This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 502030

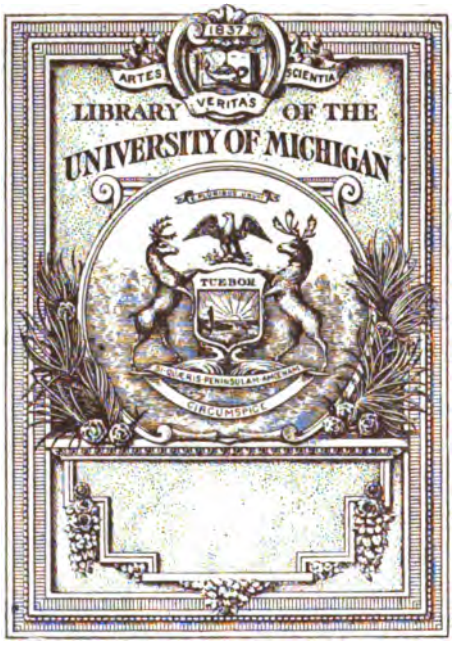
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DS
1
.R45

III

REVUE

DE

L'ORIENT.

RIGNOUX, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale,
rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

REVUE
DE
L'ORIENT.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE

(Société scientifique et littéraire).

Fondée à Paris en 1841,

CONSTITUÉE ET AUTORISÉE EN 1842, CONFORMÉMENT A LA LOI.

TOME TROISIÈME.

Cahiers IX à XII.

PARIS,

au Bureau de la Revue de l'Orient,

CHEZ DELAVIGNE, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,

RUE DES BEAUX-ARTS, 8.

1844

REVUE DE L'ORIENT.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

OCÉANIE.

ARCHIPEL DE TONGA OU DES AMIS,

GROUPE D'OUVEA (ILES WALLIS).

État de ces îles avant la conversion des habitants au christianisme (1). — État actuel et mœurs des habitants depuis leur conversion (2).

L'île *Ouvea*, appelée *Wallis* ou *Morell* par les géographes, et située par le 13e degré de latitude sud, et le 176e de longitude ouest, est le centre d'un petit groupe placé à peu près au milieu des grands archipels de l'Océanie. Je crois que les géographes anglais adjoignent à l'*Archipel des Amis* ce groupe, qui se compose d'une île principale (*Ouvea* ou *Wallis*), comptant à peine dix lieues de tour, et de douze à quinze îlots de différentes grandeurs, tous plus ou moins habités. Il y a peu de montagnes, bien que l'intérieur soit couvert de forêts.

Les insulaires, dont le nombre ne s'élève pas au delà de 3,000, sont en général d'une grandeur, d'une beauté et d'une force remarquables. Des traits à peu près européens, un teint légèrement cuivré, peu de barbe, une chevelure noire et frisée, que les hommes et les

(1) Ces détails sont extraits d'une notice de Mgr Bataillon, évêque et vicaire apostolique de l'Océanie centrale, précédemment missionnaire aux îles Wallis, et qui a eu le bonheur d'en convertir les habitants à la foi catholique. Mgr Bataillon, débarqué à Ouvea en novembre 1837, avait accompli son œuvre à la fin de 1840.

(2) Ces renseignements datent de février 1843; ils sont contenus dans un rapport

femmes portent courte et entretiennent avec soin : voilà pour l'ensemble de leur physionomie.

Les enfants des deux sexes ont la tête rasée et ne conservent qu'une ou deux touffes de cheveux sur les oreilles : encore ne manquent-ils pas de les brûler avec de la chaux pour les faire jaunir, ce qui leur donne un air passablement sauvage.

Tous les hommes, à peu d'exceptions près, sont tatoués. Ils subissent cette opération à l'âge de dix-huit à vingt ans; elle est quelquefois mortelle. Aussi, est-ce pour eux une grande affaire : à cette occasion, on donne des fêtes solennelles, surtout quand les jeunes gens appartiennent à des familles nobles.

Si l'on excepte les enfants au-dessous de six à sept ans, tous portent au moins une ceinture de feuillage. Cette espèce de vêtement n'est même tolérée que lorsqu'ils vont à la pêche, ou qu'ils travaillent dans les bois : partout ailleurs, ils s'enveloppent le corps de nattes très-fines, et plus souvent encore d'une étoffe qu'ils appellent *gnatou* ou *tappe*. On la fabrique avec l'écorce d'un arbrisseau ressemblant à une très-grosse plante de chanvre, droite et très-unie. Chaque écorce est battue séparément jusqu'à ce qu'elle ait atteint à peu près l'étendue de 2 pieds en carré; on colle ensuite ces différentes pièces de manière à en faire une seule, qui a quelquefois 60 aunes de long sur 3 ou 4 de large. Avec les dessins en couleur rouge dont on l'embellit, la *tappe* ressemble assez à du gros papier de tapisserie légèrement gommé. Chaque famille tient à honneur d'en avoir une ample provision.

Les habitants d'Ouvea ont une rare industrie, qu'on reconnaît au travail de leurs armes et de leurs immenses filets, à la construction de leurs pirogues et de leurs maisons, et à la culture des plantes dont ils se nourrissent. Aujourd'hui que les navires fréquentent ces parages et que chaque famille possède au moins une hache, une pioche avec quelques couteaux, etc., on s'étonne moins des ouvrages que nos insulaires osent entreprendre, et savent perfectionner; mais on a peine à comprendre comment ils pouvaient autrefois, avec des pierres aiguës ou de simples coquillages, couper de gros arbres, et en construire des habitations et des barques qui ne manquent ni de solidité ni d'élégance. Leurs pirogues se forment de deux arbres creux, longs de 50 à 60 pieds, de la grosseur d'un vaste tonneau, plus minces et relevés en forme de proue à leurs extrémités. Sur ces

---

adressé à M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, par M. Mallet, capitaine de la corvette royale *l'Embuscade*, qui a conclu, le 4 novembre 1842, au nom du roi des Français, un traité de paix et d'amitié avec Lavuela, roi des îles Wallis.

deux arbres, placés parallèlement à 6 ou 7 pieds de distance, on établit un plancher qui règne environ dans un tiers de leur longueur; au centre de l'embarcation, s'élève une maisonnette pour abriter les navigateurs; puis, à l'aide d'un gouvernail, d'un mât et d'une voile faite de natte, on va chercher aventure sur les mers. Il y a des pirogues doubles qui peuvent recevoir plus de 100 personnes, et avec lesquelles on passe sans crainte d'un archipel à l'autre.

Les maisons ressemblent assez à un parapluie, qui, au lieu d'un seul soutien dans son centre, en aurait quatre placés carrément dans le milieu de sa pente, et dont les bords ne seraient élevés de terre que de 3 ou 4 pieds. Elles sont couvertes de feuilles, si habilement cousues ensemble, qu'après avoir résisté trois ans aux intempéries de l'air, elles sont encore impénétrables à la pluie. A l'intérieur, le terrain est jonché d'une couche épaisse de feuilles, sur lesquelles s'étendent, en guise de tapis, de belles nattes de cocotier. Ces cabanes sont en général construites sur le bord de la mer, ou à peu de distance, afin d'échapper aux chaleurs étouffantes de l'intérieur de l'île, et à l'importunité des moustiques. Quelques-unes de ces habitations sont assez spacieuses pour abriter près de 300 personnes, et assez solides pour résister aux coups de vent les plus furieux.

Il y a dans chaque village une espèce de cellule uniquement destinée à loger la divinité du lieu, lorsque, revenant de la *nuit* (séjour des dieux), elle désire prendre quelque repos pendant le jour. C'est un asile inviolable pour les criminels. Toute bourgade possède aussi une *maison des morts*, qui s'élève ordinairement sur un tertre entouré de murs et d'une haie d'arbrisseaux : cette sépulture commune est entretenue avec la plus grande décence.

Les meubles qui décorent chaque cabane sont un beau plat pour le cava, un casse-tête, des lances, un ou deux gros paquets de tappe, plusieurs nattes pour dormir, que pendant le jour on a soin de rouler et de suspendre sous le toit, quelques paniers contenant la provision d'huile, des colliers en os de baleine et plusieurs éventails. On trouve aussi dans quelques familles un ou deux fusils; le roi et deux autres chefs en ont réuni jusqu'à six. Plus heureux que tous ses compatriotes, un jeune homme en a quinze, avec une grande quantité de poudre et de cartouches. Aussi se compare-t-il à Napoléon, dont le nom et les exploits étaient connus dans cette île avant notre arrivée.

Les femmes ne s'occupent pas seulement du soin de leur ménage, elles sont encore chargées de cultiver les plantes qui doivent servir aux vêtements de toute la famille. De son côté, l'homme fournit les aliments; à lui les travaux de la pêche et ceux qui préparent la moisson.

Les vivres, d'ailleurs, sont en abondance et de bonne qualité; ceux dont on fait le plus d'usage, sont : le cochon, le poulet et les poissons; l'igname, grosse et excellente pomme de terre, dont la tige ne diffère de celle du haricot que parce qu'elle est plus élevée; le fruit de l'arbre à pain, qui, dans la bonne saison, lorsqu'il est bien cuit, a la plus appétissante saveur. Ce fruit, de la grosseur d'un petit melon, n'a besoin, pour toute préparation, que d'être coupé en quatre et mis au four. On cueille encore la banane, qui ne cède pas à la poire beurrée d'Europe; c'est une grappe assez semblable à un énorme raisin, dont les grains, quelquefois au nombre de cent, auraient la grosseur et la forme d'un petit concombre. Aussitôt ce fruit cueilli, la plante meurt, laissant des rejetons à sa racine; sa feuille a souvent 6 pieds de long, sur 2 de large; les insulaires s'en servent comme de plats pour faire cuire leurs aliments. Le coco est encore une des productions les plus utiles du pays. Cet arbre providentiel est même l'unique ressource de certaines îles; comment énumérer tous les services qu'il rend! Son bois, excessivement dur, est employé par les naturels à la construction de leurs cabanes; ses feuilles, de 15 à 20 pieds de longueur, fournissent aux habitations et le toit qui les protége et les nattes qui les tapissent; sa fleur résineuse est l'unique, ou du moins la principale torche du pays; le fruit renferme jusqu'à quatre verres d'une liqueur délicieuse: c'est, après le cava, la seule boisson de l'île. Sa noix est bonne à manger; si on la râpe, elle donne un jus qui assaisonne tous les mets; ce jus lui-même, dès qu'on le fait cuire, se transforme en huile excellente pour la lampe. Avec la coque, on façonne ou de belles coupes pour boire le *cava*, ou des cruches pour porter l'eau; de la bourre qui lui sert d'enveloppe, on fabrique des cordages, etc. — L'île produit beaucoup d'autres fruits sauvages, dont les naturels composent une étonnante variété de mets. Leurs richesses domestiques se sont encore accrues de plusieurs emprunts faits aux Européens: de ce nombre sont le chat et le pigeon, naguère inconnus à ces climats (1).

---

(1) Quelques années avant notre arrivée à Wallis, on avait apporté dans cette île un certain nombre de plantes étrangères : plusieurs ont péri, faute de soins; il restait encore le cotonnier, le melon d'eau, le maïs, le tabac, la patate douce. Nous avons ajouté à cette collection la vigne, l'oranger, l'ananas, la pomme de terre, le lin, la citrouille, le colza, la moutarde et le palma-christi. Nous avons de plus un ognon, un chou, une carotte. Le froment, le seigle et le chanvre, n'ont pas poussé, soit que les graines fussent trop vieilles, soit qu'elles n'aient pas été semées dans la saison convenable. Le cotonnier réussit à merveille : déjà le frère Joseph a filé une certaine quantité de coton; il apprend à filer aux naturels. Mgr Pompallier pourra aisément nous faire venir de Sydney un métier qui nous servira de modèle pour en monter d'autres; à

La végétation est des plus vigoureuses. La fertilité naturelle du sol est telle qu'il n'a pas même besoin d'être remué pour produire ; toute la culture se réduit à brûler le bois des forêts et à creuser les trous qui reçoivent les plantations d'ignames et de bananiers. C'est à peine si la huitième partie de l'île est cultivée en même temps : dès qu'une terre a donné deux ou trois récoltes, on l'abandonne, et les taillis reprennent pour quinze ou vingt ans la place qu'occupaient les plantes.

Les insulaires n'ont rien de bien réglé pour le nombre de leurs repas : tantôt ils en font deux ou trois par jour, tantôt ils se contentent d'un seul ; il est remarquable que les jours où ils travaillent le plus sont aussi ceux où ils mangent le moins. Je serais porté à croire qu'ils sont en grande partie redevables de leurs forces à l'usage fréquent qu'ils font du *cava*. — La plante de ce nom est ici l'objet des mêmes soins que la vigne en Europe ; chaque matin et plusieurs fois dans le courant de la journée, un certain nombre d'hommes se réunit pour la triturer en commun. Rien n'égale la solennité qu'ils mettent à cette préparation. La racine est d'abord présentée au plus noble de l'assemblée : celui-ci, après le salut et les remercîments d'usage, la fait offrir, par honneur et par amitié, à quelque autre noble de la compagnie ; ce dernier l'examine un instant, félicite à son tour le donateur, et renvoie le présent à celui qui préside la réunion : des mains du président, la racine passe enfin dans celles des convives, qui se la partagent, la nettoyent avec soin, et la réduisent en une espèce de pâte. — En cet état, on la recueille dans un vaste bassin, où, de nouveau triturée et délayée dans une grande quantité d'eau, elle est enfin distribuée à tous les assistants dans l'ordre indiqué par le *tousa*, ou maître de cérémonie. — Une nouvelle préparation recommence dès que la liqueur est épuisée, et se répète quelquefois cinq ou six heures de suite.

La plante du *cava* est presque l'unique nécessaire de ces peuples. C'est en effet par elle qu'ils honorent leurs divinités et se les rendent favorables ; c'est par elle qu'ils se réconcilient avec leurs ennemis, et qu'ils entretiennent la bienveillance du roi et des chefs ; les coupables

---

défaut d'ouvriers, le frère Joseph et moi réunirons notre petite science, et nos insulaires seront vêtus. L'oranger, si utile dans les pays chauds, vient parfaitement à Wallis ; nous en comptons déjà une centaine. La vigne pousse vigoureusement ; mais portera-t-elle des fruits ? Nous l'ignorons. Veuillez, mon très-révérend père, lorsque vous enverrez du renfort à notre mission, nous faire passer une petite provision de toute espèce de graines. A force d'essais dans les diverses îles et en diverses saisons, peut-être réussirons-nous à obtenir de bons résultats, du moins pour les choses les les plus nécessaires. (*Extrait d'une lettre de Mgr Bataillon au R. P. Colin, supérieur général de la Société de Marie*).

lui doivent souvent leur pardon et même la vie; elle sert de talisman pour obtenir la santé et retrouver les choses perdues; elle préside à toutes les alliances, à toutes les visites, aux moindres démarches religieuses ou civiles, publiques ou personnelles : en un mot, rien ne se fait sans que le *cava* ne soit offert en signe d'adoration ou d'amitié. Prise avec modération, cette liqueur est réellement bienfaisante; mais l'excès en devient pernicieux : alors elle charge la tête, assoupit et énerve. Au commencement, les étrangers n'ont pour elle que de la répugnance; bientôt ils s'y accoutument et finissent par la boire avec plaisir. — Je puis dire, par expérience, qu'elle remet fort bien des fatigues souvent extrêmes qui, sous le ciel brûlant de la zone torride, se font sentir au plus léger travail.

Les Wallisiens ont aussi leur part des infirmités humaines. Tous les enfants, sans exception, sont atteints d'une maladie qu'ils appellent *tessa;* c'est la petite vérole du pays. Les blancs mêmes y sont sujets lorsqu'ils font dans l'île un assez long séjour. Tout le corps se couvre de gros boutons, que souvent on ne peut faire passer qu'en les égratignant jusqu'au sang. Bien que cette indisposition dure six ou huit mois, elle n'est cependant pas mortelle. Parmi les adultes, beaucoup ont à souffrir de la grosseur démesurée de leurs bras et de leurs jambes, ou de larges et nombreuses plaies qui parfois les estropient (1). — Je

(1) Dans une autre lettre, Mgr Bataillon parle ainsi des maladies :

« On contribuerait singulièrement au bien de la religion et au soulagement de l'humanité, si l'on pouvait se procurer quelques remèdes pour guérir ou prévenir les maladies qui affligent nos indigènes. La plus affreuse est une espèce de chancre qui se forme aux jambes, aux bras, et quelquefois au visage : il produit de larges plaies qui se ferment et se rouvrent, changent de place, et s'étendent fréquemment sur presque tout le corps; s'il se fixe dans une partie, il la défigure tellement qu'elle n'est plus reconnaissable. J'ai vu des personnes dont l'ulcère, après s'être formé à l'épaule, descendait jusqu'au bout des doigts, les rongeait peu à peu, et ne laissait que la paume de la main. Il y a des enfants de douze à quinze ans dont le corps n'est qu'une plaie; on les sépare de la société pour le reste de leur vie. Il en est de même des malheureux qui sont atteints d'une affection nommée *kilia :* c'est un abcès qui se forme le plus souvent aux pieds ou aux mains : il y a suppuration sur divers points; les ouvertures ne sont pas larges; mais le mal agit sur le membre affecté avec tant de violence qu'il le tord, le contracte, et finit par estropier. Une troisième maladie, que les Européens ont nommée les bottes, se fixe ordinairement aux jambes : on croirait voir, en effet, une large paire de bottes; c'est moins une enflure qu'une sorte d'excroissance; la peau n'est pas tendue; la chair est molle et de couleur naturelle. Le même mal se place quelquefois aux bras; on n'en est atteint, pour l'ordinaire, qu'à un âge mûr; il ne produit pas d'excoriation; mais il est incurable.

« Les insulaires attribuent toutes ces maladies au courroux des dieux. Si un missionnaire avait à sa disposition quelque remède efficace, il dissiperait facilement leurs préjugés. »

ne connais que deux aveugles dans toute l'île, et je n'ai pas encore rencontré un vieillard à qui il manquât une seule dent. Ici, les cheveux blanchissent avant l'âge, mais ils ne tombent pas. Les maux de reins, les rhumes, les fluxions de poitrine, etc., forment le cortége ordinaire des infirmités. Les Wallisiens pensent que toute maladie leur vient des dieux irrités : aussi s'empressent-ils de les fléchir par des offrandes de cava. Il en est qui portent leurs malades auprès de quelque chef, comme si son autorité rendait son intercession plus agréable à la divinité. Celui-ci se contente de verser sur ceux qu'on lui présente un peu d'huile ou de lait de coco, et de leur palper la tête en murmurant certaines prières; car, à quelque partie du corps que soit le mal, c'est toujours à la tête que s'applique le remède.

Les Wallisiens n'adressent pas leur culte aux idoles. Leurs divinités sont toutes de purs esprits, autrefois unis à des corps, à l'exception de certains dieux principaux qui n'ont jamais participé à notre nature, et dont l'origine est pour eux un mystère. Tous ces esprits habitent la région des nuages, ou viennent d'une terre éloignée qu'ils appellent *Porstu* (nuit de prières) : le nom générique de leur olympe est *Epourri* (la nuit). Là, règne une hiérarchie pareille à celle qui est établie dans l'île Ouvea, c'est-à-dire que tous ces esprits reconnaissent un roi; les premiers après lui sont les ministres de ses volontés. A l'un, il confié le soin de telle île, à l'autre, celui de faire observer les *tapous* (prohibitions); celui-ci décide de la paix ou de la guerre, celui-là est chargé de maîtriser les flots, de diriger les vents, de protéger les fruits, etc.; d'autres aussi, et c'est le plus grand nombre, composent seulement la cour du grand Esprit, et ne visitent jamais notre terre, si ce n'est par manière de promenade, et pour boire une tasse de cava.

Les hommes et les femmes dans le corps desquels ces divinités descendent sont appelés *taoura* et *atoua* (prêtres ou prêtresses de Dieu) : on en compte plus de soixante dans la seule île Ouvea ; sur ce nombre, on ne fait guère attention qu'aux prêtres des esprits supérieurs. Pour ceux qui n'occupent qu'un rang très-secondaire dans le royaume de la nuit, si les insulaires leur accordent quelque respect, c'est uniquement pour qu'ils n'aillent pas les dénoncer auprès des dieux constitués en dignité. Les rois sont très-redoutés après leur mort : car on est convaincu qu'ils ne tardent pas à revenir au milieu de leurs anciens sujets. — Un grand chef, que j'ai connu, vient, dit-on, de faire une apparition deux mois seulement après être descendu dans la tombe. Voici à quels signes on a reconnu sa présence : un vieillard, proche parent du défunt, et déjà possédé de plusieurs autres esprits, fut saisi d'un frémissement soudain, tandis qu'il faisait d'abondantes

libations de cava : les syllabes qu'il articula n'avaient rien de commun avec les accents des *atouas;* c'étaient le ton, la voix même du chef dont on avait récemment célébré les funérailles. Aussitôt l'assemblée se prosterna devant le vieillard, lui baisa respectueusement les pieds, attendit dans un religieux silence les oracles qui allaient sortir de sa bouche. En effet, le nouvel esprit se nomma, et confirma les assistants dans leur croyance : pour consoler ses parents, il leur apprit la dignité dont il était revêtu dans le royaume de la nuit, consentit à vider une tasse de cava, et disparut. Depuis, il s'est encore révélé, à plusieurs reprises, d'une manière tout aussi inconcevable, et le voilà dûment installé au rang des dieux du pays.

Telle est à peu près l'histoire de toutes les divinités de l'île. Chaque prêtre a des signes particuliers auxquels on reconnaît quel esprit l'agite : ces signes se composent de cris sur tous les tons et de contorsions en tous genres. Quant aux propos débités dans l'inspiration, chez les uns, ce ne sont que bouffonneries ridicules ou plaisanteries indécentes; d'autres, plus modérés, chantent, rient, sermonnent la foule, ou demandent du cava. Quels que soient leurs discours, ils sont toujours accueillis par des bravos. Parlent-ils de se retirer, on les prie de continuer encore quelques instants le bienfait de leur présence. Enfin, ils disent adieu aux mortels, et s'envolent au séjour de la nuit. Leur départ est pour le prêtre ou la prêtresse le signal de nouvelles contorsions : ils se frappent la tête, la poitrine, crachent et crachent encore, jusqu'à ce qu'il ne reste plus en eux rien de divin. Le dieu parti, son prêtre n'est plus qu'un homme ordinaire, et n'a droit à aucun privilége; quelquefois même il paraît ne se souvenir de ce qu'il a dit sous l'influence de son *atoua* que pour désapprouver ses paroles. Est-ce là un calcul de la ruse, ou un égarement de l'imagination? Il serait difficile de le préciser. Cependant, quand on sait quelle est la durée des séances que font les buveurs de cava, le morne silence qu'ils y observent, et surtout la force de la liqueur qu'ils savourent à longs traits, on ne trouve pas étrange que quelques-uns de ces énergumènes soient de bonne foi, et qu'ils prennent pour des transports divins le délire où les jette l'ivresse.

La foi à ces prétendus esprits, qui empruntent nos organes pour se révéler aux insulaires et solliciter leurs offrandes, n'est toutefois partagée que par un très-petit nombre de personnes; la multitude doute, quelques-uns vont jusqu'à traiter ouvertement ces apparitions d'imposture : néanmoins, la crainte du roi et des chefs détermine le plus grand nombre à s'associer au culte commun. Ce culte consiste à offrir du cava, surtout lorsqu'on est malade, à invoquer *Kakau et*

Finas, les deux divinités omnipotentes de l'île, à entretenir les sanctuaires qui leur sont consacrés, et qu'on orne parfois de guirlandes de fleurs.

Chaque année, une fête en leur honneur réunit tous les habitants d'Ouvea. Leurs présents sont quelques plantes de champs, quelques fruits de la saison. Au nom de tout le peuple, un insulaire prie à haute voix, à peu près en ces ermes : «Dieux que nous invoquons, cessez «d'être méchants à notre égard : nous vous abandonnons le gouver«nement de notre terre, rendez-la donc heureuse. Nous ne vous chas«sons pas, comme cela est arrivé dans d'autres îles, et néanmoins «vous nous faites toujours mourir ! Vous ne cessez de faire au roi de «faux rapports contre nous! Quand mettrez-vous fin à une telle con«duite ?» etc. On voit, par ce langage, d'ailleurs assez peu révérentiel, que ce peuple n'attribue la mort qu'à la colère de ses dieux. De là, le désir que plusieurs insulaires m'ont manifesté d'embrasser notre religion, parce que, disent-ils, le Dieu des blancs paraît plus doux et plus patient que leurs esprits, toujours prompts à s'irriter; grâce à la longanimité du Dieu des chrétiens, ils espèrent vivre toujours.

Les mœurs des Wallisiens, bien qu'elles ne soient pas irréprochables, sont en général assez dignes d'éloge. Si l'on excepte le roi et quelques chefs qui se permettent la polygamie, les hommes n'ont qu'une femme, à qui ils gardent la plus exemplaire fidélité. L'oubli de ce devoir mettrait en danger les jours du coupable, ou du moins exposerait son village à être pillé et saccagé par les parents de l'offensé : car ici la faute d'un seul est ordinairement vengée par la punition de tous ses voisins. Quelquefois aussi il arrive qu'une femme qui a à se plaindre de son mari va, sans autre forme de procès, mordre et couper le nez de sa rivale, quand celle-ci lui est inférieure en noblesse. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui ont passé par cette horrible épreuve.

Dans leurs mariages, les Wallisiens n'ont pas égard à la parenté qui résulte des alliances : on voit même souvent le frère épouser la veuve de son frère; mais il n'est jamais permis de s'allier avec des parents du même sang, à quelque degré que ce soit. Les membres d'une même famille ne doivent jamais paraître ensemble sans être couverts d'un long vêtement; et, s'il arrivait même par mégarde qu'un cousin laissât échapper une parole inconvénante en la compagnie de ses parentes, celles-ci se retireraient aussitôt, ou feraient cesser la conversation.

Si de bonnes qualités pouvaient faire oublier leur habitude de mentir, et surtout leur inclination au vol, on n'aurait que des éloges à donner au caractère des Wallisiens. Ils sont officieux envers leurs com-

patriotes, généreux à l'égard des étrangers : quels que soient leurs besoins, ils partagent ce qu'ils possèdent, et quelquefois s'en privent entièrement pour l'offrir à ceux qui souffrent et qui les visitent. Peut-être même portent-ils cette complaisance à l'excès. Le respect des enfants pour leurs pères, celui des sujets pour le roi et les chefs, sont encore des traits qui les honorent. Reçoivent-ils quelques ordres d'un supérieur, ce n'est jamais qu'assis et en silence; ont-ils quelques paroles à lui adresser, ils semblent craindre de prononcer son nom. S'ils le rencontrent dans un chemin, ou s'ils l'aperçoivent passer à une assez grande distance, ils s'asseyent aussitôt, et ne se relèvent qu'après qu'ils l'ont vu s'éloigner. — Les témoignages de leur dévouement au roi empruntent des formes encore plus respectueuses : le seul langage qu'on se permette en sa présence est celui qui est consacré pour le culte des dieux. Entre eux règne aussi la plus affectueuse politesse; les paroles qui se rencontrent habituellement sur leurs lèvres sont ou d'encouragement dans leurs travaux, ou d'actions de grâces pour la santé dont ils jouissent.

Le pouvoir est concentré dans trois familles principales, celles du roi et de deux grands chefs ou ministres, dont l'autorité est héréditaire. Chaque individu est réputé d'autant plus noble, exerce d'autant plus d'influence, qu'il tient de plus près à l'une de ces trois grandes souches. Les diverses familles ont beau s'allier et se croiser en tous sens, le Wallisien sait toujours celui qui a un degré de noblesse de plus ou de moins, et, au besoin, il ira le chercher dans la partie la plus obscure de l'île, pour l'investir du commandement auquel lui donne droit sa naissance. Les femmes nobles ont en cela le même privilége que les hommes, excepté, toutefois, lorsqu'il s'agit de la royauté, où elles ne peuvent prétendre qu'à défaut de tout rejeton mâle. Cette hiérarchie de pouvoirs paraît être le seul principe d'ordre admis par ces tribus à demi sauvages, pour lesquelles il n'existe ni loi écrite, ni tribunal reconnu.

Afin de présenter un tableau plus complet des mœurs et des coutumes des îles Wallis, je vais suivre leurs habitants depuis la naissance jusqu'à la mort. — Lorsqu'un enfant vient au monde, il reçoit un nom qui n'est jamais celui de son père : c'est celui d'un oiseau, d'un poisson, ou toute autre expression choisie dans la langue du pays. Ordinairement le nouveau-né appartient plutôt au parent ou à l'étranger qui lui impose ce nom, qu'à ceux qui lui ont donné le jour; s'il est le premier rejeton de la famille, après l'avoir peint en rouge, ainsi que sa mère, on célèbre une grande fête, dont voici les plus notables particularités : les parents de la famille qu'on veut féliciter apportent à la maison

commune de son village 3 à 400 corbeilles de vivres, contenant chacune un poisson ou tout autre mets du pays, avec six petits ignames; quelques porcs rôtis complètent la provision. Les convives se chargent aussi de longues pièces de tappe, de nattes, de colliers, etc., présents destinés au roi ou au chef, qui, en son absence, a droit de présider l'assemblée. Au nombre de ces dons, figure toujours, comme pièce principale, une grosse racine de cava, portée par deux hommes. La fête s'ouvre par la distribution des vivres, qui est à peine achevée que les chantres vont s'asseoir au milieu de la multitude rangée en cercle, et préludent au sauvage concert en frappant sur des bambous ou sur des nattes étendues à leurs pieds. D'autres accompagnent de battements de mains et d'éclats de leur bruyante voix cette sorte de musique instrumentale. Le chant se compose de deux ou trois rimes insignifiantes, qu'ils ne cessent de répéter en trio avec la plus grande monotonie, mais aussi avec une justesse et un accord parfaits. Bientôt aux musiciens se joignent les danseurs. Quelques insulaires, se détachant de la foule, courent çà et là autour des chantres, invitant par leurs gambades et leurs cris les spectateurs à danser avec eux. Il ne tarde pas à s'en présenter un bon nombre, qui, tous sautant, battant des mains et imprimant à tout leur corps des mouvements vifs et précipités, mais toujours uniformes et réglés sur le chant, provoquent les applaudissements de la joyeuse assemblée. Danseurs et musiciens se reprennent tour à tour, et la scène dure souvent autant que la nuit. Les femmes y sont rarement admises; ce n'est qu'entre elles qu'elles se livrent à un divertissement semblable, mais avec une décence, une gravité et une modestie remarquables. Dans ces jeux, les naturels d'Ouvea étalent leurs plus riches parures : leur corps est tout brillant d'huile, leur tête couronnée de feuillage; leurs cheveux sont parsemés de fleurs, leurs bras et leur cou ornés de coquilles, de colliers et de guirlandes; tout en eux se réunit pour rendre le spectacle plus étrange et plus amusant. C'est à peu près ainsi que se célèbrent toutes les fêtes de l'île. Le roi profite de ces réunions pour intimer ses ordres et signaler les abus; s'il n'a rien de sérieux à dire, il régale son peuple d'une histoire bouffonne ou d'un ridicule sermon.

Dès qu'un enfant peut marcher, il va sur le bord de la mer se baigner avec les autres et apprendre à nager. La seule instruction que ses parents lui donnent est de respecter les *tapous*, et de craindre les dieux, surtout l'*atoua Maouri*, qui fait venir les plaies et grossir les jambes. Les tapous permanents et communs à toute l'île sont de toucher ce qui est à l'usage du roi et des chefs, d'entrer dans les maisons où se fabrique la tappe, et pour les femmes et les enfants, de

manger avec leurs époux et leurs pères. Le contact d'un mort soumet aussi les mains à la loi du *tapou*, jusqu'à ce qu'on se les soit lavées ; ce qui ne se fait qu'au bout de quelques semaines. Jusqu'à cette purification, les hommes *tapoués*, ne peuvent se porter eux-mêmes les aliments à la bouche ; d'autres leur rendent ce service ; quelques poissons et la plupart des oiseaux sont sacrés pour l'île entière. Il y a encore des interdits qui ne s'étendent qu'à un village ; d'autres, purement personnels, qui se bornent à un individu. Le plus sûr moyen de faire respecter un champ est de le mettre sous la protection du tapou. Il est rare que nos insulaires enfreignent cette loi ; car, selon eux, la mort serait l'inévitable châtiment des transgresseurs. J'ai récemment visité un hydropique qui attribuait l'enflure de son ventre au malheur qu'il avait eu de manger des fruits défendus.

La jeunesse s'exerce souvent à des combats simulés : armés de lourdes massues, on voit les champions s'attaquer avec audace et recevoir les coups les plus violents sans donner le moindre signe de douleur. Le mépris de la souffrance est quelquefois poussé par eux jusqu'à la cruauté. Si quelque chef, aimé du peuple, vient à tomber malade, on le porte dans le temple du dieu auquel est imputée son indisposition. Là, pour apaiser sa colère, on livre des combats au premier sang ; on coupe même un petit doigt à plusieurs enfants pour en faire don à l'impitoyable divinité. Si l'état du malade ne s'améliore pas, on conçoit, il est vrai, plus de crainte de l'Esprit ; mais hors de son temple, on vomit contre lui mille injures qu'il est censé ne pas entendre.

A la mort d'un insulaire, ses parents et ses amis se réunissent autour de sa froide dépouille. Si c'est un chef, ils tirent des coups de fusils, se font, avec des coquilles, des incisions sur les joues, et se mettent toute la tête en sang. Les cris dont ils accompagnent ces marques de deuil ressemblent plutôt à des chants funèbres qu'à des sanglots. Vingt-quatre heures après le décès, on procède à la sépulture. Mais avant de se rendre au cimetière, il se fait encore un grand cava, que préside le mort, paré comme aux jours de fête, et enveloppé dans plusieurs doubles de tappe neuve. Comme il n'est pas à même de vider la coupe qu'on lui présente, on en arrose la terre à ses côtés. Après cela, la foule accompagne le cadavre à la maison des morts, tandis que d'autres insulaires vont chercher du sable au bord de la mer, et reviennent en chantant vider leurs paniers sur le corps du défunt. C'est à ce moment surtout que, pour honorer sa mémoire, les cris redoublent, que le sang coule avec plus d'abondance, que les petits doigts sont coupés en grand nombre et jetés sur le cer-

cueil. Horrible spectacle, et qui devient plus révoltant encore lorsqu'il s'agit des funérailles d'un grand personnage; car alors les hommes se meurtrissent la tête à coups de massues, de lances et de haches; d'autres se mordent les bras, se déchirent la poitrine, ou s'appliquent sur la chair des charbons ardents; on en a vu se passer leur lance au travers du corps. Les parents se rasent ensuite la tête, et célèbrent de dix en dix jours, trois ou quatre fêtes semblables, où ils renouvellent leurs gémissements et leurs blessures. Quelquefois ce deuil barbare se prolonge pendant plus de six mois. Ici, comme ailleurs, le respect humain a donc ses martyrs; car la coutume, le qu'en dira-t-on, le désir de passer pour brave, ont plus de part que les regrets à tout ce désespoir: ce qui le prouve, c'est qu'après la cérémonie on n'aperçoit, dans la plupart, aucun signe de véritable chagrin.

Ce que je viens de dire d'Ouvea peut s'appliquer, en grande partie, à toutes les îles environnantes, et surtout aux archipels des Navigateurs et de Fidgi, mais plus spécialement à celui de Tongatapou, d'où la population d'Ouvea semble descendre.

L'île Ouvea a été découverte en 1767 par le capitaine anglais Wallis, qui lui donna son nom. Plusieurs naturels se rappellent encore cet événement, et un vieillard m'a raconté qu'à l'apparition du navire européen on ne douta pas que ce ne fût une *terre des dieux* glissant sur les flots. Le peuple était confirmé dans cette pensée par la vue des mâts, qu'il prenait pour des cocotiers. « C'est sans doute pour cette « raison, dit le vieillard, qu'on donne aux Européens le nom de *papa* « *longoui*, qui signifie *planche du ciel.* » L'île avait alors les mêmes productions et les mêmes usages qu'aujourd'hui, seulement elle était beaucoup plus peuplée, à tel point que, suivant le récit de mon vieillard, les hommes, trop nombreux, furent réduits à se faire une guerre d'anthropophages, jusqu'à ce que le nombre des habitants n'excédât plus les ressources du pays. C'est la seule fois, ajoute-t-il, que ses compatriotes auraient imité les cannibales, pour lesquels ils professent la plus grande horreur.

Longtemps les Wallisiens furent idolâtres des Européens; ils avaient pour eux autant de respect que de crainte; aujourd'hui leurs sentiments ont bien changé; en voici peut-être la raison. Il y a une dizaine d'années qu'un étranger, d'origine espagnole, mais né, je crois, à Sandwich, vint à plusieurs reprises dans ces parages pêcher des huîtres qu'il allait vendre au Japon. A son dernier voyage, il lui prit envie de détrôner le roi actuel, de lui donner un successeur nominal, et de se constituer lui-même souverain de toute l'île. Il ne tarda pas à être victime de son ambition; car, après quelques mois de règne, les

naturels, que la crainte seule retenait sous son joug, lui tendirent un piége et l'assassinèrent avec tous ses gens : dès lors ils comprirent que les blancs n'étaient ni invulnérables ni invincibles, et cessèrent de les prendre pour des dieux. De récents malheurs ont de plus en plus fait évanouir le prestige. En 1835, un équipage, coupable, dit-on, de procédés indignes, expia cruellement ses torts : surpris par les insulaires, il périt tout entier, au nombre de vingt-cinq hommes. Un bâtiment de guerre américain, qui arriva le lendemain du massacre, jugea, tant l'insulte avait été grave, que le châtiment n'excédait pas la faute !

Par suite de cette déplorable affaire, qui fit perdre aux naturels toute estime pour les Européens, notre religion même leur devint suspecte. Les ministres protestants ne tardèrent pas à la rendre odieuse.

Ce n'est guère que depuis une quinzaine d'années que les prétendus réformés ont commencé à s'établir dans les archipels voisins de Tonga, où ils débarquèrent d'abord. Ils ont fait de là quelques excursions et même quelques progrès dans les îles de la Société, des Navigateurs, etc. Toutefois, les traitements dont ils usent envers leurs néophytes suffiraient seuls pour expliquer pourquoi l'hérésie est si lente à se propager dans cette partie de l'Océanie. Tout le monde sait déjà que c'est la menace à la bouche qu'ils s'imposent à une île, et que les coups de corde, les fortes amendes, sont pour eux les moyens ordinaires de se faire obéir du troupeau. Il n'est pas rare de voir plusieurs patients attachés à un arbre, et déplorant, tandis qu'on les flagelle, le malheur qu'ils ont eu de fumer du tabac ou de cueillir un coco le jour du dimanche; encore ces rigueurs n'ont-elles communément pour résultat que de faire détester le ministre, ou de l'enrichir par les confiscations dont il frappe à son profit les prévaricateurs. Jamais les apôtres de la réforme n'ont prêché à Ouvea; mais à plusieurs reprises ils y ont délégué des représentants avec plein pouvoir de répandre et d'interpréter la Bible. La dernière fois que ceux-ci se présentèrent, ils étaient au nombre de quarante à cinquante, armés de massues, de lances, de haches et de fusils. Le roi toléra quelque temps leur séjour dans son île; mais enfin, poussé à bout par leurs importunités et leurs violences, il leur déclara la guerre. Ils l'acceptèrent hardiment, et, retranchés dans une espèce de fort, ils soutinrent un siége en forme contre l'île entière. En vain leur offrit-on plusieurs fois de capituler aux conditions usitées dans le pays, ils s'y refusèrent constamment, jusqu'à ce que, pressés par la faim, il leur fallut se rendre à discrétion. Tous eurent la tête coupée, à l'exception de quatre hommes, des femmes et des enfants. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis ce massacre, lorsqu'en novembre 1837 nous avons débarqué a Ouvea, où

sont encore tous ces malheureux débris de la colonie protestante.

BATAILLON.

Les îles Wallis, vues du large, offrent un coup d'œil enchanteur par la richesse de leur végétation : de moyenne élévation, elles seraient susceptibles d'être cultivées jusque sur les hauteurs. Lorsqu'on les parcourt dans toutes les directions, on est encore plus porté à admirer ce que la nature a fait pour elles : ce n'est qu'un bouquet d'arbres de différentes espèces, d'une hauteur prodigieuse, coupé par de petits chemins où le soleil se montre à peine; les branches des arbres forment un berceau naturel. On va d'un bout de l'île à l'autre, et dans les diverses baies, où sont des chemins semblables, sans être incommodé par la grande chaleur, et sans être mouillé dans les forts grains de pluie; on y trouve deux anciens volcans; les pourtours des cratères sont revêtus d'une riche végétation; les arbres sont d'un diamètre colossal et d'une grande hauteur; au fond des cratères, et à 260 mètres des bords, se trouve de l'eau douce excellente, ce qui en fait deux jolis petits lacs. Dans certains endroits on rencontre des pierres volcaniques, bien que pourtant la terre paraisse cultivable.

Les cocotiers et bananiers y sont tellement abondants que nulle part je n'en ai tant vu; les fruits en sont parfaits. L'igname, le taro, la patate douce et le fruit à pain, s'y trouvent aussi; et, comme dans toutes les îles situées sous les tropiques, la canne à sucre y vient presque naturellement. Le coton y croît de la même manière, et nul doute que, si on introduisait leur café, il n'y donnât de beaux produits.

Les cochons et les volailles s'y trouvent en grande quantité; et dans les bois, en très-peu de temps, on abattrait une prodigieuse quantité de pigeons d'une espèce différente de la nôtre, mais plus forte. Sur les lacs, on rencontre beaucoup de canards, mais toujours difficiles à tirer. Les oiseaux de collection y sont rares, et, à l'exception d'une sorte de perruche, différente encore de celles des Marquises, nous n'en avons pas vu, si ce n'est les aigrettes blanches et grises.

La population, forte de 2,400 âmes, est actuellement toute catholique, à l'exception de cinquante protestants venus de Tonga avec le frère du roi. Elle est douce et hospitalière, et m'a paru intelligente; déjà quelques-uns savent lire et écrire, et beaucoup, dans le désir de s'instruire, ne nous demandaient, en échange des provisions qu'ils nous apportaient, que des plumes, du papier, de l'encre, etc.; ils ne voulaient pas de liqueurs spiritueuses, et jamais on n'a pu en faire boire aux femmes. Les femmes se conduisent avec sagesse; et même avant le catholicisme, l'adultère était sévèrement puni. La polygamie

y existait bien; mais si une femme était convaincue de s'être livrée à un homme, elle avait le nez coupé; et lorsqu'une femme apprenait que son mari avait eu commerce avec une autre, elle avait le droit de lui arracher le nez avec les dents; les hommes aussi éprouvaient le même châtiment. Aujourd'hui, femmes et filles sont sages par principe religieux, et la confession les retiendrait, lors même qu'elles auraient le désir de s'oublier.

Il existait aussi un autre usage avant l'introduction de la religion chrétienne : à la mort d'un parent ou d'un ami, les habitants se coupaient une ou deux phalanges du petit doigt; aujourd'hui la majeure partie est sans petits doigts; mais depuis leur conversion, ils ont renoncé à cette coutume, ainsi qu'au tatouage.

Les cases ou maisons des naturels annoncent peu d'art : elles sont faites avec des branches d'arbres et d'une forme circulaire; la toiture est assez élevée, mais descendant fort bas, puisque, pour entrer dans les maisons, il faut presque se mettre à quatre pattes. Elles ne sont point fermées sur les côtés; seulement, la nuit, ou dans le jour, lorsqu'il pleut, ils placent des nattes tout autour, pour les garantir de la pluie et de la fraîcheur des nuits. Dans l'intérieur il n'y a aucune division, même dans la maison du roi : tous y vivent pêle-mêle; les simples *tappes* les recouvrent, quand ils dorment, ou quand il y a rapprochement entre les sexes. Je pense que MM. les missionnaires finiront par leur faire comprendre le vice de ces constructions.

Abondamment pourvus par la nature de tout ce qui peut être utile à leur existence animale, les naturels des Wallis cultivent peu; quelques-uns, pourtant, depuis le passage des baleiniers américains, ont fait des défrichements, plantent le taro, l'igname et la patate douce; mais la majeure partie se borne à vivre de la pêche et du produit des arbres qui viennent naturellement. Les femmes font des *tappes* avec l'écorce d'un arbuste qui croît fort vite dans ces îles; elles en font qui ont 40 à 50 mètres de long, les teignent avec une substance rouge et leur donnent des dessins divers; elles coupent de ces pièces ce qui leur est nécessaire pour se vêtir : c'est la seule industrie du pays. Les snatte y sont grossières, et ne servent que pour recouvrir le sol de leurs cases.

Le cava est la boisson ordinaire et favorite des habitants : on ne visite pas une case, on ne passe pas devant, sans qu'on vous invite à en prendre...

Pendant mon séjour aux îles Wallis, j'ai été aussi agréable que possible à MM. les missionnaires, et leur ai rendu tous les services que, dans ma position, je pouvais leur rendre, en les entourant toujours des égards et de la considération qu'ils méritent. L'exemple et la bonne

discipline de mon équipage ont donné du poids à la religion qu'ils ont portée dans ces îles; chaque dimanche nous allions alternativement à la messe dans la principale paroisse : la moralité et les mœurs n'ont point eu à souffrir de notre séjour prolongé dans ce pays; nous avons tous compris, officiers et matelots, que c'eût été detruire ce que ces messieurs avaient eu tant de peine à obtenir.

Par mon influence, je suis parvenu à faire relâcher une jeune fille protestante qui voulait se convertir au catholicisme, et que le frère du roi avait enlevée de force de la paroisse, où elle s'était retirée pour travailler à son instruction. J'ai décidé aussi un grand chef à se faire baptiser, ainsi que plusieurs aurtes habitants, dont un autre frère du roi. Cela a été l'occasion d'une grande cérémonie, à laquelle j'ai donné tout l'appareil possible. La veille, j'avais fait décorer l'église avec des pavillons de nation; douze parrains furent choisis à bord dans toutes les classes et tous les grades : moi-même j'en étais un, et j'avais fait confectionner à bord une robe pour la marraine et des vêtements pour les catéchumènes, avec des pièces d'étoffe achetées sur les baleiniers. Le dimanche, jour du baptême général, tout l'équipage y assista, la compagnie de débarquement sous les armes, et, lorsque la cérémonie fut terminée, je fis faire, devant les insulaires réunis, un exercice de fusil à feu, qui les émerveilla tous; après quoi, tous nous prîmes part à un cava général et à une distribution de vivres. Mais ce qui surtout fut d'un bon effet, ce fut de voir une trentaine de matelots et mousses approchant de la sainte table.

MM. les missionnaires, avant mon arrivée, vivaient de ce que leur apportaient les fidèles, du reste fort attentionnés pour eux; mais leur nourriture se bornait aux cochons, ignames et bananes; ils ne connaissaient plus le goût du vin, ni celui du pain; le peu de farine et de vin qu'ils avaient encore, ils le gardaient pour la consécration; j'ai pu, pendant mon séjour et à mon départ, augmenter leurs provisions. Je leur ai laissé deux moutons (mâle et femelle), quelques dindons, une centaine de livres de farine et cent bouteilles de vin, ainsi que différentes choses essentielles pour eux, leur position méritant qu'on s'y intéressât. J'aurais voulu faire davantage, mais j'étais moi-même presqu'au bout de mes provisions; du reste, ils le savaient bien, puisque chaque jour l'un ou l'autre venait partager mes repas. Après cela, je n'ai jamais vu abnégation pareille à celle de ces messieurs.

MALLET.

ILES FOUTOUNA ET ALLOFA.

Un roi qui mange son peuple.

A 43 lieues des îles Wallis, se trouvent deux îles (*Foutouna* et *Allôfa*) dont les sommets élevés peuvent être aperçus de 15 lieues; elles ont été confondues par M. Dumont-d'Urville en une seule que ce célèbre navigateur a nommée *Alloufatou*. Schouten, qui les découvrit le premier en 1616, leur avait donné le nom d'*Iles de Horn*. Bougainville les revit en 1768, et crut aussi qu'elles ne formaient qu'une seule île qu'il nomma l'*Enfant perdu*.

Les missionnaires français ont entrepris la conversion des naturels des îles Foutouna et Allôfa; mais ils n'y ont pas obtenu le même succès qu'aux îles Gambier et Wallis. Le père Channel y a été lâchement assassiné en avril 1841. On doit les détails qu'on va lire sur ces îles à M. Dubouzet, capitaine de la corvette *l'Allier*, qui, après avoir transporté aux îles Wallis l'évêque de Maronée, Mgr Pompalier, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale, fut chargé de réclamer au roi de Foutouna les dépouilles mortelles du vénérable missionnaire (aujourd'hui déposées à la Nouvelle-Zélande), et le châtiment de l'assassin (1).

« Les îles Foutouna et Allôfa, d'origine volcanique, sont toutes deux très-hautes, très-boisées, et séparées par un canal d'un peu plus d'un mille de largeur, très-sain, mais trop profond, du moins d'après ce que l'on dit, pour offrir un mouillage. Sans cela, on y serait à l'abri des vents dominants, et toujours en position d'appareiller. Le gisement des deux îles est S. E et N. O. Foutouna, la plus nord, est à peu près ronde, et a environ 18 milles de circonférence. L'île Allôfa n'en a que douze. Leurs côtes sont très-saines, les récifs qui les bordent dans certaines parties sont presque à toucher terre. Si c'est un avantage d'un côté pour la navigation, de l'autre elles sont dépourvues des ports qu'ont presque toutes les îles à récifs madréporiques. L'île de Foutouna offre seule un abri dans l'anse de *Singavi* (2), où le récif

(1) L'assassin, et le roi Nouliki, qui avait ordonné l'assassinat, étaient morts tous deux lorsque la corvette *l'Allier* mouilla dans la baie de Singavi à Foutouna.

(2) Nommée *Concordia* par Schouten, qui y fut bien accueilli par les naturels, et y mouilla pendant quelques jours.

s'étend un peu au large; mais cette anse est si petite qu'elle ne peut offrir de sûreté qu'à de très-petits navires. L'île de Foutouna est, pour ainsi dire, la seule habitée, car on ne compte à Allôfa que quelques familles fixées sur le bord du canal; ces familles sont originaires de Tonga ou de Wallis. Jadis Allôfa était habitée comme Foutouna, et gouvernée par un roi particulier; mais les guerres l'ont tout à fait dépeuplée. On cite principalement comme l'auteur de cette dépopulation un roi de Foutouna nommé *Vililiki*, le plus farouche cannibale qu'on puisse imaginer. Ce roi régnait il y a environ vingt ans (en 1822); les enfants ne le voyaient qu'avec terreur; rien que le souvenir de son nom fait encore frissonner ceux qui l'ont connu. Les naturels, qu'il avait fascinés et subjugués, se livraient à lui sans résistance, car il avait eu l'art de leur persuader *que le* DIEU *résidait dans son ventre, et demandait tant de victimes*. L'île aurait fini par devenir une solitude, si un jeune chef, que Vililiki avait désigné d'avance pour le dévorer, n'eût préféré s'exposer à la mort en le tuant, à être tué pour être mangé ensuite. Ce chef réussit à surprendre le roi pendant son sommeil, et lui fit payer cher le sang qu'il avait répandu. Il lui lia les bras et les jambes, et le fit mourir lentement à coups de lance qu'il lui donnait dans la bouche.

« La population actuelle de Foutouna est de 900 habitants; avant le règne du roi cannibale elle était, dit-on, de 3,000. Le district du nord ou des *Moua* compte dans ce nombre pour 550, et l'autre pour 350. Le premier fournit 180 guerriers, et l'autre de 100 à 120.

« Il n'y a jamais eu à Foutouna, comme à Wallis et dans beaucoup d'autres îles polynésiennes, une famille régnante à laquelle l'autorité est dévolue héréditairement. Chaque district de l'île a toujours eu ses chefs ou rois particuliers. A ce défaut d'une autorité unique et reconnue de tout le monde, sont dues les guerres intestines qui n'ont cessé de ravager cette île et réduit à tel point sa population. Le titre de roi était dévolu à celui des chefs qui réussissait à persuader aux autres et au peuple que le dieu descendait dans son ventre et l'inspirait. A cela avait été dûe l'élévation du dernier roi Nouliki, homme fourbe et cruel, reconnu comme cannibale et accusé d'avoir tué lui-même sa propre mère : action horrible, dont quelques peuplades sauvages produisent des exemples, mais que rien n'excusait aux yeux des naturels de Foutouna, et qui n'était pas dans leurs coutumes, puisque ses ennemis, idolâtres comme lui, soumis à l'empire des mêmes préjugés, lui en font un crime.

« Les îles Foutouna et Allôfa sont très-productives : le sol en est parfaitement arrosé; chaque vallée sert de lit à une rivière sans cesse

alimentée par les pluies qui tombent dans les montagnes, assez hautes pour accumuler beaucoup de nuages. Ces rivières arrosent des champs de taro; l'île de Foutouna en produit beaucoup, ainsi que des ignames, et les naturels peuvent en offrir en grande quantité aux bâtiments baleiniers. Chaque année, un certain nombre de ceux-ci viennent se présenter devant Singavi, et là, se procurent à bas prix ces racines précieuses et une grande quantité de fruits.

« On peut donc recommander cette île aux navigateurs pour ses ressources, et si la paix s'y rétablit, il n'est pas douteux que Foutouna ne leur fournisse bientôt des cochons et des volailles dans la même proportion. Dans ce moment, les habitants de Singavi, qui sont les mieux placés pour le trafic avec les bâtiments, en sont privés; les autres leur ont tout détruit par jalousie.

« Singavi possède une excellente aiguade; une chaloupe peut y accoster en toute sûreté très-près, et s'y remplir très-vite : les baleiniers en profitent quelquefois; mais un bâtiment de guerre surtout, qui manquerait d'eau, pourrait y remplacer promptement celle qui lui manquerait, tout en restant sous voiles, car il pourrait se tenir toujours très-près de terre en attendant la chaloupe, et embarquer son eau avec la plus grande facilité. On n'aurait rien à craindre des naturels, et, dans tous les cas, en armant la chaloupe, on serait tout à fait maître de l'aiguade sans avoir rien à redouter. Sous ce rapport, l'île Foutouna, quoique dépourvue de mouillage, pourrait être utile à nos bâtiments en temps de guerre.

« Je pense que le peuple de cette île reviendra avant peu à la mission catholique, et que le sang du missionnaire, versé pour la cause de la religion, ne l'aura pas été sans fruit. La tribu de Sam (catéchiste du père Channel, né à Foutouna) sera la première à donner l'exemple, et comme la crainte du roi Nouliki arrêtait seule l'essor dans l'autre district, le roi étant mort, cet exemple sera sans doute suivi. »

E. Dubouzet.

ARCHIPEL DE MANGARÉVA.

(ILES GAMBIER) (1).

Théogonie ancienne. — Conservation des idoles. — Fêtes funèbres. — Prêtres. — Gouvernement. — Famille royale. — Éducation de l'héritier du trône. — Constitution physique et caractère des Mangaréviens. — Cannibalisme. — Changements heureux survenus depuis leur conversion au christianisme. — Activité actuelle des Mangaréviens. — Production des îles Gambier. — Végétaux. — Pêche. — Amusements des Mangaréviens.

L'archipel Gambier, comme la plupart des îles de l'Océanie, a probablement eu pour premiers habitants de malheureux naufragés, ou quelque famille de proscrits, obligée de courir les mers, afin d'éviter la lance et la dent d'un vainqueur cannibale.

C'est ainsi qu'a été peuplée, il y a environ quarante ans, l'île *Crescent*, située à une dizaine de lieues de *Mangaréva*. A la suite d'un combat terrible livré sous le règne de *Mapourouré*, grand-père du roi actuel, les vaincus furent mangés ou réduits à s'enfuir sur leurs radeaux : les uns, assez heureux pour rencontrer des plages désertes, s'y établirent; les autres auront péri misérablement dans les flots.

S'il faut en croire les traditions des Mangaréviens, *Tiki* et *Inaone* seraient leurs premiers parents. Les autres peuples de l'Océanie revendiquent la même origine; d'où je suis porté à conclure que les différentes tribus jetées çà et là sur les divers points de la Polynésie sont des rejetons d'une souche commune.

En général, *Tiki* passe pour un Dieu qui aurait tiré la terre du sein des eaux, au moyen d'un hameçon. Le puissant pêcheur a légué son nom à toutes les statues d'idoles devant lesquelles ce peuple sauvage est resté si longtemps prosterné, quels que soient d'ailleurs leurs attributs. D'*Inaone*, on a fait plus tard une déesse, qui, dédaignant la société de son époux, le laissa avec une fille unique au berceau.

J'ai vu dans une vallée de Mangaréva, la plus grande des îles du

---

(1) On sait que tous les naturels de l'archipel de Mangaréva ont été, depuis 1834, convertis au christianisme par deux prêtres catholiques. C'est à l'un de ces dignes missionnaires, M. François d'Assise Caret, que sont dus ces détails sur les îles Gambier.

groupe Gambier, un monument qui est fort ancien : c'est un mur longtemps enfoui dans la terre, formé d'énormes *pou-ngas* (pierres tendres qui croissent sur le sable, au milieu des flots); il a 6 à 7 pieds de hauteur sur 15 à 20 de longueur. Des arbres aussi gros que les vieux chênes de nos forêts avaient étendu leurs racines séculaires dans les crevasses du monument, et leur tronc était lui-même enseveli sous un monceau de corail que les vieillards appelaient d'un nom inventé par leurs aïeux.

A Taravaï, autre île du même archipel, existe un arbre extraordinaire appelé *Oa*. Il avait, lorsque nous le mesurâmes, à notre arrivée, 106 pieds de circonférence. Son aspect est celui de nos vieilles tours ou de nos portiques du moyen âge. Le tronc, qui paraît composé d'une multitude de colonnes réunies en faisceau, comme nos piliers des églises gothiques, est découpé en mille compartiments, percés de mille jours qu'on prendrait pour des croisées à ogives ou pour des niches toutes prêtes à recevoir leurs saints. Les vieillards de l'île affirment, et ils le tiennent par tradition de leurs ancêtres, que cet arbre touchait autrefois à la montagne, qu'il s'en est séparé de lui-même, et qu'il s'en éloigne tous les jours, quoique d'une manière insensible. A ce compte, il aurait déjà fait plus de trois à quatre cents pas; ce qui lui donnerait, à un pas tous les ans, au moins quatre cents ans d'antiquité. Mais si la marche de ce végétal ambulant est régulière, il est certain que la distance parcourue assigne à sa naissance une époque antérieure, car voilà plusieurs années que je suis dans l'archipel Gambier, et je ne me suis pas aperçu qu'il ait changé de place; ce qui me ferait croire qu'il est encore à celle où jadis il fut planté.

Pour arriver à une donnée plus certaine sur l'origine du peuple des îles Gambier, j'ai consulté les souvenirs des vieillards, qui sont ici les seules annales du passé, et j'ai entendu énumérer, au plus instruit des indigènes, une cinquantaine de rois, qui auraient successivement présidé au gouvernement de l'archipel. « Il y en a eu un bien plus grand « nombre, ajoutait le vieillard; mais leurs noms se sont perdus. »

A notre arrivée à Mangaréva, nous y avons trouvé établie l'idée de la Divinité, le souvenir de la création, et la foi aux récompenses et aux peines de la vie future.

Les dieux de Mangaréva étaient sans nombre et se divisaient en deux classes opposées, *les bons et les mauvais génies*. Les uns et les autres avaient des attributs spéciaux. *Tiki* était adoré comme père du genre humain; *Tea* avait créé l'eau, le vent et le soleil; *Tou* était l'auteur du *maiore* ou fruit à pain; *Ro-ngo* entr'ouvrait les nuages et versait des flots de pluie sur les champs altérés; *Tairi* faisait gronder

le tonnerre; *Ariki-Tenaou*, roi de l'Océan, veillait à la conservation des nombreuses familles de poissons qui peuplent son empire, et favorisait les piéges des pêcheurs; *A-nghi* dirigeait les nuages et causait la disette par son souffle brûlant; *Mapitoiti*, le plus malfaisant des génies, était le dieu de la mort. Enfin les principaux phénomènes de la nature étaient divinisés et se transformaient en bons ou mauvais esprits, selon qu'ils inspiraient l'espérance ou la crainte.

L'inauguration des idoles se faisait avec un cérémonial annonçant une étrange crédulité. A certaines époques, on s'imaginait, sans doute à l'instigation des *taouras* (prêtres), qu'un génie était venu se cacher sous l'écorce de tel ou tel arbre. La foule se réunissait à l'entour et procédait à l'interrogatoire de la nouvelle divinité : «Quel est ton «nom? où est ta demeure? quel culte veux-tu recevoir?» Un prêtre, placé auprès de l'arbre mystérieux, répondait à tout en donnant à ses paroles un accent extraordinaire qu'on prenait pour une voix divine. Une terreur religieuse s'emparait de l'assemblée; on courait porter au roi la nouvelle du prodige : le prince, à son tour, venait réitérer les mêmes questions et recevait les mêmes oracles. «Je porte tel nom, «répondait le dieu par la bouche du prêtre; je veux que tu me coupes, «que tu me façonnes, et qu'après m'avoir donné la forme qui convient «à mon rang, tu me places honorablement dans ta maison, où je rece- «vrai les hommages du peuple.» Le roi donnait sur-le-champ ses ordres pour que l'arbre fût abattu. C'était avec le feu qu'on procédait à cette première opération; puis, quand les racines étaient brûlées, on façonnait le tronc avec des haches en pierre, et on le polissait avec des coquillages durs et tranchants. Enfin, lorsque le sculpteur avait mis la dernière main à la statue, on en faisait l'inauguration : elle était placée debout dans une cabane qui devenait *tapou*, c'est-à-dire sacrée et interdite aux femmes; le prêtre s'accroupissait devant elle et lui adressait sa prière : il lui offrait aussi des aliments de toute espèce et quelques pièces de *tappe* (étoffe). Toutes ces offrandes étaient déposées en face de l'idole, sur une large table de corail, pour y demeurer jusqu'à ce que les rats en eussent fait leur pâture, ou qu'elles tombassent en putréfaction. En retour, le dieu était prié de donner au peuple des fruits en abondance...

La foi aux récompenses et aux peines d'une autre vie faisait aussi partie du symbole religieux des habitants de Gambier. Ils avaient leur *po-kino*, ou enfer, qu'ils se représentaient tantôt comme une fournaise ardente, tantôt comme un bourbier profond, d'où nul ne peut sortir une fois qu'il a eu le malheur de glisser sur la pente de l'abîme fangeux. Leur *po-poreto*, ou paradis, séjour des dieux bons,

était, comme les Champs-Élysées du paganisme, une région souterraine éclairée par un astre aussi pâle que la lune. A la mort d'un insulaire, la famille célébrait un *tiraou,* ou fête funèbre, qui dégénérait toujours en orgie. Il y en avait de plus ou moins solennels, selon le rang et la dignité du défunt. Le *tiraou* des *to-ngoitis* (nobles) se prolongeait quelquefois jusqu'au dix-septième jour. Si les parents manquaient à l'accomplissement de ce devoir, l'ombre du mort était condamnée à errer de montagne en montagne, de précipice en précipice, jusqu'à ce qu'elle tombât pour jamais dans les gouffres du *po-kino;* mais avec les honneurs du *tiraou,* toute âme s'envolait sans délai au *po-porotou.*

Lors des funérailles d'un chef, on faisait l'éloge de sa bravoure et le récit de ses exploits. Voici un fragment de chant funèbre que le peuple répétait avant l'arrivée des missionnaires, sur la tombe de ses plus illustres guerriers.

«Le soleil a passé derrière la colline; les ombres ont succédé au «jour. Lumière, que tu tardes à revenir! Tu es aussi lente à reparaître «que le poisson attendu par le pêcheur qui a jeté son hameçon dans la «mer.

«Le soleil commence à briller sur les hauteurs de l'île; éveillé par «ses feux, le papillon s'égaie sur les sentiers; il vole en se jouant de «la mer aux montagnes.»

Puis suivait une longue énumération des chefs morts, dont un insulaire récitait les noms, tandis que le peuple répondait en gémissant: «Un tel n'es plus! La lumière est à tous.»

Les cérémonies funèbres avaient toutes un caractère religieux; elles étaient toujours précédées par des prêtres.

Le nombre des prêtres, ou *taouras,* était considérable. Ils reconnaissaient un chef suprême appelé *toupoua:* c'est de lui qu'émanait le pouvoir sacerdotal; à lui seul appartenait le droit de diviniser les idoles et de régler le culte décerné à chacune d'elles. — Les ministres subalternes, connus sous le nom de *taouras,* veillaient, sous sa juridiction, à l'accomplissement des rits sacrés; ils exerçaient sur le peuple la plus grande influence; le roi lui-même subissait le joug de leur autorité, et s'il cherchait à s'en affranchir, on le menaçait de la colère des dieux.

Chaque divinité avait son prêtre ou sa prêtresse, qui vivait des dons servis à l'idole. Devant la maison d'un *taoura* était toujours dressée une table appelée la *table des dieux:* quiconque ambitionnait les faveurs de *tiki* venait y déposer son offrande: tantôt c'était un *poké* ou fruit à pain réduit en bouillie et arrosé avec du lait de coco,

tantôt un *piéré*, espèce de pâté formé d'excellents poissons et de la chair du *toumêi*; quelquefois une *poupouta*, mets succulent qui se compose de fruits à pain et de bananes, assaisonné le plus souvent avec le jus d'une racine que les Anglais ont appelée *ti-root*. Personne ne devait toucher à ces aliments réservés aux dieux, qui étaient censés les manger pendant la nuit : ces mets auraient, disait-on, donné infailliblement la mort au profanateur assez hardi pour s'en nourrir.

A l'arrivée des missionnaires, les *taouras* ne tardèrent pas à comprendre que les offrandes allaient devenir plus rares. Ils cherchèrent pendant quelque temps à sauver leurs intérêts menacés. Mais le moment de la grâce était venu : les tables des dieux ont été renversées, et les idoles mises au feu. Ces prêtres, pour la plupart, sont maintenant chrétiens, et chrétiens fervents; celui qui était revêtu du titre de *toupoua* a plus que tout autre contribué à l'établissement de la religion dans ces îles; son nom est *Matoua*, oncle du roi *Mapou'eo*.

Le gouvernement de l'archipel Gambier a été de temps immémorial monarchique et héréditaire; il paraît également certain que les femmes ont toujours été exclues de la succession au trône.

Le droit du roi est de disposer à son gré de toutes les terres de l'île; il en est le maître absolu. Le principal dépositaire de son autorité s'appelle *taoura tiaki ao*, ou *ministre gardien du pouvoir :* c'est à lui que sont confiées les clefs du trésor public et le soin de lever les tributs, d'administrer la justice, et de notifier au peuple les arrêts du souverain.

Outre ce premier ministre, et sous sa juridiction, on compte encore un certain nombre de fonctionnaires qui remplissent chacun un emploi spécial : l'un est exclusivement chargé de la pêche, l'autre surveille la cuisine du roi; celui-ci a le titre d'architecte de Sa Majesté; celui-là, en qualité de médecin du prince, est seul consulté dans les cas de maladie; enfin on retrouve ici en petit ce qu'on voit partout ailleurs sous des dehors plus brillants. Le roi a ses courtisans et ses pages, la reine ses suivantes et ses dames d'honneur.

Dans un état si pauvre et si limité, il est aisé de concevoir que les prérogatives du souverain doivent être bien modestes : elles se réduisent à quelques chemins, à certains siéges déclarés *tapous* du roi, c'est-à-dire réservés à lui seul. Il est aussi d'usage qu'on ne se tienne jamais debout en sa présence : il faut s'accroupir ou s'asseoir sur ses talons. Tout sujet qui vient solliciter quelque faveur du prince, ou le remercier d'une grâce reçue, doit lui baiser les genoux et les pieds : là se bornent toutes les distinctions et tous les hommages que le peuple accorde à son maître.

Les autres membres de la famille royale jouissent aussi de priviléges analogues; mais de tous les avantages qu'ils doivent à leur naissance, le plus précieux est, sans contredit, celui d'une éducation plus cultivée. Dès leur enfance ils sont confiés à des instituteurs choisis, qui ne les perdent pas un instant de vue, et qui ont mission de les rendre dignes du rang qu'ils doivent un jour occuper dans l'État.

Le berceau de l'héritier présomptif du trône est encore environné de plus grands soins. Il est vrai que la flatterie qui les inspire ne peut qu'imprimer une direction funeste aux idées du royal enfant. A peine est-il né qu'on l'arrache à sa famille pour le porter au sommet d'une haute montagne, dans une cabane solitaire, où furent élevés tous ses aïeux : là, sans autre société que celle de sa nourrice et de quelques servantes, il grandit inconnu à tout le monde. L'approche de sa mystérieuse demeure est sévèrement interdite à ses futurs sujets. Du haut de cette montagne on lui montre les nombreuses et verdoyantes vallées qui formeront bientôt son empire. « Votre peuple, lui dit-on, rampe « déjà à vos pieds; il habite au-dessous de vous ces plaines, que des fo- « rêts de cocotiers et d'arbres à pain couvrent de leur ombrage et en- « richissent de leurs fruits : un jour vous lui commanderez, et il vous « obéira. Tout ce que vos regards peuvent embrasser est à vous; ce « ciel, ces montagnes, ces vallées et ces mers, composent votre do- « maine; vous serez grand au jour de votre règne; votre puissance « sera sans bornes, comme l'Océan qui vous entoure; le ciel et la terre « recevront vos lois. » C'est ainsi qu'on exalte, dès le berceau, l'orgueil de l'héritier du trône : aussi les souverains de Mangaréva se regardent-ils comme les premiers, ou plutôt comme les seuls monarques du monde; car ils croient que l'univers finit à l'horizon.

Quand arrivait l'époque où le jeune prince devait descendre de la montagne, c'est-à-dire à l'âge de douze ou quinze ans, tous les naturels, hommes, femmes, enfants et vieillards, se réunissaient pour aller au-devant de lui, et saluer l'avénement de leur maître futur. Ce jour était compté parmi les plus beaux de l'île.

Les habitants des îles Gambier sont en général d'une taille élevée et d'un tempérament robuste; la beauté des traits s'allie en eux à une grande force musculaire et aux plus heureuses proportions. On ne voit ici ni sourds, ni muets, ni bossus, ni aveugles. Le seul défaut physique que je connaisse aux Mangaréviens, est d'avoir les pieds tors ou rentrés en dedans. Le tatouage ne leur va pas mal. Presque tous ont des croix imprimées sur les épaules. Ce dessin représente avec assez de vérité les épaulettes de nos soldats, et le reste du tatouage offre plus d'une analogie avec le costume militaire des Européens. Les

étranges figures dont tout Mangarévien bigarrait sa peau, jointes à sa longue barbe et sa chevelure flottante, lui donnaient un air martial et terrible, que ne démentait pas son caractère; car il passait, avant sa conversion, pour le plus féroce insulaire de l'Océanie. On commençait à quinze ou vingt ans l'opération du tatouage; les femmes, aussi bien que les hommes, étaient jalouses de porter cette bizarre parure. Aujourd'hui personne n'y songe, bien que nous n'ayons pas dit un seul mot pour l'interdire.

On aura peine à croire, maintenant que la religion à changé la face de ces îles, combien les indigènes des îles Gambier étaient altérés du sang de leurs semblables : c'était au point qu'ils dévoraient non-seulement les étrangers que le naufrage avait jetés sur la côte, mais encore leurs voisins, et quelquefois leurs meilleurs amis. Malheur au guerrier dont le succès avait trahi le courage! ses membres sanglants étaient servis en pâture au vainqueur; le champ de bataille devenait un banquet où la tribu triomphante accourait se rassasier de la chair des captifs. Même en temps de paix, ces horribles festins n'étaient pas rares. Mais alors, pour se procurer une victime, il fallait allier la perfidie à la cruauté : on allait secrètement à la chasse les uns des autres; un voisin tendait des embûches à son voisin, s'il pouvait le conduire dans un lieu écarté, ou le surprendre isolé et sans défense, il lui enfonçait, le sourire sur les lèvres, un stylet de nacre dans le cœur; puis, les ténèbres venues, il allait le manger à son aise dans quelque vallée solitaire. La chair des enfants surtout était convoitée par ces cannibales. Combien de fois nos jeunes chrétiens nous ont dit, avec l'expression de la plus vive reconnaissance : « Que nous étions malheu-« reux avant que vous vinssiez nous instruire! A chaque instant nous « tremblions d'être pris et dévorés par les grands; aujourd'hui nous « n'avons plus peur, on ne pense à nous que pour nous aimer. »

Au meurtre de ses semblables, le Mangarévien joignait l'usurpation de leurs propriétés. Quand le temps de la récolte était venu, le guerrier qui se trouvait trop à l'étroit dans son domaine allait, sans plus de cérémonie, chercher querelle au possesseur du champ voisin; « Que fais-tu sur mon terrain, lui disait-il? De quel droit oses-tu tou-« cher aux fruits d'arbres que j'ai plantés? Retire-toi, ou je te ferai « repentir de ton audace. » Jugez si l'autre était d'humeur de céder sans résistance une moisson prête à recueillir. La dispute s'échauffait, les deux champions élevaient la voix, la tribu accourait à leurs cris; les uns prenaient parti pour le ravisseur, les autres pour le spolié; des injures on en venait aux coups; une fois les pierres lancées, c'était une mêlée générale; on se déchirait, on se tuait, jusqu'à ce que la

victoire donnât raison au plus fort. Alors, le vaincu, s'il avait le bonheur de survivre à sa défaite, allait cacher sa honte chez un frère ou un parent, tandis que son heureux rival, devenu la terreur de ses voisins, demeurait libre possesseur du champ que venait de lui assurer son courage.

Depuis qu'ils sont chrétiens, nos insulaires ont bien eu encore quelques contestations au sujet des limites; mais heureusement elles n'ont été ni violentes, ni difficiles à apaiser, et c'est là que nous avons pu apprécier les changements opérés dans des cœurs autrefois si étrangers à tout sentiment de justice et de modération.

Pour donner toute sa vérité au portrait de nos Mangaréviens, je dois dire qu'un certain nombre de traits plus heureux tempéraient l'horreur de ce tableau. S'ils étaient naturellement flatteurs, fourbes, défiants et paresseux, ils admettaient volontiers à leur table les indigents et les voyageurs; les riches faisaient part de leur abondance à leurs parents moins fortunés; les amis accueillaient la jeune famille de celui que la mort avait enlevé à leur affection. Rien de plus commun à Gambier que les fils adoptifs; ils jouissaient dans la maison de leur bienfaiteur des mêmes priviléges que ses propres enfants, et avaient comme eux droit à son héritage. Enfin, les larmes que ces insulaires versaient sur la tombe de leurs proches, les chants funèbres où leur douleur s'exhalait en si touchantes expressions de regret et de tendresse, prouvent assez que si l'humanité était trop souvent défigurée en eux par des vices barbares, elle n'était pas entièrement bannie de leurs cœurs.

L'indolence, qui parait être le principal défaut des Mangaréviens, s'explique par l'étonnante fertilité du sol. Pour se procurer les choses les plus nécessaires à la vie, ils n'ont presque rien à faire : leurs arbres produisent sans culture des fruits en abondance; qu'on arrache de temps en temps l'herbe qui pousse à leurs pieds, voilà tout le travail qu'ils exigent. On n'a pas même besoin d'en planter de nouveaux; à côté d'une vieille souche, et de la profondeur de ses racines, s'élèvent des rejetons vigoureux : c'est toujours une jeune génération qui grandit pour succéder à une autre qui s'éteint.

Ces arbres précieux, qui fournissent du pain à nos insulaires, et qui font de leurs vallées autant de bosquets enchanteurs, leur donnent aussi des vêtements pour se couvrir. Avec l'écorce des branches, ils fabriquent, sans autre instrument qu'un maillet et un billot demi-circulaire, une espèce d'étoffe aussi blanche que la neige, et nommée *tappe*. Les femmes seules s'occupent à cet ouvrage : on les voit à chaque instant du jour s'escrimant du maillet, et frappant comme des

maréchaux sur l'enclume; leurs coups rédoublés, répétés par les échos de l'île, s'entendent de fort loin. Depuis que la décence, compagne inséparable de la foi, est respectée des naturels, ils se couvrent du mieux qu'ils peuvent avec leur mauvaise *tappe;* mais, à la moindre pluie, l'étoffe se détériore; on n'en rapporte que des lambeaux, lorsqu'on a été surpris en chemin par une averse.

Comme l'oisiveté favorise tous les vices, et qu'un peuple paresseux ne saurait être longtemps un peuple chrétien, nous faisons tous nos efforts pour inspirer à nos néophytes l'amour du travail. Je crois bien qu'ils se ressentiront toujours du climat des tropiques : cependant, depuis qu'ils sont baptisés, leur activité est plus grande, et si leur ardeur se soutient, nous n'aurons pas lieu de nous plaindre.

Déjà plusieurs travaux importants ont été entrepris : les habitations n'avaient été jusqu'ici que de misérables cabanes ouvertes à tous les vents; maintenant on compte dans l'île un certain nombre de maisons à l'européenne. Notre église sera un jour pour l'Archipel un monument remarquable. Tout le monde veut concourir à son érection : les uns vont chercher en mer la *pou-nga* (1), et l'amènent au rivage sur leurs radeaux; d'autres la conduisent le long des terres jusqu'à la grande vallée, où des ouvriers plus habiles la taillent et la façonnent. Pour ce labeur, les bras ne manquent jamais; c'est un plaisir et une fête pour ce peuple de tirer à la corde ou d'appuyer sur le levier (2).

Par suite de cette indolence, que nous combattons, les indigènes avaient laissé l'herbe et les roseaux envahir une partie de leurs champs, les arbres y dépérissaient, les fruits devenaient rares et moins savoureux : maintenant toutes les vallées sont en très-bon état; les bananiers, naguère peu communs, sont aussi nombreux que les touméis, ou arbres à pain; chaque cultivateur a aujourd'hui sa petite plantation de cannes à sucre, et sa provision de pommes de terre douces.

Pendant que je suis à parler des travaux auxquels se livrent nos insulaires, je dirai un mot des principaux emplois que l'usage assigne à chacun des membres d'une famille. Les hommes s'occupent communément à pêcher le poisson ou la nacre; aux femmes appartient, ici comme partout, le soin du ménage; les jeunes filles vont chercher l'eau à la fontaine, et préparent les aliments; c'est aux jeunes gens à

---

(1) La *poun-ga* est une pierre aussi tendre que le tuf, aussi blanche que la neige; elle pousse dans l'eau et se détache aisément du sable sur lequel elle repose. Il y en a de toutes les longueurs et de toutes les dimensions. J'en ai mesuré une qui avait 12 pieds de long sur 6 de large, et 2 d'épaisseur.

(2) L'église d'Akena est terminée, et a été consacrée par Mgr Pompalier, évêque de Nilopolis (voyez *Revue de l'Orient*, t. I, p. 402).

couper le bois pour entretenir le feu; aux vieillards est réservée la tâche d'arracher l'herbe des vallées (1).

Je passe aux productions du sol, qui font presque toute la richesse de Mangaréva.

On doit mettre au premier rang le *touméi*, ou arbre à pain. Son fruit s'appelle *meï* ou *maiore*. Lorsqu'il est à maturité, les indigènes le pèlent avec une espèce de racloir en nacre, et l'enfouissent dans un trou garni de feuilles, qu'ils recouvrent soigneusement d'une épaisse couche de terre. En cet état, le *maiore* se nomme *tioka*. Les lieux où on le dépose sont comme les greniers de ces îles; quand ils sont pleins le peuple est confiant dans l'avenir, et se livre à la joie. Avec du *tioka* on obtient ici toute la considération que l'argent donne en Europe : c'est comme la monnaie du pays; celui qui en possède beaucoup peut compter sur les services de tout le monde.

Le touméi donne habituellement deux récoltes par année. Si, par malheur, elles manquent toutes deux, la disette ne tarde pas à se faire sentir. Les vieillards nous parlent souvent d'une famine affreuse qui désola leur île peu de temps avant l'arrivé des missionnaires. «Toutes «nos réserves étaient épuisées, nous disent-ils, plus de *tioka*, plus de «*nanié* (2) dans nos trous, point de fruits sur les arbres. Les racines «de *ti* (3), les *ignames*, le *taro*, et les pommes de terre douces (4) «ne suffirent que peu de jours à nos besoins; nous nous vîmes réduits «à manger l'herbe des champs, et enfin à nous dévorer les uns les «autres. Les plus vigoureux d'entre nous parvinrent seuls jusqu'à la «moisson nouvelle. Avant le fléau, nous étions aussi nombreux que les «arbres de nos vallées; quand il cessa, l'archipel n'était plus qu'un «désert.»

---

(1) Cette occupation, réservée aux vieillards, me rappelle une réponse plus qu'ingénue qui fut faite, il y a peu de temps, à un de nos confrères. Une femme fort âgée lui demandait instamment le baptême : «Mais vous n'êtes pas encore assez instruite «pour le recevoir, lui dit le missionnaire. — C'est vrai, je ne suis plus qu'une pauvre «vieille; je n'ai plus de mémoire; cependant je voudrais être baptisée. Ici je ne suis «bonne à rien; mais dans le ciel, où je désire monter, je sarclerai l'herbe du Seigneur «Jésus.» — *Note de M. Caret.*

(2) Écorce du *maiore*, dont on fait aussi du pain, mais qu'on ne mange qu'à défaut d'autres aliments.

(3) Racine ligneuse dont le jus égale presque la douceur du miel; elle pousse partout, même au sommet des montagnes; j'en ai vu d'une grosseur considérable et qui avaient plus de 4 pieds de long. C'était une plante réservée aux dieux.

(4) Le *taro* est l'*arum esculentum* des savants; l'*igname*, *dioscorea sativum*, et la pomme de terre douce, le *convolvulus batatas*. Ces racines sont, en général, plus grosses et plus savoureuses que nos pommes de terre d'Europe.

Il est évident, en effet, que ces îles ont été beaucoup plus peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Çà et là des cabanes en ruines, des plantations abandonnées, attestent la disparition des familles dont elles formaient l'héritage. On dit même que l'île de *Kamaka*, aujourd'hui sans habitants, nourrissait jadis une population égale à celle d'*Akamoura*. Puissions-nous, par notre vigilance et notre activité, prévenir le retour de semblables malheurs!

Après le *maiore*, on compte encore, parmi les fruits les plus estimés de Mangaréva, la *banane* et le *coco*, connus de tout le monde; le *nioi*, absolument semblable à nos cerises; le *keika*, espèce de pomme rouge de moyenne grosseur; le *moï*, qui, avec moins de chair que le keika, est d'un rouge plus foncé et contient un noyau beaucoup plus dur; le *nono*, qu'on prendrait pour une belle fraise de la grosseur d'une pomme de reinette, mais qu'on dédaigne cependant, excepté lorsqu'on est pressé par la faim; et l'*ara*, qui se trouve en abondance sur presque toutes les terres basses de l'Océanie. Il vient en grappe au bout des branches; sa forme est conique; son noyau ressemble assez à une châtaigne. Ce fruit est l'unique nourriture des insulaires de *Crescent* et de presque tout l'*archipel Dangereux*. L'arbre qui le produit s'élève à une hauteur de 10 ou 12 pieds; ses rameaux, longs et flexibles, tombent perpendiculairement à terre, où ils prennent racine. Le tronc, qui se durcit beaucoup avec l'âge, sert à faire les maillets dont les femmes sont armées pour battre la tappe. Ses feuilles ont 5 à 6 pieds de long sur environ 6 pouces de large; elles sont garnies d'épines en tous sens, et se terminent en pointes aiguës: tantôt on les aplatit pour en couvrir les maisons, tantôt on les effile pour en tresser de jolies nattes.

Voilà à peu près toutes les productions alimentaires de nos îles.

Les haricots, les carottes, les melons et les citrouilles sont les seules plantes d'Europe qui y viennent à maturité. Les deux premières surtout réussissent fort bien. La vigne, quoiqu'elle soit très-vigoureuse, ne produit pas. J'ai planté beaucoup d'arbres et d'arbrisseaux, qui ont jusqu'ici avorté ou dépéri plus ou moins promptement; j'ai répété ces essais dans toutes les saisons, et les résultats ont toujours été les mêmes. Au reste, un botaniste aurait peu de richesse à recueillir dans nos îles; les végétaux sont en très-petit nombre. J'oubliais de dire que les plantes d'Europe ne se cultivent pas avec plus de succès sur les montagnes que dans les vallées.

La pêche est encore pour nos néophytes d'une très-grande ressource. Outre les filets de petite dimension que possède chaque famille, ils en ont de fort grands qui sont ordinairement la propriété

commune de tous les habitants d'une île ou d'une vallée. Tout ce qu'on prend avec ceux-ci se distribue par portions égales entre les divers membres de la tribu.

Il y a quelques années, les Mangaréviens ne connaissaient que l'hameçon en nacre ; ils le fabriquaient avec une queue de poisson qui ressemble à nos limes rondes, et qui en a presque tout le mordant. En guise de harpons ils étaient armés de longs bâtons pointus, et en perçaient avec dextérité le poisson qui se jouait à portée de leurs coups.

On n'est pas libre de jeter partout indistinctement ses filets ; chaque île a sa mer, chaque propriétaire son rivage : ce n'est qu'au large que la pêche est permise à tout le monde.

Certains poissons étaient réservés au roi et aux *to-ngoitis*. Un homme du peuple ne pouvait en manger sans s'exposer à être puni par la confiscation de sa terre. La tortue était du nombre de ces poissons *tapous :* toutes celles que prenaient les insulaires devaient être portées au prince, qui les conservait dans ses viviers pour en orner sa table aux jours de fêtes.

Avec le temps, nous espérons ajouter de nouveaux moyens de subsistance à ceux que la nature a jusqu'ici offerts à nos insulaires. Déjà nous leur avons procuré des poules, des chèvres, des brebis ; les animaux d'une plus grosse espèce leur sont encore inconnus. Il y a quelques années, le rat était l'unique quadrupède des îles Gambier ; on en voyait partout, même sur les arbres : maintenant, grâce à nos chats et à nos souricières, si la race n'en est pas tout à fait éteinte, peu s'en faut. C'était d'ailleurs le seul hôte incommode de la contrée : on ne rencontre pas un reptile venimeux sur toute la surface des îles. J'ai vu quelques petits lézards, appelés *makos* par les naturels : ils sont de l'espèce la plus inoffensive.

La seule chose que redoutent les indigènes est la rencontre des *mauvais poissons*. Ils comprennent sous cette dénomination le requin, qui est leur plus dangereux ennemi, et plusieurs serpents de mer, dont la morsure, sans être mortelle, fait néanmoins tomber en putréfaction la partie blessée. Aussi, quand nos chrétiens vont d'une île à l'autre, la seule grâce qu'ils demandent à Dieu, c'est qu'il les préserve des *mauvais poissons :* ils ne comprennent pas qu'on puisse courir d'autres dangers dans l'eau, tant ils sont habiles nageurs.

En effet, les insulaires de Gambier sont de vrais poissons ; l'eau semble être leur élément. Dès qu'un enfant peut se tenir sur ses jambes, il va à la mer et nage avec ses parents. Les femmes plongent avec la même habileté que les hommes, et si la décence le permettait, elles pourraient comme eux se livrer à la pêche.

Un des plus grands amusements de la jeunesse mangarévienne est le *korikori*. Il consiste à faire dans l'eau toutes les évolutions que nos jeunes gens des colléges d'Europe exécutent dans une vaste prairie. Rien de plus gai, rien de plus bruyant que ces jeux nautiques : on les voit tantôt former une ronde en se tenant par la main, et chanter en mesure la chanson du *korikori*, sans s'aider autrement que du mouvement de leurs pieds; tantôt ils disparaissent tous à la fois, et s'en vont au fond se coucher, se poursuivre, se rouler sur le sable pour remonter ensuite tous ensemble à la surface de l'eau, et reprendre haleine. Quelquefois ils montent à cheval les uns sur les autres, ou se mettent dos à dos, les bras entrelacés, afin de se délasser mutuellement en nageant chacun à son tour.

Lorsque nous passons d'une île à l'autre, les enfants ont coutume de nous accompagner ou de venir au-devant de nous jusqu'en pleine mer. Les uns nagent à droite, les autres à gauche de l'embarcation; les plus vigoureux poussent eux-mêmes la nacelle, et tant qu'il sont à nos côtés, il n'est pas besoin de se servir de rames.

A une assez grande distance du rivage, on a planté une multitude de mâts qui dominent au moins de 30 pieds la surface des flots; les jeunes gens se poursuivent jusqu'au sommet qu'ils atteignent au moyen d'échelons, et appuyant le pied sur la cime, se jettent dans la mer, les uns à la suite des autres. Je ne crois rien exagérer en disant que la jeunesse d'Europe trouverait à Gambier sinon ses maîtres, au moins ses émules de jeu.

CARET.

DE LA RELIGION DES CAMBOGIENS (1).

Les Cambogiens ne croient pas à la création; ils estiment que le ciel et la terre sont éternels; leur dieu, tout occupé de secourir les hommes, est composé d'esprit et de corps. Son corps, plus brillant que le soleil, pénètre tout de sa lumière; pour que son bonheur soit accompli, il faut qu'il meure

(1) Le royaume de Camboge ou Kambodje, d'indépendant qu'il était, est devenu tributaire; il forme aujourd'hui une des divisions de l'empire d'Annam, fondé au commencement du XIXe siècle par Gialong (Ngaï-en-Choung), roi de la Cochinchine.

pour ne plus renaître; alors il disparaît de ce monde, n'est plus sujet à aucune misère et ne ressent aucune passion; mais avant d'arriver à cet état, il se fait en lui un tel changement par la mortification, que son sang devient blanc. Son règne n'est que d'un certain nombre d'années, et quand il a complété le nombre des élus qui doivent se sanctifier par ses mérites, il entre dans un repos éternel, et un autre dieu lui succède dans le gouvernement de l'univers.

Les hommes peuvent devenir dieux après avoir acquis une vertu consommée, pourvu toutefois qu'ils aient cette intention dans leurs bonnes œuvres, et qu'ils implorent le secours de l'ange gardien de la terre. Au-dessous de la Divinité, il y a un état moins parfait que celui de sainteté. Pour y parvenir, il faut avoir pratiqué beaucoup de bonnes œuvres dans différents corps. Les saints ont les mêmes attributs que Dieu, mais dans un degré inférieur; Dieu les a par lui-même, et les saints les tiennent de lui; leur sainteté n'est parfaite que quand ils meurent pour ne plus renaître, et que leurs âmes sont portées au *nirpean sthan suor* (paradis siamois).

Chaque planète est la demeure d'une intelligence parfaite. La terre est soutenue par les eaux comme un navire sur l'Océan. Ces eaux inférieures communiquent avec celles qui sont sur la terre par un gouffre qui est au centre, et sont tenues en équilibre par un vent qui souffle de toute éternité. Les hommes autrefois étaient géants et vivaient dans l'innocence; précieux avantages qu'ils conservèrent peu de temps. Dans la suite, ils n'auront plus qu'un pied de haut, ils vivront peu de jours, sans amour pour la vertu. Enfin viendra la fin du monde : elle est proche, disent les Cambogiens, parce qu'on ne voit plus que corruption. Ils croient que les animaux ont déjà perdu l'usage de la parole, qu'ils ont néanmoins conservé la liberté, et qu'ils sont capables de vices et de vertus. Cette idée, jointe à leur croyance sur la transmigration des âmes, a sans doute motivé la loi qu'on trouve dans tous leurs livres sacrés, loi qui défend de tuer ce qui a vie. Toutefois ce précepte est bien mal observé, car tous les Cambogiens sont pêcheurs et chasseurs, et ils tuent sans scrupule tout animal qui leur tombe sous la main, pourvu qu'on puisse se nourrir de sa chair.

Un jour, ayant entamé une discussion avec un lettré du pays, au sujet de la religion, je lui dis : « Pour vivre dans ce pays, il faut absolument «pêcher ou chasser ; or, si tu fais l'un ou l'autre, ta religion t'annonce que «tu seras damné; et si tu ne le fais pas, il faut que tu meures de faim : ton «dieu est bien aveugle et bien cruel d'imposer à ses adorateurs une loi qu'ils «ne peuvent observer. — Pas du tout, reprit-il; pour mon compte, j'ob«serve le commandement et je ne meurs pas de faim : ce sont mes esclaves «qui tuent les animaux, et moi je les mange. — Mais, ajoutai-je, si c'est «un péché de les tuer, c'en est un pour toi de les manger; car tes esclaves ne «les tuent que parce que tu les manges. Tu participes donc à leur crime.» Alors, ne sachant plus que répondre, il eut recours au subterfuge dont se servent les bonzes : ils prétendent que la pêche n'est pas contraire au commandement qui défend de tuer les animaux, parce qu'à l'aide du filet ou

de l'hameçon, on ne fait que tirer le poisson hors de l'eau, puis il meurt de lui-même.

Le Dieu qui reçoit les hommages et l'encens des Cambogiens est connu à Siam et au Camboge sous le nom de *Sommonacodom*. — Selon quelques autres, *Sommonacodom* naquit d'une vierge (*Prommacharey*), qui conçut par la vertu du soleil. Cette vierge s'enfuit dans le désert, où elle enfanta sans douleur au bord d'un lac. Menacée, dans cette aride solitude, de voir son fils expirer sous ses yeux, elle entra dans le lac et mit son nouveau-né sur le bouton d'une fleur qui s'épanouit d'elle-même pour le recevoir comme dans un berceau. — Depuis ce temps, les Talapoins ont le plus grand respect pour cette fleur.

Voici une autre version, c'est celle qui a le plus de crédit au Camboge.

L'an 623 avant l'ère vulgaire, dans un royaume connu autrefois sous le nom de Kebil-Lepos, naquit le dieu Sommonacodom, d'un père nommé *Fray-Suthut* et d'une mère appelée *Moka-Mela*. Parvenu à l'âge de 20 ans, Sommonacodom monta sur le trône, abdiqua après avoir régné 9 ans, puis se fit bonze; il ne resta que 6 ans dans cet état, et reçut les honneurs de l'apothéose. C'est alors qu'il commença à régner comme souverain arbitre de l'univers. Dès sa plus tendre jeunesse, sans qu'aucun maître l'instruisît, il acquit une connaissance parfaite de tout ce qui regarde le ciel, la terre, le paradis, l'enfer, et fut initié aux secrets les plus impénétrables de la nature. Après avoir donné aux hommes de sublimes leçons, il les laissa par écrit à la postérité. Il raconte de lui-même qu'étant devenu dieu, il voulut révéler avec éclat cette transformation de son être. Comme il reposait sous un arbre que les Siamois tiennent pour sacré, une auréole céleste brilla sur son front, et les anges vinrent l'adorer comme leur maître. Son frère *Tiveatot*, en ayant conçu de la jalousie, jura sa perte et lui déclara la guerre avec tous les animaux. Sommonacodom se défendit par ses bonnes œuvres; mais rien ne le soutint comme l'observation du dixième commandement, qui ordonne la pratique de la charité : sans cela il aurait infailliblement succombé, quoiqu'il fût armé des bonnes œuvres prescrites par les neuf autres commandements. L'ange gardien de la terre enjoignit aux ennemis de Sommonacodom de l'adorer comme Dieu; sur leur refus, il pressa ses cheveux mouillés et en fit sortir une mer qui les submergea.

Depuis que Sommonacodom avait aspiré à devenir dieu, il était revenu cinquante-cinq fois au monde sous différentes figures, et à chaque fois on l'avait toujours vu le premier de l'espèce dont il prenait la forme. On trouve le récit des différentes transmigrations de l'âme de Sommonacodom dans les livres composés par sa femme *Jos-Sonthoréa* : il est né poisson, oiseau, écureuil et singe. Lorsqu'il vivait sous cette dernière forme, il lui arriva une fort triste aventure : un tigre qui l'épiait fut assez agile pour lui faire sentir ses griffes; d'un seul bond il s'élança sur la divinité à quatre pattes, et la dévora.

Au dire des Talapoins, Sommonacodom était une excellente créature : quoique les livres composés à sa louange racontent qu'il fut voleur, adul-

tère et homicide, ces légers défauts ne doivent être regardés que comme des ombres qui relèvent l'éclat de ses brillantes qualités. La charité surtout était sa vertu favorite. Un jour il donna ses deux enfants à un brame qui lui demandait l'aumône. Une autre fois, après avoir distribué tout ce qu'il possédait, il tua sa propre femme et la donna à manger aux Talapoins.

Vous connaissez la naissance et la vie du dieu siamois ; il faut maintenant vous dire un mot de sa mort. Sommonacodom, dont la force égalait la vertu, assomma un géant et fut bientôt châtié de ce crime ; car s'étant avisé de manger de la chair de cochon, que ses disciples lui avaient préparée, il en mourut, parce que l'âme du géant était entrée dans cet animal. Il le savait, disent les livres sacrés ; mais en refusant de toucher à cette chair, il eût privé ses disciples du mérite de la lui avoir offerte. Avant d'expirer, il ordonna qu'on lui consacrât des temples et des statues. Il laissa l'empreinte de ses pieds en trois endroits différents, où ses dévots vont encore les voir aujourd'hui ; savoir, dans le royaume de Siam, dans le Pégu et dans l'île de Ceylan, où il a été inhumé. J'ai vu à Singapour grand nombre de Talapoins arrivés de Bang-Kok, et se rendant à Ceylan pour visiter le tombeau de ce dieu.

Sommonacodom ordonna en mourant d'adorer sa statue pendant 5,000 ans seulement. Quand les 5,000 ans seront écoulés, viendront deux autres saints, *Méréat Tireah*, et *Athi*, son cousin. Ces deux saints seront envoyés par *Tiveatot*, qui, au dire des Cambogiens, est le dieu que les chrétiens adorent. Après eux, apparaîtra une nouvelle divinité, appelée *Préa Sreyar*, qui sera adorée pendant 80,000 ans, puis elle retombera dans l'oubli, comme tous les autres dieux, ses prédécesseurs, avec lesquels son âme habitera le *Nirpean*.

A partir de la fin de Préa Sreyar, il faut compter 100,000 ans, et alors se leveront successivement six nouveaux soleils destinés à éclairer la terre chacun cinquante ans : à la naissance des deux ou trois premiers, la me se desséchera, les hommes, les animaux et les plantes, seront consommés ; et quand ils brilleront tous à la fois, l'univers entier sera réduit en cendres.

Lorsque Sommonacodom vivait encore, malgré sa grande charité, il ne put jamais s'accorder avec son frère *Tiveatot*. Il lui proposa d'adorer trois choses : Dieu, le Verbe de Dieu, et l'imitation de Dieu. Tiveatot ne voulut adorer que les deux premiers. Quelque temps après, il tomba malade ; il implora l'assistance de son frère, qui l'abandonna : c'est pourquoi il mourut, en prédisant qu'après un nombre presque infini d'années, il serait dieu à son tour. Maintenant, en punition de sa rébellion, il est enseveli dans le plus profond de la terre, sans pouvoir remuer. Sur sa tête est une grande marmite de fer toute rouge du feu de l'enfer ; il a les pieds dans le feu ; deux broches de fer lui traversent le corps dans sa largeur, et une autre dans sa longueur. C'est dans ce lieu de supplices que Sommonacodom le reconnut ; il l'y trouva attaché avec de gros clous à une croix, la tête couronnée d'épines, et le corps couvert de plaies. Ces traits de ressemblance

avec Jésus-Christ, dont les Cambogiens voient l'image sur les autels des missionnaires, leur font dire que les chrétiens sont sectateurs de Tiveatet, et adorent un scélérat...

Quand les Talapoins prêchent, ils ont toujours soin de prendre pour texte quelques paroles de Sommonacodom, tirées des livres sacrés; et les femmes, qui composent presque tout l'auditoire, joignent les mains, les portent sur leur tête en s'inclinant, et s'écrient avec enthousiasme : *Parole de Dieu même...*

Le *diable* reçoit néanmoins des Cambogiens beaucoup plus d'hommages que le dieu Sommonacodom. S'agit-il de recouvrer la santé, c'est au génie du mal qu'ils s'adressent. Des musiciens entrent dans la maison du malade, et passent la nuit à faire un tapage qu'ils nomment concert, mais qui est un vrai charivari. Des hommes et des femmes crient à tue-tête en dehors de la maison du moribond, appelant par ces cris le diable à son secours. Cette cérémonie, qu'on nomme en langue du pays *liêg-avâc* (apaiser le diable), est rigoureusement défendue par la religion siamoise; mais en dépit des Talapoins, tout le monde y a recours. MICHE.

INDE ANGLAISE.

FABRICATION DE L'OPIUM. — CULTURE DU PAVOT SOMNIFÈRE (1).

Il existe dans le commerce indien trois sortes principales d'opium : l'*opium chinois*, l'*opium abkarée*, l'*opium médicinal*.

L'*opium chinois*, spécialement destiné à l'exportation, se présente en pains sphériques ayant à peu près les dimensions d'un boulet de 24, et pesant environ 2 kilogrammes. Ces pains sont recouverts à l'extérieur d'une croûte de couleur jaune foncée, de 1 à 2 centimètres d'épaisseur, formée par les pétales desséchées du pavot, agglutinées ensemble.

L'intérieur contient un opium de consistance pâteuse, d'une belle couleur marron, s'étirant entre les doigts en longs filaments semi-transparents, ayant une odeur aromatique, *sui generis*, qui ne rappelle en rien l'odeur vireuse de divers organes du pavot. Cet opium provient de différentes localités, toutes situées dans le haut Bengale, et dans quelques districts de la présidence d'Agra.

(1) Ce document, adressé de l'Inde à M. de Mirbel, administrateur du jardin du Roi, à Paris, a été communiqué, par le savant professeur, à M. le ministre de la guerre. La culture du pavot somnifère, et l'extraction de l'opium, paraissent devoir offrir des avantages aux agriculteurs de l'Algérie.

L'*opium abkarée*, que l'on vend dans les bazars de Calcutta et chez les marchands autorisés par le gouvernement, est en pains sphériques de moitié plus petits que les précédents, et du poids d'environ 1 kilogramme : on le reconnaît facilement à son enveloppe de soie grossière au lieu de pétales de pavots. Cet opium a plus de consistance que le précédent ; il a aussi une odeur aromatique et une couleur brune plus prononcées. On le fabrique dans toutes les factoreries du haut Bengale.

L'*opium médicinal*, spécialement destiné aux usages médicaux, est disposé en pains carrés, du poids de 1 à 2 kilogrammes, de consistance solide, cassant même pendant la saison froide, d'une couleur brune très-foncée, d'une odeur plus prononcée, quoique toujours aromatique. On le conserve entre des lames de tôle, recouvertes elles-mêmes d'une couche de cire brune d'un demi-pouce d'épaisseur. Cette espèce d'opium est fabriquée principalement dans la factorerie de Patna, avec la variété de suc résineux, récoltée dans ce que l'on nomme *Garden opium Patna*, variété qui, dans les analyses chimiques, exécutées dans ces dernières années par ordre du gouvernement anglais, a été reconnue la plus riche en morphine, qui n'existe dans les autres espèces d'opium indien que dans les proportions minimes de 2, 1, et même ½ p. 100.

On connaît dans l'Inde presque autant de variétés diverses d'opium qu'il y a de districts différents consacrés à la culture du pavot. Telles sont les variétés d'opium de Malwah, de Benarès, de Tirhoot, de Behar, etc., plus ou moins recherchées dans le commerce, en raison des qualités qui les rendent plus ou moins agréables au goût des consommateurs, et nullement en raison de la quantité du principe actif qu'elles contiennent. Ces qualités varient presque autant que la proportion de morphine de chacune de ces variétés d'opium, bien qu'elles proviennent toutes d'une même espèce de plante, le *papaver somniferum*.

De plus, on a remarqué encore que la *quantité* de suc produite par un certain nombre de plantes ne varie pas moins que les *qualités* de ce suc, dans les différents districts du Bengale, et même dans les différentes localités d'un même district. Ainsi, tandis que le produit annuel moyen d'un *beegah* (mesure agraire équivalant à 1200 pieds carrés), est évalué à 6 roupies dans le *district de Patna*, le produit de la même quantité de terrain s'élève jusqu'à 12 et même 15 roupies par an dans le *jardin de Patna*.

L'*opium de Patna-Garden* est donc, en définitive, supérieur à toutes les autres variétés de l'Inde, sous le double rapport de la quantité du produit, et de la qualité du principe actif de ce produit.

Sans rechercher ici toutes les causes qui peuvent déterminer cette supériorité, je me bornerai à signaler brièvement les propriétés particulières des terrains spécialement consacrés à la culture du pavot, dans le district de Patna.

Ce district, situé dans le haut Bengale, sur la rive droite du Gange, est compris entre 25° et 25° 41' de latitude nord, 84° 38', et 86° de longitude est (Greenwich). Sa superficie est évaluée à 1896 milles carrés. Mais la ma-

jeure portion de cette superficie, noyée sous les inondations du Gange, est transformée en marais incultes pendant la plus grande partie de l'année. La seule portion du sol susceptible d'être cultivée, forme une zone étroite, que son élévation met à l'abri des inondations périodiques, et sur laquelle est bâtie l'antique ville de Patna.

Trois localités sont particulièrement consacrées à la culture du pavot. Dans les deux premières, le sol alluvial, formé par les atterrissements successifs du Gange, offre un mélange de couches sablonneuses et argileuses, de couleur *gris cendré*, plus ou moins perméable à l'eau. La troisième, qui s'étend autour de la ville de Patna, dans une étendue d'environ 9 milles, et que l'on nomme le jardin ou le *Dearah*, présente une variété particulière de terrain, désignée par les indigènes sous le nom de *karah-panee*, et regardée comme la plus propice pour la culture du pavot. Ce terrain est formé par un mélange de sable et d'argile fortement imprégné de salpêtre et d'une petite quantité de carbonate de soude : il augmente de valeur, suivant la quantité plus ou moins grande de ces deux substances qu'il contient. Trois kilogrammes de graines de pavot, semées dans un *beegah* de ce terrain, rapportent, terme moyen, 15 kilogrammes d'opium.

Patna, situé sur un sol beaucoup plus élevé au-dessus du niveau de la mer que celui de Calcutta, jouit d'une température plus modérée que cette dernière ville.

C'est au mois de juin que le thermomètre y atteint son maximum d'élévation; la température moyenne est alors 38° 89 C. C'est en décembre qu'il touche à son minimum d'abaissement, 8° 89 C.

Les vents dominants soufflent, en sens opposés, dans la direction de la vallée du Gange, c'est-à dire de l'ouest à l'est. Les vents d'ouest, très-secs et très-chauds, règnent pendant les mois de janvier, février, mars, avril et mai. Les vents d'est soufflent en juin, juillet, août et septembre : ce sont les vents de la saison pluvieuse.

La quantité d'eau tombée pendant sept années (de 1836 à 1841) est de 322 pouces. Le *maximum* annuel a été de 86 pouces; le *minimum*, de 3 pouces.

Pendant le mois de décembre, et jusqu'à la mi-janvier, des brouillards épais règnent ordinairement toute la matinée. En février, mars et avril, les rosées sont très-abondantes.

L'année climatérique est divisée en trois saisons :

1° La saison chaude, qui commence vers le milieu de mars et se termine au commencement de juin;

2° La saison pluvieuse, qui commence en juin et se termine en octobre;

3° La saison froide, beaucoup plus modérée que dans les autres parties du Bengale, et qui n'est réellement froide que pendant les deux premiers mois qui suivent la saison pluvieuse.

C'est dans les derniers jours d'octobre, immédiatement après les dernières pluies, que commencent les travaux préliminaires de la culture du pavot. On choisit un terrain facile à arroser. On le défonce à la hauteur de 1 pied,

et, lorsque la couche défoncée est à moitié desséchée par l'évaporation, on le mélange avec une proportion variable de boue recueillie dans les ruisseaux et les fossés qui bordent les routes, boue toujours fortement imprégnée de sels nitreux. On ajoute une certaine proportion de cendres et résidus gras de ménage.

Le terrain est ensuite divisé en planches carrées, d'environ 6 pieds de longueur sur 4 de largeur. On sépare ces planches par des sentiers d'un pied et demi de largeur, pour faciliter les opérations successives de sarclage, récolte, etc.

Les semailles commencent en novembre; on estime qu'il faut environ 3 kilogrammes de semences pour un *beegah* (1200 pieds carrés). On sème à la volée et on recouvre à la herse le lendemain.

On commence les sarclages lorsque la plante a atteint 5 à 6 pouces de hauteur. Dans les pays chauds, ces opérations doivent être répétées plus souvent que dans nos contrées tempérées, à cause de la vigueur et de la rapidité de la végétation parasite.

On arrose fréquemment et toutes les fois que l'état du terrain le demande, jusqu'aux approches de la maturité des capsules, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars: il faut alors suspendre ces arrosements, lorsque les vents d'ouest menacent de souffler avec violence, sous peine de voir la plantation entièrement détruite.

C'est vers la fin de mars que commence la récolte de l'opium. La température moyenne est alors très-élevée; pendant le jour, le thermomètre se maintient à l'ombre entre 39° C. et 36° C., tandis qu'il tombe pendant la nuit à 25° C. Les rosées sont aussi très-abondantes.

Les Indiens reconnaissent le degré convenable de maturité des capsules à la nuance de coloration, au moment où elle passe du vert au jaune, et à la chute complète des pétales. C'est alors seulement qu'ils procèdent à l'extraction de l'opium.

Cette opération consiste à pratiquer quatre incisions parallèles sur chaque capsules à l'aide d'un instrument composé de quatre lames, en forme de grattoirs, emmanchées ensemble. Les incisions qui intéressent l'épicarpe et le sarcocarpe de la capsule doivent être tracées en diagonale pour empêcher le suc laiteux qui en découle de tomber à terre, et faites pendant les heures les plus chaudes de la journée, afin que la pellicule qui se forme à la superficie du suc laiteux ait le temps de se développer avant la nuit; sans cette précaution, ce suc serait délayé par la rosée, et privé de la plus grande partie de ses principes actifs. Dès que les incisions sont pratiquées, il s'écoule de chacune d'elles une goutte d'un suc blanc opaque de consistance laiteuse, excessivement âcre. Ce suc, exposé à l'air, s'épaissit, prend une coloration jaune de plus en plus foncée, et se recouvre d'une pellicule mince irisée, qui augmente graduellement d'épaisseur.

Vingt-quatre heures après l'incision, on trouve le suc laiteux transformé en une substance résineuse, ayant déjà tous les caractères physiques de l'opium. On recueille cette substance résineuse avec de larges couteaux peu

tranchants, ou avec des coquilles de moules. Chaque incision en donne à peu près la valeur de 1 grain. On réunit en boules les portions ainsi recueillies. On jette ces boules dans des jarres en terre, et, quand la récolte est terminée, on en porte le produit aux factoreries du gouvernement.

Chaque tête de pavot ne fournit qu'une fois et seulement la valeur de 4 grains. L'extraction de cette substance ne paraît pas nuire au développement des graines, qui sont utilisées de différentes manières par les indigènes; les pétales de la fleur sont recueillies avec soin; on les fait dessécher, et on les emploie à la confection de la coque d'enveloppe de l'opium chinois. Les tiges de la plante, desséchées, servent de combustibles.

C'est au commencement de la saison chaude que les cultivateurs du pavot apportent le produit de leur récolte dans la factorerie de Patna. Pendant toute cette saison, et jusqu'à l'arrivée des pluies, il arrive tous les jours des quantités d'opium plus ou moins considérables. Cet opium est contenu dans de grandes jarres de terre, un *chelair*, qui contiennent de 20 *seers* à 1 *maund*, c'est-à-dire de 20 à 40 kilogrammes d'opium. Il n'est pas rare de voir, dans la même matinée, jusqu'à 500 de ces jarres disposées dans la cour de la factorerie, pour être soumises à l'inspection de l'agent de la Compagnie, qui doit fixer le prix d'achat.

L'opium contenu dans les jarres n'est pas encore solidifié tout entier; une partie reste en dissolution dans une certaine quantité d'eau, et forme un liquide noir, visqueux, resplendissant, ressemblant à l'eau de goudron, d'une odeur fortement narcotique, d'un goût très-âcre, qui surnage à la surface de la masse extractiforme, et est désigné chez les Indiens, sous le nom de *pasewâ*. — Le pasewâ paraît résulter de la combinaison de la matière résineuse de l'opium, soit avec les principes aqueux de la plante elle-même, soit avec l'eau de rosée; il contient une très-faible quantité d'alcalis organiques.

L'opium, suivant sa qualité, est réparti en quatre classes.

L'opium de la première classe est d'une belle couleur marron, d'une odeur aromatique, de consistance dense. Il est modérément ductile, et, quand la masse est étirée, elle se rompt en partie et s'allonge en filaments très-déliés, transparents, d'une couleur rouge près des bords. — 100 grains de cet opium donnent, traités par l'eau distillée, chauffée à 80°, un extrait contenant de 35 à 45 parties d'opium. La solution, passée au filtre, présente une belle couleur rouge-cerise, qui noircit rapidement par son exposition à l'air. — 100 grains de la même classe, placés sur une plaque métallique, chauffée par le moyen de la vapeur d'eau à 200° environ, et évaporés à siccité, perdent de 20 à 28 parties d'eau, et présentent une consistance cotée à 80 ou 72.

L'opium de la seconde classe présente une couleur plus noire, une odeur moins agréable, une texture plus grenue. Il contient une quantité plus grande de *pasewâ*, répandue à sa surface, ou contenue dans sa masse sous forme de petits globules noirs irisés. Il se laisse étirer en filaments beaucoup plus longs, mais se casse plus nettement. — L'extrait aqueux ne

contient que 25 à 28 pour 100. — Soumis à l'évaporation, il perd de 30 à 35 parties pour 100 : sa consistance est côtée de 65 à 70.

L'opium de la troisième classe est noir, pâteux, exhale une odeur vireuse plus prononcée, contient une très-grande quantité de *pasewâ*, ce qui fait qu'il donne une plus grande quantité d'extrait aqueux que les deux précédents. — Cet extrait est très-coloré, presque noir, se liquéfie rapidement. — Soumis à l'évaporarion, cet opium perd 40 à 50 pour 100.

Enfin, on relègue parmi les échantillons de la quatrième classe l'opium de toutes les qualités inférieures aux précédents. Il est de toutes les couleurs, depuis le noir foncé jusqu'au brun clair, et présente tous les degrés de consistance intermédiaires entre la fluidité et la consistance pâteuse.

Lorsque l'examen et le triage des divers échantillons d'opium sont terminés, on délivre à chacun des propriétaires le prix de sa récolte, d'après le tarif adopté par la Compagnie. Les échantillons dont la consistance dépasse 70 sont payés au taux le plus élevé, les autres perdent en proportion de l'eau qu'ils contiennent.

Les jarres d'opium passent alors entre les mains des agents de la factorerie, qui les vident dans de grands réservoirs en briques séparées. Ces jarres sont ensuite lavées, et l'eau des lavures, mêlée à l'opium de la quatrième classe, sert à la confection du *lewâ* ou pâte, au moyen de laquelle on agglutine ensemble les pétales du pavot qui servent d'enveloppe à l'opium chinois.

Lorsque le temps fixé par la Compagnie pour l'achat de l'opium est écoulé, on retire successivement des réservoirs de petites quantités de cette substance, que l'on étale sur des châssis en bois, de 4 pieds de long, sur 2 de large, garnis d'un rebord haut de 2 pouces. Ces châssis sont exposés à l'action de l'air dans de vastes hangars à l'abri du soleil et de la pluie, jusqu'à ce que l'opium soit amené par l'évaporation à la consistance de 70. — Dans cet état, il est livré aux faiseurs de gâteaux ou pains d'opium.

Chaque pain doit avoir un certain poids suivant sa destination. Les boules ou pains sphériques destinés à la consommation des Chinois, pèsent 4 livres, y compris l'enveloppe faite avec les pétales de pavot et le *lewâ*.

Les boules faites dans la journée sont inspectées le lendemain et pesées ; on les rouvre pour ajouter ou retrancher les quantités d'opium en plus ou en moins. On les soumet à la ventilation pour sécher leur enveloppe, et c'est dans cet état qu'on les livre au commerce.

Tous les ans, une certaine quantité d'opium de la première classe est mise de côté et préparée avec plus de soins, soit pour les besoins du service médicinal, soit pour les présents que la Compagnie est dans l'habitude de faire à certains potentats indigènes et aux prêtres des grandes pagodes.

LIAUTAUD, *chirurgien de marine.*

LÉGISLATION ET COUTUMES DES INDIENS.

DEVOIRS DES FEMMES MARIÉES.

(Extrait du *Padma-Pourana.*)

Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre pour une femme que son mari. La plus excellente de toutes les bonnes œuvres qu'elle puisse faire, c'est de chercher à lui plaire, en lui montrant la plus parfaite obéissance; ce doit être là son unique dévotion.

Que son mari soit contrefait, vieux, infirme, repoussant par ses manières grossières; qu'il soit violent, débauché, sans conduite, ivrogne, joueur; qu'il fréquente les mauvais lieux, vive en concubinage avec d'autres femmes, ne prenne aucun soin de ses affaires domestiques, et coure sans cesse de côté et d'autre comme un démon; qu'il vive sans honneur; qu'il soit aveugle, sourd, muet ou difforme; en un mot, quelque défaut qu'il ait, quelque méchant qu'il soit, une femme, toujours persuadée qu'il est son dieu, doit lui prodiguer ses soins, ne faire aucune attention à son caractère, et ne lui donner aucun sujet de chagrin.

Une femme est faite pour obéir à tout âge. Fille, c'est à son père et à sa mère qu'elle doit soumission : mariée, c'est à son mari, à son beau-père et à sa belle-mère; veuve, c'est à ses fils. Dans aucun temps de sa vie, elle ne peut se considérer comme maîtresse d'elle-même.

Elle doit être attentive à se bien acquitter de tous les travaux domestiques et à les faire avec diligence; s'appliquer à réprimer sa colère, ne point convoiter le bien d'autrui; ne se quereller avec personne, ne quitter aucun ouvrage sans la permission de son mari, et se montrer toujours égale dans sa conduite et dans son humeur.

Si elle voit quelque chose qu'elle désire posséder, elle ne doit pas en faire l'acquisition sans la permission de son mari.

Si son mari reçoit la visite d'un étranger, elle se retirera la tête baissée, et continuera son travail sans faire la moindre attention à celui-ci. Elle doit penser à son mari seul, et ne jamais regarder un autre homme en face. En se conduisant ainsi, elle sera louée de tout le monde.

Si quelqu'un lui fait des avances, la sollicite, lui offre de riches vêtements, des joyaux d'un grand prix, dans la vue de la séduire, par les dieux! qu'elle se garde bien d'y prêter l'oreille, et se hâte de fuir!

Si elle voit rire son mari, elle sera triste; s'il pleure, elle pleurera; s'il l'interroge, elle répondra. Par là, elle donnera des preuves de son bon naturel.

Elle évitera soigneusement de remarquer qu'un autre homme est jeune,

beau et bien fait, et surtout de lui parler. Cette conduite réservée lui acquerra la réputation d'une femme fidèle.

Il en sera de même à l'égard de celle qui, voyant les dieux les plus beaux, les regardera avec dédain, et comme ne méritant pas d'être mis en parallèle avec son mari.

Une femme ne peut manger qu'après son mari. Si ce dernier jeûne, elle jeûnera; s'il s'abstient de nourriture, elle s'en abstiendra; s'il est dans l'affliction, elle y sera aussi; s'il est gai, elle partagera sa joie.

Moins attachée à ses fils ou à ses petits-fils et à ses joyaux qu'à son mari, elle doit, à la mort de celui-ci, se laisser brûler vivante sur le même bûcher que lui, et tout le monde fera l'éloge de sa vertu.

Elle ne saurait servir avec trop d'affection son beau-père, sa belle-mère et son mari; et quand elle s'apercevrait qu'ils dépensent tout le bien de la maison en extravagances, elle aurait tort de s'en plaindre, encore plus de s'y opposer.

Elle doit toujours être prête à faire les divers ouvrages de la maison, et les faire avec diligence.

Se baigner tous les jours, se frotter le corps d'eau de safran, se vêtir d'habillements propres, peindre avec de l'antimoine le bord de ses paupières, et tracer sur son front quelque signe rouge, peigner et arranger sa chevelure, sont des soins qui la feront ressembler à Lakchimy.

Elle ne doit prononcer devant son mari que des paroles douces et agréables, et mettre sa principale attention à lui plaire toujours de plus en plus.

Elle aura soin de balayer tous les jours la maison, d'en frotter le pavé avec de la fiente de vache, et de tracer par-dessus des bandes blanches; elle tiendra les vases propres et préparera les mets pour l'heure précise des repas.

Si son mari est sorti pour aller chercher des provisions de bois, de feuilles, de fleurs pour faire le sandia, ou pour quelque autre motif, elle guettera le moment de son retour pour aller au-devant de lui, l'introduire dans la maison, lui présenter un petit escabeau pour s'asseoir, et lui servir à manger des mets apprêtés selon son goût.

Elle l'avertira à temps de ce qui manque à la maison, et conservera avec soin ce qu'il apporte.

Prudente dans ses discours, elle sera attentive, en conversant avec les gourous, les sanniassys, les étrangers, les domestiques et autres personnes, à prendre le ton convenable, selon la condition de chacun.

En usant, dans la maison, de l'autorité que lui laisse son mari, elle doit montrer son intelligence et sa douceur.

Tout l'argent que son mari lui confie, il est de son devoir de l'employer aux dépenses du ménage, sans en rien soustraire secrètement pour elle-même ou pour ses parents, ni même pour le consacrer, sans la permission de son mari, à des œuvres de charité.

Elle ne doit jamais se mêler des affaires des autres, ni prêter l'oreille aux propos sur ce qui peut leur être arrivé de fâcheux ou de favorable.

Qu'elle ne se montre ni colère ni rancuneuse.

Elle s'abstiendra de toute nourriture qui ne serait pas du goût de son mari, et ne se frottera pas la tête d'huile, quand son mari ne s'en frotte pas la sienne.

Si son mari, allant quelque part, lui dit de l'accompagner, elle le suivra ; s'il lui dit de rester à la maison, elle n'en sortira pas durant son absence, et jusqu'à son retour, elle ne fera pas ses ablutions, ne s'oindra pas la tête d'huile, ne se nettoiera pas les dents, ne se rognera pas les ongles, ne mangera qu'une fois par jour, ne couchera pas sur un lit, ne portera pas d'habits neufs, et ne s'ornera le front d'aucune des marques ordinaires.

Une femme, lors de l'écoulement mensuel, se retirera pour trois jours dans un lieu séparé; pendant ce temps, elle ne regardera personne, pas même ses enfants, ni le soleil. Le quatrième jour, elle fera ses ablutions, en observant les rites prescrits.

Une femme, lorsqu'elle est enceinte, doit observer toutes les cérémonies prescrites en pareil cas. Elle évitera alors la compagnie des femmes suspectes, et de celles dont tous les enfants sont morts; elle écartera de son esprit toutes pensées tristes; elle se gardera de fixer la vue sur des objets effrayants, d'écouter des histoires lamentables, de manger des substances difficiles à digérer. En observant ces règles, elle aura de beaux enfants ; une conduite contraire la ferait avorter.

Une femme, durant l'absense de son mari, doit se conformer aux avis qu'il lui a donnés en partant : elle négligera sa parure, et ne se livrera pas, sous prétexte de dévotion envers les dieux, à des pratiques particulières de piété.

Si un mari garde deux femmes, il ne faut pas que l'une aille s'entretenir sur le compte de l'autre, soit en bien, soit en mal, ni qu'elle s'occupe de la beauté ou de la laideur des enfants de celle-ci. Elles doivent vivre en bonne intelligence, et éviter de s'adresser l'une à l'autre des propos désagréables ou offensants.

En présence de son mari, une femme ne doit pas regarder de côté et d'autre, mais avoir les yeux fixés sur lui, pour attendre et recevoir ses ordres. Elle doit, lorsqu'il parle, ne point l'interrompre ni parler à d'autres; lorsqu'il l'appelle, tout quitter et accourir auprès de lui.

S'il chante, elle doit être extasiée de plaisir; s'il danse, le regarder avec délices; s'il parle de science, l'écouter avec admiration; enfin, en sa présence, être toujours gaie, et ne jamais témoigner de la tristesse ou du mécontentement.

Qu'elle évite avec soin de susciter des querelles domestiques à l'occasion de ses parents ou d'une autre femme que voudrait garder son mari, ou de quelque parole désagréable qu'on lui aurait dite. Quitter la maison pour de pareils sujets, c'est s'exposer à la risée publique et donner matière à bien des péchés.

Si son mari se met en colère, la menace, lui dit des injures grossières, a bat même injustement, elle ne lui répondra qu'avec douceur; lui saisira

les mains, les baisera, lui demandera pardon, au lieu de jeter les hauts cris et de s'enfuir de la maison.

Elle ne dira pas à son mari : «Tu m'as injuriée, tu m'as battue mal à propos; je ne te parlerai plus; il ne se passera désormais entre nous que ce qui a lieu entre un père et sa fille, un frère et sa sœur. Je ne me mêlerai plus de tes affaires; je ne veux plus avoir rien de commun avec toi.» De semblables paroles ne doivent jamais sortir de sa bouche.

Si des parents ou amis l'invitent à venir chez eux pour quelque fête ou cérémonie, elle ne s'y rendra qu'avec la permission de son mari, et accompagnée de quelque femme âgée. Elle y restera le moins de temps qu'elle pourra, et, à son retour, elle racontera fidèlement à son mari ce qu'elle aura vu et entendu; puis elle reprendra ses travaux domestiques.

Lorsque son mari sera absent, elle couchera avec quelqu'une de ses parentes, et non pas seule où bon lui semblerait. Elle s'informera souvent de la santé de son mari, lui fera dire de revenir au plus tôt, et offrira pour lui des vœux aux dieux.

Que ses paroles et toutes ses actions soient un témoignage public qu'elle regarde son mari comme son dieu; et, honorée de tout le monde, elle jouira de la réputation d'une femme fidèle et vertueuse.

Si son mari venait à mourir, elle prend la résolution de mourir avec lui, elle sera comblée de félicités dans le monde où son mari la placera après sa mort; mais soit qu'elle meure avant ou avec son mari, soit qu'elle lui survive, une femme vertueuse peut être assurée que toute sorte de biens lui sont réservés dans l'autre monde.

Il n'y a pour une femme aucun vrai bonheur qui ne lui vienne de son mari : c'est lui qui lui fournit des vêtements et des joyaux; c'est lui qui lui procure des fleurs, du sandal, du safran, et toutes sortes de biens.

C'est aussi par le moyen de sa femme qu'un mari jouit des plaisirs qu'on peut trouver dans ce monde; c'est là une maxime enseignée dans tous nos livres de science. C'est par le moyen de sa femme qu'il pratique de bonnes œuvres, qu'il acquiert des richesses et des honneurs, et qu'il réussit dans ses entreprises. Un homme sans femme est dans un état imparfait.

ALGÉRIE.

CONSTITUTION ANCIENNE ET MODERNE DE LA PROPRIÉTÉ D'APRÈS LES LOIS ET LES IDÉES MUSULMANES.

TERRES D'ASCHOUR ET TERRES DE KARADJ. — DOMAINE DE L'ÉTAT. — DOMAINE DU PRINCE. — PROPRIÉTÉ COLLECTIVE. — BIENS MELKS ET BIENS HABOUS. — LES DJELSAS ET LES MEKIAS. — PROPRIÉTÉ PRIVÉE. — PROPRIÉTÉ PUBLIQUE. — CONCESSIONS OU APANAGES : TERRES EN FRICHE, TERRES CULTIVÉES, MINES.

La religion dont Mahomet s'était constitué le prophète établissait au-dessus des sociétés le pouvoir le plus despotique en principe qui ait jamais existé. Dieu, selon le *Koran*, est le maître de la terre et de ce qui la couvre ; et comme Dieu a ici-bas un représentant visible, *une ombre de lui-même* dans l'*Imam*, celui-ci doit exercer sans contrôle la plénitude de la puissance spirituelle et temporelle.

L'Imam serait donc ainsi, d'après la lettre de la loi musulmane, investi d'un droit universel de propriété. Cependant Mahomet ne réserva ni pour lui-même ni pour ses successeurs le libre et plein exercice d'un droit si exorbitant. Selon la pratique du prophète, considérée comme le plus authentique commentaire de la parole de Dieu, tout musulman doit seulement payer, sur la terre qu'il possède, la *dîme* ou l'*aschr* (aschour) : c'est le droit de Dieu, la taxe réservée qui, en attestant l'éternelle propriété du maître du monde, laisse aux fidèles la jouissance de leurs biens terrestres, et la faculté d'en disposer à leur gré. L'immeuble, ainsi grevé à jamais du payement de l'aschr, passe avec la même charge à tous les successeurs du propriétaire primitif.

Mais à l'égard des nations infidèles et vaincues, la loi n'était pas la même. Le Koran, qui proclame guerre sans fin aux ennemis de l'*Islam*, qui prescrit cette guerre (*el djihad*) aux croyants comme une œuvre sainte, ne pouvait laisser aux sectateurs d'une autre loi la possession de leur patrimoine aux mêmes conditions imposées aux musulmans.

Si l'infidèle abjurait sa croyance pour embrasser l'islamisme, il devenait de tous points l'égal des plus vieux croyants, et n'avait pas d'autres obligations à remplir pour conserver son patrimoine. Si, sans se soumettre à la loi nouvelle, il n'opposait à la conquête musulmane que peu ou point de résistance, l'Imam pouvait se montrer indulgent. En ne dépouillant point l'étranger (*el harbi*) de sa terre, il lui imposait le tribut nommé *kharadj*, par lequel sa personne et ses biens étaient, en quelque sorte, rachetés. Il

devenait sujet à un autre titre que les fidèles : on lui donnait le nom de *demmé* ou client.

Si, au contraire, l'étranger avait résisté vivement; si, après sa défaite, il persévérait dans sa foi, alors l'Imam le dépouillait de sa propriété, qui était, comme butin de guerre, partagée entre les vainqueurs.

Ainsi, la propriété a eu un sort différent dans les divers pays où la conquête arabe s'est portée, suivant la manière dont cette conquête elle-même s'est accomplie, et les dispositions des peuples auxquels sont venus se mêler les conquérants.

En Égypte, où la résistance irrita les vainqueurs, où les croyances anciennes ne cédèrent pas d'abord, le droit de la victoire paraît avoir été exercé dans toute sa rigueur, sinon par Omar et ses premiers successeurs, du moins par les princes des dynasties kurdes et turques. Sous ces derniers, se développa le système d'envahissement de la terre, qui amena l'établissement des bénéfices ou donations militaires (*timars*) et l'absorption presque complète de la propriété. Ce système a enfin abouti à faire aujourd'hui du pacha d'Égypte l'unique maître du sol que les habitants cultivent sous son bon plaisir, et à des conditions qu'il règle pour tout le temps qui lui convient.

Sur la côte septentrionale de l'Afrique, la transformation ne fut pas s complète et si dure. L'invasion musulmane ne rencontra presque point d'obstacles; elle arrivait après la restauration passagère de la puissance romaine, que les faibles empereurs d'Orient ne purent longtemps soutenir. L'Afrique avait été fréquemment agitée par la révolte, et la foi chrétienne était attiédie, ébranlée par les schismes, qui nulle part ne s'étaient manifestés avec autant de violence. La conquête et le prosélytisme marchèrent pour ainsi dire du même pas; la conversion suivit de près la soumission, et l'Afrique ne connut bientôt plus que des propriétaires musulmans, comme elle n'offrit plus que des terres soumises à la dîme du prophète.

La propriété privée existait donc et s'est perpétuée en Algérie sur les mêmes bases que parmi nous : elle s'acquiert, se transmet, se conserve et se reconnaît par une longue possession, des témoignages et des titres réguliers; les lois la protégent, et la justice lui prête secours.

Les lois musulmanes, quant à la possession et à la transmission des immeubles, ne diffèrent pas sensiblement des lois romaines et des nôtres : aussi retrouve-t-on dans l'ancienne Régence la distinction des biens, sinon telle que nos codes la consacrent, du moins telle à peu près qu'elle existait chez nous il y a cinquante ans.

Ainsi, l'on y reconnaissait le *domaine de l'État*, composé des biens donnés au gouvernement, de ceux qu'il obtenait par la guerre, qu'il acquérait ou édifiait, qu'il s'appropriait par confiscation, qu'il recueillait dans les successions auxquelles la loi faisait souvent participer l'État, qui lui appartenaient enfin, soit par cela seul que nul ne s'en pouvait saisir par des titres légitimes, soit parce qu'ils demeuraient vacants et sans maître.

Le *domaine du prince* se formait de ce qu'il acquérait personnellement à

divers titres, et de sa part dans le butin de guerre. En général, les pachas, prédestinés à une mort violente, se souciaient peu de paraître personnellement riches en immeubles, confisqués après leur fin tragique. Les jardins, les palais qu'ils bâtissaient, étaient donnés de leur vivant, sous réserve d'usufruit, et le plus souvent avec charge de substitution (*habous*), en faveur de quelque établissement pieux. Les richesses du dey étaient pour la plus grande part mobilières.

La *propriété collective*, commune à des agrégations plus ou moins nombreuses, était parfois consacrée; le plus souvent, et particulièrement parmi les Arabes qui vivent sous la tente, le sol était possédé en commun. Quel intérêt y avait-il, en effet, à faire le partage? L'association était presque l'unique garantie de sécurité. La peuplade connaissait les limites entre elle et la peuplade voisine; cela suffisait. Dans l'intérieur du territoire de la tribu, chacun usait d'un droit égal sur les terres communes, soit pour la culture, soit pour le pâturage; cet état de la propriété, peu commun dans les outhans (districts) qui avoisinent les villes de quelque importance, est l'état normal des agglomérations plus éloignées. Bien souvent l'habitation et la jouissance du sol ne suffisaient pas pour constater la propriété de la tribu : l'État revendiquait la terre comme domaniale; il exigeait des redevances pour en autoriser la culture; quelquefois il rejetait la tribu tout entière, et la transplantait au loin, pour lui substituer une population nouvelle. Ces émigrations se consommaient sans que les émigrants eussent la pensée de se réserver un droit quelconque de propriété sur le sol abandonné. Les arrivants ne songeaient pas davantage à demander ou à se créer un droit de cette nature.

Une autre espèce de propriété collective, était celle des établissements de piété ou de bienfaisance, institutions de main-morte, recueillant chaque jour, n'aliénant presque jamais, et qui, à la longue, auraient réuni la propriété productive tout entière.

Ainsi, quand l'occupation française est venue troubler si profondément les intérêts et les habitudes de l'ancienne Régence, elle y a trouvé la propriété constituée comme dans les pays civilisés, pouvant, comme partout ailleurs, devenir la matière de transactions autorisées par la loi.

Les biens, dans leur rapport avec les dispositions dont ils peuvent être l'objet, se divisent en *melks* et *habous*.

Les biens *melks* sont les propriétés libres et franches, dont le possesseur peut disposer selon sa volonté en se conformant à la loi.

On appelait *habous* les biens dont un particulier, réservant la jouissance pour lui-même, sa postérité directe ou quelques-uns de ses parents dans un ordre déterminé, donnait la nue propriété actuelle à un établissement de piété, de charité ou d'utilité publique. C'était une *véritable substitution*, par l'effet de laquelle l'institution appelée entrait en partage du domaine direct, en attendant que le domaine utile lui advînt, exerçant dès à présent une partie des droits de la propriété, qui était *emprisonnée*, *engagée*, selon le sens originel du mot *habous*.

L'institution des *habous* avait lieu le plus ordinairement en faveur de la Mecque et Médine, des mosquées, des chapelles ou marabouts, des andalous; quelquefois, mais plus rarement, au profit des fontaines, des routes ou de quelque *odjac* des janissaires. Ces divers établissements n'étaient investis de la pleine propriété qu'à l'extinction de la postérité du donateur, et souvent des branches collatérales appelées au second rang.

Ces sortes de substitutions s'étaient multipliées à tel point qu'elles comprenaient la plus grande partie des maisons et des jardins, et s'étendaient déjà beaucoup dans la campagne.

Elles étaient inspirées par la piété et la charité; mais en satisfaisant aux préceptes de la religion, le musulman mettait sa fortune à l'abri de la prodigalité de ses successeurs, et la dérobait à l'avidité spoliatrice du pouvoir.

L'auteur de la libéralité imposait à l'établissement appelé telle condition, telle charge qu'il jugeait convenable; il en était de curieuses et de bizarres, même d'extravagantes, toutes respectées, dès que l'accomplissement n'en était pas impossible.

Le *habous* était de sa nature inaliénable; mais si l'immeuble dépérissait entre les mains de l'usufruitier, si la ruine des bâtiments était imminente, sans que le possesseur actuel pût faire les dépenses exigées, la vente, ou plutôt l'aliénation avec un titre spécial, était décidée et autorisée par une délibération du midjelès. Le contrat de vente qui intervenait alors au profit d'un tiers portait le nom d'*ana;* il emportait obligation par l'acquéreur de faire les améliorations exigées, et de payer à perpétuité une rente annuelle, qui prenait la place de l'immeuble dans les transmissions successives dont il pouvait être l'objet, et continuait de grever la propriété, dans quelques mains qu'elle résidât.

Lorsqu'après la conquête les Européens commencèrent à prétendre à la propriété du sol, les indigènes, incertains de l'avenir, se montrèrent encore plus pressés de vendre. Les juifs, dans l'intérêt de leur courtage, excitèrent vivement à des transactions de cette nature. Les capitaux manquaient; mais, l'aliénation à charge de rente étant pour les biens substitués dans les usages du pays, on étendit ce mode de fixation du prix aux immeubles de toute espèce et de toute origine. L'Européen acheta imprudemment ce qui ne pouvait être vendu, souvent ce qui n'existait pas, et de personnes dont les droits ou les qualités étaient fort contestables.

Les oukils des fondations et des corporations, les kadis qui rédigeaient les actes, le midjelès lui-même, tantôt par son assentiment, tantôt par son silence, concoururent à entretenir l'erreur de l'étranger ignorant de la loi musulmane, et les premières années virent se consommer une foule de ventes illégales, nulles, entachées de fraude ou comprenant des propriétés exagérées dans leur contenance, quand elles n'étaient pas imaginaires. Le temps a remédié en partie au mal qu'avaient produit la précipitation d'une part, et de l'autre l'absence de loyauté; mais l'autorité devra peut-être intervenir pour régler les effets des contrats qui remontent aux premières an-

nées de l'occupation. Il y aura lieu d'examiner encore si à l'aliénabilité désastreuse des biens qui font l'objet des *habous* existants, recueillis ou seulement attendus, on ne pourrait pas substituer avec avantage la liberté d'aliéner, avec toutes garanties pour les particuliers et les établissements intéressés.

Il existait encore, dans l'ancienne Régence, une autre espèce de contrat à l'occasion duquel l'Européen et l'indigène ne se sont pas non plus entendus, et dont l'exécution a donné lieu souvent à des contestations d'autant plus difficiles à juger, que l'intention des parties n'avait pu être commune, et que chacune d'elles avait cru stipuler autrement que l'autre. Lorsque le propriétaire ou possesseur d'un immeuble se trouvait dans l'impuissance de le réparer ou de l'entretenir, il traitait avec un tiers, auquel la jouissance de l'immeuble était donnée moyennant une rente annuelle. Les constructions, réparations, embellissements faits par le preneur, se nommaient *djelsa* (ce qui est assis); le fonds que conservait le bailleur recevait le nom de *melkia* (propriété libre). La durée du contrat dépendait des conditions intervenues entre le bailleur et le preneur; le premier, toutefois, n'avait pas la faculté d'augmenter la redevance, qui était immuable: ce n'était là qu'un bail souvent sans terme fixe; on l'a confondu avec la vente pour un prix stipulé en rentes: le chrétien a cru acquérir ce que le musulman n'entendait que louer. Les erreurs de cette nature sont nombreuses, et le jugement des contestations qu'elles font naître a souvent embarrassé les tribunaux.

Maintenant les intérêts privés sont mieux éclairés, la législation et la langue du pays mieux connues, les notaires français savent se garantir des fautes commises par les officiers qui constatèrent les aliénations primitives. Les kadis, avertis, n'accordent plus leur ministère à des conventions équivoques, et il ne reste plus qu'à faire disparaître avec sagesse et justice les traces de l'inévitable confusion des premiers temps.

La propriété privée n'est en rien essentiellement différente de la nôtre, quant à la manière de l'acquérir, de la posséder et de la transmettre.

Le droit de propriété sur un immeuble s'établit, avant toute chose, par la possession des titres. La possession, comme nous l'entendons, sans les titres, n'établit jamais qu'un droit précaire et incertain, quelle qu'ait été d'ailleurs sa durée. L'acheteur qui n'a pas reçu la délivrance des titres peut toujours être recherché par les ayants droit comme ayant fait un achat incomplet.

Dans la pratique, rien de plus facile en Afrique que de suivre la transmission successive de la propriété privée. Les actes qui la constatent se transcrivent ordinairement sur un rouleau de papier, qui contient déjà tous ceux dont l'immeuble a été l'objet antérieurement. A ce rouleau sont collés indéfinitivement de nouvelles feuilles, quand il en est besoin, de manière à présenter la série entière et successive des transactions relatives à un même domaine.

A défaut de titres, la propriété s'établit par la preuve testimoniale. Le

premier devoir et le premier droit de l'homme qui possède ainsi est de faire rédiger par le kadi un acte déclaratif ou récognitif, qui devient le premier d'une série nouvelle.

La législation musulmane n'admet pas de prescription : il n'y a pas de droit contre le droit. L'action de pétition d'hérédité est toujours admissible, et le tiers acquéreur peut toujours être recherché par l'héritier ou son ayant cause, et sans aucun recours pour le prix, autre que celui qu'il a contre son vendeur.

Le possesseur de bonne foi n'est pas tenu de restituer les fruits.

Lorsqu'il existe des titres de propriété, il est toujours censé que l'acheteur les a vérifiés, a su comment son vendeur possédait, et ce qu'il possédait.

Dans la vente à l'*ana*, les bailleurs à rente perpétuelle ne se regardent pas comme dessaisis de la propriété de l'immeuble; ils conservent d'ordinaire par devers eux les titres de propriété.

Des difficultés s'élèvent quelquefois quand l'immeuble est possédé par indivis; il est d'usage alors de déposer les titres en main tierce.

Une observation assez importante à faire, relativement aux propriétés urbaines, c'est que, dans la loi arabe, le droit de mitoyenneté n'existe pas. Il y a pour les murs des maisons contiguës juxta-position et non pas mitoyenneté. Ce n'est que depuis la conquête française que ce principe nouveau s'est introduit; son utilité, reconnue de la population indigène elle-même, tend aujourd'hui à le faire prévaloir en toute occasion, et on pourrait déjà citer des exemples de son admission entre musulmans.

La jurisprudence musulmane règle avec étendue les diverses transactions au moyen desquelles le propriétaire peut tirer parti de sa propriété, spécialement quand il s'agit d'immeubles ruraux.

La location pure et simple de la terre moyennant un prix, location qui est chez nous le fait normal et régulier, n'est guère en Afrique qu'une exception; le fait le plus commun est le partage des fruits entre le propriétaire et le travailleur. Les relations entre ces deux individus ne sont pas toujours établies de la même manière, et varient suivant les éléments pour lesquels chacun d'eux entre dans la production, éléments que les jurisconsultes mettent au nombre de quatre, savoir la terre, la semence, la bête de somme et le travail.

La transaction la plus commune est celle en vertu de laquelle un individu fournit la terre, la semence et les instruments de travail, et un autre son industrie; ce dernier prélève, à titre de salaire, le cinquième des produits de la culture; de là est venu à ceux qui cultivent à ces conditions le nom de *khamamsa* (quinteniers), sous lequel ils sont généralement désignés. La transaction qui a lieu entre le propriétaire et le métayer porte dans les livres de jurisprudence le nom de *mouzareah* (culture en commun), quelle que soit la proportion pour laquelle chacune des deux parties entre dans le contrat. Il n'existe en Afrique absolument rien de semblable à nos baux à long terme et emphytéotiques.

La loi reconnaît, pour certaines cultures du palmier et de la vigne, une espèce de bail à ferme, moyennant l'abandon au propriétaire d'une partie des fruits. Ce genre particulier de bail prend le nom de *mousakat*.

La propriété publique immobilière peut être considérée comme dérivant de deux sources : 1° de la conquête; 2° de la nature même des terres auxquelles elle s'applique, et qui n'ont jamais été cultivées ou qui ont cessé de l'être.

Les terres acquises par la conquête peuvent devenir des terres d'*aschour* (de dîme), des terres de *kharadj* (tributaires), suivant le caractère de la conquête et suivant que la concession en est faite aux musulmans vainqueurs, ou que la possession en est laissée aux anciens habitants, moyennant rachat.

Les terres de la deuxième catégorie, ou terres sans maître, peuvent être subdivisées elles-mêmes en deux classes :

1° Les landes ou terres frappées de stérilité (*adiét*) ;

2° Les terres mortes (*el maouat*).

Le Koran dit, en parlant de ces dernières : «Celui qui vivifie une terre «morte en devient propriétaire.» Cette règle n'a jamais été admise que sauf la permission expresse d'exploitation, concédée par le khalife ou ses ministres.

On excepte d'ailleurs de cette catégorie les terres contiguës aux terres cultivées, et dont on se sert pour disposer les moissons et les fourrages; celles même situées à une distance peu éloignée des terres cultivées, distance généralement déterminée par a portée de la voix humaine, par celle d'une flèche, ou par la mesure de 400 pas.

Celui qui, dans un terrain sans maître, fait creuser un puits ou bassin, en devient propriétaire, ainsi que du sol d'alentour, jusqu'à 40 pieds de distance. Ce rayon est appelé par les jurisconsultes *harim* (enceinte réservée); que si l'on découvre une source d'eau vive, le rayon pourra s'étendre jusqu'à 300 et même 500 pieds.

Les terrains qu'un fleuve laisse à nu, en déviant de son cours, mais où le retour du fleuve est probable, ne peuvent être défrichés. S'il s'agit d'un terrain où le fleuve ne doit probablement plus revenir, il doit être considéré comme terre morte, à moins qu'il ne fasse partie de l'enceinte réservée (*harim*), d'une terre cultivée (*amer*). Dans le premier cas, l'individu qui défriche avec autorisation de l'Imam devient propriétaire.

Les droits de l'Imam (du souverain), quant à la concession des terres qui font partie du domaine public et les conditions qui président à cette concession, peuvent se définir comme il suit :

On désigne sous le nom particulier d'*iktaa* (concessions ou apanages) les propriétés dont dispose le sultan. Le droit du sultan ne peut s'exercer que sur les choses qui n'appartiennent point à un propriétaire reconnu et qui ne sont point l'objet d'une revendication légitime.

Le droit de concession ou d'apanage s'applique à des terres de trois espèces

les terres mortes (*amouat*), terres en friche et sans propriétaire; les terres cultivées (*amer*), et les mines (*maaden*).

Les terres mortes se subdivisent en deux espèces :

1° Les terres mortes depuis un temps immémorial. C'est l'iktaa ou l'apanage conféré par l'Imam (le souverain), qui donne le droit de mettre en culture, de vivifier la terre (*ihhy*). Ce genre de concession est fondé sur l'exemple du prophète, qui concéda à Zobeir Ben-el-Aouam des terres mortes d'une étendue égale à l'espace que parcourrait son cheval au grand galop. Zobeir parcourut d'abord cet espace, puis lança son fouet pour avoir un espace plus grand; le prophète décida qu'on lui donnerait jusqu'à l'endroit où était tombé le fouet.

2° Les terres autrefois cultivées, puis laissées en friche, de sorte qu'elles sont redevenues terres mortes. Elles se subdivisent elles-mêmes : 1° en terres de la gentilité (*djahylya*), où il n'y a pas trace de culture depuis l'établissement de l'islamisme; telles sont les terres d'Ad et de Temoud. Le prophète a dit : « La terre d'Ad est à Dieu et à son prophète, et ensuite elle vous « appartient par la concession que je vous en ai faite. » 2° En terres de l'*Islam*, qui, après avoir été propriétés des musulmans, ont été laissées en friche. Si les propriétaires primitifs ont connaissance de leurs droits, il ne peut y avoir *iktaa* (concession), ni par conséquent propriété nouvelle. Si les propriétaires n'ont point connaissance de leurs droits, l'apanage peut être constitué : l'individu qui obtient la concession est privilégié pour la mise en culture, et conserve irrévocablement le domaine après avoir cultivé. Après trois ans, terme fixé par le khalife Omar, si le concessionnaire n'a pas mis la terre en valeur et ne justifie par son inaction, la terre redevient telle qu'elle était avant la concession, c'est-à-dire qu'il en peut être disposé en faveur d'un nouvel individu.

La terre cultivée (*amer*) est, comme on l'a vu, susceptible d'être donnée en apanage. Évidemment, il ne peut s'agir ici d'immeubles ayant un propriétaire reconnu.

Aux yeux de la loi musulmane, la propriété de l'individu une fois établie sur un immeuble de ce genre, le sultan n'en peut disposer à aucun titre (les droits du *Bit-el-Mal* exceptés) lorsqu'il est situé en pays musulman. Quant aux terres cultivées situées en pays étranger (*dar-el-harb*, la maison de la guerre), le souverain peut en concéder la propriété préalablement à la conquête. On cite plusieurs concessions de cette espèce faites par le prophète, qui alla même, dans une occasion, jusqu'à attribuer à Khasim-Ebn-Anous, à titre d'*iktaa*, la fille du gouverneur d'une ville ennemie.

Il est une seconde espèce de terres cultivées et faisant partie du domaine public : ce sont celles qui n'ont point de propriétaire distinct et d'ayants droit individuels : telle est, par exemple, la part réservée par les imans pour le *Bit-el-Mal* dans les conquêtes de l'islamisme. Cette part est d'ordinaire du cinquième; elle est appliquée aux besoins généraux de la nation musulmane, et particulièrement aux besoins de sa patrie nécessiteuse. C'est ainsi

qu'Omar réserva pour le trésor public les richesses des Chosroès et de leurs parents, et celles dont les propriétaires s'étaient enfuis ou avaient péri. Il ne fit d'aucune des terres qui furent ainsi acquises l'objet d'un apanage (*iktaa*) proprement dit, mais il les concéda moyennant loyer, forme de délaissement qui, depuis, a souvent été imitée.

Le domaine public revendique une troisième classe d'immeubles en valeur, ceux dont les propriétaires sont morts sans laisser d'héritiers à aucun titre : cette propriété est transférée au *Bit-el-Mal*, comme propriété de tous les musulmans.

A côté de l'*iktaa-el-amlak* ou apanage, propriété, est l'*iktaa-isti-ghlal* ou apanage de produits ou de fruits. Les jurisconsultes admettent deux espèces de concessions de produits : 1° la concession de l'*aschour;* 2° la concession du *kharadj;* mais il est à remarquer que l'aschour ne peut jamais être concédé directement et en tant qu'aschour. En raison même de l'origine particulière de cette espèce d'impôt et des besoins spéciaux auxquels il a, dans l'origine, été destiné, il ne peut être revendiqué comme un droit par aucun individu, en son propre et privé nom : tant qu'il n'est pas recouvré et encaissé, il reste propriété publique et sainte. C'est d'après d'autres distinctions du même genre et tout aussi subtiles, qu'est déterminée l'application du *kharadj*. Il y a lieu, dans tous les cas, de distinguer, entre le kharadj, tribut payé par l'infidèle comme rachat perpétuel de sa personne et de sa terre, et le kharadj qui n'est que le loyer d'une concession. Dans le premier cas, le tribut n'a rien d'assuré, puisqu'il est perçu tant qu'il y a persistance dans l'infidélité, et cesse quand il y a conversion à l'islamisme; aussi n'y a-t-il pas de concession de ce genre pour plus d'une année. Quant à la deuxième espèce de kharadj, la concession s'en fait d'ordinaire pour un nombre d'années déterminé.

Il reste à parler de la concession des mines : elles se divisent en deux classes, les mines apparentes (*dhahira*) et les mines enfouies dans la terre (*bathina*). Dans la première classe sont rangées les matières comme le sel, la poix, le naphte; il en est de ces choses comme de l'eau : tous y ont des droits égaux. Le premier venu peut en prendre à sa volonté; il ne peut y avoir de concessionnaire, puisque ce titre serait sans valeur.

Les mines *bathina* ou intérieures sont celles qui exigent un long travail pour leur exploitation; telles sont les mines d'or, d'argent, de fer. Les opinions se sont partagées quant à la concession qui en peut être faite. Dans les principes reçus le plus généralement, toute mine appartient à celui qui en a fait la découverte, moyennant le payement d'un cinquième à l'État.

Si la découverte se fait dans un terrain particulier, la mine appartient au possesseur du sol, également obligé d'en céder le cinquième au souverain.

Enfin les gîtes de pierres précieuses, les carrières de pierres usuelles, ne sont soumises à aucun droit. Le Koran avait dit : «Point de cinquième pour «le souverain sur tout ce qui est du genre lapidaire.»

A. H. — *Extrait de documents recueillis par le ministère de la guerre.*

CORRESPONDANCE.

La *Revue de l'Orient* a reçu de deux membres de la Société orientale communication des lettres suivantes.

L'une, écrite de Taïti, par un officier de la marine française, donne des détails positifs sur les intrigues de M. le commodore anglais Nicholas auprès de la reine Pomaré et des chefs taïtiens.

L'autre, écrite par un officier au service du sultan Abdul-Medjib, est relative aux menées de la Russie dans les provinces septentrionales vassales de l'empire ottoman.

O'Taïti, 30 juin 1843.

Tu es sans doute impatient d'avoir de mes nouvelles; mais n'est-il pas vrai que tu t'attends aussi à recevoir des détails sur notre séjour à Taïti, ce pays qu'on appela la nouvelle Cythère? Tu as lu, peut-être, tout ce qu'ont écrit les navigateurs qui y abordèrent pour la première fois, et le souvenir qui t'en reste doit te rendre désireux de savoir s'ils ont dit la vérité : nous le verrons tout à l'heure.

Mais que de changements depuis lors! Cette île de poétique mémoire est devenue le but de la convoitise des gouvernements. Selon les uns, ce serait un excellent point militaire; selon d'autres, une bonne relâche pour les pêcheurs de baleine; d'autres, enfin, en faisaient un entrepôt de marchandises ou un centre de commerce de l'Océanie; et en attendant, la riante Taïti est envahie par la froide politique. On y échange des notes officielles, on y fait des ultimatum : cette paisible baie de Papeïti qui, jadis, n'entendait que le bruit léger de ses pirogues, ou le chant des Taïtiennes qui se baignaient dans ses eaux, est maintenant sillonnée par des canots portant les communications d'un bâtiment à l'autre, ou conduisant à terre, pour les exercer, des soldats avec leurs canons. Tantôt ce sont des corvettes française et anglaise, *la Boussole* et *le Talbot*, qui sont en présence et s'observent comme à la veille d'un combat; maintenant c'est la frégate anglaise *la Vindictive*, dont le commandant dit quelquefois qu'il coulera *l'Embuscade*, et qui, en attendant, fait une forte consommation de poudre et de boulets pour exercer ses hommes, ou plutôt pour faire du bruit. Bientôt arrivera *la Reine-Blanche;* et disons, en passant, que si celle-ci n'a pas un nom méchant, comme *la Vindictive*, elle a comme elle 50 canons, et de plus un commandant qui s'appelle Dupetit-Thouars.

Mais tout cela ne fait de bruit qu'à Taïti, et encore ce bruit ne s'y entend pas sans cesse. Le soir, il nous arrive quelquefois, de la frégate anglaise mouillée près de nous, des sons d'une musique connue, et qui nous charme agréablement; ce sont des souvenirs des opéras d'Auber, de Rossini, ou des airs de la patrie qui nous rappelle à son amour.

Que diraient aujourd'hui Cook et Bougainville s'ils pouvaient revenir

pour un moment dans ce pays qui les avait tant séduits! Que diraient-ils, surtout, à la vue de sa population jadis libre et maintenant esclave d'une civilisation qu'elle ne comprend pas, et dont elle n'a pris que les vices? Ils seraient certainement plus étonnés qu'ils ne le furent alors; mais je crois qu'ils avaient bien exagéré les merveilles qu'ils nous ont racontées.

Oui, j'ai trouvé comme eux une belle nature à Taïti, quelquefois même magnifique, quoique jamais comme à Rio ou aux Antilles. J'ai respiré dans ses bois le parfum de l'orange et de la gouyave, et rêvé à l'ombre de ses élégants palmiers; je me suis égaré, comme dirait un poëte, au milieu de ces bosquets mystérieux dont la nature a été si prodigue dans la vallée de Papeïti, et où je ne croyais entendre qu'un concert perpétuel. Mais en vain je me suis demandé où était la vie qui devait animer une si charmante végétation! Pour qui tant de beaux et frais ruisseaux! tant de fruits délicieux! Quand nous croyions y entendre, le matin au lever du soleil et de la brise, la tourterelle roucouler comme à Nouka-Hiva, ou la colombe gémir comme aux îles Wallis, la petite perruche seule a troublé le silence des bois par son cri perçant.

Ni le colibri, ni l'oiseau mouche, ni aucun des oiseaux que les feux du tropique ont paré des plus brillantes couleurs, ne sont venus frapper nos regards et nous rappeler le Brésil et son étonnante nature. Nous n'y avons point vu non plus ses insectes et ses papillons aux mille élégantes couleurs; car toute cette famille qui ne vit que de sucs et de parfums ne trouverait pas ici les larges et magnifiques fleurs de l'Amérique. Rien n'est triste, en effet, comme la flore de Taïti.

Mais que fallait-il de plus, pour animer cette île fortunée, et chanter avec sa fraîche et amoureuse nature la vie et l'amour dans ses bosquets, que ces filles de la nouvelle Cythère, ces pudiques baigneuses de Papeïti, qui parurent si belles et si naïves aux premiers navigateurs, au point de leur rappeler, sur la mer les Syrènes, et dans les bois les nymphes de l'antiquité? Hélas! nous les avons vues ces nymphes, plus folles aujourd'hui d'un verre d'eau-de-vie que susceptibles du moindre sentiment! cette population jadis heureuse et libre comme un enfant de la nature, et qui, aujourd'hui, plongée dans la licence et le vice, est soumise à la surveillance d'une police avide et intéressée.

Cependant ce serait ne pas croire à la loi du progrès, que de maudire le jour où ces îles nous ont été découvertes. Le travail y sera désormais pratiqué; les nombreux archipels dont l'Océanie est parsemée deviendront des points de relâche utiles pour créer de nouvelles relations entre ces peuples, ou entretenir celles qui existent déjà. Qu'importe que l'ancienne population y dégénère et semble s'anéantir, comme dans toutes les contrées, devant la supériorité de la race blanche? C'est peut-être sa condition, et il en résultera sans doute une race plus laborieuse, et en même temps plus capable de supporter le travail sous un climat brûlant. Je crois donc qu'en bonne politique et en bonne philosophie on doit être heureux des changements qu'a éprouvés Taïti depuis sa découverte. Toutefois, il serait permis aux poëtes

d'avoir des regrets, s'ils venaient visiter aujourd'hui le pays charmant encore, mais qui a perdu son caractère primitif, la simplicité de ses habitants et leur heureuse insouciance; ce paysqu'on appela la nouvelle Cythère, qui fut la reine de la poésie océanienne, et dont l'aimable réputation n'est plus qu'un souvenir.

Je te dirai, du reste, mon cher frère, qu'on avait exagéré la beauté des femmes de Taïti. Celles de Nouka-Hiva ont les traits plus beaux et plus réguliers; mais elles ne sont point aussi aimables. La Taïtienne est plus enjouée, plus gaie, et aime davantage la société. Elle chante avec un goût parfait, ce qu'on peut dire aussi des jeunes Taïtiens. Nous n'avons certainement pas en France une aussi profonde intelligence des accords harmonieux que cette population.

Les hommes des îles Marquises ont à peu près la même taille que ceux de Taïti, et leur visage est peut-être plus beau; mais quelle différence dans la physionomie et le caractère! Autant le Nouka-Hivien paraît guerrier dans son costume, sa démarche et ses chants, autant le Taïtien respire dans toutes ses allures la mollesse et l'insouciance.

Bien que toutes ces populations de l'Océanie paraissent se ressembler à peu de chose près, je suis convaincu que celle de Taïti a dû avoir toujours, même avant d'être convertie, un caractère particulier, celui d'aimer davantage la société, la paix et le plaisir. La preuve en est, suivant moi, dans la facilité avec laquelle eurent lieu les premières relations, dans les habitudes qu'on lui trouva, et peut-être aussi dans son goût prononcé pour la musique.

Aujourd'hui toutes les îles de la Société qui reconnaissent Taïti pour capitale, et sa reine pour leur souveraine, sont entièrement converties à la religion anglicane, par les missionnaires anglais qui les habitent depuis plus de quarante ans. Nos prêtres catholiques y sont depuis deux ans; mais n'ont pas de prosélytes. La domination française, si jamais elle s'établissait à Taïti, leur en procurerait, parce qu'en général les Océaniens comprennent peu ce qu'ils croient, et qu'ils ne se feraient pas un scrupule d'embrasser une religion dont les ministres, plus désintéressés, ne les exploiteraient pas par des dîmes et des amendes.

On ne peut, en effet, se faire une idée de la tyrannie qu'exercent ici les missionnaires anglais, et ce motif, ainsi que celui d'avoir un culte plus sensible et plus attrayant pour l'imagination, ne tarderait pas à soumettre les îles de Taïti à la mission française.

Les hommes, comme les femmes, ont très-peu le goût du travail, bien peu s'adonnent à des métiers, quoiqu'ils en aient l'intelligence. La récolte de leur nourriture exige peu de soins. Ils ne vivent que de taro, d'ignames ou de fruits de l'arbre à pain. Les orangers, les gouyaviers, les bananiers, croissent sans culture dans presque toutes les vallées de Taïti. Cette île fertile a une cinquantaine de lieues de tour, et environ dix à douze mille habitants indigènes qui vivent dans des cases assez bien faites.

Le temps est passé où les vêtements des Taïtiens étaient faits avec des

écorces d'arbre battues. Aujourd'hui ils portent la chemise et le pantalon, ou bien une large pièce d'étoffe qui les entoure jusqu'aux pieds. Le costume des femmes consiste en une large robe ; elles s'affublent quelquefois le dimanche d'un énorme chapeau de paille à l'anglaise, qui leur va tout à fait mal.

Les étrangers ne sont point encore aussi nombreux à Taïti qu'aux îles Sandwich ; la société n'y est pas aussi agréable. La petite ville de Papeïti n'a point, comme celle d'Honoloulou, de brillantes maisons alignées en rues larges et droites. Cependant elle offre un coup d'œil bien plus riant et agréable : les maisons sont disséminées au bord des ruisseaux, et cachées dans des bois d'orangers et d'arbres à pain qui les abritent du soleil et y entretiennent la fraîcheur.

Les Anglais, qui sont les plus riches et les plus nombreux habitants européens de Taïti, commencent à y avoir des plantations de sucre et de café qui réussissent très-bien. Malheureusement les bras manquent pour cultiver la canne à sucre, qui est magnifique. Mais la meilleure spéculation est celle de la culture du café, qui exige peu de soins.

Le commerce de Taïti avec l'Amérique et l'Europe n'est encore qu'un commerce d'importation ; les bâtiments y apportent des étoffes, de la quincaillerie, du savon, du tabac pour les indigènes, et tout ce que peuvent exiger les besoins de la population européenne, qui compte une vingtaine de Français, la plupart ouvriers.

Il se fait entre Taïti et les autres îles de l'archipel de la Société et de l'archipel Pomotou un commerce assez grand de perles, de nacre et d'étoffes.

Un grand nombre de baleiniers relâchent sans cesse dans le port de Papeïti pour y faire du bois, des vivres, de l'eau, et s'y reposer de leurs longs séjours à la mer.

On trouve à Taïti toutes sortes de provisions fraîches, fruits des tropiques et volailles. Il n'y a point encore de moutons, mais les bœufs y sont en très-grande quantité. L'eau s'y fait facilement, et le mouillage de Papeïti, comme celui de Matawaï, est excellent. Tous les deux sont entourés au large de récifs de corail ; mais le port de Papeïti est plus fréquenté, parce que c'est là qu'habitent presque tous les étrangers, la reine et les premiers chefs. C'est là aussi que mouillent les bâtiments de guerre.

La vallée de Matawaï ressemble à celle de Papeïti ; elle est pourtant un peu plus pittoresque...

S'il faut en croire les derniers journaux que nous avons reçus, le gouvernement a annoncé la prise de possession des îles Marquises ; et le but qu'il s'est proposé serait de seconder les besoins de notre commerce, qui exigent l'établissement d'un port dans ces mers. Je ne suppose pas qu'il s'agisse du commerce qui se fait sur la côte d'Amérique, car le port serait choisi un peu loin, à 12 ou 1300 lieues, mais bien du commerce qui va résulter du séjour des Européens dans les archipels de la Polynésie, et de la civilisation des indigènes. Ainsi, ce n'est qu'en vue d'un intérêt à venir et qui ne se réalisera qu'autant que les îles Nouka-Hiva seront le centre de quelques posses-

sions françaises ou de quelques débouchés avantageux. On disait aussi que l'occupation de ces îles favoriserait les pêcheurs de baleine; c'est une erreur, car les cachalots seuls fréquentent ces parages, et les bâtiments français ne se livrent pas à cette pêche, qui est difficile et exige trois ou quatre ans de campagne pour être terminée.

Telle était, je pense, l'opinion de l'amiral Dupetit-Thouars, quand, l'année dernière, en revenant des Marquises à Valparaiso, il passa à Taïti et chercha à placer le pays sous l'influence directe de la France.

Plusieurs fois déjà, les vexations éprouvées par les résidents français avaient forcé les commandants de nos bâtiments de guerre qui mouillaient à Papeïti à exiger de la reine des réparations et des dommages-intérêts. Les chefs indigènes, fatigués de se voir exposés sans cesse à des difficultés avec les gouvernements étrangers, par suite de l'irrégularité de leurs lois, demandèrent à l'amiral Dupetit-Thouars la protection du gouvernement français.

Un acte officiel fut rédigé à ce sujet, signé par tous les chefs et par la reine, et adressé à l'amiral, qui l'envoya en France, pour le soumettre à la ratification du gouvernement.

L'amiral créa, en même temps, du consentement des indigènes et au grand contentement des Européens, une administration qu'il appela *gouvernement provisoire*, et qui devait décider des affaires dans lesquelles seraient intéressés ou compromis les étrangers. Elle se composait de notre consul, d'un lieutenant et d'un enseigne de vaisseau ; mais en attendant la décision du gouvernement français, les consuls des diverses nations pouvaient régler eux-mêmes les affaires de leurs nationaux par voie de conciliation, et ne s'adressaient aux autorités françaises qu'en dernier ressort; celles-ci nommaient alors un jury chargé de juger. Tout le monde avait applaudi aux changements qui venaient de s'opérer, et qui, par la suite, devaient amener d'autres améliorations. Les Anglais, eux-mêmes, avaient écrit à l'amiral pour le remercier, et parmi eux, plusieurs missionnaires anglicans, qui étaient jaloux de l'autorité d'un certain M. Pritchard, missionnaire aussi, négociant, consul, maître de fait du gouvernement, et auteur de toutes les lois qui entravaient le commerce à Taïti ; ce M. Pritchard étant alors absent, tout se passa sans difficulté. L'adhésion de la reine et des chefs parut sincère; au reste, l'année d'auparavant, ils avaient prié notre consul d'écrire à Paris pour obtenir, pour eux, la protection du gouvernement français.

Ces changements opérés, l'amiral retourna à Valparaiso. Quatre mois se passèrent ainsi, sans regrets ni opposition. Quand les Anglais apprirent à Sydney ce qui avait été fait à Taïti, leur dépit et leur jalousie n'eurent pas de bornes; il n'y eut sorte d'injures qu'ils n'adressèrent à la France sur *ses envahissements* et *sa déloyauté*. Une corvette fut envoyée à Papeïti, mais elle ne fit qu'observer, et repartit. Peu de temps après, une autre corvette anglaise, *le Talbot*, y vint aussi; et son commandant, plus intrigant que son prédécesseur, circonvint la reine et les chefs, et leur fit rédiger une protestation adressée à la Grande-Bretagne, dans laquelle ils déclaraient que la demande de la protection française avait été arrachée par la force.

Sur ces entrefaites, arriva *la Boussole*. La présence de ce bâtiment empêcha le capitaine anglais d'agir davantage ouvertement contre nous; mais l'essentiel était fait, et, dès ce moment, il n'y eut plus que de froides relations entre les Français et la reine, qui, cependant, a toujours reconnu le gouvernement provisoire jusqu'à la décision, dit-elle maintenant, du cabinet anglais.

L'amiral avait ordonné qu'un pavillon blanc et rouge, et renfermant les couleurs françaises dans un coin, serait le pavillon du protectorat; et la reine était chargée de le faire hisser sur un petit îlot de la rade.

Un jour, cédant aux suggestions occultes et continuelles du capitaine anglais, qui, toutefois, protestait ne se mêler de rien, elle ne voulut plus le faire hisser. Le commandant de *la Boussole* en fut informé : aussitôt il embossa sa corvette devant les maisons de Papeïti, et déclara qu'il ferait feu si l'ordre écrit de hisser le pavillon n'était pas donné. *Le Talbot* s'embossa de son côté, et son capitaine après avoir fait charger ses canons en plein jour, menaça de riposter à *la Boussole*. Sa bravade était très-imprudente, car *le Talbot* était de beaucoup le plus faible; mais du reste elle fut vaine, parce que la reine donna l'ordre voulu. Cependant, comme dans le traité il n'était pas question du pavillon, le gardien de l'îlot disparut, et depuis c'est le bâtiment stationnaire qui le fait hisser.

La reine a repris sur sa maison son ancien pavillon, et c'est le seul que les Anglais saluent.

L'arrivée du *Bucéphale* rendit bientôt la partie tout à fait inégale pour nos adversaires, et *le Talbot* partit, emportant sa protestation. *Le Bucéphale* continua sa route vers Valparaiso, et l'amiral envoya *l'Embuscade* pour remplacer *la Boussole* dans la station de Taïti.

Le 5 juin, notre corvette mouilla dans le port de Papeïti, où se trouvaient *la Boussole*, qui partit huit jours après, et la frégate anglaise, de 50 canons, *la Vindictive*, qui y était arrivée depuis quatre mois. Voici ce qui l'avait amené :

M. Pritchard, revenant d'Angleterre, s'était arrêté à Sydney, où il apprit le traité de M. Dupetit-Thouars avec les chefs de l'île qu'il était habitué à gouverner; il demanda aussitôt et obtint de passer sur *la Vindictive* pour débarquer au sud de Taïti. Il se dirigea de là, par terre, vers Papeïti, en excitant les indigènes à la révolte, et leur annonçant l'arrivée d'une frégate anglaise pour les secourir. De son côté, le capitaine de *la Vindictive* parut devant le mouillage, mais n'ayant l'ordre que de voir ce qui se passait devant le pays et de continuer sa route en Europe par Valparaiso, il imagina un moyen qui pût lui permettre de s'arrêter plus longtemps. Quelques négociants anglais étant venus à son bord, il leur dit que, sans doute, les indigènes ne devaient pas être tranquilles dans les circonstances présentes, que la présence d'un bâtiment de guerre serait peut-être nécessaire pour protéger les sujets anglais, et qu'alors il convenait qu'on lui écrivît à cet égard.

Celui des négociants qui s'en chargea, et qui était de bonne foi, lui écrivit le lendemain, mais en lui disant que la petite fermentation des indi-

gènes n'était nullement à craindre, à cause de la mollesse de leur caractère, et que, du reste, elle s'apaiserait bientôt, produite qu'elle était par l'arrivée subite de M. Pritchard et par ses intrigues. Ce n'était pas là ce que voulait le commodore, aussi se fâcha-t-il beaucoup; il s'adressa alors probablement à quelqu'un plus complaisant, car, en définitive, il est resté et il est encore à Papeïti. Ses officiers disent publiquement qu'il a agi ainsi pour conserver plus long-temps son commandement : c'est possible, mais je crois aussi que c'est pour faire du bruit, ce à quoi il travaille depuis quatre mois avec ardeur, ainsi qu'à nuire à notre influence, malgré ses belles protestations.

L'ostentation, la ruse, les bravades, la calomnie, tout enfin est mis en usage par les Anglais pour arriver à leur but, qui est d'empêcher la France de dominer à Taïti.

Le capitaine de *la Vindictive*, car ce n'est qu'en arrivant ici qu'il a pris le titre de commodore, traite le pays comme s'il lui appartenait. Sous prétexte d'y faire des améliorations, mais plutôt pour y faire valoir la supériorité de la protection anglaise, il construit des routes, des ponts, établit un hôpital sur un terrain qu'il dit appartenir pour toujours à la Grande-Bretagne; il y aurait laissé des pièces de campagne, si le commandant de *l'Embuscade* n'avait exigé qu'on les rembarquât. Il dit aussi qu'il empêchera l'amiral Dupetit-Thouars d'entrer avec sa frégate; il a passé ses canons obusiers tous du même bord pour avoir plus d'avantages dans les circonstances.

Les missionnaires anglais, de leur côté, ne nous épargnent pas dans leurs prêches. Dernièrement on me disait, dans une case de Taïtiens, que s'il fallait ajouter foi à leurs paroles, ils devaient s'attendre à voir l'amiral mettre, à son arrivée, tout à feu et à sang. Malheureusement ces bruits circulent et produisent un effet fâcheux pour nous.

Dernièrement la corvette anglaise, *le Satellite*, était venue prendre la station; le commodore l'a renvoyée, pour rester encore; il fabriqua, à ce sujet, une lettre que quelques Anglais signèrent, et dans laquelle il se faisait déclarer nécessaire. Quelques jours après est arrivé un autre bâtiment, qui lui apportait, dit-on, l'ordre de revenir à Valparaiso : il l'a renvoyé comme le premier.

Enfin il vient de prendre une mesure définitive : prétendant avoir reçu l'ordre de ne point reconnaître le gouvernement provisoire jusqu'à la décision du cabinet anglais, ce qui est très-naturel, il a défendu aux Anglais établis à Taïti de se soumettre à la nouvelle juridiction, et de l'invoquer dans leurs affaires. Ceci dépasse son droit, parce que l'autorité française n'a d'action que par les lois qui ont été faites par les chefs et la reine. Il a, de plus, déclaré qu'il emploierait la force, s'il le fallait, pour empêcher qu'elles fussent exécutées; quant à ce qui concerne ses compatriotes, c'est dans une lettre qu'il leur adresse qu'il annonce sa résolution, ainsi que l'assurance qu'il a que l'Angleterre ne souffrira jamais notre prépondérance à Taïti.

Au milieu de tout cela, la position du gouvernement provisoire et du commandant de la station est très-pénible; aussi l'on désire beaucoup l'ar-

rivée de l'amiral, qui ne viendra probablement que lorsqu'il aura reçu du gouvernement une réponse satisfaisante.

La grande distance qui nous sépare de la France s'oppose à ce qu'on porte à la question de Taïti l'intérêt qu'elle mérite sous tous les rapports.

Nous voyons aujourd'hui l'Angleterre maîtresse de toute l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la terre de Van-Diémen; elle commence des établissements à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Calédonie. Ses missionnaires sont aux îles Tongá-Tabou et aux îles Fidji, et l'on sait ce que sont ces missionnaires.

Que nous resterait-il dans le partage de l'Océanie, si la France renonçait à Taïti? je ne vois guère que l'archipel de Nouka-Hiva, dont les rochers nous serviraient à contempler le triomphe de la politique anglaise et la suprématie de son pavillon sur les mers du Sud. Mais cette affaire de Taïti, dont on ne s'occupera pas en France, parce que la presse sera mal ou peu informée, et parce qu'elle s'agite trop loin, renferme une question d'honneur national que l'on doit considérer aussi bien que celle de l'intérêt. Puissions-nous ne pas laisser humilier notre dignité devant les prétentions de l'orgueilleuse Angleterre, partout la même et cherchant partout à établir sa domination au mépris de la justice et de la loyauté!

4 août.

Il n'y a rien de nouveau à Taïti, si ce n'est le départ du commodore Nicholas, commandant la frégate *la Vindictive*. Après avoir reçu des ordres positifs de son amiral, il part pour Valparaiso, et se charge de faire expédier nos lettres pour la France.

Nous attendons tous les jours le brick français *l'Adonis*, ainsi qu'une corvette anglaise. L'amiral anglais doit arriver prochainement sur sa frégate *le Dublin*, venant des îles Sandwich. Tout le monde est ici en suspend; on désire vivement une décision des gouvernements européens, les uns pour planter, les autres pour bâtir. .....

Constantinople, décembre 1843.

Dans tous les événements qui ont menacé la Turquie, on s'est beaucoup trop préoccupé de la présence du pacha d'Égypte. Ce qui menace l'empire ottoman, ce n'est pas Méhémet-Ali, mais la Russie, qui, depuis Catherine, convoite Constantinople.

C'est à la frontière du nord qu'il est le plus menacé.

De ce côté les bords de la mer Noire, les Balkans, tout le pays depuis le Danube jusqu'à Andrinople, à l'exception des principautés moldo-vallaques, est occupé par des populations slaves, évaluées à plus de 8 millions, qui sont l'objet des intrigues et de la convoitise du gouvernement russe, et qui, seules, peuvent, de ce côté, le plus vulnérable de tous, précipiter ou arrêter la chute de la Turquie. Des traités, auxquels l'Europe a eu l'imprévoyance

de ne pas s'opposer, ont accordé à la Russie, sur la Moldavie et la Vallaquie, un droit de co-suzeraineté dont elle use largement, ainsi que l'a prouvé la destitution du prince Ghika.

La Russie voudrait établir sur les Serbes une suzeraineté semblable, tandis que ses traités ne lui en donnent aucun droit. Mais elle veut se l'arroger en agissant comme si ce droit existait, et en profitant de la faiblesse de la Porte, et de l'habitude qu'ont pris les cabinets européens de céder à tous ses désirs quand une fois elle les a manifestés.

La Serbie s'est refusée à ce nouveau vasselage, et elle a élu un prince qui n'était pas du goût de la Russie. Elle a compris que se laisser entraîner par ses menées, c'était tendre le cou à un joug plus pesant que celui de Constantinople. La Serbie veut donc rester fidèle au sultan; elle y trouve plus de sécurité, plus d'avenir pour sa nationalité et pour le libre développement de la civilisation qui lui convient. La Serbie, État organisé, est à la tête des Slaves de la Turquie qui suivent son exemple et défendent l'empire contre les ambitions ennemies, si toutefois la Porte Ottomane accorde des garanties à ses sujets chrétiens et les traite avec justice et humanité.

Tel est l'état des choses que la Russie travaille à renverser, et que l'Europe et la France surtout sont intéressés à encourager et à soutenir. Les malheurs de la Pologne ont ouvert les yeux des Slaves. Ceux-ci ont compris que la Russie leur réservait le même sort, et ont senti que leur cause et celle de la Pologne étaient la même. Persécutés, leurs frères d'origine ont trouvé en eux confiance et sympathies. L'influence de la Pologne, depuis ses désastres, a grandi dans ces pays, et elle y lutte avec succès contre la suprématie que la Russie prétend y établir.

Les intérêts de la religion se réunissent dans cette occasion à ceux de la politique, et commandent de ne rien négliger pour entretenir parmi les Slaves des tendances européennes et anti-russes. Le czar a déjà détruit en Pologne le culte ruthénien uni, professé par plusieurs millions d'hommes, et ce n'est que parmi les Slaves turcs que ce culte peut renaître. La France, amie du progrès et de la civilisation, protectrice du catholicisme en Orient, peut seule, sans s'exposer à une guerre, sans frais et surtout par des moyens pacifiques, donner une bonne direction au mouvement qui se manifeste dans les pays slaves, au nom de leur religion et de leur nationalité, tout en voulant et devant rester unis avec la Turquie. Il faut leur prouver que la France s'intéresse à leur sort. Les discussions des Chambres en offrent les marques: chaque mot prononcé à la tribune française, favorable à la Pologne, à la Serbie, aux Slaves, retentira dans ces pays, leur prouvera que la France ne les oublie pas, et surtout qu'elle ne perd pas de vue les droits de la Pologne, point essentiel pour maintenir l'influence anti-russe de cette dernière dans les pays de commune origine. D'un autre côté, des paroles favorables à cette cause, et prononcées à la Chambre des députés, peuvent aussi donner plus de force et d'assurance aux ministres et aux ambassadeurs qui déjà semblent parfaitement disposés à agir dans ce sens.

Il est bon de toucher à un détail pratique infiniment important. La Rus-

sie, pour saper la résistance qu'elle a trouvée en Serbie contre ses prétentions, a exigé, sans y avoir aucun droit, l'exil de deux ministres influents, MM. Woutchitch et Petronievitch; la Porte a eu la faiblesse de céder et de demander à la Serbie l'éloignement (illégal d'après la constitution octroyée par le sultan) de ces deux hommes, les plus capables, les plus distingués du pays, et sur lesquels le sultan pourrait compter avec le plus de certitude, comme la nation avec le plus de confiance. Le ministre de France à Constantinople donna, dit-on, dans cette occasion, de sages conseils à la Porte; mais, ne pouvant empêcher cet acte de faiblesse et d'illégalité, il finit par conseiller aux deux ministres de s'éloigner, en leur disant que ce ne serait que momentanément, que bientôt ils pourraient rentrer, et que la Russie n'avait aucun droit ni prétexte de les en empêcher. Cet avis officieux, transmis par le consul français à Belgrade, fut un des motifs qui décidèrent les deux ministres à partir. Mais ce conseil imposera à l'ambassade française l'obligation morale d'employer tous les moyens pour que, d'après les paroles données à MM. Woutchitch et Petronievitch, ces deux ministres, qui n'auraient jamais dû s'éloigner si la Russie les avait trouvés plus flexibles, reviennent bientôt dans leur patrie, où ils sont ardemment désirés. Par leurs talents et leurs vertus, par la confiance qu'ils inspirent au prince et à toute la nation serbes, ils rendront nulles les intrigues de la Russie, et deviendront un foyer de civilisation pour toutes les populations slaves. Voilà pourquoi le czar les persécute, les poursuit de ville en ville, et voudrait les dégoûter à jamais de prendre part aux affaires de leur pays. Leur absence donne aux intrigues de ses agents plus de chances de réussite; s'ils se soumettaient à ses volontés, ils pourraient rentrer sur le champ, mais ils préfèrent souffrir en silence.

D'après cela, on voit combien il serait profitable aux intérêts de la France que quelques voix généreuses vinssent réveiller les esprits sur cet incident, qui ne semble être que personnel à deux individus, mais qui, dans le fond, appartient à la cause nationale de la Serbie et de tous les Slaves, et plus encore, à celle de l'empire ottoman, car sa dignité et la sécurité de son gouvernement y sont intéressées.

Les deux fragments qui suivent sont extraits de lettres émanées de membres de la *Société orientale*.

L'une de ces lettres (de M. Louis Meynier, membre correspondant habitant Fiume depuis plusieurs années) annonce l'abandon prochain de la navigation du Danube par le commerce hongrois, et l'importance que la ville de Fiume acquerra en devenant alors le port d'exportation de la Hongrie.

L'autre lettre (de M. Girault de Prangey, adressée du Caire à M. Jules Gailhabaud, dont on connaît les utiles travaux sur les monuments de l'art ancien et moderne) signale, avec l'indignation d'un artiste, une mesure sur la portée sanitaire de laquelle nous n'avons pas à nous expliquer.

« Depuis que le comte Seeckeny a publié ses ouvrages et obtenu du gouvernement et de l'opinion publique les moyens d'ouvrir le Danube à la navigation à la vapeur, et de mettre ainsi la Hongrie en relation directe et quotidienne avec l'Orient, l'esprit public a pris dans ce pays un élan immense, et n'aspire à rien moins qu'à une régénération complète. Toutes les difficultés de la situation actuelle ont été senties et abordées, et l'on n'a pas tardé à comprendre que l'exploration des grandes richesses que renferme la Hongrie est le progrès qui doit préparer et plus tard consolider tous les autres.

«L'expérience ayant fait voir que le Danube, quoique très-utile au commerce intérieur, est une voie trop longue, trop dispendieuse, trop peu indépendante pour l'exportation des produits du sol, on a cherché un chemin plus court, moins cher, plus libre; et les regards se sont portés sur le littoral hongrois qui effectivement offre le seul débouché convenable aux produits du pays, le seul qui permette de les jeter dans le commerce en concurrence avec ceux de la mer Noire et de l'Italie. La conviction que Fiume devrait devenir l'entrepôt général des denrées de la Hongrie méridionale ne se répandit toutefois qu'avec peine; mais la presse de Pesth, appuyée par les hommes les plus éclairés du pays, et *l'Écho du littoral hongrois*, fondé et publié à Fiume par une société aux travaux de laquelle j'ai pris une part très-active, finirent par conquérir les opinions les plus rebelles; et maintenant l'idée que la Hongrie doit faire son commerce, à l'aide d'un port national, et que Fiume doit être ce port privilégié, est devenue un point de foi politique, une question d'enthousiasme parmi les patriotes hongrois.

«La diète se rassembla, au mois de mai dernier, sous l'influence de ces sentiments. Une commission fut nommée pour examiner les besoins du commerce et de l'industrie nationale; et le président de cette commission, sachant combien je me suis occupé de l'ensemble comme des détails de cette question, me fit l'honneur de m'appeler dans son sein pour y discuter les mesures les plus convenables à prendre dans le but de réaliser l'exportation en grand des produits nationaux, en les dirigeant sur le port de Fiume.

«Deux choses sont indispensables pour cela, d'abord l'établissement d'un chemin de fer de Vukovar à Carlstadt, ensuite le rachat de la Strada-Ludoviciæ, qui conduit de Carlstadt à Fiume. Le comité, convaincu de la nécessité de cette double mesure, la proposa à la diète appuyée de tous les arguments que lui ont fournis les faits et le raisonnement. Nul doute que ces propositions ne soient accueillies; elles ne trouveront même pas d'opposition. Ceci fait, il ne s'agira plus que de voter les sommes nécessaires pour l'exécution des projets adoptés; c'est là une dernière difficulté qui se présentera, difficulté sérieuse, j'en conviens; mais l'opinion me semble si fortement prononcée pour la nécessité urgente de ces travaux, qu'il est presque impossible que la diète ne fasse pas un effort extraordinaire pour la satisfaire dès à présent.

«A dater du moment où cette loi sera rendue, Fiume sortira de son obscurité actuelle, et deviendra une des villes importantes de la Méditerra-

née; ses relations avec la France prendront alors un accroissement remarquable, qui, jusqu'à présent, n'a été arrêté que par les difficultés presque insurmontables qu'offrait l'état imparfait des routes dans l'intérieur de la Hongrie. Le commerce actuel de Fiume a effectivement ses principaux débouchés en France. C'est à Marseille, à Bordeaux, à Alger, que de nombreux bâtiments portent chaque année des bois de construction, des douelles, du tabac, des graines oléagineuses, du lin, de la cire. Une partie de ce commerce s'est fait jusqu'à présent par l'entremise de Trieste; mais aussitôt que Fiume aura acquis l'importance commerciale qu'elle doit avoir, elle entrera en rapports directs avec les pays qui consument ses produits. Il n'est pas douteux que lorsque Fiume sera en état d'exporter les richesses de l'Esclavonie et du Banat, ses relations avec la France, surtout avec Marseille, ne deviennent très-considérables, principalement dans les années où les récoltes en France seront insuffisantes. Fiume pourra exporter facilement trois millions de quintaux métriques de froment, de graines oléagineuses, du chanvre, du tabac. Elle pourra lutter avec Odessa et Taganrack, et l'emporter sur ces villes, dans les années où la douceur du climat de la Hongrie donnera aux céréales un point de maturité que les froids de la mer Noire les empêchent quelquefois d'atteindre dans ces contrées.

«Aussitôt que les moyens de communications entre Fiume et l'intérieur seront établis sur un pied convenable, cette ville pourra également exporter des quantités notables de peaux, de suif, de laine, de métaux, de soie, de miel, de sumac, et surtout de viandes salées; et il n'est pas douteux que ses relations avec la France n'augmentent considérablement à l'aide de ces riches produits.

«Le commerce d'importation que la France fait avec Fiume est actuellement peu considérable, les douanes autrichiennes s'y sont opposées jusqu'à présent; néanmoins, nous avons reçu ici de France, mais par le canal de Trieste, des quantités considérables de sucre, de café, d'étoffes de laine et de soie; des produits chimiques, tels qu'acides sulfurique et chlorhydrique, etc., des bois de teinture. L'Autriche, qui s'avance vers le chemin de l'industrie, sans bruit, mais d'un pas assuré, et avec des idées favorables à la liberté du commerce, est sans cesse occupée à ramener son tarif à des proportions plus modérées; et il arrivera sans doute un moment où, vendant les produits de son sol à la France, elle mettra ainsi celle-ci à même de les payer avec les produits de son industrie: c'est alors que Fiume, devenue la clef du commerce hongrois, sera, pour la France, une ville importante; elle pourra aussi jouer un rôle capital en facilitant le transit des produits de l'industrie française destinés pour les provinces du Danube, lesquels, jusqu'à présent, n'y ont été importés que par les embouchures de ce fleuve. Quand le chemin de fer de Carlstadt à Vukovar sera fait, ils pourront pénétrer dans la Serbie et la Bulgarie avec plus de rapidité et d'économie en passant par Fiume et Carlstadt; et de nouveaux liens uniront ainsi Marseille et le littoral hongrois.

«LOUIS MEYMIER.»

«J'ai à vous donner une triste nouvelle : une ordonnance sauvage du *conseil de santé* d'Égypte a prescrit de badigeonner la belle ville du Caire tout entière, la seule ville en Orient qui eût conservé cette originalité saisissante, cette couleur si merveilleuse qu'on chercherait vainement ailleurs aujourd'hui. Encore quelques mois, et l'œuvre barbare sera accomplie, car l'ordonnance impitoyable s'exécute rapidement : un tiers de la ville, les plus beaux quartiers, sont déjà hideux; on ne peut les reconnaître. Les auteurs du projet s'attendent, dit-on, à voir *crier les peintres ;* mais ne savent-ils pas qu'heureusement aujourd'hui il y aura derrière ceux-ci tout ce que l'Europe compte d'hommes distingués, tous ceux qui aiment l'art, la littérature, l'histoire, tous ceux enfin pour lesquels les jouissances matérielles ne sont pas l'unique préoccupation de la vie? Voudrait-on invoquer, pour se disculper, le grand mot de santé publique ? Eh bien, il suffisait, comme tout le monde le reconnaît, de faire blanchir les murailles à quelques pieds de hauteur, on eût assaini, éclairé les rues étroites. Il eût fallu surtout étendre la mesure à l'intérieur infect et pestilentiel des maisons. Le premier effet de l'ordonnance du conseil de santé sera d'offrir à la malheureuse population du Caire, qui souffre si cruellement d'ophthalmies, d'immenses parois éclatantes de blancheur, qui pourront achever ce que l'influence pernicieuse du climat n'avait pu faire à elle seule.

«GIRAULT DE PRANGEY.»

VERS A SOIE DU CHÊNE.

Il existe en Chine une espèce de vers à soie, en quelque sorte sauvages, à l'acquisition de laquelle le gouvernement français semble attacher de l'intérêt.

Ces vers se trouvent dans le Koui-Tchéou, et aussi dans quelques départements du Sut-Chuen, tels que Ki-Kiang, San-Tchuan et Pa-Hien ; leur patrie favorite est sur les hautes montagnes, où l'air est plus pur et plus frais. Ils s'y développent mieux que dans la plaine, où le climat est plus doux ; leurs produits sont plus abondants qu'ailleurs, car sur les montagnes on fait deux récoltes de soie par an, tandis que dans les endroits bas on n'en fait qu'une, bien inférieure à la première, qui a lieu dans les régions élevées.

Il faut aux vers *querciens* une température plutôt froide que chaude. Lorsque le soleil est ardent, les chenilles *querciennes*, étourdies par la chaleur, tombent à terre et deviennent la proie des fourmis et des insectes ; de plus, il en meurt une infinité avant qu'elles soient parvenues à leur dernière période, pour cause de maladie ou par autres accidents.

L'éducation des vers *querciens* est tout à fait différente de celle des vers

mûristes. Les vers querciens sont élevés dehors à l'air et non dans la maison : dès qu'ils sont nés, on les porte à la montagne et on les met sur les arbres. Si on voulait les élever à la maison, en leur distribuant des feuilles de chêne, comme l'on distribue des feuilles de mûrier aux vers *mûristes*, ils ne mangeraient pas, et mourraient ; ils veulent manger sur l'arbre et choisir eux-mêmes les feuilles selon leur goût.

En Chine, on distingue deux espèces de chênes, l'une appelée *tsin-kan*, l'autre *fou-ly* ; ces deux espèces sont peu différentes : le tsin-kan est plus dur que le fou-ly ; ses feuilles sont longues et dentelées ; elles ressemblent un peu à celles du châtaigner ; le fou-ly a les feuilles plus courtes et plus larges. Quoique les vers querciens mangent les feuilles de l'un et de l'autre, ils préfèrent le tsin-kan au fou-ly. On ne laisse pas vieillir les chênes ; tous les huit à neuf ans on les coupe à rase terre ; de leurs racines pullulent des rejetons que l'on coupe de nouveau au bout de huit à neuf ans. Ainsi les forêts ne sont que de simples *taillis*.

Au commencement de mars, lorsque les arbres commencent à bourgeonner, le ver quercien, métamorphosé en papillon, déchire son cocon et s'élance dehors ; c'est un papillon magnifique, sa couleur est d'un rouge cuivré, il a deux grandes ailes qui naissent près des yeux, elles sont comme parsemées d'étoiles ; il marche sur six pattes, sa démarche est hardie, ses mouvements sont prompts ; au-dessus des yeux s'élèvent deux espèces de cornes qui se terminent en forme de lancettes ; sa longueur est au moins d'un pouce, sa grosseur celle du petit doigt d'un homme ; la grosseur de la femelle, lorsqu'elle a été fécondée, est comme l'index. Le mâle se fait distinguer de la femelle par ses cornes, qu'il brandit avec fierté, et par son air plus majestueux. Dès le premier jour de leur sortie, les mâles et les femelles s'accouplent : on ne laisse durer leur union qu'un jour, après lequel on les sépare. On a soin alors de presser un peu la femelle par le bas du corps pour lui faire rendre des humeurs excrémentitielles ; sans cette précaution, ses œufs seraient pour la plupart stériles, disent les Chinois. Les femelles, fécondées, sont mises dans un panier destiné à recevoir la ponte ; les mâles s'envolent çà et là, deviennent la proie des chats, des poules, ou des enfants, qui les font griller au feu et les mangent. Les femelles, après la ponte, ont le même sort.

C'est le lendemain de l'accouplement que les femelles commencent à pondre : elles pondent durant dix jours ; elles sont plus ou moins fécondes : le nombre d'œufs d'une ponte est de 100 à 200. Ces œufs sont gros comme la graine de lin à peu près ; humectés d'une certaine liqueur, ils se glutinent d'eux-mêmes au bois du panier. La ponte étant finie, on suspend le panier qui contient les œufs sur un léger foyer pour procurer l'éclosion : un degré de chaleur assez limité suffit. Les œufs ne peuvent pas se conserver au delà d'un mois.

Au bout de dix à onze jours, on voit remuer dans le panier des milliers de petites chenilles noires qu'on se hâte de transporter sur la montagne et de placer sur les arbres, dont les feuilles ne sont encore qu'à demi formées

car c'est à la fin de mars ou au commencement d'avril. Une fois sur les arbres, on les y laisse et le jour et la nuit, qu'il pleuve, qu'il vente; il n'est pas nécessaire de les garder pendant la nuit, pendant le jour, il suffit qu'une personne se tienne auprès pour épouvanter les oiseaux, et pour les aider à émigrer d'un arbre à l'autre, et relever celles qu'un accident aurait fait tomber à terre. Pour l'émigration d'un arbre à l'autre, voici le système que l'on suit : comme ces chenilles mangent en montant le long des branches, lorsqu'elles sont parvenues à l'extrémité, on coupe avec des ciseaux l'extrémité des branches, que l'on met avec la chenille sur un autre arbre; lorsque les arbres sont très-peu éloignés les uns des autres, il suffit de faire incliner la branche de manière qu'elle touche à l'arbre voisin : alors la chenille émigre d'elle-même. Il est des endroits où les chênes sont si rapprochés les uns des autres que leurs branches s'entremêlent; dans ces occurrences, les chenilles émigrent sans un secours étranger.

Les chenilles querciennes sont très-voraces : dans le principe, il leur faut cinq feuilles par jour; lorsqu'elles sont à la dernière période, il leur en faut bien davantage, car alors leur appétit est monstrueux. Elles changent quatre fois de couleur : à la première période elles sont noires, à la seconde violettes, à la troisième jaunes, à la quatrième elles sont d'un violet qui approche du noir; le temps requis pour atteindre à la quatrième et dernière période est de quarante à cinquante jours: alors elles sont grosses comme le petit doigt d'un homme.

Ces vers sont dénés d'un instinct particulier pour se mettre à l'abri des injures du temps : s'il pleut, ils se placent au revers de la feuille; si le vent est froid, ils savent aussi se mettre sur le côté de la feuille qui n'est pas exposé au vent. En 1840, vers la fin de mars, je me trouvais dans un village où l'on élève beaucoup de vers querciens : le 28, les vers récemment éclos étaient sur les arbres, le 30 il tomba de la neige; les trois jours qui suivirent, le froid était si piquant qu'à la maison on ne pouvait quitter le feu. Les vers furent un peu engourdis par le froid, mais ils ne moururent point; car le 3 avril, en passant moi-même par l'endroit où les vers étaient sur les arbres, je les vis manger de très-bon appétit.

Après avoir mangé pendant quarante à cinquante jours, les vers se mettent à ourdir leur cocon, dont la longueur a plus d'un pouce, et dont la grosseur est celle d'une noix ordinaire; comme il y a des vers plus vigoureux et plus gros les uns que les autres, il y a aussi des cocons plus grands. Ils ourdissent leur cocon sur une feuille qu'ils roulent en cornet : si une ne suffit pas, ils en approchent une seconde. Ils commencent par ourdir le dehors du cocon, dans lequel ils s'enferment en travaillant, et puis ils le terminent en dedans, ce qui ne requiert pas plus de trois jours. Ce cocon est de couleur jaune tirant un peu sur le blanc.

L'époque de la récolte des cocons varie selon la différence des climats : ainsi, dans la plaine et sur les montagnes peu élevées, on recueille des cocons vers les 20 et 24 mai, ou quelques jours plus tard, tandis que sur les montagnes du Koui-Tchéou, ce n'est que du 15 au 30 juin.

Dès que les cocons sont terminés, on les recueille et on les met dans l'eau bouillante; ensuite on les remue avec une espèce de petit balai ou faisceau composé de minces baguettes, pour débrouiller le bon bout, après quoi on les file absolument comme on file les cocons des vers du mûrier. Dans les pays montagneux du Koui-Tchéou, et même dans les endroits du Sut-Chuen, on ne fait pas mourir tous les cocons; on en réserve une petite quantité pour commencer de suite une seconde éducation. Dans les pays moins élevés, on se contente d'une seule récolte, parce que la seconde ne compenserait pas le travail et la peine, à cause des chaleurs de juillet et d'août, qui font mourir presque tous les vers.

Sur les hautes montagnes, où les nuits sont toujours fraîches et la chaleur tempérée par le souffle des vents, et où les insectes ennemis sont rares, les vers querciens se développent avec la même vigueur que la première fois; cette seconde récolte se fait vers le 1er octobre. Dès qu'on a recueilli les premiers cocons, on en file la moitié; l'autre moitié est mise en réserve pour servir de semence pour l'année suivante. Les cocons ainsi mis en réserve doivent être déposés dans un appartement dont l'entrée est fermée aux chats et autres animaux domestiques, et même aux rats; de plus, ils ne doivent pas sentir la chaleur du feu; une trop grande humidité leur serait aussi très-nuisible. Toutes les précautions nécessaires étant prises, les vers attendent le retour du printemps pour sortir de l'œuf.

Je dois faire une observation essentielle sur le choix des sites pour élever des vers querciens. Les collines qui regardent le levant ou le nord sont plus favorables à l'éducation que celles qui regardent le sud ou le couchant.

La soie quercienne, quoique inférieure à la soie des vers de mûrier, ne laisse pas d'être belle et solide. Lorsqu'elle est tissée, elle forme une toile très-fraîche. Je crois qu'en France on tirerait un grand parti de cette soie. Ce n'est donc pas sans intérêt que le gouvernement français attache du prix à l'acquisition de cette espèce de vers à soie, et désire ardemment pouvoir la transporter en France. La translation en France offre de grandes difficultés : cependant elle ne me paraît pas impossible; mais elle exigerait des dépenses qu'un missionnaire aussi pauvre que moi ne peut faire: de plus, il faudrait avoir un lieu à mi-chemin de France où on les élèverait d'abord, car on ne pourrait conserver des cocons jusqu'en France, en traversant tant de températures si différentes, à moins d'avoir des chênes plantés dans des vases de terre sur un navire. Si cette espèce de vers à soie parvenait en France, je ne doute pas qu'on ne pût l'y élever avec succès.

J. Bertrand.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 15 décembre 1843. — La séance, ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. A. Hugo, se termine à 10 heures un quart.

Après l'adoption du procès-verbal, l'admission et la présentation de nouveaux membres, le président donne lecture d'un *Compte rendu des travaux de l'École de médecine du Caire*, qui lui a été adressé par *les professeurs nationaux de la nouvelle École arabe d'Égypte.* (Voir *Revue de l'Orient*, tome II, page 358.)

Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Aubert-Roche, Hamont, Le Bron de Vexela, Fortin d'Ivry, Hugo, Lagasquie, Moreau (de Tours), Jouffroy d'Eschavannes, Horeau; une commission est nommée pour examiner le *Compte rendu.*

La séance est momentanément suspendue.

A sa reprise, M. Vaillant, de Boukharest, lit un mémoire sur l'étymologie du nom de *Valaque.*

M. Vaillant a souvent employé, dans le cours de sa dissertation, l'expression de *langue d'or.* M. Hugo désirerait en connaître la signification exacte. M. Vaillant répond que cette expression est toute conventionnelle de sa part, et qu'il désigne ainsi les langues romanes parlées à l'orient de l'Italie.

M. Fortin voudrait savoir quels sont les dialectes romans parlés à l'orient de l'Italie.

M. Vaillant. «Ce sont : le *bukovinois*, le *bessarabien*, le *valaque*, le «*koutzo-vlak* (parlé en Thessalie et en Macédoine), le *transylvain* et quel«ques autres parlés en Albanie.»

M. J. d'Eschavannes donne lecture d'une notice *sur les bayadères.*

Séance du 5 janvier 1844. — A l'ouverture de la séance, commencée à 8 heures, M. A. Hugo, vice-président, occupe le fauteuil, mais il le cède bientôt à M. A. Denis, président, de retour à Paris.

M. A. Denis exprime, en quelques paroles, sa satisfaction de se retrouver au sein de la Société orientale, qui, en son absence, a continué avec succès ses utiles travaux, et dont l'influence ne peut que s'accroître et s'affermir.

La lecture du rapport de la commission chargée de l'examen du *Compte rendu de l'École de médecine du Caire* donne lieu à une discussion à la suite de laquelle l'impression du rapport est ordonnée. (Voir ci-après, page 73.)

La séance est levée à 11 heures.

O. Mac Carthy, *secrétaire.*

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres titulaires :

MM. Carette, capitaine du génie, membre de la commission scientifique d'Algérie.
Fenfrede (de), voyageur en Orient.
La Rochefoucaud Rochefort Saint-Louis (le gén. comte de), voyageur en Orient.

Membres correspondants :

Mas de Saint-Maurice, capitaine de port à Saint-Denis,	île Bourbon.
Miche (l'abbé), directeur du collége chinois	de Poulo-Pinang.
Caret (François d'Assise), missionnaire apostolique,	à Mangaréva.
Ullathorne (W.), vicaire général de l'évêque	de Sydney.
Joyau (Firmin) conseiller hon. à la cour royale de Pondichéry,	Lille.

RAPPORT

SUR LE COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DU CAIRE POUR L'ANNÉE 1843 (1).

Séance du 5 janvier 1844.

Messieurs,

Dans un aperçu rapide que la Société orientale nous avait demandé pour être inséré dans le dernier bulletin de la *Revue de l'Orient*, nous avons cherché à prévenir l'impression trompeuse que pouvait produire, sur le public, la forfanterie du *Compte rendu des travaux de l'École de médecine du Caire pour l'année* 1843. Nous venons aujourd'hui terminer notre tâche en vous apportant les motifs ou les preuves d'un jugement réfléchi que les brèves limites du temps ne nous permirent d'esquisser qu'en termes généraux.

Connaissant les dispositions bienveillantes de la Société orientale pour tout ce qui touche au progrès de l'humanité, nous remplissons un devoir pénible en mettant à nu les misères d'une intéressante contrée que le *Compte rendu* nous a représentée comme un foyer resplendissant de régénération sociale et de civilisation destiné à inonder l'Orient de ses bienfaisantes lumières. En dehors de cette enceinte, nous avons aussi l'opinion publique,

(1) La commission était composée de MM. Lagasquie, Hamont, Le Brun de Vexela, Aubert-Roche, et Moreau (de Tours).

que des rapports adulateurs, dont nous écartons pour le moment la source et les mobiles, ont trop favorablement prévenue touchant les réformes que ce siècle a vu s'opérer en Égypte. On a beaucoup entrepris sans doute pour changer la face et les destinées de ce pays, mais les résultats n'ont pas répondu aux tentatives, et nous allons, quoiqu'il nous en coûte, substituer la réalité aux illusions que la bienveillance ou l'intrigue ont longtemps propagées en France.

Vous savez, messieurs, que les cinq membres de la commission ont tous séjourné plus ou moins longtemps en Égypte, et connaissent l'institution médicale qui est l'objet principal de ce rapport; et quoique tous ne puissent témoigner des mêmes faits que vous allez entendre, une confiance réciproque dans la sincérité de chacun nous engage dans une commune solidarité. Vous ne serez pas surpris de nous voir jeter un coup d'œil général sur la civilisation de l'Égypte, à propos du compte rendu de l'École de médecine du Caire, car certains passages de ce document lui-même nous ont amenés sur ce terrain, et puis une institution scientifique, chez les musulmans, doit assurément être présumée un des indices les plus saillants du progrès des lumières au sein de l'islamisme.

Sans vous rappeler, messieurs, comment vous est parvenu le *Compte rendu* sur lequel votre commission s'est déjà prononcée, nous allons soumettre à votre jugement les faits divers dont nous avons étayé notre opinion.

Si, pour changer l'état moral d'une nation, il suffit d'y importer des livres, d'y admettre des professeurs étrangers, de construire de grands bâtiments auxquels on donne le nom d'écoles, Méhémet-Ali a, sans contredit, opéré la métamorphose dont le monde européen s'entretient, et l'Égypte moderne est certainement aujourd'hui un pays fort éclairé.

Mais ce qui s'est passé dans cette contrée vient précisément vous démontrer qu'on ne transforme point ainsi tout un peuple, et que, pour l'amener à la civilisation, il faut des éléments qui ont manqué aux Égyptiens.

L'Égypte ne représente pas une nation homogène, un corps compacte; elle est habitée par des peuples différents, opposés par leurs religions, opposés par leurs mœurs, et que commandent des étrangers, les descendants des soldats d'Osman, premier empereur des Turcs.

Est-ce sur les maîtres de l'Égypte que Méhémet-Ali a fait porter les réformes dont on a si complaisamment vanté les résultats? A-t-il voulu inspirer aux Osmanlis des principes de gouvernement autres que ceux dont ils s'étaient nourris jusqu'alors? Tous, messieurs, vous savez que non.

Méhémet-Ali s'est emparé surtout des enfants des laboureurs égyptiens; et il les a livrés aux Européens pour en faire des artisans, des militaires, des médecins, etc.

Devait-on conclure de cette première prise de possession que les arts, les sciences, allaient refleurir sur le sol de l'Égypte? — On l'a cru, messieurs, en France principalement.

Depuis quinze ans, on n'a cessé de vous dire que l'Égypte avait fait des prodiges, et que la civilisation avait désormais fixé sa résidence dans les États de Méhémet-Ali.

Tandis que l'on s'extasiait ainsi chez nous sur l'œuvre du vice-roi, les Français à son service luttaient avec une incroyable énergie contre leurs propres élèves, et contre le mauvais vouloir, l'ignorance ou l'apathie des administrateurs turcs.

Ceux-ci ne voulaient pas que les fellahs s'instruisissent, et les fellahs eux-mêmes, enlevés à leurs boueuses demeures, ne comprenaient rien de ce qu'on leur disait.

Dans les divans ou ministères chargés de la haute direction des écoles, se trouvaient encore d'autres fonctionnaires influents, également opposés à l'émancipation des Égyptiens musulmans, nous voulons parler des Coptes.

Ainsi, des établissements à l'instar de ceux de l'Europe surgissaient bien sur les bords du Nil, mais, d'un côté, les Égyptiens n'avaient point fait l'éducation de leurs sens, et les délégués du vice-roi, les dépositaires de son pouvoir, se déclaraient hautement les ennemis des nouvelles intitutions.

Dans l'état complet d'abjection où vivaient les Égyptiens lorsque Méhémet-Ali prit les rênes du gouvernement, pouvait-on espérer d'en faire des médecins, des ingénieurs, des savants enfin, sans avoir au préalable travaillé à leur éducation morale et physique?

Évidemment non; une pensée contraire excitérait le rire, et cependant, malheurs, telle n'a pas été la manière de voir des hommes auxquels Méhémet-Ali crut devoir s'adresser.

On lui assura que les fellahs, serviteurs avilis du Turc, dégradés, corrompus, amenés à pratiquer tous les vices de leurs chefs, deviendraient, après quelques années d'études, médecins habiles ou ingénieurs savants, capables d'être substitués aux Européens, leurs professeurs.

D'autres, peut-être, consultés par le vice-roi, auraient dit : «Avant de faire participer vos sujets au haut enseignement des écoles spéciales, il est indispensable d'établir dans vos provinces des écoles primaires, des écoles préparatoires. Ne point arriver par gradation à des études qui forment le complément du travail intellectuel de l'homme, c'est s'exposer à ne rien obtenir.»

Mais en agissant de la sorte, c'était retarder l'effet qu'on désirait produire; on avait hâte, au contraire, d'annoncer à l'Europe que l'Égypte s'était dépouillée de son vieux manteau vermoulu pour se revêtir du riche habit taillé sur un patron des pays civilisés.

Le Turc se moqua du singulier accoutrement imposé à son ancien serviteur, qui, la veille encore, rampait à ses pieds, et auquel il distribuait, journellement, avec une générosité remarquable, des centaines de coups de bâton.

Il n'accepta pas comme chose possible que le fellah impudique, sale, déhonté, pût devenir bientôt son médecin, un médecin dont le savoir ne tarderait pas à égaler celui des Européens.

Il qualifia d'erronées les assertions contraires, et jamais il ne dévia du principe dont il était parti.

Sans entrer encore dans l'énumération des faits que nous rapporterons tout à l'heure, supposons un moment que l'École de médecine soit arrivée au degré de prospérité qu'on vous a signalé. Quel avenir offre-t-elle?

Les princes du sang, y compris Ibrahim-Pacha, détestent les Arabes; jamais ils ne leur ont accordé l'intelligence nécessaire à l'étude des hautes sciences, et tous veulent les maintenir dans l'état d'avilissement où les a trouvés Méhémet-Ali.

Les Turcs, les Arméniens, les Coptes, les Juifs, les Arabes mêmes, compatriotes des hommes de la génération nouvelle, nient le savoir des Égyptiens, et contestent la possibilité de les amener à une condition sociale autre que celle où ils ont vécu jusqu'alors.

A la mort de Méhémet-Ali, et cette mort ne peut se faire attendre longtemps, ce vernis emprunté à la civilisation tombera; alors reparaîtront, dans une nudité effrayante, ces plaies hideuses qui rongent la population égyptienne, mais sur lesquelles on a, de nos jours, étendu un voile que tous les voyageurs n'ont pu soulever.

Recherchons comment on est arrivé à la création d'une École de médecine, ce qu'a été l'enseignement médical, et si réellement l'instruction des Égyptiens est ce qu'on vous l'a annoncée.

Des médecins venus d'Europe avaient été placés dans les rangs de l'armée régulière, dont ils étonnaient le soldat. La France expédiait en Égypte les médicaments, les instruments nécessaires, et l'Égyptien blessé sur le champ de bataille n'était plus abandonné, il recevait les soins d'un homme de l'art.

Mais l'Égypte devait-elle demeurer constamment tributaire de l'étranger? Ses enfants ne pouvaient-ils pas un jour enseigner, eux aussi, les sciences et les arts? Telles étaient les questions que s'adressaient quelques hommes, lorsqu'on vint proposer à Méhémet-Ali de fonder une école pour enseigner la médecine aux Arabes fellahs.

La proposition fut acceptée, et l'on vit bientôt s'élever dans le désert, à quelques lieues de la capitale, un vaste bâtiment, l'École de médecine.

On prit les élèves partout où on les trouva. Quelques-uns vinrent de la mosquée *el Azar;* d'autres, la majeure partie, quittèrent les champs, et se présentèrent, pour répandre un jour dans leur patrie les lumières qui en avaient disparu. — C'était en 1826. — Professeurs, disciples, malades, instruments et livres, furent rassemblés dans une même enceinte, et l'on inscrivit sur son frontispice : *École d'Abouzabel.*

On songea à distribuer les cours, et à l'etablissement d'une discipline convenable. Mais il arriva que professeurs et disciples ne purent s'entendre, aucun ne savait la langue de l'autre; bon gré, mal gré, on dut s'arrêter et nommer des interprètes qui devinrent les intermédiaires entre les premiers et les seconds.

Des difficultés surgissaient à chaque instant, et venaient entraver ou

arrêter la marche de l'institution. Les leçons communiquées tant bien que mal, il fallait les conserver, les transmettre par écrit aux élèves, mais les traducteurs n'étaient pas assez avancés dans l'étude des langues orientales pour les transporter du français ou de l'italien en arabe. On fit disparaître cet obstacle en attachant à la Faculté de médecine des *cheiks* de la mosquée el Azar, qui eurent mission de reviser les pages tradnites.

Ce ne fut pas tout. Les élèves ne savaient ni lire ni écrire, il fallut annexer à l'établissement une institution primaire.

Ce singulier assemblage d'hommes et de choses si disparates pouvait-il raisonnablement alors prendre le nom d'*École de médecine?*

Une question grave se présenta, on s'occupa de la résoudre : Convenait-il de diriger les élèves égyptiens à l'aide des mobiles usités chez nous?

Des malheureux abrutis, dépravés, habitués à vivre aux pieds des Turcs, n'exigeaient-ils pas un mode de discipline différent du nôtre? Tout le faisait croire; des discussions survinrent cependant; mais le pacha, maître en Égypte, apparut et fit cesser les débats qui s'étaient élevés dans le personnel de l'École.

Il décida que lui seul, par droit de conquête, se chargerait de la discipline.

Ses agents s'armèrent d'un bâton, d'un fouet, prirent la conduite de l'établissement, et, pour des peccadilles comme pour des fautes graves, ils administraient aux délinquants des volées de coups de bâton ou de coups de fouet.

Si les Européens sollicitaient d'autres punitions plus en rapport avec la nature des travaux dont s'occupaient les élèves, les Turcs refusaient de les entendre, et les Ulémas eux-mêmes, issus pourtant du sang arabe, insistaient pour la conservation des usages barbares du Turc anti-civilisateur.

Les uns et les autres disaient aux professeurs étrangers : « Chargez-vous d'instruire vos disciples, nous nous chargerons, nous, de les maintenir dans l'obéissance et de leur rappeler que nous sommes leurs chefs. » Comme s'il avait été rationnel et convenable de séparer la discipline de l'instruction!

Les Européens travaillaient pour l'éducation morale de l'Égyptien; le Turc et l'Uléma se réunissaient pour annuler leurs efforts. L'Arabe n'est aux yeux du Turc qu'un instrument de travail, qu'un paria qu'il exploite à son profit.

Toutefois, puisqu'une école existait, elle devait fournir des résultats, et le gouvernement égyptien attendait avec impatience l'issue des premières tentatives opérées dans sa création, sur laquelle il fondait plus d'une espérance.

Bientôt, la position des professeurs devint embarrassante; on ne pouvait différer, on s'assembla, on tint conseil, et, après de mûres réflexions, le personnel enseignant de l'École annonça que des examens généraux auraient lieu, et pour sortir triomphant d'une lutte qu'il allait soutenir, il donna aux élèves, trois mois avant les examens, les questions qui leur seraient adressées.

Au jour fixé, le jury se forma; un nombreux auditoire siégeait sur de riches divans. Chacun des élèves alla puiser dans une urne un papier roulé sur lequel était écrite la question que depuis longtemps il avait étudiée. Le jury s'étonna des réponses, il fut satisfait... Un tonnerre d'applaudissements partit d'un centre de réserve; l'auditoire fut entraîné, il applaudit avec le centre, et une musique militaire, placée à dessein dans la salle, annonça au peuple, accouru sur les lieux, la victoire que venaient de remporter les jeunes Égyptiens.

La fondation et les succès avoués de l'École de médecine devaient nécessairement avoir du retentissement; ils occupèrent les esprits, et les voyageurs se hâtèrent d'aller visiter l'enceinte où les musulmans portaient le scalpel sur les cadavres de leurs coreligionnaires.

Ces voyageurs étaient bien reçus du vice-roi : on savait que, rentrés en Europe, ils parleraient de ses créations, il était donc essentiel qu'ils emportassent une impression avantageuse de ce qu'ils avaient vu.

On réunissait les élèves dans une longue division de l'hôpital, sur les murs de laquelle on avait représenté le système planétaire, celui des éclipses, et figuré des lignes pour l'explication de quelques phénomènes de physique.

Là, entourés d'instruments de chimie ou autres, le chef de l'institution priait les visiteurs d'interroger les étudiants sur les premiers principes de physique ou d'astronomie.

Peu de temps après la fondation de l'établissement médical, M. le comte Alexandre de Laborde alla en Égypte, et voulut voir l'École de médecine. C'était pour elle une bonne fortune; aussi, jugea-t-on qu'il était de la plus haute importance que ce personnage s'assurât par lui-même des progrès des élèves et de leurs excellentes dispositions.

M. de Laborde fut introduit en grande pompe dans la salle où les disciples s'étaient rassemblés. Les professeurs, les employés subalternes, assistaient à cette cérémonie, et en présence d'une foule de spectateurs, il se passa une scène qu'on ne peut qualifier.

M. de Laborde examinait avec beaucoup d'attention les dessins tracés sur les murs.

«Cette salle est magnifique, dit-il; dans quelle intention ce travail a-t-il été fait?»

«En montrant un côté du mur; on lui répondit :

«Ces lignes sont tracées, afin que les élèves puissent comprendre la manière dont la lumière est interceptée, dans certains cas. Nous avons jugé cela nécessaire; car les Orientaux sont très-superstitieux. A la vue d'une éclipse, ils prétendent que le diable marie sa fille, et ils font un bruit épouvantable pour chasser le diable.

«Aujourd'hui, nos jeunes gens ne partagent pas la manière de voir de leurs compatriotes, c'est ce dont vous allez vous convaincre, ayez la bonté d'adresser une question.»

«Monsieur, dit le voyageur, en s'adressant à un élève, veuillez, s'il vous plaît, me dire ce que c'est qu'une éclipse?»

L'interrogateur ignorait la langue arabe, le traducteur transmit la question.

L'élève : «Je ne sais ce que vous me demandez, jamais *le professeur d'anatomie* ne nous a parlé d'éclipse.»

Le traducteur : «Ne paraissez pas embarrassé, courage! dites quelque chose.»

L'élève : «Je ne sais que dire, interrogez-moi plutôt sur les os, je répondrai.»

Le visiteur : «Eh bien! que dit notre jeune homme?»

Le traducteur : «Monsieur, l'élève dit qu'une éclipse est l'obscurcissement d'un astre par l'interposition d'un autre.»

M. de Laborde fut enchanté de la réponse, et se promit bien de faire connaître en Europe les *progrès étonnants* des Égyptiens dans l'étude des sciences physiques.

Après plusieurs années de *succès* obtenus de la sorte, le délai demandé par l'administration de l'École pour livrer des chirurgiens indigènes venait d'expirer. Le gouvernement réclama la réalisation des promesses qui lui avaient été faites.

Ne point adhérer immédiatement aux injonctions du vice-roi, c'était s'accuser soi-même, c'était récuser son propre ouvrage. L'administration ne pouvait le faire, il fallut se résigner.

On choisit les plus avancés des élèves, mais aucun d'eux ne savait réduire une fracture, aucun d'eux n'avait suivi un cours de matière médicale, cependant ils allaient recevoir la plus belle mission qui fût jamais donnée aux hommes, celle de soulager nos semblables.

Afin de masquer ce manque de connaissance, on se hâta de traduire un formulaire dont on remit un exemplaire à chaque candidat, et le chef de l'institution médicale imagina, pour compléter l'instruction des chirurgiens qu'il venait d'élever, un expédient qui lui parut fort avantageux.

Pendant plusieurs jours, en présence de ses élèves, il tirait des coups de fusil chargé à balles sur les cadavres déposés dans l'amphithéâtre.

Il rompait ainsi les os des morts, et séance tenante, il enseignait à ses disciples les moyens de réduire les fractures.

Trente sous-aides furent présentés au vice-roi qui en ordonna le placement à bord de ses bâtiments de guerre, et dans quelques régiments de l'armée régulière.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que les ministères de la marine et de la guerre recevaient journellement des plaintes sur l'incapacité des chirurgiens arabes, élèves de l'École d'Abouzabel.

Ibrahim-Pacha lui-même adressa de fortes réprimandes au second de ces ministres, et défendit expressément aux élèves nouveaux venus d'exercer la médecine et la chirurgie.

Dans la marine, les mécomptes avaient été si graves, qu'une enquête fut ordonnée, et une commission composée de médecins reçut l'ordre d'examiner le savoir des chirurgiens arabes.

Ces derniers avouèrent eux-mêmes leur ignorance complète de l'art médical, et on reconnut que plusieurs d'entre eux savaient à peine lire et écrire.

Pendant assez longtemps, on crut à la dissolution de l'école; mais tant d'hommes influents avaient contribué à son élévation, qu'elle fut maintenue malgré les impressions fâcheuses occasionnées par ses premiers élèves.

Durant trois ou quatre années, il ne fut plus question des élèves de l'école d'Abouzabel. Les médecins européens, que déjà on voulait remplacer, avaient reconquis leur première influence, et l'on se demandait parfois à quoi servirait l'École de médecine d'Abouzabel, puisque les élèves ne pouvaient entrer dans les services publics.

La défaite essuyée par l'École fut une victoire pour les Turcs; ils devinrent plus opposants que jamais, et l'établissement-modèle fut pour eux un sujet de division.

On en était là, quand Méhémet-Ali reçut un jour le conseil d'envoyer en France quelques élèves de l'École de médecine, afin de se perfectionner sous les savants professeurs de ce pays.

Méhémet-Ali comprit toute la portée de ce conseil, et, sans désemparer, il fit préparer l'expédition qui allait ajouter à sa gloire, en appelant l'attention de l'Europe sur les opérations de son génie.

Des élèves partirent sous la conduite de leur directeur.

Arrivés en France, il fallait que le public s'occupât d'eux, il fallait que leur présence dans une contrée civilisée fût l'annonce d'une ère nouvelle en Égypte, et fit proclamer Méhémet-Ali le régénérateur du peuple égyptien.

La France accueillit avec bienveillance et générosité ses nouveaux hôtes; elle applaudit aux intentions de réformes du gouverneur de l'Égypte, et prit sous sa protection les Africains, qui demandaient, au nom de Méhémet-Ali, qu'on les initiât aux connaissances du monde civilisé; et, afin de ne pas laisser de doute sur les notions que déjà ils avaient acquises, on assembla des examinateurs qui déclarèrent, dans un procès-verbal, avoir été satisfaits des réponses faites par les nouveaux initiés.

Cette première épreuve, subie au milieu d'hommes éclairés, eut quelque retentissement; les Egyptiens s'en prévalurent, et, rentrés dans la vallée du Nil, ils en firent un usage qui décéla la nature de leurs sentiments.

Disons un mot de cet examen.

Les Égyptiens envoyés par Méhémet-Ali gagnèrent sans doute en instruction, mais on exagéra considérablement ce qu'ils avaient acquis, et jamais ils ne possédèrent les connaissances dont généralement on les a dit pourvus.

L'examen dont on s'était enorgueilli fut un examen de forme, plutôt qu'un examen sérieux.

Les agents du vice-roi allèrent trouver les examinateurs, et sollicitèrent leur bienveillance à peu près en ces termes :

« Les élèves égyptiens ont besoin de toute votre indulgence, nous venons fa

demander pour eux, dans l'intérêt de l'Egypte, de sa civilisation naissante.

L'Égypte a choisi la France pour son institutrice; nos élèves sont aujourd'hui les vôtres, daignez encourager leurs efforts en applaudissant aux premières tentatives dont vous serez les témoins oculaires. L'instruction de ces élèves, nous le savons, est loin d'être complète, mais veuillez vous rappeler que ces élèves doivent étudier avant de retourner dans leur patrie, auprès du prince, leur bienfaiteur, et que votre approbation sera pour lui un témoignage heureux, dont les effets tourneront au profit de la civilisation en Égypte.»

Quelques années plus tard, les Égyptiens, devenus médecins, retournèrent sur les bords du Nil, fiers du titre qu'ils avaient obtenu et des égards que partout on leur avait prodigués.

Alors, sans respect pour leurs anciens maîtres, mettant de côté tout sentiment de gratitude, ces médecins égyptiens demandèrent à suppléer les professeurs européens, à suppléer leur directeur, celui qui les avait conduits en Europe.

Le conseil des médecins, consulté, se trouva fort embarrassé: on avait assuré au vice-roi que les Égyptiens pourraient, à leur retour, s'emparer de l'enseignement; l'occasion était arrivée de réaliser cette promesse, pouvait-on se rétracter?

On convint d'adopter un moyen mixte. Quelques-uns des Égyptiens furent admis dans l'École en qualité de professeurs adjoints, les autres furent envoyés au loin, dans le Sennaar, à la Mecque, ou en Syrie.

Les médecins indigènes ne se tinrent pas pour battus. Docteurs en médecine comme les Européens, ils ne cessèrent de réclamer une parité absolue, et l'exclusion des professeurs étrangers. Ils firent tant et tant que le pacha ordonna un examen comparatif et l'abandon de l'enseignement à ceux qui prouveraient le plus d'instruction. Les Européens crurent de leur dignité de refuser; d'ailleurs, quels auraient été les juges? Plusieurs furent remplacés par des Arabes.

Nous venons de voir comment les médecins indigènes sont arrivés au professorat, examinons maintenant comment ces médecins ont rempli les fonctions qui leur ont été confiées.

Reçus dans le corps enseignant, parlant la langue des élèves, il semblait, au premier abord, que leur coopération deviendrait on ne peut plus favorable; il n'en fut point ainsi.

Les nouveaux promus tracassaient les élèves de mille manières; ils prenaient plaisir à les vexer, à les tourmenter; ils exigeaient d'eux des complaisances, une soumission, un respect absolus, des déférences auxquelles les Européens n'avaient jamais songé.

A aucune époque antérieure à celle-ci, il n'y eut autant de punitions, et au lieu de s'attacher à supprimer graduellement les honteux châtiments dont nous avons déjà parlé, les Égyptiens les prescrivirent avec une prodigalité qui effraya les Égyptiens eux-mêmes.

Des plaintes furent portées, les élèves redemandèrent les professeurs européens.

L'incapacité et l'indifférence des médecins arabes, formés par les professeurs arabes, devinrent tellement notoires qu'on résolut de ne les laisser dans les services du gouvernement qu'un ou deux ans, après lesquels ils rentreraient à l'École. Cette rotation devait durer jusqu'à conviction complète d'une instruction suffisante. La mesure préconisée demeura sans résultats avantageux. Revenus à l'École, les chirurgiens ne travaillaient pas, ils dérangeaient leurs condiciples, on fut obligé d'en renvoyer un assez grand nombre, qui abandonnèrent la profession médicale.

Aujourd'hui, nous dit-on, l'École de médecine ne compte parmi ses professeurs que des médecins nationaux. Nous pourrions, avec certitude de ne pas nous tromper, prédire la chute très-prochaine de cette institution, si déjà elle n'était condamnée à périr par la force même des choses. Toutefois, nous ne devons pas vous dissimuler que si l'établissement médical égyptien est actuellement dans les mains des médecins arabes, ce fait est l'œuvre de quelques Européens eux-mêmes, qui, trompés, ont donné comme mûr un fruit qui était loin d'avoir le degré de maturité convenable.

Nous nous bornerons à ces détails, pour ajouter quelques dernières considérations qui compléteront notre travail.

Méhémet-Ali a créé une École de médecine, il est vrai, mais cette fondation, comme tant d'autres, ne l'aurait-il pas présentée à l'Europe pour masquer ses desseins? n'a-t-elle pas été ordonnée dans un but personnel et non dans l'intérêt du pays?

On a entretenu la France d'écoles, mais on ne lui a pas dit que derrière leurs murs, une population dégoûtante de misère pourrit sur du fumier à côté des cadavres d'hommes et d'animaux que, dans leur affaissement moral, les Égyptiens laissent se putréfier sur la surface de la terre.

Et quelle est donc, pour l'Égypte, l'utilité d'une École de médecine, lorsque les 1,500,000 fellahs, reste des 2,500,000 habitants qui peuplaient l'Égypte à l'arrivée de Méhémet-Ali, sont aujourd'hui dans le dénûment le plus complet?

Essayera-t-on de vous persuader que l'École de médecine a été instituée pour eux? Mais avant de songer à donner des médecins aux Égyptiens, il fallait leur assurer du pain. Méhémet-Ali ne l'a pas fait, il a laissé subsister, en outre, dans le sein de l'Égypte, les causes d'insalubrité qui font naître la peste et tant d'autres maladies, et lui-même, avec le secours de son monopole, et par la rapacité des siens, il a été un fléau plus destructeur que la peste elle-même.

Voyez l'Égypte, parcourez-la dans ses régions haute et basse, et dites si les hommes, dans cette contrée, sont l'objet de la sollicitude du prince qui gouverne.

On vous a vanté les bienfaits de l'institution médicale égyptienne, on vous a parlé de la gloire acquise à ses fondateurs : le fait suivant, dont nous vous garantissons l'authenticité, vous dira ce qu'il faut croire de

ces louangeuses déclamations, et quel cas les maîtres de l'Égypte font des bienfaits de la médecine et de la vie des hommes. — En 1841, les fellahs du district de Damiette étaient accablés par un mal régnant, une fièvre intermittente de nature fort maligne. Quelqu'un, effrayé du nombre des malades, demanda à Ibrahim-Pacha d'envoyer quelques médecins sur les lieux, et de placer, dans le centre du district, un dépôt de pharmacie. Ibrahim-Pacha répondit *que des fellahs n'avaient besoin ni de médecins, ni de médicaments.*

Une École de médecine dans l'Égypte actuelle, c'est absolument un boudoir richement paré dans une maison qui tombe en ruines.

Méhémet-Ali, surnommé le civilisateur de l'Égypte, en politique habile, a compris qu'il fallait capter l'attention de l'Europe, et il a atteint son but, en plaçant devant les misères de son pays quelques draperies brodées qui ont charmé l'œil du voyageur.

Quand, en 1841, le pachalik d'Égypte fut octroyé à Méhémet-Ali et à ses descendants, rien n'aurait dû alors entraver la marche de la civilisation. La guerre avait cessé; l'armée se trouvait réduite au chiffre minime de 18,000 hommes; et cependant examinez ce qu'a fait Méhémet-Ali. Il a supprimé les écoles primaires, des écoles spéciales; dans toutes, il a diminué le nombre des élèves. L'Égypte demande, pour être constituée et assainie, des hommes autres que les Turcs.

Nous répéterons, comme conclusion, *que le Compte rendu dont nous venons de vous entretenir est une de ces réclames déguisées, à l'aide desquelles on est parvenu à tromper l'opinion de la France sur la civilisation de l'Égypte, qui n'a jamais existé que de nom.*

Nous sommes peinés d'avoir eu à signaler les erreurs et l'administration destructrice d'un prince qui fut l'allié de la France, et qui, pendant longtemps, sembla rechercher l'estime des Français; mais un devoir impérieux nous a été imposé, vous nous avez demandé notre jugement sur une des créations de Méhémet-Ali; la vérité tout entière devait vous être dite, nous avons rempli notre tâche.

Puisse l'opinion publique, désormais éclairée par les travaux de la Société orientale, contribuer à alléger les souffrances des Égyptiens, ces malheureux qui regrettent la domination française, qui l'appellent de tous leurs vœux, et qui ne prononcent le nom français qu'avec un respect mêlé d'admiration!

La discussion étant ouverte sur le travail de la Commission, aucun membre ne demande la parole touchant la partie du rapport qui a trait à l'École de médecine du Caire; aucune rectification n'est demandée concernant l'aperçu général de la civilisation actuelle de l'Égypte.

Mais plusieurs membres de la Société pensent qu'il est juste de tenir compte au vice-roi des tentatives, quoique infructueuses, qu'il a si notoirement faites pour naturaliser dans ses États les arts et les sciences de l'Europe;

et qu'il convient enfin de traiter ce prince comme le plus bienveillant allié que la France possède dans tout l'Orient. Après un débat prolongé, la Commission est priée de *compléter*, dans ce sens, la partie de son rapport relative au coup d'œil général sur la civilisation de l'Égypte.

Les membres de la Commission ont désigné M. le docteur Lagasquie pour rédiger ce complément du rapport

---

COMPLÉMENT DU RAPPORT,

PAR M. LE Dr LAGASQUIE.

Monsieur le président,

Je m'empresse de déférer au vœu de la *Société orientale*, et de vous adresser une *note complémentaire* du rapport qui a occupé une partie de la séance du 5 janvier. Pressé par le temps et par d'autres occupations, j'ai le regret de ne pouvoir m'entourer des conseils d'aucuns de mes collègues; mais je vous laisse entièrement juge de la manière dont ma tâche se trouve remplie. Je vous prie donc de n'insérer cette note dans la *Revue de l'Orient* que tout autant qu'elle vous paraîtra exprimer les sentiments qui ont obtenu l'adhésion la plus générale, par suite de la discussion dirigée par vous.

Mon travail devant être considéré comme le complément d'un rapport auquel j'ai participé, j'ai besoin avant tout de préciser le vœu de la Société, qui sera tout à la fois mon point de départ et mon guide. Je rappellerai donc qu'il ne s'est élevé aucune objection contre les faits rapportés par la Commission dont je faisais partie. Conséquemment, tout ce qu'elle a dit de l'état déplorable de la civilisation en Égypte subsiste dans son intégralité. Là justement se bornait son rapport, qui opposait une critique exacte, quoique vive, aux illusions si généralement répandues concernant le progrès des lumières et de la richesse sur les bords du Nil.

Mais, sans infirmer en rien les observations de la Commission, la Société orientale a trouvé qu'*il serait juste de tenir compte à Méhémet-Ali des tentatives, quoique infructueuses, qu'il avait si notoirement faites pour naturaliser dans ses États les arts et les sciences d'Europe, et qu'il convenait enfin de traiter ce prince comme le plus bienveillant allié que la France possédât dans tout l'Orient.*

Je m'associe pleinement à cette pensée, et c'est sans doute pour l'avoir exprimée avec chaleur et conviction dans la séance du 5 janvier que j'ai été chargé de la reproduire avec quelques développements, selon l'esprit de bienveillante équité de la Société orientale.

La France, toujours si prompte à encourager le progrès chez tous les peuples de la terre, dut applaudir avec d'autant plus d'empressement aux essais de civilisation dont la moderne Égypte fut le théâtre, que le mérite de l'initiative lui en revenait très-légitimement. C'est le génie français appuyé sur la gloire qui répandit sur les rives du Nil les premiers germes de

la civilisation d'Occident. Au moment où Méhémet-Ali fut appelé, par son intelligence et sa valeur, au gouvernement de l'Égypte, cette contrée était encore retentissante des glorieux prestiges du nom français et des réformes qui avaient suivi notre conquête. Quoique élevé dans les sottes et orgueilleuses croyances qui éternisent la barbarie chez les musulmans, Méhémet-Ali comprit que les peuples d'Occident étaient plus éclairés que les Orientaux, et qu'il pouvait, sans faire injure au Koran, demander à l'Europe des lumières pour les arts, les lettres, les sciences, etc.

Cette supériorité franchement reconnue, et c'était déjà un mérite, on vit le pacha accueillir, rechercher les conseils des représentants près de lui, des grandes puissances; celui de la France fut l'objet d'une préférence marquée. Bientôt ce prince appela en Égypte des Européens de diverses professions, auxquels il confia différents emplois. En même temps il les couvrit d'une protection jusqu'alors inouïe au sein de populations musulmanes, dont il réduisit le fanatisme intolérant au silence et à l'impuissance. Enfin, poursuivant le cours de ses projets civilisateurs, Méhémet-Ali envoya dans diverses contrées de l'Europe des Égyptiens qui devaient s'y instruire et rapporter au milieu de mahométans, leurs coreligionnaires, des connaissances puisées chez les chrétiens et destinées à régénérer l'Égypte.

Informée de ces généreuses entreprises, la France, qui croyait voir se continuer sa propre œuvre sur les bords du Nil, et qui était d'ailleurs particulièrement honorée par les égards que lui témoignait Méhémet-Ali, fut la première à payer un tribut de gratitude et d'admiration aux essais civilisateurs de ce prince. Malgré l'étonnement dans lequel il avait jeté l'Europe par un coup d'État d'une hardiesse terrible, le massacre des mamelouks, le pacha d'Égypte acquit bientôt, chez tous les peuples d'Occident, une célébrité et une popularité peu communes pour un prince turc: en France surtout, les éloges lui ont été prodigués depuis un quart de siècle. Notre confiante nation, séduite par des tentatives de civilisation, a cru voir les fruits aussitôt que les semences, et, progressant dans des illusions qu'on avait soin d'entretenir, elle a substitué peu à peu ses vœux et ses espérances aux tristes réalités dont le fidèle tableau a été exposé dernièrement à la Société orientale.

Mais l'insuccès d'une entreprise ne doit point suffire pour faire condamner le but et les moyens, et la stérilité des résultats n'exclut pas le mérite des tentatives. Or, je ne crois pas que, depuis l'empire des califes, aucun prince musulman, sultan ou pacha, ait autant entrepris que Méhémet-Ali, pour régénérer son peuple avec les lumières de l'Europe. En même temps, il a hautement reconnu et proclamé la supériorité des Européens, sans s'inquiéter d'humilier les Turcs, dont la présomption a toujours égalé l'ignorance.

Il est sans doute affligeant de constater, après plus d'un quart de siècle d'expérience, que les conditions morales et physiques de l'Egypte sont si faiblement changées. Mais c'est qu'aussi il y avait tant à faire! Et puis le

soin d'assurer son indépendance a constamment opéré une diversion si puissante aux vues civilisatrices de Méhémet-Ali! il ne faut pas d'ailleurs oublier que ce prince, naturellement doué d'une rare intelligence, a toujours été privé des bienfaits de l'instruction; qu'il n'a jamais eu sous les yeux l'état social des contrées de l'Europe. Comment concevoir alors, dans sa propre pensée, un plan vaste et bien ordonné de civilisation pour l'Égypte? comment en surveiller l'exécution avec l'intelligence nécessaire? Il s'est donc trouvé dans l'obligation de léguer sa confiance en aveugle, et ce sont tantôt les conseillers, tantôt les employés, tantôt la force des circonstances, qui ont frappé de nullité de louables conceptions. Enfin, la civilisation d'un peuple n'est pas l'œuvre d'un jour; en attendant qu'elle s'étende et s'affermisse, honneur à qui l'a commencée!

Après avoir ainsi rendu justice aux tentatives dont le but apparent était d'acclimater en Égypte les connaissances de l'Occident, revenons à des pensées sinon plus justes, au moins plus utiles. Un souffle peut faire disparaître la couche superficielle et grossière de civilisation qui a si péniblement germé en Égypte. Que les puissances d'Europe se hâtent de la protéger auprès de Méhémet-Ali et de ses successeurs. Ce prince fut longtemps docile à leurs conseils; qu'elles continuent d'user de leur légitime influence, pour maintenir la faveur qu'il parut accorder aux arts et aux sciences exportées d'Europe sur les bords du Nil.

S'il était question d'un prince chrétien au lieu d'un pacha, je serais vraiment confus d'avoir invoqué si souvent le mot de civilisation, pour réduire aussitôt sa signification au seul progrès des lumières de l'intelligence chez un peuple ignorant et grossier. Ce n'est en effet que le progrès intellectuel, dans ses rapports avec les besoins, qui a été favorisé en Égypte. Il n'a pas été difficile de faire comprendre au pacha qu'il cesserait d'être tributaire de l'Europe si l'on pouvait former des Arabes, pour la médecine, la pharmacie, l'art vétérinaire, l'armée, la marine, les manufactures, etc. De toutes ces innovations, Méhémet-Ali pouvait en retirer personnellement des avantages ostensibles. En était-il de même de ces intérêts plus relevés qu'embrasse le mot civilisation, qui concernent le progrès moral, non moins que le progrès intellectuel, et enfin la prévoyance des nécessités de la vie humaine? Malheureusement non. Aussi rien n'a été fait en Égypte pour améliorer l'épouvantable condition du peuple. Un Turc non lettré ne saurait comprendre de prime abord l'avantage qu'il peut y avoir pour un souverain à développer les vertus et à étouffer les vices dans les masses; et quant au progrès de l'aisance, du bien-être matériel, oh! c'est bien autre chose. Un mahométan illettré ne saurait pénétrer assez avant dans la science de l'économie politique, pour concevoir que l'aisance générale rejaillit sur le trésor du souverain. Ce que voit de plus clair dans cette affaire un prince turc qui fixe l'impôt à son gré, c'est que ce qu'il laisse en plus à chaque sujet est autant de retranché sur le budget de ses recettes.

Tel est le système fiscal, aveugle et barbare, qui pèse sur les malheureux Égyptiens, depuis bientôt un demi-siècle. Aussi, pouvons-nous en

appeler indistinctement et sans crainte, à tous les voyageurs partisans ou détracteurs de Méhémet-Ali, pour demander leur témoignage sur la misère inouïe et la dégradation brutale des populations égyptiennes. Et que peut le tableau de bateaux à vapeur sur le Nil, de télégraphes établis sur le trajet d'Alexandrie au Caire, d'un grand nombre de vastes fabriques, d'une belle flotte et d'un arsenal, même d'un semblant d'école militaire et d'école de médecine, etc., pour étouffer le blâme sévère qui bondit d'un cœur compatissant, lorsque à côté de ces brillants dehors de la civilisation, à côté de champs qui regorgent de richesses, les Égyptiens meurent en foule, faute de pain et de vêtements! Qu'on le sache bien, la famine est permanente en Égypte, et le seul monopole des denrées agricoles, avec l'arbitraire de ses tarifs, égale presque l'influence des crues du Nil pour produire la disette ou l'abondance; le besoin et les épidémies y déciment la population; les hommes et les animaux manquent de plus en plus à l'agriculture; et la fable de la poule aux œufs d'or menace de s'y réaliser, si des conseils sages et écoutés ne viennent mettre un frein à l'imprévoyance la plus fatale comme la plus inhumaine!

Telle est, j'en suis sûr, la bienfaisante mission que la Société orientale serait heureuse de pouvoir provoquer de la part des grandes puissances, et je me fusse entièrement interdit des remarques critiques sur l'Égypte, si je n'avais été mû par le désir de signaler un but utile et réalisable.

Mais quel levier pourrait donner prise sur l'âme d'ailleurs si intelligente de Méhémet-Ali? Je l'avoue en toute sincérité, je ne crois ce prince au niveau ni de la charité chrétienne, ni d'une haute philanthropie, et l'on ferait sans doute de vains efforts pour exciter sa commisération sur l'effroyable détresse du peuple d'Égypte. Comme tous les Turcs conquérants, il a été élevé dans le mépris de l'espèce humaine, et s'occuper de faire du bien à l'humanité, au point de vue de l'Évangile, est une conception qui ne peut germer à l'ombre du Koran.

J'ai hâte de mettre en relief les deux mobiles à l'aide desquels on pourrait agir sur l'égoïsme relevé du pacha d'Égypte. D'abord il possède, à un haut degré, l'intelligence de ses intérêts personnels, qui sont susceptibles de se combiner avec les intérêts généraux, et puis, je le crois très-accessible à l'amour de l'approbation, à l'ambition de la renommée, au sentiment de la gloire.

Eh bien! qu'on lui fasse toucher du doigt, avec habileté, avec persévérance, que la population de l'Égypte, aidée dans ses travaux par les animaux domestiques, est sa première richesse; qu'on lui démontre ensuite que la misère et les épidémies ont réduit le nombre des Arabes presque de moitié, depuis qu'il gouverne l'Égypte; qu'on lui suggère de provoquer des recherches, faites par des hommes capables, sur les causes de la mortalité et de la dépopulation, et suivies de l'indication des moyens d'y remédier; qu'on le convainque, enfin, que c'est là une question de vie ou de mort pour la richesse et la puissance de la plus fertile contrée du monde.

Après l'avoir attaqué par les intérêts palpables et matériels, qu'on livre

un assaut loyal et flatteur à l'amour-propre du pacha d'Égypte, en lui dépeignant quelle serait sa renommée dans le monde, si les écoles primaires se multipliaient dans ses États, et si des livres inspirés par les vertus qui ennoblissent en tous lieux l'espèce humaine se trouvaient un jour dans toutes les familles; qu'on lui répète tout ce qu'il y aurait de glorieux pour son nom, quand la voix solennelle de l'histoire et la reconnaissance de la postérité le surnommeraient à la fois le *Victorieux*, le *Père du peuple*, la *Lumière de l'Égypte*, etc. etc.

Et jamais le moment ne fut plus opportun pour solliciter le pacha vers des reformes vraiment utiles et durables. Ce prince ne peut invoquer aujourd'hui les fatales nécessités d'épuiser les ressources du peuple, pour entretenir une armée et une marine formidables. Est-ce à son âge qu'il pourrait nourrir l'étroite cupidité d'un thésauriseur? Que faire alors des trésors de l'Égypte, qui ne le suivront pas dans la tombe, quand il pourrait s'acquérir un titre à l'immortalité?

Là se termine le *Complément du rapport*, tel que m'a paru le désirer la Société orientale. Je crois avoir rendu justice au pacha; et s'il m'est échappé quelques paroles de blâme, j'espère n'avoir pas laissé de doute qu'elles avaient un but utile et bienveillant. Je n'ai pas prétendu, d'ailleurs, juger Méhémet-Ali, en examinant certaines de ses œuvres; je maintiens, comme je l'ai publié il y a dix ans, qu'une vie aussi célèbre que la sienne peut toujours en appeler des opinions contemporaines au jugement de la postérité. Si j'avais poursuivi autre chose qu'un simple aperçu de la civilisation de l'Égypte, je n'aurais pas eu seulement à considérer dans Méhémet-Ali un prince civilisateur pacifique, il aurait fallu pénétrer ses desseins politiques, apprécier ses capacités d'homme d'État, et relater les faits d'armes qui jetèrent un si vif éclat sur son règne. C'eût été là toute une biographie et toute une histoire que le juste sentiment de mes forces ne m'eût jamais permis d'aborder.

A. Lagasquie, D. M. P.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous croyons devoir donner à nos lecteurs habituels la nouvelle émanée de la *Gazette d'Augsbourg*, et reproduite sans commentaire par les journaux français; cette nouvelle, dont nous ne craignons que trop la réalisation, et qui est venue nous apprendre la scission qui est sur le point de s'opérer entre le clergé moldo-vallaque et le patriarcat de Constantinople, mérite cependant confirmation.

S'il était accompli, un pareil fait ne saurait ainsi passer inaperçu parmi

tous ces faits sans portée que la politique quotidienne entasse et dévore, et nous ne pensons pas que l'Europe puisse assister à un spectacle pareil sans trouver une parole de protestation contre cet empiétement sur les droits de la Porte Ottomane et contre ce nouveau dérangement dans l'équilibre européen.

Se séparer du siége patriarcal de Constantinople, et reconnaître celui de Moscou, c'est se ranger sous l'obéissance spirituelle du czar: or, qui dirige l'esprit dirige bientôt le corps, et autant vaudrait dire qu'on prétend procéder au partage de l'empire ottoman, et qu'on s'adjuge à l'avance la première et la meilleure part au dépouillement dont on donne ainsi le signal sans que rien l'autorise et le réclame.

C'est donc ici le moment plus que jamais d'éveiller à ce sujet l'attention publique. Il appartient donc à nous, mieux qu'à tout autre, de remettre sur le tapis cette affaire si controversée, mais que nous n'avons jamais cru résolue, de la neutralité de la Turquie et du protectorat efficace et réel des puissances européennes.

Comme il est important que l'Europe connaisse bien les faits annexes pour en pouvoir apprécier les résultats probables, nous ferons de cette question l'objet d'une étude spéciale, ainsi que nous avons procédé pour les affaires de Serbie, de Perse et de Circassie. Toutefois, avant que nous puissions compléter nos documents, nous dirons un mot de ce qui se passe en ce moment au sein des États moldo-vallaques, soumis jusqu'à présent à l'autorité de la Porte. En ce qui regarde la Vallaquie surtout, nous avons déjà annoncé, il y a quelques mois, les heureuses manifestations de l'hospodar qui a été appelé à la gouverner par suite des mécontentements qu'avait suscités l'administration du prince Ghika; mais ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est que l'élection de son successeur, le prince Bibesco, quoique parfaitement régulière et inattaquable, était loin d'avoir obtenu l'assentiment du parti puissant et éclairé qui s'intitule le parti patriote; et, ce qu'on sait encore moins, c'est que ce parti a remarqué avec une peine profonde que le prince avait réalisé, au bout de huit mois, une foule d'actes semblables à ceux qui avaient compromis le gouvernement de son prédécesseur. Ainsi donc, si le prince Ghika s'est vu adresser le juste reproche de trop étayer sa puissance sur les agents du gouvernement russe, pareille accusation semble aujourd'hui vouloir peser sur le prince Bibesco. Inutilement ce dernier s'est rendu dernièrement à Constantinople, sur l'invitation répétée du gouvernement de la Porte; vainement des louanges, des honneurs, des cordons lui ont été décernés par le jeune sultan lui-même, émerveillé qu'il était de la bonne mine, des excellentes manières, de l'instruction supérieure du nouvel hospodar, indiqué à son choix; aux yeux du parti patriote, le prince Bibesco est marqué d'une tache indélébile, l'aide et l'appui du consul russe auquel il doit certainement son élévation. A cette considération majeure chez un peuple naturellement brave, mais vindicatif et jaloux à l'excès de sa nationalité, si l'on ajoute quelques actes trop significatifs de vasselage envers la Russie, si l'on fait attention que, dans ses condescendances, il engage les boyards, dont les vastes domaines sont situés dans les parties montueuses, à concéder ces terrains aux nombreuses compagnies russes d'exploitations agricoles, au mépris des statuts organiques; si on le suit dans le mouvement de ses affections, et qu'on sache qu'il vient d'accorder la main de sa nièce à un officier russe, M. le colonel

Banof, élevé à la dignité militaire de chef d'état-major, en lui accordant un avancement auquel prétendaient les meilleurs officiers nationaux, on comprendra plus facilement peut-être dans quelle voie le prince Bibesco mène le peuple qui lui est confié, non pas par l'aveuglement du gouvernement turc, mais par la faiblesse, ou plutôt le laisser-aller des trois grandes puissances, qui, avec la Russie, mais non plus de concert avec elle, se partagent le protectorat des vastes provinces que compte encore la Porte Ottomane. Nous pourrions bien encore indiquer quelques autres fautes plus ou moins graves auxquelles s'est laissé entraîner le nouvel hospodar par son dévouement exclusif à la Russie; mais nous en avons dit assez pour expliquer ou pour laisser deviner la cause occulte des tendances du clergé moldo-vallaque.

Quels sont donc l'esprit et la tendance de ce clergé? On en pourra juger par le morceau suivant, extrait d'un programme destiné à faire connaître en Vallaquie les doctrines d'un journal publié et rédigé par des hommes appartenant au parti patriote. Nous ferons remarquer que c'est un Vallaque qui parle, et quant à nous, il nous serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'user d'une telle sévérité de langage. «Le sentiment religieux, disait «donc ce journal, il y a trois ou quatre ans, n'est point effacé dans le cœur «des Moldo-Vallaques, mais l'ignorance dans laquelle vit le peuple le porte «à la superstition et à l'erreur. Le clergé lui-même est ignorant, et par suite «de sa mauvaise organisation, il tourne à une dévotion exagérée ou il se «jette dans les écarts du vice le plus éhonté.»

Nous aimons à croire qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces paroles, mais enfin elles indiquent une situation d'esprit peu rassurante, si l'on veut bien se reporter à la nouvelle probable, quoique non encore entièrement confirmée, que nous venons de reproduire.

Si ce sont là les véritables dispositions du clergé de Bucharest, disons, en quelques mots, de quel personnage pourrait venir aussi l'impulsion du clergé moldave, dont le métropolitain siége à Yassi.

L'évêque Benjamin, qui comptait, il y a peu d'années, dans les rangs du parti qu'on appelle national, c'est-à-dire anti-russe, a été amené progressivement, par de mauvais traitements non mérités, à donner une démission que ses adversaires attendaient avec impatience et dont ils comptaient bien profiter. Il n'est pas encore remplacé. Un membre du clergé appartenant jadis à l'église de Bucovine, l'évêque de Romao, lequel, par opposition à l'Autriche (qui par les traités s'est emparée de Soutchava, la capitale de la vieille Moldavie), n'est occupé que de la pensée de faire prédominer la religion grecque dont il représente les intérêts et de contre-balancer les effets de la politique autrichienne par l'intervention du gouvernement russe, prêtre, recommandable d'ailleurs par son instruction, est sur les rangs, et il a toutes chances de réussite. L'influence religieuse étant pour lui le moyen le plus sûr d'arriver à son but, on peut être certain que ce personnage n'a pas été tout à fait étranger à la nouvelle détermination.

Encore un mot sur une question qui se lie à celle que nous venons de traiter et qui touche à la liberté individuelle des Vallaques. Le gouvernement russe a établi à Saint-Pétersbourg un collége moldave, où il engage vivement les boyards et les gens riches à envoyer leurs enfants. Ce collége est loin d'être aussi recherché et autant fréquenté qu'il pourrait l'être: on paraît craindre aujourd'hui que les invitations aux pères de famille récalcitrants

ne finissent par devenir des ordres impérieux, et qu'en Vallaquie, proprement dite, le tzar n'obtienne enfin l'abolition ou une modification importante de l'article de l'acte constitutif, qui assure aux Vallaques toute liberté individuelle et leur laisse la latitude de s'absenter quand bon leur semble et de revenir quand il leur plaît. — Si nous quittons les provinces roumounes pour entrer dans le pays serbe, nous retrouvons la même influence envahissante; le prince Kara-Georgewitch, délaissé par toutes les puissances dont il a réclamé et attendu vainement une sorte d'appui plus efficace qu'un simple appui moral, s'est vu obligé à accepter la protection de la main puissante qui s'était plu à le renverser pour le relever et l'établir sur son trône plus solidement que jamais.

M. Botta, notre consul à Mossul, et qui, en cette qualité, doit avoir peu d'occupations dans un lieu peu visité par nos commerçants, se livre à des travaux d'archéologie et de botanique dont nos savants pourront un jour tirer profit. Depuis près d'une année surtout, il a fait exécuter sur le sol où s'élevait l'ancienne ville de Ninive, des fouilles qui ont déjà donné des résultats importants. Il n'est pas extraordinaire que ces travaux, exécutés sur une assez grande échelle et au moyen d'expropriations coûteuses pour M. Botta, aient éveillé la cupidité et la jalousie de Mohammed-Pacha, homme grossier s'il en fut, et qui passe pour être peu éclairé parmi les fonctionnaires turcs. Ce gouverneur de Mossul n'a jamais pu comprendre que la peine que M. Botta se donne et l'argent qu'il dépense n'ont d'autre but que la science. L'idée de la recherche de trésors est venue l'assaillir, et il s'est opposé brutalement à la continuation des travaux. M. Botta, dont nous connaissons le zèle persévérant, a cru devoir réclamer l'assistance de M. de Bourqueney. Nous pensons qu'elle ne lui manquera pas, et déjà l'on donne pour certain que, cédant aux représentations de notre ambassadeur intérimaire, la Porte Ottomane vient d'envoyer un commissaire extraordinaire sur les lieux, qui ne peut manquer de donner à cette affaire la suite convenable, en levant l'interdit ordonné par Mohammed-Pacha. Ce n'est pas la première fois que l'ignorance des pachas turcs est venue entraver les explorations de la science; mais, grâce aux idées européennes qui s'infiltrent peu à peu sur cette vieille terre d'Orient, les faits analogues à celui que nous venons de raconter deviennent de jour en jour plus rares, et l'on finira par trouver au contraire auprès des pachas la protection et l'aide dont on a toujours besoin quand on se livre aux recherches archéologiques. Nous le disons avec d'autant plus de certitude, que sur d'autres points nos explorateurs et nos savants n'ont eu qu'à se louer de leurs rapports avec les autorités turques.

Nombre de postes importants, au sein des villes ou des provinces qui sont le plus souvent fréquentées par les Européens, viennent d'être confiés à des hommes dignes de coopérer au mouvement civilisateur qu'on cherche à imprimer à la nation turque, mouvement qui ne peut et ne doit être que lent à son début, si l'on veut qu'il soit général. Ainsi, Rechid, pacha de Jérusalem, a été remplacé par Haïder-Pacha, fonctionnaire remarquable, dit-on, par son intelligence et son expérience des affaires. Varna vient d'être confié à Raïf-Pacha, qui a fait ses preuves sous le double rapport de la capacité et de l'instruction.

Mais ce qui semble importer surtout au grand visir, c'est l'organisation de l'armée, non-seulement d'après les formes européennes, mais l'organisa-

tion sérieuse, solide, radicale. Ainsi voici le sultan qui songe à la création d'un régiment du génie aussi bien que d'un corps d'état-major composé d'officiers intelligents, instruits, au courant des sciences mathématiques et des arts graphiques, ayant étudié à bonne école le campement, la fortification passagère, le service de l'artillerie; on crée des ingénieurs des poudres et salpêtres; et des essais satisfaisants viennent d'avoir lieu en présence du souverain et des dignitaires de la Sublime Porte, à San-Stephano, par les soins d'Ali-Nedjeb-Pacha, directeur des poudrières impériales. Les diverses expériences auxquelles ont été soumises les poudres provenant de la fabrication de Kodja-Boghos donnent la preuve que cette partie importante du service de l'armée ne laisse plus rien à désirer et se lie à la réorganisation du matériel auquel concourent des hommes qui se sont formés au contact de l'Europe. Mais avec les soins qu'on donne aux choses de la guerre marchent de front les travaux de la paix. Une ferme modèle, établie sur la base la plus large, vient d'être crée en Roumelie, dans la vaste plaine de Dobredja; plusieurs familles syriennes, sous la direction d'un fonctionnaire habile et initié à la pratique de l'agriculture allemande, sont chargées de l'exploitation. Des fabriques, des établissements industriels, s'élèvent sur plusieurs points différents, au moyen des capitaux versés dans ces entreprises par les plus grands dignitaires, qui voient là le moyen d'augmenter leur fortune particulière en travaillant à la prospérité de l'État. Tel est le langage pompeux des journaux ottomans.

Voilà certes des idées génératrices, voilà des éléments de progrès et de civilisation; mais il faut qu'on sache que pour réorganiser cette armée, qu'on prétend établir au niveau des armées européennes, on s'est servi du moyen odieux d'une espèce de presse semblable à celle en usage dans la marine britannique; que les milices bourgeoises ont été enrégimentées contre leur gré; que, pour tenir cette armée sur le pied où on la voit aujourd'hui, les finances sont tellement obérées qu'une crise est peut-être prochaine. Qu'on se mette bien dans la tête que cette ferme modèle coûte deux ou trois fois plus qu'elle ne rapporte, et que les pauvres familles assyriennes y meurent presque de faim, car le salaire n'est point proportionné aux travaux exigés. Qu'on ne perde pas de vue que toute industrie naissante est soumise à l'influence des essais mal combinés, des tentatives infructueuses, de la pénurie de contre-maîtres et d'ouvriers habiles et intéressés à la production, et l'on aura une idée juste de ce qui existe en ce moment en Turquie. Donc, nous nous garderons bien de crier au miracle parce que nous, qui voulons le bien et la consolidation réelle de la Turquie, nous savons que tout cet échafaudage pèche par la base, que cette marche ascendante n'est qu'apparente, que tout ceci, en un mot, est la fantasmagorie de la civilisation; seulement nous y trouvons la preuve, ce que nous avons toujours prétendu démontrer, que le gouvernement de la Porte, remis entre des mains capables, on parviendrait à semer sur cette terre, jusqu'à présent négligée mais féconde, des germes nouveaux de grandeur et de prospérité. Nous ne sommes mus par aucun sentiment d'hostilité contre les hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires; mais nous jugeons de leurs actes par leurs antécédents, moins parce qu'ils en laissent voir que par ce qu'ils cachent avec un soin extrême. Riza-Pacha n'est certainement pas un homme d'État vulgaire, mais il a été à l'école politique russe, dont il est l'expression sensible et patente à Constantinople; il s'entend donc à enguirlander la victime qu'il s'est

chargé, sans mauvaises intentions peut-être, de conduire au sacrifice. La marche du convoi sera lente et mesurée, mais un moment viendra où l'Autriche, la France et l'Angleterre seront forcées d'en venir à des manifestations énergiques qui manqueront leur effet pour avoir été trop tardives. Nous avons donné trop de preuves de notre sympathie à la cause ottomane pour que notre opinion ne soit pas prise en considération par les hommes que Riza-Pacha a appelés avec lui au maniement des affaires, et qui pourtant ne partagent pas ses tendances moscovites. Il est temps encore de faire un pas en arrière dans cette voie funeste, il est temps surtout que les puissances protectrices s'occupent sérieusement des affaires de la Porte Ottomane. C'est une œuvre digne du talent et du génie du ministre des affaires étrangères, que celle de faire pénétrer sa raison à cet égard au cœur des deux cabinets étrangers les plus intéressés avec nous au maintien de la puissance ottomane.

Nous l'approuvons fort quand nous lui entendons dire que seule, ou presque seule, la France ne peut rien pour l'avancement de la question; nous le louons de chercher à s'appuyer d'abord sur l'Autriche et ensuite sur l'Angleterre, pour faire prévaloir à Constantinople une politique sage, philanthropique, éclairée, ennemie de l'intolérance, se révoltant à l'idée de cruautés inutiles; mais nous voudrions qu'à l'autorité de sa parole se joignît celle des faits, nous désirerions fortement qu'une flotte combinée croisât à l'entrée des Dardanelles, pour que le sultan fût bien certain que le jour où il prétendrait se débarrasser de sa chaîne, l'aide et l'appui ne seraient pas éloignés. Nous avons en outre l'assurance qu'un langage digne, ferme, absolu, est le seul qui réussisse auprès du divan. A Dieu ne plaise que nous prétendions dire que notre diplomatie ne l'a jamais employé à Constantinople; on se tromperait sur nos intentions; on a parlé quelquefois cette langue dont nous conseillons l'usage. Mais le conseil que nous donnons, c'est de s'en servir toujours et dans toutes les occasions.

TUNIS.

Qu'on y prenne bien garde, l'axiome est certain ici comme ailleurs, le musulman est disposé à ne point respecter ce qu'il cesse de craindre. Que peut désirer la France en ce pays? que le repos de ses frontières du côté de Constantine soit assuré, et que nos intérêts commerciaux n'y demeurent jamais en souffrance; d'autres soucis, nous ne les avons point. Les États barbaresques sont trop faibles pour ne pas obéir aux injonctions de notre autorité, que ce soit un simple pacha révocable ou bien un bey à peu près indépendant. Nous n'avons même jamais compris que la France ne préférât pas le premier au second. En effet, pour avoir à la tête des affaires de la régence de Tunis un homme dévoué à la politique de notre gouvernement, il fallait toujours lui laisser croire que, comme un simple pacha de la Porte ottomane, il pouvait être changé, destitué, annihilé, selon le bon plaisir du sultan, il fallait qu'il demeurât intimement persuadé qu'il n'était maintenu que par le bon vouloir du gouvernement français; il fallait qu'il nous sût gré de notre conduite envers lui, que nous eussions, en un mot, le mérite de notre protection qui devait s'étendre envers et contre tous. Mais il était nécessaire aussi qu'il comprît, à n'en pouvoir douter, que le jour où la main puissante qui le maintenait à son poste se retirerait, sa puissance et son

autorité cessaient d'exister ; alors nos relations avec Tunis auraient pris un tout autre caractère. Si nous parlons ainsi, c'est que nous savons que nos agents auprès du bey de Tunis ont peut-être toujours un peu trop flatté ses manies d'indépendance, et que celui-ci n'est pas toujours disposé à reconnaître qu'il n'existe que sous notre sauvegarde. Le bey de Tunis ne doit être ni l'allié, ni l'ami de la France; qu'il reste et qu'il demeure son protégé, mais qu'il s'en souvienne. Sachons lui fournir à propos la poudre, les armes, les munitions dont il peut avoir besoin pour faire rentrer sous l'obéissance ses sujets disposés bien souvent à la révolte; prévenons même ses désirs et ses vœux à cet égard, mais ne souffrons pas que d'autres lui fournissent des objets d'attaque ou de défense, que l'armée organisée par nos soins pourrait tourner et utiliser contre nous. Voilà des considérations, raisonnées et sincères, dont nous souhaitons que notre gouvernement fasse profit, car notre commerce et notre honneur ne peuvent manquer aussi d'y trouver avantage.

PERSE.

Nous avons un long arriéré à solder avec la Perse. On ne sera donc pas étonné que nous jetions nos regards en arrière pour tenir nos lecteurs au courant de ce qui s'est passé dans ce pays depuis quatre mois.

La question turco-persanne n'a pas fait de progrès notables ; il est à peu près décidé que les commissaires passeront l'hiver à Erzeroum.

La marche excessivement lente de leurs négociations et l'insuffisance calculée des instructions de Mirza-Laki donnent quelque fondement à ces bruits. Le retard vient évidemment du coté de la Perse, et la cause de cette temporisation n'est pas encore bien connue. On ne peut pas supposer que la Russie et l'Angleterre soient d'accord avec le cabinet de Téhéran pour suivre un système de temporisation qui arrête toutes les affaires; car on sait que les ministres accrédités par ces deux puissances ne cessent de presser le gouvernement du shah afin qu'il modifie et atténue ses prétentions, et surtout pour qu'il envoie ses pleins pouvoirs à Mirza-Laki, qu'on forcerait peut-être alors à conclure un arrangement que chacun souhaite et espère; mais le premier ministre joue partie double ; d'une part, il a l'air de céder aux sollicitations qui lui sont adressées, tandis que, d'un autre côté, il écrit secrètement à son envoyé, pour l'engager à différer jusqu'à ce que, fatigué de ses lenteurs, le commissaire turc devienne plus traitable. Cette manière de procéder aurait peut-être amené les résultats qu'on se proposait d'obtenir, si les négociations eussent été appuyées par la présence d'une armée prête à entrer en campagne au premier signal; mais depuis longtemps les régiments que le shah avait appelés à Cashbin, quand il s'y était transporté lui-même, ont reçu contre-ordre, et depuis lors n'ont plus fait aucun mouvement.

Quant aux parcs d'artillerie qui avaient été envoyés à Sultanieh, il paraît qu'ils s'y trouvaient encore dans le courant du mois de novembre dernier ; mais il est à croire qu'ils vont se diriger sur Téhéran, dont ils étaient sortis. Le shah lui-même a passé tout l'été dans les mollesses de sa belle demeure de Nighiaristan, forcé qu'il a été par les deux ministres européens de renoncer à ses projets de guerre, qui eussent été certainement contrariés par une attaque de goutte qui est venue l'assaillir au milieu de ses

dispositions et de ses préparatifs belliqueux. L'enthousiasme de la nation est tombé tout à coup, et pour qui sait voir, il est clair qu'aujourd'hui elle préfère les douceurs de la paix à une sanglante collision. Il n'y a donc de dispositions hostiles que dans le cœur du mousteid et des autres chefs de la foi; mais, comme elles ne peuvent plus remuer les populations, il est probable que, ne trouvant plus d'aliments, elles s'éteindront d'elles-mêmes.

Ainsi, de cette question qui a failli de nouveau agiter tout l'Orient, il ne restera que quelques comptes d'argent à débattre; toutes les conférences aboutiront à l'indemnité plus ou moins forte qui finira par être accordée à la Perse, et peut-être à l'abandon de quelques districts situés sur les frontières indéterminées du Kourdistan, concession qu'on se flatte encore à Téhéran d'obtenir de la Turquie.

L'Amérique prend aussi pied en Perse. Les missionnaires de la Société biblique de Boston, établis à Ourmia, se sont proposés depuis plusieurs années de convertir à leur foi particulière, c'est-à-dire au puritanisme, les nestoriens qui peuplent les fertiles et vastes plaines de l'antique Chaldée et les contrées montueuses du Kourdistan : pour arriver à leur but, ils ne reculent devant aucunes dépenses ; pour rendre leur tâche plus facile, et pour aider au prosélytisme de la prédication, ils construisent des édifices somptueux, ouvrent des écoles, et accordent un salaire journalier aux enfants nestoriens qui sont appelés à les fréquenter. Il n'est donc pas extraordinaire que les nestoriens pauvres et privés de ressources s'adressent aux Américains, et acceptent, au moins en apparence, leur instruction religieuse. D'ailleurs les secours efficaces qu'ils sont dans la nécessité de réclamer ne leur sont donnés qu'à la condition expresse d'aller entendre chaque dimanche le prêche dans le temple protestant; toutefois, il est vrai d'ajouter que, malgré tous ces efforts et les dépenses énormes qu'ils se sont imposés, les missionnaires n'ont encore converti que bien peu d'individus parmi ces 14 ou 15,000 familles qui ont conservé leur type primitif, leurs mœurs patriarcales, leur foi profonde.

Les lazaristes français établis dans le même pays paraissent avoir plus de chances de réussite : l'œuvre entreprise par ces derniers s'est trouvée d'ailleurs singulièrement facilitée par l'existence déjà ancienne dans les plaines d'Ourmia et de Selmas de communautés catholiques fondées par le zèle pieux d'Esaïa, nouvellement promu au patriarçat de Babylone.

Ces lazaristes ont cru devoir s'établir dans la même ville que les missionnaires américains, et ceux-ci, depuis cette époque, n'ont cessé de leur faire une guerre sourde, et de leur susciter des entraves multipliées. Plusieurs villages manquaient d'églises : les lazaristes se décidèrent à reparer un édifice religieux qui tombait en ruines et servait également aux habitants de la vallée et de la montagne, dont le catholicisme était la foi, édifice qui avait été jadis bâti à leurs frais ou à ceux de leurs pères. La situation parfaite de ce monument, souvent visité par les fervents néophytes de la Chaldée, portait ombrage aux missionnaires américains, qui ne pouvaient voir sans un sentiment peu chrétien de jalousie les lazaristes en possession d'un lieu favorisé par la dévotion catholique. Malheureusement pour ces derniers, le prince Maleck-Massoun-Mirza, oncle du shah et gouverneur de la province d'Ourmia, se trouvait alors à Téhéran, et les Américains se hâtèrent de profiter de l'absence d'un homme dont ils connaissaient et redoutaient l'équité na-

turelle, pour obtenir, d'autorités plus faciles, l'expulsion de leurs antagonistes.

Le gouverneur de l'Aderbeidjan, résidant à Tauris, leur accorda un firman de possession qui annulait les titres authentiques et légaux que les lazaristes ont entre leurs mains. Voilà par quel moyen peu honorable, il faut l'avouer, les missionnaires venus du fond de l'Amérique au milieu de la Perse sont parvenus à chasser de leurs temples les habitants du pays en possession depuis longtemps d'une église construite par leurs pères, consacrée par eux à leur culte. et qui, abandonnée par cause de vétusté, avait été réparée entièrement aux frais des lazaristes français, chefs spirituels de cette partie de la population. Telle est l'exacte vérité sur cette affaire, dont nos feuilles publiques ont parlé d'une manière vague et sans détails.

A ce que nous avons dit à ce sujet, nous ajouterons que le père Cluzel, venu lui-même à Tauris pour défendre les droits des nestoriens, et muni de tous les titres qui prouvaient la longue possession de leurs commettants, n'a pas pu lutter un seul instant contre l'influence anglaise protectrice, pour cette fois, des prédicants américains, et surtout contre la puissance d'une autorité accoutumée à vendre la justice au dernier et plus offrant enchérisseur.

Cependant, cette affaire n'est pas terminée aussi définitivement qu'on pourrait le croire. Les villages catholiques ont eu recours à l'excellent prince Maleck Kassin-Mirza, qui a été réintégré dans son gouvernement d'Ourmia, et comme dès longtemps il se trouve au fait du conflit qui s'est élevé entre les missionnaires français et américains, et qu'il est ennemi né de la corruption et de la vénalité, nul doute qu'il ne se plaise à reviser ce procès scandaleux, et qu'il ne rende justice à qui de droit.

Nous ne terminerons cependant pas ce compte rendu exact et impartial, sans blâmer quelque peu le zèle exagéré, la charité quelquefois imprudente et mal placée de quelques-uns de nos nouveaux apôtres du catholicisme dans ces contrées, où une piété plus douce et mieux entendue ne leur aurait pas fait rencontrer autant d'ennemis dans l'église arménienne, dont on pouvait peut-être, avec plus d'adresse, se faire un auxiliaire avantageux et utile.

A. D.

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

PERSE.

QUELQUES MOTS SUR L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DE LA PERSE.

Recht, dans le Ghilan, décembre 1843.

L'attention de l'Europe, portée depuis plusieurs années vers les contrées de l'Orient, n'a pu se fixer encore sur quelques-unes d'entre elles de manière à s'en faire une idée précise et complète. L'imperfection de nos connaissances à l'égard de quelques peuples asiatiques a engendré dans ces derniers temps une foule d'erreurs, en nous portant à tout confondre et à mal interpréter ce qui, pour être compris et apprécié, exigeait une étude impartiale et consciencieuse faite sur les lieux mêmes.

Préoccupés comme nous le sommes du soin exclusif de la propagation de nos idées civilisatrices parmi les Orientaux, nous semblons oublier trop l'existence de certaines conditions, qui formeront toujours le principal obstacle à l'application des principes dont l'adoption préalable est indispensable, mais qui sont désavoués par les institutions et les croyances religieuses des mahométans.

Constater l'état religieux et moral d'un pays qui se trouve à la veille de subir de grands changements, indiquer les causes premières qui les amènent, voilà ce qui doit précéder toute appréciation des mœurs et de la situation politique de ce pays, et toute considération sur son avenir.

Chez les mahométans, comme chez les chrétiens, un des signes qui révèlent le plus infailliblement le degré d'éducation morale et de civilisation de la société, c'est l'état du clergé. La caste religieuse a occupé le rang le plus éminent chez tous les peuples, dès le principe de leur formation. Elle a été la plus dominante et la plus jalouse tout à la fois de son pouvoir. Ce pouvoir ne lui a été contesté ou ravi, dans quelques pays, que longtemps après, lorsque des changements successifs survenus dans les idées et la constitution des États ont rendu l'émancipation des peuples urgente, et la séparation des deux autorités, politique et religieuse, inévitable.

La puissance du sacerdoce a toujours varié selon les contrées et le culte dont il était le dépositaire, ou plutôt selon l'état des mœurs et des lumières des peuples. Dans l'Orient, elle a dû être immense à toute époque et partout, par cela seul qu'elle était d'origine simultanément théocratique et politique. En Perse, les prêtres ont presque

toujours conservé intacte leur omnipotence religieuse. Avant la conquête de l'empire par les Arabes, les *destours,* ou moullas guèbres, étaient redevenus, depuis le rétablissement du culte de Zoroastre par Ardeschir-Babigan, très-influents; et leurs pontifes étaient admis dans les conseils des rois, sur l'esprit desquels ils exerçaient un pouvoir illimité. Lorsque, avec la dynastie des Sassanides, la nation persane ou perse eut perdu ses lois et sa religion, et que le Zend-Avesta fut remplacé par le Koran, les ministres de ce code religieux et politique, substitués aux destours, surpassèrent ceux-ci en richesses, en ambition et en puissance. Le premier pontife, appelé *seder-ul-soudor,* regardé comme le vicaire de l'imam disparu, avait une autorité sans bornes. C'était lui qui nommait les mouschtéides et les juges; le shah ne faisait seulement qu'approuver, par simple formalité, ses décisions. Nadir-Shah, qui, entre autres résolutions hardies que le génie seul peut concevoir, et qu'une haute audace exécute, essaya d'abolir, dans un but politique, le culte schiite pour rétablir celui de la secte abhorrée des Sounis, osa aussi, le premier, se montrer ouvertement hostile aux moullas, dont la puissance accrue, et toujours religieusement respectée, lui avait porté ombrage. D'ailleurs, leurs revenus considérables, leurs vastes possessions territoriales, les riches donations qui leur avaient été faites tant par les particuliers que par les princes des différentes dynasties montées successivement au trône, et surtout par celle des Sophis, avaient attiré son attention et excité vivement sa convoitise. Il pensa donc que ces richesses et ces biens, accumulés et possédés par des hommes faisant métier d'humilité et d'abstinence apparente des jouissances de ce monde, seraient mieux employés à l'entretien de ses nombreuses armées. Il commença, en conséquence, par supprimer la haute dignité de seder-ul-soudor, auquel il lui répugnait, à lui conquérant de l'Asie et dispensateur de tant de trônes, d'obéir, même spirituellement; puis il confisqua les propriétés particulières des moullas et des mosquées, qu'il vendit en grande partie; le produit de cette vente l'aida beaucoup à continuer ses guerres dans l'intérieur comme à l'extérieur. Depuis cette sacrilége spoliation, le clergé persan ne put jamais se relever complétement : ses trésors étaient pris, ses terres vendues ou converties en biens domaniaux, et son autorité, plus imposante encore que ses richesses, se trouva, sinon anéantie, du moins extrêmement restreinte, tant que vécut le conquérant; mais après la mort de celui-ci, il se montra de nouveau avec son esprit d'orgueilleuse domination, et avec cette rapacité que rien ne lasse, et à laquelle rien ne répugne.

Les moullas persans sont divisés en plusieurs classes; les études

qu'ils ont faites, la considération qu'ils ont acquise, et la réputation que leur a value leur piété, les placent dans des catégories spéciales. Enfin, quand, voulant parvenir à la suprême dignité de mouschtéide, ils veulent s'instruire dans soixante-dix sciences différentes, ils vont au grand collége de Kerbellah, où, entre autres choses, ils apprennent la logique, l'éloquence et la théologie, bases premières de leurs études subséquentes, et l'arabe, dans lequel ils se perfectionnent, afin de bien comprendre et d'expliquer le Koran et les Hodisses, ou traditions écrites. En sortant de ce collége, ils doivent avoir leur diplôme de docteur ou de mouschtéide; mais leur nomination à cette dernière dignité est soumise indispensablement à la décision de Hadji-Seyd-Baghir, grand pontife d'Ispahan, considéré comme le vicaire de l'imam. Élevé à la haute position qui correspond à celle de l'épiscopat chrétien, le nouvel élu se rend au lieu qui lui est assigné, tantôt par Seyd-Baghir, tantôt par le gouvernement, pour exercer ses fonctions sacrées, dont la nature, prodigieusement complexe, embrasse presque toujours le pouvoir spirituel, le pouvoir judiciaire, et le pouvoir civil. Le mouschtéide est tout à la fois chef religieux et grand justicier du lieu où il a fixé sa résidence; le cercle de ses attributions s'élargit au fur et à mesure qu'il s'entoure lui-même de plus d'estime et de vénération. Aussi sa conduite tend-elle constamment à entretenir le prestige qui alimente le sentiment public en sa faveur, et à détruire les soupçons ou les fâcheuses préventions portées sur la sincérité de sa piété. Nul doute que, dans les actes religieux de quelques-uns des mouschtéides, il n'entre beaucoup d'affectation et de cagoterie; leur nouveau caractère ne saurait complétement effacer en eux le type national, qui se révèle plus ou moins chez tous les Persans, par l'hypocrisie et la profonde dissimulation. D'un autre côté, il serait injuste de penser que, parmi eux, il n'y en eût pas de vraiment vertueux et d'aussi irréprochables dans leurs mœurs que les évêques chrétiens.

Les mouschtéides sont assez ordinairement des vieillards d'un âge fort avancé. Leur tête est entourée d'un grand turban de mousseline blanche; s'ils sont *seyds*, ou descendants du prophète, elle est de couleur verte. Leur habillement est de la plus austère simplicité. Ils ne portent jamais de cachemire, ni à la tête, ni autour du corps en guise de ceinture. Leur manteau est d'une éclatante blancheur et d'une finesse extrême; il est tissu de poil de chèvre de Kirman ou de chameau. Leur figure est habituellement d'une gravité soutenue, et leur barbe blanche n'est jamais teinte de henna. Lorsqu'ils veulent sortir pour aller à la mosquée ou quelque autre part, ils montent d'ordinaire

sur une mule qui, se conformant aux habitudes pacifiques de celui qui la monte, marche d'un pas lent et mesuré sans jamais regimber. Le saint homme, assis sur son bât, mollement rembourré, comme sur un palanquin, et entouré de serviteurs et d'une foule de pieux croyants, qui, par respect, se joignent à sa suite, s'avance gravement en balançant sa tête et en comptant les grains de son chapelet pour réciter ses prières. Quelquefois il est interrompu dans l'exercice de son ambulante dévotion par des plaignants qui l'accostent avec une profonde révérence, au beau milieu du chemin, et lui demandent justice. Le mouschtéide, tout en poursuivant sa route, écoute l'exposé du litige et les dépositions des témoins, et prononce souvent sur les lieux mêmes la sentence que l'on croit dictée par Dieu même.

Les rangs inférieurs du clergé sont loin de mériter la vénération que témoigne le peuple aux chefs de la religion. Leur instruction est ordinairement nulle, leurs mœurs sont dépravées, et leur cupidité est inouïe. Le mot *moullah* a cependant la même signification que celui d'*ullema,* qui veut dire savant; or, il est fort rare d'en trouver, parmi eux, un qui ait une science plus étendue que celle qui est puisée dans le Koran. Ceux qui passent pour érudits ne possèdent encore celle-ci qu'imparfaitement, toute mesquine et informe qu'elle est, parce qu'ils n'entendent pas suffisamment l'arabe, ce qui les fait tomber dans des contre-sens continuels.

En Perse, tout homme peut prendre indifféremment le titre de moulla, car il n'en coûte que le turban: les études spéciales, les examens, les formalités exigées de ceux qui aspirent à la dignité de casi ou de mouschtéide, ne sont point nécessaires à ceux qui n'ambitionnent qu'à être maîtres d'école ou à porter un titre purement honorifique, et pour être moulla on n'en est pas moins négociant, épicier, ou toute autre chose: rien n'est incompatible avec ce titre, qui s'unit aux professions les plus honorables, comme aux métiers les plus infimes; mais aussi comment en serait-il autrement? Cette tourbe de moullas, sans rang et sans considération, n'a d'autres ressources ni d'autres moyens d'existence que ceux que lui procure son industrie. Quelques-uns, préférant la paresse, tendent la main aux passants, et vivent du pain de la mendicité. Le gouvernement n'accorde des émoluments qu'aux scheïk-ul-islams et aux casis ou juges. Quant aux mouschtéides, ils ne reçoivent aucun traitement, mais, en revanche, ils possèdent des propriétés et des villages que le shah leur donne à titre d'apanage, et ont une source considérable de revenus dans l'administration suprême de la justice et dans les casuels provenant des donations des particuliers et de la munificence des grands. L'usure, si expressément

défendue par la loi religieuse, est néanmoins impudemment exercée par la plupart des moullas, qui ne se font aucun scrupule d'exploiter la détresse de ceux qui recourent à eux, en leur prêtant de l'argent à des taux qui surpassent quelquefois 40 et 50 p. 100. Les mouschtéides s'abstiennent de ces honteuses transactions, mais ils ne dédaignent pas de s'associer à des spéculations commerciales par l'entremise d'un tiers, et d'acheter des terres, de bâtir des maisons et des caravansérails, en vue d'accroître leur fortune.

En Perse, ainsi que dans tous les autres pays mahométans, la seule législation suprême et qui soit écrite est celle du Koran. Ce code contient le droit civil, le droit criminel, le droit politique et administratif, et toutes les procédures possibles. Les sociétés musulmanes sont régies rigoureusement par le Koran, et la moindre déviation des principes qu'il renferme serait censée un vrai sacrilége et une subversion de l'ordre existant. Cependant il y a un droit coutumier respecté en dépit des moullas, qui en sont les adversaires déclarés, et qui s'évertuent continuellement à contrecarrer son application.

L'existence de ces deux jurisprudences a donné lieu à deux judicatures bien distinctes; savoir : celle du *scheriet* ou loi écrite, et celle de l'*urf* ou loi coutumière. La première est fondée exclusivement sur le Koran et les Hedisses, traditions recueillies en une volumineuse collection servant de complément au livre saint, qui, probablement, a été jugé insuffisant hors de l'Arabie comme code de législation générale. Les moullas ne pensent cependant nullement que le Koran soit imparfait en rien; mais ils admettent la nécessité des traditions à raison de la trop grande abstraction des paroles du prophète, que la science théologique des docteurs et des mouschtéides ne peut jamais pleinement interpréter. Ils croient que chaque verset du Koran est susceptible d'être interprété de soixante-douze manières différentes, mais qu'il est refusé à l'homme, dont l'intelligence est trop bornée, de s'élever jusqu'à la hauteur des vérités sublimes que Dieu a renfermées dans les lettres de son livre (1). Le sens compréhensible du Koran est relatif aux dogmes de la foi et aux pratiques du culte; sous ce rapport, il y a accord parfait entre les commentateurs : leurs dissidences ne commencent que lorsque, voulant pénétrer la préten-

(1) C'est pourquoi les docteurs persans disent du missionnaire Henri Martin, qui a écrit une réfutation du Koran, qu'il n'a compris et ne pouvait comprendre ce livre, dont les sens occultes échappent aux plus savants mahométans, à plus forte raison à ceux qui professent une religion différente, et qui ont l'esprit rempli de préventions. Aussi, d'après eux, la réfutation ne saurait porter la moindre atteinte à l'islamisme.

due profondeur mystique des paroles prophétiques, ils se jettent dans l'océan sans limite des conjectures et des hypothèses. Chacun, suivant ses propres lumières ou ses propres inclinations, explique à sa façon le texte, prêtant aux multiples figures de chaque verset des sens qui sont presque toujours en pleine contradiction avec ceux donnés par d'autres.

Le Koran et les Hedisses sont, chez les Persans, à peu près ce que la Bible est devenue entre les mains des sectes protestantes répandues en Angleterre et en Amérique, c'est-à-dire un vaste champ ouvert aux controverses, aux dissidences secrètes et aux interprétations arbitraires du premier mouschtéide présomptueux, ou du premier *docteur* qui se croit assez versé dans l'arabe pour en remontrer aux autres. Les imams schiites et sunnis, doués d'une imagination aussi féconde que subtile, guidés par le fanatisme ardent des premiers siècles de l'hégire, introduisirent ainsi, par leur exégèse forcée et sophistique, une infinité de préjugés et d'usages absurdes dans le culte et les mœurs, lesquels ont pris racine dans le cœur et la tête de tous les adeptes de l'islamisme et de leurs descendants. Les mouschtéides actuels continuent avec le même zèle, mais non pas avec le même génie, ce travail d'altération des formes primitives et de l'esprit de leur religion, par la subtilité scolastique de leurs commentaires et la rivalité haineuse qui existe entre eux; ce qui fait qu'il y a réciprocité constante de blâme et de réprobation à l'égard des opinions particulières qu'ils expriment sur la religion.

Cette tendance de l'esprit humain à scruter partout où il se présente un aliment à son activité, sous quelque forme d'ailleurs que l'intelligence se développe, est assez remarquable en Perse, où les idées religieuses, quoique modifiées par le philosophisme et un certain raisonnement, entrent comme élément essentiel dans l'existence morale du peuple. Cette habitude des hommes instruits de chercher à approfondir, à examiner, à juger, contrairement même à l'esprit du mahométisme, leurs croyances; leur irrésistible penchant à pénétrer le sens caché d'un verset, à donner de nouvelles significations à des passages déjà tant de fois commentés, et à argumenter à l'infini, sont cause que des sectes secrètes nombreuses se sont produites dans toutes l'étendue de la Perse, mais surtout dans le midi, pays classique du sophistisme et du rationalisme oriental. Ces sectes ont, d'après ce que nous avons pu comprendre, une frappante analogie avec celles des anciens néo-platoniciens, manichéens, gnostiques et autres; il y en a, par exemple, qui rejettent la révélation mahométane et ne professent qu'un pur déisme ou des principes philosophiques dé-

pouillés de toute forme et de toute expression apparente; il y en a d'autres qui admettent l'islamisme, mais uni à des dogmes philosophiques particuliers; quelques-unes ont fait une alliance assez hétéroclite des principes du mahométisme avec le rationalisme et le panthéisme; enfin il y en a une qui n'est pas la moins curieuse, et qui a pour dogme fondamental la divinité d'Aly, expliquée par une incarnation mystérieuse assez semblable à celle de Jésus-Christ. Cette secte est la plus nombreuse et la plus tolérée. Une partie du Kurdistan persan, tout l'Irak méridional, et surtout les districts populeux d'Hamedan et de Kirmanschah, sont en grande partie habités par les *Aly-Allahi*, qui, pour la plupart, sont nomades et d'une nature extrêmement belliqueuse. L'histoire de toutes ces sectes secrètes répandues en Perse serait, sous plus d'un rapport, d'un haut intérêt, parce qu'elle nous montrerait l'esprit de ce peuple sous une face toute nouvelle, et nous convaincrait que les institutions religieuses les plus absolues et les plus exclusives sont insuffisantes pour dompter cette propension de notre intelligence à rompre les entraves dans lesquels on veut quelquefois la circonscrire. Mais cette tâche ne saurait être la nôtre : nous avons dû nous borner ici simplement à l'indication et non à l'analyse historique de ces sectes.

Les moullas, étant les seuls interprètes de la loi sainte, sont conséquemment reconnus comme les uniques et légitimes justiciers du royaume. Les maisons des mouschtéides, des scheik-ul-islams, des casis et des pisch-namases, sont les tribunaux où l'on juge les procès civils et toutes les affaires relatives aux mariages, aux divorces, aux successions, aux contrats, etc. Ce surcroît d'attributions leur donne une autorité immense, laquelle n'est contre-balancée même pas par celle du roi. Leur moralité en tant que juges n'est pas exempte de tout reproche : assez généralement ils se laissent gagner et ne repoussent jamais ni les promesses qui leur sont faites, ni l'argent comptant, ou les présents qui leur sont offerts par les parties adverses, afin de les prédisposer en leur faveur. A cette cupidité, commune d'ailleurs à toute la race persane, il faut ajouter leur défaut de traîner les affaires en longueur; ce qui détermine souvent les parties à transiger ou à s'adresser préférablement à des arbitres, et quelquefois à la cour de l'*urf*, quand même le différend ne serait point de sa compétence.

L'urf, ou droit coutumier, s'occupe des cas de meurtre, de vol, et de tous les crimes ou délits attentatoires à la sûreté publique en général. Il est administré par les gouverneurs ou beglerbeys, les chefs de districts et les hakims des villes constituant l'autorité civile proprement dite. Ces personnages, quand une affaire litigieuse est portée par-de-

vant eux, sont d'une avidité dégoûtante : ils poussent même l'impudence au point de marchander leur faveur ; de sorte que celui qui peut donner le plus est sûr de gagner son procès. Néanmoins l'urf, parfois, est préféré, parce que la procédure est infiniment plus sommaire que celle du *scheriet,* et qu'il est rare qu'une affaire mise entre ses mains subisse des sursis et ne soit pas terminée en une seule séance.

Cette façon d'administrer la justice est certainement odieuse et révoltante à nos yeux, car elle est presque toujours inique : on doit s'en rapporter le plus souvent à des gens privés des lumières nécessaires de l'expérience et de toute probité, et dont le but n'est autre que d'exploiter à leur propre avantage le poste qu'ils occupent.

Il faut cependant considérer la supériorité qu'a toujours pour les Persans la législation religieuse sur celle de l'urf, bien que celle-ci l'emporte sur l'autre pour la promptitude qui est mise dans l'expédition des affaires et les jugements des procès. Cette supériorité consiste d'abord dans l'extrême latitude du scheriet et, pour ainsi dire, son élasticité dans tous les cas qui peuvent se présenter ; qualités moyennant lesquelles tout peut être prouvé légalement, et ensuite en ce que les verdicts prononcés par le mouschtéide ou le scheik-ul-islam, étant censés être d'ordre divin, sont plus respectés et sans appel. La loi religieuse est essentiellement contraire à la loi coutumière : il y a incompatibilité absolue, conflit perpétuel entre les deux judicatures ; ce que l'une approuve, l'autre habituellement le condamne. Le scheriet n'attache aucune légalité aux jugements rendus par l'urf, et ne reconnaît aucune prescription pour les causes qui n'ont pas été soumises à sa compétence universelle ; il en résulte qu'en pareils cas on peut, à toute époque, en produisant des documents ou quelques témoins, en appeler au scheriet. Et, comme en Perse la falsification des contrats et des obligations écrites est considérée plutôt comme une simple inconvenance que comme un délit digne de châtiment, et que la corruption trouve toujours des gens disposés à faire toutes les dépositions que l'on désire d'eux, rien n'est plus fréquent que de voir des plaideurs, dont la cause a été jugée, un demi-siècle auparavant, par l'urf, interjeter appel au tribunal du mouschtéide pour obtenir l'annulation du verdict de l'autorité civile.

Le gouvernement ne voit pas sans anxiété l'autorité judiciaire du clergé ajouter prodigieusement à son influence religieuse et politique, et nourrit, depuis longtemps, un secret dépit contre lui, à cause de ses hautes prétentions formulées par les empiétements continuels sur les attributions et les prérogatives royales. De son côté, le corps des

moullas, fort de lui-même, et sentant toute l'importance de sa destination, marche la tête haute, et défie, en quelque sorte, la puissance royale, à qui lui seul peut poser des limites. Son mépris, d'ailleurs, pour elle n'est pas déguisé : il traite ouvertement les dynasties des Zunds, des Affschars et des Cadjars comme intruses et violemment usurpatrices des droits qui appartiennent aux descendants seuls du prophète. Il se leurre de l'espoir que, tôt ou tard, peut-être même après la mort de Mahomed-Shah, d'après certaines prophéties qui circulent, la possession du pouvoir passera dans des mains légitimes. La dégénération des peuples mahométans, fait sur lequel ceux-ci ne peuvent plus se faire eux-mêmes la moindre illusion, leur dégénération est attribuée, par les moullas, à la sécularisation du gouvernement. Ce sont les mêmes tendances, les mêmes désirs, les mêmes aspirations au rétablissement du khalifat déchu, que ceux que nourrissent beaucoup d'hommes en Europe pour le rétablissement et le retour de certaines formes incompatibles avec l'ordre social actuel et les progrès de l'esprit humain.

Cette inimitié sourde entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel est encore augmentée par la mauvaise intelligence dans laquelle ont toujours vécu le grand mouschtéide d'Ispahan et le premier ministre du shah. Hadji-Mirza-Agassi est un moulla fort savant lui-même, et versé, dit-on, profondément, dans tout le dédale de la théologie musulmane, dont il paraît, d'ailleurs, faire peu de cas. On assure même qu'il est affilié à une de ces sectes secrètes dont nous avons parlé ci-dessus, quoique extérieurement il ne donne jamais lieu à des soupçons sur son orthodoxie, si ce n'est par la manière rude et peu bienveillante avec laquelle il traite les moullas ses confrères. Aucune sympathie ne peut donc l'attacher à Hadji-Mir-Baghir, dont il se fait un malin plaisir de déjouer les projets ou de refuser systématiquement les demandes. Mais le pouvoir extraordinaire que ce lama musulman exerce sur le peuple, et l'espèce d'indépendance dans laquelle il s'est placé vis-à-vis du gouvernement, le mettent à l'abri de toute attaque directe et ostensible de la part de Hadji-Mirza-Agassi, et tout à fait hors de l'atteinte de ses ressentiments. La politique de ce premier ministre, à l'égard des moullas qu'il déteste, est de les rabaisser par tous les moyens possibles, et de couper en eux l'essor d'une ambition par trop démesurée. Il s'était imaginé un jour de priver insensiblement le clergé de ses fonctions judiciaires pour augmenter l'importance des cours de l'urf au détriment de celles du scheriet, quoiqu'une pareille innovation fût de nature à heurter violemment l'esprit des institutions mahométanes. Hadji-Mirza-Agassi alléguait, pour mo-

tifs plausibles de ce changement, la vénalité qui a étendu son influence corruptrice jusqu'aux juges religieux les plus haut placés, la lenteur des procédures, les justes prétentions de la couronne à la revendication des droits que le clergé s'est arrogés par la négligence ou la faiblesse des rois précédents, etc. etc. Ce projet, conçu peut-être dans un moment d'humeur, est inexécutable; car ce serait une transgression flagrante et par trop choquante de la loi religieuse; et le ministre aurait provoqué contre lui un blâme universel, blâme qui aurait pu avoir de mauvaises suites, et qui aurait rejailli sur le shah lui-même. Celui-ci, mené par l'ascendant absolu de son ancien précepteur, maintenant son ministre, aurait facilement consenti à l'exécution de toutes les mesures qui lui auraient été proposées à ce sujet. C'est d'autant plus probable que la dynastie des Cadjars, étant peu dévote et d'origine turque, n'est point aimée des moullas, lesquels l'ont déjà condamnée aux feux de l'enfer, parce que la tribu à laquelle elle appartient aida Yeside dans ses guerres contre les fils d'Aly.

Un pareil changement, s'il eût été possible, n'aurait d'ailleurs abouti à rien d'avantageux pour le peuple; car il n'aurait amené aucune réforme réelle dans le système judiciaire: affaiblir le scheriet, et faire passer la majeure partie de sa puissance aux mains des gouverneurs des villes, c'est empirer le mal; le monopole de la justice donné aux beglerbeys et aux hakims deviendrait une source constante d'actes arbitraires et tyranniques et de malversations plus horribles encore que celles qui ont lieu maintenant. Dans un pays où la vénalité est, pour ainsi dire, érigée en système, où il y a absence totale de sentiments d'honneur et de probité chez les hommes, cette sorte de concurrence judiciaire ne peut qu'atténuer les inconvénients qui résultent d'un état social si étrangement organisé. La dualité de la législation persane séparément exercée, et par des magistrats d'un caractère différent, quoiqu'à peu près de la même moralité, est, ce me semble, ce qu'il y a encore de mieux, parce qu'elle forme une espèce d'équilibre souvent salutaire, et empêche nombre d'abus et d'iniquités, qui se commettraient sans l'existence des deux judicatures.

Il est peu de peuples qui soient plus dominés par leur clergé que le peuple persan. Celui-ci est habitué à considérer ses moullas comme interprètes de la parole divine, et, par conséquent, plus savants que lui: il doit donc les respecter et les craindre. Leur excessive intolérance et l'habitude qu'ils ont de censurer en pleine chaire, dans la mosquée, ceux qui leur paraissent dévier du musulmanisme, inspirent de la terreur jusqu'aux plus puissants mêmes; et chacun tâche d'évi-

ter, autant qu'il est en lui, tout motif capable de faire naître une accusation d'impiété ou d'indifférence en matière de religion. On doit faire preuve d'orthodoxie en se conformant aux règles prescrites et aux préceptes du Koran, et en se soumettant d'une manière aveugle aux exhortations et décisions de ses ministres. Autrement on s'exposerait à leur animadversion, qui, quelquefois, devient dangereuse, puisque la loi accorde droit de vie et de mort au clergé sur les prévaricateurs.

Le fanatisme du peuple aide aussi beaucoup à la puissance déjà si colossale des moullas. D'un seul mot sorti de la bouche d'un mouschtéide, la populace entière, servant partout d'instrument aux passions des partis religieux, est soulevée pour exécuter la volonté d'un homme que son rang supérieur rend, à beaucoup d'égards, égal au roi lui-même. Chacun se tient, par conséquent, sur ses gardes, et est forcé de déguiser ses sentiments quand ils sont opposés aux idées consacrées et aux dogmes strictement admis par les vrais croyants.

Néanmoins, il existe, indépendamment des sectes dont nous venons de faire mention, une opposition forte, mais tacite, obscure et circonspecte, faite à l'autorité du clergé persan; cette opposition qui le mine sourdement ira toujours croissant et se développant dans l'ombre. Dans la haute classe de la société, parmi les lettrés surtout, il y a des hommes qui, en bon sens, en instruction, et en raisonnement, sont de beaucoup supérieurs aux moullas. Pendant que le gouvernement, envieux du pouvoir du clergé, cherche à le battre en brèche et à le discréditer aux yeux du peuple, des hommes, mus par de tout autres motifs, s'attaquent vigoureusement au clergé, censurant à huis clos ses abus, tournant en ridicule ses travers avec cette prodigieuse facilité de sarcasme et de mordante ironie qui distingue l'esprit persan, et mettant au jour, sans jamais se compromettre, toutes ses aberrations. Un profond scepticisme caractérise cette espèce de protestants occultes. Leur hardiesse de pensée est poussée jusqu'à la négation complète de la révélation mahométane, et jusqu'au mépris de certains principes qu'on en a déduits. Rationalistes exclusifs, ils rejettent absolument tout ce qui ne s'assortit pas avec leurs croyances individuelles; mais ils n'ont pas toujours le courage des sentiments dont ils sont pénétrés, et que l'appréhension leur fait étouffer. Un Européen les reconnaîtra facilement, dans l'intimité des relations, par leurs argumentations et leurs railleries intarissables contre les institutions régnantes, et leur dédain pour tout ce qui a rapport au culte et à la pratique religieuse. Aucune restriction imposée par le prophète dans les actes matériels, et souvent même dans les actes mo-

raux de la vie, n'est observée par eux; ou, si elle l'est, ce n'est qu'en apparence, afin de se soustraire au soupçon et à la persécution, qui s'ensuivraient infailliblement. Ils admirent Mahomet, mais ils doutent de sa qualité de prophète, et ne croient nullement que le Koran soit venu du ciel par l'ange Gabriel. Ces hommes forment une espèce de confrérie, que les habitudes et les principes assimilent passablement aux francs-maçons européens.

Tous ceux qui ne sont pas imbus de fanatisme, et qui ont une intelligence tant soit peu élevée parmi les Persans, avouent franchement que la foi musulmane s'est beaucoup attiédie, et qu'elle tend à perdre de plus en plus de sa séve et de sa vigueur primitives. Elle n'est plus, disent-ils, qu'une ombre pâle du mahométisme primitif, dont la dégénérescence a été amenée par des causes diverses, attribuées par eux à une fatalité inexorable. Il est pourtant facile à l'homme libre de préjugés et accoutumé à réfléchir sur la marche naturelle des événements, de voir que cette décomposition interne de l'islamisme en Perse, travail qui se révèle par la multiplicité des sectes philosophiques que la sévérité du clergé et les persécutions n'ont jamais pu extirper, et par une tendance presque générale des esprits à l'incrédulité et à l'irréligion, il est, dis-je, facile de voir que cette décomposition a pour cause efficiente la fausseté du symbole religieux, incapable de régénérer et de constituer les hommes spirituellement et politiquement. Les rapports, devenus tous les jours plus fréquents entre ce pays et les peuples européens; les idées et les usages importés du dehors; l'aspect d'une civilisation grandiose et supérieure, de leur propre aveu, à celle de tous les peuples vivant sous la loi du Koran; les échecs mêmes que la Perse a éprouvés en ces derniers temps dans la double lutte qu'elle a eu à soutenir contre une puissance chrétienne limitrophe, sont également autant de causes accessoires, mais non moins puissantes, du relâchement religieux, de la désorganisation et de la décadence progressive du royaume. Qui peut, en effet, méconnaître l'influence des derniers événements politiques, survenus coup sur coup en Perse, sur les esprits en général? Le démembrement de cet antique empire des Darius à la suite d'une guerre provoquée par une rodomontade tout orientale, et la tutelle forcée à laquelle il s'est vu soumis après ses revers, tutelle qui le prive désormais de son indépendance et de toute liberté d'action politique, ont produit, chez les hommes capables d'apprécier les choses à leur juste valeur et de regarder au delà du présent, un découragement extraordinaire. Tout dut se ressentir de cette influence: la vie privée comme la vie publique, les mœurs comme les institutions religieuses, eurent également à

subir une notable altération; les idées générales se modifièrent, et l'originalité native de la nation commença dès lors à disparaître.

Les sociétés mahométanes manquent de consistance, et pour ainsi dire de cohésion. Les éléments qui les constituent sont si rudimentaires, si faibles, que le moindre choc ou la moindre vicissitude doit nécessairement amener de graves perturbations, qui révèlent à l'instant toute l'imperfection des institutions qui les régissent. Rien n'y est solidement assis, quoiqu'en apparence tout y soit fort et semble emprunter la force des dogmes mêmes qui font la base de l'édifice social et politique. Le caractère sévère et despotique de ces dogmes est pourtant insuffisant et ne peut empêcher la dissolution non plus que le désordre affreux qu'on remarque chez les individus autant que chez les gouvernements obéissant à la loi du musulmanisme. La cause apparente de ce caractère de vigueur et de permanence que l'on croit de prime abord être inhérent à la religion mahométane, c'est la liaison intime qui existe entre celle-ci et la vie dans ses moindres actes extérieurs: l'homme moral, comme l'homme matériel, est assujetti à des règles et à des prescriptions consacrées à l'exclusion de toutes autres, et qui le prive de tout libre arbitre en l'astreignant à des formes puériles, d'après lesquelles doivent être dirigés ses mouvements les plus insignifiants. Dès l'enfance, le musulman est donc accoutumé à confondre sa religion avec sa vie: ces deux objets sont, à ses yeux, inséparables, et il ne peut concevoir que l'une puisse exister sans l'autre. Ses croyances sont profondes, mais non inébranlables. La propension à s'en rendre compte et à examiner ce qui a été inculqué dans son esprit avant l'âge de la réflexion est d'autant plus forte, qu'elle est religieusement prohibée, et qu'elle est excitée par cet esprit de controverse et cette indépendance de caractère qui distinguent si éminemment les Persans de la haute classe. Toute abnégation de leur propre raison est donc impossible: il en résulte qu'ils tombent dans le doute immédiatement après qu'ils se sont affranchis de leurs idées primitives, écueil où la foi la plus fervente et la plus enracinée va souvent se heurter dangereusement. Que d'objets nous y poussent, et combien l'âme a besoin de force et l'esprit de conviction sincère pour se soustraire aux tentations continuelles du scepticisme et de l'incrédulité! L'éducation morale et religieuse que nous recevons peut à peine nous préserver nous-mêmes de cette pente périlleuse; rien ne retient les peuples dont la religion, n'étant qu'un tissu de mensonges mêlés à des vérités dénaturées, est incapable de fixer l'esprit naturellement porté à de perpétuelles vacillations.

Cette tendance presque générale au rationalisme, et surtout au

par déisme, n'échappe pourtant pas aux moullas ; aussi tâchent-ils, mais en vain je pense, d'y porter remède en ravivant la foi périclitante, dont le déclin, de plus en plus rapide, menace de porter également atteinte à leur propre puissance. Le peuple prête encore volontiers l'oreille à leurs exhortations et se soumet avec une apparente rigueur aux préceptes du Koran, ainsi qu'aux interprétations plus ou moins diffuses et arbitraires qui en sont faites : il jeûne, il prie publiquement, il fait l'aumône, quoique mesquinement, et assiste à la prédication durant le mois de Ramasan. Il s'abstient, en outre, plus que la haute classe, des boissons spiritueuses et enivrantes, s'apitoie et pleure plus sincèrement au spectacle des scènes tragiques du martyre des enfants d'Aly, lesquelles sont représentées, en plein air et avec un grand déploiement de pompe, dans toutes les villes et les moindres localités habitées de la Perse, au Moharrem, époque néfaste et consacrée nationalement au deuil. C'est dans ces mêmes représentations, où le peuple se rend en foule, que l'on doit faire preuve d'orthodoxie et de piété en maudissant les trois khalifes usurpateurs et prédécesseurs d'Aly, et en y puisant des sentiments qui entretiennent constamment vivace cette haine profonde et héréditaire des schiites contre les hétérodoxes sunnis. La douleur causée par la vue des ignominies dont Yeside abreuve la malheureuse postérité d'Aly et des atroces cruautés dont elle est l'objet se manifeste, chez tous les bons et sincères croyants, par des larmes abondantes, des sanglots et des battements de poitrine. C'est là, pour les moullas, une véritable pierre de touche, un thermomètre, pour ainsi dire, au moyen duquel ils éprouvent le degré de l'attachement des assistants à la religion ; de plus, c'est une source de revenus considérables pour le clergé, puisque c'est ordinairement chez lui que l'on choisit les acteurs.

Les provinces qui confinent à la Russie, telles que l'Ader-Beïjan et le Ghilan, sont celles où l'on peut remarquer le plus d'altération dans les idées générales et surtout religieuses, non que la Russie ait jamais songé à se faire propagatrice d'une nouvelle croyance en Perse dans des vues ultérieures, comme on a l'habitude de lui en prêter à tout propos, mais parce qu'un pareil fait devait découler, comme une conséquence toute naturelle, de la fréquence des rapports établis entre les deux États voisins, et du contact plus immédiat qu'ont ces mêmes provinces avec les Européens, attirés de tous côtés depuis treize ans dans des buts divers. L'Irak a également ressenti, quoique d'une manière moins vive, l'influence des mœurs européennes ; et cette influence tend de plus en plus à se propager jusqu'aux extrémités les plus éloignées de la Perse. Il est de fait qu'elle ne peut exister dans un

pays mahométan sans que les institutions n'en souffrent sensiblement : peu à peu les innovations s'ensuivent, et elles ne peuvent avoir lieu qu'au grand détriment de l'islamisme, qui d'avance les a positivement réprouvées, quelles qu'elles fussent. L'islamisme ne saurait effectivement subsister qu'à la condition d'avoir pour base essentielle l'intolérance la plus absolue, l'ignorance, et de maintenir ceux qui le professent dans un état d'isolement complet à l'égard des peuples d'une religion différente. L'annihilation de ces principes, érigés en dogmes fondamentaux, appartient à un agent infiniment plus puissant et plus efficace que la propagande religieuse, qui échouera toujours dans ses essais, quand elle aura affaire à des hommes fanatiques ou religieux comme les Persans, dont les idées insolites, mais profondément enracinées, ne cèdent jamais aux coups de la controverse ni à la réfutation directe. L'irruption, de plus en plus forte, de nos propres idées et de nos usages, la modification qui s'opère dans la vie sociale, est preuve que le seul contact et la permanence des relations avec l'Europe peuvent amener un jour une transformation et la désuétude insensible de tout ce qui y met obstacle. La sociabilité proverbiale des Persans, la vivacité de leur esprit, la supériorité de leur culture intellectuelle, comparativement à celle des autres peuples asiatiques, enfin la perfection et l'universalité de leur langue, les rendent plus aptes qu'aucun de ces peuples à recevoir les impressions étrangères et à s'approprier plus facilement les nouveaux éléments sociaux introduits chez eux de l'extérieur.

Depuis environ treize ans, il y a évidemment rapprochement entre la Perse et l'Europe, rapprochement qu'il n'est pas plus possible de rompre que d'en empêcher les résultats. Cernée de tous côtés par des peuples qui, comme elle, subissent plus ou moins la nécessité d'un joug moral autant que matériel, la Perse ne saurait éviter le sort qui lui est réservé dans l'avenir. La puissance même du clergé, minée comme elle l'est, et réduite presqu'aux abois, ne pourra s'y opposer. Quant à la religion elle-même, elle déchoira nécessairement de sa souveraineté, parce qu'elle ne possède pas, comme le christianisme, les conditions propres à la régénération de l'homme, au perfectionnement social, et aux progrès de l'humanité en général. L'existence réelle de cette tendance au scepticisme, que nous avons remarquée dans la classe la plus élevée et la plus instruite de la nation, est très-significative : quoique timide et à demi voilée, elle ne peut échapper pourtant à l'attention, et servira tôt ou tard comme point de départ à une manifestation plus expressive et plus générale.

Mais cette manifestation où mènera-t-elle ? Peut-on en attendre un

changement subséquent des croyances religieuses, une substitution de doctrines qui saperaient complétement la base des institutions régnantes pour faire place à de nouvelles? Ce changement consistera-t-il en de nouvelles formes du mahométisme, dans l'adoption des principes du sophistisme ou de quelqu'une des mille et une sectes philosophiques qui couvrent la Perse? Cela paraît peu probable. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'est point de dogmes ni de principes assez forts pour combattre avec succès la puissance invétérée du mahométisme. Ce n'est point par des moyens ordinaires que l'on peut parvenir à persuader des millions d'hommes à renier le symbole qui a présidé à leur éducation individuelle et sociale, et qui, quoique battu de tous côtés en brèche, conserve cependant encore assez de vigueur interne pour opposer de la résistance aux attaques directes qui lui seraient faites. Les tentatives, par exemple, des missionnaires catholiques et des puritains américains à différentes époques, et actuellement encore, ont prouvé que la méthode de controverser et de se montrer de prime abord contempteur de la religion mahométane, était nulle pour faire adhérer à des idées novatrices ceux qui fréquentaient leurs écoles; elles ont dû leur démontrer toute l'inutilité de leurs peines, et par conséquent de leur séjour dans un pays où ils ne purent faire un seul prosélyte parmi les musulmans. C'est depuis lors qu'ils se concentrèrent dans les vallées de Selmas et d'Ourmea, consacrant tous leurs efforts à la conversion des nestoriens, qui, au nombre de 40,000 environ, peuplent cette belle et intéressante contrée.

Il n'y a donc rien à espérer des membres de la Société biblique, non plus que des pères de la Propagande, ni des lazaristes. Chez les peuplades sauvages de l'Amérique et de la Polynésie, ou chez les idolâtres, ils peuvent obtenir d'éclatants succès, parce que là il n'y a ni controverses à soutenir, ni dogmes à abolir, ni ordre social à renverser; mais jamais il n'en sera de même chez les peuples mahométans, qui ont des traditions, une civilisation à eux, des institutions basées sur une religion toute empruntée de la nôtre et de celle des juifs, et qui, à raison de cela, ne voudront jamais convenir, quand même ils le sentiraient, que pendant douze siècles ils n'ont eu pour croyance que l'imposture et le mensonge. Selon nous, il n'y a qu'un seul moyen qui puisse les désabuser et les mettre sur le vrai chemin, c'est un changement radical dans leur destinée politique: chacun sait que la propagation de l'islamisme est due à la conquête, et ce n'est que la conquête, faite sans violences et sans extermination qui pourra l'affaiblir et l'éteindre finalement.

En Asie, comme ailleurs, les réformes matérielles doivent précéder les réformes morales et toute espèce d'innovation ayant un caractère abstrait. Avant tout, il faut des garanties individuelles, de l'ordre public, premières conditions du développement des arts et du progrès de l'industrie. Ce sont là des choses qui n'ont jamais lieu que sous des gouvernements éclairés et équitables; et certes, ce n'est guère celui de ce pays-ci qui mérite cette qualification. Tant que la Perse vivra sous le régime actuel de spoliation et de désordres de toute espèce, tant qu'elle aura pour souverains les shahs, qui sont les premiers à donner l'exemple de l'insouciance et de la plus hideuse rapacité, on ne pourra jamais espérer une transformation quelconque dans son état; il faut, pour cela, qu'elle subisse les dernières conséquences de sa décadence politique, et que, de gré ou de force, elle se soumette au sort qui paraît lui être ultérieurement réservé. Ce n'est qu'alors qu'il y aura possibilité de croire à une reconstitution politique qui, en produisant l'ordre et la régularité dans une société si étrangement organisée maintenant, amènera probablement aussi, dans la suite, une métamorphose religieuse.

La Russie a l'habitude de suivre un système parfaitement convenable, tant à l'égard des peuples asiatiques qui sont sous sa domination, qu'à l'égard de ceux sur lesquels elle peut avoir des vues secrètes : elle procède lentement, mais sûrement, et n'emploie que les agents les plus propres à accélérer la réalisation de ses projets, quels qu'ils soient. On peut se demander pourquoi la Russie, puissance chrétienne et si prépondérante, à laquelle est naturellement dévolue la grande et belle mission d'introduire en Asie au moins les premiers éléments de notre civilisation, on peut se demander, dis-je, pourquoi elle n'a jamais eu recours à l'intermédiaire des missions religieuses pour propager le christianisme chez les populations errantes et stationnaires de l'Asie qui reconnaissent sa souveraineté; pourquoi elle n'imite pas l'exemple des protestants et des catholiques, elle qui a un intérêt réel à voir tous ces peuples mahométans qui l'entourent adopter le culte chrétien; pourquoi, enfin, elle semble dédaigner l'emploi d'un moyen qui, indépendamment de ses résultats régénérateurs, doit rendre le travail de l'assimilation politique plus prompt et plus facile, et cimenter l'union des races soumises à une même foi. C'est que la Russie connaît mieux les peuples auxquels elle a affaire : elle sait que, dès le jour où elle commencera à leur faire sentir seulement qu'elle se propose pour but définitif leur conversion religieuse, elle aura reculé ou détruit à jamais les chances d'accomplir ses desseins. Elle met, au contraire, un soin particulier à éviter les occasions où les croyances et

les préjugés se verraient choqués, et où les esprits pourraient prendre de l'ombrage, en y puisant des motifs de méfiance et de soupçon; elle veut que rien ne soit brusque, et que tout soit amené de loin et de manière qu'aucun de ses moindres actes ne trahisse le fond de sa pensée. Son système d'administration exceptionnel, appliqué aux contrées mahométanes qui lui sont soumises, quelque vicieux qu'il puisse être sous plusieurs autres rapports, paraît néanmoins propre à faire naître chez ces populations l'attachement aux nouvelles institutions qui les régissent, parce qu'en récapitulant le passé elles en sentent toute la supériorité comparative. Au reste, en mettant à même les musulmans, aussi bien que les Arméniens, de participer aux charges publiques, dans l'ordre civil et militaire, la Russie accélère singulièrement son œuvre de fusion et de prosélytisme secret des peuples hétérodoxes sur lesquels elle domine.

Dans les provinces transcaucasiennes, par exemple, l'affaiblissement lent, mais sensible, du mahométisme, est un fait avéré. Les moullas font bien là ce qu'ils font précisément ici, mais avec infiniment moins de fruit encore, pour arrêter cette dissolution progressive du principe religieux, laquelle gagne peu à peu les contrées adjacentes. La foi s'y est considérablement relâchée par le contact constant des nouvelles mœurs et des idées différentes, et tend de plus en plus à faire place à d'autres croyances, à d'autres convictions, favorisées par le gouvernement même, qui souvent témoigne son approbation à ceux qui les adoptent, par de l'avancement et des distinctions. Ceci nous semble être un moyen bien autrement efficace et sûr de parvenir à son but que les prêches des missionnaires ou les réfutations *ex professo* des doctrines du Koran.

Ce qui a lieu en ce moment dans le Karabag, le Schirwan et la Géorgie, arrachés récemment à la Perse, est la seule et véritable voie qui puisse mener les peuples limitrophes, stationnaires ou dispersés sous des tentes, à une régénération religieuse et politique. La Perse, en subissant la même destinée que ces provinces conquises, recevra une impulsion forte et irrésistible vers un avenir religieux et moral, auquel elle aspire déjà vaguement, et d'une manière si remarquable. Elle saura aussi que les améliorations sociales et le progrès ne sont guère possibles que sous les gouvernements réguliers qui les font naître et s'en font les protecteurs. Ordre, garanties suffisantes et complète sécurité d'existence, voilà les conditions essentielles de toute civilisation; sans elles, l'homme ne peut que végéter et s'abrutir dans l'immoralité et la corruption.

A. Sepsis.

AUSTRALIE

(NOUVELLE-HOLLANDE).

PRODUCTIONS SINGULIÈRES DU PAYS. — ANIMAUX. — VÉGÉTAUX. — ASPECT GÉNÉRAL. — INDIGÈNES; LEUR CONSTITUTION PHYSIQUE, LEUR CARACTÈRE MORAL.

L'Australie est aux antipodes de l'Europe, non-seulement par sa position géographique, mais encore sous beaucoup d'autres rapports. La nature y offre une foule de bizarreries qui, aux yeux d'un Européen, semblent tout à fait imaginaires.

L'été règne dans ce pays pendant que nous avons ici l'hiver. Le vent du nord est chaud, et le vent du midi froid; le vent d'ouest est le plus malsain, et le vent d'est le plus salubre. Le baromètre monte, en général, avant la pluie, et lorsqu'il descend, c'est un indice de beau temps. Les vallées sont froides et stériles dans les mêmes lieux où le sommet des montagnes est chaud et fertile.

Les cygnes y sont tous noirs, et les aigles blancs. On y voit aussi une espèce de taupe ovipare, qui allaite ses petits, qui a un bec de canard, et porte à la jambe postérieure un dard venimeux (c'est l'*ornithorhynque*). Une autre espèce est armée par derrière de plusieurs rangs de pointes semblables à celles du porc-épic. C'est là qu'on trouve le *kangourou*, animal qui tient de l'écureuil et du daim, et dont la taille varie beaucoup. L'un, parvenu à toute sa croissance, n'est pas plus gros qu'un rat, tandis que l'autre n'a pas moins de 5 pieds de haut. Cet animal a cinq ongles aux pattes de devant, trois à celles de derrière, comme un oiseau; il s'aide de sa queue pour marcher, et porte ses petits dans une poche dont la nature l'a pourvu au-dessous de l'estomac. Les chiens de la Nouvelle-Hollande ont la tête du loup, la taille du renard, et n'aboient jamais. — Il y a dans ce pays un oiseau dont la langue a la forme d'un balai; un poisson dont la moitié du corps appartient au genre *kaia*, et l'autre moitié au genre *squale*. La morue se pêche dans les rivières, et la perche dans la mer. On voit des serpents ailés, des poissons qui déploient des ailes larges et tachetées comme celles d'un oiseau, et les replient comme les chauves-souris. L'ortie s'élève à la hauteur d'un grand arbre, tandis que les peupliers ne dépassent pas la taille d'un petit arbuste. L'humble fou-

gère porte des tiges de 20 à 25 pieds, et étend horizontalement ses branches, larges de 5 à 6 pieds, en forme de parasol. L'oiseau qui ressemble le plus à la volaille de nos basses-cours porte la queue en éventail comme le paon, et en forme de lyre. L'*émus*, ou casoar, est un oiseau gigantesque comme l'autruche, et, au lieu de plumes, sa peau est couverte d'une espèce de poil. Un oiseau imite le sifflement et le bruit du fouet d'un cocher, le gosier de l'autre rend un son clair comme une cloche d'argent. Celui-ci reproduit le cri plaintif d'un enfant; celui-là un bruyant éclat de rire : au lever et au coucher du soleil, il forme avec sa compagne une harmonie de contre-point dont l'effet est des plus discordants.

La plupart des arbres perdent annuellement leur écorce, et les feuilles demeurent perpétuellement sur les branches. Le ciel est presque toute l'année sans nuages, et les maisons des gens les plus pauvres sont bâties en bois de cèdre, comme le palais de Salomon.

Les bizarreries et les singularités dont la nature semble se faire un jeu dans ce pays ont tellement déconcerté le célèbre naturaliste allemand Blumenbach la première fois qu'elles furent l'objet de ses recherches, qu'il ne pouvait se persuader que la formation de cette terre dût remonter à la création du globe.

Aussi, pour se tirer d'embarras et s'expliquer à lui-même l'existence de la Nouvelle-Hollande, appela-t-il à son secours, suivant l'usage des naturalistes en pareil cas, quelque comète égarée qui était venue se perdre dans la mer du Sud. Depuis, des géologues ont examiné la chose de plus près, et ont rencontré ici des traces du déluge plus abondantes encore que dans les autres pays. Deux d'entre eux ont été plus loin, et n'ont pas craint d'avancer que les eaux du déluge avaient séjourné dans cette contrée plus longtemps qu'ailleurs, avant de se retirer enfin sous les glaces des pôles. Sur les hauteurs des environs de Bathurst et de Wellington, on a découvert plusieurs carrières de pierres calcaires semblables à celles que l'on trouve communément en Europe et en Amérique. Les couches en sont aussi couvertes de brèches mêlées d'ossements d'animaux, dont quelques-uns appartiennent au kangourou et à d'autres espèces encore existantes, d'autres à des animaux dont la taille a dû dépasser de beaucoup celle de toutes espèces qui peuplent actuellement le pays. Un de ces os fut envoyé au baron Cuvier : ce savant naturaliste décida que c'était la cuisse d'un éléphant.

La surface du pays est variée et inégale. Les rivières qui l'arrosent sont petites et peu nombreuses, comparativement à celles des autres contrées : elles prennent leur source dans les montagnes Bleues, dont

la chaîne commence à 30 ou 60 milles de la côte, et s'élève subitement à une hauteur de 3 à 4,000 pieds. Ces montagnes occupent, du nord au sud, toute l'étendue du continent : les eaux que recèlent leurs flancs forment, du côté de l'est, le *Hawksburg*, le *Hunter*, le *Hastings*, et d'autres rivières qui se jettent dans l'Océan; les deux premières sont navigables; du côté de l'ouest, les eaux se divisent en un grand nombre de rivières qui se répandent dans l'intérieur du pays, et se perdent, après un cours assez long, dans des marais et des lacs, d'où elles ressortent pour parcourir des contrées encore inconnues.

L'opinion qui admet l'existence d'une mer intérieure paraît être appuyée sur les observations scientifiques aussi bien que sur les témoignages des naturels fixés près de la côte orientale, aux environs de *Swan-River*...

Le règne végétal est d'une vigueur prodigieuse en Australie. Dans certaines localités, le territoire est parfaitement découvert sur une grande étendue, les bois n'y sont pas plus fourrés que dans un parc, et le sol est revêtu d'un gazon magnifique; mais la plus grande partie du continent présente l'aspect d'une épaisse forêt, dont les arbres, tout particuliers au pays, offrent de nombreuses variétés. Les plus communs sont du genre *eucalyptus* ou arbre à gomme; on en a découvert plus de cent espèces différentes. Ils sont souvent d'une énorme grosseur, et atteignent une hauteur de 50 à 80 pieds avant de pousser aucune branche; ils s'élèvent communément à 100 ou 150 pieds, lorsqu'ils sont parvenus à toute leur grandeur. On a mesuré la circonférence d'un de ces arbres, elle avait 60 pieds. Lorsqu'on est à mi-chemin de la route qui descend au beau district d'Illawara, on trouve un arbre de la même espèce, dont plus de la moitié a été consumée; la partie du tronc qui a résisté aux flammes a encore 100 pieds de hauteur. Trois hommes à cheval peuvent entrer dans l'intérieur du tronc et s'y mettre à l'abri de l'orage, comme l'auteur de cet écrit l'a fait lui-même.

Ces forêts, toujours vertes, sont tapissées de guirlandes et de festons formés par des plantes grimpantes d'une taille gigantesque, qui occupent un espace immense et enveloppent les arbres si étroitement dans leurs vastes replis, qu'elles finissent par les étouffer et les détruire. Leur teinte sombre est d'autant plus frappante qu'elle contraste singulièrement avec l'azur d'un ciel si pâle qu'il est presque décoloré. L'aspect de ces forêts épaisses serait triste et sévère, si elles n'étaient entremêlées de jolis arbrisseaux, dont le feuillage tendre et les branches odoriférantes contribuent merveilleusement à leur donner de la grâce et de la variété : ces arbustes portent des fleurs colossales. Il en

est un dont les feuilles longues et effilées sont d'un vert pâle; il s'élève en forme de pyramide à une hauteur de 20 à 25 pieds. Les fleurs qui en couronnent le sommet ont 6 pouces de diamètre; elles sont d'un rouge cramoisi dont rien n'égale la richesse et la vivacité. Cette espèce est le lis de l'Australie : on pourrait l'appeler l'ordre corinthien de l'architecture des fleurs.

L'air est si pur et si serein, que les objets éloignés se présentent à l'œil avec toute la netteté des objets rapprochés. A la chute du jour, j'ai remarqué que le couchant se peignait d'une teinte verte très-remarquable; cet effet est produit, sans doute, par la réflexion du soleil sur une vaste étendue de feuillage que ses rayons frappent horizontalement. De nombreuses variétés d'oiseaux animent le paysage : on voit surtout d'innombrables peuplades de perroquets, de loriots, de pigeons, de catacois noirs et blancs. Parmi les espèces qui ont été découvertes en dernier lieu, on remarque un catacois d'un superbe écarlate, et un perroquet dont la tête est d'un rose rouge, le corps d'un rose pâle, et la poitrine de couleur lilas.

L'Australie offre de temps en temps un spectacle imposant et terrible: lorsque, par le fait des habitants ou par le frottement des branches, pendant la chaleur de l'été, ces immenses forêts s'enflamment et embrasent l'air à une grande distance, on voit jaillir, à la cime des arbres les plus résineux, de magnifiques colonnes de flammes, formées par le gaz qui s'en échappe. Lorsqu'elles s'éteignent, il ne reste plus que des troncs noircis et décharnés. La verdure renaît peu à peu; mais les traces de l'incendie se reconnaissent sans peine dans toute l'étendue de ces forêts éternelles.

Tous les écrivains qui ont parlé des habitants de la Nouvelle-Hollande les ont représentés comme la portion la moins intelligente de l'espèce humaine (1) : toutefois, c'est moins l'intelligence qui leur

(1) Ce n'est pas l'opinion de Mgr Polding, évêque de Sydney et vicaire apostolique de l'Australie. Il écrivait le 10 janvier 1840 :

« Ces sauvages, objet de tant de mépris, nous paraissent intelligents, gais et très-observateurs. J'ai eu, de temps en temps, occasion de les voir, et lorsque j'ai pu leur parler de religion, il m'a été très-facile de faire entrer dans leur esprit les principales vérités du catholicisme. La croix surtout est pour eux le sujet de sérieuses réflexions. Souvent nous avons la joie de voir arriver à Sydney des pères qui nous amènent leurs enfants pour recevoir un nom; c'est ainsi qu'ils désignent le baptême. Nous leur accordons sans difficulté cette grâce, lorsqu'un prêtre réside sur le territoire qu'habite leur tribu. Dans ce cas, on leur délivre un certificat qu'ils doivent présenter au missionnaire, afin que celui-ci surveille l'enfant régénéré. Tout écrit confié par nous à ces bons sauvages a pour eux quelque chose de mystérieux et de sacré; et s'ils viennent à savoir que le billet dont ils sont dépositaires les concerne, eux ou leurs enfants,

manque, selon moi, que la faculté d'être attentifs et de mettre de la suite dans leurs idées. On dit qu'ils ont beaucoup de rapports avec les *Papous* de la Nouvelle-Guinée et de l'archipel indien. Ils sont de taille moyenne; ils ont la peau parfaitement noire, les pommettes très-prononcées, le front saillant, les yeux enfoncés, les lèvres grosses et avancées de l'Africain, le nez large, mais moins épaté que celui du nègre; leurs cheveux sont longs et épais, excepté chez ceux qui habitent la côte méridionale et la terre de Van-Diemen, dont la chevelure est *moutonnée*.

La population a été diversement évaluée; je ne crois pas qu'on puisse la porter à 500,000 habitants. Ils sont divisés en tribus de 30 à 50 personnes, dont chacune a son chef et occupe un territoire de 20 à 40 milles en carré. Ils ne peuvent pas franchir ces limites, ni chasser sur les terres d'une autre tribu; cette violation équivaudrait à une déclaration de guerre : aussi les relations que ces tribus ont entre elles sont presque toujours d'une nature hostile.

On s'explique facilement le petit nombre des habitants de cette contrée, quand on considère combien y sont rares les moyens d'existence. Le sol ne produit ni fruits, ni légumes; les indigènes se nourrissent habituellement de la chair du kangourou et de l'opossum, et y joignent souvent une sorte de ver qui s'attache aux arbres. La chasse est leur seule occupation; ils courent dans les bois sans autre vêtement qu'une corde en écorce d'arbre, dont ils s'entourent le corps, et qui leur sert de ceinture. Dans les pays les plus froids, ils se contentent de jeter sur leurs épaules un petit manteau de peau. Rarement ils

---

ils la conservent avec un soin tout religieux. L'amitié qu'ils ont les uns pour les autres, l'affection qu'ils témoignent en échange de l'intérêt qu'on leur porte, est un des traits qui caractérisent et recommandent leur bon naturel.

« Un peu d'eau sucrée et du pain suffisent pour les contenter. Dernièrement, près de Wollongong, le clergé leur fit une gratification de ce genre. Aussitôt la tribu s'assembla pour fêter cet heureux événement. Autrefois elle était nombreuse, maintenant elle ne se compose plus que d'un petit nombre de familles. Une femme âgée alla s'asseoir à l'écart : c'était un plaisir de voir les attentions que les plus jeunes avaient pour elle; leur premier soin fut de mettre sa part de côté et d'aller aussitôt la lui présenter avec respect. Ils ont une prédilection particulière pour une petite place qui est sur le bord de la mer, en face de ma demeure. Plusieurs fois, pendant l'année, ils s'y assemblent pour célébrer ce qu'ils appellent un *corroborart*. Leurs chants sont plaintifs, lamentables même, lorsqu'ils veulent exprimer la joie. C'est pendant la nuit qu'ils se réunissent, et le bruit qu'ils font tient éveillé tout le voisinage.

« Quoique mon séjour dans ce pays ne date que de quelques années, j'ai pu reconnaître par moi-même que le nombre des aborigènes diminue rapidement. Encore quelque temps, et ce peuple aura entièrement disparu devant le souffle destructeur d'une civilisation qui n'a été ni inspirée ni guidée par la religion. »

songent, dans les contrées les plus chaudes, à se ménager un abri, ou, s'ils en ont un, c'est un petit toit formé d'écorces d'arbre pliées en demi-cercle, sous lequel une personne se glisse en rampant; quelquefois ils construisent à la hâte, avec des bandes d'écorce et des branches d'arbre entrelacées, une petite cabane sous laquelle gisent pêle-mêle cinq ou six personnes.

Jusqu'ici ils n'ont pas montré la moindre disposition à adopter nos usages et notre genre de nourriture. Toute leur industrie consiste à fabriquer des armes de guerre; ces armes sont : la lance, la massue, le bouclier de bois, et un instrument très-singulier appelé *houmerang;* c'est un morceau de bois fort lourd, recourbé et aiguisé par le bout : il a environ 2 pieds et demi de long sur 2 pouces de large. Ils le jettent avec la main à une distance de quarante pas; l'instrument bondit en l'air, revient, repart encore, et tombe enfin aux pieds de celui qui l'a lancé : les lois de la physique ne m'ont pas paru expliquer d'une manière satisfaisante un effet si bizarre.

La polygamie est en usage chez ces peuples, mais seulement parmi les chefs. Les hommes d'une tribu prennent ordinairement pour épouses les femmes qu'ils ont enlevées à une autre tribu : ils s'en rendent maîtres par surprise, les renversent d'un coup de massue, et les emportent en triomphe dans leur tribu. Ils les considèrent comme des êtres qui leur sont très-inférieurs, et les traitent habituellement avec une cruauté horrible. On voit un grand nombre de femmes qui ont la tête sillonnée de cicatrices, et longtemps après la mort leur crâne porte encore l'empreinte des coups qu'elles ont reçus.

Ces peuples sont anthropophages; il n'y a pas à en douter, car je m'en suis assuré par leur propre aveu. Ils n'ont ni temple, ni idoles; mais ils sont fort superstitieux, et redoutent beaucoup les mauvais génies. Ils se réunissent dans les bois pendant la pleine lune, pour célébrer des danses religieuses appelées *corobarus :* ils y font des simulacres de combat et imitent l'allure naturelle du *kangourou* et de l'*émus*. Ils croient à la sorcellerie et à la métempsycose; car ils se persuadent que les âmes de leurs ancêtres reparaissent autour d'eux sous la forme d'animaux ou qu'elles animent les corps des blancs venus d'Europe. On n'a pas encore pu découvrir d'une manière bien précise quelles idées ils se forment d'un Être suprême, de la Providence divine, et d'une vie future: il est fort difficile de les décider à s'expliquer sur leurs croyances religieuses.

Ces pauvres créatures ont éprouvé souvent, de la part des condamnés en station dans l'intérieur, les traitements les plus barbares : on en a vu qui leur donnaient la chasse comme à des bêtes féroces, et qui

les tuaient par partie de plaisir. Ce qu'ils leur avaient appris de notre langue n'était qu'un horrible choix d'expressions dégoûtantes ; ils leur donnaient l'exemple des vices les plus hideux. Leurs femmes étaient souvent traitées de la manière la plus révoltante : aussi la population indigène disparaît-elle promptement des territoires occupés par les Européens. La tribu la plus voisine de Sydney ne compte plus que cinq ou six indigènes : ces derniers n'ont pas un seul enfant pour leur succéder. Les tribus de l'île de Van-Diemen sont presque éteintes : il y restait à peine 150 habitants, qu'on a transférés depuis peu dans une île du détroit de Bass, où ils sont entretenus au frais du gouvernement. Ainsi, l'extermination presque complète de cette race d'hommes a été l'ouvrage de vingt ans à peine.

W. ULLATHORNE.

EMPIRE DES BIRMANS.

VISITE A RANGOUN,

CAPITALE DU ROYAUME DE PÉGOU.

Entrevue avec le gouverneur de Rangoun. — Révolutions modernes de l'empire birman. — Tharawadi, prince de Siraoudy, et roi actuel des Birmans. — Déclin de l'influence anglaise. — La nouvelle ville de Rangoun. — Famille royale. — Fertilité de l'empire birman. — Thé birman. — Population. — Culte. — Climat. — Marine, etc. (1).

Je mouillai devant le Rangoun le 30 mars 1843, et saluai de 21 coups de canon ; il fut répondu à mon salut coup pour coup. L'interprète du gouvernement et le premier secrétaire du port vinrent à bord m'en remercier de la part du gouverneur. Ils se chargèrent de demander à ce fonctionnaire le moment où il pourrait me recevoir. Je leur dis que *nos mœurs ne nous permettaient pas de me présenter pieds nus devant lui.* Ils me répondirent qu'*il n'y aurait pas de difficulté à cet égard.* Cependant le dernier *résident* officiel de la Compagnie des Indes n'avait été admis qu'en retirant sa chaussure.

Le gouverneur me fit savoir qu'il me recevrait, ainsi que je l'a-

(1) Les détails contenus dans cet extrait sont tirés d'un rapport adressé au ministre de la marine par M. Leconte, capitaine de corvette.

vais demandé, *et avec ma suite*, le surlendemain, 3 avril, à 10 heures du matin, des devoirs religieux l'empêchant de me donner audience plus tôt.

J'appris que toute la ville était en mouvement, et que l'on avait fait des réquisitions de tous côtés pour les préparatifs de ma réception; que l'on disposait à cet effet l'ancien palais du gouvernement, et que c'était la cause réelle de l'ajournement de l'audience que j'avais demandée.

Pendant ces deux jours d'attente, je reçus la visite de toutes les notabilités commerciales de race européenne.

L'évêque d'Héliopolis, missionnaire arrivant d'Europe, se rendant à sa résidence d'Ummerapoura (capitale de la province d'Ava et de l'empire), vint me voir, accompagné du curé de Rangoun, d'un autre missionnaire, et de l'évêque arménien schismatique d'Eutychès. Monseigneur d'Héliopolis est de Turin; il est âgé d'environ quarante ans; il parle l'anglais et un peu le français. M. Domingo, missionnaire et curé de Rangoun, est Tyrolien; il est âgé d'environ quarante-huit ans; il réside au Pégou depuis douze ans; il parle plusieurs langues, et le français passablement; il écrit et parle correctement le birman (*sali*); il possède une petite imprimerie; les caractères birmans sont fondus par lui; il imprime lui-même son catéchisme en cette langue, et a même publié quelques poésies dans cet idiome. Il est très-simplement vêtu, et porte l'habit séculier. C'est un homme de grand sens et très-spirituel; Anglais, Arméniens, Musulmans et Birmans, en font tous le plus grand éloge: aussi jouit-il, dans ce pays, d'une considération extraordinaire.

L'évêque arménien réside aussi à Rangoun; il ne parle que le parsis et le birman.

Le 2 avril, à 10 heures du matin, je descendis à terre, accompagné de quatre personnes de l'état-major. Nous étions en grande tenue, accompagnés de deux officiers mariniers en uniforme, ayant le sabre au côté; je débarquai au pont Royal, qui m'avait été indiqué, et j'y fus reçu par les officiers de la douane. Le chef des gardes de la ville arriva avec des chevaux pour nous, et nous nous acheminâmes au pas vers le vieux gouvernement, éloigné d'à peu près un demi-mille.

Une haie d'hommes armés de fusils ornés de fleurs s'étendait des deux côtés tout le long de la route. Toute la population assemblée bordait la mer et couvrait en partie le toit en feuillage des maisons. Nous arrivâmes ainsi au palais en traversant une grande cour remplie de soldats revêtus du costume national des Birmans. Au pied de l'escalier qui conduit à la salle d'audience, salle qui de fait n'est qu'une halle

immense, étaient placés deux petits canons de calibre de deux livres (ceux qui avaient servi à rendre mon salut), les seuls, je crois, qui soient à Rangoun. La salle était fermée par une barrière.

Nous descendîmes de cheval; les gardes me firent dire par l'interprète d'ôter mes bottes; je fis un signe négatif très-positif; on alla en rendre compte. Un chef birman ou mandarin (car ce mot, d'origine portugaise, peut aussi bien s'appliquer en ce pays qu'en Chine, en Cochinchine et au Japon), qui m'a paru être le maître des cérémonies, se présenta, fit ouvrir la barrière, et, sans autres difficultés, nous fit entrer dans la salle, où se trouvaient plus de 500 personnes.

Des orchestres placés des deux côtés faisaient une musique assourdissante. A gauche, des bayadères en costume brillant étaient en danse. Au milieu de la salle, des deux côtés, au nombre de vingt, étaient assis les principaux chefs en grand costume d'étiquette birmane, lequel est presque entièrement de velours bordé et broché en or. Au fond, était un trône vide; vis-à-vis, près de la porte d'entrée, étaient placés mon fauteuil et les siéges des officiers de *la Fortune*. Les deux sous-officiers, hommes de la meilleure mine possible, se placèrent derrière moi, debout, le sabre au côté dans le fourreau. Devant nous, une table couverte annonçait un repas copieux et splendide servi à l'anglaise. La distance de cette table au trône était de huit à dix pas. A gauche, devant moi et à côté de la table, étaient assis l'interprète et un associé qui lui avait été donné.

Peu d'instants après, le gouverneur arriva de son palais, dans une espèce de calèche traînée par huit hommes. Deux parasols dorés, insignes de ses hautes fonctions, étaient portés au-dessus de sa personne; sa tête était couverte d'un bonnet ressemblant assez à la tiare papale, mais avec une simple couronne en feuilles d'or, placée verticalement sur le bandeau. Il portait une longue robe en velours violet, bordée d'un large galon en or. Il entra par le fond de la salle et alla s'asseoir sur son trône. Son nom est *Ondaouc*; il est âgé de soixante ans, très-maigre, d'un physique peu agréable; cependant il a l'air spirituel. Contrairement aux usages birmans, nous nous levâmes à son aspect; il me salua et me fit signe de m'asseoir. L'interprète s'approcha de lui en rampant à genoux, les deux mains à terre. La conversation s'établit avec le secours de M. Fizeau, enseigne de vaisseau, qui me traduisait les paroles de l'interprète, celui-ci parlant assez mal l'anglais...

La conférence finie, le gouverneur se leva et se retira avec gravité. A peine était-il sorti que la musique et les danses recommencèrent. On servit le repas, et le maître des cérémonies nous fit dire de nous placer

à table. La chose n'était guère de mon goût : je remerciai ; mais ne voulant pas blesser ou choquer en rien les assistants, je dis que j'avais déjeuné, que je prendrais seulement un verre de bière. On me pria d'assister un moment aux danses des femmes ; j'y donnai quelques moments. On amena nos chevaux, et je retournai à l'embarcadère avec les mêmes honneurs que j'avais reçus lors de mon débarquement.

Le lendemain, 3 avril, au matin, une pirogue de guerre arriva d'Ummérapoura ; elle apportait un message. Le gouverneur Ondaouc était remplacé par un des mignons du roi, homme de très-petite taille, âgé de trente-deux à trente-trois ans, appelé *Maoun-Chian-Glé*. Ce changement a été considéré, à Rangoun, comme une disgrâce pour Ondaouc, le gouvernement de cette ville étant regardé comme le plus lucratif du royaume. On prétend que quelques actes de cruauté, tels que d'être le propre exécuteur de ses jugements, lui ont attiré cette disgrâce. On assure que, quoique sans instruction, Ondaouc n'en est pas moins un des hommes les plus capables du royaume ; c'est un des premiers dignitaires de l'État. Les premiers de tous sont les cinq ministres, désignés sous le nom de *menguis ;* Ondaouc est l'adjoint ou le suppléant de l'un d'eux.

L'empire des Birmans a été fondé il y a seulement quatre-vingt-dix ans (en 1753), par le célèbre Alompra, dont le cinquième descendant régnait à Ummerapoura en 1824, lorsque la Compagnie anglaise des Indes lui déclara la guerre. Les troupes de la Compagnie s'emparèrent de Rangoun, capitale du Pégou, situé sur le fleuve Iraouaddi, et forcèrent le roi des Birmans à céder plusieurs provinces importantes et à subir une paix honteuse.

L'empire birman ne se compose plus aujourd'hui que de quatre royaumes (Ava, Pégou, Martaban, Laos-Birman) et de quelques pays tributaires.

En 1836, Zagain-Men-Naun-Dan-Ghi (le grand frère) régnait sur les Birmans. Il était tout à fait sous l'influence anglaise, et par lui la Compagnie de Calcutta gouvernait presque les royaumes d'Ava et du Pégou.

Le colonel anglais Burney était l'envoyé de la Compagnie, et habitait Ummerapoura ; son pouvoir et son crédit y étaient fort grands. Il se lia d'amitié avec Tharawadi, frère du roi, prince de Saraoudy, homme de grand sens, d'un esprit peu commun, qui profita de sa liaison avec le colonel et quelques autres officiers anglais pour se donner une espèce d'instruction. Saraoudy apprit ce qu'étaient les divers peuples de l'Europe, la position de leurs pays, quels étaient leurs intérêts, leur politique, leurs différends récents, leurs rapports avec les

Indes orientales, leurs guerres dans ces contrées; enfin il acquit des connaissances telles, qu'il se trouvait moralement très-supérieur à tous les chefs birmans.

Ce prince avait des ennemis puissants à la cour; à leur tête se trouvait la reine. On voulut sa perte; il le sut, et suivant, à ce qu'on dit, les conseils du colonel Burney, il se rendit en 1836 dans sa principauté de Saraoudy, y leva des troupes, et marcha sur la capitale.

A la première rencontre, les troupes royales passèrent de son côté sans coup férir, et il entra en maître à Ummerapoura. Le roi n'avait pas quitté sa capitale; le prince lui déclara qu'il n'ambitionnait pas le pouvoir souverain, qu'il désirait seulement devenir son premier conseiller, mais qu'il fallait qu'on lui livrât ses ennemis, et notamment la reine. Zagain-Men refusa, et déclara qu'à ce prix il ne reprendrait même pas le pouvoir. Saraoudy s'empara du gouvernement, et le vieux roi resta dans son palais d'Ummerapoura, où il fut toujours honoré et respecté par son frère.

Quelque temps après, la reine et ses partisans levèrent une armée, qui fut mise sous le commandement du fils de Zagain-Men. Le prince de Saraoudy marcha à sa rencontre, la mit en déroute, fit prisonnier la reine, son fils, la plupart des principaux chefs, qu'il fit tous périr. Il rentra victorieux dans la capitale, ajouta à son nom celui de *Gaoumboun-Madarazhy* (le très-légitime chef de tous les chefs), titre qui équivaut à celui de *roi*. — Voici tous ses titres et qualifications : *Prince de Saraoudy, Gaoumboun-Madarazhy, seigneur d'eau et de terre, roi de l'Orient, aux pieds dorés, semblable à un jet d'eau.* — L'*imperator* latin est aussi inconnu en ce pays qu'en Chine; sa dignité est traduite par le mot *roi;* l'acception d'*autocrate* conviendrait mieux peut-être pour indiquer ce qu'il est. — Le prince ne changea rien dans sa conduite à l'égard du grand frère ou du vieux roi; il le fait encore, en ce moment, servir de sa table même, l'entoure d'honneurs et de respects, mais il lui interdit la sortie d'Ummerapoura.

A l'époque où le prince de Saraoudy prit le pouvoir, le colonel anglais Burney comptait beaucoup sur son influence; il se trompait. Le prince le fit prévenir qu'il ne pourrait plus le recevoir que d'après les règles de l'étiquette des Birmans, et que lorsqu'il voudrait une audience, il faudrait préalablement la demander. Le colonel ne put croire à une telle ingratitude; il pensa peut-être que cette communication était l'acte de quelque courtisan auquel il pouvait porter ombrage. Sans s'annoncer, il se présenta au palais, et demanda à voir le prince. On lui refusa tout net. Il insista, il fut repoussé; on assure même

qu'il fut frappé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il demanda son rappel à la Compagnie, et qu'il l'obtint.

Il y avait alors dans l'État birman plus d'Anglais qu'il ne s'y en trouve aujourd'hui. Ils n'aimaient pas le colonel Burney.

La Compagnie le remplaça par le colonel Benson, qui, en 1839, vint sur une corvette de guerre, et débarqua à Rangoun; il fut reçu par le gouverneur, qui alors était vice-roi de la province du Pégou, et se nommait Mantoki (il est aujourd'hui le premier des *menguis* et la main droite du roi). Le colonel ne fut reçu, dit-on, que *pieds nus*, ce qui, par la suite, a donné lieu de croire qu'on aurait à mon égard la même exigence. Il demanda à se rendre près du roi à Ummerapoura. Il fallut attendre un mois la réponse. La permission lui fut accordée. En quittant la corvette, elle le salua du canon; les Birmans prirent ce salut en mauvaise part; le canon ne pouvait être tiré sur le fleuve sans ordre du gouverneur. Le colonel fut reçu avec quelques égards; on prit les présents qu'il offrit; on lui donna un logement sur une île placée au milieu du fleuve Iraouddy, où il eût beaucoup à souffrir d'une inondation qui eut lieu pendant les six mois qu'il a passés à Ummerapoura. En vain, pendant ce temps, demanda-t-il une audience au roi; il ne put l'obtenir; tantôt il y avait un prétexte, tantôt un autre; enfin il demanda son rappel, et vint se rembarquer à Rangoun.

M. Benson avait près de lui, comme secrétaire de la légation, ou adjudant, le capitaine d'infanterie Mecland; il le laissa chargé de ses pouvoirs à Ummerapoura. Cet officier, après la guerre avec les Birmans, avait séjourné chez eux, et avait joui de l'amitié particulière du prince de Saraoudy. A peine le colonel fut-il parti, qu'il demanda au prince une audience au nom de leur ancienne amitié, s'engageant à ne se présenter qu'à titre d'ami. L'audience fut accordée tout de suite. M. Mecland tint parole; le roi le reçut parfaitement, et le combla de présents; il lui fit disposer un logement convenable à Ummerapoura, ensuite le traita toujours avec bonté et en ami. Mais, malgré la ruse du capitaine, toute affaire sérieuse a été constamment éloignée. Voyant qu'il perdait son temps, M. Mecland prit le parti d'abandonner la place, et demanda au roi de se rendre à Rangoun : celui-ci lui dit qu'il pouvait à son gré voyager dans le royaume; qu'il lui donnerait tous les moyens de transport; il lui envoya encore des cadeaux, et le fit conduire par une pirogue de guerre à Rangoun. Depuis ce temps, la Compagnie n'a aucun agent officiel dans l'État birman. Il est difficile de croire que le gouvernement de Calcutta ne conserve pas quelque ressentiment de cela. Les guerres de Chine et du Caboul commençaient alors à l'occuper, et ce n'est peut-être qu'une affaire ajournée.

Le prince de Saraoudy ne paraît pas croire, dit-on, à une guerre prochaine; il ne s'explique pas sur ses desseins, mais ses démarches sont toutes hostiles aux Anglais. Les négociants de Rangoun m'ont pourtant assuré que dans ce moment il mettait beaucoup plus de moelleux dans sa manière d'agir à l'égard de la Grande-Bretagne.

En 1841, un incendie considérable eut lieu à Rangoun, et détruisit plusieurs quartiers, qui n'ont pas encore été reconstruits. — Peu après, vers le mois de septembre de la même année, le prince de Saraoudy est allé à Rangoun, où il a séjourné plus de trois mois; il y est arrivé avec une pompe extraordinaire, et dont les détails sont curieux. Sa suite se composait d'environ 30,000 hommes. La Compagnie anglaise apprit ce voyage (on avait exagéré et fait monter à 100,000 hommes armés la suite qui accompagnait le prince); c'était au moment le plus sérieux de ses démêlés avec la Chine; elle craignit une attaque sur Moulmain: des troupes y furent envoyées, des explications furent demandées au prince birman, qui répondit «qu'il ne savait ce que l'on «voulait dire, qu'il était en promenade dans ses États, et qu'on ne «pouvait trouver mauvais qu'il la fît selon son plaisir.»

Voici à peu près ce qui est résulté de son séjour à Rangoun.

Le motif apparent était l'accomplissement de devoirs religieux; il venait faire ses prières à la grande pagode du *Chon-Dagon*. Il s'occupa de faire redorer presque en entier ce monument immense, le plus élevé de toute l'Asie; il fit réparer, au moyen de fossés et de terrassements, l'enceinte, de plus d'un mille carré, qui renferme cet édifice, et les autres édifices nombreux dans le même style, mais plus petits, qui l'environnent. Son palais fut construit dans cette enceinte, ainsi que celui du gouverneur de Rangoun, et le nom de *nouvelle ville* lui fut donné. Les murs en terre et en briques ne sont construits d'après aucune règle de fortification.

La *nouvelle ville* est un ensemble de monticules élevés au-dessus du fleuve, d'environ 6 à 10 mètres, et dominant le pays, qui est, dans la saison des pluies, baigné par les eaux. La partie la plus rapprochée de la rivière en est à environ un demi-mille; elle y communique par une assez belle route et par un pont superbe en bois de teck, couvert de kiosques, et qui s'appelle *pont du roi*. Il est un peu, par rapport au cours d'eau, au-dessus de la *vieille ville*. Des gardes sont placés aux barrières de cette enceinte, et l'accès en est habituellement défendu aux étrangers. Le roi a fait arracher en entier la muraille en bois qui entourait Rangoun; il a fait transporter un des quartiers incendiés dans la *nouvelle ville*, et défendre expressément de construire

des maisons en bambous; pour celles en bois même il faut une autorisation directe de sa part.

Déjà, avant ce voyage, le roi avait pensé qu'il fallait qu'il n'y eût pas, dans le voisinage des provinces anglaises, de chef qui jouît d'une grande puissance, et pût être accessible à la séduction. Le gouverneur de Rangoun, qui avait trente-deux villes ou bourgs sous sa juridiction, a été restreint à cette ville seule; les autres villes et les bourgs ont des gouverneurs particuliers, et qui sont tous indépendants les uns des autres. Les *schabandars* (collecteurs d'impôts) ont seuls conservé des espèces de districts. Le roi a pris aussi pour système de changer souvent le gouverneur de Rangoun; d'ailleurs, cet emploi, et tous les emplois subalternes dans cette ville, sont donnés pour enrichir des protégés qui sont sans solde, mais qui s'y livrent à toutes les exactions imaginables.

Le prince de Saraoudy, roi de fait des Birmans, est (en 1843) âgé de cinquante-cinq ans. Il a trois fils, dont le troisième, fils de la femme légitime, est l'héritier du pouvoir; on l'appelle *prince de Thsien-Daoun-Men;* il n'a pas de surnom.

L'aîné des fils du roi est le *prince de Proom, Teït-Tein-Guy* (la plus grande excellence). Le second, *prince de Paccan, Teït-Tin-Bion* (excellence blanche), parce que, fils d'une femme blanche, il a le teint blanc.

Le prince de Proom va fréquemment à Rangoun; c'est un des principaux marchands de bois.

Il paraît que la Compagnie des Indes juge que le moment n'est pas encore arrivé de s'occuper de ses voisins transgangitiques, si l'on en juge par un petit événement arrivé dernièrement.

Une des branches du *San-Luen* sert de limite entre les possessions anglaises de Martaban et le Pégou; elle sert aussi aux Anglais à faire descendre du bois de teck à Moulmain. De leur côté, les Birmans en font descendre sur leur rive. Cette rivière à un saut assez considérable, par lequel les bois se précipitent. Les sujets anglais, avec des cordes ou d'autres moyens de barrage, s'arrangeaient de manière à ce que les bois, en arrivant dans la partie inférieure, se trouvaient sur la rive anglaise : les Birmans se sont plaints, on en est presque venu aux mains; mais le gouvernement de Moulmain s'est appliqué à étouffer l'affaire et l'a arrangée à l'amiable...

Le sol birman, le bas pays surtout, est d'une fertilité extraordinaire. Il y a un an environ, le riz était si abondant dans les greniers, et à si bas prix, que l'on n'a pas jugé convenable de faire la récolte, et qu'on l'a laissée sécher et pourrir sur pied. Les propriétés n'ont pas

de limites bien fixes; chacun choisit à peu près le terrain libre qui lui convient pour la culture de l'année.

La population de l'empire birman est évalué de 25 à 26 millions d'âmes; mais je crois ce chiffre exagéré.

Les forêts sont immenses, et produisent des arbres d'une grandeur démesurée. J'ai vu des pièces de teck, à Rangoun, qui effrayent l'imagination par leurs gigantesques dimensions.

Le roi des Birmans a fait cultiver le thé dans quelques parties de ses États; il a obtenu un plein succès. Ce thé, envoyé à Calcutta, a été jugé de première qualité, quoiqu'on l'ait trouvé mal préparé. Depuis, le roi s'occupe spécialement de cette industrie dans son palais même. Les Anglais de Rangoun préfèrent le *thé birman* au *thé chinois:* j'en ai pris chez eux; il est, par choix, le seul à leur usage. J'ai vu, en me promenant sur la rive, des caboteurs en charger de fortes parties pour Calcutta. Il ne se vend qu'une roupie (2 fr. 50 cent.) la livre anglaise. On l'appelle thé birman, et il est probable qu'il conservera ce nom.

D'après ce que j'ai appris, je suis convaincu qu'il y a place au Pégou pour le commerce de toute nation qui pourra y apporter ses produits et les mettre en concurrence avec ceux des Anglais; que tous les pavillons y jouiront d'une protection assurée, et qu'*il n'y a pas de privilége pour le commerce anglais.*

Les ministres protestants (anglais et américains) ne sont pas admis chez les Birmans. — Le culte arménien y est toléré et professé publiquement. — Le culte catholique jouit d'une protection toute spéciale à Rangoun; l'église y élève sa croix sur un modeste clocher en bois, qui figure humblement au milieu des pagodes du boudhisme qui l'entourent; sa cloche retentit au loin, et appelle les fidèles à la prière. — Pendant mon séjour à Rangoun, chaque dimanche trente matelots de bonne volonté, conduits par un sous-officier, ont été entendre la messe, et, d'eux-mêmes, les officiers qui n'étaient pas de service m'y ont accompagné. Ce détachement d'hommes en grand uniforme d'équipage de ligne, marchant silencieusement en ordre et sans armes, a produit un grand effet dans le pays. Il en a été de même de la sagesse, de la conduite de nos matelots durant les permissions qui leur ont été accordées. Les Anglais m'ont dit que cette manière d'être faisait contraste avec les rixes journalières qui avaient lieu lorsque les matelots du commerce de leur nation allaient en ville.

Parmi les chrétiens catholiques, quelques-uns jouissent d'une grande faveur. Les principaux sont Antony Camarati et Ignace Lanciega, personnages très-influents. Un Arménien catholique, nommé

Joseph Araton, est *shabandar* de Bassim et villes voisines. Les chrétiens ont tous des emplois dans les finances, et, sous ce rapport, sont les premiers dans la confiance du roi. Tous tiennent beaucoup à leur culte, qui dans ce moment jouit d'une protection spéciale; mais cette protection est précaire : la volonté d'un autre roi peut tout changer. Il est évident que ces chrétiens verraient avec plaisir le gouvernement birman établir des relations amicales et suivies avec la France.

Le climat du royaume birman est, assure-t-on, très-salubre. Cela paraît extraordinaire quand on considère le sol abaissé et presque entièrement inondé à l'époque des grandes pluies, les forêts immenses qui couvrent une grande partie du pays, et les émanations qui s'exhalent à l'époque où les desséchements ont lieu. Il paraît cependant bien positif qu'il n'y a ni fièvres intermittentes, ni maladies épidémiques ou endémiques. Le choléra seul, de temps à autre, y va faire une petite visite, mais il n'a pas d'intensité, et il n'attaque pas, pour ainsi dire, les hommes de race blanche.

L'époque où je me suis trouvé à Rangoun, celle qui précède les pluies, est la plus chaude de l'année. Mon thermomètre, à l'ombre, n'a pas atteint 32° centigrades.

On pense généralement qu'il n'y a pas de pays au monde où il tombe autant de pluie dans un espace de quelques jours...

Le roi des Birmans n'a pas de navire de guerre. Sa flotte se compose d'un navire à trois mâts, et de deux goëlettes qui font le cabotage pour le service de sa maison.

LECONTE.

ESQUISSE

DE LA

CIVILISATION ÉGYTIENNE.

On ne cesse d'écrire sur l'Égypte, l'Europe ne peut détourner ses regards de la vallée du Nil; les antiques souvenirs qui se rattachent au berceau de la civilisation, les efforts si récents de son nouveau maître, le grand pacha Méhémet-Ali, pour rendre à cette contrée fameuse une partie de son ancienne splendeur, pour en faire de nouveau la lumière de l'Orient et l'arbitre des destinées du monde, les débats dont elle a été le sujet entre les deux

seules puissances européennes qui puissent se disputer sérieusement la suprématie sur tous les points du globe : voilà, sans doute, de puissants motifs pour appeler l'attention du monde, pour attirer les pas des voyageurs, et les raisons ne manquent pas de justifier les plus magnifiques projets, de répandre partout les plus légitimes espérances. Rien ne vient forcer à la sobriété les imaginations luxuriantes et vagabondes, on peut tout se promettre et même tout se permettre sans craindre jamais d'aller au delà du possible, sinon du réel, dans le récit qu'il est permis d'entreprendre, des merveilles accomplies et à accomplir dans cette terre promise de la civilisation. — Nous le disons à regret, mais notre sincérité nous en fait un devoir impérieux, l'Égypte, envisagée au point de vue que nous offrent son passé et sa résurrection surprenante à la voix et sous la vigoureuse étreinte du vieux pacha, l'Égypte, ainsi envisagée, n'est qu'un mirage trompeur, les déceptions cruelles attendent les peuples et les individus qui, dans le présent du moins, fonderaient quelques espérances de relations utiles avec ce malheureux pays. Car il est bien mort, il n'est pas seulement endormi : le galvanisme peut bien agiter des muscles privés de vie; vus de près, ces phénomènes ajoutent une horreur nouvelle à l'impression que cause la vue du cadavre; ils font prendre en un profond dégoût ces merveilleux secrets de l'empirisme dont l'esprit s'est frappé seulement à distance. Les souvenirs que nous allons retracer sont l'impression vraie, la reproduction exacte du néant que nous avons trouvé en Égypte. Nous avons visité cette contrée avec le désir d'y rencontrer un refuge pour les hommes de bonne volonté, dont la vieille Europe, dans sa stupidité servile, est tellement embarrassée qu'elle ne songe plus qu'à se fortifier contre eux, sauf à les exposer bientôt elle-même sur les bords de ses fleuves. Nous pensions que ces enfants, déshérités pour la plupart, pouvaient tourner leurs espérances vers l'Égypte, recevoir d'un homme de génie une direction utile à l'humanité, et recueillir ainsi le fruit de leurs courageux efforts. Ces espérances sont illusoires, et si l'on avait besoin d'une nouvelle preuve de l'impuissance des gouvernements despotiques, excepté dans l'érection des monuments de leur oppression et dans la désolation à laquelle ils condamnent les contrées qu'ils ont la prétention de régénérer, il suffirait de rappeler l'éclair nouveau qui vient de disparaître aux bords du Nil sur le monceau de fange où s'enfoncent les pyramides.

Le voyage d'Alexandrie au Caire est la chose du monde la plus ennuyeuse et la plus pénible, sans les illusions de la poésie : on cherche vainement les bords fleuris du Nil. On ne trouve, en remontant ce fleuve, que le spectacle hideux de la plus affreuse misère. Les villages égyptiens sont construits en briques sèches; les antres dont ils se composent ont, pour toute ouverture, un trou d'environ deux pieds de haut qui donne entrée à la famille du *fellah*, c'est le nom que porte, dans le pays, le cultivateur, race exploitée par le gouvernement et par les classes privilégiées, naturellement étrangères ou oppressives. Les cloaques pestilentiels dont nous venons d'esquisser l'extérieur ne renferment pour tout

meuble qu'une mauvaise natte. Les ustensiles de ménage sont une cruche à eau, quelques pots en terre, et une pipe pour le chef de la famille. Autour de ces habitations, point d'ombrage pour garantir des ardeurs du soleil, point de verdure pour reposer la vue, si ce n'est çà et là quelques groupes de palmiers.

Le fellah se nourrit de pain non fermenté, lourd, mal cuit, composé de farine de dourah, de maïs, de lentilles ou de fèves. Des dattes, du poisson conservé dans le sel, beaucoup de végétaux crus, oignon, poireaux, concombres, la canne à sucre, la mauve et le chardon, viennent compléter et varier ses ressources alimentaires; mais il n'a pour boisson que l'eau du Nil, qui n'est jamais limpide: à cela près, on peut remarquer que la nature ne demande qu'à être prodigue envers les habitants.

Les villages qui bordent le Nil sont infestés de prostituées: cette lèpre compromet au plus haut degré la santé de la population tout entière, et lui donne un aspect tellement repoussant que les voyageurs, avant de quitter Alexandrie, s'arrangent pour éviter tout rapport avec les localités qu'ils traversent.

Lorsque je fis le voyage d'Alexandrie au Caire, j'avais pour compagnon un jeune militaire parti de l'état-major de la place de Paris pour aller mourir, quelques années plus tard, en Abyssinie. Il avait conquis son grade d'officier pendant les journées de Juillet. Un saint-simonien, deux commis voyageurs, un jeune Gascon, dont toute la fortune consistait en un projet de finance qu'il comptait bien faire accueillir par le pacha d'Égypte, complétaient notre caravane.

Nous avions fait nos provisions; chacun devait prendre part aux travaux de la cuisine selon sa capacité, mais l'apôtre de Saint-Simon ne songeait guère à sortir de ses méditations profondes ou de son délicieux *far niente*. Les commis voyageurs ne se faisaient aucun scrupule de dormir tout à leur aise, le financier en herbe n'eût pas voulu pour beaucoup quitter son précieux portefeuille, et toute occupation étrangère à ses travaux était par trop indigne de lui. L'heure du dîner avait seule le privilége de faire naître entre tous les membres de la société une louable émulation, et les préparatifs culinaires menaçaient de retomber pendant tout le voyage sur le jeune officier d'état-major et sur moi. Le second jour, nous prîmes pour aide de cuisine toute notre provision de poivre, dans l'espoir assez fondé qu'il viendrait enflammer le zèle en même temps que le gosier de nos compagnons de voyage. Ceux-ci comprirent la parabole, nous eûmes pour assaisonnement le spectacle burlesque des plus étranges grimaces.

Les jours suivants, le saint-simonien, les commis marchands et le financier lui-même se montrèrent, jusqu'au terme du voyage, des modèles d'exactitude dans l'exercice de leurs fonctions culinaires, mais bien nous en prit, pour exciter le zèle de nos compagnons, d'avoir recours aux stimulantes épices.

Notre voyage dura neuf jours, nos marins se jetaient souvent à l'eau pour gagner le rivage et de là remorquer la barque à l'aide d'une corde. Nous

suivions la route où nous avait précédés la Contemporaine, et à la vue de ces hommes n'ayant d'autre vêtement qu'une chemise bleue roulée sous les bras, je ne pouvais m'empêcher de me représenter les pudiques impressions de l'illustre voyageuse.

Le troisième ou le quatrième jour de cette ennuyeuse navigation, le vent opposait un obstacle insurmontable à notre frêle barque, et j'étais allé à terre, près du village de Neghillé, tirer quelques oiseaux de proie; la curiosité me conduisit auprès d'une habitation de fellah. Une femme, jeune encore, mais dont les traits portaient l'empreinte de la souffrance et de la misère, avait retiré l'inamovible toile qui, dans ce pays, dérobe aux regards tous les visages féminins. Elle était dans une préoccupation telle que je me trouvai près d'elle sans qu'elle se fût aperçue de mon approche. Je me plaisais à observer ses traits, lorsque je la vis tout à coup s'apercevoir de ma présence: choquée de se trouver, le visage découvert, en face d'un homme et surtout en face d'un Européen, elle prit en toute hâte l'extrémité de son unique vêtement, le releva pour s'en cacher le visage, et aussi excentrique dans l'expression que dans le déplacement du sentiment de pudeur dont elle était animée, elle m'accabla d'un déluge de cris qui devaient être des injures. La prudence et surtout le désir de ne pas prolonger davantage l'embarras de cette pauvre femme dut me faire éloigner promptement. Je ne pouvais plus l'apercevoir que j'entendais encore les malédictions qu'elle me jetait. Arrivé sans encombre auprès de mes compagnons, le *reis* ou patron de la barque, auquel je contai mon aventure, parut se trouver fort heureux que le calme nous permît de reprendre notre voyage; il me félicita d'être revenu à bord sain et sauf: «Nous n'en aurions pas été quittes «pour la peur, me dit-il, si le temps nous eût obligés de passer la nuit en «cet endroit.»

Le neuvième jour écoulé depuis notre départ d'Alexandrie, nous débarquâmes au village de Boulac. Des ânes nous transportèrent de là dans la capitale de l'Égypte. Arrivés au Caire, dans l'horrible quartier Franc, nous ne trouvâmes, pour nous recevoir, qu'une mauvaise auberge; le seul hôtel présentable était en ce moment rempli de voyageurs...

Le lendemain de mon arrivée au Caire, j'allai faire une visite au consul général de France, M. Mimaut, pour qui j'avais une lettre d'introduction; il me reçut avec cette affabilité, cette courtoisie qui lui était naturelle. Je trouvai chez lui le brave général Soliman, auquel je fus immédiatement présenté.

Véritable type de l'officier de cavalerie légère de l'Empire, le général, ayant appris que j'avais fait les campagnes de 1813 et 1814, me témoigna le désir de revenir avec moi sur les dernières guerres de la grande armée.

«Mes amis viennent me voir au vieux Caire dans la matinée, me dit-il, «nous déjeunons à onze heures, vous serez le bien venu toutes les fois que «vous me ferez l'honneur de vous joindre à eux.» J'acceptai avec bonheur une invitation si cordiale, qui rappelait tout à fait l'officier français sous l'uniforme du général arabe.

M. Hamont, directeur de l'École vétérinaire située au village d'Abouzabel, environ à quatre lieues du Caire, aurait reçu ma visite un peu plus tard : par un heureux hasard, je le rencontrai, le jour même, au café Grec. Ses manières sans prétention, une franchise toute militaire, me plurent beaucoup dans sa personne. J'acceptai sans façon l'invitation cordiale qu'il m'adressa d'aller passer quelque temps chez lui, et bientôt je fus installé à Abouzabel.

M. Hamont, de retour en France depuis quelques années, a montré, dans son livre de *l'Égypte sous Méhémet-Ali*, une connaissance approfondie des populations et du gouvernement de cette contrée. Son ouvrage renferme sur l'agriculture, l'industrie et l'instruction publique, qui pouvaient lui devoir beaucoup, des considérations étendues, que nous avons été heureux de trouver pour la plupart conformes à nos propres impressions.

L'École vétérinaire dirigée par M. Hamont était, à cette époque, contiguë à l'École de médecine, sur la lisière du désert, près du village d'Abouzabel ; elle renfermait environ deux cents jeunes Égyptiens. Parfaitement tenue sous le rapport de l'ordre établi dans les travaux, et de la propreté qui régnait dans toutes les parties de l'établissement, elle formait un contraste saisissant avec ce que je rencontrais de création indigène. Les cours de l'amphithéâtre et les leçons pratiques sur les chevaux, données par M. Hamont avec une admirable clarté, excitaient chez les élèves une attention soutenue dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'émerveiller. N'est-il pas constant que les populations égyptiennes ont conservé leur aptitude pour la culture des sciences et des arts, et que les indignes traitements qu'elles reçoivent de la part de leurs maîtres sont l'unique cause de l'abrutissement qui semble, jusqu'à un certain point, excuser le mépris sous lequel on les fait succomber? Dans un établissement renfermant un nombreux personnel tiré de la classe des fellahs, habituée de jeunesse au régime du bâton inventé par les Turcs, leurs dominateurs, devais-je m'étonner des heureux résultats d'une discipline qui n'avait rien de dégradant pour l'espèce humaine? Le fait est que des punitions peu nombreuses infligées par l'ordre du directeur, et, la plupart du temps, quelques paroles dignes et sévères, suffisaient pour faire rentrer les élèves dans le devoir, et exciter le zèle et l'émulation parmi eux. Si cette école n'eût pas été seulement une exception formant contraste avec quelques autres institutions, le gouvernement de Méhémet-Ali aurait pu à juste titre s'en faire un véritable sujet d'orgueil.

M. Hamont vivait isolé, il consacrait tout son temps à la prospérité de l'École. Le soir seulement nous montions à cheval et nous chassions pendant une heure. Je me rappelle les témoignages de joie d'un compagnon fidèle qui nous accueillait au retour. C'était un grand et beau lion qui se promenait majestueusement dans toute l'étendue de l'établissement ; il était d'une grande douceur, soumis à son maître; il le caressait et jouait avec lui comme un chien ; mais son antipathie pour les femmes se manifestait par une mauvaise humeur dont les témoignages consistaient en un sourd rugissement. Un jour, à la promenade dans le jardin, M. Hamont montre

à son lion le vieux jardinier, qui, le dos tourné, s'occupait paisiblement de son travail. Le lion marche doucement vers l'Arabe et lui pose à l'improviste ses deux énormes pattes sur les épaules. Le vieux jardinier, dans son épouvante, croyant voir le lion tout prêt à le dévorer, s'écria : «Allah! ne «ferai-je plus d'enfants?» Cette exclamation, dans un semblable moment, nous fit beaucoup rire, M. Hamont et moi. Je sus combien elle était caractéristique. L'unique ambition du fellah est d'arriver à la reproduction de sa misérable espèce; les vieillards eux-mêmes font un grief de leur stérilité aux femmes, qui pourraient avec beaucoup plus de raison les taxer d'impuissance. Leur âge ne les empêche pas d'épouser autant de jeunes filles qu'ils en peuvent nourrir. Sur un signe de son maître, le lion abondonna les épaules du vieillard et revint à nous. — Mon séjour à l'École d'Abouzabel me permit quelques excursions dans le désert; j'allais y chercher des souvenirs de ma famille et de ma patrie, je jetais les yeux sur l'horizon immense qui se déroulait devant moi. Mon imagination dessinait à mes yeux le paysage natal, des lacs, des clochers, des villes entières; au moment où j'étais le plus loin de la réalité: je voyais passer des caravanes, ces longues files de chameaux, wagons du désert, chargés de marchandises et de voyageurs, ramenaient à ma situation présente le cours de mes idées. Là j'étais en dehors de cette civilisation si remplie d'entraves, que les hommes recherchent pourtant, car ils n'ont pas été créés pour vivre dans l'isolement les uns des autres; dans le désert, je goûtais les charmes de la solitude; mon âme s'élevait jusqu'à mon Créateur; je cherchais dans la grandeur infinie l'espérance et l'énergie que nous inspire la contemplation de l'œuvre divine.

Le vent du sud-ouest, en arabe *khamsein* (cinquante), parce qu'il souffle au printemps dans la cinquantaine qui suit l'équinoxe, vint me chasser du désert; sous son influence, l'horizon prend une teinte sombre, l'air est chaud et se fait sentir par bouffées. L'impression qu'il produit peut se comparer à celle où nous expose le voisinage d'une fournaise ardente : tout ce qui a vie tombe dans un état d'abattement profond; les plantes se dessèchent. Le lion de mon hôte, habituellement si gai, se tenait haletant auprès de son maître, comme s'il eût été menacé de suffocation.

Ce fut sous l'impression de cette atmosphère que je reçus un jour, vers les onze heures du matin, un message du ministre de la guerre, Kourchid-Pacha, qui m'invitait à me rendre immédiatement au ministère; j'aurais bien voulu retarder mon départ, mais l'ordre qui m'était remis par un officier de la garde ne me le permettait pas. Il fallait faire quatre lieues à travers le désert, je dus partir à cheval et au pas, et sur ma route je trouvai pour toute oasis une mauvaise baraque pompeusement décorée du titre de café. Un banc en briques, recouvert d'une natte, entourait la salle, au milieu un bassin d'eau fraîche, et dans un coin deux Arabes occupés à faire chauffer le café des voyageurs: voilà le paradis ouvert à ceux qui viennent de traverser la fournaise ardente du désert.

Un vieillard, couvert du vêtement arabe, et laissant tomber sur sa poi-

trine une longue barbe blanche, attira mon attention par la dignité de ses manières, et par le feu de son regard. Je le considérais avec une respectueuse bienveillance, dont il s'aperçut, car il m'adressa la parole, et me dit en français : « Le *khampsin* a dû vous fatiguer beaucoup. » Mon étonnement fut grand d'entendre s'exprimer ainsi un simple fellah. Je m'approchai de lui, presque revenu de mon malaise, et je lui dis que nulle part la chaleur ne m'avait jamais donné l'accès de fièvre brûlante que je venais d'éprouver, quoique j'eusse longtemps habité les Indes orientales. «L'état de souffrance «dont vous vous plaignez est le lot habituel du fellah, me dit-il ; ajoutez à «ce tourment le dénûment le plus complet, les maladies engendrées par la «misère, le bâton sans cesse levé sur lui par ses oppresseurs : vous vous fe«rez une idée du sort des populations égyptiennes. Le fellah souffre depuis «sa naissance jusqu'à sa mort. » Je lui marquai mon étonnement qu'un Arabe osât s'exprimer ainsi, et que la langue française lui fût aussi familière. Il me dit en souriant : «Si la curiosité et un peu de loisir vous ramènent «quelque jour auprès du vieux fellah, vous pourrez entendre son histoire.»

LE BRON DE VEXELA.

(*La suite à un prochain numéro.*)

TURQUIE.

RÉGIME DES PRISONS.

EXTRAIT D'UN RAPPORT ADRESSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Il n'y a pas, à proprement parler, de *régime économique et disciplinaire* dans les prisons de la Turquie. On arrête un homme pour simple contravention, pour délit ou pour crime, jeune ou vieux, repris de justice ou prévenu pour la première fois, et on l'enferme dans le *local* dont on peut disposer, sans autre forme de procès. Le local est, le plus ordinairement, situé dans des caves ou rez-de-chaussée inférieurs au niveau de la rue, et ne reçoit d'air et de jour qu'avec beaucoup de discrétion. Les prisonniers y sont entassés pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de criminalité, et ils couchent sur une aire de terre battue, sans paille, ni couverture quelconque, à moins que la piété de leurs parents ne pourvoie à ce besoin. Chaque prisonnier, quand l'air est trop rare, vient respirer à son tour près de la fenêtre ou de l'ouverture qui se trouve le plus à sa portée ; mais, dans le partage de l'air respirable, les détenus les plus forts se font la part du lion, comme en toute autre chose.

Les prisonniers reçoivent, *selon les lieux et les pachas*, des rations très-différentes. Le pain est affreux, plein de brins de paille, noir et lourd, très-souvent de maïs (un peu plus blanc dans ce cas), et d'une digestion très-difficile. J'en ai fait l'expérience durant *un mois* de voyage de Belgrade à Constantinople, car le pain des détenus est le même que celui des habitants du pays, et il m'a été impossible d'en manger d'autre. On ajoute à ce pain, dans les prisons, quelques fruits, un peu de fromage ou du laitage, rarement de la viande, et parfois un peu de riz ou plutôt de pillau, sorte de riz cuit à la vapeur du bouillon de mouton. *Point de linge :* quand un prisonnier a usé ses vêtements, il s'enveloppe comme il peut dans les débris de sa garde-robe; c'est un spectacle hideux à voir ! On ne fait pas de feu pendant l'hiver; on ne ventile jamais durant l'été. Le détenu est littéralement abandonné à la merci des geôliers. Rien n'égale la facilité avec laquelle on emprisonne, si ce n'est la facilité avec laquelle on élargit. Beaucoup de gens sont arrêtés dans une rixe, ou ramassés la nuit par des patrouilles, ou *recommandés pour dettes*, ou poursuivis pour crimes : tous ces malheureux sont enfermés dans la même pièce et y restent des mois entiers, des années entières, en prévention, si quelque âme charitable ne les vient réclamer. Même après jugement, si l'on peut donner ce nom à la justice des cadis ou des pachas, le mélange des détenus reste le même, faute de places pour les loger séparément. J'ai vu deux petits garçons de treize ans, détenus pour *escamotage d'un melon*, enfermés dans la même caverne, avec douze ou quinze assassins reconnus et avoués. Leur teint plombé, leurs yeux caves disaient assez quel genre de supplice ces infortunés étaient obligés de subir, malgré la bastonnade assurée aux délinquants.

Cependant, on élargit avec autant de facilité qu'on emprisonne. Il suffit d'être réclamé ou cautionné pour sortir de captivité, dans une foule de cas. L'autorité semble fort aise de pouvoir se débarrasser de la dépense et de la surveillance des prisonniers. Le plus grand danger que puisse courir un prévenu, c'est *d'être oublié*. Il se fait dès lors, à son égard, une espèce de prescription, en vertu de laquelle il devient comme *le fonds* du personnel de la prison, et y passe quelquefois sa vie entière, s'il n'y meurt de misère ou de maladie. J'ai vu cinq ou six malheureux de cette catégorie qui m'ont assuré qu'il étaient détenus depuis huit ans, sans avoir été interrogés. Ils baisaient le pan de mon habit et me suppliaient de *parler à quelqu'un* pour qu'on les conduisît enfin devant le magistrat. Un pacha de province les avait purement et simplement envoyés à Constantinople, sous la dénomination de *mauvais garnements*.

Ce n'est pas sans peine que j'ai pu pénétrer dans un petit nombre de prisons turques. Les pachas se sont à peu près tous refusés à me les laisser visiter, sous prétexte de la nécessité d'un *firman spécial*, mais en réalité à cause de l'embarras qu'ils éprouvaient de mettre un Européen civilisé dans la confidence de ces misères domestiques. Le gouvernement serbe lui-même, qui manifeste quelques velléités de civilisation, m'a caché la prison de Belgrade, *parce qu'on en construit une nouvelle* (ce qui est vrai), et que

celle-là sera plus digne, m'a-t-on dit, du voisinage et des visites des Européens. Les âges et les degrés de criminalité y seront du moins séparés.

J'ai été voir, à Widin, le fameux Hussein-Pacha, si connu par l'extermination des janissaires; j'en ai été si parfaitement, et même, je puis dire, si splendidement traité, que je comptais bien obtenir de lui la faveur de visiter les prisons de son pachalik. Après trois jours de séjour dans son palais, et en dépit de toutes mes instances, il a fini par refuser net toute permission à cet égard, prétextant toujours la nécessité absolue d'un ordre impérial, et ajoutant assez malicieusement qu'un Français n'avait rien à apprendre en Turquie, tandis que les Turcs avaient tout à apprendre en France. Ma curiosité était vivement stimulée par une énorme *potence* que le pacha conserve religieusement, comme une enseigne de terreur, devant la porte de son sérail. En conséquence, et après certaines négociations avec les subalternes, j'ai pu être admis à visiter la prison de la forteresse de Widin, où, par parenthèse, Hussein venait de faire écrouer un gouverneur du voisinage, coupable d'avoir laissé égorger des chrétiens. Cette prison est un vrai corps de garde attenant à une cour entourée de palissades. Pendant le jour, on fait sortir les détenus, chargés de chaînes de peur d'évasion, et ils se promènent comme ils peuvent dans cette espèce de préau, exposés aux regards des passants et quelquefois aux insultes des enfants; puis on fait tout rentrer pendant la nuit, et on s'assure des prisonniers en les enchaînant. L'aspect de ce repaire est hideux. Les captifs ne sont pas astreints à travailler; leur nourriture est à la grâce de Dieu; leurs vêtements sont à la hauteur du reste.

A Sofia, dans la Bulgarie, la prison que j'ai pu visiter est une cave exactement semblable à celles de nos villes de France. On y descend par un escalier de vingt marches, et le jour n'y pénètre que par un soupirail à peine assez large pour le passage de la main : aussi les prisonniers ont-ils la permission de venir, à tour de rôle, respirer au haut de l'escalier, près de la porte, qui est en fer et à claire-voie pour la circulation de l'air et du jour. Que dirai-je de l'intérieur de ce gouffre? Rien, si ce n'est qu'il en existe *un tout pareil* dans la ville de Corte en Corse, et que *j'y ai vu*, il y a trois ans, un enfant de quinze ans confondu avec des condamnés à mort et *deux femmes* séparées de ces malheureux seulement par une grille, tous sans lit, *sans paille*, comme en Turquie!

Je désirais beaucoup visiter aussi la fameuse prison de Dimatika, près d'Andrinople, où tant de malheureux ont péri, et qui possède en Turquie une réputation aussi sinistre que les plombs de Venise; tous mes efforts ont échoué, et je ne pense pas que les instances même de notre ambassadeur eussent pu suffire pour obtenir de la Porte la permission de visiter cette affreuse bastille. Je tiens, d'un homme bien informé, qu'elle est libre aujourd'hui de prisonniers d'État; mais je n'ai pu voir les fameux puisards à la manière persane, ni les crocs intérieurs sur lesquels on précipitait les victimes, ni tout cet attirail de barbarie, digne de figurer avec les instruments

de torture et de mort de la vieille inquisition d'Espagne. Je n'ai pas été plus heureux pour les prisons d'Andrinople.

C'est à Constantinople seulement que j'ai pu me mettre en mesure de répondre à l'invitation de Votre Excellence, et je n'y ai vraiment rien appris que l'aspect des prisons de province ne m'eût déjà fait connaître. Il y a à Constantinople quatre grandes maisons de détention : l'arsenal pour les condamnés ; la *prison du Séraskier*, qui répond à notre dépôt de la préfecture de police ; celle dite *de la Porte ;* et enfin la maison d'arrêt de *Topana*, qui tire son nom du quartier où elle est située. Les militaires sont enfermés dans les prisons qui dépendent de leurs casernes, depuis l'établissement du *Nizam*. L'arsenal de Constantinople a été décrit trop souvent pour que je le décrive encore ; c'est un *bagne*, moins l'ordre et la surveillance qui règnent dans les nôtres.

La prison du Séraskier, ainsi appelée parce qu'elle est voisine de l'hôtel du ministre de la guerre, chargé de la police de Constantinople, est l'image la plus parfaite de toutes les prisons turques. Elle sert de dépôt, de maison centrale et de lieu de réclusion : c'est, si je puis m'exprimer ainsi, *une prison universelle*. Comme toutes les autres prisons lui sont absolument semblables, je me bornerai à la faire connaître. Elle se compose de cinq ou six cours irrégulières, d'une saleté repoussante, le long desquelles sont rangées des chambres à aire de terre battue, sillonnées de trous infects, où les détenus jettent leurs eaux, et très-médiocrement éclairées. Point de lits, point de nattes, point de paille ; les détenus couchent sur le sol. Une de ces pièces, destinée aux *grands condamnés*, était une ancienne piscine recevant le jour par de petites ouvertures pratiquées à la voûte.

Les détenus y sont attachés à un mur par le moyen de leur chaîne, et reçoivent une maigre pitance de pain noir et de fèves. Tous les autres condamnés ou prévenus, enfants ou vieillards, sont répandus dans les cours voisines, et couchent pêle-mêle sur le sol, dont l'aspect repoussant ne saurait se décrire. Les détenus pour dettes sont forcés de vivre au milieu de cette tourbe ; j'en ai compté une douzaine, dont trois vieillards, de la figure la plus vénérable et la plus distinguée, qui étaient parvenus à se blottir et à se fortifier dans un coin, et qui produisaient un contraste affligeant au milieu de cette horde de misérables.

Telle est pourtant l'influence du sentiment de la justice sur l'esprit des hommes, que, dans ce gouffre même, où les captifs étaient abandonnés comme des bêtes fauves, il s'était établi une sorte d'ordre et de hiérarchie parmi eux ; les détenus pour dettes s'étaient rangés à part dans une cellule ; les enfants dans une autre ; les assassins dans une troisième : chacun du consentement de tous ; *les vendeurs à faux poids seuls exceptés* de cette classification méthodique, et livrés, comme une proie, aux agressions de leurs compagnons d'infortune, en signe du profond mépris qu'inspire le délit dont ils se sont rendus coupables.

La physionomie de ces hommes et leur état de malpropreté, souvent contagieux, produisent un tel effet que leurs gardiens ne pénètrent presque

jamais dans les cours intérieures sans les plus grandes précautions pour leur salubrité et leur sécurité personnelles. Les détenus y sont comme abandonnés à eux-mêmes, les faibles à la discrétion des forts, les enfants à la discrétion des adultes. C'est avec l'escorte de kavas qui m'accompagnait que j'ai pénétré jusqu'au fond de cet antre ; les geôliers ne se sont point hasardés à m'y suivre, et l'un deux, me voyant prendre des notes et parler aux prisonniers, a été saisi d'une telle inquiétude, qu'il a couru à l'hôtel du séraskier pour lui faire part de cette hardiesse inaccoutumée. Tous les gardiens m'ont félicité, en sortant, *de n'avoir rien perdu ni rien gagné* dans cette périlleuse exploration, la première, disaient-ils, qu'un étranger se soit permise même depuis les réformes de Mahmoud.

En somme, monsieur le ministre, il n'y a pas en Turquie de système disciplinaire et économique pour les prisons. Une prison turque est une enceinte où l'autorité fait enfermer tout ce qui lui tombe sous la main, dans les jours de colère comme dans les jours de justice, où les prévenus et les condamnés sont confondus, ainsi que les enfants et les adultes, tous soumis au même régime alimentaire, tous couchant sur le sol, tous sans feu, tous réduits à leurs seuls vêtements. Je ne sais rien des prisons de femmes, sinon qu'il y en a fort peu, et qu'elles sont aussi hermétiquement fermées que l'enceinte même des harems.

BLANQUI, *membre de l'Institut de France.*

CORRESPONDANCE.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE DE L'ORIENT.

Monsieur,

Sans avoir nullement la prétention de revenir sur les actes de la Société orientale, j'éprouve le besoin de vous signaler des faits qui peut-être vous sont inconnus, et qui me paraissent de nature à fixer l'attention de vos lecteurs.

La Société orientale a accepté, comme chose avérée, que la famine est en permanence en Égypte; que le besoin et les épidémies y déciment la population; que les hommes et les animaux manquent de plus en plus à l'agriculture; qu'un système fiscal et aveugle pèse sur les malheureux Égyptiens depuis bientôt un demi-siècle; qu'une misère inouïe et une dégradation brutale sont la condition actuelle des populations égyptiennes; que Méhémet-Ali, élevé dans le mépris de l'espèce humaine, ne peut s'occuper de faire le bien à l'humanité, au point de vue de l'Évangile; et qu'enfin un souffle peut faire disparaître la couche superficielle et grossière de civilisation qui a si péniblement germé en Égypte.

Mais, a-t-on dit, il faut tenir compte à Méhémet-Ali des tentatives, quoique infructueuses, qu'il a si notoirement faites pour naturaliser dans ses États les arts et les sciences; il convient enfin de traiter ce prince comme le plus bienveillant allié que la France possède dans tout l'Orient.

Puis on a supposé que le pacha, aidé par les puissances européennes, pourrait donner à l'Égypte le bonheur et la civilisation, dont les Égyptiens n'ont pu jouir encore sous son gouvernement.

Pour prouver le manque de civilisation en Égypte, la misère, l'oppression des peuples, la tyrannie des gouvernants, les faits ne nous ont point manqué; il a suffi même, comme on l'a dit avec raison, de faire appel aux voyageurs.

Personne ne conteste donc plus maintenant, dans le sein de la Société orientale, l'état déplorable des Égyptiens; mais on suppose à Méhémet-Ali l'*intention* d'avoir voulu civiliser, et on admet cette civilisation comme pouvant être l'œuvre, même très-prochaine, de ce prince.

De pareilles assertions mériteraient, à coup sûr, qu'on les étayât de quelques faits, car, en présence de la destruction continuelle des hommes et des choses en Égypte, pour croire à la possibilité d'un avenir meilleur, il aurait au moins fallu qu'on annonçât les motifs qui pourraient faire adopter d'autres croyances : c'est ce qu'on n'a pas fait.

Je m'abstiendrai de toute réflexion; je n'opposerai pas de phrases à des phrases, mais je citerai des faits sur lesquels j'appelle toute votre attention.

On ne peut adopter, sans la soumettre à une analyse sévère, l'assertion insérée dans le dernier numéro de la *Revue de l'Orient*, savoir: que Méhémet-Ali est le plus bienveillant allié que la France possède dans tout l'Orient.

S'il en est ainsi, nous devons taire bien des récriminations; mais si, par malheur, cette assertion n'est point fondée, doit-on la maintenir comme considération majeure dans l'examen des actes sur lesquels les hommes sérieux doivent se prononcer?

Sans autre préambule, j'entre en matière.

Méhémet-Ali avait été témoin de la supériorité des troupes françaises; pour vaincre en Égypte et se maintenir puissant, il résolut d'avoir une armée à l'instar de celles de l'Europe; où devait-il prendre les instructeurs? Les événements le lui indiquaient; c'était en France évidemment, puisqu'il n'était question alors que de la bravoure et des exploits de l'armée française.

Mais, de ce que le pacha a pris ses instructeurs en France, est-ce là une preuve de bienveillance pour notre pays? Non, sans le moindre doute; c'est une préférence que l'intérêt seul a commandée. On est venu chez nous comme nous irions chez un marchand plutôt que chez un autre, parce que la marchandise du premier est meilleure que celle du second.

Mais ces instructeurs, comment le pacha les a-t-il traités? Voilà ce qu'il importe de savoir. Arrivés en Égypte, porteurs de contrats, on les a livrés aux administrateurs turcs, et, dans leurs emplois, ils n'ont trouvé géné-

ralement que de très-grandes déceptions : mépris de la part des Turcs, violation des clauses insérées dans leurs contrats. Si les instructeurs réclamaient auprès des consuls, les consuls n'osaient ou ne voulaient point intervenir, assurant d'avance que leurs démarches seraient inutiles.

Jamais, par exemple, on n'a payé régulièrement les employés français, malgré la teneur bien précise, bien claire, des contrats. Alors qu'arrivait-il? Si les employés français ne pouvaient attendre le payement de leurs arriérés par le gouvernement, ils les vendaient à un tiers de perte.

Le général Boyer passa en Égypte avec plusieurs officiers d'état-major; il se chargea de l'organisation de l'armée. Un an après son arrivée, fatigué des procédés des Turcs et de leur mauvaise volonté, il fut contraint d'abandonner l'Égypte.

M. Rey, colonel d'artillerie, organisa l'arsenal, les fonderies, à la citadelle du Caire; abreuvé de dégoûts, maltraité des Turcs et du pacha, il fut forcé de se retirer. On lui retint jusqu'à la valeur d'un sabre qu'on lui avait donné.

Le général Séguéra fonda l'école d'artillerie de Thoura, et après avoir formé des officiers, des artilleurs, il fut destitué par le grand pacha, en pleine assemblée, sans raisons légitimes.

M. Jumelle, qui donna son nom au coton d'Égypte, y introduisit et y étendit la culture de cette plante. M. Jumelle mourut. Sa veuve était dans la misère. Le pacha, en retour du plus grand service qui lui ait été rendu, lui fit présent de *deux mille cinq cents francs*.

M. Paulin de Tarlet, aujourd'hui lieutenant-colonel dans un régiment de dragons en France, créa la cavalerie régulière; il tomba malade de fatigue : la dysenterie l'accablait, pourtant il ne cessait de travailler. Qu'a-t-il eu pour prix de son dévouement? Des désagréments, des peines.

M. Varin parvient à organiser l'école de cavalerie de Gizeh. — Déjà il a obtenu des succès, mais ses instances fatiguent; il est mis à l'index, puis obligé de lâcher prise, de se retirer. — Ce n'est qu'après six ou huit mois, sur les pressantes sollicitations de M. Mimaut, que M. Varin est réintégré.

M. Linant entreprend de conduire le barrage à bonne fin; le barrage manque; le pacha destitue M. Linant, qui demeure un an sans place. MM. Blondel, consul général de Belgique, et Cocheleet, consul général de France, n'obtiennent que très-difficilement la réintégration de notre compatriote.

M. de Cerisy donne une marine, des arsenaux magnifiques à Méhémet-Ali. Les princes du sang nient les services rendus. M. de Cerisy, ne pouvant, un jour, obtenir de Méhémet-Ali une satisfaction qu'il en attend, donne sa démission.

En 1840, le fondateur de l'École de médecine reçoit, à deux jours d'intervalle, deux fois l'ordre de se démettre de ses fonctions, s'il ne veut être destitué. De hauts fonctionnaires interviennent, et font retirer l'ordre donné.

Six professeurs d'agriculture partent de Roville, sous la direction de M. Grand-Jean. On les envoie à Nabaro, où ils ne trouvent ni pain ni ar-

gent, rien de ce qu'ils ont besoin. M. Grand-Jean part, deux professeurs le suivent de près, et aujourd'hui il ne reste plus personne de cette colonie.

On forme des troupeaux mérinos. — Le directeur principal et les directeurs particuliers sont français. En 1840, tous sont destitués, un seul est payé après six mois d'instances; on doit encore aux autres dix-huit mois d'appointements.

Des Français ont été battus par les Turcs. M. Martin, pharmacien, l'a été par le gouverneur de Dongolah. M. Piogen, autre pharmacien, l'a été par ordre du ministère de la guerre. M. Prisse a failli l'être par Abdalla-Bey, gouverneur de Kanka, neveu du ministre de la guerre. M. Delsignor, médecin en chef, l'a été par ordre du neveu de Méhémet-Ali.

La bienveillance dont on nous a parlé, si elle n'est pas ici, se trouverait-elle dans les relations de commerce? Voyons. Dans le principe, Méhémet-Ali vendait en Europe le coton, le blé, les fèves de son pays, et, pour cela, il se servait de quelques négociants établis à Alexandrie.

Voulez-vous savoir quels sont ces négociants? des Grecs; MM. Tossitza, Zizinia et Danastasi.

Plus tard, Méhémet-Ali vendit aux enchères sur la place d'Alexandrie; les Français purent faire concurrence, et c'est alors que les maisons Gauthier (de Lyon), Pastré (de Marseille), firent leurs affaires.

Aucune d'elles ne doit sa fortune à une bienveillance particulière; en même temps qu'elles s'enrichissaient, les maisons anglaises Brigghs, Torbonne, Harris, et tant d'autres maisons italiennes ou autrichiennes, s'enrichissaient aussi. S'il en est une qui doive sa fortune à la bienveillance du pacha, c'est, sans contredit, la maison Boghos, de Livourne, et les maisons grecques dont j'ai cité les noms.

Avant le dernier traité de commerce, conclu entre la France et la Turquie, le 25 novembre 1838, le gouvernement égyptien prélevait 3 p. 100 sur les marchandises venues de France. Lorsque le traité fut promulgué, il prit 5 p. 100; ce droit lui avait été octroyé, mais à la condition d'un commerce libre, qui ne l'a jamais été. — Les négociants français crièrent à l'injustice, à l'oppression; ils adressèrent des réclamations aux consuls, qui en 1842 n'avaient encore rien obtenu.

Quels seraient donc ces priviléges accordés par Méhémet-Ali à la France? Une réception bienveillante faite à des voyageurs? Mais nous savons que le vice-roi accueille avec une grande affabilité tous les étrangers, quels qu'ils soient. Les consuls généraux, les consuls particuliers à Alexandrie, au Caire, ont-ils obtenu du pacha, pour leurs administrés, des concessions que d'autres ne pouvaient avoir? Interrogez les négociants, les employés, ils vous répondront que non. Le monopole, toujours le monopole, et en dépit de toutes les récriminations des consuls généraux : voilà cette docilité aux manifestations des puissances européennes.

Les employés français étaient si bien traités qu'ils ne pouvaient même obtenir de leurs consuls des permis ou *teskérets* pour avoir du vin. Le

consul de France au Caire a eu, à ce propos, maintes altercations avec les autorités locales, et les difficultés étaient parfois si grandes que ce consul en est venu à des voies de fait envers les *apaltateurs :* c'était le seul moyen d'en finir.— Un jour un Français, M. Pyrénée, tanneur, fut spolié dans sa maison à Gizeh, par des soldats. Il réclama; sa réclamation fut rejetée. Le consul, M. Tippel, envoya un janissaire; on l'emprisonna. Le chancelier se porta sur les lieux; on voulut l'emprisonner ou on l'emprisonna lui-même. Ce ne fut qu'après trois années d'instances et de démarches que M. Tippel parvint à obtenir une indemnité pour son protégé.

Non, le pacha d'Égypte n'a point voulu la civilisation de son pays, et sur ce point je passe condamnation, si l'on peut me prouver qu'un seul médecin, par exemple, a été placé dans un village, un district, pour donner *seulement* aux pauvres habitants les secours de son art.

On aurait tout à espérer, nous a-t-on dit, d'une médiation franche de la part des puissances européennes auprès de Méhémet-Ali. Et qu'a-t-on fait depuis vingt-cinq ans? Ne lui a-t-on pas toujours conseillé de se désister de son mode de gouverner? Ne lui a-t-on pas dit que le monopole ruinait son pays en le ruinant lui-même? Ne lui a-t-on pas fait sentir les avantages qui résulteraient d'une instruction primaire répandue partout? Qu'a fait Méhémet-Ali? Il a continué son monopole, il a ravagé l'Égypte, il a créé une école polytechnique quand il n'avait pas une école primaire! Et c'est après être arrivé, en suivant cette route, au terme de sa carrière, que l'on voudrait nous faire espérer un meilleur avenir! Étudiez la constitution qu'il a donnée à son peuple en 1841, et vous y trouverez le cachet véritable du caractère politique de son auteur.

Pour appuyer une opinion favorable à Méhémet-Ali, des personnes ont rappelé ses conquêtes. Dieu préserve les peuples de pareilles invasions!

Voulez-vous savoir quelle a été la suite de la prise de l'île de Candie? Le vice-roi a voulu y implanter le monopole qui régissait l'Égypte; il avait ordonné à Osman-Pacha de décapiter tous les rebelles, et Osman-Pacha, ne pouvant exercer les cruautés inouïes que lui commandait son maître, préféra déserter sa cause; il se retira à Constantinople. Faut-il encore vous parler de la conquête du Sennaar? L'invasion de Méhémet-Ali ne servit qu'à protéger la traite des noirs, et vous savez que les soldats du vice-roi sont payés avec des esclaves capturés par les soldats eux-mêmes.

L'Angleterre seule pourrait peut-être parler de *bienveillance*, elle qui a aujourd'hui des bateaux à vapeur sur le Nil, qui est actuellement maîtresse du désert situé entre le Caire et Suez, l'Angleterre, enfin, qui s'est emparée du monopole des moyens de transport, à tel point que le gouvernement local ne peut avoir un chameau si les Anglais ne le veulent pas.

J'ai rapporté des faits, monsieur; permettez-moi maintenant de vous rappeler l'opinion d'un homme dont vous ne récuserez pas le témoignage. Cet homme, c'est Fourrier, le collaborateur de Bonaparte; Fourrier, membre de l'Institut d'Égypte.

Voici ce qu'il disait dans un discours prononcé à l'Académie française, le 17 avril 1827 :

«Les sciences et toutes les institutions littéraires, favorisées par les kalifes «Abassides, firent autrefois chez les Arabes d'utiles progrès.

«Mais le dogme fatal a prévalu. Des conquérants farouches ont repoussé, «durant plusieurs siècles, tous les arts de l'Occident ; en sorte que l'on peut «connaître aujourd'hui, avec certitude, comment une longue ignorance «influe sur la condition des peuples.

«L'État, sans forces régulières, sans institutions constantes ; les villes ca«pitales, dévastées par les incendies, les révoltes, les maladies contagieuses ; «les concussions et les meurtres impunis ; les provinces opprimées, aban«données, comme une proie, à quelques aventuriers avides, injustes et «sanguinaires ; la spoliation des officiers publics érigée en maxime d'État ; «les qualités morales des peuples perverties par les vices du gouvernement ; «l'empire menacé d'une perte totale, toujours imminente, dont il n'est plus «garanti que par les rivalités des grands États de l'Occident ; enfin, ce qui «est la source principale de tous les maux, le droit de propriété territoriale, «dans les provinces les plus importantes, est méconnu ou violé.

«L'homme ne possède, avec sécurité, sous l'autorité des lois, ni la terre, «son héritage, ni les objets de son commerce, ni le fruit du travail de chaque «jour.

«Dans ces derniers temps, les chefs de ces États, frappés de la puissance «militaire de l'Europe et des richesses immenses que procure l'industrie, «ont entrepris d'imiter la discipline de nos armées et les procédés de nos «manufactures. La science de la guerre et celle des impôts, voilà les seuls «arts qu'ils nous envient.

«Un orgueil indomptable les porte à mépriser tout le reste. Ils ne peuvent «comprendre que l'Europe doit sa force et son opulence non à quelques «usages particuliers, mais à l'ensemble de ses institutions.

«Ils ne savent point que cet art de la guerre est extrêmement composé, «qu'il résulte du concours de plusieurs sciences, et de théories administra«tives perfectionnées par une longue expérience.

«Ils sont incapables de juger les rapports nécessaires qui unissent les «sciences spéculatives, les arts techniques, les progrès de l'industrie, l'ad«ministration du trésor, celle de la justice, enfin tous les éléments d'un «gouvernement régulier, propre à garantir le bonheur et la prospérité des «peuples.

«Ils veulent la richesse sans l'étude et le travail, la force sans la justice, «l'industrie sans la liberté. Mais la fortune, ou plutôt les lois immuables de «la nature humaine, confondront cette ambition insensée ; l'histoire *nous «réserve encore cette importante leçon.*

«S'il m'est permis de rappeler le souvenir d'une contrée célèbre dont j'ai «dû étudier l'histoire et observer le climat, l'Égypte, l'ancienne institu«trice des nations, a vu détruire, par les conquêtes, tous les établissements «politiques et ses arts.

«Un peuple doux, ingénieux, adonné à la culture, propre à la guerre, «constant dans les plus longs travaux, a perdu, sous le joug ottoman, «tous les avantages des plus heureux climats, et jusqu'au souvenir de ses «aïeux.

«L'histoire *moderne* de ce pays n'est qu'une longue suite de crimes et de «révolutions sanglantes, et son état présent est plus déplorable qu'il n'a ja«mais été.

«Tous les anciens possesseurs des terres ont été dépouillés; on a enlevé et «anéanti les anciens titres. Un monopole universel a envahi le commerce. «Rien n'est excepté, ni les aliments les plus nécessaires, ni les productions «précieuses, ni les tissus les plus grossiers; tout appartient à un seul maître. «Enfin il ne reste aucun vestige du droit naturel, et la nation entière est «devenue *un peuple de mendiants.*

«Les plus jeunes sont saisis dans les bras de leurs parents, enchaînés et «enrôlés comme soldats; exemple frappant des vicissitudes des empires! «L'Égypte envoie ses fils ravager le Péloponèse et la terre de Cécrops! «Leurs ancêtres ont civilisé la Grèce, ils ont fondé les premières cités, en«seigné les lois, la culture et les arts; ceux-ci y portent l'esclavage et toutes «les fureurs d'une guerre d'extermination, etc. etc.

«On ne doit *attendre aucun bienfait* d'une institution barbare et confuse «des arts de l'Occident.

«Tout ce que les ouvrages des hommes ont de grand et d'utile est le fruit «du génie, de la sagesse, de la liberté et de l'étude...

«On peut citer, dans l'histoire des peuples les mieux policés, des alterna«tives et des aberrations funestes; mais les erreurs de l'esprit sont passa«gères; elles se combattent et se détruisent: les maux de la barbarie sont «durables.»

M. Villemain fut chargé de répondre à Fourrier, et voici ce qu'entre autres choses il lui dit:

.....«Plus tard, on vous confia dans l'Égypte l'administration de la jus«tice, ce bien que tous les peuples comprennent, lors même qu'ils en sont «privés; et ces Orientaux si *malheureux* éprouvèrent, au milieu de la «guerre, le bienfait des lois. On venait du fond des *oasis* de Libye demander «justice au Caire occupé par les Français... Oh! si le génie de l'Europe pou«vait enfin pénétrer dans ces beaux climats de l'Orient, non *pour opprimer*, «mais pour secourir, comme elles se relèveraient, ces races déchues, mais «chrétiennes, oasis vivantes au milieu du désert de *la tyrannie turque*, «peuplades infortunées que depuis tant de siècles l'Évangile réserve et pré«pare au bienfait de la civilisation et de la liberté.

«Ce sont là peut-être *les conquêtes et les colonies* laissées à notre âge. Le «monde est parcouru, il n'y a plus de nouveau continent à découvrir; mais «il y a près de nous *des contrées mortes* par la barbarie, à faire renaître par «le commerce, la justice et les arts: c'est là que l'Europe doit s'indemniser «d'avoir perdu l'Amérique.»

HAMONT.

INSTITUTION

DES MÉDECINS ENVOYÉS EN ORIENT.

Articles réglementaires. — Du développement de l'Institution. — Du commencement et de l'organisation de l'Institution. — Des intérêts généraux et des fonds. — Intérêts de la France et du gouvernement. — Intérêts du christianisme ou de la civilisation. — Intérêts du catholicisme au point de vue français. — Intérêts de la science. — Des fonds. — Des intérêts particuliers des médecins envoyés et de l'Institution.

En Orient, les hommes qui sont le mieux accueillis, en qui l'on a toute confiance, qui pénètrent partout, et qui peuvent acquérir le plus d'influence sur les individus et les populations, ce sont les médecins. L'observation leur est très-facile, car ils sont dans les meilleures conditions.

En Asie et en Afrique, le médecin n'est pas seulement un guérisseur: c'est une personne de confiance, c'est presque un membre de la famille, c'est un savant que les races et les religions respectent. Le médecin franc, le *hakim*, est presque un homme sacré; nul mieux que lui ne peut répandre une influence, une idée quelconque, surtout s'il se présente au nom de l'humanité et de la science.

Le médecin peut devenir missionnaire de la civilisation.

Par la connaissance de l'hygiène, des maladies et de leur traitement, par les services rendus aux familles et aux gouvernants, par l'esprit de dévouement et le savoir des membres d'une institution médicale, par des actes d'humanité, donner la preuve évidente de ce que pourrait la France par la science et sa civilisation, n'est-ce pas un moyen assuré de propager notre influence et nos idées en Orient?

Il y a plus, le médecin aurait, étant à poste fixe, toutes les facilités pour faire de bonnes observations hygiéniques et médicales. Ce travail, exécuté sur différents points, et réuni, pourrait amener à des conclusions et à des conséquences très-utiles pour nos colonies, nos possessions et notre armée d'Alger; ce serait pour la science médicale, même en France, une source de progrès. Enfin, si le médecin se trouve dans une position honorable, sans aucun souci de l'avenir, il peut aussi donner ses loisirs à d'autres études.

La nation qui saura employer en Orient les hommes de cette profession, en leur imprimant une direction, en retirera les plus grands avantages.

Bien que la mission des médecins envoyés soit une mission d'humanité, de science et de civilisation, ils ne devront pas oublier qu'ils sont chrétiens,

et chrétiens catholiques en Orient, que le catholicisme, dans ces pays, est la représentation des intérêts français, et qu'ils doivent prendre en considération ces principes, tout en remplissant les devoirs de leur profession.

Une institution de médecins envoyés aurait donc pour base le dévouement, l'amour de l'humanité et une profession très-estimée; pour but, la science, la civilisation et l'influence française en Orient.

Articles réglementaires.

Des médecins envoyés.

Article 1er. Les médecins envoyés en Orient sont choisis parmi les docteurs en médecine; ils résident sur les lieux désignés pour y exercer leur profession. Leurs fonctions sont un ministère d'humanité.

Art. 2. Sans distinction de races ni de religion, le médecin donne ses soins et distribue les médicaments nécessaires; il ne reçoit pas d'honoraires; toute rémunération appartient à l'Institution.

Art. 3. Il est expressément défendu de rien exiger, même dans l'intérêt de l'Institution; cependant, le médecin peut et doit faire appel aux sentiments de la reconnaissance en faveur de l'Institution. Une caisse sera destinée à recevoir les offrandes (1).

Art. 4. Les fonctions des médecins envoyés sont à vie, à moins de révocation; ils peuvent cesser leurs fonctions.

Art. 5. Les appointements du médecin sont de 4,000 francs par an, plus les frais de voyage et d'installation.

Art. 6. Toute ville, administration, ou gouvernement d'Orient, toute personne, ou réunion de personnes, résidant en Orient, peut demander un ou plusieurs médecins à l'Institution, en s'engageant à payer les appointements fixés ci-dessus. Ces appointements sont versés à la caisse de l'Institution. Si la position du médecin envoyé est telle, qu'il ne puisse faire de la médecine au dehors, il sera, en outre, demandé 2,000 francs par an comme versement à la caisse de retraite (2).

Art. 7. Quels que soient les appointements de la position occupée par le médecin envoyé, le versement en sera fait à la caisse générale; il ne recevra

---

(1) Pour éviter tout soupçon, la caisse, nécessairement placée chez le médecin, sera comme un tronc, et aura une double serrure; la clef de l'une d'elles sera confiée au consul de France; l'ouverture de la caisse ne pourra donc se faire qu'en sa présence.

(2) L'importance de cet article est facile à comprendre; il rend l'Institution maîtresse de toutes les demandes de médecin que l'on peut faire, soit pour les villes, soit pour les armées, soit pour les administrations : l'Institution offre, d'un côté, aux demandeurs, une garantie de la moralité et de l'instruction des médecins qu'elle envoie; d'un autre côté, les médecins aimeront mieux être envoyés par l'Institution qui les soutient et les paye, ils peuvent ainsi conserver une complète indépendance de leurs actions vis-à-vis des demandeurs.

que l'appointement ordinaire, et les frais de représentation proportionnés à sa position (1).

Art. 8. Tout médecin qui, par ses services et sa position, apportera plus que ses dépenses, le surplus sera porté sous son nom, à la caisse des retraites, et lorsque la somme s'élèvera au chiffre de 80,000 francs, il jouira, s'il veut, de la pension de retraite. Si la somme dépasse le chiffre ci-dessus, quelle qu'elle soit, le médecin jouira, sa vie durant, de la rente de cette somme (2).

Art. 9. Après vingt-cinq années de service, tout médecin a droit de jouir de son traitement comme retraite, à moins qu'il ne se trouve dans le cas ci-dessus.

Art. 10. S'il est marié, et sans enfants, sa femme, après sa mort, jouira de la moitié de son traitement et de ses rentes. S'il a des enfants, du total.

Art. 11. Si un médecin meurt au service de la Société, sa femme, sans enfants, jouira de la moitié de son traitement; si elle a des enfants, du traitement entier jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de vingt-cinq ans (3).

Des fonctionnaires.

Art. 12. L'Institution sera dirigée par un directeur, un sous-directeur inspecteur, plus des inspecteurs (4). A l'exception du directeur, qui peut être choisi en dehors du corps médical, ces fonctionnaires seront tous docteurs en médecine. Ils jouissent du même traitement et des mêmes avantages que les médecins envoyés. En outre, il leur est alloué des frais de représentation et de voyage jugés nécessaires.

Art. 13. Les fonctionnaires choisissent les médecins envoyés.

---

(1) Il est certain que des médecins envoyés parviendront, avec l'appui de l'Institution, à de hautes positions médicales. Or, il est juste, surtout si l'on veut arriver à pouvoir garantir des pensions de retraite, que les hommes qu'elle soutient, qu'elle favorise, lui soient utiles. Elle fera tout pour ses membres, mais elle ne doit pas servir de marchepied. Les choses doivent être combinées de manière à ce que les individus, quelque position qu'ils occupent, tombent le jour où ils repousseront l'appui de l'Institution, et le jour où elle le leur retirera.

(2) Il n'est pas, je crois, besoin d'entrer dans des commentaires sur cet article, on en concevra l'importance, par rapport aux médecins, dont il active le zèle, et qui peuvent en recueillir les bénéfices pendant leur vie, et par rapport à la Société, qui en jouira après leur mort, et constituera un fonds solide de retraite.

(3) Les articles 9, 10, 11 sont provisoires. Si l'Institution prospère, si elle prend le caractère d'une fondation, elle doit veiller à l'avenir de ses médecins, leur assurer une retraite, et si le médecin est marié, le délivrer de l'embarras de la famille, et ce qu'après lui pourraient devenir sa femme et ses enfants; il faut donc assurer l'avenir de tous. La prospérité seule de l'Institution peut donner la ratification de ces articles.

(4) Les fonctionnaires seront d'abord nommés par le directeur, puis ensuite comme il est dit plus bas. Le chiffre des inspecteurs ne peut être fixé; il sera proportionné aux besoins du service.

Du conseil de surveillance.

Art. 14. L'Institution et ses fonctionnaires sont surveillés par un conseil qui prendra le titre de conseil de surveillance. Il sera composé : 1° de deux membres de l'Académie de médecine ou des sciences ; 2° de deux membres de la Société orientale ; 3° de un ou deux commissaires nommés par le gouvernement ; 4° du directeur et du sous-directeur ; 5° de quatre personnes choisies par les membres ci-dessus (1).

Art. 15. Les fonctions des membres du conseil de surveillance sont gratuites.

Art. 16. Chaque année il lui sera rendu un compte exact de l'état de l'Institution ; cet état sera soumis au donateur.

Le conseil de surveillance se rassemblera tous les trois mois, et se fera rendre compte de l'état de la Société.

Art. 17. Tous les deux ans le conseil de surveillance sera renouvelé par moitié (2). Le directeur, le sous-directeur, et les commissaires du gouvernement sont exceptés.

Du directeur et du sous-directeur.

Art. 18. Le directeur est choisi par les inspecteurs, le sous-directeur et le conseil de surveillance.

Le sous-directeur-inspecteur est choisi par les inspecteurs et les médecins envoyés. Le directeur ratifie son élection, et en fait part au conseil de surveillance, qui peut refuser. Ce fonctionnaire ne peut être choisi que parmi les inspecteurs.

Art. 19. Le directeur et le sous-directeur sont chargés du gouvernement et de l'administration de l'Institution.

Le directeur correspond avec les inspecteurs et les médecins envoyés, donne des ordres, peut suspendre, conjointement avec le sous-directeur, tous les fonctionnaires et les membres de l'Institution, sauf à en faire son rapport au tribunal suprême de l'Institution, et ce, dans le plus bref délai.

Le sous-directeur est chargé du contentieux ; le directeur contresigne. Il peut remplacer le directeur sur sa demande écrite. Il peut être envoyé en mission.

Art. 20. Le directeur et le sous-directeur doivent se communiquer et se consulter sur les actes de leur gestion.

---

(1) Le conseil ne serait ainsi composé que dans le cas où le gouvernement ferait, en tout ou en partie, les frais nécessaires à l'organisation de l'Institution. Dans le cas où le gouvernement ne donnerait que son concours protecteur, il pourrait avoir un commissaire : mais si les fonds sont donnés par des particuliers, les donateurs, comme de juste, formeront le conseil de surveillance selon leur volonté.

(2) A la première période on tirera au sort.

Des inspecteurs.

Art. 21. Les inspecteurs sont choisis par le directeur et le sous-directeur parmi les médecins envoyés, et proposés au conseil de surveillance, qui ratifiera.

Art. 22. Les inspecteurs surveillent la conduite et les travaux des médecins en Orient. Ils sont porteurs des ordres du directeur, et agiront d'après ces ordres. Ils ne peuvent rien commander par eux-mêmes, mais donner des avis. Ils envoient leurs rapports au directeur. Ils sont chargés de recueillir les offrandes données aux médecins et les honoraires dus à l'Institution. Toutes leurs actions doivent tendre vers l'avenir et la prospérité de l'Institution. Ils rendent un compte exact de leurs démarches.

Du tribunal suprême.

Art. 23. Le conseil de surveillance, les directeurs et les inspecteurs réunis, forment le tribunal suprême de l'Institution. Seul il est juge en dernier ressort de toutes les plaintes qui peuvent être formées. Seul il peut prononcer une révocation : 1° des médecins envoyés et des inspecteurs, sur le rapport des directeurs; 2° du directeur et du sous-directeur, sur le rapport d'une commission.

Art. 24. Le tribunal peut être convoqué par le directeur, ou par trois membres du tribunal, sur leur demande écrite au conseil de surveillance, qui s'assemblera à cet effet.

Du développement de l'Institution.

En faisant la récapitulation des principales villes de l'Orient, on arrive à prévoir quelle extension prendra l'Institution, quel sera le nombre des médecins employés. Dans les villes, il faut distinguer celles qui demanderont des médecins, c'est-à-dire les villes où il existe assez de négociants, assez de familles riches pour faire les appointements nécessaires. Que l'on ne croie pas qu'il sera difficile de les amener à cette demande, *tous le désirent.* La plupart sont privés de docteurs en médecine, ou n'ont que des charlatans et des individus qui se disent médecins, qui sortent on ne sait d'où ; car en Orient, pour être médecin, il suffit de se proclamer tel.

Les villes seules ne s'adresseront pas à l'Institution. Les gouvernements de Turquie, d'Égypte, de Perse et de Tunis, qui veulent organiser leurs troupes à l'européenne, manquent de médecins instruits; l'Institution leur offre des docteurs en médecine, dont elle garantit la science et la moralité. Prenant l'Égypte, par exemple, où le service médical est cependant le mieux organisé, à part 5 ou 6 médecins sur 20 ou 25, les autres ne sont que des ignorants, reconnus pour tels, et la plupart ayant des diplômes volés ou achetés.

On peut donc, sans exagération, désigner par les villes et par les besoins du service militaire, le chiffre des médecins que l'Institution pourrait employer, dans un avenir plus rapproché peut-être qu'on ne le pense.

MAROC ET RÉGENCES. — TUNIS, *Tripoli*, Bengazi, Mour- zouk, Fez, Maroc, Mogador, Tanger, 8.

ÉGYPTE. — ALEXANDRIE, Damiette, LE CAIRE, Syout, Kenneh, Assouan, Suez, Dongolah, Kartoum, Sennaar, 10.

SYRIE. — JÉRUSALEM, Saint-Jean-d'Acre, BEYROUTH, DAMAS, ALEP, *Alexandrette*, 6.

TURQUIE D'ASIE.— *Bassora*, *Bagdad*, *Mossoul*, Diarbékir, Van, *Erzeroum*, TRÉBISONDE, Sivas, Salalie, SMYRNE, BROUSSE, Nicomédie, CHYPRE, RHODES, CANDIE, *Samos*, *Metelin*, 17.

TURQUIE D'EUROPE. — *Janina*, *Larisse*, SALONIQUE, SCUTARI D'ALBANIE, BELGRADE, Widin, BUCHAREST, GALLATH, ANDRINOPLE, CONSTANTINOPLE, 10.

PERSE. — Téhéran, Ispahan, Chiraz, 3.

ARABIE. — *Mascate*, *Moka*, *Djedda*, 3.

INDE. — *Bombay*, *Surate*, *Goa*, *Pondichéry*, *Madras*, *Calcutta*, *Singapour*, *Ceylan*, 8.

CHINE. OCÉANIE. — *Canton*, *Manille*, *Batavia*, *Borneo*, 4.

Total des principales villes, 69.

ADMINISTRATIONS ET ARMÉES. — ÉGYPTE. — Armée de 18,000 hommes; avec les administrations et la flotte, on peut compter 28 à 30,000 hommes : à 1 médecin par 1,000 individus, comprenant les médecins en chef et d'hôpitaux, cela ferait de 28 à 30 médecins; or, l'Institution peut compter en fournir au moins la moitié, 15.

TURQUIE. — Dans l'administration et l'armée, on peut compter placer autant de médecins qu'en Égypte, 15.

PERSE. — 3 ou 4 médecins près des chefs, 3.

TUNIS. — Le bey organise son armée à l'européenne, il lui faut des médecins. Il a 8,000 hommes de troupes, on peut compter 5 médecins employés, 5.

Total, 38 médecins dans les administrations et les armées d'Orient. Dans les villes, 69. —Total général, 107. A ce chiffre, si on ajoute 5 inspecteurs, 1 directeur, et 1 sous-directeur, l'Institution peut arriver à employer 114 personnes.

Dans ce qui précède, les villes indiquées en petites majuscules sont celles qui, les premières, demanderont des médecins, et sur lesquelles il faut d'abord porter son attention; elles sont au nombre de 20. On a vu aussi que les besoins des services en Égypte, en Turquie, en Perse et à Tunis, feraient demander à l'Institution au moins 38 médecins.

Si donc on prend le chiffre des villes dont la demande est presque assurée, et celui des besoins des gouvernements d'Orient, l'Institution serait presque certaine de 58 demandes; mais, comme il faut toujours mettre les choses à leur minimum, afin de ne pas être induit en erreur ni taxé d'exa-

gération, on ne doit fonder d'espérance que sur la moitié ou le tiers du chiffre 58, 19 ou 29, ce qui serait déjà un fort beau résultat à la deuxième ou troisième année.

Ce simple exposé donnera une idée du développement que l'Institution peut acquérir.

Du commencement et de l'organisation de l'Institution.

A Alexandrie, à Smyrne, à Constantinople, un médecin envoyé et soutenu recevra assez de dons, dès la première année, pour couvrir la plus grande partie de ses frais. Sur ces points, il y a de riches familles, de riches négociants; de plus, ce sont trois centres d'où l'on peut agir: c'est donc par là qu'il faut commencer pour ne pas s'endetter, et marcher d'un pas ferme et assuré. Le début serait plus complet si l'on envoyait un quatrième médecin en Syrie, soit à Damas, soit à Alep, mais il ne serait pas certain de faire ses frais; en commençant, l'Institution doit hasarder le moins possible.

Pour cette organisation sur trois ou quatre points, un sous-directeur-inspecteur sera suffisant; il sera rétribué. Le directeur serait choisi; mais, comme il ne se déplacera pas, il remplira ses fonctions sans rétribution. Chacun doit apporter du dévouement et de l'économie, si l'on veut réussir.

Lorsqu'un certain nombre de villes auront demandé des médecins, et que ceux placés prospéreront, que l'Institution sera en voie de progrès, alors on rétribuera le directeur, on augmentera le nombre des inspecteurs, proportionnellement au chiffre des médecins et aux besoins du service; l'Institution se procurera ensuite un local, puis une maison, et fera tous ses efforts pour constituer le fonds de retraite, afin d'arriver, avec le temps et la prospérité, à une fondation durable, stable et imposante.

Organisation et frais pour trois médecins envoyés et un sous-directeur-inspecteur, d'après les articles réglementaires.

Trois médecins, à 4,000 fr.,	12,000 fr.
Frais de pharmacie, à 1,000 fr. par médecin,	3,000
Frais de route, d'installation, etc., 2,000 par médecin,	6,000
	21,000
Inspecteur-sous-directeur, à 4,000 fr.,	4,000
Frais de route et représentation, 4,000 fr.,	4,000
Total,	29,000 fr.

Si au chiffre total on ajoutait un médecin pour la Syrie, ce qui ferait 7,000 francs de plus, le début reviendrait à 36,000 francs. Ce chiffre de l'organisation, ainsi posé en commencement, serait difficile à réunir.

Comme chacun doit apporter du dévouement, on peut réduire le chiffre

écrit plus haut à un minimum nécessaire, suffisant pour exécuter et marcher pendant longtemps.

Pour trois médecins envoyés et un sous-directeur-inspecteur, minimum de frais.
Organisation.

Trois médecins, à 3,000 fr.,	9,000 fr.
Pharmacie, à 1,000 fr. par médecin,	3,000
Frais de route, d'installation et faux frais, 1,000 francs par médecin,	3,000
	15,000
Inspecteur-sous-directeur, à 3,000 fr.,	3,000
Frais de route et représentation, à 3,000 fr.,	3,080
Total,	21,000 fr.

Si à ce total on ajoutait un médecin pour la Syrie, il faudrait compter 5,000 francs en plus, ce qui ferait 26,000 francs. On augmenterait ces appointements et les frais avec le progrès de la Société.

Toute la question d'organisation, à son début, consiste donc : 1° A trouver 4 ou 5 médecins dévoués et décidés à mener à bien un tel projet; 2° 21 ou 26,000 francs assurés pour deux années au moins.

Quant aux médecins, on les rencontrera; mais pour l'argent, c'est là le difficile. A qui s'adresser? qui, du gouvernement ou des particuliers, fera pour deux ans les frais nécessaires à l'organisation de l'Institution?

Il est facile de concevoir pourquoi on fixe le terme de deux années : si, dans ces deux ans, l'Institution n'a pas reçu, soit par ses médecins envoyés, soit par ailleurs, assez de dons volontaires pour marcher seule, ou du moins pour continuer la tentative pendant deux autres années encore, il est probable que le succès sera incertain; alors le conseil de surveillance provoquera une réunion de tous les fondateurs et employés, afin de savoir quelle décision on doit prendre sur l'avenir de l'Institution. Si l'assemblée prononce sa dissolution, elle sera honorable: dans cette tentative scientifique, nationale et civilisatrice, chacun aura fait acte de dévouement.

DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX ET DES FONDS.

Dans ce projet d'Institution médicale, on ne nous accusera pas de dissimuler et de masquer les difficultés: nous avons signalé jusqu'au cas de non-réussite. Ce n'est pas dans les habitudes du siècle : ordinairement on ne présente un projet qu'en certifiant le succès. Agir ainsi, ce serait mal; ce serait, au début, ternir une idée que nous croyons bonne.

Cependant il reste une tâche à remplir : c'est de prouver ce qui a été avancé. Dans ce qui précède, on a déjà pu prévoir, soit par la base et le but de l'Institution, soit par les articles réglementaires, soit par le développe-

ment probable, et le commencement de l'organisation, les avantages qui en résulteraient : or, ce sont ces avantages qu'il faut bien indiquer, afin de satisfaire l'intérêt général d'abord, puis l'intérêt particulier.

Les intérêts généraux sont ceux de la France et du gouvernement, du christianisme ou de la civilisation, du catholicisme au point de vue français, enfin de la science. Ces intérêts bien établis nous facilitent le commencement de l'Institution, car on indique par eux les personnes à qui il faut s'adresser pour réunir la somme nécessaire.

Intérêts de la France et du gouvernement.

Nous avons signalé en quelques mots comment les médecins envoyés pouvaient, tout en exerçant la médecine, propager, même à leur insu, l'influence française; nous croyons aussi qu'ils devront occuper leurs loisirs, c'est-à-dire les moments où ils ne feront pas de médecine, dans l'intérêt de la France : c'est ce que font les médecins anglais dans l'Inde, et ce qu'ils font dans toute l'Asie, le gouvernement anglais ayant soin d'attacher à ses envoyés et à ses ambassadeurs des médecins qui traitent les populations et leur donnent des médicaments sans rétribution aucune.

Nous voulons faire des médecins français envoyés des espèces d'agents nationaux toujours à la disposition du gouvernement, des agents qui bientôt connaîtront mieux les pays où ils résident qu'un consul ou qu'un ambassadeur. Volney, en 1788 (1), écrivait, à propos de la Turquie : «On passerait sa vie entière dans un pays, si l'on se tient clos dans son palais, et « que l'on ne fréquente que les gens de sa nation, l'on reviendra sans avoir « pris de vraies connaissances.» Ce qui existait alors existe encore aujourd'hui, quoiqu'à un moindre degré. Nous avons des consuls, des ambassadeurs, qui n'ont de relations qu'avec les gouvernants, leurs nationaux et les Européens. Leur position ne leur en permet pas d'autres. Ils peuvent être très-bien instruits de ce côté; mais quant à ce qui se passe dans le sein de la nation, ils ne peuvent rien savoir. Les Anglais et les Russes l'ont bien senti, c'est pour cela qu'ils ont des voyageurs officiers, négociants et grands seigneurs, qui, en dehors de leurs agents officiels, sont des agents nationaux. Ils ont cherché à combler cette lacune d'information; mais le but n'a pas été entièrement rempli, parce que les individus qu'ils emploient n'ont pas de profession, ou bien en ont une qui les met en rapport avec une seule classe d'individus : leur observation est donc incomplète. La France peut créer cette classe d'agents qui lui manque; elle peut former et disposer d'agents qui auraient ce qui manque à ceux de la Russie et de l'Angleterre, la possibilité de pénétrer partout.

Nous connaissons un fait qui donne une idée de ce que l'on ferait avec le secours de la médecine : par ce moyen, un médecin est parvenu à recueillir des renseignements commerciaux, des documents sur les moyens

(1) *Considérations sur la guerre des Turcs et des Russes.*

de transit, à rapporter en France les échantillons des marchandises d'importation, à constater les produits, enfin à conclure un traité de commerce avec des négociants, et cela dans un pays où les Anglais ont échoué plusieurs fois, où nos négociants et nos agents se sont fourvoyés. Certes, une affaire de commerce n'a guère de rapport avec la médecine; cependant nous sommes convaincus que, sans ce moyen, ce médecin n'aurait rien vu, ou du moins très-imparfaitement; qu'on l'aurait trompé comme on avait trompé les autres personnes. Les Orientaux sont très-fins; mais ils ne se défient pas des savants, des médecins.

Si le gouvernement veut connaître l'esprit d'une population, des troupes, les revenus publics et leur perception, les fortunes, les positions et l'esprit des particuliers, ce ne sera certainement pas ses agents officiels qui le lui apprendront : ils ne le peuvent. Il faut pour cela vivre au milieu des indigènes et comme eux : or, il n'y a que le médecin qui se trouve dans ces conditions.

On peut avancer avec assurance qu'il n'y aurait pas de renseignements, d'études, quelque importants qu'ils fussent, qui demandés à l'Institution organisée comme il est dit, que le gouvernement ne puisse obtenir par les médecins envoyés.

La France et son gouvernement n'ont-ils pas un intérêt puissant à voir la constitution d'une telle association, à l'aider et à l'encourager par tous les moyens possibles, puisqu'elle peut lui être très-utile, et *lui rendre* d'importants services?

Intérêts du christianisme ou de la civilisation.

Les chrétiens, en Orient, sont les représentants de la civilisation; par conséquent, le christianisme est civilisateur. Si l'islamisme l'a été, aujourd'hui il ne l'est plus. L'impulsion donnée aux Arabes, et qui les a civilisés, prend sa source autre part que dans le Koran. Cette loi existe, les Arabes et les Turcs sont retournés en arrière. Toute loi qui admet la fatalité en principe est anticivilisatrice, puisqu'elle repousse le progrès. Que l'on examine, que l'on compare entre eux les pays musulmans et les pays chrétiens, que l'on compare même en Orient la capacité intellectuelle des chrétiens, sujets ou rayas, avec celle des musulmans leurs maîtres, et l'on verra si l'avantage ne reste pas aux chrétiens. Le fait est d'accord avec le principe : or, nier l'un, qui est la conséquence de l'autre, c'est nier ce qui existe.

L'Institution, en envoyant des médecins chrétiens, place des hommes qui luttent par leurs actes contre la fatalité. On a beau admettre en principe que le bien comme le mal viennent de Dieu, que nul ne peut se soustraire à ses immuables décrets; le Koran a beau dire (cap. x, vers. 107): « Si Dieu te visite d'un mal, nul autre que lui ne peut t'en délivrer; » on n'écoute plus ces préceptes quand on a la colique : elle tue le fatalisme. Quand les musulmans sont malades, ils envoient chercher le médecin, l'écoutent, et suivent ses ordonnances de préférence à celles du Koran. Malgré

leur orgueil, ils sont forcés de reconnaître la supériorité du chrétien catholique, ou autre. Il faut bien se persuader que, dans l'Orient, quelles que soient nos croyances chrétiennes, nous sommes pour les musulmans des chrétiens. Ils confondent toutes les sectes.

Si vous voulez fixer le respect et l'attention des musulmans, venez avec des faits. Nous en avons un exemple à Smyrne et à Alger. Les sœurs de la Charité, allant donner leurs soins aux malades de tous les cultes, ont plus frappé, plus étonné, plus ébranlé l'esprit des Orientaux, et peut-être feront plus que tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour. Souvent le musulman, même instruit, résistera à un raisonnement; il ne résistera pas à un fait; et quelle valeur n'aura-t-il pas, s'il prend sa source dans la charité chrétienne, le dévouement, et l'instruction que donne notre civilisation!

Il est facile de se faire une idée des moyens dont le médecin peut disposer dans l'intérêt du christianisme, par conséquent de la civilisation vis-à-vis des musulmans.

Intérêts du catholicisme au point de vue français.

Le médecin envoyé est donc, aux yeux des musulmans, un chrétien; mais, en Orient, il n'y a pas seulement des musulmans, il y a aussi des chrétiens, grecs, arméniens, coptes, les uns schismatiques, les autres catholiques. Ici, le médecin français n'est plus seulement chrétien, mais il est chrétien catholique, parce que le catholicisme représente les intérêts français près des autres chrétiens, qui penchent, par rapport à leur croyances, vers la Russie ou l'Angleterre. Il pourra donc beaucoup par ses actes près de ses frères schismatiques et grecs unis, qui, divisés, n'ont pas une foi bien profonde dans les caresses de ces deux puissances.

Sa profession lui donnant accès partout, il apprendra d'abord la tolérance aux populations chrétiennes : sans avoir besoin de professer hautement les principes du catholicisme, mais seulement ceux de la morale évangélique, qu'ils comprennent tous, il peut les amener à ressentir de vives sympathies pour cette forme de la loi chrétienne, pour un pays qu'elle régit (la France), et qui crée pour ses frères malheureux une Institution philanthropique comme celle des médecins envoyés. On conçoit quel pas on aura déjà fait en faveur de la France par le catholicisme, contre l'Angleterre et la Russie, si l'on parvient à s'établir sympathiquement dans l'esprit des Grecs et des schismatiques.

On comprendra le parti que les corporations religieuses, les couvents, les missionnaires, et les sœurs de la Charité, pourront retirer des médecins de l'Institution, soit pour eux-mêmes, soit en les indiquant aux personnes avec lesquelles elles seront en relation; enfin, les médecins eux-mêmes, par cet appui, trouveront une facilité très-grande pour l'exercice de leur profession, et pour remplir dignement une mission qui peut tourner à l'avantage de tous. Les médecins de l'âme et les médecins du corps doivent se prêter une mutuelle assistance.

Intérêts de la science.

Pour démontrer l'intérêt de la science dans une telle organisation médicale, il suffit de l'énoncer. Il est certain que nous manquons, en France, de points de comparaison entre les maladies de nos climats et celles des pays chauds; cependant il est des maladies que chaque jour les médecins sont appelés à traiter, pour lesquelles ils recommandent l'Italie, les climats chauds, sans qu'ils soient bien certains de ce qu'ils ordonnent; c'est, par comparaison entre nos étés et nos hivers qu'ils portent un jugement. L'Académie de médecine l'a bien senti; aussi, sur la proposition d'un de ses membres les plus distingués, M. Louis (1), a-t-elle nommé une commission pour s'occuper de la création de médecins voyageurs qui, chez les méridionaux, iraient étudier la phthisie.

Il y a bien certainement de grandes différences dans les maladies, dans leur intensité, dans leur traitement et dans leur fréquence, selon les localités, l'état de l'atmosphère; et cela existe pour la phthisie, le rachitisme, les fièvres, la dysenterie, les typhus, etc. etc. Nos expéditions d'Égypte et de la Grèce l'ont prouvé; Alger et nos colonies l'ont démontré. Pourquoi, en Égypte, perd-on si rarement des malades à la suite des grandes opérations, tandis que cela est si fréquent en France? Pourquoi la taille réussit-elle mieux que la lithotritie? Pourquoi les affections cancéreuses n'existent-elles pas, ou du moins sont-elles si rares en Égypte?

Comme expérience de médication et différence de traitement, nous citerons ce qui arrive aux médecins anglais et français dans les maladies inflammatoires : les premiers perdent beaucoup plus de malades que les seconds, et quand ils les guérissent, la convalescence est beaucoup moins longue chez leurs malades que chez ceux des médecins français. Il y a une raison, la voici :

Dans une maladie inflammatoire, si le malade résiste aux remèdes incendiaires des médecins anglais, aussitôt que la convalescence commence, ils relèvent les forces en administrant des toniques et des aliments substantiels. Les médecins français, au contraire, commencent par combattre l'inflammation, qui cède facilement aux antiphlogistiques, et par là sauvent beaucoup de malades; mais, imbus de préceptes excellents en France, lorsque la convalescence commence, ils craignent de réveiller l'inflammation par les toniques et la nourriture, continuent une demi-diète et des boissons rafraîchissantes : ils prolongent ainsi indéfiniment les convalescences. L'expérience seule apprend et enseigne ces différences.

Pour l'acclimatement en Algérie et dans nos colonies, quel vaste champ n'est pas ouvert par les observations réunies de médecins fixés sur des lieux? Cette question d'acclimatement est une question d'hygiène; or, c'est la partie la plus négligée de la médecine; cependant elle devrait être la plus

(1) M. Louis est membre de la Société orientale.

cultivée, car elle consiste à prévoir les maladies. Quelle source féconde de travaux et de remarques ne trouverait-on pas dans cet Orient si curieux par ses races, ses usages et ses religions? Quelle n'en serait pas l'application? Ainsi je signalerai, comme grand exemple facile à vérifier, la mortalité et les maladies, entre notre armée d'expédition d'Égypte, entre les troupes de Méhémet-Ali et celles de l'Algérie. Il y a là des causes particulières qui ne peuvent être décrites que par des médecins civils, pour qui la science et la vérité passent avant des questions d'hiérarchie.

Si l'Institution, déjà constituée, avait, sur trente ou quarante points, des médecins libres des soucis de l'avenir, dont la rigoureuse observation ne serait qu'un acte d'humanité, d'influence et d'étude, quels travaux ne pourraient-ils pas faire! quelles questions ne pourraient-ils pas éclairer et résoudre! Qu'une académie, un gouvernement pose une question médicale, intéressant la France, la science, et l'armée d'Afrique, ou nos colonies; qui, mieux que l'Institution, sera placé pour réunir une masse d'observations, ce qui constitue la véritable médecine? Les médecins envoyés se livreront avec d'autant plus de zèle à l'étude, qu'ils ne peuvent redouter de blesser l'opinion médicale de supérieurs hiérarchiques, ils n'en ont pas sous le rapport scientifique: ils ne devront pas craindre que l'on se serve de leurs travaux pour s'élever, ou qu'on les taise de peur qu'ils ne s'élèvent; les positions de l'Institution ne valent pas mieux les unes que les autres, au contraire, l'intérêt de l'Institution est de faire briller ses membres: tout concourt à faciliter et à pousser vers des études médicales consciencieuses.

Mais les médecins ne se sont pas seulement occupés de maladies, tous ont étudié la chimie, la physique, la botanique; l'étude des races, l'anatomie comparée, l'histoire naturelle, leur sont familières. Ne pourraient-ils pas être chargés, par l'Académie des sciences et autres sociétés savantes, d'examiner certaines questions scientifiques sur lesquelles elles voudraient des points de comparaison, et d'envoyer les documents nécessaires?

Les médecins sont bacheliers ès lettres et ès sciences: ces deux titres constatent, je ne dirai pas leur capacité, mais donnent la preuve de leur instruction et démontrent quels travaux peuvent leur être confiés.

Le but scientifique de l'Institution est aussi clair et aussi net que possible; l'intérêt de la science est évident.

Des fonds.

L'indication des intérêts généraux fait voir à qui il faut s'adresser pour résoudre la question financière, et quels sont ceux qu'un tel projet peut intéresser. Ce sont:

1° Le roi; les ministres des affaires étrangères, du commerce, de la guerre et des colonies, par rapport à la France, à l'Algérie et à nos autres établissements;

2° Les hommes qui s'occupent de la civilisation et d'œuvres philanthropiques;

3° Le ministre des cultes et le clergé, par rapport au catholicisme et au christianisme ;

4° Le ministre de l'instruction publique, les académies, la Faculté de médecine, les savants et les médecins, par rapport à la science.

Nous avons dit qu'il fallait, pour commencer, 4 ou 5 médecins, qu'il fallait leur garantir au moins pour deux ans 21 ou 26,000 francs: ne pourrait-on pas s'adresser d'abord aux ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, et les prier d'accorder une mission scientifique à chaque médecin? Il y a des fonds affectés à ces missions.

Le Jardin des plantes envoie, à grands frais, des personnes qui recueillent des objets d'histoire naturelle : ne serait-il pas aussi et peut-être plus utile d'envoyer des médecins pour étudier les différences qui existent dans les maladies et les moyens de guérison?

Veut-on spécifier la mission? on peut s'adresser à l'Académie de médecine, afin qu'elle demande, pour ces médecins, soit une mission tendant à étudier la phthisie ou le cancer en Orient, soit toute autre. Veut-on rendre la mission plus complète? que le ministre du commerce mette à l'ordre du jour des travaux des médecins envoyés la question de la peste ou de la morve. Les ministres des affaires étrangères, du commerce et de l'instruction publique, peuvent donc, s'ils le veulent, donner une mission. S'ils craignent de voir l'Institution ne pas réussir et l'argent dépensé inutilement, que la mission dont ils chargeront les médecins soit sérieuse, qu'elle soit pour trois ou quatre ans au lieu de deux, qu'ils donnent à chaque médecin 4,000 ou 6,000 francs par an, qu'il soit tracé un plan d'études, non-seulement l'argent ne sera pas perdu, mais si la tentative échoue, la science y gagnera.

On peut ainsi trouver les appointements fixes des médecins envoyés; restent les frais de voyage, d'installation et de pharmacie, que nous avons portés à 2 ou 3,000 fr. par médecin et 3 ou 4,000 fr. pour l'inspecteur : quant aux frais de voyage, on obtiendrait le passage du gouvernement; que lui importerait un voyageur de plus à bord de ses paquebots? Si l'on donnait par chaque médecin 4,000 fr. et le transport, il n'y aurait plus qu'à faire une somme de 1,000 francs pour la pharmacie, soit : 3,000 francs et 2,000 francs pour les frais de l'inspecteur, par conséquent 5,000 francs pour 4 médecins, ou 6,000 francs pour 5. Dans le cas où le gouvernement ne voudrait accorder que 3,000 francs par médecin, il resterait de 9 à 11,000 francs à réunir. Mais les ministres des cultes, de la guerre, le roi, l'Académie des sciences, de médecine, les corps savants, le clergé, les médecins, les hommes qui s'occupent de la civilisation et pour qui les œuvres philanthropiques sont un devoir, ne pourront-ils pas arriver à former, par année, un chiffre aussi minime?

On a dû remarquer, dans les articles réglementaires, que de tous les employés de l'Institution le directeur seul pouvait ne pas être un médecin : qu'il se rencontre un homme qui, par son nom, sa position et sa fortune, se place en tête de cette fondation, qu'il l'appuie de son influence et de son crédit, je ne crois pas me tromper en disant que les fonds nécessaires se-

ront bien vite trouvés et que la confiance qu'il inspirera au gouvernement portera celui-ci à accorder les missions scientifiques qui lui seront demandées; il y a plus, il entraînera toutes les personnes et les corps que nous avons signalés plus haut. Nous sommes, il est vrai, dans un cercle: si le gouvernement accorde les missions, il se rencontrera bien vite un homme, une Institution qui se placera en tête de la création, mais le gouvernement n'accordera peut-être pas ce que nous lui demandons, s'il ne voit pas en tête de l'Institution un homme influent, un nom scientifique ou autre, une académie, ou un corps savant.

La difficulté tout entière est donc dans ce premier acte. Puisse notre appel être entendu.

Des intérêts particuliers des médecins envoyés, et de l'Institution.

Ce dernier chapitre est le complément nécessaire de toute notre organisation, et donne une entière intelligence de l'Institution que nous voulons fonder. Si l'on veut créer une chose bonne et durable, il faut que les intérêts particuliers soient satisfaits et qu'ils soient d'accord avec les intérêts généraux. On sait quels sont ces derniers. Il est beau, sans doute, de parler de dévouement, de générosité, d'agir d'après ces sentiments, de se faire chevalier de la civilisation, c'est dans notre caractère; mais nous sommes aussi participants de la nature humaine, il y a aussi dans nous un mobile particulier, souvent même agissant à notre insu et se manifestant d'une manière plus ou moins grande et généreuse; ce mobile, il faut le satisfaire; vulgairement on l'appelle intérêt particulier.

Expliquons notre pensée, car elle semble en désaccord avec ce qui précède. Nous citerons les missions religieuses qui, malheureusement, finissent quelquefois par le martyre; certes, on n'accusera pas d'égoïsme ces hommes qui se dévouent à une idée et à l'humanité; ils n'ont qu'un but: servir Dieu et la religion, mais ils ont un mobile particulier, celui de gagner le ciel.

Les médecins, en général, n'ont pas des idées aussi spiritualisées; l'habitude de l'examen et de l'analyse les rend un peu plus positifs. Jeunes, ils se dévoueront, feront de leur vie un jeu, ils se consacreront tout entiers à l'Institution, à la science, sans même penser à l'avenir; ce n'est qu'arrivés à un certain âge qu'ils réfléchiront à cet avenir, à la position qui les attendra, eux et leurs enfants, s'ils n'ont rien amassé. Il faut donc qu'une bonne Institution veille pour eux, et leur garantisse non-seulement une large et honorable retraite, mais encore le fruit de leurs travaux, de leurs efforts, de leur activité, et qu'ils puissent les transmettre à leurs femmes et à leurs enfants; en un mot, il faut leur enlever tout souci du présent et de l'avenir, afin qu'ils se consacrent entièrement à l'Institution et à leur mission. Les articles 8, 9, 10 et 11 vont droit à ce but, remplissent toutes les indications, et répondent à toutes les objections possibles.

L'Institution place, protége, et met en évidence les hommes qu'elle emploie; elle leur offre toute garantie d'avenir pour eux et leur famille, mais à une condition: c'est qu'il la feront prospérer; ils se soutiennent mutuellement. Si l'on objectait que le médecin à qui l'Institution aura fait une position pourrait l'abandonner, et conserver la position, à cela nous répondrons qu'il est facile de s'y opposer : enfin l'article 8 garantit la jouissance des sommes et des dons que le médecin acquerra par son zèle et son activité; que l'on ne vienne pas objecter que le médecin ne jouira que de l'usufruit; aurait-il acquis le principal sans le secours de l'Institution? Quant aux enfants, ils doivent être capables, à vingt-cinq ans, de suivre la carrière de leur père, ou toute autre, surtout avec l'appui d'une Institution qui fera tous ses efforts pour leur trouver ou leur donner des positions assurées.

En examinant bien, en réfléchissant surtout, nous pouvons consciencieusement déclarer qu'il n'y aurait pas en Europe, si la fondation prospérait, d'organisation qui présentât à ses membres un avenir aussi certain et aussi beau, un présent aussi agréable, aussi noble et aussi grand.

Que l'on considère donc ce projet d'Institution de médecins envoyés, et l'on verra s'il ne porte pas en lui-même toutes les conditions possibles de réussite, de stabilité et de durée. Nous en appelons aux hommes éclairés de la France, et surtout à ceux qui connaissent l'Orient et l'esprit de ses populations.

AUBERT-ROCHE, D. M. P.

RAPPORT

Fait à la Société orientale, le 17 novembre 1843,

SUR UN MÉMOIRE MANUSCRIT DE M. AUBERT-ROCHE,

AYANT POUR TITRE :

PROJET D'INSTITUTION DE MÉDECINS ENVOYÉS EN ORIENT.

Messieurs,

Quelques mois se sont écoulés depuis que M. Aubert-Roche vous a fait la lecture de son projet d'Institution de médecins qu'on enverrait en Orient. Des circonstances indépendantes de nos volontés ont empêché MM. Hamont, Morpurgo et moi, de vous présenter plutôt le rapport que vous nous aviez demandé sur ce mémoire. Nous espérons néanmoins que vos souvenirs nous viendront en aide, et faciliteront, en l'abrégeant beaucoup, la tâche que nous venons remplir.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui assistèrent aux séances dans lesquelles

M. Aubert nous exposa ses vues, peuvent se rappeler l'adhésion générale qui fut accordée au principe: il ne se manifesta de dissidence que sur le mode et les moyens d'exécution. Plusieurs membres, qui avaient voyagé en Orient, joignirent leur voix à celle de M. Aubert, pour témoigner combien la profession médicale était entourée de sympathies, de vénération et de confiance, chez les Orientaux, et cela sans distinction de nationalités, de races et de cultes; combien le médecin instruit et animé de nobles sentiments pourrait, dans ces contrées intéressantes, qui sont dépourvues des secours de son art, servir la cause de l'humanité, de la civilisation, de la France, enfin les intérêts de la France, que son patriotisme lui rendrait toujours chers. Votre commission, messieurs, n'a pas varié d'opinion à cet égard; elle est unanime à penser que de médecins dignes et capables, exerçant gratuitement leur profession en Orient, seraient en situation d'y faire le plus grand bien et d'y acquérir la plus légitime influence, qu'ils feraient tourner au profit de la civilisation et de la France, leur généreuse patrie.

Mais comment réaliser cette conception, également avouée par la philanthropie et la politique? En présence de cette grave difficulté, notre collègue a vivement réagi contre des impressions de découragement qu'il a dû certainement éprouver. Pénétré de la générosité et de la fécondité du principe de l'Institution, M. Aubert a fait de louables efforts pour démontrer que l'œuvre était praticable. La plupart d'entre vous, messieurs, ayant assisté à la lecture de son mémoire, je crois devoir me borner à une récapitulation des divisions qu'il y a établies. Voici donc le texte des divers chapitres, suivant leur ordre de succession.

De l'Institution des médecins envoyés en Orient; articles réglementaires; des médecins envoyés; des fonctionnaires; du conseil de surveillance; du directeur et du sous-directeur; des inspecteurs; du tribunal suprême; du développement de l'Institution; du commencement et de l'organisation de l'Institution; des intérêts généraux et des fonds; intérêts de la France et du gouvernement; intérêts du christianisme ou de la civilisation; intérêts du catholicisme au point de vue français; intérêts de la science; des fonds; des intérêts particuliers des médecins de l'Institution.

Vous comprendrez, messieurs, que ces divers titres aient permis à M. Aubert d'envisager sous de nombreux aspects l'Institution qu'il avait conçue. En effet, les développements dans lesquels il est entré, et qu'il serait superflu de vous reproduire, témoignent qu'il a sérieusement élaboré son projet, et qu'après avoir sainement apprécié le ministère et l'influence des médecins auprès des Orientaux, il a senti que de grandes difficultés s'offraient pour fonder l'Institution elle-même. Bien des objections ont été prévues et résolues par M. Aubert avec plus ou moins d'avantage, et, selon sa coutume, il a souvent formulé en chiffres les éléments les plus difficiles de son projet. C'est ainsi qu'il a présenté une évaluation approximative des villes et des provinces orientales dépourvues de médecins, et du nombre qui pourrait être conséquemment demandé à l'Institution, des honoraires qu'il conviendrait de fixer pour chacun d'eux; des avances pécuniaires qu'il y

aurait à faire d'abord, et des moyens de les recouvrer, même avec bénéfice, à l'aide d'offrandes et de dons bénévoles qui entreraient dans la caisse générale de l'Institution, etc.; enfin, M. Aubert a complété son travail de manière à pouvoir dire : «Voilà les besoins qui existent, les chances que vous courez, et les espérances que vous pouvez légitimement concevoir : ayez les fonds, trouvez les hommes, et je vous livre les indications essentielles, une organisation toute prête : avec cela vous pouvez hardiment marcher.»

Vous connaissez, messieurs, le mémoire de M. Aubert : c'est pourquoi vous nous dispenserez d'entrer dans un examen détaillé de chacun de ses chapitres. Nous espérons remplir plus convenablement notre tâche, en exprimant un sentiment général sur l'ensemble de l'Institution projetée.

Commençons par féliciter notre collègue d'avoir conçu une entreprise éminemment généreuse, et de n'avoir pas désespéré de l'exécution, en songeant à tous les obstacles qu'il avait à surmonter. Se plaçant dans une sphère où les intérêts moraux subordonnent les intérêts matériels, où l'on n'envisage que ce qui est bien, sans mesurer à fond les résistances, les mécomptes inhérents aux imperfections des sociétés et de la nature humaines, M. Aubert a médité l'Institution de médecins, véritables missionnaires de l'humanité, de la civilisation, de la science, des intérêts français, et dont l'existence, toujours modeste en même temps que pleine de dévouement et d'abnégation, serait dignement consacrée à soulager les maux ou à dissiper les erreurs des peuples que la barbarie orientale prive des bienfaits de la médecine et des lumières de la raison.

Veuillez croire, messieurs, que j'éprouve un véritable embarras personnel à m'exprimer en termes si laudatifs touchant la profession médicale; mais il est certain que, de tous les étrangers qui vont se fixer en Orient, les médecins sont les hommes qui inspirent le moins de défiance et de répulsion, qui s'attirent le plus facilement l'affection, le respect et l'estime; eux seuls, par la nature de leurs fonctions, ont accès au foyer domestique, et sont admis dans l'intimité de la famille; leur secourable ministère excite la sympathie; leur science, aux yeux des Barbares, a quelque chose de providentiel et de prestigieux qui donne de l'onction et de l'autorité à leur parole; enfin, toute répugnance religieuse finit par s'effacer devant le caractère professionnel du médecin. Or, si l'on a pu faire de pareilles observations avec des médecins nomades, improvisés pour la plupart, et qui, il faut le dire très à regret, représentaient souvent fort mal, auprès des Orientaux, les lumières et les vertus de l'Europe, que serait-ce donc quand on verrait la médecine exercée avec le plus complet désintéressement par des hommes choisis, éclairés, bienveillants, et toujours pénétrés du sentiment d'une mission d'humanité et de civilisation à remplir! C'est alors qu'il serait facile à la médecine d'allier la bienfaisance de son origine à la dignité d'une magistrature et à l'autorité d'un sacerdoce; c'est ainsi que, sans provoquer d'antipathies religieuses, le médecin pourrait devenir un excellent missionnaire de charité et de civilisation. Nous pensons donc que M. Aubert a judicieusement

apprécié l'influence que seraient appelés à acquérir des envoyés en Orient, choisis dans la profession médicale. Nous pourrions citer bien des faits notés sur les lieux, à l'appui de ses assertions, si nous ne les tenions pas pour démontrées; du reste, nous ne présumons pas qu'elles soient contredites par les voyageurs qui ont une connaissance approfondie des mœurs des Orientaux.

Malheureusement l'excellence du principe de l'Institution n'aplanit pas les difficultés de la mise en œuvre. L'esprit va plus vite et vaut mieux que la matière, et le fréquent antagonisme de ces deux éléments, dont le concours est presque toujours nécessaire, fait avorter bien des conceptions qu'il eût été désirable de voir se réaliser. Cependant M. Aubert n'a rien négligé pour prouver, par aperçu, que l'Institution projetée ne devait pas être onéreuse en définitive; que, dans tous les cas, une tentative n'engagerait pas de grands capitaux; enfin, contrairement à l'esprit ordinaire des prospectus de l'industrie, il a exposé quelle serait l'étendue de la perte, s'il fallait renoncer à l'Institution après un essai qui serait toujours louable. Je ne pense pas, d'ailleurs, que notre confrère ait jamais songé à faire de son projet d'Institution l'objet d'une spéculation pour une société en commandite. Ce trafic d'intérêts moraux de l'ordre le plus relevé, avec des intérêts mercantiles, aurait quelque chose d'odieux. M. Aubert n'a présenté des calculs que pour rassurer sur la portée des sacrifices pécuniaires, pour démontrer que le bien qu'il voulait faire, on pouvait l'obtenir à très-bon marché.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les bases de l'organisation proposée par M. Aubert. Que le gouvernement, qu'une société de bienfaisance ou de charité chrétienne se déterminent à faire les premiers frais de l'envoi de médecins, les règlements relatifs à l'Institution ne seront plus qu'une affaire secondaire et d'une solution aisée. Le mémoire de M. Aubert fournirait sur cet objet des vues utiles, et l'on suppléerait aux lacunes qu'il nous a paru présenter, notamment en ce qui concerne le choix si important des hommes, et certaines études spéciales auxquelles devraient se livrer les aspirants.

Le gouvernement anglais, dit notre confrère, attache souvent à ses agents supérieurs, à l'étranger, des médecins rétribués qui doivent pratiquer gratuitement la médecine : c'est qu'il n'ignore pas que le médecin est un homme à part, envers lequel cessent bien vite les antipathies nées de la différence de nationalité, de race et de culte, et dont l'influence peut être d'un puissant secours, soit pour combattre des préventions, soit pour acquérir une connaissance approfondie des hommes et des choses que renferment les diverses localités.

Pourquoi le gouvernement français, qui a des ambassadeurs et des consuls dans le Levant, n'imiterait-il pas le gouvernement britannique? Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter qu'il serait indigne et de la France et du corps médical d'expédier en Orient des médecins qui ne seraient que de dociles instruments d'une habile politique, ou des agents secrets du commerce et de l'industrie. Nous avons suffisamment déclaré que, pour rester à la hauteur de leur mission, ces médecins devraient être, avant tout, des

apôtres de l'humanité, de la civilisation, de la science. Ce serait assez pour la France, s'ils parvenaient à la faire connaître, car la faire connaître, c'est la faire aimer. Et quelle nation l'égala jamais en inspirations généreuses! Ses nobles sympathies embrassent les justes causes de tous les peuples de la terre; elle devient l'écho de leurs besoins, de leurs souffrances et du rang élevé que lui a assigné la Providence; elle les signale au monde avec le dessein et l'espoir de les secourir un jour.

Et nous-mêmes, messieurs, pour qui l'Orient est une terre de prédilection, et par la richesse de ses souvenirs historiques, et par ses destinées aujourd'hui mouvantes qui intéressent si vivement l'équilibre des nations, nous voit-on préoccupés de ces pays seulement dans des vues d'intérêt personnel, ou même des intérêts de la France? Sans négliger assurément les considérations qui intéressent particulièrement notre patrie, l'Orient nous occupe surtout pour lui-même. Les notions pratiques, les réflexions que nous échangeons ici, ont pour objet dominant l'amélioration des conditions morales et physiques de ces mêmes Orientaux, que leur ignorance et leur fanatisme ont élevés pour la plupart dans des sentiments de mépris pour nous. Il n'y a vraiment que des hommes libres et chrétiens qui soient susceptibles d'étendre ainsi leur sollicitude à toute l'espèce humaine, sans en exclure les ennemis, d'envisager l'humanité comme une seule famille dont tous les membres attendent justice, aide et protection.

Revenant au projet de M. Aubert, je fais des vœux pour qu'il apporte la conviction dans l'esprit des personnes assez haut placées en puissance, en crédit, en fortune, pour le mettre à exécution. Mais si le gouvernement ou les sociétés de bienfaisance et de charité chrétienne, sans méconnaître ce que l'Institution aurait de louable et d'utile, se laissent décourager par la perspective des dépenses qu'elle pourrait entraîner, nonobstant les combinaisons rassurantes exposées par M. Aubert, il serait encore possible de poursuivre imparfaitement le même but par des moyens détournés et nullement onéreux. Vous savez, messieurs, qu'il existe à Paris pour les missions étrangères deux Institutions qui envoient tous les ans en Orient et dans toutes les parties du monde des hommes pieux dont le zèle charitable égale le dévouement et la foi. Ne serait-ce pas d'une prévoyance bien entendue que de faire une part, en quelque sorte obligée, aux études médicales, dans les règlements de ces ordres religieux? Entièrement privés des secours de la médecine chez des peuples barbares et inhospitaliers, non-seulement les notions que ces missionnaires auraient acquises dans l'art de guérir leur seraient souvent précieuses pour eux-mêmes, mais de plus, ils pourraient s'en créer un auxiliaire puissant pour s'attirer la bienveillance et le respect des populations dont ils ambitionnent d'éclairer la foi, et qui les accueillent presque toujours avec des préventions fâcheuses ou des sentiments hostiles. Dès son berceau, d'ailleurs, la médecine fut alliée au sacerdoce; pratiquée par des missionnaires, elle serait une digne compagne de la charité; car, avant de constituer une science et une profession, elle avait dû le jour aux sympathies et à la bienfaisance.

Si les statuts et les usages de la compagnie le permettent, je vous proposerai, messieurs, d'adresser le mémoire de M. Aubert à M. le ministre des affaires étrangères, au nom et avec la recommandation de la Société orientale.

A. Lagasquie, D. M. P., *rapporteur.*

Ces conclusions ont été adoptées; voir *Revue de l'Orient*, t. II, p. 369.

STATISTIQUE GÉNÉRALE SYNOPTIQUE

DES PRINCIPAUTÉS

DE VALLAQUIE ET DE MOLDAVIE.

Première partie.

TERRITOIRE. — PRODUCTION. — POPULATION.

Position.

Vallaquie.	*Moldavie.*
Lat. N. entre 43° 38′ et 45° 30′	Entre 43° 50′ et 48° 50′
Long. E. entre 20° 20′ et 26° 55′	Entre 23° 40′ et 27° 10′

Superficie en lieues.

	Vall.	*Mold.*		*Vall.*	*Mold.*
Montagnes.	1685	1288	Champs et prairies.	3273	2570
Plaines et collines.	3033	2583	Bois.	1337	1140
Eaux.	49	36	Marais.	158	60
Iles.	43		Vignes.	32	28
			Rochers et sables.	10	8
	4810	3807		4810	3807

Dimensions en lieues.

De Cernetz à Focçani. O. à E.	105	De Galatsi à Cernoritz. S. à N.	100
De Georgeo à Câineni. S. à N.	50	Du mont Pion à Comoreni. O. à E.	40

Limites.

Au N., l'Ardialie et la Bucovine; à l'E., le Prut, au S. et à l'O. le Danube. Le Meleove et le bas Seret séparent les deux principautés.

Montagnes.

Une branche des Alpes Bastarniques ou Carpathiennes sous le nom de Butchedji, et dont 481 monts ont leurs noms propres.

Points culminants (hauteur en mètres).

Vallaquie.		*Moldavie.*	
Omul ou Cara-Iman.	2650	Pionu ou Ceaclu.	2720
Parangon.	2587	Retexat.	2600
Piatra.	2255	Ciurul.	2174
Tutanu.	2079	Rarèu.	2008
Siriu, Penteleu, Vulcanu.		Alàuca, Brâncea, Dômne.	

Élévation graduelle.

Ibraïl.	15	Galatsi.	15
Bucuresci.	77	Vaslui.	76
Ploiesci.	141	Bacchèu.	230
Turguvici.	262	Iassi.	318

Principaux cours d'eaux.

Danube.

Gilu, Oltu, Arges.
D'Ambovitza, Jalomiça, Pracova.
Prutu, Seretu, Bistriça.
Moldova, Bûrlatu, Bacchlui.

Lacs.

Càldàrus'anu.
Snagove.
Obilesci.
Siriu, sans affluent, sans écoulement.
Sur le pic de même nom.
Bratès.
Dorohoi (Dorothée) ou Iezer.
Nota. Le Bratès augmente de profondeur au centre; on a eu l'idée de l'unir au Danube, mais comme il est plus bas que le fleuve, on a craint un submergement.

Eaux minérales.

On ne connaît jusqu'à présent, en Moldavie, que trois sources d'eaux minérales, savoir : Borca, Stringu, Slaniça. En Vallaquie on en compte 48, comme il suit :

JURIDICTION.	PLACES.	LOCALITÉS.	NOMBRE.
	1° *Alumino-sulfureuses.*		
Slani-Ròmnic,	Ròmnic,	Màgura,	2
Buzeu,	Slanic,	Lopàtar,	1
	Pârscova,	Niphon,	1
Sàcuieni,	Despre-Buzeu,	Gornet,	1
Vâlcea,	Cosia,	Càlimànesci,	6
D'ambovitsa,	Poiana,	Ròtundà,	1

JURIDICTION.	PLACES.	LOCALITÉS.	NOMBRE.
	2° *Salino-sulfureuses.*		
Sàcuieni,	Despre-Buzeu,	Brusturas,	1
	Teleasen,	Valeni,	1
Pracova,	Telega,		2
D'âmbovitsa,		Sêrbânesci,	6
Muscelu,		Bugea,	2
	3° *Ferrugino-carbonico-sulfureuses.*		
Sàcuieni,	Despre-Buzeu,	Sibiciu,	1
Muscelu,		Bugea,	1
	4° *Sulfuro-magnesio-carboniques.*		
Buzeu,	Slaniça,	Monastère,	1
	Pârscova,	Bràiesci,	1
		Mt-Ivanciu,	2
Sàcuieni,	Despre-Buzeu,	Alunisu,	1
	Tohani,	Bobos,	1
		Nevoias,	2
		Bôsca,	1
	Teleasen,	Poseaci,	1
		Sureni,	1
Pracova,	Breaza,		2
Argès,	Arifu,	Bràdet,	2
	5° *Ferrugino-carboniques.*		
Buzeu,	Slanic,	Mt-Ivanciu,	5
Sacuieni,	Sibiciu,		1
Vâlcea,	Cosia,	Câlimânesci,	1
			48

En Vallaquie, il n'y a de bains établis qu'à Sêrbânesci, au-dessus de Turguvici.

En Moldavie, le gouvernement vient de donner à ferme la localité de Slaniça pour y fonder un établissement.

En général, les eaux simples des montagnes sont douces et limpides, mais la fonte des neiges leur donne, du 15 mai au 15 juin, une crudité qui occasionne le goître. En tout autre temps elles sont délicieuses, et celles des Pracova et de la Ialomiça, prises vers leurs sources, adoucissent la peau comme le savon le plus onctueux. Une fois en plaine, elles s'y colorent de la teinte des terres, y deviennent presque toujours jaunâtres et saumâtres quelquefois. L'Argès s'y colore légèrement en blanc, la Ialomiça, la Ròmna et le Rômnica y sont d'un gris cendré.

Météorologie.

Vallaquie.	*Moldavie.*	*Vallaquie.*	*Moldavie.*
Janvier, de 20 — à 18 —	de 15 — à 18 —	Juillet, 20 + à 25 +	de 14 + à 22 +
Février, de 15 — à 12 —	de 15 — à 9 —	Août, de 25 + à 15 +	de 17 + à 20 +
Mars, de 2 — à 10 +	de 1 — à 7 +	Septemb., de 15 + à 6 +	de 16 + à 11 +
Avril, de 4 + à 12 +	de 3 + à 9 +	Octobre, de 12 + à 2 —	de 12 + à 1 —
Mai, de 10 + à 14 +	de 8 + à 14 +	Novembre, de 4 — à 12	de 8 — à 12 —
Juin, de 14 + à 18 +	de 14 + à 17 +	Décemb., de 15 — à 25 —	de 12 — à 20 —

Ce tableau n'est qu'un terme moyen. Il est mieux de ne compter que deux saisons, l'hiver et l'été, tant y sont courts le printemps et l'automne, l'hiver de 5 mois, depuis le 1er novembre jusqu'au 1er avril, et l'été des 7 autres mois. Du 1er septembre au 1er mars l'hiver est continuellement rigoureux : pendant tout ce temps, la neige couvre la terre, et l'on ne va qu'en traîneau. Au 20 mars 1841, toute la campagne en était encore couverte à 18 pouces d'épaisseur, et il soufflait un vent glacial. Le 24 avril, il y avait 11° de chaleur à 7 heures du matin et 20 à midi. De 1829 à 1830 et de 1834 à 1835, il y a eu 26° de froid; de 1835 à 1839, la chaleur est montée de 35° à 36°, et, bien que de 1842 à 1843 il n'y ait eu ni neige ni froid, la neige n'étant tombée que fin février et le froid ne s'étant élevé qu'à 15°, on peut dire cependant que l'on a eu en Vallaquie, l'été, les chaleurs de la Grèce, l'hiver, le froid de Moscou.

Variations atmosphériques.

	PRINTEMPS.		ÉTÉ.		AUTOMNE.		HIVER.		RÉSUMÉ.	
	Val.	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*
Nuageux,	15	17	5	8	12	6	6	16	38	47
Couverts,	12	8	8	6	18	16	11	13	49	43
Neige,	»	1	»	»	6	7	3	16	9	24
Brouillards,	3	»	»	2	2	3	»	4	5	9
Pluies,	12	12	6	8	11	12	1	3	30	35
Grands vents,	4	1	3	4	6	5	5	»	18	10
Beaux,	»	45	»	67	»	45	»	37	208	194
Ouragan,	2	»	1	2	»	»	3	1	8	3
									365	365

Si le milieu du jour est extrêmement chaud, les matinées sont très-fraîches et les soirées souvent si froides qu'il est toujours prudent de se munir d'un manteau pour sortir de la ville. Ce sont ces fraîcheurs et ce passage subit de 25° × à 12 et 10 + qui occasionnent les fièvres, toujours rares en hiver, où le froid est ordinairement sec.

Vents.

	HIVER.		PRINTEMPS.		ÉTÉ.		AUTOMNE.		RÉSUMÉ.	
	Val.	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*	*Val.*	*Mold.*
Nord,	6	14	»	8	»	3	8	19	14	44
Nord-est,	2	5	»	8	»	2	3	4	5	17
Est,	42	47	30	14	39	46	38	20	149	107
Sud,	9	6	14	9	8	9	4	8	35	32
Sud-est,	4	5	6	3	5	4	4	1	19	13
Ouest,	12	5	11	»	18	»	15	4	59	9
N.-ouest,	18	6	2	»	»	»	12	2	36	8
S.-ouest,	6	2	5	2	5	»	3	4	19	8
Calme,	11	31	10	24	10	23	11	25	42	125
									365	365

Ainsi le vent d'est variable est celui qui souffle le plus généralement dans ces deux pays; en Vallaquie les $^{13}/_{48}$, en Moldavie les $^{31}/_{96}$ de l'année. Cette différence ne pro-

vient sans doute que de la position de Bucuresci et de Jassi, où ces observations ont été faites, la première en plaine, et par conséquent tout à fait exposée aux vents du Caucase et de la mer Noire, la seconde, au contraire, abritée à l'E. par la haute colline contre laquelle elle est adossée.

Sol et productions.

Règne minéral.

Le sol des coteaux est ordinairement de couleur noire et argileux, celui des plaines est rougeâtre et grisâtre. L'aridité ne se manifeste guère qu'au sommet des montagnes, et celles-ci, dépouillées quelquefois de toute terre végétale, laissent voir à nu tantôt une argile rouge, jaune, grise ou violette, c'est le principal caractère des monts d'entre Slaniça et Rômnic Vâlcea, tantôt des couches alternées de sable et de dalles, d'où plusieurs localités portent le nom de Lespezi (dalles); tantôt, enfin, un sable argileux aussi blanc que la craie qui s'émiète légèrement et ne se solidifie qu'avec peine; c'est le principal caractère des monts d'entre le Buzeu et le Seretu. Les deux pays semblent être féconds en minéraux, mais il n'en existe d'autres exploitations que celles du sel, du pétrole et de la chaux. Cependant en Vallaquie on trouve :

L'or dans le Motru,
l'Oltu,
le Topologu,
l'Argès.
L'argent vif à Corbéni.
Le cuivre à Baia de Arama,
Crasna,
Arifu.
Le sel à Ocna Mare,
Téléga,
Slaniça.
Le soufre aux juridict. de d'Amboyitza,
Muscelu,
Sàcuieni.
Le charbon de terre à Câmpulungu,
Jesseni.
L'ambre { jaune à Sibiciu, Coltsu,
Satuboilor,
noir à Câmpina, Téléga.
Le pétrole à Câmpina, Téléga.
Un lignite terreux à Plaiu Bugea,
Armàsesci.

Ce lignite terreux contient, suivant M. Demidoff, 16 % de parties terreuses, brûle avec flamme, et l'on en peut extraire, par jour, 200 kilogrammes. Les puits de pétrole de Câmpina et de Téléga donnent, par jour, de 90 à 100 kilogrammes. L'or est ramassé par les Tsigani, dits, à cet effet, Rudari ou Aurari ou orpailleurs, qui lavent le sable des rivières vers leurs sources. Il y a aussi de l'or dans les montagnes des Principautés. Les indigènes le savent, et s'ils ne l'exploitent pas, c'est qu'ils ne craignent pas moins l'avidité des Russes que des Turcs. C'est cette crainte qui, sous Constantin Michel Racovitz, en 1764, empêcha le boier Dudesco de tirer parti d'un filon qu'un Allemand, son fermier, avait découvert sur sa terre. C'est donc d'eux, plutôt que des Turcs, que Rhizo devait dire : « Ils ressemblent aux eunuques qui, gardiens de beautés ravissantes, ne peuvent pas en jouir. » Le charbon de terre n'est pas exploité, on le trouve quelquefois à la surface, comme il m'est arrivé à Câmpulungu, en 1831. Le banquier boier Hadji-Mosco s'est ruiné dans la réexploitation de la mine de cuivre de Baia de Arama. L'ambre noir ne se rencontre que rarement; le jaune est plus diaphane que laiteux, et généralement taché de veines couleur bistre, ce qui lui ôte de son prix. Le nitre de Moldavie est meilleur que celui de Vallaquie : c'était jadis une des redevances de ces pays à la Porte, et ce qu'il y a de particulier, c'est que, depuis qu'ils en sont affranchis, qu'ils ont des troupes, et par conséquent besoin de poudre, il leur est tacitement défendu de l'exploiter pour leur usage et de l'exporter ailleurs qu'en Russie. Aussi ils n'ont pas plus de poudrière que de fabrique d'armes.

Règne végétal.

La végétation est très-active et le sol très-fécond, si fécond qu'il en est provenu ce proverbe : « Le millet n'a pas plus d'écorce dans le bas pays qu'au haut pays la pomme n'a de pelure » : aussi ne se donne-t-on jamais la peine de le fumer, d'où il résulte qu'au nord les brouillards des montagnes, et au sud les exhalaisons des marais, y versent tant de froid et d'humidité, que les fleurs y ont peu de parfum, les fruits peu d'arome, et la chair des animaux peu de goût. Les boiers n'ont pas encore compris qu'en fumant leurs terres ils obtiendraient un double profit, de meilleurs produits et l'assainissement des villes. Quoi qu'il en soit, il est difficile de trouver de plus riants aspects que dans les vallons solitaires des montagnes : ce ne sont là que prairies verdoyantes, filets d'eau limpide, bouquets de noisetiers et de roses, de coudriers et d'épines-vinettes, immenses corbeilles de framboises, de fraises et de fleurs variées à l'infini, vergers sans fin de pruniers, de pommiers, d'abricotiers, qui font de la haute Românie une nouvelle Suisse aussi coquette et sémillante que celle-ci est âpre et sauvage : l'une est la liberté grave et sévère, l'autre est sa fille qui lui sourit.

Les produits sont, à peu de chose près, les mêmes pour les deux principautés : au pied, des montagnes, la charmille, le prunier, le pommier, le poirier sauvages, le noyer ; au premier plan, le châtaigner, le frêne, le chêne, le mélèze et le bouleau, l'épeautre en Vallaquie et le sarrasin en Moldavie : ils donnent 30 pour 1; au deuxième, le pin, le sapin et le buis ; au troisième, une herbe fine que les troupeaux broutent en mai et en juin, et plus haut, dans les vallons supérieurs, des herbes marécageuses, et sur les cimes, le lichen et la rhubarbe; dans la plaine, l'orme, le tremble, le peuplier, le cornouiller, l'aune, le noisetier, le tilleul, l'acacia rose et blanc, le saule, le saule odorant, le genêt, qui vient à hauteur d'homme, l'arbousier, qui atteint jusqu'à 12 pieds de haut. Le froment, le maïs, l'orge, le millet, l'avoine, le lin, le chanvre et le seigle, y viennent également bien, mais ils n'y sont pas cultivés au même degré ; le froment l'est pour la population des villes et l'exportation : il donne 10 pour 1 ; le maïs et le millet pour le peuple : ils donnent de 40 à 50 pour 1 ; l'orge pour les chevaux et les fabriques de rak et de bière : ils donnent 9 pour 1 ; l'avoine est rare, le seigle l'est davantage ; le lin et le chanvre, à l'exception de leurs graines, n'entrent pour rien dans le commerce extérieur ; le paysan ne les cultive que pour son usage ; le blé de Vallaquie est meilleur que celui de Moldavie ; il est vrai que la Moldavie, proportion gardée, en produit un tiers de plus que la Vallaquie; mais cette production est moins due à la fécondité du sol qu'à l'oppression des paysans. Les 100 kilogramm. de fleur de farine se vendent de 32 à 40 fr. Aux environs de Jassi, le froment donne 9 pour 1 ; près de Galatsi, il ne donne que 5, et malgré cette différence, et bien que le prix en soit doublé, rendu à Galatsi, il s'y écoule plus facilement que celui de Jassi, dont le prix de revient, à cause du transport, fait donner la préférence à ceux de Galatsi. Le tableau suivant indique la différence des frais de production, du produit, et du revenu en piastres de 1 kilo de blé aux environs de ces deux villes.

FRAIS DE PRODUCTION.			PRODUCTION.		REVENU.	
	Jassi.	*Galatsi.*	*Jassi.*	*Galatsi.*	*Jassi.*	*Galatsi.*
Semences,	30 P.	60 P.	5 K.	12 K.	150 P.	720 P.
Fermage du terrain,	24	24	»	»	»	»
Labour,	24	24	»	»	»	»
Moisson,	24	24	»	»	»	»
Dépiquage à raison de 1/7,	21	103		Retranchez	123	235
	123	235		Reste net	27	485

La vigne est féconde; on en fait quelquefois des berceaux dans les jardins; mais on ne la voit jamais en espalier; le raisin en est généralement fort bon; mais il n'en est aucune espèce qui puisse égaler pour la table le chasselas de Fontainebleau : il donne d'excellents vins; et si la vigne était mieux soignée, fumée quelquefois, taillée à point, et surtout épamprée, il est probable que les vendanges, qui ne se font guère avant le 1/12 octobre, pourraient être avancées d'un mois.

Les principaux districts à blés et vignobles sont :

VALLAQUIE.		MOLDAVIE.	
Districts à blés.	*Vignobles.*	*Districts à blés.*	*Vignobles.*
Vlas'ca,	Dragas'an.	Suciava,	Cotnar.
Telcorman,	Cernètesci.	Romanu,	Odobesci.
Oltu,	Greaca.	Jassi,	Fâlticeni.
Romanatsi.	Sacuieni.	Putna,	Us'.
Mehedintsi,	Dialu Mare.	Falsçii.	

Presque tous ces vins sont d'un jaune-paille; on en voit plus de rouges en Moldavie qu'en Vallaquie, et ils y sont aussi plus légers et plus aqueux. Le cotnar et le dragas'an sont des meilleurs crus d'Europe; ils égaleraient le tokai, si l'on savait le faire; conservé trois ans, le cotnar a la force du cognac, et verdoie en vieillissant. Ils se conservent peu, surtout en Vallaquie, où l'on manque de bonnes caves : aussi les boiers, que d'ailleurs la turcomanie a déshabitués peu à peu de cette liqueur si bienfaisante quand on en use modérément, lui ont-ils préféré le pelin (vermoux), qui a été longtemps le luxe de leurs tables : pour le faire, ils se contentent de mettre dans un tonneau, en proportion à peu près égale, de l'absinthe et du moût de raisin noir, et laissent fermenter le tout; quand ils veulent avoir un vin plus liquoreux, ils en exposent un tonneau au froid de l'hiver : les parties aqueuses se congèlent, et le vin qui reste est une véritable liqueur, surtout lorsqu'il se trouvait déjà d'avance d'une bonne qualité.

Horticulture.

Il n'y a pas longtemps que les beaux fruits sont recherchés et font un des ornements de la table; jusqu'alors, soit que le propriétaire n'attachât aucun intérêt à leur culture, parce qu'il ne les aimait pas, soit plutôt qu'il ne les aimât pas, parce qu'ils étaient de mauvaise qualité, ils n'en mangeaient que rarement; aujourd'hui même on n'en voit guère que dans les grands dîners, parce qu'en général on les préfère en confitures. Plusieurs boiers cultivent, il est vrai, dans leurs serres des plantes exotiques. Ainsi, M. A. Bellio entretient à grands frais quelques centaines de citronniers qui peuvent l'indemniser parfois de 3 à 4,000 piastres, et M. Michel Cornesco a eu dans les siennes jusqu'à 400 pieds d'ananas; mais cette culture de luxe n'est pas celle qui importe au pays, et celle-là lui manque presque totalement. On y voit quelques bonnes poires de beurré blanc et de bon-chrétien, quelques pommes de ruel, de chatigny et d'apis, et surtout deux excellentes pommes d'hiver dite domnesci, et péréméré, ou poire-pomme; mais la crésanne et le beurré gris, mais les rainettes, le canada, le calvi, sont inconnus. La cerise abonde; elle n'est généralement qu'une griotte acide à laquelle on préfère l'indigeste bigarreau, qui même n'atteint les nôtres ni en grosseur ni en transparence. La guigne est peu connue. La pêche des jardins ressemble assez à nos pêches de vignes; l'abricot à amendes douces approche des nôtres; mais l'on ne trouve que bien rarement nos prunes de reine Claude et de monsieur. La prune la plus commune est de la forme et de la grosseur d'un œuf de pigeon, et du goût de celle dite prune à cochons; l'autre espèce est plus grosse, et ne sert, comme la première,

qu'à faire du rak ou des pruneaux. La groseille est abondante, généralement rouge: celle dite à maquereau est aussi peu cultivée que le cassis; on les remplace dans les jardins par l'épine-vinette et la rose de Provins. De tous ces fruits on fait d'excellentes confitures, dont les plus estimées et les plus estimables sont celles d'abricots verts cueillis avant la formation du noyau, de groseille à la façon de celles de Bar, de rose en feuilles, que l'on dit bonne contre la fièvre, de rose en sorbet, qui demande d'être faite avec soin pour ne pas ressembler à de la pommade; enfin, et pour ne plus revenir sur l'emploi des fruits, je citerai comme perfection la délicieuse confiture de cédra et le blanc sorbet de citron. Elles sont généralement trop sucrées pour être mangées en dessert, et se servent par petites cuillerées, que l'on avale en buvant un verre d'eau. Il est bon de dire aussi que le raisiné est inconnu, que l'on conserve le raisin en tonneau dans du moût de vin, et qu'on l'emploie dans l'assaisonnement de certains mets, comme les olives et les câpres.

Légumes.

Les légumes le plus généralement cultivés sont le chou pommé, qui, réduit en choucroûte, est d'un grand secours aux grands carêmes de Noël et de Pâques; le cent se vend de 2 fr. à 2 fr. 50 c. Le chou-rave, qui, haché cru, forme une salade un peu lourde, mais de bon goût; le chou-fleur, dont la beauté fait honte à l'artichaut, presque toujours nain, et dont on ne mange guère les feuilles. La carotte, le poireau, la ciboulé, y deviennent énormes; mais le paysan préfère à l'oignon indigène l'oignon plus doux de Bulgarie. La pomme de terre n'est malheureusement que de la plus commune espèce: aussi la voit-on rarement sur les tables des boiers, qui ont conservé contre elle notre ancien préjugé; elle donne 7 pour 1, et tout le bas pays semble lui convenir; en améliorer, en propager la culture, serait, de la part du gouvernement, un bienfait dont lui sauraient bientôt gré les classes pauvres des montagnes, qui trouveraient ainsi une agréable variation à leur éternelle, fade et grossière mamaliga, et un remède à la disette du maïs. Le topinambour se rencontre dans quelques jardins; mais on en fait peu usage. La betterave n'est cultivée que par les maraîchers des villes, l'Autriche ne permettant pas, on ne sait de quel droit, l'établissement de fabriques de sucre de ce légume. Les pois, les haricots, les fèves, les lentilles, sont très-communs, mais sans variété et de la dernière espèce. L'oseille est presque sauvage, et l'on en peut dire autant de l'épinard et de l'asperge, de ce dernier surtout, que l'on va cueillir dans les bois. Le céleri ne monte pas, en sorte qu'on ne peut manger sa racine en salade qu'après lui avoir fait subir une forte cuisson. De nos salades, on ne connaît guère que la laitue, la romaine et la mâche; et le pourprier remplace le cresson alénois, que je n'ai jamais rencontré, non plus que la pâquerette des prés et l'aveline des jardins. On voit peu de nos immenses potirons, mais en revanche beaucoup de calebasses, qui, cuites au four dans la saison d'hiver, ne sont pas un mauvais manger: le peuple s'en régale. D'excellents concombres, qu'on se plaît à manger à la croque au sel, de superbes aubergines, que l'on ne sait pas préparer, du piment, des cornichons et des cornes grecques à foison, et à foison aussi des pastèques délicieuses et des melons, qui, pour ne pas être cantaloups, n'en sont pas moins aussi bons; il en est de 18 pouces sur 10; ce sont naturellement les plus chers, et ils ne coûtent que de 5 à 6 sous pièce; ceux à chair blanche surtout ont un parfum d'ananas si suave, que l'on se demande s'il est vraiment utile de fumer le champ où on les sème comme le maïs. Le cerfeuil est rare, la ciboulette l'est davantage; en revanche, beaucoup de persil, qui n'entre pas seulement dans l'assaisonnement, mais dont on compose des plats; en général, ces légumes et ces fruits sont plutôt mal cueillis que mal cultivés; d'un côté, l'on attend que l'artichaut soit dur, que le pois grossisse, que le haricot devienne blanc, que l'épi-

nard et l'asperge soient haut montés, que le cornichon devienne concombre, et de l'autre, on ne se donne ni la peine de lier la romaine, ni le temps de laisser croître la laitue. Cette insouciance est d'autant plus étonnante que le goût de la primeur est général. Ainsi, l'on aime les premières pousses de l'ortie blanche et du houblon, on mange l'agneau et le goret de quinze jours, et le veau de six semaines. Toute la salade se mange verte, comme mâche.

Les plantes les plus remarquables sont la mille-feuilles qui monte à 4 pieds de haut, l'aconit de Moldavie, l'absinthe, qui s'élève à hauteur d'homme, la menthe et le tabac. Ce dernier est supérieur au nôtre; celui de Moldavie l'est même à ceux de Hongrie et de Pologne, et néanmoins on le laisse aux cochers et aux paysans, parce que le luxe des Grecs du Phanar a fait diriger le tabac d'Andrinople sur les Principautés, et que les boïers ont vraiment raison de préférer à leur papusoï le meilleur tabac de toute l'Europe, qui se paye 1 fr. 60 les 2 liv. ¼ sur les lieux, que l'on impose d'autant aux douanes de Vallaquie et de Moldavie, et qui pourtant ne s'y vend que 5 fr., tandis que l'on paye en France un mauvais tabac jusqu'à 8 fr. la livre.

Il est encore une espèce d'herbe dite *erba galbenu* (herbe jaune), le *rhanus infectorius*, qui donne la graine d'Avignon, et sert à teindre le maroquin; on en exporte environ 600,000 kilogramm.; quant au *scumpi*, dont parle Cara, c'est tout bonnement le sumac qu'emploient les tanneurs, et dont une partie est importée de Bulgarie.

Règne animal.

Mammifères.

La Romanie abonde en toute espèce d'animaux domestiques et sauvages. Les principaux mammifères sont l'ours, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le cabri, le chien-loup, le chacal, le loup, le chat sauvage, le lièvre; Verny assure, pag. 37, qu'on rencontre le *bos urus* dans les hautes montagnes de la Moldavie. L'ours y devient quelquefois énorme, témoin celui dont parle le prince Puchler Muscau, et dont la peau a été jugée digne d'être offerte en présent à Namik-Pacha. Les loups pénètrent l'hiver jusque dans les faubourgs des villes; les mammifères domestiques sont le bœuf, le buffle, le cheval, l'âne, le mouton, la chèvre, le porc et le chien. Le bœuf est beau en Moldavie, mais en Vallaquie il est en général petit, maigre et d'un gris cendré; il a les cornes courtes et peu de fanon; mal soigné, sans abri contre l'intempérie des saisons, sans autre nourriture l'hiver que les feuilles ou la tige du maïs, obligé trop souvent d'aller au trot, il est sans fierté dans sa marche, sans cette vivacité sauvage qui rend les nôtres redoutables, et demeure l'emblème de l'abrutissement dans lequel ont été plongés, si longtemps les Romans de ces provinces. On donne au buffle plus de soin, et l'on s'efforce de le multiplier; on en préfère le lait, quoiqu'un peu lourd, à celui de vache, qui manque de substance, et l'on en fait un beurre excellent lorsqu'il est bien battu. La vache est de la couleur du bœuf, et, comme lui, maigre et triste; soit qu'on la préfère, soit que, par son avarice, on s'en contente, c'est la viande seule que l'on mange, et rarement elle est bonne. Le cheval est petit, poilu comme l'ours, et abruti comme le bœuf; cependant on commence à en améliorer la race, et l'on compte déjà en Vallaquie trois principaux haras qui dans peu d'années pourront suffire à la remonte de la cavalerie : ce sont ceux de MM. C. Balaceano, J. Rosetti, et du colonel Odobesco. On s'en occupe moins en Moldavie: il est vrai de dire que la race qui en 1784 comptait encore pour une des plus belles de l'Europe, y est moins dégénérée; mais elle n'est plus celle qui avait fait naître ce proverbe turc : « Un jeune garçon persan et un cheval moldave sont les deux êtres les plus parfaits que produise la nature. » L'âne est en petit nombre; il ne sert qu'aux pâtres,

qui profitent de ceux mêlés à leur troupeau pour ne pas aller à pied. Le mulet n'est d'aucun usage; il serait cependant préférable aux chevaux, tout exercés que sont ceux-ci pour le passage des montagnes: on ne l'élève, ainsi que l'âne, que pour l'exporter en Turquie, où ils deviennent ordinairement l'un et l'autre la monture des Tsigani. Le mouton et la brebis se distinguent par la qualité de leurs laines. Ils sont de trois sortes: 1° tsigaïs à laine fine; 2° stogu à laine ordinaire, ou de Turquie; 3° tsurcans à laine grossière: il y a une différence entre eux de 15 p. 0/0. La viande du mouton n'est pas mangeable l'hiver. La plupart des fromages que l'on fabrique dans les montagnes sont faits de lait de brebis ou de chèvre. Ces fromages sont le cas'u (*caseus*) blanc, doux et élastique comme du caoutchouc; le urda fait de petit-lait bouilli, le brânza en botte d'écorce, le brânza en outre d'agneau ou de goret, et le brânza salé en barrique, le cas'cavalu en forme de gruyère, enfin le même en forme de pâté, et imitant le parmesan. Tous ces fromages s'exportent en Turquie. Le chien est de la race dite de berger; il est beau, actif, vigilant et très-nombreux. Le porc est presque rare en Moldavie, mais très-multiplié en Vallaquie, où il fournit d'excellents jambons et des filets dont une grande quantité s'exporte en Ardialie; du reste, on ne sait pas en tirer tout le parti possible, et ce n'est que depuis 1834 que ses soies commencent à entrer dans le commerce. Il n'y a pas de lapin de garenne, et l'on n'a que faire du lapin de choux, tant les lièvres sont communs.

Oiseaux.

Les principaux oiseaux sont le grand vautour, la buse, le hibou, la chouette, la hulotte, le corbeau, le choucar, le butor, le flammant, le héron, la grue, la cigogne, le dinde sauvage, le coq de bruyère, la bécasse, la poule d'eau, la nouette, la foulque, le vanneau huppé, le canard boscar sauvage, la perdrix grise, la caille, l'alouette, le turlut, la grive, la tourterelle de Turquie à collier noir, et le rossignol; il y a peu de pigeons ramiers et de chardonnerets, et l'on ne voit ni la perdrix rouge ni le faisan. Les oiseaux domestiques sont: l'oie, le canard, la poule, la pintade, le dindon, le pigeon et la grue, qui occupent, dans les cours des boiers, la place qu'occupent les paons dans nos jardins.

Poissons.

Les poissons de l'intérieur et des étangs du bas pays ont généralement un goût de vase; mais la truite des montagnes est délicieuse, et devient rare chaque jour. Quant aux poissons du Danube, ils sont excellents, grands et beaux comme ce fleuve. Ce sont principalement la lamproie, la perche, le brochet, le *silurus glanus*, le saumon, la carpe, et l'énorme esturgeon, qui se présente aux environs de Giergeo jusqu'à 9 pieds de longueur, et fournit en abondance un excellent caviar qui remplace, sans pourtant les valoir, nos huîtres, dont les Principautés sont privées, faute de communications.

Insectes et reptiles.

Il y a peu de reptiles, mais aussi beaucoup de sangsues et de grenouilles. Ce sont ces dernières qui annoncent, à Bucuresci, le lever et le coucher du soleil, la pluie et le beau temps. Il y a également fort peu de papillons, mais en revanche beaucoup de cantharides, dont Vaslui et Bûrlatu font un grand commerce, et aux bords du Danube d'innombrables cousins, gros comme des moustiques et dont la piqûre n'est pas moins sensible. Les sauterelles dévastent de temps en temps le pays.

Abeilles.

Les abeilles sont également abondantes dans les deux pays, un seul essaim en produit souvent de quinze à vingt dans un seul été, et cependant elles sont mal soignées

le miel en est ordinairement très-blanc. Au district de Bacchèu, en Moldavie, il en est une petite espèce qui dépose, à l'entrée des rochers et sur les arbrisseaux voisins, une cire verdâtre dite ozokérite, inflammable et d'une forte odeur de bitume; son poids spécifique est de 0,955 à 0,970. Elle résiste à l'eau et aux acides, difficilement à l'alcool, se dissout par l'éther et la térébenthine, et offre une solution jaune. On l'a employée vers la fin du dernier siècle à la fabrication des bougies, et elles brûlaient avec parfum; mais l'introduction des bougies d'Europe, plus élégamment façonnées, l'a fait entièrement oublier.

Ver à soie.

Le ver à soie est plus cultivé en Vallaquie qu'en Moldavie, sans pourtant l'être comme il le pourrait; il est vrai que, sous le prétexte de le propager dans les campagnes, le gouvernement a prohibé la plantation du mûrier dans la capitale; mais on sait qu'il y eut dans cette mesure plus d'égoïsme que de désir du bien public. Les villes sont en effet plus propres à cette culture que les villages; les gens de la campagne, femmes et enfants, sont tous plus ou moins occupés à la terre et aux corvées; d'ailleurs, c'est à peine si leurs maisonnettes leur suffisent; dans les villes, au contraire, les femmes des artisans, les veuves, la classe pauvre, qui y vit généralement de paresse et d'orgueil, trouveraient à ce travail un moyen facile d'existence. Leur grand nombre prête au développement de cette branche si importante du commerce des Principautés, et en ce sens Bucuresci et Jassi l'emportent sur toutes les autres. C'est donc en vain que l'on s'est basé sur l'insalubrité déjà trop connue de la première; les maisons de ses immenses mahalas sont plus distantes entre elles qu'elles ne le sont au village, et l'on aurait pu trouver un autre moyen de l'assainir, celui de desséchcr les marais, par exemple, d'en nettoyer régulièrement les rues chaque matin, que de lui enlever une partie de son commerce, de hausser le prix de la matière première, et d'ôter, à plus de 6,000 familles, l'aisance dont elles avaient joui jusqu'en 1828.

Nombre des bestiaux.

	VALLAQUIE.	MOLDAVIE.		VALLAQUIE.	MOLDAVIE.
	Nombre.	*Nombre.*		*Nombre.*	*Nombre.*
Bœufs,	312,890	306,920	Anes,	1,654	327
Vaches,	291,034	230,615	Moutons tsigaï,	705,932	634,217
Taureaux,	016,102	12,410	*id.* tsurcans,	94,012	
Buffles,	12,756	4,027	Brebis tsigaï,	925,000	811,580
Chevaux,	98,250	119,743	*id.* tsurcans,	361,647	
Juments,	106,002	131,614	Chèvres,	220,416	142,650
Mulets,	900	211	Porcs,	358,685	35,860

Ainsi les deux pays sont également riches en bœufs; la Moldavie est plus riche de $\frac{1}{5}$ en chevaux et la Vallaquie de $\frac{1}{4}$ en moutons et brebis, et de $\frac{9}{10}$ en porcs.

Division du territoire et population.

Les Principautés se divisent en haut et bas pays, et toutes deux en *judetse* ou juridictions. Les juridictions du bas pays de Vallaquie se subdivisent en places et celles du haut pays en plages; celles de Moldavie se subdivisent en *o-coluri* (cercles ou arrondissements). On compte en Vallaquie 18 juridictions, 29 plages, 66 places; et en Moldavie, 13 juridictions et 63 cercles, savoir :

	VALLAQUIE.					MOLDAVIE.			
	JURIDICTION.	PLASES.	PLAGES.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.	JURIDICTION.	CERCLES.	CHEFS-LIEUX.	POPULAT.
HAUT PAYS.	Slam Rômnic,	3	5	Slam Rômnic,	141,342	Niamts,	5	Piatra,	90,219
	Buzèu,	2	2	Buzeu,	137,645	Dorohoï,	6	Mihailcen,	80,123
	Sàcuieni,	2	3	Bucovu,	121,230	Suciava,	4	Falticen,	71,044
	Pracova,	1	3	Ploiesci,	130,434	Rôman,	4	Rôman,	80,677
	D'Ambovitza,	2	3	Tûrguvici,	116,967	Botochan,	6	Botochan,	100,361
	Muçelu,	3	2	Campulungu,	123,436				
	Arges',	2	5	Pitesci.	137,753	Jassi,	7	Jassi,	128,566
	Rômnic Vâlcea,	7		Rômnic,	128,928				
	Gorgi,	6		Tûrgugilu,	148,728				
	Mèhédintsi,	1	6	Cerucetz,	187,850				
BAS PAYS.	Dolji,		6	Craiova,	136,819				
	Romanatsi,		5	Caracala,	128,432	Bacchèu,	5	Bacchèu,	132,244
	Oltu,		4	Slatina,	115,917	Putna,	5	Foççani,	124,217
	Teleorman,		5	Zômnicea,	116,458	Cocârlea,	3	Galatri,	67,293
	Vlas'ca,		4	Giorgeo,	102,310	Tècutsi',	4	Tècutsi,	86,505
	Ilfovu,		6	Bucuresci,	155,000	Vaslui,	5	Vaslui,	84,703
	Jalomiça,		4	Càlàras',	111,612	Tutova,	5	Dûrlatu,	88,674
	Brâila,		3	Brâila,	95,626	Falaçii,	4	Ueh,	78,222
	18	29	65		2,324,484	13	63		1,254,447

Si nous ajoutons à ces chiffres, 1° de la Vallaquie,		2,324,484
2° de la Moldavie,		1,254,447
1° les Romans de Hongrie et du Banat,		969,024
2° *id.*	d'Ardialie et de Bucovine,	928,076
3° *id.*	des districts de Vaccaras,	562,887
4° *id.*	des évêchés d'Orez et d'Ungrad,	209,854
5° *id.*	de Bessarabie,	462,387
Nous aurons une population totale de :		8,711,139
D'où, retranchant, pour les étrangers des Principautés :		578,931
Il reste net de population romane en Dacie :		8,132,208

Je tenai observer que la population des Principautés n'est pas toute romane; qu'outre les étrangers il y entre aussi plusieurs races indigénées. En Vallaquie, où la fusion est presque complète, on ne distingue plus le Flamand et le Saxon qu'à leurs cheveux blonds, et l'on y compte environ 50,000 catholiques, tant étrangers qu'indigènes. En Moldavie, les races indigénées se reconnaissent encore à leurs traits distinctifs, à leur langage, à leurs mœurs, et quelquefois à leur costume. Le Russien est petit de taille, robuste, blond, et d'un visage peu régulier; ceux dits Hougrais ont la figure ronde, les cheveux noirs, le nez large; ils professent le catholicisme et parlent un jargon sicule. On en compte près de 100,000 sous la juridiction temporelle du vicaire apostolique de Bacchèu. Le Lippovan (peut-être pour Philippovan), outre son ancien amour pour les chevaux dont son nom ne semble que l'expression (il est toujours maquignon ou cocher), a encore son visage tartare et ses superstitions; hommes et femmes ils se mutilent après leur premier enfant pour n'en avoir pas un second; ils

méprisent le chien, révèrent la cigogne, et ne reçoivent le baptême qu'à sept ans. Les juifs sont ou espagnols ou polonais. Les premiers, qui viennent de Turquie, sont beaux de visage, généralement grands, se prêtent facilement à la civilisation européenne, et se tiennent plus particulièrement en Vallaquie, où il en est quelques-uns de fort instruits et de bonne société; les seconds, dont la Moldavie fourmille, et qui composent le tiers de la population de Jassi, ont quelque chose de tartare, et j'ai cru reconnaître en eux ces Avares qui, au IXe siècle, embrassèrent le judaïsme. Le nom de Chagan, que portent leurs rabbins, m'en a paru une assez forte présomption, c'était celui du chef des Avares. C'est encore en Russie un diplôme d'exemption accordé sans doute à ceux de ce peuple qui se firent chrétiens. Les Sudrômes dits Tsigans forment une classe à part, cette dernière esclave, qui se subdivise en trois autres, savoir :

1° Sudrômes de laïe ou làiesi, c'est-à-dire formant corporations, hordes, et exerçant divers états; leurs femmes sont nécromanciennes.

2° Sudrômes de vatrà ou vàtrars, c'est-à-dire de foyer, ou domestiques, exerçant dans les maisons des grands boiers les plus vils emplois et chez les petits boiers ceux de valets de chambre, cochers, cuisiniers, etc.; leurs femmes sont bonnes et nourrices.

3° Les Nétottsi, ou païens demi-sauvages et demi-ours, toujours errants, vivant de rapines, et servant de manœuvres dans les bâtisses.

Les Romans sont généralement grands de taille, bien pris et robustes; ils ont le visage oblong, les cheveux noirs, les sourcils épais et bien arqués, l'œil vif, les lèvres petites, et les dents blanches, que les gens de la ville jaunissent ou gâtent par un trop fréquent usage de la pipe et des confitures. Ceux des villes ont quelque chose de la physionomie grecque, ceux de la campagne ont conservé les traits romains, et la teinte de langueur qui les caractérise ne leur vient pas moins de la fadeur de l'attiole et des gaudes dont ils se nourrissent que de la misère de leurs habitations et du joug qui pèse sur eux depuis 150 ans. Les Vallaques sont plus gais, plus spirituels, plus hospitaliers que les Moldaves, mais également braves, sobres, agiles, adroits et aptes à former de bons soldats. Dans la haute classe, ils étaient tous deux jadis francs, dévoués, d'un noble orgueil, entreprenants, audacieux, téméraires même, l'éducation phanariote les a rendus fourbes, vaniteux, généreux en paroles, soupçonneux, avares, pusillanimes, fiers et insolents dans la prospérité, et dans l'adversité mous et lâches. Ils sont hommes à quinze ans, diplomates à dix-huit, sans volonté à vingt et un et majeurs à vingt-cinq. Tout dominés qu'ils sont aujourd'hui du désir de s'instruire et de recouvrer leur nationalité, ils sont encore peu confiants, sans sincérité, sans dévouement à la patrie, sans attachement à leurs amis, sans reconnaissance pour les services ou les bienfaits, sans union entre eux et toujours fiers de leur noblesse, bien qu'ils n'aient, à cent hommes près, que la noblesse d'argent, ni talent, ni parchemin. Les familles dominantes, à l'exception d'une dizaine, ne montent pas plus haut que le milieu du XVIIe siècle. Outre ces principaux traits qui leur sont communs, les femmes ont l'œil bien fendu, de longs cils, les mamelles fortes et bien développées, le thorax fortement constitué, les pieds et les mains potelées, la peau blanche et douce, le teint pâle, quelquefois livide; elles ont plus de langueur que de gaieté, plus de coquetterie que d'amour, et leur amour n'est ordinairement qu'un doux laisser aller qui ne monte jamais jusqu'à la fureur, comme il ne descend jamais non plus jusqu'à l'obscénité; elles aiment pour le plaisir d'aimer. Adoratrices de la Vierge, soumises à leur époux, esclaves de leurs amants, elles font le signe de la croix avant de se jeter dans leurs bras, et voilent les saintes images avant de former le nœud d'amour. Aimables créatures, que quelques exceptions ont fait calomnier, les femmes romanes, douces, spirituelles, moins passionnées que l'Espagnole, moins romanesques que l'Al-

lemande, moins roides que l'Anglaise, sont douées, au contraire, et à un si haut point du sentiment du bon goût, qu'elles n'ont généralement besoin que d'un peu plus de bonne éducation pour devenir des êtres charmants. Elles n'ont pas moins de jugement que leurs maris, et sont peut-être plus capables qu'eux de grands dévouements.

La population des Principautés se divise en privilégiés et contribuables. Les privilégiés sont : le clergé, la noblesse, les serviteurs de l'État et des boiers, les veuves, les infirmes et les étrangers.

Distribution de la population par classes.

	VALLAQUIE.	MOLDAVIE.	VALLAQUIE.	MOLDAVIE.
		PRIVILÉGIÉS.		
Clergé.				
Popes et prélats,	34,795	28,250		
Diacres,	10,405			
Chantres,	16,000	3,550		
Moines,	3,000	3,148		
Religieuses,	1,500	1,997		
			65,700	36,945
Noblesse.				
Boiers et leurs fils,	16,000	14,400		
Neamuri,	14,500			
Postelmici,	2,915	11,740		
Et leurs fils,	11,765			
			45,180	26,14
Exempts d'impôts.				
Paysans employés,	4,480	17,033		
Retirés du service,	2,500	920		
Soldats de la milice,	»	1,200		
Miliciens retirés,	9,500	2,200		
Pompiers,	160	150		
Trabantsi,	4,562	1,200		
Esclaves des boiers,	100,000	137,000		
Domestiques, jardiniers, cochers des boiers,	50,000	12,000		
Veuves,	178,735	30,220		
Étrangers,	20,000	»		
Infirmes,	2,040	11,191		
			372,077	203,114
		CONTRIBUABLES.		
Paysans.				
Dispensés par les villages,	72,975	62,841		
Villageois,	1,582,983	673,705		
Pâtres,	13,215	34,557		
Mazils et fils,	27,920	22,255		
Ruptas',	1,965	36,260		
Colons chrysobules,	13,215	19,836		
			1,761,683	883,66

		Report :	1,761,683	883,688
Ruptas' de la vestiairie,	29,410	6,715		
Esclaves de l'État,	20,000	27,500		
Patentés.				
Négociants et maîtres ès arts,	70,885	44,060		
Cabaretiers juifs,	»	6,265		
Revendeurs,	»	60,000		
Individus divers,	8,959	25,000		
Domestiques étrangers et autres,	»	19,255		
			79,844	114,580
		Total :	2,324,484	1,254,447

Ainsi, en Vallaquie, près de $1/5$, en Moldavie, près de $1/6$ de la population, ne paye point l'impôt.

Naissances et décès.

	VALLAQUIE.				MOLDAVIE.			
ANNÉES.	NAISSANCES.		DÉCÈS.		NAISSANCES.		DÉCÈS.	
	Garçons.	*Filles.*	*Hommes.*	*Femmes.*	*Garçons.*	*Filles.*	*Hommes.*	*Femm.*
1830,	15,647	14,743	14,642	13,327	11,603	10,042	10,926	7,531
1831,	17,839	13,150	18,639	13,370	10,534	9,626	10,448	9,926
1832,	16,368	15,882	15,604	14,371	12,809	11,096	11,012	6,121
1833,	11,348	10,743	12,509	10,403	12,122	10,293	11,893	10,768
1834,	16,830	22,947	15,682	20,700	12,725	11,530	9,045	8,270
1835,	16,639	15,878	15,784	14,626	13,024	10,712	5,457	6,324
1836,	14,452	15,300	13,113	14,729	13,782	11,722	6,869	6,046
1837,	17,326	11,812	16,118	9,057	12,601	11,341	6,089	5,543
1838,	16,452	14,684	14,024	13,203	13,308	12,527	8,432	8,920
1839,	14,323	13,640	13,009	12,297	13,200	12,052	6,723	6,312
1840,	16,770	15,591	14,650	14,393	13,930	13,040	9,840	8,978
	173,994	164,370	163,774	150,476	139,638	123,961	99,734	84,734

Résumé.

Naissances,	338,364	263,599
Décès,	214,250	182,468
Reste :	124,054	181,331

Ainsi, en Vallaquie, les décès sont à peu près les $21/33$ et en Moldavie les $18/26$ des naissances ; les naissances, en Moldavie, sont à peu près à celles de Vallaquie comme 9 est à 14, et de part et d'autre elles sont, en Vallaquie, les $51/581$ et en Moldavie les $9/133$ de la population.

Mariages et divorces.

	VALLAQUIE.		MOLDAVIE.	
Années.	*Mariages.*	*Divorces.*	*Mariages.*	*Divorces.*
1830,	14,617	57	9,642	35
1831,	11,320	50	8,797	26
1832,	11,754	86	11,753	19
1833,	16,842	73	11,012	71
1834,	15,774	61	11,893	44
1835,	14,787	42	7,784	62
1836,	13,978	53	9,038	83
1837,	11,624	108	7,260	27
1838,	13,458	97	7,367	39
1839,	11,793	54	8,927	70
1840,	15,179	40	11,642	16
	150,726	721	104,916	492

Villes, villages, monastères, églises.

	VALLAQUIE.	MOLDAVIE.		VALLAQUIE.	MOLDAVIE.
Villes,	22	34	maisons,	339,322	179,206
Bourgs,	12	6			
Villages,	3,590	1,925			
			Dont aux boiers,	2,416	1,096
			Mos'negi,	647	460
			Monastères indigènes,	220	229
			Monastères grecs,	307	160
			Total :	3,590	1,925
			Monastères dédiés au Saint-Sépulcre,	8	6
			aux saints lieux,	16	12
			du mont Sinaï,	3	5
			au mont Athos,	14	9
			aux communautés de Roumélie,	18	10
				59	43
			Ermitages relevant de ces monastères,	40	79
			Total :	99	122
			Églises relevant de la métropole,	1,230	610
			des évêchés de Rémnic,	1,611	»
			d'Argès,	520	»
Dont en pierre,		1	de Buzeu,	617	»
en marbre,	1	»	de Roman,	»	592
en brique,	1,364	1,123	de Ush,	»	569
			Catholiques,	3	2
			Réformées et arméniennes,	3	5
			Total :	3,984	1778

VAILLANT, *de Bucharest.*

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 19 janvier 1844. — La séance est ouverte à 8 heures un quart, sous la présidence de M. A. Hugo. Le procès-verbal de la séance du 5 est lu et adopté.

Parmi les lettres dont il est donné communication à la Société, il en est deux qui ont été écoutées avec intérêt. L'une est de M. Meynier, membre correspondant, qui annonce les projets du commerce hongrois sur Fiume et l'importance que doit prendre cette ville s'ils se réalisent. La seconde, d'un officier de la marine royale, donne le récit des derniers événements dont Taïti a été le théâtre avant l'arrivée du contre-amiral Dupetit-Thouars (voir page 56).

Cette lecture fournit à M. Mathias-Gracia l'occasion d'entrer dans de longs et curieux détails sur différentes questions relatives à l'Océanie, à la position et à l'influence des missionnaires, aux mœurs et coutumes des populations de plusieurs groupes de la Polynésie orientale, les archipels de Taïti, de Nouka-Hiva (îles Marquises) et d'Hawaii (îles Sandwich).

Une note, extraite de la correspondance de M. Girault de Prangey, membre de la Société, en ce moment au Caire, lue par M. Horeau, annonce la mise à exécution d'un nouvel arrêté du Conseil de santé, qui prescrit le badigeonnage à la chaux, et dans le plus court délai, de toutes les façades extérieures des maisons du Caire.

Cette note donne lieu à quelques remarques faites par MM. Hamont, Aubert, Fortin, Horeau et Lagasquie.

La séance est levée à 11 heures.

O. Mac Carthy, *secrétaire*.

La mort de M. Cassin ayant fait remettre au mois prochain la séance qui devait avoir lieu le 16 février, le procès-verbal de la séance du 2 février n'a pas encore été lu à la *Société orientale*; nous ne pouvons donc en donner l'extrait. Cette séance a d'ailleurs été exclusivement consacrée aux élections des membres du bureau et des commissions pour l'année 1844.

Voici le résultat de ces élections.

Bureau.

Président : M. A. Denis.
Vice-présidents : MM. le comte A. Hugo;
A. Lagasquie;
le comte de La Roche-Poumin;
Hamont.
Secrétaire général : M. O. Mac Carthy.
Secrétaires des procès-verbaux : MM. Audiffred;
Le Bron de Vexela;
Aubert-Roche;
C. Formiggini.

Secrétaire-archiviste : M. JOUFFROY D'ESCHAVANNES.
Trésorier : M. H. HORREAU.
Trésorier-adjoint : M. A. DE KERVEGUEN.

Commission de comptabilité.

MM. POTONIÉ, BELLET, MONTFORT.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres honoraires :

MM. DUBOIS (l'abbé), directeur des Missions étrangères, voyageur dans l'Hindoustan.
MOURAD (Nicolas), archevêque de Laodicée.

Membres titulaires :

BUCHON, homme de lettres.
GALIBERT, homme de lettres.
HOMMAIRE DE HELL, ingénieur civil des mines, voyageur en Orient.
LABORDE (le comte Léon DE), membre de l'Institut, voyageur en Orient.
STOURZA (le prince), colonel moldave.
VALON (le vicomte Alexis DE), voyageur en Orient.

Membres correspondants :

MARCOTTE, inspecteur des finances, à Alger.
BOSIAS, Moldo-Vallaque.
D'OGNISANTI (le frère Charles), du couvent du Mont-Carmel.
GEROLAMO (le père), vicaire général et supérieur du couvent du Mont-Carmel.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE. — MOLDO-VALLAQUIE.

On ne croit plus que difficilement au désintéressement des États protecteurs, et ce qui se passe aujourd'hui au sein des provinces moldo-vallaques est venu bien à propos pour faire réfléchir M. le prince de Metternich, cet homme d'État dont le haut esprit se fatigue, aux conséquences probables du mouvement qui se prépare à Bucharest aussi bien qu'à Yassi. Quiconque se préoccupe des intérêts immédiats de l'Autriche, doit penser que son gouvernement s'est affaibli ou que les rênes en sont tenues par des mains bien débiles, puisque ce gouvernement, autrefois si jaloux de sa prépondérance, laisse agir à l'aise, sur les bords du bas Danube, une puissance qui, dans sa marche envahissante, ne s'arrêtera qu'aux limites du Bosphore, si le Bosphore est encore pour elle une limite. La grande affaire de l'Autriche, nous ne cesserons de le

dire, est donc d'empêcher, de contrarier, de neutraliser, s'il se peut, les appétences russes. Si elle le voulait fortement, aussi fortement que ses intérêts devraient le lui conseiller, elle trouverait, pour cela faire, un solide point d'appui dans ce qu'on appelle, par delà ses frontières limitrophes de la Turquie, le parti national. Non pas, au moins, que ce parti soit peut-être en ce moment le plus fort et le plus nombreux, mais parce qu'il est le plus intelligent et le plus probe, parce qu'il est surtout le parti auquel appartient l'avenir. En effet, si l'on veut bien regarder en arrière, et examiner le point de départ, on verra à quels hommes on doit la première impulsion généreuse et patriotique au milieu de ces contrées, et ce sera avec une sympathie réelle qu'on finira par apprécier leur nombre et leur situation actuelle. Il paraît qu'il se rencontre dans chaque nation, même la plus arriérée, une plus grande dose de vitalité, d'énergie, de besoin de progrès, qu'on ne le croit généralement, puisque les provinces moldo-vallaques ont pu résister si longtemps à la forme de gouvernement qui pesait sur elles, comme elles semblent, d'un autre côté, en repoussant les allégements que leur offre la bienveillance incessante du gouvernement russe, vouloir vivre de leur vie propre.

Veut-on savoir de quelle manière et par quels agents procède le cabinet de Saint-Pétersbourg pour en arriver à ses fins? Trouvant sans doute qu'il avait trop ravivé au cœur des boyards de la Moldavie et de la Vallaquie le sentiment de la nationalité, il cherche aujourd'hui à le restreindre ou à l'étouffer, soit dans les actes, soit dans les hommes. Ainsi, il est bon de remettre en mémoire ce qui est advenu au colonel Campignano, patriote éprouvé, qui, par sa famille, appartient aux Cantemir, anciens souverains de la Moldavie. Ce colonel, jaloux, par-dessus toutes choses, de donner un mouvement salutaire à la langue et à la littérature de son pays, et sachant quelle influence peuvent exercer les jeux de la scène sur l'esprit et le cœur d'un peuple vierge, pour ainsi dire, ou étranger à leurs impressions, le colonel, disons-nous, avait élevé un théâtre national: il commençait à être goûté et suivi quand une influence secrète le fit fermer et interdire, sous un futile prétexte. Ce fut en vain que l'aidèrent dans son œuvre MM. Grégoire Cantacuzène, Jean Rosetti, Jean Philippesco, qu'on peut citer des premiers parmi ceux qui pensent, mais encore qui agissent le mieux, selon les vrais intérêts de la patrie. Surpris des résistances occultes qu'ils rencontrèrent dans le bien qu'ils voulaient opérer, ces messieurs sentirent qu'ils avaient besoin d'auxiliaires en Europe, et ils tentèrent, en 1840, de nouer avec elle des relations suivies par l'entremise de M. Campignano, qu'il dépêchèrent, à cet effet, à M. Thiers et à lord Ponsomby; mais cette mission ne fut pas tenue si secrète qu'elle ne portât ombrage au gouvernement protecteur, aussi soupçonneux à l'égard de ses alliés qu'il l'est pour ses propres sujets. Lors de son retour en Moldavie, M. Campignano, devenu l'objet de la malveillance du consul russe, paya ses démarches généreuses par deux ans de séquestration au fond d'un monastère.

Il en est sorti, toutefois, conservant la même indépendance et les mêmes sentiments; et telle est la force de la vertu et du mérite personnel de cet homme, qu'on se trouva obligé, immédiatement après sa mise en liberté, d'avoir recours à ses lumières et à sa probité, et qu'on le nomma, presque malgré ses puissants ennemis de Saint-Pétersbourg, contrôleur des comptes près les divers ministères, charge toute de confiance qu'il occupe avec une intégrité peu commune. A l'heure qu'il est, si nous devons en croire

une lettre arrivée de là-bas, à laquelle nous emprunterons une expression tout originale, *les bœufs mugissent et les corbeaux coassent* (1), c'est-à-dire qu'il y a à Bucharest, comme à Yassi, une forte opposition contre les princes, dont on redoute les tendances moscovites et qu'on voudrait forcer à changer de direction.

Cependant, on convient assez généralement que le prince Stourdza a laissé entrevoir plus d'une fois des velléités d'indépendance et le désir sincère de gouverner par lui-même le peuple dont le sort lui est confié; mais il redoute plus d'un ambitieux jaloux de lui succéder et dont la surveillance intéressée tient en éveil le tzar assez mécontent de ces dispositions pour l'avoir témoigné tout haut, dans une circonstance récente. Que pouvait faire alors un seul homme, sinon se maintenir dans cette situation équivoque qui donne tant de prises à l'inimitié, et si peu de chances favorables aux amis sincères du pays? Si les dernières nouvelles sont vraies, le coup aurait été porté dans l'ombre, et le prince Stourdza, aussi inhabile à se défendre qu'il était incapable d'attaquer, aurait été victime de ses tentatives en faveur d'une ombre de liberté.

Quant au prince Bibesco, il est clair qu'il est et qu'il doit être Russe. C'est là une raison, on le comprendra facilement, pour que les Ghika et les Philippesco se soient prononcés ouvertement contre lui. Cette opposition ayant redonné du cœur au parti national, il en est résulté un fait assez inattendu. Six nouveaux députés se trouvant à élire, sur trente qui composent, à Bucharest, la chambre élective, malgré tous les efforts de la cour de l'hospodar et les intrigues du consul général, M. de Dashkof, on a vu nommer le beyzade Charles Ghika, Alexandre Ghika, dit Barbe-Rouge, Constantin Cantacuzène, Constantin Soutzo, Constantin Crécinbsco et Jean Balaceano, qui tous appartiennent au parti qu'on sait en guerre ouverte avec la Russie. M. Kokoresco, homme de réputation douteuse, et qui n'a pour lui, dans sa lutte, que la haine prononcée qu'il a vouée au gouvernement protecteur, vient d'être réélu à *Ploiesci*. Cette dernière nomination, on peut le dire, a porté un coup terrible à la réputation d'habileté et surtout à l'influence du consul russe, qui, jusqu'alors, avait caché à son gouvernement toute l'importance acquise depuis peu par le parti national.

Les uns espèrent beaucoup du résultat de ces élections, les autres semblent redouter les suites de cette levée de boucliers, qu'ils regardent comme intempestive. La nouvelle opposition renferme certainement des hommes de cœur et de talent, elle est en état de faire ses preuves, mais on aurait plus de confiance en ses actes si elle ne se laissait guider par le frère du prince régnant, Stirbey, lequel est connu pour un ambitieux et un brouillon. C'est lui qui, sous le prétexte d'une union douanière, à laquelle il songeait peu, est allé, tout dernièrement, en Moldavie pour profiter des embarras du prince Stourdza, et ourdir de ses mains la trame qui vient de l'envelopper. Au reste, bien des personnes pensent que le gouvernement russe n'est pas étranger à ses menées, il connaît le côté faible de Stirbey, et il sait que le renversement du prince Stourdza assurerait à tout jamais son influence dans les deux principautés. Puisque nous en sommes

(1) Allusion aux États moldo-vallaques. Les armes des princes phanariotes, anciens hospadars de la Vallaquie, représentaient un corbeau; une tête de bœuf est la principale pièce du blason des souverains moldaves.

venus à nous occuper de nouveau de la Moldavie, nous ajouterons que l'homme habile et probe qui, en qualité de ministre de l'intérieur, dirigeait les affaires du pays, M. Villara, et qui a dû connaître les menées russes, ne s'est point cru de force à les déjouer et s'est retiré. Au reste, son successeur, Nicolas Soutzo, s'est hâté, dix jours après, de donner sa démission, motivée, dit-on, sur un libelle très-violent lancé ou déposé chez lui comme chez le consul russe, M. de Kotzbue.

La pensée de l'union du clergé rouman avec le clergé russe semble s'étendre et vouloir gagner les deux principautés. Cette cause de perturbation en Moldavie se complique du projet de rachat de la suzeraineté, qu'on met de nouveau sur le tapis; les fonds seraient avancés par la Russie, qui se contenterait, en garantie, d'une occupation militaire. Il est inutile d'ajouter que nous ne croyons pas, pour le moment, à la réalité de ces bruits.

SERBIE.

Tout le monde a eu connaissance de la dernière conspiration, elle avait pour moyen l'assassinat du prince, et pour but le renversement du gouvernement actuel, c'est-à-dire de tous les hommes qui ont proposé et amené l'élévation de Kara-Georgevitch. Aujourd'hui tous les chefs de ce mouvement se trouvent incarcérés.— Depuis quelque temps l'œil vigilant de la police, dit le *Courrier serbe*, suivait les amnistiés, et on n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'une correspondance très-active s'échangeait entre les deux rives du Danube. On exagérait le mécontentement de la population, on l'y poussait par des manœuvres qui devaient amener un soulèvement. Aussi le moine Melentie, l'agent le plus actif de la conspiration, se rendit dans le district de Craina, vers les frontières bulgares, et ensuite dans celui de Semendria; mais dans l'une et l'autre contrée il se trouva démasqué et livré par les individus qu'il cherchait à gagner. Le gouvernement dut s'emparer de sa personne, et ce fut à la suite des interrogatoires qu'on lui fit subir qu'il dénonça lui-même un certain Haniska, qui l'avait affilié aux conspirateurs. Celui-ci nomma, sans trop se faire presser, un ancien fonctionnaire, sous-chef de district, M. Milia, qui fit connaître à son tour les principaux chefs du mouvement qui s'était, dit-on, préparé à Vienne. Alors furent arrêtés MM. Xveto Rasevitch, ministre de l'intérieur sous le prince Michel, Lazare Berca, ex-sous-préfet de Belgrade, Pera Popovitch, qui remplissait le même emploi à Semendria, Hadji Mibo, négociant du même pays, Miléo Marcovitch, ex-adjoint du district de Shabacz, et Mateo Smitch. Tous les conjurés que nous venons de désigner se trouvent à présent, non dans les prisons de la police, mais dans celles du ressort de la justice, qui informe avec activité. Parmi les prisonniers se trouvait aussi Macsim, l'ex-évêque de Schabacz: ce prêtre remuant devait son élévation au prince Milosch. Il n'a pas pu remplir la promesse qu'il avait faite de prêter son éloquence sacerdotale au progrès de la révolte, car, si nous devons en croire nos renseignements, il a été arrêté avant d'avoir manifesté ses sentiments dans la chaire de son église épiscopale. Désespéré de voir le coup manqué et de se trouver aussi gravement compromis, durant la première nuit de son emprisonnement, il essaya de fuir le traitement qu'il redoutait en sautant d'une fenêtre très-élevée, se blessa et expira peu de moments après. Toutefois, ses funérailles furent célébrées avec la pompe et l'apparat que réclamaient son rang et sa dignité épiscopale.

La feuille officielle donne les noms des différents membres de la commission qui devra juger les conspirateurs. Le tribunal siégera à Kragievatz, il n'aura à s'occuper d'autre chose que de l'enquête à faire sur les événements et sur la part que chacun des conjurés a pu y prendre; le jugement sera remis ensuite à l'appréciation d'un tribunal exceptionnel, composé des cinq présidents des tribunaux d'arrondissement; puis il sera revisé et devra être approuvé en dernier ressort par la cour d'appel qui est instituée à Belgrade. Le prince Alexandre a voulu que les accusés fussent traités avec douceur et humanité, et il a demandé qu'on se maintînt, à leur égard, dans les bornes que prescrit rigoureusement la sûreté publique. Pendant le transfert qui eut lieu d'une prison dans l'autre, une espèce d'émeute se manifesta parmi le peuple, qui voulait faire justice de ses propres mains et qui demandait à grands cris qu'on lui livrât les prisonniers. Ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à maîtriser ce mouvement extra-légal. Au reste, le crime est avoué, tous les conjurés sont les partisans connus du prince Michel et de la famille Obrenovitch, et ce qui s'est passé donne la mesure du peu de puissance et de sympathie que l'un et l'autre ont pu conserver dans le pays serbe.

Ce qu'il y a de déplorable en ce moment pour un pays aussi ébranlé que l'ont été les provinces serbes par les commotions politiques, c'est de ne pas pouvoir en présager la fin. L'éloignement de MM. Voutchith et Petronievitch devait mener tout droit au système régulier d'anarchie politique, auquel la Russie et le gouvernement autrichien, dans son apathie, semblent livrer la Serbie. Il est donc temps que ces hommes d'État reviennent au poste qu'ils n'ont abandonné que pour satisfaire aux exigences de l'empereur Nicolas, dont nous trouvons, d'ailleurs, le langage parfaitement d'accord avec le but avoué et non avoué de son cabinet. On désire beaucoup, à Belgrade, nous le savons, l'intervention de la France et de l'Angleterre; nous examinerons si un jour ces deux puissances pourraient entrer, d'une manière directe, dans la connaissance et la direction des affaires qui agitent la Serbie; tout ce que nous pouvons assurer et soutenir aujourd'hui, c'est que les intérêts engagés jusqu'à présent n'étant que d'un ordre secondaire, elles se trouvaient contraintes à ne remplir qu'un rôle tout à fait passif.

ROMÉLIE. — CONSTANTINOPLE.

Si nous avons dit franchement la vérité au sujet des prétendues améliorations qu'on a essayé, avec assez peu de succès, d'introduire au sein des populations, jusqu'à présent trop stationnaires, qui couvrent le sol de l'Asie mineure, nous ne devons pas hésiter à rendre justice aux mesures que le gouvernement a cru devoir prendre pour réprimer les abus de son ancien système monétaire. De tous temps, en Turquie, le droit de frapper la monnaie avait été, pour les sultans qui l'avaient maintenu dans leurs attributions, le droit de jeter dans la circulation une monnaie qui n'avait qu'une valeur fictive; pour en arriver à ce triste résultat, le moyen imaginé et mis en usage consistait à fixer arbitrairement le cours des pièces déjà anciennes, et bien entendu qu'on avait soin de les fixer au taux le plus bas possible, après quoi il était facile à l'État de les accaparer, de les fondre de nouveau et de les émettre sur place en leur affectant une valeur de beaucoup supérieure à la valeur intrinsèque. Ainsi, il y a soixante ans environ qu'une pièce analogue à la pièce de 5 francs valait

2 ½ ou 3 piastres, et aujourd'hui elle équivaut à une vingtaine. On se tromperait étrangement si, toutefois, l'on croyait que la réforme qui vient de s'opérer a eu pour but de redonner à la piastre sa valeur première; elle tend seulement à la fixer légalement et irrévocablement. Ainsi, chez nous, 5 grammes d'argent valent 1 franc; eh bien, il en sera de même à Constantinople, où une certaine quantité d'argent équivaudra à la valeur réelle de la piastre turque; car l'important est de maintenir le change, c'est-à-dire le rapport entre la monnaie turque et la monnaie européenne.

Des arrangements ont été pris par le gouvernement avec de fortes et honorables maisons, parmi lesquelles nous citerons une maison française depuis longtemps établie à Constantinople, et qui fournissent des papiers sur l'Europe au taux de 110 piastres la livre sterling.

La nouvelle monnaie se frappera sans qu'il en coûte une somme bien considérable au trésor public; elle payera les frais de main-d'œuvre. Les vieilles monnaies d'or, qui rentrent incessamment dans les caisses publiques, fourniront la matière; quant à la monnaie d'argent, la chose est plus difficile: il existe, au sein des États ottomans, pour plus d'un milliard de piastres, dont la valeur intrinsèque est telle que 300 piastres, par exemple, ne forment pas 27 francs de notre monnaie; on voit qu'à ce compte le gouvernement turc perdrait environ 200 p. 100 en les démonétisant; or, il n'y a peut-être pas, à présent, au trésor, 10 millions de piastres pour pouvoir procéder à cette opération. Aussi nous paraît-il tout à fait impossible qu'on y songe en ce moment; la réforme monétaire ne pourra donc se consommer que lentement, mais elle finira certainement par s'effectuer.

On a commencé par frapper des pièces de 100 piastres en or, et l'on dit qu'elles sont égales, en netteté, à ce qui se fabrique le mieux en Europe; celles qui sont déjà en circulation ont occasionné une grande admiration; l'émission des pièces d'argent a suivi de peu de jours celle des pièces d'or, et l'on en a paru tout aussi satisfait: c'est là une grande amélioration dont nous tenons compte au gouvernement, qui l'a entreprise et conduite avec une persévérance tout à fait digne d'éloges.

MÉSOPOTAMIE.

Sur les 75,000 nestoriens, à peu près, qui occupent le pays compris, comme nous l'avons déjà indiqué, entre le lac d'Ourmeah et Djesireh, deux fractions très-faibles de cette population ont reconnu la suzeraineté de la Porte Ottomane ou celle de la Perse; le plus grand nombre avait conservé son indépendance, qui date des premiers temps de l'introduction du christianisme en Orient.

Protégés par la nature du sol qu'ils habitent, c'était une chose difficile que de les attaquer avec succès, et les tentatives qui avaient été faites, surtout par la Turquie, pour les amener à la soumission, étaient restés sans résultats. Les nestoriens ont pour voisins les Kurdes de Djesireh, ville assise, comme on le sait, sur les bords du Tigre, et gouvernée par un émir dont les allures sont tout à fait indépendantes, et qui, des ordres envoyés par la Porte, ne fait bien souvent que ce qui lui convient. C'est ce chef, peu facile à manier, qui a exécuté le dernier et sanglant coup de main dont la population nestorienne a été la victime, mais qu'elle s'est attirée en prenant l'initiative de l'attaque. Il y a près de dix-huit mois que le projet de cette rigoureuse expédition avait été conçu, et à cette époque il se trouvait

encore sans prétexte; Baïdar-Khan en avait cependant laissé transpirer la connaissance. Les nestoriens, instruits des dispositions de l'émir de Djesireh, prirent l'alarme, s'assemblèrent, s'excitèrent mutuellement, et descendirent dans la plaine où ils se mirent à piller quelques troupeaux appartenant à des Kurdes. Les représailles ne pouvaient se faire attendre: ce désordre fut, pour l'émir aux aguets, le signal de l'entrée en campagne. Donc, par une belle nuit, et à la suite d'une marche forcée, Baïdar-Khan tomba au milieu des tribus nestoriennes, dont il avait à se plaindre. Celles-ci, surprises à l'improviste, n'opposèrent qu'une faible résistance au vainqueur irrité: aussi, après avoir perdu quelques centaines d'hommes, se hâtèrent-elles d'accepter toutes les conditions qu'il plut à l'émir de leur imposer.

Il faut être juste envers ce chef; il montra, dans cette première expédition, une modération extrême: il ne demanda aux nestoriens qu'une faible somme à titre d'imposition de guerre; seulement, il crut devoir leur laisser un gouverneur kurde avec quelques troupes, afin de pouvoir compter sur leur tranquillité pour l'avenir. Il ne faut pas non plus trouver extraordinaire qu'il soit retourné à Djesireh, après l'entière pacification de la contrée, emmenant avec lui quelques femmes et quelques enfants à titre d'esclaves.

La diplomatie européenne, à Constantinople, s'émut singulièrement de ce fait, et elle insista vivement pour que les captifs fussent rendus à la liberté: elle était sur le point de faire réussir ses réclamations, lorsque les nestoriens, enhardis peut-être par ces démonstrations d'intérêt, dont le bruit était parvenu jusque sous leurs tentes, se révoltèrent de nouveau et aggravèrent ainsi leurs premiers torts. En effet, l'émir venait à peine de congédier son corps d'armée qu'il apprit le massacre des troupes laissées par lui chez les nestoriens, qui tenaient, en outre, leur gouverneur assiégé dans une maison construite par les missionnaires américains, où il s'était enfermé comme dans une forteresse. Aussitôt l'émir rappela ses troupes, et, avec une incroyable diligence, il vola au secours de son lieutenant, qui se défendait encore. Ce fut alors qu'il commanda cette effroyable boucherie, dont tout le monde a entendu parler : femmes et enfants au-dessous de dix ans, les seuls qui échappèrent au glaive ottoman, furent traînés en esclavage, et un voyageur, de qui nous tenons ces détails, nous mande qu'on les voyait encore, il n'y a pas bien longtemps, par centaines, accroupis sur les places et devant les caravansérails où on les livre, ainsi que du bétail, au prix de 25 à 100 francs par tête.

Bien que les rapports officiels n'accusent que 700 morts et 400 prisonniers, nous pouvons assurer que le chiffre des individus massacrés dépasse 2,500, et que celui des esclaves monte au moins à 1500 âmes; aujourd'hui tous les missionnaires américains, anglicans, catholiques, qui se sont occupés de la conversion des nestoriens, s'accusent réciproquement de les avoir excités à la rébellion. Le fait est que les nestoriens eux-mêmes, et surtout leur patriarche Marchimoun, sont les fauteurs de leur propre désastre : ce dernier ne peut vivre que dans l'intrigue et le désordre, il se plaît à tromper tout le monde, et pour lui la religion est une affaire d'argent. C'est à tort que les journaux anglais ont prétendu que le consul de France à Mossoul avait poussé le pacha à cette expédition, en lui insinuant que la maison des Américains était une véritable forteresse, où les nestoriens accumulaient des provisions et des armes de toute espèce qui devaient leur

servir à secouer le joug ottoman, tandis que, d'un autre côté, il excitait les malheureux nestoriens à la révolte. Ces deux allégations sont d'une fausseté évidente: nous connaissons trop personnellement M. Botta pour ne pas y voir plus que de l'inexactitude.

Notre consul, nous le disons hautement, ne s'est jamais occupé des nestoriens avec le pacha de Mossoul, que dans le but de rendre leur condition meilleure. Quant à la lettre dont il est fait mention dans les papiers anglais, il est vrai que M. Botta a écrit, mais dans une intention et avec des termes tout à fait différents de ceux qu'on se plaît à lui prêter. Au reste, les Anglais ne peuvent douter un instant de la véracité de nos paroles, puisque la lettre dont il est question est entre les mains de l'évêque Marchimoun, qui s'est placé en dernier lieu sous leur protection, avec l'espérance qu'il parviendrait à se faire nommer, par leur entremise auprès du divan, chef politique des nestoriens, comme il est déjà leur chef religieux. Il n'est pas probable que le cabinet ottoman soit disposé à accéder à ces vues; au reste, pendant que la philanthropie de la diplomatie européenne à Constantinople se manifeste en notes, en avis, en pourparlers, celle de M. Botta s'exerce d'une manière plus efficace; car il a racheté, de ses propres deniers, plusieurs orphelins qui seront élevés dans quelques villages dont la population catholique n'a pas pris part aux funestes événements que nous venons de retracer, et qui n'ont rien eu à souffrir de leurs suites. Cette noble conduite répond aux calomnies répandues à dessein sur le compte de notre consul.

PERSE.

Les affaires de ce pays vont comme de coutume: rien de saillant, toujours la même torpeur, la même indifférence calculée pour ce qui regarde la délimitation des frontières; on cherche même à assoupir le ressentiment de la nation, réveillé si vivement naguère par le massacre du Kerbellah. Le shah est toujours retenu dans son palais par la goutte qui le ronge; on doute qu'il puisse vivre longtemps encore dans cet état de souffrance. On dit que son médecin, qui est juif, ordonne, comme un médicament pouvant agir d'une manière efficace, quoique lente, l'usage des boissons spiritueuses, de sorte que le pauvre shah, de sobre qu'il était, devient, de jour en jour, plus intempérant et qu'il empire sa situation. Il est indubitable, s'il en est ainsi, que le juif veut le tuer un peu plus tôt: au profit de quelle puissance? C'est ce que l'on ignore.

POLYNÉSIE.

Donnant l'éveil à l'opinion publique, nous avons été les premiers à protester contre l'occupation des îles Sandwich tentée par un officier de la marine anglaise: on ne trouvera sans doute pas surprenant que nous n'approuvions pas l'acte violent qui a dépossédé la reine de Taïti d'une souveraineté que nous avions nous-même reconnue, et que nous avions pour ainsi dire enveloppée de notre protection. Toutefois, on se dira que, pour que M. le contre-amiral Dupetit-Thouars ait cru devoir agir ainsi qu'il a fait, la reine avait sans doute manqué à ses engagements, c'est-à-dire aux termes et à l'esprit du traité passé le 9 septembre 1842. Autrement, la conduite de l'officier général français serait non-seulement peu habile, mais encore

peu excusable. S'il nous est permis de faire connaître tout ce que nous pensons à cet égard, c'est que l'amiral n'a pas été le maître de comprimer le mouvement irréfléchi de ses équipages, et qu'il a obéi à une nécessité de fausse situation.

En vérité, s'en prendre à une cour barbare, qui ignore les règles du blason européen, de ce qu'elle porte dans les armes qui décorent son pavillon une couronne de telle forme plutôt que de telle autre, cela nous paraît bien futile. Est-ce là une cause suffisante pour détrôner une reine, et s'emparer de ses États? De pareils procédés, il faut le dire, ont été rayés du droit public européen, et nulle part, aujourd'hui, sur la surface du globe, on n'agit de la sorte, même à l'égard des peuplades les plus sauvages. Qu'on voie ce qui se passe dans la Nouvelle-Zélande, dans la Papouasie, aux îles de la Polynésie, on n'occupe pas un pouce de terrain qu'il n'ait été acheté des naturels : or, dans ces sortes de traités, ou d'affaires, comme on voudra les appeler, il ne saurait y avoir une équité parfaite; mais c'est cependant un hommage rendu au principe de la propriété, qu'on prétend faire respecter aujourd'hui sur tous les points de la terre habitée.

Nous avons vu beaucoup de gens s'inquiéter, disons plus, s'indigner de la résolution prise par le gouvernement français, de faire droit aux réclamations de la reine Pomaré: si ces personnes voulaient bien se reporter à six mois en arrière, elles verront qu'elles approuveraient, dans la conduite de l'amiral français, ce qu'elles ont blâmé vivement quand il s'agissait de qualifier l'acte répréhensible dont s'était rendu coupable un officier de la marine anglaise vis-à-vis du roi des îles Sandwich. Une seule chose est fâcheuse dans ce conflit, c'est que la nouvelle officielle de la prise de possession de Taïti ne soit arrivée à notre connaissance que quelques jours après l'avis qui en était parvenu à l'Angleterre par une voie indirecte. Avant de désavouer un fait jugé comme non convenable par tous les hommes sensés qui s'occupent d'affaires publiques, il était nécessaire d'être mieux et plus sûrement renseigné; il a donc fallu attendre, et c'est dans cet intervalle qu'a eu lieu au sein du parlement anglais une discussion dont les termes ont été fâcheux, et qui a précédé, bien mal à propos, la résolution tout à fait équitable adoptée et proclamée par le cabinet français. Nous eussions préféré la temporisation. Il est vrai qu'alors on s'en serait fait une arme contre le ministère, et qu'on n'eût point manqué de lui reprocher de céder après avoir longtemps négocié pour garder sa conquête.

Nous ne doutons pas que des explications franches, sincères, valables, ne soient données par M. le ministre des affaires étrangères, dont le langage n'a pas varié depuis le jour où l'on a appris, en France comme en Angleterre, que le pavillon français flottait en maître sur la baie de Papeïti. M. Guizot, nous l'avons entendu nous-même, a reconnu là une tentative malheureuse du droit de la force, qui devrait tôt ou tard fléchir devant les instances de la justice et de la raison.

A. D.

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

EMPIRE CHINOIS.

NOTES SUR LA MANTCHOURIE (1).

ÉTENDUE ET DIVISIONS. — FORÊTS. — CERFS NOMBREUX. — CHASSE IMPÉRIALE. — LE CONDOR. — FLEUVES. — LE JENSEN. — RIGUEUR DU CLIMAT. — FROID EXCESSIF. — MISÈRE DES CHRÉTIENS. — LES ICHTHYOPHAGES SHAGALIENS. — ORGANISATION MILITAIRE DES MANTCHOUX.

Kaytchéou, au Léaotong, mai 1843.

La Mantchourie se divise en trois grandes provinces : au sud, le *Koantong* ou *Léaotong;* au centre, le *Kirin ;* au nord, le *Saghalien.* Cet immense pays s'étend depuis environ le 40e degré de latitude jusqu'au 56e, et du 115e de longitude jusqu'au 140e (méridien de Paris).

La partie ouest de la Mantchourie est en général un pays plat; les immenses plaines de la Mongolie viennent y aboutir; cette région est bien cultivée, car les Mantchoux sont agricoles, et non pas nomades, comme les Mongoux.

Dans le centre, généralement montagneux, les forêts sont remplies de tigres, d'ours, de chamois, de cerfs d'une grande et belle espèce. Ces forêts, qui couvrent la moyenne partie du sol, appartiennent à l'empereur ; nul ne peut y entrer sous peine de mort, et des surveillants nombreux sont préposés à leur garde. Elles confinent avec la Corée et s'étendent fort loin vers le nord; c'est là que, chaque année, se fait la chasse impériale. La seule province de *Léaotong* doit fournir, pour son contingent annuel, 1200 cerfs; le *Kirin* est taxé à 600, et le *Saghalien* au même nombre. L'empereur laisse le bois de la bête et sa carcasse aux chasseurs, seulement il se réserve la partie charnue de la queue, voisine du coccyx; ce morceau, réputé par les Chinois fort délicat et fortifiant, se vend très-cher.

La chasse commence le 2 novembre, et dure jusqu'au 5 décembre. Dans ce court espace de temps, les Mantchoux peuvent aisément fournir le nombre de cerfs dont ils sont tributaires. En effet, on rencontre ces animaux par troupes innombrables; on leur tend des embûches, et on les tue à volonté. Cette expédition annuelle est une affaire d'É-

(1) Ces notes sont extraites d'une lettre de Mgr l'évêque de Colombie, vicaire apostolique de la Mantchourie.

tat. Les premiers mandarins de chaque province doivent y présider. Les chasseurs, vrai corps d'armée, et l'élite des combattants chinois, s'y escriment de leur mieux.

Sur le sommet des montagnes, presque toutes boisées, plane le condor. J'ai vu la carcasse d'un de ces oiseaux féroces, qui passait pour petit; elle était énorme. S'il faut en croire les habitants, on a découvert parfois dans son aire des os de veaux, d'ânes (il y a dans ce pays une espèce d'âne très-petit), et même d'hommes, ainsi que des barres d'argent; car, dans sa voracité, il enlève tout ce qu'il trouve. Il fond sur sa proie avec impétuosité; s'il ne peut l'enlever, il la met en pièces. Une bonne arme à feu peut seule, dit-on, préserver le voyageur.

On trouve encore dans ces forêts la martre zibeline, appelée *tiao-chou* par les indigènes, dont la fourrure est si précieuse. L'empereur, et quelques grands mandarins auxquels il le permet, peuvent seuls s'en revêtir; le peuple ne doit s'en faire que des collets et des bouts de manches.

Les fleuves du nord, surtout le Sangari et le Saghali, en chinois *He-long-kiang* (fleuve du dragon noir), renferment un grand nombre de castors et de loutres; on y pêche aussi des perles, parmi lesquelles il en est, dit-on, de fort belles; mais on ne peut s'en procurer que difficilement, à cause du monopole impérial qui les frappe.

Il en est de même pour le *jensen*, cette plante fameuse, ce tonique si excellent, le premier sans contredit de l'univers. Lorsque les forces vitales manquent, totalement épuisées, et que le moribond va trépasser, donnez-lui le poids de quelques grains de *jensen*, il revient à la vie; continuez chaque jour, et sa vigueur renaît bientôt, et vous pouvez le soutenir encore plusieurs mois. Le prix du jensen est exorbitant, c'est presque incroyable: 50,000 francs la livre! « Le bon, l'excellent jen-« sen, disent les Chinois, doit être sauvage » : aussi celui de Corée, qui vient par la culture, est-il extrêmement inférieur en qualité. A la foire annuelle de Corée, on le vend en fraude, au su des mandarins, qui ferment les yeux. Bien que fort élevé, le prix du jensen coréen est pourtant raisonnable, environ 200 francs la livre. La racine seule est en usage. On peut le semer. Je vais tâcher de m'en procurer de la graine, et, en ce cas, l'Europe pourra posséder cette plante admirable. Elle ne croît point dans le nord de la Mantchourie, sans doute à cause de sa température glacée.

Le froid de ce pays est extrême, eu égard à sa latitude. Cette année, j'ai passé l'hiver dans le sud du Léaotong, sous le 40e degré environ; — c'est la latitude de Naples et de Madrid : — or, nous avions

26 degrés centigrades de froid, et la saison, disent les habitants, a été plus douce que de coutume. Le froid moyen est donc de 30 degrés, à peu près la température de Moscou. Vers le nord, c'est bien autre chose. Ici, au sud, la terre ne gèle qu'à 3 pieds de profondeur; mais dans le Kirin, où j'ai passé l'hiver de 1841, elle gèle à 7 pieds au-dessous du sol!... Nous avions alors un thermomètre qui ne pouvait descendre que jusqu'à 16 degrés Réaumur; pendant plusieurs mois, il ne marquait plus. Il est impossible d'exprimer la rigueur du climat : l'air semble couper comme un rasoir; on dirait qu'on vous tenaille les joues avec des pinces... Le 21 janvier, je faisais route, par un froid extrême, dans le sud au Léaotong : il soufflait une bise très-forte, qui soulevait par tourbillons une neige si fine qu'elle s'infiltrait sous les habits, sous le bonnet, et jusque dans les poumons. Les sourcils n'étaient qu'une traînée de glace, la barbe un glaçon énorme; mes paupières étaient gelées et souvent collées l'une à l'autre, au point de ne pouvoir ouvrir les yeux. Quel froid!.....

Comment dépeindre la pauvreté de nos chrétiens? Elle est extrême. Dans le sud de la mission, c'est le froid de Moscou : or, la plupart d'entre eux n'ont souvent que des haillons pour couvrir leur nudité, et ces haillons sont leur unique vêtement de nuit comme de jour, car ils n'ont pas de couverture de lit. On voit toute la famille gisante sur un large four qui prend la chambre en long d'un bout à l'autre. Presque réduits à mourir de faim, comment pourraient-ils se vêtir?...

Ce pays a un ciel de fer; la terre y est gelée pendant huit mois; jamais de printemps ni d'automne. Au dégel succède presque subitement une chaleur étouffante; les vents, disons mieux, les tempêtes y sont perpétuelles, les disettes fréquentes... Pendant les pluies et les inondations, c'est-à-dire depuis juillet jusqu'à la fin d'octobre, il est impossible de voyager; les chemins sont des bourbiers sans fond, où les chevaux disparaissent quelquefois...

Mais si nous remontons vers la frontière russe, chez les ichthyophages, sur la rive droite de l'Amour ou Saghali, jusqu'à la grande île de ce nom, et, à l'ouest de ce fleuve, chez les *Poukoey*, chez les *Mantcheou-Pelomos*, un peu plus au sud, alors on n'a plus de terme pour exprimer un froid sans mesure.

Les ichthyophages, ou plutôt les Yuphitatses, vivent surtout de poissons, comme leur nom l'indique; je pense que c'est le phoque ou veau marin. Ils sont encore dans l'état sauvage, nomades, et comme perdus au milieu des bois et des forêts. Étrangers à la culture, ils s'occupent, pendant l'été, de la pêche, qui les nourrit et leur procure

le vêtement. En hiver, ils se réunissent dans les bois, dressent leurs tentes autour d'un grand bûcher, pile énorme qu'ils élèvent avec des arbres entiers. Chaque année, ils viennent, à une époque fixe, faire le commerce avec les Chinois, échanger contre leurs fourrures de castors, de loutres, de zibelines, etc., de la toile, du thé, de la farine et des céréales. Ils ne permettent pas aux sujets de l'empereur d'aller chez eux.

Les Mantchoux, en général, depuis le sud du Léaotong jusqu'à la frontière russe, sont divisés en huit ordres ou classes distinctes, qui chacune a son drapeau et sa couleur : c'est ce qu'on appelle les soldats des huit bannières, ou les *Pa-ky*, qui forment l'élite de la milice chinoise.

Mais cette fameuse milice, tout bien considéré, est une vraie dérision : ses preux sont des enfants; ils l'ont prouvé jusqu'à l'évidence dans la lutte contre les Anglais. Ici, l'on se préparait sérieusement à la guerre, en cas de descente sur les côtes du Léaotong : or, je n'ai jamais rien vu de plus étrange ni de plus comique. Il y a dans cette contrée des chrétiens qui sont soldats gardes-côtes, parfois ils me montraient les instructions officielles qui leur étaient adressées de Péking. « Quand viendra un navire sauvage, disait une de ces circulai- « res, faites attention : si au-dessus du vaisseau vous voyez sortir de « la fumée noire, rassurez-vous; infailliblement l'ennemi ne peut des- « cendre, il part. Si, au contraire, c'est de la fumée blanche, garde à « vous! ils arrivent. » Puis était dessiné, en grossière miniature, un je ne sais quoi, de figure grotesque, qu'on me disait être un vaisseau européen, un *yang-tchoang*. Je ne l'aurais pas deviné. Dans ce croquis, le dessinateur avait figuré des tables au bout des mâts, et sur ces tables étaient placées des batteries de canons...

Les Mantchoux, étant tous soldats-nés, sont sous la surveillance plus directe des mandarins, et organisés par décuries. Comme les peuples qui s'établissent chez les Chinois, ils ont subl leur influence et embrassé leurs usages; bien plus, dans le Léaotong, et jusqu'au centre de la Mantchourie, ils ont oublié leur langue; ils sont obligés de l'apprendre, comme nous le grec et le latin. L'étiquette des prétoires veut qu'on parle mantcheou. Mais les mandarins eux-mêmes ont oublié l'idiome national, de sorte qu'on se borne à en dire de temps en temps quelques mots, et seulement pour la forme. Cette langue est cependant supérieure de beaucoup au chinois, qui, de fait, n'est qu'un jargon pitoyable. Dans le nord, on ne parle que mantcheou.

Emmanuel J.-F. VERROLES.

COMMERCE DES HOLLANDAIS

AVEC

LE JAPON.

CONDITIONS ET IMPORTANCE ACTUELLE DE CE COMMERCE. — ÉTABLISSEMENT DE KÉCIMA PRÈS DE NANGASAKI (1).

Les Hollandais ont avec le Japon une espèce de traité par lequel il leur est permis d'envoyer tous les ans un navire à *Nangasaki*, seul port où il peut être admis.

Il y a quelques années, le gouvernement de Java expédiait deux navires de 5 à 600 tonneaux; peu à peu le tonnage de ces bâtiments s'était élevé; mais, n'ayant jamais pu obtenir une plus grande quantité de marchandises que celle fixée à peu près par le traité, et, par ce motif, l'un des navires revenant toujours à moitié chargé, ils ont réduit leur expédition à un seul navire, qui est habituellement d'environ 1,000 tonneaux.

Pour diminuer les frais de cet armement, le gouvernement de Java met à l'adjudication, tous les trois ans, 80 tonneaux de port permis sur ce navire.

Il retire habituellement de cette concession une somme de 12 à 15,000 florins; mais l'adjudicataire ne peut pas expédier de Java du sucre et de la poudre d'or, dont le gouvernement se réserve la vente au Japon; de même qu'en retour l'adjudicataire ne peut charger pour son compte ni du cuivre ni du camphre, denrées pour lesquelles le gouvernement ne veut pas de concurrence.

Il résulte qu'habituellement les 80 tonneaux de l'adjudicataire sont employés à porter à Java des objets de curiosité et de luxe, tels que toiles laquées, des meubles *idem*, des porcelaines, des objets en soie confectionnés: ce sont des robes de chambre ouatées qui ressemblent, pour la forme et le tissu, à celles de nos grands-pères; des étoffes de crêpe et de gaze, etc.

Tous ces objets se vendent très-cher à Batavia; la plus grande partie est expédiée pour Rotterdam, où ils se vendent à des prix élevés.

Le gouvernement de Java envoie habituellement au Japon du sucre, de la poudre d'or, du café, des étoffes de drap, quelques velours, des étoffes de coton, des fusils quand on les lui demande; quelques cristaux et verreries,

(1) Extrait d'un *Rapport* de M. Favin-Lévêque, capitaine de corvette, en date du 17 juin 1843.

du fer, de l'acier, des meubles à orgues, de fabrique allemande, des épices, girofle, muscade et poivre.

Le sucre entre pour 4 à 500 tonneaux dans le chargement du navire.

Le gouvernement reçoit en retour 7,000 picles de cuivre, quantité fixée par le Japon, qui ne veut pas en livrer davantage.

Environ 8 à 900 caisses de camphre.

Étoffes pour robes, et autres étoffes en crêpe et gaze, environ 100 à 120 caisses.

Meubles en bois laqués, de la cire blanche, des drogueries, et une grande quantité de sauces en petites bouteilles pour épicer les mets, et de l'or en petites barres.

Tels sont les objets principaux qui sont expédiés du Japon, et ceux qui arrivent en retour à Batavia.

Mais il est curieux de savoir comment se fait encore le trafic au Japon, à l'époque où nous sommes.

Le navire arrive dans la baie de Nangasaki, défendue, de chaque côté de l'entrée, par un fort de 20 bouches à feu; le navire met en panne auprès d'un de ces forts pour attendre un canot qui porte un agent du gouvernement japonais; du moment où cet agent est à bord, c'est lui qui commande, et chacun doit lui obéir en *esclave*. — On dirige d'abord le navire vers une anse, où il débarque son artillerie, puis on le conduit auprès d'une petite île qu'on appelle *Kéçima*, et il mouille.

Une fois mouillé, il dévergue ses voiles, et on les envoie à terre avec le gouvernail du navire.

Toutes ces formalités remplies, on procède à la mise à terre de la cargaison; le capitaine donne l'inventaire de son chargement à l'agent japonais, et en donne un double au résident hollandais qui est enfermé dans un lazaret, sur l'île Kécima; mais cette remise d'inventaire au résident est une pure affaire de forme, car le résident, pas plus que le capitaine, n'est appelé à savoir ce que devient la cargaison : c'est le gouvernement japonais qui vend la cargaison comme il l'entend; les Hollandais ne sont pas même présents.

On leur dit ensuite : «Voilà ce que votre cargaison a rapporté, et, en «échange de cette valeur, nous vous donnons tels objets», au nombre desquels il y a toujours 7,000 picles de cuivre, et une certaine quantité de camphre. «Pour l'année prochaine, nous *t'ordonnons* de nous apporter telle «ou telle chose.» Voilà le commerce de Java avec le Japon.

On a dit que l'établissement hollandais de Kécima coûtait beaucoup : c'est une erreur; il est même probable que la concession des 80 tonneaux de port sur le navire paye à peu près les frais de l'établissement, et que l'administration de Java, ne pouvant pas employer ces 80 tonneaux à sa convenance, ne les a cédés que pour cela.

Le personnel de l'établissement se compose du résident, qui reçoit par an 8,000 florins, et de trois ou quatre employés, qui tous ensemble peuvent en coûter 10,000; total, 18,000, et peut-être au plus 20,000 florins, en y comprenant quelques frais de réparations pour les logements.

Les appointements sont au surplus bien gagnés, car la situation des Hollandais à Kécima est fort pénible.

La petite île Kécima est très-rapprochée de terre; sur cette petite île, l'établissement, composé de quatre ou cinq maisons, est entouré de murs comme un lazaret; à l'extrémité de l'île, du côté de Nangasaki, il y a une chaussée qui communique avec la ville; mais du côté de la ville se trouve un pont-levis qui est toujours levé.

Le résident ne peut aller en ville sans la permission spéciale du gouverneur, et il serait indiscret de la demander plus de deux fois par mois. Du moment où le résident passe le pont-levis, qui se relève derrière lui, il est accompagné par quatre soldats japonais; ceux-ci le conduisent où il a affaire, et le ramènent ensuite dans son île.

Deux fois par an, le gouverneur de Nangasaki vient visiter l'établissement hollandais; cette visite est annoncée d'avance, et pour un jour fixe.

La maison du résident doit, pour le jour de cette visite, avoir été lavée du haut en bas, et personne, pas même le résident, ne peut y pénétrer, jusqu'à ce que le gouverneur en soit sorti.

Pendant l'inspection du gouverneur, le résident se tient *pieds nus et la tête nue* à la porte de sa propre maison.

Quant aux autres agents et habitants de l'établissement, ils s'enferment dans leurs maisons; les volets des fenêtres doivent être fermés, et ce serait un grand délit que de se trouver sur le chemin du gouverneur, ou de se mettre à la fenêtre pour le voir passer.

D'un autre côté, le résident doit aller une fois tous les quatre ans se prosterner, non devant l'empereur du Japon, il ne le voit jamais, mais devant un grand mandarin, qui reçoit cet hommage de soumission pour le compte de son maître; pendant le cours du voyage, on pourvoit à tous ses besoins; il ne doit parler à personne; mais en revanche, il rencontre de temps en temps de bons Japonais qui lui adressent des gentillesses avec des variantes, comme *mécréant*, ou *chien de chrétien*, etc.; et, quand la cérémonie des génuflexions est terminée, on le ramène de la même manière dans son île; mais en le quittant on a soin de lui dire : «Ton voyage a coûté tant; on en «retiendra le prix sur la première cargaison.»

Voilà ce que le gouvernement hollandais s'est résigné à supporter, dans l'espoir de voir un simple pied à terre se changer en un vaste et riche débouché pour son commerce; mais cet espoir a été trompé jusqu'aujourd'hui, et, s'il se réalise jamais pour quelque puissance, il est douteux que ce soit pour la Hollande.

FAVIN-LÉVÊQUE.

OCÉANIE ANGLAISE.

AUSTRALIE (ADÉLAÏDE, COLONIE NOUVELLE). — NOUVELLE-ZÉLANDE (BAIE D'AKAROA OU BAIE DES ÎLES).

Adélaïde.

La colonie anglaise d'*Adélaïde*, dans le golfe Saint-Vincent, au sud de la Nouvelle-Hollande (terre de Flinders), comptait, en mars 1842, une population de 17,000 âmes, dont 600 sur le bras de mer qui forme le port d'Adélaïde, et 7,000 à Adélaïde même; le reste est disséminé dans l'intérieur, au delà des monts Lofty, ou sur le plateau qui existe entre les collines boisées où commencent ces montagnes et le bord de la mer. De nombreuses habitations se rencontrent sur cette plaine, dont les portions cultivées le sont en céréales.

Bien que les pluies soient rares en général, le terrain argileux n'en conserve pas moins assez de fraîcheur et d'humidité pour faciliter les récoltes.

L'eau que l'on se procure est de bonne qualité, et provient des pluies qui en remplissent des ravins sans issues à la côte. Ces ravins se perdent dans les déclivités du sol, en dedans des dunes qui bordent le rivage. Là, ces eaux sont absorbées ou forment des mares autour desquelles on admire la végétation la plus riche.

A un demi-mille du rivage, et en deçà, les puits ne fournissent qu'une eau saumâtre, qualité qu'elle doit, sans doute, à la dépression du sol au-dessous du niveau de la mer. Mais si de vastes dunes, d'un beau sable blanc, s'opposent à l'envahissement du plateau par la mer, elles se prêtent fort bien à une filtration. A une plus grande distance de la plage, ces puits, peu profonds, contiennent une eau excellente, qui n'a besoin que de repos pour précipiter l'argile à laquelle elle doit sa teinte opaline. C'est à l'aide de ces puits, dont le plus grand nombre est creusé dans les parties boisées, que les colons se fournissent dans l'été. L'eau des ravins manque souvent, excepté dans la saison des pluies. Le torrent même sur la rive duquel la ville d'Adélaïde est assise en manque absolument en certains endroits. Comme les autres ravines, il est *impasse*.

Deux saisons se partagent l'année dans cette partie de l'Australie : la chaude et sèche, et celle des pluies. Celle-ci commence en avril, et finit en septembre. Il n'y pleut jamais, cependant, plus de trois jours consécutifs; mais c'est par ondées épaisses. La saison est alors des plus agréables, c'est aussi l'époque où la végétation est la plus active et la campagne la plus belle; tandis que, les sept autres mois de l'année, le sol est desséché par un soleil brûlant.

Pendant notre séjour dans le golfe Saint-Vincent, en mars, nous avons eu des brises du large dans le jour, et de terre après le coucher du soleil. La température à bord a été de 22° centigrades le matin, 27 à 28° à midi, et 23° le soir. A terre, la chaleur était beaucoup plus forte.

Entre la mer et Adélaïde, qui en est à 6 milles anglais, l'on a conservé une large ceinture de grands bois, sur la lisière desquels se trouve la majeure partie des habitations. Des chemins traversent ces bois dans tous les sens. Du reste, les forêts de la Nouvelle-Hollande ont cela de différent d'avec celles de la Nouvelle-Zélande, qu'elles manquent absolument de sous-bois, ce qui permet de les parcourir en voiture.

C'est pendant l'été que règnent les plus graves maladies, et les colons éprouvent de grandes pertes. La dysenterie, surtout, fait de grands ravages. J'ai vu plusieurs exemples d'affections organiques des viscères abdominaux. L'intempérance d'un grand nombre en est la cause la plus fréquente. L'on observe aussi quelques fièvres périodiques. Les affections des premiers âges emportent le plus de victimes, et en première ligne se présentent celles qui accompagnent la première éruption des dents.

Au delà des monts Lofty, au dire des colons, le pays et le climat sont bien différents; car, au lieu d'une plaine assez déprimée, mal arrosée, coupée dans plusieurs endroits de dunes, de ravins et de marécages, l'on rencontre un plateau très-élevé au-dessus du niveau de la mer, boisé et parfaitement sillonné de ruisseaux d'eau limpide. Là aussi la saison est tempérée; les maladies y sont rares, ceux même qui en ont contracté aux environs d'Adélaïde vont s'y rétablir.

Tous les animaux domestiques y prospèrent. L'on s'y livre beaucoup à l'élève des moutons, que l'on tire de la Nouvelle-Galles du Sud. Les bœufs et les chevaux sont fournis par la Tasmany-Land (terre de Van-Diemen). Quelques-uns de ces derniers sont apportés du Timor.

Les légumes sont d'une excellente qualité. La chasse, et surtout la pêche, sont très-abondantes. Jusqu'à présent les volailles sont rares sur les marchés.

Au milieu de la nouvelle colonie, les Nouveaux-Hollandais vivent assez tranquilles; mais il a été jusqu'à ce moment impossible de les utiliser pour les travaux les plus simples. Ils vivent de leur chasse, de ce qu'ils reçoivent en mendiant, et même des volailles ou moutons qu'ils peuvent dérober aux colons, et sans violence. Ces sauvages n'ont point d'habitations : ils sont d'une affreuse malpropreté, et beaucoup, surtout parmi les femmes, offrent le dégoûtant spectacle d'affections lépreuses et scrofuleuses.

Enfin le golfe Saint-Vincent offre aux équipages fatigués par de longues privations tous les avantages réunis, du moins dans la saison où nous l'avons fréquenté. La tranquillité de la mer permet d'ouvrir les hublots, de ventiler et sécher les lieux inférieurs. Quant au climat et aux rafraîchissements de toute nature, il y a de quoi satisfaire les plus exigeants et à peu de frais.

Baie d'Akaroa.

La baie d'Akaroa, dans la presqu'île de Banks (Nouvelle-Zélande), présente son ouverture au S.-E. Elle est formée, surtout à l'est, par la succession de plusieurs baies secondaires, presque toutes abritées par de grosses pointes. Les terres qui forment la baie sont fort élevées, et se terminent à la mer par une pente roide ou des coupes perpendiculaires. Akaroa est donc comme encaissé par des montagnes couvertes de grands arbres, pour la plupart. Les points les plus élevés seulement, la *Couronne* et le *Bossu*, ont leur crête dénudée et rocheuse. Les plateaux des vallons sont assez limités et s'élargissent au rivage. Ils sont parcourus en plusieurs sens quelquefois par des rivières ou des ravines qui manquent rarement d'eau. Ainsi, à l'établissement de la Société nanto-bordelaise, en amont du village Maouri-Akaroa, l'on en compte quatre : l'Aiguade, la rivière des Tentes, celle de l'Établissement, et celle des Enfants. Quelques-unes peuvent être remontées, à une certaine distance, par les embarcations moyennes des bâtiments. De ce nombre sont les rivières des Allemands et du Grand-Carénage. Une barre, franchissable à mi-marée au plus tôt, est le seul obstacle à l'entrée des canots.

En général, le courant de ces rivières est rapide, leur eau est fraîche, de bon goût, à moins qu'on ne la recueille immédiatement après un orage. Alors elle peut contenir des principes nuisibles, fournis tant par les détritus organiques que par les dilutions des particules inorganiques composant les couches diverses des terrains parcourus ; plusieurs individus, après en avoir usé dans ces circonstances, ont éprouvé des indispositions.

Dans la baie d'Akaroa, les couches du sol sont dues, en général, à la juxta-position oblique plutôt qu'à la superposition d'agrégations argileuses plus compactes. Cette dernière disposition se remarque cependant dans des couches inférieures qui sont à l'état de schistes ferrugineux et alumineux, ou siliceux. Le rivage est couvert de débris de ces roches arrondies par le mouvement de la mer. Beaucoup sont très-poreux et ont l'aspect de laves refroidies. Les crêtes des montagnes ont la même apparence. Une assez grande quantité de blocs, d'un fort volume, se trouvent parsemés et isolés à des hauteurs considérables. Ces fragments paraissent aussi d'origine volcanique. L'on remarque également des veines de quartz et de calcaires dans les parties où la côte est taillée à pic.

Dans les couches intermédiaires et obliques, les fragments se détachent par lames parallèles, grisâtres, peu adhérentes entre elles, ainsi que cela s'observe pour tous les schistes, les argileux surtout.

Quant à la croûte végétale proprement dite, elle s'étend peu profondément, et n'est bien manifeste qu'au voisinage des bois, dont les détritus la constituent en grande partie.

Des arbres énormes et des sous-bois fourrés, des lianes, rendent impénétrables, ou du moins très-pénibles à parcourir, les forêts qui couvrent la

pente des montagnes et la plupart des vallons. Les portions découvertes du sol paraissent les moins productives ; le terrain y est épuisé par d'épaisses fougères qui ne peuvent servir d'engrais que brûlés, et dont il est bien difficile de le purger totalement. Une herbe plus ou moins tendre, le *coriaria sarmentosa*, etc., poussent assez abondamment dans d'autres parties non boisées. Le *phormium* ne se rencontre que dans les lieux marécageux ou très-arrosés.

Tous les légumes poussent avec une grande facilité à Akaroa, et parmi eux la pomme de terre. Les baleiniers viennent prendre ce tubercule en échange des esprits et des objets manufacturés de l'Europe. La pomme de terre se trouve fort bien dans des terrains légers et souvent arrosés; mais l'engrais est indispensable, afin qu'elle atteigne le degré de développement et de bonté nécessaire à sa conservation et à ses propriétés alimentaires. C'est pourquoi les pommes de terre cultivées avec intelligence aux environs des pêcheries (*Post Coopen Pigeon's bais*) sont préférables à celles que les Maouris recueillent dans quelques points isolés du littoral, sans culture préalable. Il en est de même de celles, violettes à l'intérieur, que les Anglais retirent de l'île de Chatam pour les vendre à la Baie-des-Iles, lorsque la récolte de l'année est épuisée. Elles se conservent peu longtemps.

Sur le versant équatorial, les céréales et les vignes me semblent devoir arriver un jour à une parfaite maturité; mais il reste encore à savoir si le froment peut y être facilement récolté, à cause de l'état d'humidité presque constante de l'atmosphère, car la saison sans pluie est de courte durée. Je crois que ce qui s'oppose actuellement à ce résultat est l'existence et le voisinage des forêts qui entretiennent cette humidité, en attirant et fixant les nuages, et la tiédeur de l'air, qui pousse à une végétation trop active et prématurée. Pendant les mois de novembre, décembre et janvier, le thermomètre n'est jamais descendu au-dessous de 14 degrés centigrades, même pendant la nuit. Dans le jour, la moyenne de la température a été de 18 degrés pour le mois de novembre, vingt degrés pour décembre, et 23 degrés pour janvier. Ces observations sont celles du bord. Il y a une augmentation de trois degrés à faire pour la terre.

Quoi qu'il en soit, à l'île Stewart, le froment a réussi au delà de toutes les espérances, et pourtant la situation nous paraîtra moins propre à ce genre de spéculation, si nous nous en rapportons seulement à sa position géographique ; à l'île du Nord et à celle du Milieu, le problème est également résolu affirmativement.

D'ailleurs, une parfaite connaissance des effets des saisons sur la localité, et l'exploitation d'une grande partie des forêts, placeront Akaroa dans les meilleures dispositions possibles, quant aux cultures de la zone moyenne de la France.

Pendant notre séjour, le manque des moyens nécessaires rendait presque nulles les ressources agricoles de la colonie nouvelle.

Le bel état de conservation et même d'amélioration que j'ai observé dans le bétail, à Akaroa, témoigne de la bonne qualité de son pacage; le lait de

vache était excellent au goût et riche en crème. La culture ne peut être que profitable à la race bovine.

Les porcs y pullulent à l'état de domesticité. J'ignore s'il en existe de sauvages sur le littoral de la baie. Je n'en ai point aperçu. Du reste, les fréquentes visites des baleiniers de toutes les nations peuvent avoir contribué à les détruire.

Les colombes zélandaises, quelques tourterelles, perroquets et autres oiseaux plus petits, sont les seuls animaux indigènes que présentent les bois dans un pays où il n'y a aucun quadrupède, si ce ne sont les rats nombreux qui font de grands dégâts. Quelques canards fréquentent parfois les embouchures des rivières.

Sur le rivage, les patelles, les haliotides, de petites huîtres de roche, des moules, et une autre espèce de bivalve telline (*ko* des Maouris), offrent des aliments assez variés, excepté à l'époque de la reproduction, pendant laquelle ces mollusques sont nuisibles. La mer est riche en excellents poissons; mais dans une certaine saison ils quittent les baies, et les gros crustacés gagnent les grands fonds. Depuis la mi-novembre 1841 jusqu'à la fin de janvier 1842, nous avons été privés de poissons et de langoustes. Avant cette époque, la pêche de ces dernières avait été assez productive. Les Maouris cependant allaient pêcher à la ligne flottante à l'ouverture de la baie, et rapportaient de gros poissons qu'ils faisaient sécher au soleil et conservaient. Il est donc possible de s'en procurer par leur moyen à peu de frais.

Emmanuel Rolland, D. M. (1)

MALAISIE HOLLANDAISE.

BATAVIA ET SAMARANG.

LA VIEILLE ET LA NOUVELLE BATAVIA. — POPULATION. — ÉDIFICES PUBLICS.—COMMERCE, ETC. — ENVIRONS DE SAMARANG. — LA VILLE. — SES DIVERS QUARTIERS. — POPULATION CHINOISE. — SES MOEURS. — LES ARABES ET LES JAVANAIS.

En arrivant dans la rade de Batavia, on aperçoit une chaîne de collines, couvertes de végétation, au pied desquelles est située l'antique capitale des établissements hollandais dans les Indes orientales. De jolies maisons de campagne, entourées d'arbres, s'offrent à la vue, de chaque côté de la ville; mais la ville elle-même, presque masquée par la côte, ne laisse entrevoir

(1) Extrait d'un *Rapport* adressé à M. Kéraudren, inspecteur général du service de santé de la marine, par M. E. Rolland, ex-chirurgien major de la corvette *l'Héroïne*.

que ses toits et les cimes des arbres qui ornent ses jardins. De petites îles, couvertes de verdure, embellissent les abords du rivage, qu'animent de nombreuses embarcations. Pour la plupart, ces îles sont maintenant inhabitées; autrefois elles avaient presque toutes une destination utile; on y voyait des chantiers de construction, des hôpitaux et des ateliers de toute sorte.

Les navires arrivant d'Europe débarquent habituellement leurs passagers au *Boom*, à l'entrée du port de la *vieille ville*. C'est la partie la plus malsaine de cette cité, qui a acquis une si grande réputation d'insalubrité. Excepté quatre ou cinq rues, que l'on ne fréquente encore que le matin, ce quartier est aujourd'hui abandonné; les habitants se sont retirés au *Welterredes* et au *Koning's-Plein*, où est bâtie la *nouvelle ville*.

Les rues neuves commencent aux anciens faubourgs, que l'on nomme *Nieuwport-Sraat*. Elles sont belles, et bordées de maisons élégantes, séparées les unes des autres par des jardins. De chaque côté, règne une rangée d'arbres. Le mouvement y rappelle celui des grandes villes européennes: des voitures, d'élégants tilburys, de jeunes cavaliers, garantis de l'action du soleil par de grands parasols, y circulent et s'y croisent en tout sens. De belles maisons, délicieusement ombragées, s'étendent encore le long des canaux *Molenliet* et *Ryswich*, à plus de deux milles de distance, jusqu'à une grande place bordée de maisons construites à l'européenne, et au centre de laquelle est une verte pelouse. C'est là *Welterredes*, le quartier des troupes, qui a donné son nom à la nouvelle ville. Plus loin, sur la droite, est une autre place appelée *Koning's-Plein*, également entourée de maisons et de jardins. De Welterredes, dans la direction de *Buitenzorg*, la route est bordée de maisons de campagne et coupée par des avenues latérales. Derrière ces différents quartiers et dans l'intervalle qui les sépare, sont les quartiers des colonies asiatiques établies à Batavia. Le *camp des Chinois* est à l'ouest de la vieille ville, dont il formait jadis l'un des faubourgs; mais ce peuple actif et industrieux se rencontre maintenant, à proprement parler, dans toute la ville, aussi bien que dans le reste de l'île de Java.

Ce fut seulement au commencement du XVIIIe siècle que les colons hollandais songèrent à construire des maisons de campagne entre les remparts et les forts extérieurs de la première ligne des fortifications. Encouragés par les dispositions pacifiques des naturels, ils étendirent bientôt leurs constructions jusqu'à la seconde ligne; mais ce ne fut guère qu'un siècle plus tard, en 1808, sous l'administration du gouverneur général Daendels, qu'ils purent commencer avec sécurité à abandonner la *vieille ville*. Cet administrateur éclairé, s'étant aperçu que les Européens établis à Java n'avaient pas à redouter d'ennemis intérieurs, et voulant mettre un terme à l'effroyable mortalité causée par les miasmes de la localité, voulut d'abord transporter le siége du gouvernement à Sourabaya. — Contrarié dans ce dessein, il fit construire, à quelque distance de Batavia, des casernes pour les soldats et des logements commodes pour les officiers. Dès lors, presque tous les habitants européens abandonnèrent la vieille ville pour les maisons saines et élégantes qui s'élevèrent le long des canaux Molenliet et Ryswich,

sur la route de Welterredes, et autour de l'immense place de Konings'-Plein. Cette émigration eut lieu surtout sous la domination anglaise; elle fut si rapide que, dès 1816, lorsque l'île fut rendue à ses anciens possesseurs, il n'y avait plus qu'un petit nombre d'Européens résidant dans l'enceinte de la vieille Batavia. Les bureaux du gouvernement, les comptoirs et les magasins des négociants y étaient bien encore; mais vers le soir, on les désertait complétement, et tout le monde regagnait les nouveaux quartiers.

Sous l'administration du gouverneur Van der Capellen, l'extension de la nouvelle ville, soumise à de sages règlements, prit un rapide essor. En 1842, la population de Batavia se composait de :

3,025	Européens ou descendants d'Européens.
23,108	Javanais ou Malais.
14,768	Chinois.
601	Arabes.
12,419	esclaves.
53,861	habitants (la garnison non comprise).

La population dite européenne se compose des fonctionnaires du gouvernement, des négociants, des officiers en demi-solde, des propriétaires de maisons et de terres, et enfin des Portugais, qui, à Batavia, comme dans tout le reste de l'Inde, ne sont qu'une race de métis, plus bruns que les Malais, et parlant un jargon presque inintelligible.

Batavia possède plusieurs édifices publics remarquables. Au milieu des ruines de beaucoup d'autres, la vieille ville en compte encore quelques-uns qui sont dans un état de conservation parfaite, tels que l'*Hôtel du Gouvernement*, la *Douane*, l'*Arsenal*, et en dehors des portes, les magnifiques *Comboug*s, ou magasins d'entrepôt, en bois, pour le café. Il n'existe plus qu'une église dans la vieille ville, celle des *luthériens*. C'est un grand édifice bien bâti. Le seul temple que le culte *réformé* y possède est situé dans les faubourgs; il est vieux, mais l'intérieur en est simple et beau. L'église catholique est petite et de peu d'importance.

L'hôpital établi pour les Européens se trouve à Welterredes. Cet établissement, à la fois civil et militaire, est très-bien organisé. Il existe un autre hôpital en dehors de la porte d'Utrecht, pour les Chinois et les Malais. Outre les salles destinées au traitement des maladies ordinaires, il y a encore un quartier pour les lépreux, et un autre pour les aliénés. Le nombre des lits y est de deux à trois cents. Le *Stand-Noerland* n'est qu'une espèce de succursale, où l'on donne les premiers secours aux personnes qui sont blessées par accident ou prises de maladie dans la rue, et qui sont ensuite transportées chez elles.

Un des beaux édifices de la vieille ville est la maison située sur le quai et occupée par la *Compagnie commerciale des Pays-Bas*. Tout près d'elle est la *Bourse*, petit bâtiment d'une grande simplicité, quoique de construction récente. On ne saurait la comparer au superbe édifice (l'*Harmonie*) que le général Daendels a fait élever à l'angle formé par les canaux Ryswich et

Molenliet. C'est là que se donnent les concerts par souscription et les bals du gouverneur; c'est le rendez-vous journalier des habitants riches et des militaires d'un rang élevé, qui s'y réunissent pour jouer au billard et lire les journaux. Cet édifice contient quatre salons contigus, qui peuvent recevoir chacun 400 personnes.

Près de l'*Harmonie* est un édifice consacré à la *Société des arts et des sciences*, également fondé par le général Daendels. Cette société a déjà rendu d'importants services au monde savant. Sa bibliothèque est riche en ouvrages de prix.

Batavia possède encore un *théâtre*, où, de temps à autre, les amateurs jouent pour l'amusement de leurs amis et connaissances. Comme construction, le bâtiment n'offre rien de remarquable.

Les gouverneurs généraux ont à Welterredes un *palais* qui fut également commencé sous le général Daendels, mais qui n'a été achevé que tout récemment. Les diverses administrations civiles et militaires se trouvent réunies dans ce bâtiment.

De nombreux marchés se tiennent, à certains jours, à Batavia et dans ses environs. Grâce à la sage persévérance des Chinois, beaucoup de ces marchés sont devenus journaliers.

Le commerce de Batavia est de deux sortes. Les affaires se partagent entre la *Compagnie des Pays-Bas* et un certain nombre de maisons hollandaises, anglaises et américaines. La Compagnie des Pays-Bas est une espèce de société anonyme, jouissant de priviléges qui ne paraissent pas très-onéreux aux négociants qui n'en font point partie; on ne saurait douter que la métropole n'ait retiré de grands avantages de sa constitution.

Le nombre des navires marchands appartenant à Batavia est de quarante à cinquante, y compris un ou deux bateaux à vapeur. Les importations consistent en toutes sortes de produits manufacturés, en vins et spiritueux d'Europe, en thé et autres marchandises de la Chine, du Bengale et de Manille. Les exportations consistent en sucre, café, riz, tabac, indigo, thé, coton, arack, etc.

Batavia possède aussi un assez grand nombre d'établissements manufacturiers, tels que distilleries, chaufourneries, tanneries, teintureries, poteries, etc. Pour la distillation de l'arack, on emploie du riz, de la mélasse, du borax et un mélange de cannelle, d'anis, d'ail et de fleur de ziz, que l'on appelle *peka*.

Les fabriques de cartes à jouer occupent un grand nombre de bras. Ces cartes sont dans le style chinois; il y en a vingt au paquet. Hors de là, presque toutes les industries sont exercées à Batavia par des maîtres chinois ou malais, qui ont, comme en Europe, des ouvriers sous leurs ordres. En général, ces hommes sont très-habiles, et fort peu d'Européens peuvent rivaliser avec eux. La chaleur du climat, la différence des salaires, la manière de vivre, jointes à d'autres circonstances encore, éloigneront toujours les ouvriers européens des colonies asiatiques.

Les habitants de Batavia mènent, en général, une vie de plaisir et de

luxe. Les Européens ont été les premiers à en donner l'exemple. Depuis la conquête, on leur a vu successivement se procurer des ameublements magnifiques, de belles maisons, de nombreux domestiques, de la vaisselle d'or et d'argent, des voitures et des chevaux. Les Javanais et les Malais recherchent les beaux habits, les bijoux et les riches soieries. Leurs bals et leurs fêtes sont aussi multipliés que s'ils avaient tous une fortune de *rajah*. Les Chinois, quoique plus économes, ne laissent pas que d'avoir aussi leur genre de luxe; ils aiment le comfortable chez eux, et se montrent d'une magnificence étonnante dans leurs fêtes annuelles, aussi bien que dans leurs noces et dans les funérailles. Tout parcimonieux qu'ils sont ordinairement, ils dépensent des sommes considérables dans ces sortes d'occasions, et particulièrement à l'époque du nouvel an, pour célébrer le *gap-bomeh*. Quant aux Arabes et aux Maures, ils préfèrent à tout une valeur réelle et durable : ils font consister tout leur luxe dans la possession de pierres précieuses, de vases d'or et d'argent, et de bijoux dont se parent leurs femmes.

Les gouverneurs généraux ont toujours favorisé le développement de ce luxe, qui est en même temps un élément de civilisation pacifique; mais, tout en s'occupant de cette espèce d'éducation physique, ils n'ont point oublié que l'esprit avait aussi besoin de culture. En conséquence, ils ont établi à Batavia plusieurs écoles primaires, dont la principale, destinée aux enfants des Européens, fut fondée à Welterredes en 1817. Depuis lors, on a fait élever, pour les enfants de la classe dite portugaise, une autre école que fréquentent aussi quelques jeunes Malais et Chinois. Cette dernière est la pépinière des employés du gouvernement, car c'est dans son sein que se forment les scribes qui exécutent la partie manuelle des travaux administratifs.

En 1824, le gouvernement avait ouvert, pour les jeunes demoiselles, un pensionnat dans lequel des dames venues d'Europe étaient chargées du soin de l'enseignement; mais, soit que le nombre des pensionnaires n'ait pas été assez considérable, soit que les maîtresses, jeunes et jolies, aient préféré au plaisir d'élever des enfants les avantages d'un riche mariage, l'établissement fut fermé en 1826.

L'éducation de la jeunesse indigène est principalement confiée aux prêtres mahométans. Nous dirons plus tard, dans un autre article, quelle espèce d'hommes sont ces prêtres, et quelle influence ils exercent sur le peuple; ils se subdivisent en plusieurs classes, connues sous les noms de *iman, katih, hitol*. Le chef des *imans* prend le titre de *ponghoulon*. Il est payé par le gouvernement, et remplit les fonctions du ministère public au *Land-raad*, ou dans les autres tribunaux, où il reçoit les serments des témoins mahométans; ces prêtres officient dans dix-sept mosquées, dont chacune est desservie par un nombre d'individus proportionné à son importance. Les revenus de ce clergé ne sont pas considérables : ils se composent du produit des terres appartenant aux mosquées, des présents qu'on lui fait au temps des récoltes et des fêtes, et des honoraires qu'on lui paye pour les mariages et les enterrements.

C. M.

Samarang.

Comme Batavia, Samarang est bâtie sur les bords d'une rivière, loin d'une rade mal commode pour les navires de commerce qui la fréquentent. Leur nombre s'élève habituellement à trente. De l'endroit du mouillage à, environ trois milles du rivage, l'œil n'aperçoit pas encore la ville; les édifices sont cachés par l'éloignement et par la disposition du terrain plat sur lequel ils reposent. Un nombre considérable de *praos*, bateaux malais, annoncent cependant le voisinage d'une grande ville de commerce; on les voit ouvrant de larges voiles de nattes aux brises régulières de la rade, évoluer dans toutes les directions, ou bien, échoués aux heures de basse mer sur le banc de vase qui défend l'entrée de la rivière de Samarang, attendre patiemment le moment favorable pour la franchir. Les *jambagans*, légers bateaux de passage, à fond presque plat, sont les seuls que cet obstacle n'arrête pas. Après avoir longé la longue ligne des grosses embarcations envasées, ils traversent les groupes de pêcheurs occupés à poursuivre de petits poissons à l'aide de vastes filets disposés en forme de grandes poches, et atteignent enfin l'entrée de la rivière.

Là n'apparaît encore aucun indice d'une grande ville : la terre, basse et plate aux bords vaseux, montre un sol verdoyant, mais inculte; de gros chiens y rôdent en quête des charognes, qu'une police peu scrupuleuse laisse aller au cours de la rivière; au bord de l'eau, des troupes de hérons blancs, gracieux oiseaux, épient leur pâture sans s'effrayer de l'approche des embarcations; bientôt, cependant, au milieu de quelques *chalands* chargés de marchandises, on atteint la porte de la douane, *Kantaor*, ou des recherches, placée sur le débarcadère, ou *Baum*. Jusque-là les jambagans conservent leur large voile triangulaire; mais, après avoir subi le rapide coup d'œil des douaniers indigènes, les bateliers la ferment à moitié, et, s'aidant de la rame et de la pagaie, remontent sans peine le faible courant de la rivière.

Quelques coups d'aviron les conduisent auprès des premières habitations élevées sur le bord du canal.

Ce ne sont d'abord que de chétives cases malaises pittoresquement mêlées à des palmiers, projetant quelquefois leurs branches flexibles et leurs feuilles découpées sur le cours de l'eau. Des touffes de plantes grimpantes, ou le feuillage verdoyant de quelques arbres, débordent sur les palissades, et les décorent, tandis que, au pied de la grossière échelle qui conduit de la maison dans la rivière, des Javanaises demi-nues et les cheveux épars lavent leur linge, ou se baignent sous vos yeux; souvent aussi des troupes d'enfants prennent leurs ébats tout auprès, et saluent votre passage de bruyantes et joyeuses acclamations.

Plus loin, la scène s'anime encore plus : les habitations grandissent; l'embarras de la circulation augmente, et ne livre qu'un passage difficile entre les bateaux de charge amarrés sur les deux bords du canal, et ceux qui remontent ou descendent sans cesse. Souvent l'espace laissé libre n'a pas 20 pieds de largeur, et ce n'est qu'avec un désencombrement graduel qu'on

parvient à avancer et à apercevoir peu à peu les premières maisons bâties en pierres, mélangées cependant encore à quelques cases mal construites, et précédées par quelques magasins du gouvernement: elles indiquent l'emplacement primitif de la ville européenne, maintenant presque entièrement abandonnée aux indigènes. — Une foule revêtue de costumes bigarrés circule autour des boutiques; un mouvement plus marqué, une activité plus grande, annoncent enfin la ville populeuse, la colonie opulente. Quelques pas plus loin, on peut déjà entendre le roulement de voitures traversant le premier pont qui unit les deux bords de la rivière, et l'on débarque devant les belles rues actuelles du quartier hollandais.

Là, une longue suite de grands et somptueux édifices se présente au regard. Ils occupent de grandes surfaces de terrain; mais rarement ils dépassent en élévation le rez-de-chaussée; devant leurs façades, de hauts piliers, d'élégantes colonnes, forment des galeries abritées du soleil, et rafraîchies par la moindre brise. Partout on aperçoit des murs d'une blancheur éclatante, partout règne une propreté exquise. Les esclaves malais, vêtus de longues robes, ou demi-nus, nettoient constamment ou arrosent les rues. Leur nombre est considérable, et souvent, par une bizarrerie de goût fort à la mode, les serviteurs d'un riche hollandais revêtent sur leurs costumes indigènes une veste à parements rouges, simulant une livrée; souvent aussi les cochers portent sur leur coiffure malaise l'immense chapeau ciré et la cocarde noire des cochers d'Europe. Ce mélange est continuel dans les possessions des Hollandais aux Indes; on peut le remarquer surtout à Batavia, où la société, entichée d'une morgue excessive, entretient strictement ces contrastes de vêtements burlesques sur des domestiques sans souliers, comme le signe distinctif d'une haute position.

Le beau quartier est aussi, à Samarang, celui des affaires. Les comptoirs, les grands magasins, avoisinent les demeures des négociants, et exposent à la vue des étalages où viennent se confondre les marchandises de tous les pays, entassées côte à côte. La France y voit un grand nombre de ses productions, surtout dans le vaste *joko*, comptoir de MM. Tissot, seuls négociants français établis à Samarang (1), où le séjour des étrangers est difficilement toléré par le gouvernement. Toute l'île de Java est encore sous le poids de ces règlements prohibitifs, à l'exception de Batavia, seule ville où on leur permette de demeurer.

Une grande différence distingue les quartiers européens de Batavia et de Samarang. Dans la métropole de Java, les maisons sont éloignées et isolées par de vastes jardins; à Samarang, elles se touchent et forment de larges

(1) Il n'existe dans l'île de Java que trois maisons de commerce françaises: MM. Lagniers et Borel, à Batavia; Tissot père, à Samarang; et Tissot fils, à Sourabaye. «Ces trois maisons présentent toutes les garanties qu'on peut désirer,» dit M. Favin-Lévêque, capitaine de la corvette *l'Héroïne*, dans un rapport adressé, le 17 juin 1843, à M. le ministre de la marine, et inséré dans les *Annales maritimes* de janvier 1844.

rues, où il est permis d'aller à pied, tandis qu'à Batavia, *on serait déconsidéré si l'on faisait usage de ses jambes.* La distance des habitations plus salubres de *Welterredes* a rendu l'emploi des voitures utile, et depuis que le luxe colonial en a fait un meuble indispensable, tout le monde, jusqu'aux moindres employés, possède ou loue un cabriolet.

Si les rues de Samarang présentent une continuité de splendides demeures et offrent quelque apparence des rues de certaines villes de notre continent, en revanche elles sont privées de monuments. L'église luthérienne peut seul prétendre à ce titre. Située presque au centre du quartier européen, elle élève, vers le ciel, deux clochers en forme de tours; sa construction la rend digne d'orner une ville; mais c'est le seul édifice de ce genre que possède Samarang, et dix minutes après l'avoir dépassée, on a déjà atteint les limites du quartier hollandais. Bientôt on l'a parcouru, et l'on commence à retrouver un mélange de bâtisses dont la beauté et la régularité décroissent progressivement. Des maisons basses, garnies d'échoppes, conduisent insensiblement vers la résidence des Chinois, dont la population nombreuse offre, à l'étranger, les scènes les plus variées et les plus curieuses.

Le *Campang-Tchina*, nom qu'on donne au quartier chinois, est le mieux bâti après celui des Hollandais. En le visitant, on peut facilement se croire transporté dans une ville chinoise. Les inscriptions des grandes portes qui en ouvrent l'entrée, celles des enseignes ou des affiches, le costume de la foule, sa physionomie, son langage, portent l'empreinte immuable du caractère national, et rendent l'illusion complète. On se familiarise bientôt, cependant, avec les physionomies si caractéristiques et si semblables entre elles de ses habitants. Leurs yeux bridés, les pommettes saillantes de leurs larges figures, les feraient reconnaître entre mille, quand bien même leur longue queue et leurs vêtements uniformément composés d'un large pantalon, d'une veste et d'une chemise se boutonnant sur le côté et de couleur invariablement noire ou blanche, ne les faisaient déjà remarquer. Une assez grande propreté, jointe à beaucoup d'ordre dans l'étalage des marchandises, distingue leurs boutiques. Toujours empressés à saisir la moindre occasion de lucre, ces hommes déploient la plus grande complaisance en offrant leurs marchandises; ils rendent obligeamment de légers services, qu'ils savent toutefois fort bien faire payer à l'acheteur novice. Toutes sortes d'objets se trouvent entre leurs mains, car presque tout le commerce de détail est exploité par eux, en même temps qu'ils possèdent exclusivement certaines branches de l'industrie.

Les professions pareilles sont plus particulièrement groupées dans certaines portions du Campang-Tchina; les marchands d'étoffes m'ont paru occuper la plus longue rue; ensuite venaient des cordonniers, fabricant de grosses et massives chaussures, puis des tailleurs, etc. Un fabricant de cartes chinoises se faisait remarquer par l'activité qui régnait dans son atelier. Six robustes ouvriers travaillaient sans relâche à lisser ou peindre les cartons longs et étroits chargés de signes compliqués qui forment le jeu. Il

faut une grande consommation de cartes pour alimenter une semblable fabrique, et en effet, les Chinois sont très-joueurs. En outre, les indigènes ont appris promptement l'usage de ces cartes et s'y livrent avec fureur. Que de fois nous avons pu voir, dans nos différentes relâches dans les Moluques et les îles de la Sonde, de misérables manœuvres jouer leur petit avoir dans des échoppes en plein vent, et souvent au coin même des rues?

Les Chinois, attirés sur tous les lieux de grand commerce par l'appât du gain, retournent souvent dans le céleste Empire lorsqu'ils ont acquis une fortune. Ils parviennent à s'exempter des peines que la loi prononce contre les émigrants, en payant une certaine somme au mandarin du lieu où ils débarquent; les autorités ferment alors les yeux sur leur conduite passée, et ils vivent en paix chez eux. Mais le plus grand nombre reste aux lieux où ils se sont expatriés. Ils s'allient à des femmes du pays, auxquelles ils apprennent leur langue et donnent leurs mœurs. Car les lois les plus sévères défendent la sortie des femmes chinoises de l'empire, et il paraît qu'elles sont impossibles à éluder. On n'a pu me citer aucun exemple de femmes nées en Chine ayant habité ou habitant actuellement une des colonies de l'Inde.

Plusieurs tentatives d'expatriations semblables ont eu lieu, mais toutes ont été punies de supplices atroces. On cite cependant un Anglais qui a réussi à éluder les prohibitions du céleste empereur, et qui a fait, dit-on, de la femme chinoise ainsi enlevée, un objet de curiosité qu'il promène dans les grandes villes.

Il est digne de remarque que, dans le croisement répété des deux races chinoise et javanaise, le type chinois, ce type si connu et si frappant, n'est nullement altéré; on le distingue toujours. J'ai vu plusieurs Chinois à peau basanée, presque de la couleur de celle des Malais, mais les traits de la physionomie, la conformation des yeux, l'aplatissement de la figure, un je ne sais quoi de Chinois, enfin, les accompagnait toujours.

La majeure partie de la population chinoise dans la Malaisie est issue de ces croisements répétés. Les alliances des deux peuples retiennent la majeure partie des émigrants chinois sur le sol où ils vont chercher la fortune.

Les vieux marchands enrichis y jouissent d'ailleurs d'une considération plus grande que celle qu'on leur accorderait dans leur pays, où ils n'occupent habituellement que le dernier rang de la société; leur existence est facile et douce, et ils y possèdent tous les plaisirs et le culte de leur pays: grandes cérémonies, fêtes, festins, mets, et même un théâtre, tout est chinois autour d'eux; tout leur retrace les images de leur pays en dedans des murs du Campang: comme nous, ils peuvent facilement se figurer qu'ils sont en Chine, ou du moins laisser dormir le désir d'y retourner...

Les Chinois excellent surtout dans la confection des confitures; ils en font de fort estimées, mais quelquefois aussi de fort bizarres. Ainsi, j'ai vu une fois de l'ail enfermé dans une enveloppe sucrée, et une autre fois c'était une herbe de mauvais goût. Ce sont eux qui fournissent presque exclusivement le pain et les gâteaux qui se consomment à Samarang; ils semblent d'ail-

leurs avoir pris à tâche de suppléer à tous les besoins et au luxe des Européens; carrossiers, bottiers, tailleurs, fabricants de meubles, ils sont tout, produisent tout, et en même temps procurent, pour les fêtes et leurs cérémonies, les plus agréables distractions de la société hollandaise.

Après avoir parcouru le *Campang-Tchina*, et avoir examiné l'industrie, l'activité et l'adresse de ce peuple, qui a su se rendre indispensable, on est frappé du contraste que présente la population javanaise. En proie à un penchant décidé pour l'oisiveté, les indigènes ne travaillent qu'autant qu'il le faut pour pouvoir satisfaire des désirs très-bornés. Leurs vêtements sont d'une valeur minime, leur nourriture simple. Un peu de riz bouilli, de la valeur de quelques centimes, suffit à leur appétit, et pourvu qu'ils puissent y joindre, de temps à autre, la jouissance de s'enivrer de fumée d'opium, ils s'estiment heureux: telles paraissent être les bornes de leurs souhaits. Aussi les voit-on peu désireux, comme les Chinois, bien plus sensuels, de se donner de la peine pour acquérir un avoir. On voit, proportionnellement, peu de marchands parmi eux; mais, en revanche, les bateliers et les hommes de peine abondent. A chaque pas on rencontre des files de *coulis* (portefaix) offrant leurs services à la première demande, ou portant un poids à chaque extrémité d'un bambou flexible et criard, dont le bruit rauque accompagne sans interruption leur marche; mais, une fois le salaire acquis, semblables aux lazzaronis napolitains, ils laissent passer l'occasion d'en gagner un second; comme eux, ils préfèrent à l'argent le sommeil à l'ombre, ou le *dolce far niente* aux bords de la rivière. Certes, ce tableau est digne de fixer l'attention: il est curieux de voir cette population soumise à la domination d'une nation et exploitée par une autre, subissant avec résignation son double fardeau; elle laisse penser que cette disposition à une grande nonchalance est plutôt causée par un effet de l'éducation que par l'influence du climat, puisque, sous les mêmes circonstances de température, les mœurs des hommes d'origine différente sont si dissemblables.

Les habitations de la population javanaise se ressentent de leur état misérable: peu dispendieuses et faciles à bâtir, elles sont, grâce à l'ardeur du climat, formées avec de simples claies de roseaux, et se rencontrent disséminées sur toutes les directions, surtout sur les bords du canal. Là aussi, dans la longue rue qui s'étend du *Baum Kitchild* (petit débarcadère) au premier pont, se trouvent la plupart des petites échoppes réunies pour les marchands indigènes; la diversité des objets étalés est aussi grande que leur valeur est petite; quelques ferrailles, des bouteilles vides, du fil à coudre, des rotins, et quelques comestibles, forment la plupart de leurs fonds de commerce. A côté d'eux, on remarque quelques Chinois intrus; leur étalage n'est pas riche non plus, mais il l'emporte encore sur celui de leurs voisins.

Les principales industries que nous ayons remarquées sont celles des fabricants de coffres, de manches et fourreaux de criss (poignards malais), de lames de couteau, et surtout de chaussures européennes. Cette dernière production surtout abonde de toute part; l'étranger est assailli par des

marchands ambulants de bottes et de souliers, qui le poursuivent souvent jusqu'à l'hôtel, pour peu qu'il laisse espérer d'en acheter. Le prix en est excessivement bas; une paire de bottes coûte trois francs (une roupie et demie), et les souliers proportionnellement. Chose bizarre, malgré ces prix si bas, toute la population indigène marche pieds nus; quelques coulis seulement portent de mauvaises sandales qui garantissent à peine leurs pieds. Je n'ai pas pu savoir si c'était un usage imposé aux basses classes, ou naturellement conservé.

On rencontre aussi quelquefois dans les différents quartiers de la ville, mais dans celui des Chinois particulièrement, des colporteurs malais établis en plein air, sous l'abri protecteur d'une maison ou d'un magasin, vendant des criss, des marionettes, des bouts de pipes, des mesures en bois, etc. etc. Mais ils sont rares comparativement au nombre des Chinois, et l'on doit penser avec fondement que les occupations particulières des indigènes consistent dans les travaux de l'agriculture. On les voit en effet remplir seuls les marchés; fruits, herbes, lait, légumes, riz, bestiaux et volailles, sont vendus par eux, à l'exception des cochons, qui, étant en horreur aux mahométans, sont exploités par les Chinois.

Il est probable cependant qu'un plus long séjour sur les lieux nous aurait fait connaître un plus grand nombre de professions suivies par les indigènes. On nous a assuré qu'ils fournissaient fréquemment les meilleurs ouvriers de certains ateliers, qu'ils excellaient dans la construction des bateaux et des ouvrages de menuiserie. Mais je n'ai pas eu occasion de vérifier ces faits, et je ne considère mes impressions que comme celles d'une première vue. En général, elle a été défavorable à la population, qui, par suite de la vie précaire qu'elle mène, des excès qu'elle commet, ou de la race dont elle sort, n'offre que des individus de petite taille, faibles et portant des physionomies repoussantes de laideur; ces hommes paraissent étiolés, des rides précoces sillonnent leurs visages, et, pour ajouter à leur laideur naturelle, leurs larges lèvres teintes, par l'usage de l'arek et du bétel, d'une couche de couleur rouge, sanguinolente, sont toujours distendues par un rouleau de tabac haché, qui, élevé sous la lèvre supérieure, déborde sur l'inférieure; en les voyant avec cet accessoire de difformité, dans leurs misérables costumes, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de répulsion et de dégoût...

Confondus dans la population malaise, et cependant bien reconnaissables à leur taille élevée, leur costume et leur beau profil, quelques Arabes venus des bords de la mer Rouge habitent dans le quartier des marchands indigènes. Ces hommes conservent scrupuleusement leurs usages nationaux sur le sol étranger, et ne s'y fixent pas. Ils ont toujours, en opposition avec les Javanais, qui coupent leur barbe et laissent croître leurs cheveux, la barbe longue et la tête rasée. Ils portent le turban, de longues robes et des babouches jaunes. Souvent, en passant devant certaines maisons, des parfums d'aloès et de benjoin indiquent l'origine de ceux qui les habitent; la religion mahométane les lie assez étroitement aux Javanais, qui la pro-

fessent, et ce sont en général des Arabes qui desservent les mosquées. Ces hommes, aussi entreprenants que les Chinois, quoique moins industrieux, parviennent à acquérir des fortunes souvent colossales. On m'a montré un homme de cette nation riche de plus d'un million de roupies, quoiqu'un extérieur plus que simple ne donnât certainement pas une telle idée de son opulence.

Une grande ligne de démarcation existe dans la population de Java: c'est celle entre les Javanais proprement dits, et les Malais qui se sont établis sur cette île. Une grande différence doit être faite entre ces deux peuples, qu'on confond à tort souvent. Elle est à l'avantage des Javanais, qui paraissent le reconnaître eux-mêmes, car ils ont soin de prendre toujours le nom d'*Orang-Java*, hommes de Java, et de désigner les autres sous le nom d'*Orang-Malayo* et *Orang-Bouguis*. Quoique ce ne soit pas dans le mélange continuel de sang, qui existe dans une grande ville commerciale, qu'on doive s'attendre à trouver les beaux types d'une race, cependant les habitants de Samarang, Javanais, se distinguent des Malais par des nuances bien tranchées dans les mœurs, la physionomie, et même les vêtements. Je crois aussi que la langue, la même au fond, contient des différences de dialectes. Elle est, en général, fort douce à l'oreille, et très-facile à apprendre.

Le costume des Javanais est peu compliqué: un mouchoir, noué quelquefois avec élégance, retient de longs cheveux noirs sur le sommet de la tête; une veste d'indienne à col droit sur un gilet fermé, sur le côté ou sur la poitrine, par de petits boutons ronds; puis une pièce d'étoffe de soie ou de coton, recouvrant un large caleçon ou un pantalon de mode plus récente, forment celui de la classe moyenne. Pour le compléter, on y joint la ceinture portant le *kriss* indispensable, en ayant soin de le placer devant en temps de péril, et derrière le dos dans celui de repos. Souvent on rencontre dans les rues des *orang-kayas*, petits chefs des environs ou de l'intérieur, ainsi vêtus. Ils portent en outre, quelquefois, un chapeau sans fond, une espèce de cercle troué au milieu, et dont les ailes, recouvertes en drap, servent à les préserver du soleil. Presque toujours une escorte de deux ou trois hommes armés de lances les accompagne.

Les vêtements des individus de la basse classe, ceux des Malais particulièrement, sont simplement composés d'un caleçon court, d'un mouchoir pour la tête et d'une espèce de jupon qu'ils portent en écharpe le jour, et dont ils enveloppent leurs corps nu à l'approche de la nuit. Les femmes sont aussi fort peu couvertes : leurs seuls habits sont un *sarang* ou jupon de soie, ou d'étoffe grossière, qu'elles fixent sous les aisselles au moyen d'une ceinture, et une longue veste à laquelle elles joignent une écharpe, ornement pour la classe aisée, mais d'un grand secours pour porter des fardeaux dans le peuple; leurs cheveux, lissés et parfumés avec l'huile de coco, sont leur seule coiffure; quelquefois elles portent aussi des pantoufles, mais ce luxe, que les hommes ne se permettent pas, est assez rare, et j'ai vu peu de femmes en faire usage.

Après avoir erré dans les différents quartiers d'une ville de 40,000 âmes, selon les uns, de 60,000, selon les autres, on sent vraiment le besoin de respirer un air plus libre, et de voir la campagne. On y arrive bientôt au milieu d'une magnifique végétation équatoriale. Partout le sol fécond produit avec profusion, et n'attend pas le travail de l'homme pour étaler une exubérante fertilité. Des forêts de cocotiers peuplent les alentours; des palmiers élancés, des arbres majestueux, offrent une ombre protectrice aux nombreuses petites cases des cultivateurs et aux riches maisons de campagne des Hollandais.

C'est le soir surtout qu'il faut visiter ces charmants paysages, lorsque la fraîcheur revient après l'embrasement du jour, lorsque le sol et l'air perdent leur accablante chaleur. On se promène avec plaisir sur les routes fréquemment arrosées et parfaitement entretenues. Celle qui est la plus agréable conduit à la Résidence, sous une voûte d'arbres immenses; la brise y circule fraîche et chargée d'émanations aromatiques des champs voisins; il semble qu'on renaît avec le déclin du jour : le mouvement n'est plus une fatigue, la marche un supplice.

Sur toutes les routes, des sentinelles armées de lances et de fourches garnies de piquants, pour arrêter les malfaiteurs, font une garde vigilante, et interpellent tous les passants dès huit heures du soir. Ces mesures sévères sont en grande partie dirigées contre les fumeurs d'opium, qui, dans l'ivresse, ont quelquefois des accès de fureur, pendant lesquels ils commettent des assassinats. Il est permis de les tuer da ns ces cas : aussi leur fait-on rarement grâce.

Malgré ces mesures apparentes, le gouvernement hollandais tolère, et par cela même encourage cette dépravation. Il est peut-être dans les intérêts de sa politique de laisser ces hommes, passionnés pour le plaisir, s'y livrer de bonne heure, et y ruiner le principe de leur vigueur. Les excès les énervent et détériorent leur constitution d'une manière frappante. Cette cause n'est pas aussi imaginaire qu'on pourrait le penser : on connaît l'histoire des longues guerres de Java, et les peines qu'elles ont données aux vainqueurs, et on peut facilement penser qu'en laissant cette nation sujette se plonger dans un complet abrutissement, le gouvernement hollandais aura moins à redouter de ses efforts, d'autant plus que dernièrement encore les charges et les impôts qui pèsent sur elle étaient sur le point de faire naître des troubles; autour de Samarang même, il semblait que les indigènes n'attendissent qu'un chef, comme le *prince de Salo*, exilé à Amboine, ou *Duvan-Haro*, détenu dans la forteresse de Makassar, pour prendre les armes et attaquer leurs maîtres.

C. D.

AFRIQUE MÉRIDIONALE.

EXCURSION DANS LA KAFRERIE (1).

VISITE AU ROI PANDA, CHEF DES KAFRES ZOULAS. — UN MEETING DE SAUVAGES. — JUSTICE SOMMAIRE ET POPULAIRE. — DANSES KAFRES. — MARCHÉ AVEC UN MARI ZOULA. — DÉPART SUBIT.

Jeudi, 24 octobre, nous partîmes de Conguéla (baie de Natal), avec sept charriots attelés de douze bœufs; nous avions pour but d'aller en deçà de l'Om-Boly, visiter Panda, chef des Kafres *Zoulas*, et le faire reconnaître roi par son peuple; nous devions encore régler avec lui quelques articles secrets relatifs à une alliance réciproque, passée entre lui et les fermiers hollandais qui ont abandonné le territoire soumis aux autorités anglaises.

La curiosité de voir ce prince dans son nouveau domaine, et de faire connaissance avec ce fameux peuple des Zoulas, m'engagea à faire partie de la commission.

Néanmoins, à peine parti, j'éprouvai du regret, je me livrai à des pressentiments sinistres. J'envisageai déjà la mort. Un an auparavant, le malheureux et trop confiant Rétif, avec cinquante-neuf colons, avait été égorgé, au milieu d'une fête, dans le pays des Zoulas, par les ordres de Dingham, autre chef kafre.

Le premier jour, nous passâmes la rivière d'Om-Guinée, et fûmes coucher à *Palmitt-River*, ou *Rivière des Roseaux;* le second, nous poursuivîmes notre route, jusqu'au moment de la rencontre d'un troupeau de deux cents bœufs, que Panda destinait comme présent à Pretorius, chef du dis-

---

(1) Le *Mémorial de la Scarpe* contenait, il y a peu de jours, l'article suivant :

« Douai compte parmi ses jeunes citoyens une de ces existences vouées à l'amour des recherches, aux dangers des circumnavigations lointaines. M. A. Delegorgue, qui a dans sa famille des membres de la cour et du barreau de Douai, s'est dérobé, jeune encore, aux douceurs du foyer et à l'affection de ses nombreux amis, pour tenter de réaliser, à plus de trois mille lieues de son pays, un rêve à peine conçu par deux illustrations qui se tenaient la main, le romanesque Levaillant et Dubanton. Parti à ses frais pour le Cap, il y a près de six ans, ce jeune voyageur, seul, accompagné de quelques sauvages, a exploré successivement toutes les contrées à l'est de l'Afrique jusqu'à la partie habitée par les Amazoulous, qu'il vient de quitter pour Massilicatzi-Maleppo, dernière de ses excursions avant son retour en France. « Si, comme il le dit « dans une lettre datée de plus de dix mois, je suis heureux, car c'est un point difficile « et dangereux à explorer, je serai à Douai en juillet 1844. »

« Il y avait dans de si longues explorations toutes les épreuves réservées à l'intrépide

trict des paysans voisins. Notre convoi leur fit rebrousser chemin, afin de savoir de Panda lui-même quelle destination il leur donnait, et pour lui faire comprendre en même temps que les paysans ne voulaient consentir à accepter aucun présent de sa part. On se remit en marche, et bientôt nous arrivâmes sur des hauteurs qui dominent une plaine spacieuse, que Panda avait choisie pour lui et son peuple; c'est au milieu de ce champ immense que se trouvait le *kraal* (1) principal. Partout on apercevait de nombreux troupeaux: sur les flancs de la colline, dans ses gorges, en rase campagne, chaque endroit en fourmillait pour ainsi dire. Vingt-cinq mille bêtes à cornes étaient répandues sur une surface de cinq à six mille d'étendue. Ce spectacle était entièrement nouveau pour moi : nous nous arrêtames; et pour nous faire connaître, nous hissâmes le pavillon de la jeune république de Natal, drapeau aux trois couleurs, les mêmes que celles du pavillon français, mais d'une coupe différente.

Nous descendîmes quelque temps après dans la plaine, où un peuple immense attendait notre arrivée. Presque tous étaient debout, afin de mieux

---

chasseur. La présence d'un blanc au milieu des forêts de la Kafrerie, où vient de s'ériger la dynastie d'un chef cruel et redouté, Panda, suffisait pour porter ombrage aux vues d'ambition de ce despote. Avec la patience qui a distingué tous ses devanciers, unissant le sang froid et l'énergie à la prudence des races civilisées, M. Delegorgue est parvenu à imposer à ces tribus sauvages et à conquérir leur hospitalité. Partout où il a planté sa tente de chasseur, arrêté ses wagons de transport, il a pu mettre à profit ses infatigables recherches. Il a fallu, pour un pareil résultat, ce don tout particulier à la jeunesse et à l'amour de la science.

« Nous pouvons répondre qu'à son retour en France notre jeune compatriote aura une ample moisson de précieuses observations à offrir au corps d'élite des professeurs du Jardin des plantes de Paris. Ce sera un long bulletin rédigé et complété sur des notes recueillies chaque jour, en présence des objets les plus variés dans leur nature, leurs formes et les habitudes qui les distinguent.

« M. Delegorgue, son oncle, avoué à la cour royale, vient de recevoir de la destination du Cap un envoi de dix caisses immenses, renfermant une série des objets les plus précieux et dignes de figurer dans les établissements les plus importants. C'est une suite de mammifères de la plus haute stature, qui comprennent squelettes et peaux de rhinocéros, éléphants, hippopotames, variétés nombreuses d'antilopes, condors, reest-bock, blaksvark, élans, et surtout deux *spiva*, mâle et femelle, espèce inconnue qui ne figure dans aucun musée royal, oiseaux, coléoptères, crustacés, etc. Cet envoi, où abondent toutes les parties de l'histoire naturelle de l'est de l'Afrique, est digne d'éveiller l'attention des commissions des musées les plus riches de France. »

Le récit qu'on va lire d'une *excursion en Kafrerie* est extrait d'une lettre de M. Delegorgue, qui, bien que d'une date déjà ancienne, contient des détails fort curieux. M. Delegorgue, à son retour en France, pourra donner d'utiles renseignements sur cette colonie du Port-Natal, fondée par des colons hollandais qui repoussent la domination britannique, et sur laquelle les journaux anglais gardent un silence habile et prudent.

(1) Village ou campement kafre.

nous voir ; il était aisé de reconnaître sur toutes ces figures l'empreinte d'une vive curiosité, mêlée à une sorte d'admiration : car, plus habitués à voir les fermiers de loin et leur envoyant des coups de fusil, ils pouvaient au moins, cette fois, considérer ces mêmes hommes sans aucune crainte.

Parvenus de l'autre côté du Kraal, nous dételâmes et fûmes de suite visiter Panda, qui n'avait point quitté sa cabane ronde, pour nous recevoir. Cette espèce de hutte ne différait en rien des autres par la forme, si ce n'est qu'elle était plus éloignée, et garantie par devant, contre la poussière, par une haie faite en ouvrage de vannerie. De chaque côté, se trouvaient les huttes de ses vingt femmes, séparées les unes des autres par une faible cloison. Chacun de nous entra accroupi dans la hutte de Panda, en lui touchant la main : nous fûmes obligés d'en sortir presque immédiatement, car il y faisait une chaleur étouffante. Nous l'engageâmes à suivre le chemin des voitures, pour qu'il vît les présents que nous lui destinions. Partout les Kafres se pressaient sur son passage, et *clamaient* un chant à sa louange (ils accouraient et formaient la haie en restant accroupis), témoignage de respect et d'honneur qu'ils défèrent à leur chef. «Panda est grand, c'est lui «qui nous nourrit, c'est lui qui nous donne des femmes ; Panda a des bœufs «en aussi grand nombre que la pointe des herbes qui couvrent la plaine, » etc. etc.

Parmi les mots qu'ils prononçaient, j'entendis souvent celui d'*ignama*, qui veut dire viande. Il n'est pas à présumer qu'ils en demandaient, car ce même jour seize bœufs avaient été tués pour 4,000 hommes ; il pouvait être six heures du soir : Panda avait vu les présents, qui l'avaient satisfait : il se retira, après avoir fait tuer deux bœufs pour notre souper.

La soirée se passa tranquillement, et nous fûmes nous coucher, sans avoir pris aucune précaution, à la merci de ces gens qui, un an auparavant, avaient massacré Rétif et tous ses camarades. Ces souvenirs récents étaient faits pour présenter à nos songes de sinistres et terribles images. Mais point !... La fatigue l'emporta sur le doute et la crainte ; et de ce sommeil à la mort je crois que le passage n'eût pas été très-douloureux.

Le lendemain 26, nous nous attendions à un spectacle nouveau pour nous : c'était une danse de guerre que Panda avait promis de nous donner. Il vint dans notre tente, et l'on profita de sa présence pour régler quelques articles, auxquels il adhéra. Mais, comme un despote de cette nature agit d'après lui-même, et que ses engagements peuvent être annulés par sa mort, M. Roos, chargé de pouvoirs, lui dit : «Panda, faites venir les deux «hommes en qui vous avez le plus de confiance ! » Panda en appela deux, puis, se ravisant tout à coup, il en fit venir un troisième, en disant à Roos : «Voici les trois hommes qui sont mes confidents. — C'est bien, » dit le chargé de pouvoirs, qui, s'adressant à ces trois hommes réunis, leur ajouta : « Panda vous donne à nous comme ses trois premiers capitaines ; « nous autres blancs, nous vous reconnaissons pour tels. Vous devez ne son- «ger qu'à maintenir la puissance de votre roi ; il vous est enjoint de plus

«de veiller sur ses jours; et s'il arrivait que, par votre négligence, Panda «fût assassiné, votre vie nous répondrait de la sienne.» La commission croyait devoir prendre cette précaution, parce que Dingham, *demi-frère* de Panda, avait promis mille bœufs à qui apporterait sa tête.

Cette séance du conseil des paysans une fois levée, Panda retourna à sa hutte; les trois nouveaux ministres descendirent dans la plaine, en faisant annoncer au peuple qu'il voulait parler..... S'appuyant déjà sur le nouveau décret de Panda, qui venait de les nommer, il leur tardait de se faire reconnaître par le peuple; mais celui-ci, qui les connaissait mieux, avait des vues bien différentes. Le peuple en aimait un, se souciait peu du second, et détestait le troisième. Quelques voix s'élevèrent, de bruyants murmures éclatèrent. Presque tous prétendaient forcer ce dernier à renoncer à toute autorité. Quelques autres voix, mais rares, s'élevaient en sa faveur. Ces débats durèrent une demi-heure. Bientôt chacun prit fait et cause ou pour ou contre l'objet de la dissension. Mais le parti d'attaque était en majorité. L'expulsion du troisième ministre fut signée, l'arrêt de sa mort prononcé tout bas. Ils peignaient son caractère avec des couleurs de sang; ses défenseurs étaient réduits au silence. C'est alors que, reconnaissant leur nombre ses ennemis voulurent agir; les bâtons s'agitèrent en l'indiquant. Ce fut le signal de sa mort: un, quatre, trente, deux cents se ruèrent sur lui, et passant et repassant les uns après les autres, lui appliquèrent chacun deux coups de bâton. Tombé meurtri, déchiré par tout le corps, on lui brisa le crâne d'un coup de *knop-keris* (espèce de casse-tête). Nous étions à deux cents pas, sur la hauteur; cette agitation, dont nous ignorions le motif, nous inquiétait. Quelques-uns d'entre nous prenaient cette scène pour le préambule de la danse de guerre que Panda avait promise. Je partageais aussi cette opinion, et, pour nous en convaincre, nous dîmes à un jeune Kafre, notre interprète, d'aller voir lui-même ce qu'était ce tumulte; il fit environ vingt pas, et revint en disant: *On tue un homme.* Comment, d'aussi loin, et au milieu de tant de monde, avait-il pu distinguer un seul indice du massacre de cet individu? Et comme chacun de nous allait courir sur les lieux mêmes, pour plus de certitude: «Ne voyez-vous pas, dit-il, que tous «les bâtons s'abaissent, mais ne se relèvent pas de même? Voyez, dit-il en «indiquant la place, ils sont rouges de sang quand ils remontent.» Un instant après, Assagaie, l'aide de camp de Panda, revint en confirmant cette nouvelle, et ajouta: «Oh! c'est bien fait: c'était le plus cruel de «tous les Zoulas; c'était lui l'exécuteur des hautes œuvres de Dingham, «lorsque, mécontent, il faisait massacrer des peuplades entières. C'est «lui qui avait organisé le meurtre de Rétif... et les Kafres, qui veulent «être amis des blancs, l'ont tué par représailles, et aussi pour plaire aux «blancs.»

Ces raisons n'étaient pas dénuées de fondement, mais nous apprîmes après que le peuple l'avait mis à mort dans la crainte que cet homme, une fois ministre et confident de Panda, ne vînt subjuguer celui-ci, brave homme, mais trop facile pour ne pas faire de trop grandes concessions à

ce capitaine qu'il craignait, et dont il avait voulu se faire un ami, en lui accordant de grands pouvoirs.

Cette exécution atroce inspirait le dégoût et donnait des craintes pour nous-mêmes; car, dans cette œuvre de sang, il pouvait y avoir aussi une trame ourdie, dont nous étions le but. Nous envoyâmes à l'instant chercher Panda, en lui témoignant que rien au monde ne nous inspirait plus d'horreur que l'effusion du sang. Nous nous attendions à un spectacle, et la scène la plus sanglante s'était passée sous nos yeux sans pouvoir l'arrêter.

Il fit un signe, et soudain quatre mille hommes firent cercle, en restant accroupis. Il parla avec un air digne, mais il était facile de voir sur ses traits quelque chose de sombre, les traces du remords d'une action coupable, ou les regrets de la perte d'un ami. Dans ses discours au peuple, il prononça cette phrase : «Pourquoi ne l'avez-vous pas tué il y a trois jours?» Que voulaient dire ces mots? Des fermiers ont pensé que Panda avait décidé sa mort depuis trois jours. Moi, j'étais d'opinion contraire, et je les interprétais ainsi : «Malheureux! qu'avez-vous fait, pourquoi avez-vous «tué cet homme en présence des blancs? Que ne l'avez-vous tué il y a trois «jours? Ne savez-vous pas que vous donnez aux blancs l'opinion du plus «cruel caractère?» Les explications qui s'ensuivirent après ne me laissèrent aucun doute à cet égard. En effet, je ne pouvais croire Panda assez politique et assez dissimulé pour nous présenter comme son confident un homme qu'il avait voué à la mort... — D'autres pensaient, et c'était le plus petit nombre, que ce prince, jaloux de son pouvoir et de ses richesses, avait différé sa mort jusqu'à notre arrivée, parce que, soutenu par la présence des blancs, il se sentait plus fort et capable d'en imposer aux mécontents

Panda parlait toujours à son peuple : je voulais jouir de loin de la vue de cette masse noire, et je pris le chemin de la colline, passant par le lieu du massacre. — Le cadavre de la victime était étendu, la face contre terre, dépouillé de toutes ses fourrures, le crâne brisé dans toute sa longueur; le nez, la bouche, les mains étaient couverts de sang, la figure horriblement enflée. Un pieu était fixé, en signe de dérision, dans la partie postérieure du corps. On voyait çà et là, sur le lieu de l'exécution, des débris de petites massues qui avaient achevé le patient. Cet horrible spectacle me plongea dans un morne accablement. Je poursuivis, et de la hauteur je contemplai ce vaste croissant noir, où s'élevaient des voix, où s'agitaient des têtes. C'était le peuple accroupi selon l'usage, et écoutant silencieusement les plaintes de son roi. Mais au moment où je descendais de la colline, un sifflement aigu, poussé par les quatre mille bouches, partit du cercle, et retentit jusqu'à moi. Ce fut un bruit épouvantable, qui se répandit, pareil aux éclats de tonnerre, dans toute la plaine. — En un instant, un intervalle de 300 pieds, dans toutes les directions, fut noir de ce monde. Puis, arrivé à cette distance, chacun de ces noirs, revirant à la fois de bord, retourna, en courant avec toute la rapidité possible, vers le centre d'où il était parti. Alors il se mirent à sauter, à bondir en mesure, en chantant et sifflant l'air de guerre : *Ja... Go oooo!* — Puis, à des moments donnés,

se portant tous à la fois vers un point ou vers l'autre, et revirant encore tous au même instant, comme poussés par un même ressort, mus par une seule volonté; on eût dit une volée immense de pluviers ou d'alouettes de mer; tout tremblait, bien que nous fussions sur un sol solide; jamais je n'ai vu, jamais je ne verrai rien de si imposant que ce spectacle.

La grande et forte voix de tout un peuple noir, surtout après une scène qui inspirait l'horreur, pourrait, à qui manquerait d'imagination, donner une idée assez bien exprimée de l'empire de Pluton. Il n'y a point de couleurs, point de sons, point d'expressions qui puissent traduire ce que j'ai vu, ouï, éprouvé en un instant. — Je regagnai nos charriots, et, comme les autres, je me munis de mon fusil double, et j'entrai dans l'enceinte formée par le peuple... Nous étions de chaque côté de Panda, pour être témoin de cette danse. Pour mon compte, j'étais bien décidé, si les Kafres venaient à faire la moindre tentative hostile, à envoyer mon premier coup à Panda : sa vie me répondait de la mienne. Près de lui j'étais plus en sûreté, et quelques autres pensaient aussi de même.

Cette danse est une sorte de gymnastique où chacun, qui se sent assez fort, quitte son rang, et se met à courir d'une façon bizarre et assez obscène, en faisant des gestes mimiques. L'un imite le bouc poursuivi par le chasseur, et franchissant les buissons; l'autre rencontre partout des serpents, et bondit pour les éviter, donnant à sa physionomie un caractère de terreur. Celui-ci imite le lion dans ses allures, celui-là le tigre, et si cette pantomime ne captive pas toute l'attention du roi, il se trouve toujours un orateur qui vient le complimenter, en le comparant, soit au soleil qui vivifie tout, soit à la mer qui est incommensurable, etc. etc... Les femmes se trouvaient derrière nous, et mêlaient leurs chants à ceux des hommes. Toutes portaient une denture d'une blancheur admirable, la plus belle que j'aie jamais vue à des femmes noires. Une physionomie douce, bienveillante, distinguait la plupart; mais toutes, pas une exceptée, étaient écrasées de cet embonpoint monstrueux si particulier aux tribus sauvages.

Nous étions trente, armés de fusils simples et doubles; à un signe convenu, nous lâchâmes tous nos coups à la fois : c'était un tribut de solennité que nous voulions donner à cette fête, en faisant sentir aux Kafres que le bruit de nos armes pouvait dominer leurs voix. Nous péchions en même temps par une grande imprudence, car nos fusils une fois déchargés, et cernés de toutes parts par les Kafres, à une distance de vingt-cinq pas, ils n'avaient qu'à se ruer sur nous. Une minute encore, et nous augmentions le nombre des infortunés compagnons de Rétif.

Mais la vengeance n'eût pas tardé; la tête de Panda aurait sauté, je lui réservais mon canon gauche. Nous réitérâmes le salut, et cette fois il faillit nous devenir funeste. La boîte à poudre de M. Marwhood éclata, lui fracassa la main, lui brûla la barbe et une partie de la figure. Il était à ma droite, à deux pas de Panda. Je me retournai aussitôt, ses vêtements étaient en feu, nous le déshabillâmes et fûmes le panser. Cette explosion, bien que forte, ne fit aucun effet sur les Kafres : mais si Panda, qui était

près de là, avait reçu la moindre blessure, c'en était fait de nous, sans pouvoir donner aucune explication de cet accident fortuit.

La danse terminée, tout rentra dans le calme et l'ordre habituels, il tomba une forte pluie, qui ne contribua pas peu à rafraîchir les esprits : le soir, je me rendis aux huttes du *kraal*, afin de connaître ce peuple, qui, dans ses rapports de quelques instants, me parut fort doux (1).

Le lendemain dimanche, 27 octobre, je fus encore me promener dans le kraal. L'une des femmes d'un Kafre m'appela de sa hutte, me priant de lui donner une prise de tabac. — Le tabac à priser est la plus grande jouissance des Zoulas, et surtout le tabac à la rose ; voulez-vous, parmi eux, vous faire un ami, cela ne vous coûtera qu'une prise de tabac. — Je la satisfis et j'entrai. Cette femme avait dans les traits quelque chose de fin, et dans l'ensemble de la physionomie un caractère intéressant, ensuite une apparence de bon ton que je ne m'attendais pas à rencontrer. J'en fus charmé, je pris son collier, fait de graines rondes, passées dans un fil d'écorce, et lui offris en échange un bouton d'or dont elle orna sa gorge. Ce bijou, de fabrique française, avait paru lui faire quelque plaisir ; mais c'était surtout ma cravate de soie noire qui excitait ses désirs ; je voulus l'échanger contre sa ceinture d'écorce tressée, mais ce fut en vain ; je partis, et revins quelque temps après lui offrir un mouchoir varié de toutes couleurs.

Elle l'accepta avec joie, mais ne voulut jamais consentir à se défaire de sa ceinture. Quand son mari vint, je lui donnai du tabac et m'en fis un ami. — Je lui dis alors en kafre, m'aidant de gestes très-intelligibles : «Tu as trois femmes que voici : la première et la seconde sont à toi, tu en «peux disposer ; mais je te déclare que la troisième est à moi, j'en fais ma «favorite, entends-tu ? — *Jébo* (oui !), *jébo bo* (oui !),» me dit-il, d'un air riant. Les femmes aussi riaient beaucoup, et j'ai cru remarquer que celle que je distinguais ainsi par mon choix en paraissait flattée, tandis que les autres éprouvaient un léger sentiment de jalousie ; et le mari, que je ne traitais pas à l'européenne, consentait à tout de belle humeur.

Toutefois, il n'en faut rien conclure, car une heure après, nous partîmes pour regagner Conguéla, à moitié brouillés avec Panda, fâché de ce que, par délicatesse, M. Roos ne voulût pas accepter les présents qu'il lui destinait...

A. Delaneouvie.

---

(1) Je ne puis croire les Kafres cruels, et s'ils se sont montrés tels quelquefois, ce n'a jamais été que sur l'ordre de leur souverain, auquel ils obéissent comme à un être suprême et divin.

NUBIE.

UNE NOCE A DONGOLAH.

Population de Dongolah. — Les Dongolaouy et les Arabes. — Caractères distinctifs des deux races. — Costume des deux sexes. — Beauté des femmes. — Scarifications, tatouage. — Civilité des Dongolaouy. — Pratique de l'infibulation. — Cérémonies nuptiales. — Festin. — Danses nubiennes. — Danses égyptiennes. — Almées. — La scène de l'ABEILLE. — Arrivée de la fiancée. — Contrat. — Sacrifice d'une chamelle. — Promenade par la ville. — Lutteurs. — Mariage.

Deux races bien distinctes forment la population de Dongolah : les *Dongolaouy*, descendants des anciens Éthiopiens, et les *Arabes*, issus des tribus sorties du Hedjaz. Quoique les premiers se soient mélangés avec les *Barabrahs* et avec toutes les tribus qui, à différentes époques, les ont subjugués, un examen attentif fait cependant retrouver chez eux des traits pareils à ceux que retracent constamment les monuments de l'antique Égypte. Une forme de visage ovale, un nez bien fait, légèrement arrondi à l'extrémité, des lèvres un peu épaisses, une barbe peu touffue, des yeux vifs, des cheveux crépus, mais non laineux, une taille moyenne, mais bien prise, et un teint couleur de bronze, voilà les traits du véritable Dongolaouy.

Les Arabes ont conservé purs les traits caractéristiques de leurs ancêtres; ils se distinguent par un front saillant, un nez aquilin, une bouche proportionnée, des lèvres plus minces, des yeux vifs, mais un peu enfoncés, une barbe plus touffue, des cheveux plus lisses, et un teint plus clair; ils vivent séparés des Dongolaouy, comme les Barabrahs qu'ils méprisent et dont ils affectent de ne pas parler la langue, tandis que ceux-ci parlent l'arabe. — On prétend que les uns et les autres exhalent, comme les nègres, quoiqu'à un moindre degré, une odeur particulière. Nous n'avons jamais eu occasion de nous en apercevoir, mais il est permis de le croire, si, comme ils le prétendent eux-mêmes, les crocodiles les attaquent de préférence, lorsqu'ils nagent dans le fleuve avec des blancs.

Une courte chemise de toile à larges manches, un caleçon, ou seulement un morceau d'étoffe de coton roulé autour des reins, forment leur vêtement; ils portent d'ordinaire au bras droit et attachées au-dessus du coude avec des cordons de peau tressés, des amulettes roulées dans de petits cylindres de cuir, des pinces à épiler, et même quelquefois une petite corne creuse qui contient du *musc de crocodile*, ou d'autres drogues odoriférantes. A leur bras gauche est suspendu de la même manière un poignard à deux tranchants, de la longueur de nos couteaux, dont il remplace pour eux l'usage dans l'habitude de la vie; quelques-uns portent un second poignard fixé de même au-dessus du genou, pour en frapper au besoin l'ennemi qui aurait

réussi à se saisir inopinément du premier. Ils ne marchaient guère autrefois sans être armés de boucliers de peau d'hippopotame ou de crocodile, et de lances dont le fer avait jusqu'à trois pieds de longueur; mais dans le Dongolah, de même qu'en Égypte, le vice-roi a défendu de porter ces armes, et cet ordre est assez généralement exécuté.

La beauté des femmes est remarquable: partout on rencontre de grandes jeunes filles à la taille svelte, aux yeux noirs et veloutés, aux poses simples et gracieuses, aux cheveux nattés comme à la cour des Pharaons. Dans cette physionomie si naïve, si souriante, dans ce corps si souple et si élégant, dans cette gorge dont la forme est si pure que l'âge lui-même ne l'altère que tardivement et comme à regret, il est impossible de méconnaître le modèle que cherchaient à imiter les artistes de l'antique Égypte, et dont ils ont souvent si heureusement approché.

L'épaisse chevelure des femmes du Dongolah est tressée avec beaucoup d'art et ornée de morceaux d'ambre, de corail et de cornaline. Quelques-unes y suspendent un anneau d'argent qui leur tombe sur le front : les deux sexes portent dans leurs cheveux une longue aiguille de bois ou de métal, destinée à arranger les nattes qu'ils défont au plus une fois chaque année; car c'est un travail de plusieurs jours que l'arrangement d'une semblable coiffure, composée d'une infinité de petites tresses d'égale longueur, et artistement travaillées. Les femmes laissent ces tresses retomber autour de leur cou, que parent plusieurs rangs de colliers de verroterie; le plus souvent elles ajoutent à ces ornements quelques grosses coquilles du genre des porcelaines, suspendues à des cordons de peau de gazelle, et des amulettes semblables à celles des hommes. La plupart d'entre elles ont les narines, le pourtour des oreilles, et même les lèvres, percées de trous dans lesquels sont passés de petits anneaux d'argent. Les plus riches portent des bracelets de même métal et d'autres cercles semblables au-dessus des chevilles. Les autres les remplacent par des cercles d'ivoire, de corne ou de verre coloré, qu'on tire des verreries établies dès les temps antiques dans la vallée d'Hébron, au sud de Jérusalem. Comme moyen d'embellissement, elles se teignent en rouge, avec le *henné*, le creux de la main et les ongles, et se noircissent les paupières et les lèvres.

Les jeunes filles portent autour des reins une pagne (*rahâd*) en peau de gazelle, découpée en lanières et toujours ornée de petits coquillages univalves, symboles de leur virginité; c'est là leur unique vêtement. Mariées, elles l'échangent contre une pièce d'étoffe qu'elles se roulent autour des hanches, et qui ne descend pas au-dessous du genou. Quelques-unes ont, en outre, une autre pièce d'étoffe (*djouérieh*) qu'elles portent le plus souvent pliée négligemment sur l'épaule, et qui leur sert, au besoin, de voile pour se garantir des ardeurs du soleil, ou pour cacher leur figure à l'approche d'un étranger. — Ce serait, au reste, se tromper que de croire que cette nudité complète, si révoltante pour nous, entraîne de grands déréglements dans les mœurs: cet état, qui nous choque, ne les empêche pas d'avoir une pudeur qui, pour être différente de la nôtre, n'en est pas moins réelle, et

seulement relative. La Nubienne, complétement nue, se présente devant vous sans crainte, sans embarras, aussi bien défendue contre vos outrages que les autres femmes de l'Orient, avec des voiles épais qui les dérobent à vos regards.

On marie les jeunes filles à l'âge de dix à onze ans; peut-être serait-il plus exact de dire que les mères les vendent pour un prix qui se paye moitié en argent, moitié en bestiaux, en bijoux ou ustensiles: cette dernière portion du prix d'achat constitue la dot de la nouvelle mariée; quant à l'argent, c'est la mère qui le garde, à la charge par elle de reprendre sa fille et de la nourrir, s'il plaît au mari de s'en séparer, ce qui arrive fréquemment. Dans ce cas, la femme divorcée est tenue de garder ses enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans; alors le père prend les garçons, les filles restent la propriété de la mère.

Les deux sexes sont dans l'habitude de se frotter la tête et le corps avec une pommade composée de beurre ou de graisse de mouton mêlée à l'huile de ricin et à certains aromates, et qui donne du luisant à leur peau: le soleil ardent, auquel ils sont sans cesse exposés nus, rend nécessaire cet usage, qui a d'ailleurs l'avantage d'éloigner d'eux les moustiques et toute espèce de vermine. C'est seulement dans le cas de mort d'un de leurs parents qu'ils cessent, en signe de deuil, la pratique de ces onctions, pendant un temps qui varie de sept à quarante jours, suivant le degré de parenté du défunt.

On pratique comme ornements sur les joues, la poitrine et les épaules des enfants des deux sexes, des scarifications régulières dont la trace est ineffaçable. Cet usage est généralement adopté dans toute la Nubie, et même chez les peuplades au delà du Sennaar. Nous avons eu occasion de voir quelques négresses esclaves qui avaient les épaules ornées de plusieurs rangs de petits bourrelets de chair, dont les premiers étaient aussi gros que le bout du doigt, sans que nous ayons pu savoir comment elles parviennent à obtenir des cicatrices aussi saillantes.

Hommes et femmes ont d'ailleurs sur le dos, et souvent sur les autres parties du corps, un grand nombre de cicatrices irrégulières, provenant, les unes de l'usage où sont les mères de faire quelques incisions sur le dos de leurs enfants, dès que des cris inaccoutumés peuvent leur faire craindre une indisposition; les autres, des saignées qu'ils ne manquent pas de pratiquer, au moyen de petits coups de rasoir croisés dans tous les sens, sur l'endroit où ils ressentent quelque douleur; souvent aussi ils appliquent sur la partie malade des pierres ou des ferrements rougis au feu.

Les Nubiennes, comme les Arabes et les Coptes, sont dans l'usage de se tatouer; il n'est, pour ainsi dire, aucune partie de leur visage ou de leur corps qui soit exempte de cette étrange parure. Les Musulmanes mêlent des étoiles et des croissants aux autres figures qu'elles affectionnent; les Coptes y substituent les images de la croix.

Les Nubiens marchent en général sans chaussure, aussi leurs pieds sont-ils horriblement crevassés par l'effet du sable brûlant. Cependant quelques-uns portent des sandales faites tantôt d'un seul morceau de cuir, dont les

bords, adroitement découpés, servent à former les attaches, tantôt des feuilles tressées du dattier ou du doum, et toutes semblables à celles qu'on retrouve encore dans les tombeaux égyptiens.

Pour garantir leur tête des ardeurs du soleil, ils portent souvent une coiffure formée d'un morceau de natte plié en deux, qui fait pointe sur le sommet de la tête, et dont les angles viennent retomber sur les deux oreilles; ou bien ils protégent leur visage par l'ombre d'un immense chapeau rond tressé en feuilles de palmier. Ce chapeau, dont la forme pointue se termine au sommet par une sorte de poignée, est rattaché sous le menton et fixé au sommet d'une espèce de cylindre également tressé en feuilles de palmier, et qui l'élève de 6 à 10 pouces au-dessus de la tête.

Les Dongolaouy sont plus cérémonieux qu'aucun peuple de l'Orient, et c'est un spectacle curieux que de voir s'aborder deux amis qui ne se sont pas vus depuis longtemps. Après s'être donné le *selam*, on les voit se placer vis-à-vis l'un de l'autre, et mettre chacun la main gauche sur l'épaule droite de son ami; puis, s'inclinant et se touchant à chaque fois la main droite, qu'ils portent ensuite à leur cœur, à leur bouche et à leur front, ils se demandent mutuellement des nouvelles de tout ce qui peut les intéresser, en commençant par les enfants, la maison, le bétail, et ainsi de suite jusqu'aux plus petits objets; il est presque inutile de dire que, suivant l'usage oriental, leur femme ne figure jamais dans cette longue énumération, qui dure souvent plus d'un quart d'heure. Les Arabes chaykyé, leurs voisins, sont beaucoup plus laconiques dans leurs civilités, et s'adressent d'un seul mot vingt fois, cent fois, le même compliment : « Soyez *vingt fois* le bien « venu. — *Cent fois* bonjour. »

C'est à Dongolah que nous eûmes, pour la première fois, l'occasion d'observer la pratique barbare usitée sur les femmes de ces contrées. On ne peut expliquer cet usage bizarre, auquel a donné naissance la jalousie la plus effrénée, qu'en remarquant que, par une exception bien rare aux mœurs musulmanes, les femmes, comme les filles de Dongolah, jouissent de la plus grande liberté, se laissent voir et sortent quand bon leur semble. C'est à l'âge de huit ou neuf ans que les jeunes filles sont soumises à l'infibulation. Cette opération est toujours précédée par la circoncision, c'est-à-dire par l'excision de la partie exubérante des nymphes. L'opération consiste dans le retranchement d'une portion des parties externes; on place ensuite la jeune fille sur le dos, les jambes pressées l'une contre l'autre, et on la tient dans un état d'immobilité complète, jusqu'à ce que les deux plaies aient été réunies par la cicatrisation, ce qui a lieu au bout de deux semaines. Un tube très-étroit sert à ménager l'ouverture indispensable aux écoulements naturels. S'il survient, à la suite de l'infibulation, quelque symptôme fâcheux, on le fait disparaître par la cautérisation à l'aide d'un fer rouge. Des matrones, préposées à cet usage, sont chargées de pratiquer la contre-opération à l'époque du mariage. Ces matrones mettent ordinairement à leurs soins un prix élevé; aussi advient-il, plus d'une fois, que le nouveau marié ne peut, faute d'argent, faire subir à sa fiancée cette pré-

paration essentielle; mais si, par hasard, il parvient, malgré cet obstacle, à la rendre féconde, les matrones sont obligées d'exercer gratis leur ministère, et de faire disparaître les entraves qui s'opposeraient au travail de l'enfantement.

Quelque douloureuse que cette opération puisse paraître, beaucoup de femmes sont exposées à la subir plusieurs fois. Il arrive rarement qu'un Nubien parte pour un long voyage sans s'assurer, par ce moyen, de la vertu de sa moitié pendant son absence; ce qui, du reste, n'empêche pas qu'à Dongolah, comme ailleurs, un mari absent ne puisse être trompé; la femme, lorsqu'elle apprend, par quelque caravane, la nouvelle du prochain retour de son époux, est alors obligée de se soumettre de nouveau à l'infibulation, et il en est sur lesquelles elle a été répétée jusqu'à six et huit fois.

Depuis Ouady-Halfah jusqu'à Méraouy, l'usage de cette opération est général parmi les Nubiennes, aussi bien que parmi les femmes des Arabes chaykyé, qui ont adopté la vie agricole, à l'opposé des Arabes bédouines, qui en sont exemptes, et que l'on dit très-chastes.

Lors de notre retour à Dongolah, après avoir visité la haute Nubie, notre barque avait été signalée; nous avions à peine atteint le port de la ville, que deux envoyés d'Abou-Bekr-Ouad-Moussa, l'un des plus riches *khawadajas* (marchands) de la ville, dont nous avions fait la connaissance à notre premier passage, vinrent nous prendre de la part de leur maître, et nous conduisirent chez lui, afin d'assister aux fêtes auxquelles donnait lieu son mariage, qui devait se célébrer le lendemain.

La plus grande partie de la journée se passa en visites des amis de la maison, qui venaient féliciter notre hôte sur l'alliance qu'il allait contracter et sur l'arrivée de ses étrangers (*deffan*); circonstance de bon augure dans toutes les occasions solennelles de la vie. On servait à chacun un verre d'eau-de-vie de dattes, et on lui offrait le *gadous*. Cette pipe, faite d'un os de mouton, et qui contient près de deux drachmes de tabac, faisait le tour de l'assemblée, et chacun, après en avoir avalé quelques gorgées, la passait à son voisin.

Ouad-Moussa appela deux esclaves, qu'il chargea de nous frotter de *dilké*, pour nous délasser des fatigues du voyage. Nous passâmes à cet effet dans une pièce voisine, où un brasier avait été allumé. Après nous avoir dépouillés de nos vêtements, les esclaves nous couvrirent d'une pièce de toile (*djouérieh*), qui, pour nous faire plus d'honneur, avait été choisie bien souple et bien luisante, c'est-à-dire enduite d'une forte dose de graisse. Dès que la transpiration eut commencé à être bien établie, nos membres furent massés, frottés et oints, avec beaucoup de soin, d'une pâte fermentée, mêlée de diverses odeurs (1). Cette première opération terminée, une troisième

(1) Cette pâte, que les Dangolaouy nomment *dilké*, se compose d'un mélange de *sumbul* (aspica celtica), de *mahleb* (noyaux de cerise amère pulvérisés, qui viennent d'Europe), et de *doufr* (coquillage de la mer Rouge) porphyrisé. Ce nom lui a été donné à cause de sa ressemblance avec l'ongle, que les Nubiens appellent *doufr*.

esclave apporta une petite calebasse contenant du *hêther*, huile parfumée au girofle et au sandal, dont nous fûmes également frottés avec soin. Après quoi nous vînmes rejoindre la bruyante compagnie, qui célébrait par des chants le bonheur de l'hymen de notre hôte.

Des cris de joie accueillirent l'arrivée du dîner. Le premier service, qui fut placé par terre, dans des plats de paille tressée, se composait de dattes, d'une espèce de fromage aigre et de melons d'eau ; le tout arrosé d'une ample provision d'eau-de-vie, de *bilbil* ou *bouza* (bière) et de merise. Tous les visiteurs qui arrivèrent successivement furent invités à prendre place, et nous nous trouvâmes bientôt au nombre de vingt convives. Cette première partie du festin dura près d'une heure, pendant laquelle nous fûmes obsédés par la politesse de nos deux voisins nubiens, qui se faisaient un devoir, ou peut-être un malin plaisir de mettre à chaque instant devant nous des quartiers de melons d'eau et d'énormes morceaux de fromages. Pour nous en débarrasser, nous leur offrions à tout moment de l'eau-de-vie, espérant ainsi les mettre bientôt hors d'état de s'occuper de nous; mais la tâche que nous nous étions imposée n'était pas facile, et ce ne fut que vers la fin du repas que nous pûmes nous délivrer de leurs importunes attentions.

Le second service, ou, pour mieux dire, le corps du dîner, arriva enfin, également contenu dans des plats de paille, et composé de viandes à demi cuites, de quelques ragoûts et de pilau au riz. Chacun de ces plats fut servi isolément, et mangé avec une lenteur et une gravité usitées seulement dans les occasions solennelles, et qui prolongèrent le banquet pendant plusieurs heures. Ouad-Moussa, pour nous faire honneur, ne manquait pas de temps en temps de prendre de fortes pincées de pilau, qu'il roulait entre ses doigts, pour nous les offrir ensuite; et nous aurions manqué non pas seulement à toutes les lois de la politesse, mais aux plus simples bienséances, si nous n'avions pas eu l'air de les manger avec plaisir.

Après le repas, notre hôte nous régala de musique et de danses. Le *loti*, coryphée des ballets nubiens, entra suivi de quelques jeunes femmes vêtues seulement du *rahâd*. Ce personnage, coiffé et vêtu comme une femme, et affectant la voix comme les manières féminines, se mit à improviser des chants où les vertus du nouveau marié étaient célébrées, et où nous-mêmes nous ne fûmes pas oubliés. La musique des Nubiens est encore dans l'enfance; cependant leurs airs sont doux et animés. Leurs instruments, pris séparément, ne rendent pas un son bien mélodieux; mais, combinés ensemble, ils produisent un effet qui, pour être un peu monotone, n'est cependant pas sans agrément. Celui dont jouait le loti était une espèce de lyre formée d'un plat creux en bois, sur lequel était tendue une peau percée de quelques trous; deux bâtons fixés à ce plat formaient les montants de la lyre, et se trouvaient réunis à leur extrémité par un troisième sur lequel étaient tendues les cordes de l'instrument (1). Une lanière lâche, passée aux

(1) Ces cordes sont faites de tendons d'animaux, partagés en filets très-déliés, qu'on

deux montants de ce luth grotesque, servait à maintenir, derrière les cordes, la main du loti, qui pinçait toujours les cinq cordes à la fois, et ne produisait des sons différents qu'en rendant muettes les unes ou les autres, en les touchant avec l'autre main.

Le *loti* avait mis fin à ses chants et aux grimaces dont il les accompagnait. Il engagea les danseuses à le remplacer. Deux jeunes Nubiennes s'avancèrent au milieu du cercle des spectateurs, et nous donnèrent le pauvre spectacle de la danse de Dongolah, qui consiste dans les mouvements cadencés des bras, du corps, et surtout du cou, qu'elles tournent de diverses manières, ou qu'elles gonflent en penchant la tête en avant ou en arrière, pendant que leurs pieds demeurent à peu près immobiles. Leur pantomime avait pour principal objet le *loti*, vers lequel leurs regards voluptueux étaient constamment tournés. Celui-ci avait échangé son luth contre un *nogara* (tambour fait d'un vase de terre cuite), et les assistants l'accompagnaient en faisant *saffé*, c'est-à-dire en suivant par des battements de mains cadencés les mouvements des danseuses, et en marquant le rhythme.

Aux Nubiennes succédèrent les *almés*, jadis tant renommées, les *almés*, si nombreuses encore en Égypte, mais presque inconnues en Nubie. Celles-ci avaient suivi à Dongolah le bataillon de troupes régulières, et le brave Ouad-Moussa ne voulut pas manquer de nous donner cette représentation, qui faisait les délices des Nubiens; et c'est vraiment une danse à voir! danse furieuse, échevelée, aux gestes expressifs, aux attitudes lascives, où la licence des imitations de la nature est poussée à un point que nous ne pourrions rendre ici dans toute sa nudité... une véritable danse de bacchantes... Excités par ce spectacle, les assistants demandèrent à grands cris la *scène de l'abeille*.

La plus habile des almés, armée de petites cymbales de cuivre en guise de castagnettes, s'avança en frémissant et en appelant ses compagnes aux cris de *nahlé ia o* (holà l'abeille!), comme si elle était piquée par un de ces insectes. Deux autres accoururent à son secours; et dans les intervalles que laissaient ses poses voluptueuses, ses attitudes agaçantes, pendant que se faisait entendre une musique aux notes aigres et assourdissantes, l'héroïne avait été successivement dépouillée de son voile, de son schall, puis de sa robe... Enfin, le dernier vêtement venait de disparaître. Ce furent alors des cris, des hourras effroyables. Le *nogara* retentissant ne pouvait couvrir le bruit des battements de main des assistants, qui criaient tous ensemble à tue-tête, et éclataient en expressions d'admiration.

Cependant les danses continuaient, et l'ivresse s'était emparée de l'assemblée. Tandis que les uns s'abandonnaient à leur joie bruyante, les autres buvaient, assis à terre autour de grands vases de bilbil que les esclaves avaient soin de remplir, et rehaussaient singulièrement la bouffonnerie de

---

tord ensuite ensemble. Le son qu'elles produisent est souvent discord, parce que les naturels ne savent ni proportionner la grosseur des cordes, ni en déterminer la tension.

cette scène, en nous offrant leurs traits immobiles et leurs petits yeux roulant dans leurs orbites engourdis par l'ivresse.

La nuit était déjà bien avancée, quand il nous fut enfin permis d'échapper à ce bruit, et de nous livrer au sommeil sur un lit que nous fîmes établir en plein air.

Dès le matin les chants et les cris avaient retenti autour de la demeure de notre hôte. Lui-même était déjà sur pied, et après avoir été faire ses ablutions au bord du fleuve, il s'occupait de recevoir les félicitations de ses nombreux amis, dont quelques-uns étaient venus de plus de 30 lieues.

Au bout de quelques heures, une matrone arriva, conduisant la fiancée (*arouss*), que suivaient sa mère et beaucoup d'autres femmes, les unes poussant des cris de joie, les autres feignant de se désoler et donnant des marques du plus violent désespoir. La future n'avait pas encore atteint sa treizième année. Son corps, luisant comme de l'ébène polie, avait été oint avec du *héther*, dont l'odeur se répandait autour d'elle; ses cheveux, nattés avec le plus grand soin, étaient mêlés de talismans, d'ambre, de cornaline et d'ivoire. Aucun vêtement ne dissimulait les formes les plus pures; le dessous de ses mains et de ses pieds était peint en jaune, et ses paupières bordées d'une ligne noire qui donnait à ses beaux yeux noirs encore plus de vivacité. Derrière elle, la matrone, maîtresse des cérémonies, portait la pièce de toile que la jeune Zeyneb, devenue épouse, allait échanger contre son *rahâd*.

A la vue de sa fiancée, le vieux Ouad-Moussa était comme transporté; il embrassait ses amis, venait nous prendre la main, et ne savait comment exprimer sa joie. — « Qu'elle est belle, ma Zeyneb! s'écriait-il. Oh! c'est « bien la meilleure des créatures qui mangent le pain de Dieu! Le cyprès « est fait pour le champ du repos, la rose pour les jardins, la jeune fille « pour égayer le foyer d'un époux. »

Le cadi et quelques fakys ne se firent pas attendre, et un contrat en bonne forme fut dressé en présence de nombreux témoins. Ouad-Moussa s'engagea à fournir à sa femme cinq esclaves *sedassi*, tant mâles que femelles, avec un nombre égal d'esclaves *naël*, un collier d'or de vingt-cinq okiés (1), une paire de bracelets du même métal, et des anneaux également d'or pour les oreilles et pour le nez. Il était expressément stipulé que : « Si « l'époux renvoyait sa femme, elle demeurerait propriétaire de tous les « objets qu'elle venait de recevoir comme dot; mais que si, au contraire, « l'épouse quittait volontairement son mari, elle s'obligeait à rendre tout « ce qu'elle avait reçu, et à rembourser en outre les frais de la noce. »

Les intérêts des parties étant parfaitement réglés, le cadi se retira, et les parents d'Ouad-Moussa commencèrent à faire des offrandes (*kharama*), pour se rendre propices Dieu et son prophète. Trois bœufs et nombre de moutons furent immolés, et leur viande distribuée aux pauvres. Ouad-Moussa tua de sa propre main une chamelle, holocauste de luxe, dont

(1) L'okié vaut 1 once 1 gros 47 grains de nos poids.

les entrailles palpitantes furent dévorées par les assistants. D'énormes vases de bilbil, de mérise et d'araki, furent également distribués au milieu d'un bruit épouvantable.

Pendant que la mariée s'installait dans son nouveau domicile, vint le moment de faire la promenade solennelle par la ville. De grands tambours ouvraient la marche; des joueurs de flûte les accompagnaient, en nous perçant les oreilles de leurs sons aigus et discordants; puis venaient des lutteurs munis d'énormes bâtons, et des gladiateurs, le casque en tête et le bouclier au bras. Cette troupe bizarre s'avançait d'un pas tumultueux, précédée d'une avant-garde d'enfants, dont les cris aigres, mêlés au bruit des instruments, formaient le plus étrange concert.

Revêtu d'un kaftan d'honneur, et monté sur un superbe coursier de Dongolah, Ouad-Moussa s'avançait suivi de ses amis, et armé d'un sabre qu'il brandissait fréquemment en s'écriant : *Ya béchir ebchèr* (vous qui venez prendre part à ma joie, vos désirs seront satisfaits). Enfin, les femmes louées pour cet usage fermaient la marche en s'agitant et en chantant des chansons analogues à la circonstance, tandis que d'autres, par intervalle, exprimaient leur joie par une sorte de gloussement prolongé et des roulements de voix qui leur sont particuliers.

De temps en temps, le cortége s'arrêtait, et c'était à chaque fois des danses et des combats. Les gladiateurs se formaient d'abord par paires; alors, après s'être salués de leurs armes, on les voyait s'avancer l'un sur l'autre en agitant leurs piques, en ployant le jarret et en sautant alternativement sur chaque pied, puis s'accroupir en se couvrant de leur long bouclier; et au moment où un cri aigu leur annonçait que l'ennemi allait lancer son javelot, ils faisaient plusieurs pas en arrière, et sautaient à droite et à gauche, de la manière la plus grotesque, comme pour éviter le fer qui les menaçait. Dans une de ces haltes, au moment où deux combattants, excités par les cris des femmes, se livraient à leurs exercices, nous eûmes l'imprudence de leur témoigner notre satisfaction en jetant au milieu d'eux quelques pièces de monnaie qu'ils se disputèrent aussitôt avec fureur. Dès lors, ce ne fut plus un jeu, mais une sanglante querelle, et plusieurs coups avaient été portés avant que nous pussions y mettre bon ordre. Mahmoud parvint enfin à se faire entendre, promit, en notre nom, que chacun des athlètes recevrait le même présent, et le calme se rétablit.

Il s'écoula plusieurs heures avant que cette longue et singulière cérémonie fût terminée : lorsque le cortége se trouva de retour près de la maison nuptiale, Ouad-Moussa descendit de cheval au son des instruments, et voulut rentrer chez lui : mais la porte avait été barricadée en dedans, et il ne put obtenir de voir sa fiancée qu'après s'être solennellement engagé à distribuer à ses amis un bœuf et deux charges de dattes, et à donner à la mère de sa femme une okié d'or.

Ces conditions, auxquelles, pour se conformer à l'usage, Ouad-Moussa refusa quelque temps de souscrire, étant enfin agréées, la porte s'ouvrit, et aussitôt les plus intimes amis de l'époux se jetèrent, comme des furieux,

sur la mariée, qu'il couvrirent d'égratignures sur les bras, sur la figure, enfin sur tout le corps; et la pauvre fille ne fut délivrée des étranges témoignages d'amitié de ces énergumènes, qu'après leur avoir promis, à son tour, une charge de dattes.

Resté seul avec quelques matrones et sa fiancée, Ouad-Moussa prononça trois *fatthâ* (prières), et déchira le *rahâd* de sa Zeyneb, comme symbole de la perte de sa virginité. Mais ce ne fut qu'après avoir encore distribué de nouveaux présents qu'il put se débarrasser de ces témoins importuns, qui, après avoir procédé à l'excision ordinaire, consentirent enfin à le laisser seul avec sa femme.

Le lendemain, de bonne heure, les parents de la mariée vinrent assister à son lever; le doura, placé la veille sous la natte qui avait servi de lit aux époux, fut semé avec solennité, pour être, à l'époque de la récolte, distribué aux amis et aux pauvres. Les fêtes continuèrent encore pendant plusieurs jours, durant lesquels les amis d'Ouad-Moussa se chargèrent, suivant l'usage, de fournir aux besoins de sa maison. Nous-mêmes, en qualité d'hôtes de l'époux, nous reçûmes, tout le temps de notre séjour à Dongolah, des plats remplis d'aliments de toute espèce.

E. DE CADALVÈNE et J. DE BREUVERY.

AGRICULTURE DES ÉGYPTIENS.

On a dit, il y a longtemps déjà, que l'agriculture était la mamelle d'un État. Si cet adage est vrai, c'est surtout à l'Égypte qu'il s'applique. Là, en effet, la richesse émane de la terre, et la terre y est d'une fertilité qui étonne.

Dans toute agriculture, et quelle que soit la région du globe où l'on s'en occupe, l'eau et la chaleur sont deux éléments sans lesquels on ne peut espérer de moissons; mais l'eau et la chaleur ne se présentent pas partout dans des proportions égales; il y a, sous ce rapport, de grandes différences à établir, et ces différences amènent nécessairement des modifications dans la nature des travaux agricoles, et leur mode d'administration.

Dans la plupart des contrées de l'Europe, l'humidité dont le sol a besoin pour produire, vient des pluies. En Égypte, dans le centre de ce pays, au moins les pluies sont extrêmement rares, et sans le fleuve, que les indigènes qualifient de *sacré*, la vallée du Nil serait bientôt un grand cimetière que des sables cacheraient incessamment aux regards des humains. C'est donc au fleuve qui partage l'Égypte dans le sens de sa longueur, que les Égyptiens doivent ces récoltes si abondantes, si variées, si riches, et sur lesquelles sont venues, tant de fois, se ruer des peuplades étrangères.

lei, comme on le pressent déjà, il a fallu que l'homme s'appliquât à chercher par quels moyens il arriverait à faire du *fleuve sacré* un instrument docile à sa volonté, l'instrument essentiel de son existence matérielle.

De vastes marécages divisaient le terrain que le Nil, en se retirant, laissait à découvert. Chaque inondation périodique était un combat entre la mer et le fleuve. La mer couvrait de ses eaux de très-grands espaces de terre; le fleuve chassait les eaux de la mer, se substituait à elles, et en abandonnant le lieu où la lutte s'était engagée, il laissait après lui, comme pour témoigner de sa victoire, une nouvelle couche de terre dont l'homme s'emparait, en bénissant le dieu tutélaire qui lui promettait toujours de nouveaux bienfaits.

Mais ces profondes excavations, où stagnaient les eaux, étaient une source de calamités; des myriades d'animaux immondes s'y nourrissaient, y mouraient, et leurs débris, mêlés à des débris de végétaux, devenaient, en pourrissant, la cause des maux affreux dont l'homme se sentit bientôt accablé.

Des reptiles hideux, des animaux dont plusieurs espèces n'existent plus, vivaient dans ces eaux ou semblaient disputer à l'homme le dépôt d'alluvion dont notre semblable ne savait, parfois encore, s'il devait oser se dire le maître. Dans un pareil milieu, son existence était constamment menacée. Les plantes qui croissaient autour de lui, si elles ne constituaient pas un poison actif, n'étaient pas non plus un aliment salubre.

Toutefois, si, d'un côté, la nature laissait pulluler des légions d'êtres nuisibles, de l'autre, elle paraissait elle-même vouloir concourir à la ruine de son propre ouvrage. Des quadrupèdes en grand nombre s'attachaient à la destruction des reptiles dangereux, et des nuées d'oiseaux s'abattaient sur la plaine où ils faisaient un carnage qui ne cessait pas.

Tandis que le règne animal combattait ainsi contre lui-même, l'homme méditait un plan de travail qui devait le rendre souverain arbitre là où la Providence avait voulu qu'il se fixât.

Les profonds et larges marais d'où naissaient des épidémies meurtrières disparurent; mais comment se débarrassa-t-on de ces masses de matières animales, et comment put-on se soustraire à la putréfaction des cadavres restes de ces monstres qui partout répandaient l'épouvante?

Si de leur vivant ils avaient été la terreur des familles humaines, ils devenaient encore, après leur mort, un juste sujet de crainte, et pour ne point mourir du poison qu'ils répandaient dans l'air ambiant, l'homme dut déployer toutes les ressources de son intelligence.

Il avait observé que, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, la matière animale se corrompait. Or, chaleur et humidité étaient précisément ce qui l'entourait. Que fit-il? Par quelle industrie, par quel art rendit-il à cette contrée mortifère la salubrité nécessaire au maintien de la vie?

Nul doute que l'Égyptien, avant d'atteindre le but qu'il s'était proposé, n'ait passé par de longues et pénibles épreuves. Ce n'est probablement qu'après bien des tâtonnements, qu'après une suite d'essais cent fois, mille fois

répétés peut-être, et modifiés de toutes manières, qu'il aura trouvé ce qu'il cherchait...

Un plein succès couronna son œuvre; l'Égyptien commandait aux éléments, il saisit d'une main ferme le sceptre de la royauté, et terre, eau, plantes, animaux, subirent ses lois.

Ses semblables morts, il ne les abandonna plus sur une surface humide qui ne pouvait être un obstacle aux exhalaisons méphitiques qui l'assiégeaient dans sa demeure. L'Égyptien ouvrit les cadavres, y fit pénétrer des substances qu'il savait propres à préserver de la décomposition, et, ainsi préparés, il les plaça, il les empila dans des lieux désignés à l'avance.

Les marais, il les dessécha, et pendant que les eaux s'écoulaient, il engloba, serra et amena dans des filets, tous ces êtres qui se débattaient et naissaient par milliers dans la fange de ces foyers d'infection. Grands, petits, redoutables ou innocents, il les fit mourir, puis il insinua dans le corps de chacun d'eux des matières anti-putrescibles. Cela fait, il les déposa dans des excavations pratiquées au roc, ou dans des souterrains, loin des hommes.

Ces restes inanimés, rassemblés pêle-mêle, il y a des milliers d'années déjà, ont survécu aux révolutions qui ont si souvent bouleversé l'Égypte, et le voyageur, en songeant aux avantages d'une pareille coutume, s'étonne et se demande pourquoi l'Égypte, autrefois si salubre, n'est actuellement qu'un grand charnier où l'homme, entouré de cadavres, naît, vit et meurt malheureux.

Devenu libre possesseur de la terre, ne redoutant plus ni les animaux vivants, ni les émanations des morts, l'Égyptien porta son attention sur l'agriculture.

Mais sans eau, point d'agriculture, point de récoltes. Et si le Nil pouvait lui livrer chaque année de quoi baigner et fertiliser ses champs, il pouvait aussi, par des crues trop considérables ou trop faibles, occasionner des disettes, la famine, et les maux innombrables qu'elles entraînent à leur suite.

Ce que l'espèce humaine pouvait concevoir de grandiose, l'Égyptien l'a conçu et exécuté. Saisissant, avec sa haute intelligence, les avantages et les inconvénients d'un fleuve à débordements annuels, il posa les bases d'un merveilleux ouvrage, et l'avenir fut à lui.

Non loin de la capitale de l'Égypte moderne, dans un lieu aujourd'hui désert, l'Égyptien traça un circuit immense, et dans ce circuit il reçut les eaux du Nil.

L'inondation était-elle trop grande, menaçait-elle d'envahir la plaine? il ouvrait une écluse, et le bassin qu'il avait creusé se remplissait de l'excédant des eaux.

L'inondation, au contraire, était-elle faible? l'Égyptien laissait rentrer dans le lit du fleuve ce qu'il tenait en réserve, et le sol était fécondé.

Ce bassin, ce lac, l'histoire nous en a transmis le nom, il s'appelait le lac *Mœris*.

Tout en pratiquant ce réservoir admirable, dont plus d'un historien, in-

duit en erreur, a nié l'existence, l'Égyptien construisait, élevait de magnifiques aqueducs devant lesquels s'effacèrent les différences de niveau. Il encaissa le Nil, établit des digues gigantesques, ouvrit de longs canaux, qui coupaient, morcelaient la terre en tous sens, et menaient sur les points les plus éloignés du fleuve ses eaux bienfaisantes.

Une sagesse admirable présidait aux travaux de canalisation; tout était calculé, raisonné, tout était soumis à un examen rigoureux; rien n'était livré au hasard.

Les canaux se divisaient, se subdivisaient à l'infini, et le Nil, ainsi subjugué, loin d'être redoutable, apparaissait comme une providence, comme la source où l'Égyptien puisait ses richesses et d'où émanaient ses félicités.

On a cru longtemps, et beaucoup de personnes croient encore, que le Nil, pour vivifier l'Égypte, passe par-dessus ses rives, et submerge ainsi, bon gré mal gré, les terres arables. Est-il nécessaire de relever cette erreur? Faut-il rappeler que le Nil, maintenu dans son lit à l'aide de hautes levées ou des berges plus ou moins hautes de ses canaux, est, à moins de crues extraordinaires, sous l'empire absolu de l'homme? Ce qui se pratiquait autrefois se pratique encore de nos jours.

Tous les ans, les canaux étaient curés, la boue qu'on en extrayait était jetée sur leurs bords, et formait ainsi un obstacle aux empiétements imprévus du Nil.

Pour baigner la terre, l'Égyptien fait des saignées aux canaux, et le terrain, préparé, nivelé convenablement, s'imprègne aussitôt. Dès que l'imbibition est suffisante, le laboureur ferme les saignées, pratique une ouverture dans un lieu moins élevé que son champ, et laisse ainsi s'en aller des eaux devenues inutiles. Celles-ci passent à d'autres arrosements.

Après cette première période, le Nil diminue, son niveau baisse, les canaux se désemplissent, mais l'agriculteur ne peut consentir à laisser en repos toute une grande étendue de terre; il veut en obtenir d'autres richesses, et pour arriver à ce résultat, il barre un canal, arrête son courant, et devant cette barrière l'eau recule, s'enfle, s'exhausse, et va de nouveau recouvrir le champ de l'actif et intelligent laboureur.

Plus tard, l'eau baisse encore, le barrage est insuffisant, et pourtant l'homme a songé à une troisième moisson!

Son esprit inventif lui fait découvrir d'autres ressources et les moyens de satisfaire ses désirs; que fait-il?

Sur les bords du fleuve et de ses divisions, on voit apparaître, de distance en distance, de longues machines hydrauliques mues à l'aide d'une bascule, portant à son extrémité un seau de cuir. Ces machines amènent l'eau sur les points élevés du sol.

Plus loin, deux hommes assis vis-à-vis l'un de l'autre, de chaque côté d'une fosse pleine d'eau, jettent et ramènent alternativement au moyen de cordes qui le maintiennent, un panier d'un tissu très-serré qu'ils remplissent et vident à volonté. Une rigole étroite conduit le liquide sous la direction d'un troisième homme, pour le répandre là où il est attendu.

Cependant, il arrive que les canaux sont entièrement vides; toute végétation cesserait alors si le laboureur ne savait donner à la terre l'humidité qu'elle réclame.

Cette fois, c'est dans la profondeur même du sol que l'Égyptien pénétrera. Il l'excave, y perce des puits, et quand l'eau jaillit sous la pioche du manœuvre, il descend une large rondelle de bois de mûrier ou de sycomore, et des maçons bâtissent sur cette rondelle un mur circulaire qui vient joindre les bords supérieurs de l'excavation. Cette première opération terminée, il pose des rouages sur son puits, attache à une roue principale de nombreux godets que maintient un long cordage, et un bœuf, un chameau ou un buffle fait mouvoir la machine hydraulique.

L'eau apportée dans les godets tombe dans un réceptacle en pierre et passe dans les champs pour servir à leur arrosage. Tel est le système d'irrigation des agronomes égyptiens.

Maître du Nil, et sachant amener à lui jusqu'à la dernière goutte d'eau, l'Égyptien couvre la terre de précieuses semences. Les semences germent, lèvent, grandissent, pour fournir, quelque temps après, d'abondantes moissons.

Tel est l'empire de l'homme sur la matière : d'un champ de mort, l'ancien Égyptien fit une prairie émaillée de fleurs, un enclos fertile où les végétaux les plus profitables croissaient à l'envi sous sa main.

Les bourbiers, les cloaques disparurent, et avec eux cessèrent de vivre les êtres dégoûtants que la nature avait accumulés dans la vallée du Nil.

Plus de ces affections meurtrières, épidémiques, qui saisissaient l'homme au berceau pour le traîner, amaigri, exténué, au rang des morts.

L'homme régna ; et dans la société qu'il avait organisée, chaque jour de sa vie sociale fut marqué par un progrès. Les sciences, les arts, toutes les professions utiles, trouvèrent une place honorable dans cette heureuse contrée. Des milliers d'hommes surgirent, les familles s'y multiplièrent et composèrent une population homogène qui saisit le monde d'étonnement par sa sagesse et les lois de son gouvernement.

Le peuple égyptien devint le premier peuple de l'univers, et les sages de tous les pays s'empressèrent de solliciter l'honneur de s'instruire dans ses colléges.

Quelle leçon pour l'humanité! Des milliers d'années nous séparent de ces temps mémorables, et nous, qui nous disons les enfants nés d'une civilisation avancée, peut-être ne pouvons-nous nous assurer d'avoir en tout dépassé l'industrie, la science des Égyptiens.

Les invasions successives des barbares n'ont pu effacer totalement les colossales productions de leur génie si fécond ; on dirait que leurs monuments sont destinés à montrer à chaque génération d'hommes ce qu'a fait le peuple égyptien, malgré les circonstances les moins favorables, et au milieu d'agents essentiellement destructeurs.

Aujourd'hui, on ne rencontre plus de traces de ces belles institutions : la population au lieu d'augmenter, diminue ; le sable empiète sur le Nil ; des

lacs occupent un espace qu'habitaient autrefois des hommes laborieux, et des ruines, les restes de temples fameux, d'anciens édifices, ou de villes, de villages modernes, surprennent l'œil du voyageur.

Ici, là, sur des décombres, au bord d'une mare infecte, près d'un fumier, devant un amas de cadavres, végètent, accroupies, quelques créatures humaines que poursuit un étranger armé d'un fouet.

Le Nil semble avoir perdu ses maîtres légitimes: négligé, sans entraves, il submerge parfois la fortune du laboureur; puis dans sa course vagabonde, il entraîne tout avec lui; habitations, troupeaux, rien ne résiste; il disperse les unes et donne la mort aux autres.

Plus d'hygiène; les hommes qui ont fini leur triste existence sont déposés sur une terre qui les recouvre à peine.

Des cimetières situés dans les villes et les villages, s'élèvent constamment des miasmes qui empoisonnent les habitants, et l'Égypte, enfin, dans les mains des conquérants qui l'exploitent, est devenue un lieu infect que l'Europe a mis à l'index, et dont elle se préserve, en s'entourant d'établissements particuliers nommés lazarets.

Le bien et le mal sont également l'œuvre de l'homme; à lui seul il doit s'en prendre si la misère a remplacé l'aisance. En Égypte, les éléments n'ont pas changé, le ciel est aussi beau qu'il était, le Nil donne la même quantité d'eau, mais les hommes ne sont plus les mêmes.

Si des armées étrangères ont renversé sans pitié des monuments qui indiquaient la grandeur des Égyptiens, les vainqueurs se sont appropriés la science des vaincus, et ont colporté dans le monde les arts, les pratiques utiles du peuple qu'ils avaient enchaîné.

Je ne parlerai pas de la religion, qui, partie des rives du Nil, a passé chez les Grecs, puis chez les Romains, puis..... qui sait où elle n'a point passé, et tout ce qu'elle a produit! Je ne parlerai point non plus de l'architecture hardie des Égyptiens, qui fut, comme on le sait, la mère de l'architecture grecque; ce que nous avons à constater, c'est l'émigration du système d'irrigation des Égyptiens jusqu'en Europe, dans notre pays, dans les départements méridionaux de la France.

Les Arabes, conduits en Égypte par les califes leurs généraux, avaient fait de cette contrée une province de leur empire. Passant de là à d'autres conquêtes, ils s'établirent chez nous et implantèrent sur notre territoire le système agricole des Égyptiens. Les Arabes construisirent des aqueducs, creusèrent des canaux qu'ils savaient barrer pour arroser ce qui était susceptible de culture.

De ces considérations générales, passons à l'examen des opérations rurales des Égyptiens modernes, et voyons ce qu'ils savent obtenir sous le beau ciel qu'ils habitent.

L'Égyptien de nos jours, n'est point aussi favorisé que l'était celui des temps anciens; il court après l'eau du Nil, il la désire, fait tout pour l'arrêter, et l'eau du Nil s'enfuit au loin; elle délaisse le laboureur et se précipite dans la mer sous les yeux de l'Égyptien attristé, quand son passage

sur le sol crevassé par la chaleur lui donnerait une fécondité nouvelle.

Plus de ces réservoirs gigantesques, aujourd'hui; plus de ces aqueducs dont les débris font encore l'admiration des voyageurs.

Le Nil se perd dans la Méditerranée; avec lui se perdent d'immenses richesses, et la population, au lieu d'augmenter, décroît avec la fortune publique que l'Égypte ne peut reconquérir sous ses maîtres actuels.

Pour donner un tableau fidèle de ses pratiques agricoles, suivons le laboureur dans ses différents travaux, examinons comment il procède.

Nous sommes en octobre.

Le Nil, enflé depuis le commencement de juillet, a inondé la plaine; là où on a pu le maîtriser, l'encaisser, diriger son cours par le moyen des digues, l'Égyptien a semé du maïs qu'il récolte en septembre; c'est la nourriture principale des habitants de la campagne.

Les tiges du maïs abattues, enlevées, la terre disparaît aussitôt à vos yeux, et la campagne change totalement d'aspect.

Dans les lieux où, la veille encore, se pressait une population laborieuse, où des végétaux vigoureux formaient un taillis épais, succède une immense nappe d'eau. La plaine est transformée en un lac que sillonnent des barques venues par les canaux: c'est le signal des fêtes, des réjouissances publiques.

Ne demandez pas le chemin qui conduit d'un village à l'autre, ce chemin n'existe plus, les eaux le recouvrent.

Les villages, les hameaux apparaissent, de loin en loin, au milieu de cette mer de récente création, et les plus pauvres des villageois, hommes, femmes, enfants, marchent dans l'eau tout le jour, pour aller vendre aux marchés voisins quelques misérables denrées.

Pendant six semaines la terre d'une province reste ainsi submergée, c'est le temps nécessaire pour que l'imbibition soit complète. Tel est le premier tableau de cette grande représentation.

Un autre va s'offrir à nos yeux.

Par une ouverture pratiquée, la nuit, à une digue voisine, toute la masse d'eau s'est écoulée, et avec elle se sont enfuies les embarcations légères couvertes de banderoles aux vives couleurs, et qui portaient de village en village, comme pour en égayer les pauvres habitants, de gais baladins ou ces conteurs habiles autour desquels vont s'asseoir, pour les écouter avec bonheur, les Égyptiens, maîtres ou serviteurs.

Le laboureur attentif s'est levé avec l'aurore. Vêtu seulement d'une chemise de toile, il attache une ceinture à ses reins, y fixe un sac ou une *couffe*, entre dans son champ boueux, relève sa ceinture, et s'avance à pas comptés, en jetant avec mesure des semences de blé, de trèfle, de lin, de fèves ou d'orge, plantes qui constituent les semailles d'hiver.

Mais, dans une contrée où l'humidité du sol ne provient pas des pluies, où l'eau est amenée par un fleuve à des époques régulières, une condition essentielle se fait sentir, il devient urgent de niveler le sol.

En effet, si des excavations se forment, l'eau y séjourne, les graines

pourrissent, ou bien en germant trop tard, elles ne fournissent pas les fruits qu'on en attend.

Surgit-il, au contraire, des points culminants, la terre se dessèche vite, aucune germination ne peut s'effectuer.

L'Égyptien, s'il l'a pu, s'il en a eu le temps, a prévenu ces incidents fâcheux en passant sur la terre arable un rapporteur, sorte de caisse en fer, à l'aide duquel il enlève d'ici, amène là, ce qu'il faut pour ne pas laisser d'inégalités; puis, il prend la moitié d'un dattier, y attache deux cordes, les fixe à une paire de bœufs, et lui, debout sur sa pièce de bois, il pique, dirige son atelage, en faisant passer partout son modeste égalisateur.

Si, avant la venue du Nil, le fellah a pu labourer son champ, il en espère une plus grande moisson, une moisson plus riche que sur des terres non labourées.

Dans les grandes plaines, loin des villages, les ensemencements d'hiver achevés, tout travail a cessé, les champs ne reçoivent plus d'eau. Le blé, les fèves, le lin, l'orge, atteignent leur degré de maturité sans qu'ils soient arrosés. Il n'en est pas de même partout.

Dans les propriétés des Turcs ou des Égyptiens aisés, on arrose les champs, soit à l'aide des puits à roues, soit à l'aide de simples machines placées sur les bords des canaux, et que meuvent ou des hommes ou des bestiaux. Dans cette condition, les champs rendent plus que les premiers.

Lorsque l'inondation a été faible, lorsque le sol n'a pas été suffisamment imbibé d'eau, l'Égyptien procède autrement: il donne un labour et jette les semences qu'il recouvre avec l'égalisateur dont j'ai parlé, ou avec des branches d'arbres qu'il a réunies en forme de fagots.

Toutes les terres ne reçoivent pas toujours et seulement une semence; les Égyptiens pratiquent des cultures doubles. Ainsi, avec le maïs, ils jettent du trèfle, au fenu grec ils unissent des vesces, etc. etc.

En général, le laboureur égyptien sème très-épais. Cette mesure est-elle utile? les indigènes le croient; ils prétendent que c'est le moyen le plus certain de conserver l'humidité du sol.

Des essais contraires ont démontré le peu de fondement de cette opinion; j'en parlerai plus loin.

Vers la fin d'avril, ou dans les premiers jours de mai, commence la moisson. Ici, les Égyptiens commettent une faute: ils attendent que les blés soient très-mûrs, et au lieu de les couper, soit avec la faucille, soit avec la faux, ils les arrachent à la main. Des mottes de terre sont emportées, et plus tard elles se mêlent au grain, ce qui occasionne un inconvénient que tout le monde comprendra.

Les tiges, trop sèches, se brisent, et beaucoup d'épis se perdent ainsi par la faute des propriétaires eux-mêmes.

A la fin de mai, les plantes d'hiver sont récoltées; le lin, les fèves, les orges, les blés, sont déposés par tas, devant les villages, sur des emplacements appropriés, et le dépiquage va commencer.

Pour dépiquer le blé, les fèves ou l'orge, l'Égyptien se sert d'une machine

particulière, dont on fait remonter l'origine jusqu'au temps des premiers Égyptiens. Cette machine représente un siége, un fauteuil en bois, soutenu par des rouleaux auxquels sont adaptées des rondelles tranchantes, ordinairement en fer.

Un homme se place sur le siége, deux bœufs tirent la machine, et en tournant sur une surface où les céréales ont été jetées, les rondelles coupent les tiges et séparent le grain de ses enveloppes.

Je passe sur des détails qui m'entraîneraient trop loin, pour revenir à l'indication des choses capitales dans l'agriculture des Égyptiens.

Les moissons finies, le Nil se retire, il décroît chaque jour, les canaux se désemplissent, la terre se dessèche, et de larges crevasses se forment de toutes parts. C'est alors que des légions de rats apparaissent, ils se nichent dans les crevasses, pénètrent dans les maisons, dans les jardins, vont s'impatroniser dans les champs destinés aux cultures d'été, et partout ils commettent des dégâts très-considérables. Ils se multiplient tellement, parfois, qu'on a vu des champs totalement dévastés dans l'espace d'une nuit.

C'est ce qui a fait dire aux naturels que les rats naissent des mottes de terre.

J'ai relaté la première phase agricole des Égyptiens, voyons la seconde, celle d'été.

Dans cette deuxième phase, plus de Nil, comme on voit; le sol est sec, l'Égyptien ira puiser l'eau nécessaire dans le sein de la terre, et il l'amènera à sa surface, à l'aide des machines hydrauliques dont j'ai fait mention.

L'eau coule, elle passe sur les champs, les imprègne, et un laboureur armé d'une pioche, établit des rigoles, dispose le terrain en carrés, les égalise avec soin, et veille à ce qu'ils soient assez humectés pour que les plantes y germent, et puissent y acquérir tout leur développement.

Les plantations d'été comprennent le coton, le sésame végétal oléifère, la canne à sucre, l'indigo, le hénné, les melons, les carottes, etc. etc.

Pour chacun de ces végétaux, des labours préalables offrent un grand avantage, mais les Égyptiens ne peuvent pas toujours les pratiquer; le temps leur manque, ou ils n'ont pu les effectuer par des raisons qu'il est inutile d'indiquer ici.

Le sésame, l'indigo se sèment à la volée; les graines de coton se plantent à 3 ou 4 pouces de profondeur, et à des intervalles de 1 pied ½ à 2 pieds.

De huit jours en huit jours, les Égyptiens arrosent leurs champs, et ils continuent cette opération jusqu'à la dernière quinzaine, celle qui précède la récolte.

La cueillette du coton commence en octobre ou en novembre; elle se fait par les enfants sous la conduite d'un homme adulte.

Ce que je viens de dire nous amène tout naturellement à nous faire cette question : Serait-il possible d'obtenir en Égypte que la terre produisît toujours? On peut, sans craindre, répondre par l'affirmative.

Si aujourd'hui de très-larges portions du sol demeurent incultes une partie de l'année, c'est parce que la fortune des particuliers ou plutôt celle du

gouvernement, n'est point assez grande pour que partout on établisse des puits à roues, et qu'on fournisse la quantité de bestiaux nécessaires.

Sous un gouvernement sage, éclairé, on verrait des digues s'élever dans les campagnes; elles diviseraient le sol, empêcheraient les inondations d'envahir les champs des Égyptiens; et le Nil, ainsi maîtrisé, ne porterait pas obstacle aux semailles d'été.

La culture de l'indigo, du coton, de la canne à sucre, se ferait sur une très-vaste échelle, et la richesse publique quadruplerait bientôt dans la vallée du Nil.

Après la période d'été, vient celle nommée *du Nil*, parce qu'elle ne commence qu'avec la crue du fleuve; elle a lieu en juillet ou en août, et n'embrasse que le maïs, de deux espèces en Égypte, le maïs indigène et le maïs ordinaire ou blé de Turquie.

Sa culture est très-simple : derrière le laboureur, au fur et à mesure que le sillon se forme, une femme ou un enfant y dépose des graines que bientôt on recouvre comme pour le blé et les fèves.

Nous pouvons donc résumer l'année agricole des Égyptiens en trois temps: hiver, été, Nil.

Le fellah, c'est-à-dire l'agriculteur égyptien, car ce mot vient de *félah*, qui veut dire culture, comprend à merveille l'agronomie de son pays, et quand il peut agir sans entraves, il tire des éléments qui l'entourent tout le parti possible.

Là où il pourra disposer d'une goutte d'eau, soyez sûr que la terre ne demeurera pas stérile. En hiver, au fur et à mesure que les eaux se retirent, il jette ses semences, et telle est sa sollicitude, qu'une palme de terre ne lui échappe pas.

Dans les fossés, dans les rigoles, sur les bords des chemins, il ensemence encore. Ici c'est du lupin, là de l'orge, rien enfin ne reste improductif, et de toutes parts une végétation admirable naît sous sa main. Mais la forme du gouvernement ne le laisse point libre arbitre de ses actions, et comme il n'est pas le propriétaire des moissons qu'il a fait naître, le fellah ne cultive pas la moitié de terres arables.

Pendant la saison froide, lorsque nos champs sont couverts de neige, en Égypte la campagne offre un aspect des plus riants, c'est un séjour de délices.

Alors, l'étranger qui passe aime à se reposer sur les bords du Nil; il contemple avec bonheur cette plaine sans fin, que recouvrent les plantes les plus précieuses.

L'air est parfumé des suaves odeurs qu'elles exhalent, et de quelque côté que vous jetiez vos regards, toujours et partout c'est une végétation riche, variée, ce sont des fleurs et des fruits.

Puis, si, ému de ce spectacle, vous vous asseyez dans la tiède atmosphère qui vous entoure, vous croyez au bonheur des Égyptiens, et peut-être enviez-vous le sort qui les a placés dans cette contrée privilégiée.

Détrompez-vous: à côté de ce champ qu'un lin tassé recouvre, l'Égyptien est nu; sur cette terre qui fournit du blé, il meurt de faim...

C'est qu'en Égypte l'homme n'a point d'ennemi plus redoutable que l'homme lui-même.

La barbarie, la rapacité des uns, l'asservissement longtemps prolongé, l'humilité des autres, ont enfanté un horrible système d'exploitation que la civilisation seule peut anéantir.

Je reviens à mon sujet.

En Égypte, il n'existe point d'écoles, point d'académies qui viennent en aide aux laboureurs égyptiens. Ce qu'ils savent, ce qu'ils font, ils l'ont appris de leurs pères; mais, on doit le reconnaître et le proclamer, les connaissances que les premiers Égyptiens ont transmises à leurs descendants prouvent que la science agronomique était fort avancée dans l'ancienne Égypte.

Le laboureur égyptien de nos jours n'admet pas, en principe, que la terre doive se reposer. Selon lui, toujours elle peut produire, mais à la condition qu'il observera dans la culture un système de rotation que l'expérience lui a indiqué comme étant le seul convenable. Jamais il n'ensemencé deux années de suite du blé dans une même terre. Au blé, dit-il, faites succéder du trèfle.

Il plante du coton sur des champs où il a moissonné de l'orge ou du trèfle, mais après deux ou trois labours préalables.

De même pour le sésame.

Cette règle, il ne l'applique point au trèfle; et, sans en donner la raison, on peut, dit-il, le semer pendant trois, quatre années successives sur la même terre sans l'épuiser.

Lorsque cette plante a atteint la hauteur voulue, l'Égyptien la coupe avec une faucille. L'usage de la faux est inconnu dans les campagnes.

Toutes les provinces de l'Égypte ne sont pas également propres à la culture des mêmes plantes; la haute Égypte est surtout renommée pour ses blés, ses fèves. Le lin du *Menoufyeh* est supérieur à celui des autres départements, et le coton du Delta surpasse en qualité celui de la haute et de la moyenne Égypte.

Chose extrêmement remarquable!

Les végétaux d'un département transportés dans un autre, même voisin, dégénèrent. Le blé, les fèves de la haute Égypte ne peuvent prospérer dans la basse ou le Delta.

C'est assez dire combien doivent dégénérer les espèces exotiques.

La condition géologique de l'Égypte offre une circonstance qu'il importe de faire connaître.

Par suite du dépôt successif, continu, du limon du Nil sur la terre, le sol s'exhausse chaque année. Il résulte de là, évidemment, qu'après un certain temps les conditions physiques de ce pays se trouvent modifiées.

Telle plante qui prospérait, il y a cent ans, ne prospérera plus peut-être aujourd'hui, parce que la terre se trouvant plus élevée, conservera moins facilement l'humidité dont cette plante a besoin.

Il en est de même pour le règne animal.

Si la nature de mon travail ne m'imposait des limites que je ne puis franchir, je rappellerais comment ont disparu de l'Égypte certains végétaux et certains animaux dont quelques autres ont pris la place.

Cela posé, examinons la charrue des Égyptiens, et disons un mot des labours en général.

La charrue égyptienne se compose d'une pièce principale en bois, de 120 à 136 centimètres de longueur, plate en dessous, arrondie en dessus, armée, à sa partie antérieure, d'une lame triangulaire terminée en pointe, c'est le fer de la charrue.

De la partie postérieure s'élève, à gauche et à droite, une branche verticale, le mancheron.

Entre les mancherons, sur la pièce principale, est enchâssée une autre pièce, épaisse, droite dans une longueur d'un pied, et qui prend ensuite une direction d'arrière en avant, en montant un peu. C'est le levier auquel sont attachés les deux bœufs.

Quand cette pièce est tirée en avant, elle entraîne la première qui porte le fer dont j'ai parlé.

Tout à fait à l'extrémité du levier est fixée, transversalement, une perche solide, qui se place sur le col de chaque animal, en avant du garrot. Deux sortes d'attelles, ou morceaux de bois aplatis, sont maintenues aux extrémités de la perche transversale, et viennent embrasser les deux épaules, en bas du col du bœuf.

Ces deux attelles sont fixées l'une à l'autre par une grosse corde roulée, en fils de dattier, et qui retient définitivement les animaux.

Le laboureur tient d'une main un mancheron, et de l'autre un long fouet.

Le mode d'atteler les bœufs leur est extrêmement nuisible. La barre transversale qui pèse sur le col de ces animaux les blesse quelquefois au point de les rendre impropres à la continuation d'un service actif.

Aussi, en Égypte, les bestiaux de labour sont reconnaissables aux plaies profondes, larges, aux callosités qui existent toujours en avant du garrot.

La charrue des Égyptiens, construite ainsi que je l'ai dit, possède-t-elle les avantages désirables, ou bien quels en sont les inconvénients?

Situé dans un milieu défavorable, pauvre, assujetti à toutes les exactions d'un pouvoir anti-conservateur, l'Égyptien, pour cultiver son champ, a besoin d'un instrument simple, d'une exécution facile, et qu'il puisse, sans peine, transporter d'un lieu dans un autre. Sous ce rapport, la charrue actuelle lui convient; il la construit lui-même, la porte sur ses épaules, et si elle se détraque, il peut immédiatement la réparer; le concours d'un charron ne lui est pas indispensable.

Cette charrue n'a pas de versoir; son fer, extrêmement étroit, fait un sillon léger de 9 centimètres de profondeur environ.

La terre se trouve divisée par elle, mais non retournée. Le triangle pénètre, incise, glisse, mais au-dessus de lui de petites mottes se rapprochent et se placent dans la même position, sans changer de place.

Si déjà sur un sol régulièrement inondé et cultivé chaque année, la charrue égyptienne laisse à désirer, elle devient bien autrement impuissante sur des champs où toute culture a cessé depuis plusieurs années consécutives.

Dans ce cas, des herbes extrêmement tenaces recouvrent la terre; leurs racines ont pénétré fort avant, et pour défoncer ou labourer le sol, on est forcé de rassembler un grand nombre de charrues.

Ce n'est qu'après des efforts inouïs, après avoir brisé les deux tiers des instruments aratoires, que les Égyptiens parviennent à tracer quelques sillons.

J'abandonne un moment le cultivateur des bords du Nil, et je vais examiner si, dans les pays chauds, les labours profonds sont moins avantageux que les labours superficiels.

Des agriculteurs pensent que si, dans une contrée où la température est élevée, on laboure profondément, la chaleur dessèche la terre, et les semences ne trouvant pas assez d'humidité, la germination avorte.

Au premier abord, cette manière de voir semble être la seule rationnelle, et l'état de l'agriculture chez les Égyptiens tendrait à la faire admettre.

«Chez nous, disent-ils, la force de la terre est à sa surface; si nous pénétrions plus avant dans le sol, nous ramènerions des couches que l'air, la lumière, n'ont point atteintes depuis longtemps; ce serait un terrain mort.

«D'un autre côté, le limon du Nil est déposé chaque année sur la superficie du sol, il importe que nous le conservions là où il est; ce serait ne pas vouloir jouir de cette richesse, que de l'enfouir dans la profondeur de la terre.»

Ce raisonnement a de la valeur, et il serait difficile d'en substituer un autre dans l'esprit des Égyptiens en général.

Chez ce peuple, comme chez beaucoup d'autres, toute innovation en matière d'agriculture soulève à l'instant une opposition tenace, et pour la détruire, il faut d'abord avoir longtemps expérimenté leur système agricole, et un concours de circonstances favorables.

Si un laboureur, parti de notre pays pour aller résider en Égypte, voulait incontinent y appliquer notre mode de travailler la terre, il n'aurait que des déceptions. Sa charrue à versoir sillonnerait facilement; mais si, après avoir fait ses labours, il ne s'attachait pas à niveler exactement le sol, le Nil le recouvrirait difficilement, et il en résulterait, ici des renfoncements d'où l'eau ne pourrait s'échapper, là des élévations d'où elle se retirerait trop tôt; dans l'un et l'autre cas, diminution, appauvrissement des récoltes.

Chargé par le vice-roi d'organiser une école d'agriculture, j'avais reçu d'Europe tout un matériel nouveau: charrues à la Dombasle, herses, extirpateurs, semoirs à brouettes, houes à cheval, etc. etc.

Il fallait se mettre à l'œuvre, mais, je l'avoue, je fus fort embarrassé. Sur quels point, en effet, tenter des essais? Les Égyptiens admettent en

principe, que la terre peut produire toute l'année quand on lui donne de l'eau ; ici donc je n'avais rien à leur enseigner.

Devais-je leur recommander l'emploi de mes charrues? mais ces instruments les épouvantaient, ils sont trop compliqués, trop lourds, et les Égyptiens savent récolter du blé, du coton, du riz, du sésame, de l'indigo, avec les leurs, quoique très-simples, très-modestes.

J'essayai pourtant, et voici ce que je fis.

Sur un terrain vis-à-vis de l'École, des Égyptiens se réservèrent deux arpents, j'en pris deux autres tout à côté.

Trois labours furent faits de part et d'autre, eux avec la charrue du pays, moi avec celle de Dombasle.

Cela terminé, nous ensemençâmes du coton de la même manière, après avoir égalisé le terrain.

La même quantité d'eau fut distribuée partout, aux mêmes jours, aux mêmes heures, et ensemble, nous suspendîmes les arrosements, trois semaines avant la maturité du coton.

Le résultat de cette première épreuve fut à notre avantage : notre cotonnier acquit un plus grand développement, son amande devint beaucoup plus grosse, et son lainage plus abondant, plus soyeux que celui des Égyptiens.

Ce premier succès m'enhardit ; je continuai mes épreuves comparatives sur le sésame, les fèves et le blé.

Pour la première de ces plantes, le résultat fut le même immédiatement, tandis que pour les blés et les fèves je n'obtins d'avantages marqués qu'après avoir pratiqué des labours profonds deux années de suite. Cela s'explique. La portion du sol qui est restée longtemps enfermée ressemble à un corps étiolé ; elle ne prend vie qu'après avoir reçu l'influence des agents physiques : air, humidité, lumière, etc.

En résumé, avec la charrue égyptienne, on incise, on divise le sol, mais on ne peut le retourner ; le limon du Nil demeure à sa surface : il y a là inconvénient et avantage.

Avec la charrue Dombasle, le sillon est large, profond, la terre est renversée, le limon du Nil passe dans les couches inférieures : inconvénient pour la première année seulement, grands avantages pour les années suivantes.

En définitive, les labours profonds, dans les pays chauds, sont préférables aux labours superficiels, et à l'aide de la herse, que les Égyptiens ne connaissent pas, on nivelle parfaitement le sol.

Mais la situation actuelle des Égyptiens ne leur permet pas de recourir à la charrue Dombasle ; il leur en faut une plus légère, moins coûteuse, qui soit plus facile à réparer.

Si la question des labours présente quelque intérêt, il en est une autre extrêmement importante, et sur laquelle il convient de nous arrêter, je veux parler des engrais.

La majeure partie des auteurs qui ont écrit sur l'Égypte affirment que

le limon du Nil suffit pour amender les terres; nul autre engrais, disent-ils, n'est employé, il n'est pas nécessaire.

Si nous jetons un coup d'œil rétrograde sur les périodes agricoles de l'Égypte, si nous examinons comment l'eau arrive aux terres les plus éloignées du fleuve, nous pourrons, *a priori* même, qualifier d'erronées les assertions de ces auteurs.

Sur les champs voisins du Nil, sur ceux qui constituent les rives de ses larges canaux, l'inondation passe immédiatement, et le limon s'y dépose en couche jaunâtre de 5 à 6 lignes d'épaisseur, pour former, en se desséchant, des lamelles grisâtres.

Voilà un amendement incontestable.

Mais sur le sol éloigné du Nil, distant de plusieurs kilomètres, il n'en sera pas ainsi. De longs conduits tortueux charrient l'eau qu'attendent les laboureurs. Dans ces conduits, à leur point de départ, le courant est rapide, l'eau coule avec promptitude, mais bientôt sa vitesse diminue, ou par un surcroît de largeur des canaux, ou par les courbes qu'ils décrivent.

Qu'arrive-t-il dans ce cas? De jaune, bourbeuse, qu'était l'eau, elle devient claire, limpide: c'est que le limon est tombé au fond des canaux, et qu'il n'a point été porté où on voudrait qu'il allât.

Si donc ici la culture ne peut se faire sans engrais, le laboureur doit les chercher ailleurs que dans le Nil.

Autre considération majeure.

C'est aux semailles d'hiver, seulement, que l'inondation du Nil est profitable. Quand le lin, les céréales sont récoltés, le fleuve se retire et baisse à vue d'œil. Les Égyptiens, pourtant, n'en continuent pas moins leurs ensemencements, et nous avons vu qu'en été ils vont chercher l'eau dans le sein de la terre. Or, cette eau n'a point de limon, et cependant les productions les plus riches que fournisse l'Égypte sont précisément celles de cette époque.

Les Égyptiens se servent-ils donc d'engrais étrangers? Oui, et en très-grande quantité.

Tous s'accordent à dire qu'il est indispensable d'amender les terres; ils préconisent également les matières végétales et animales.

Les fumiers provenant de leurs grands animaux domestiques, les Égyptiens ne les emploient pas pour fumer les champs; ils les réduisent en une sorte de pâte qu'ils pétrissent et dont ils font des rondelles qui, séchées au soleil, deviennent propres à la combustion.

Dans cet état, elles sont pour eux ce qu'est pour nous le bois de chauffage.

Les engrais qu'utilisent les Égyptiens sont principalement les platras, les terres vierges provenant des ruines en très-grand nombre chez eux: ils les emportent à dos de chameau ou d'âne, et dans quelques endroits, au moyen de charrettes.

Sur des terres où l'on a récolté du coton, ils conduisent une grande quantité d'engrais qu'ils disposent en tas fort rapprochés. Dès que l'inondation

arrivé, ils l'éparpillent avec un soin minutieux, et cette opération finie, ils sèment du maïs.

Les Égyptiens font quelquefois autrement. Au lieu de répandre les engrais avant les semailles, ils les jettent quand la végétation est déjà arrivée à une certaine hauteur.

Par exemple, veulent-ils activer la pousse du blé, du lin? ils attendent que ces plantes soient hautes d'un pied, puis ils répandent des platras, des terres vierges, salpêtrées, et ils arrosent.

Cette pratique est suivie de résultats surprenants; la végétation grandit extraordinairement, et l'on peut être assuré d'une récolte beaucoup plus abondante que si ce moyen n'avait pas été employé.

Si, avant les labours, on éparpille du fumier sur des terres à coton, la cueillette augmente d'une manière très-sensible.

Les Égyptiens sont tellement convaincus des avantages que procurent les engrais, qu'ils attachent leurs bestiaux sur les champs de trèfle, afin d'avoir ensuite une belle récolte de blé, car après le trèfle ils sèment des céréales.

J'ai dit plus haut que, pour conserver l'humidité sur le sol, les Égyptiens étaient dans l'habitude de semer très-épais. Par là, la végétation se trouve tassée, mais la plante reste fine.

Des essais comparatifs m'ont prouvé qu'avec un tiers de semences en moins, j'obtenais, par exemple, autant de fourrages qu'en obtiennent les Égyptiens. D'après mon procédé, les plantes trouvent autour d'elles plus d'espace, elles acquièrent plus de grosseur; leurs tiges sont plus épaisses, ce qui, par conséquent, donne un résultat semblable, avec cette différence, toutefois, que le travail des indigènes est plus coûteux que le mien.

Les expériences dont j'ai mentionné les résultats ne sont pas les seules que j'aie pratiquées en Égypte: j'y ai introduit des plantes nouvelles, et parmi celles-ci, il en est plusieurs qui, à mon grand étonnement, se sont acclimatées sans difficultés.

Le houblon, le colza, végétaux cultivés dans le nord, ont complétement réussi en Égypte. Tous deux ont traversé les étés les plus chauds sans souffrir, sans que les vents du sud ou de l'est retardassent leur développement.

J'ai eu deux récoltes de colza, une en hiver, l'autre en été.

Le coton nankin n'existait pas en Égypte, je l'y ai importé, cultivé, et il y est devenu fort beau.

Il est une autre plante que, le premier, j'ai cultivée en grand, et dont la croissance a quelque chose de merveilleux : c'est une luzerne à fleurs bleues, importée de la Mecque en Égypte par Ibrahim-Pacha, lorsqu'il fit la conquête de l'Hedjaz.

Cette luzerne, connue actuellement en Égypte sous le nom de *bercime de l'Hedjaz*, donne, en été, quand elle est suffisamment arrosée, deux coupes toutes les six semaines.

Ce fait, dont je garantis l'authenticité, paraîtra peut-être une fable à plus d'un cultivateur, mais il est vrai, les Européens qui habitent le Caire ont pu l'entendre citer ou le vérifier par eux-mêmes.

Si les développements dans lesquels je suis entré ont quelque valeur en tant qu'agriculture des Égyptiens, ils nous fournissent évidemment des données dont nous pourrons faire une application utile à la France, à l'Algérie.

Il me paraît hors de doute que la culture du coton blanc ou nankin, du sésame, de l'indigo, du riz, de l'opium, est possible dans les provinces méridionales de la France, dans l'île de Corse, en Algérie ;

Que le houblon, le colza, peuvent être livrés à la grande culture dans le midi de la France, dans l'île de Corse et en Algérie ; avantages sur lesquels je ne crois pas nécessaire de m'appesantir.

Je ferai seulement une dernière réflexion. Nous allons chercher fort loin, pour des millions, des produits que certainement nous pouvons avoir chez nous.

Le climat, la terre, leur sont favorables.

Que le gouvernement le veuille ; que des hommes éclairés s'associent, et l'argent que nous portons à l'étranger restera chez nous, nous l'emploierons à introduire dans nos départements du Midi, dans l'île de Corse et en Algérie, les riches cultures dont les étrangers s'enorgueillissent.

HAMONT.

MÉLANGES.

GISEMENT ET EXPLOITATION

DES MINES DE TURQUOISES DU KHORASSAN.

(Extrait du journal d'un voyage.)

Ce matin (5 juin), je quitte la ville de Nichapour, pour me rendre à *Meadene*, village près duquel se trouvent les célèbres mines de turquoises, les seules connues sur la surface du globe, et qui est situé à huit fersekhs (32 milles anglais) vers le nord-ouest de la ville.

On parcourt, pendant les cinq premiers milles, une vaste plaine couverte de villages, de jardins et de champs bien cultivés, et merveilleusement productifs, grâce aux nombreux ruisseaux qui découlent du Benalou-Koub et des autres montagnes voisines.

A mesure que nous approchions de ces dernières, l'aspect du pays changeait, et nous nous engagions de plus en plus au milieu de collines de sable et d'une argile rouge, dépourvues de végétation, mais dont les flancs stériles laissaient voir la trace d'efflorescences salines tellement abondantes qu'elles interdisent toute culture : en effet, le sel gemme abonde dans la

contrée, et, chemin faisant, nous rencontrâmes l'occasion d'en visiter les deux exploitations principales. La première porte le nom de *Doulstaly*, et ne se trouve éloignée de Meadene que de 6 milles anglais. C'est, pour ainsi dire, un énorme rocher de sel, recouvert à l'extérieur d'une couche très-peu épaisse de l'argile rougeâtre que je viens de signaler.

Rien de plus simple que les procédés dont on se sert pour extraire le minéral : l'ouvrier, qui ne connaît d'autre instrument que la pioche, commence par pratiquer un trou dans une des parois du rocher, après quoi il y introduit une boule d'argile de minime grosseur et fraîchement pétrie, et il ne cesse de frapper sur l'ouverture, ainsi protégée, que quand un bloc de sel finit par se détacher de la roche ainsi lézardée. On le voit, ce travail ne demande pas de grands efforts, ni de travaux préparatoires importants : le sel qu'il procure est d'une blancheur remarquable et du grain le plus fin.

La mine de Douletaly appartient au gouvernement persan, qui l'afferme au plus offrant : en ce moment, elle ne rapporte pas plus de 150 tomans par année; un bon ouvrier peut en extraire, dans sa journée, à peu près la valeur de 800 livres pesant.

La seconde mine s'appelle *Nemekzar* ou la *Saline;* une demi-heure de marche la sépare de la première; elles sont soumises toutes les deux au même mode d'exploitation. La qualité seulement est différente; celle de la seconde passe pour être infiniment supérieure.

La partie du chemin qui conduisait au but principal de notre expédition est tracée au travers de montagnes rocailleuses, ou de hauts rochers complétement nus, dont la couleur foncée me parut être celle affectée par les roches porphyriques, mais que cependant je crois être un calcaire fortement teintée, très-dur et très-compacte. Nulle part je n'ai aperçu de roches alternantes appartenant à un autre système. Les parties les plus élevées présentaient une apparence métallique, qui me firent supposer que le fer pouvait bien en être le principe colorant. Mais je ne puis donner ici que des aperçus approximatifs, ne sachant pas assez de géologie pour déterminer parfaitement la nature du terrain parcouru.

C'est donc au milieu de ce paysage ainsi accidenté qu'on aperçoit deux villages situés l'un au-dessus de l'autre, le premier assis sur la crête d'une montagne, l'autre reposant dans un joli vallon.

Ces villages sont fortifiés de remparts crénelés et garnis de bastions. Cent cinquante familles au plus y ont établi leurs demeures; elles proviennent d'une émigration du Badakhchan, favorisée par l'un des derniers shahs de la Perse.

En effet, les habitants de cette contrée, située dans l'Asie centrale, et célèbre par ses gisements de rubis et autres pierres précieuses, passent, à juste titre, pour des hommes fort experts dans la recherche et l'exploitation des mines, et c'est un motif qui les a fait choisir, de préférence aux minéralogistes européens, dont on se défie et dont on se défiera toujours dans l'Orient.

Il est probable que ces colons ont oublié leur langue maternelle, car celle

que nous leur avons entendu parler entre eux n'est autre que le persan corrompu, généralement en usage dans le pays. Quant à leurs connaissances, elles sont traditionnelles, et doivent consister en assez peu de chose sous le rapport de la théorie; mais il en est autrement en pratique, et ces hommes, occupés d'une chose unique, ne manquent pas d'un certain tact et d'une habileté réelle à découvrir les turquoises qu'ils sont chargés d'exploiter.

Les turquoises sont par eux divisées en deux classes, selon la manière dont on les a extraites. On les appelle *sengui* ou pierreuses, quand on les rencontre incrustées dans la gangue, et qu'il faut les en retirer à coups de pioche ou de marteau. Le nom de *khaki* ou de terreuses est donné à celles qu'on obtient en lavant les sables provenant du creusage de certains puits au milieu desquels se trouvent les turquoises, dégagées de toutes autres substances hétérogènes. Les sengui sont d'un bleu plus foncé; les khaki sont d'une dimension peu commune, mais moins recherchées, parce qu'elles sont d'une couleur pâle et mêlées de taches blanches.

S'il faut en croire les mineurs de Meadene, on ne trouve de turquoises nulle part ailleurs que dans le groupe assez peu considérable des rochers dont nous venons de parler. Cependant, le gouvernement persan ne veut point se charger des frais d'exploitation, et encore moins de faire exécuter des fouilles nouvelles: il se contente de mettre ce travail en ferme, moyennant la modique somme de 500 tomans par année; aussi la plupart des belles turquoises qu'on retire aujourd'hui de cette localité ont-elles été trouvées dans des excavations anciennes ou dans les profondeurs de vieux puits autrefois abandonnés. Il n'est pas rare d'en rencontrer dans les fragments de rochers laissés jadis sur place et négligés pour d'autres recherches de date plus récente. Le roc a été creusé à différents étages, mais presque toujours vers sa base, et on y voit la trace de nombreuses galeries, de tunnels, de puits écroulés depuis longtemps. Ils sont encore désignés par leurs noms, et les plus considérables s'appellent *Abdourryzak, Chahiperdar, Kharydji, Kéméri-Khaki*, et *Gaure-Séfed*.

Ayant payé d'avance des mineurs, afin qu'ils donnassent quelques coups de pioche en faveur du *betaletsahab*, c'est-à-dire de l'astre heureux du voyageur, il nous fut permis d'assister aux travaux dans la mine d'Abdourryzak; on s'y sert, pour faire éclater la roche, du même procédé que celui employé pour le sel, avec cette différence, qu'au lieu d'une boule d'argile destinée à amortir le coup, on introduit dans le forage un peloton d'herbes sèches. Dès que les lézardes commencent à se former et à s'entr'ouvrir, on prend alors des précautions infinies pour ne point entamer les turquoises qui peuvent s'y rencontrer.

Elles ne s'y trouvent point dans les creux d'une geode, à la manière des améthystes, mais on les voit comme incrustées, comme empâtées dans la matrice, au nombre de vingt-cinq à trente, et plus ou moins réunies. Chacune de ces pierres précieuses est recouverte d'une enveloppe calcaire extrêmement mince, blanche du côté adhérent à la turquoise, brune vers la portion qui repose dans la gangue. Je me suis demandé souvent comment

il se faisait que la substance colorante se soit arrêtée précisément à l'extérieur, et qu'elle n'ait point altéré la pureté de la turquoise; mais je me borne à raconter ce que j'ai vu, sans vouloir me charger de l'expliquer. Quant à la couleur de la turquoise même, je n'en dirai pas davantage, si ce n'est qu'on rencontre sur le flanc de cette même montagne du Benalou-Kouh des indices de cuivre carbonaté vert et bleu, comme sont les belles variétés de malachite.

Quoique la fortune m'ait été peu favorable dans ma tentative de recherche, j'ajouterai cependant que les plus belles turquoises sont extraites de la mine où nous nous trouvions, et que celles du Khouroudji ne viennent qu'après celles-ci. Je crois devoir répéter que les meilleures trouvailles ont lieu dans les excavations les plus anciennes.

Après avoir raconté de quelle manière on obtient les turquoises pierreuses, je veux dire un mot sur celles qu'on doit au lavage. Pour nous rendre compte de l'opération, nous nous dirigeâmes vers une colline située au midi du village construit dans la vallée; là ne se rencontre plus le roc, mais le sol y est composé sur un fond argileux de gravier et de cailloux roulés, indiquant un terrain d'alluvions. Il fallut de nouveau payer d'avance et essayer encore l'influence de mon étoile : après quoi, plusieurs tamis remplis au hasard du gravier et des cailloux en question qu'on venait d'extraire d'un puits récemment ouvert, furent portés aussitôt dans une pièce d'eau courante qui se trouvait au bas de la colline; plusieurs immersions furent nécessaires pour emporter la terre, mélangée au sable, qui contient les turquoises, qu'on reconnaît promptement à leur teinte azurée, et dont nous trouvâmes un assez bon nombre de grosseur raisonnable, mais malheureusement d'un ton très-pâle et par conséquent de peu de valeur.

Les travailleurs nommaient ces pierres *tazé meadene* ou de la *nouvelle mine*, par opposition à celles d'une couleur beaucoup plus brillante, qui toutes proviennent des anciennes mines. Ils affirment que les turquoises sont semblables aux cerises, sous ce rapport que les unes et les autres acquièrent de la couleur en mûrissant.

Ils ajoutent seulement que la maturité parfaite d'une cerise peut s'obtenir de l'action du soleil pendant l'espace d'un printemps, tandis qu'il en faut mille pour qu'une turquoise arrive au même résultat.

On a déjà remarqué l'influence pernicieuse que le travail des mines exerce non-seulement sur le physique, mais encore sur le moral des hommes qui s'en occupent. Ce fait se trouve non moins bien constaté par ce qui se passe journellement ici. Les habitants de Meadene passent, à juste titre, pour les trompeurs les plus consommés de l'Orient. Il est vrai que la cupidité et la mauvaise foi de ceux qui les dirigent pourraient peut-être servir d'excuses à leur conduite, si la fraude et le mensonge étaient jamais excusables. Entre autres subterfuges parmi tous ceux qu'ils emploient pour mieux se défaire de leurs marchandises, est celui de garder la turquoise dans un linge mouillé pendant quelques heures.

Comme ces ventes se font le plus souvent secrètement et à l'improviste,

pour éviter la surveillance des officiers persans, qui ne manqueraient pas d'en faire le rapport au gouverneur de la province, qui prélève un droit sur chaque vente, l'acquéreur achète presque toujours la pierre précieuse avant que la couleur, relevée par l'action de l'humidité, ait eu le temps de reprendre, en se séchant, sa teinte naturelle.

Je ne terminerai pas cet extrait, sans ajouter qu'on retire, par l'opération du lavage, des turquoises de grosseur monstrueuse. Feth-Ali-Shah, prédécesseur du monarque actuel, en avait une en sa possession, dont on avait fait une coupe à boire. Chacun sait que le trésor de Venise renfermait une turquoise qui pesait plusieurs livres. Quand elles ont une certaine dimension, les habitants du Khorassan s'en servent pour orner les harnais de leurs chevaux; toutefois, c'est là un ornement de mince valeur, parce que d'ordinaire elles sont pâles ou même décolorées.

ALEXANDRE CHODZKO.

LES KARAPAPKAS.

Vers les 42e degré de latitude nord, et 45e degré longitude est, entre le lac d'*Ourmia* et le *Kurdistan*, est une plaine appelée *Soldous*, arrosée par une rivière et habitée par une tribu émigrée de la Géorgie, nommée *Karapapak* (bonnets noirs). Cette tribu possède cent vingt petits villages, éparpillés entre *Saouk*, *Polak* et le lac d'*Ourmia*, dont la population est estimée de 24 à 25,000 âmes, de religion musulmane, de la secte d'*Ali*, connue sous le nom de *Shia*.

La tribu est gouvernée par la famille des *Karapapaks*, composée de quatre frères : l'aîné, *Meti-Khan*, âgé de quarante à quarante-cinq ans, *Kiazim-Khan*, *Hassan-Khan* et *Iskender-Khan*.

Le caractère intrépide des quatre frères est cité dans l'Asie. Ils chérissent l'agriculture, qui, avec leurs troupeaux, forment toutes leurs richesses, ne sont point trop fanatiques, aiment les Européens, la civilisation et tout ce qui est progrès. Leur industrie consiste en fabriques de tapis dits de *Turquie* ou de *Perse*, et de quelques petits tissus de coton ou laine; ils font le commerce des bestiaux, du lainage, et surtout des produits agricoles.

En 1824, après que la Russie se fut emparée de la Géorgie, malgré les offres très-avantageuses des Russes, les cajoleries sans nombre des généraux (*Kiazim-Khan* avait été nommé capitaine aux gardes), la tribu des Karapapaks, ne pouvant frayer avec les nouveaux occupants, les quatre frères émigrèrent, à la tête de leur tribu, vinrent en Perse, demandant des terres qu'on leur donnât à exploiter. Le shah était tracassé constamment par les Kurdes, qui envahissaient ses frontières du côté du lac d'Ourmia, et qui s'enfuyaient dans leurs montagnes, laissant après eux des traces de feu et de sang. Ces peuples nomades, ne vivant que de rapines et pillages, por-

taient la désolation dans le centre même de la Perse, infestaient toutes les routes, et ne savaient que fuir devant les quelques troupes qu'on envoyait contre eux.

Le shah pensa que les Karapapaks seraient un très-bon rempart à opposer à ces misérables, et les fit échelonner sur cette frontière.

Les frères, en arrivant, commencèrent par bâtir une petite forteresse, pour mettre le gros du matériel à l'abri.

Une fois la forteresse bâtie sur une petite éminence, ils se construisirent de petits villages, et formèrent des soldats, qui surent travailler la terre et se défendre eux-mêmes.

Leurs accords avec la Perse furent que le gouvernement persan leur donnerait 2,000 tomans par an (la valeur du toman de Perse est la même que le ducat d'Autriche, 12 fr. à 12 fr. 50 c.; la solde était donc de 25,000 francs), et qu'en retour la tribu devrait entretenir, pour le cas où la Perse aurait la guerre, un corps de cavalerie de 6,000 hommes, commandé par un des quatre frères.

Les commencements furent pénibles pour les Karapapaks : ils étaient constamment sous les armes; peu à peu ils organisèrent leur recrutement, qui se fait instantanément; chaque village envoie son contingent, commandé par le chef du village, et celui-ci va se ranger sous le commandement de celui des quatre frères qui est de service.

Les Kurdes, constamment repoussés sur tous ces points, finirent par s'apercevoir qu'ils étaient forcés de changer le théâtre de leurs sanglants exploits, et perdirent l'habitude de venir fondre de ce côté : on ne les vit plus qu'à de rares intervalles, et amicalement.

Tant que la Perse eut besoin des Karapapaks, les 2,000 tomans furent payés; mais la besogne finie, au lieu de leur en donner, on leur en demanda; on renouvela très-souvent ces importunités. Il y a trois ans, entre autres, le prince Karaman-Mirza, oncle du roi de Perse, gouverneur de la province d'Ourmia, leur fit demander 14,000 piastres, dont le gouvernement avait besoin; ses envoyés faisaient des menaces en cas de refus; ils allèrent même jusqu'à menacer, d'en dehors de la tente, d'ôter le schall de la ceinture du frère aîné (la plus grande insulte qu'on puisse faire à un homme). La patience de Meti-Khan fut poussée à bout : il fit répondre aux envoyés d'avoir à s'en aller le plus promptement possible, sans quoi il allait les faire pendre, et marcher ensuite sur Tébriz. Comme ceux-ci savaient qu'il est homme à le faire, ils prirent le parti de s'enfuir bien vite.

Ces scènes se renouvellent bien souvent : les Karapapaks sont rançonnés, et leur patience est mise à de rudes épreuves; ils voient qu'ils n'ont pas de sécurité à attendre des Persans, qui fondraient sur eux s'ils le pouvaient sans crainte; aussi songent-ils à transporter leurs foyers en d'autres lieux. Depuis longtemps ils ont les yeux tournés vers l'Algérie; le succès de nos armes dans cette partie de l'Afrique fait le sujet de leurs conversations journalières. Comme Meti-Khan et Iskender-Khan possèdent quelques notions de géographie et de l'état politique des diverses nations européennes, ils font

traduire les journaux qui leur tombent sous la main ; Iskender-Khan, surtout, n'aspire qu'à égaler un jour les Lamoricière, les Changarnier ; ils parlent beaucoup d'aller offrir leurs services au roi des Français, et ne balanceraient pas un instant à quitter avec armes et bagages, le pays qu'ils habitent, pour aller dans une patrie où ils jouiraient de la tranquillité qu'ils auraient contribué à y établir. Iskender-Khan, qui a une réputation de bravoure bien établie, qui a pris trois princes ennemis au siége d'Hérat, ne rêve que rencontres avec Abd-el-Kader.

Pourquoi la France n'agirait-elle pas en Algérie comme l'a fait la Perse? Pourquoi ne se servirait-elle pas de la bonne volonté de cette tribu?

GIRARD.

STATISTIQUE GÉNÉRALE SYNOPTIQUE

DES PRINCIPAUTÉS

DE VALLAQUIE ET DE MOLDAVIE.

Deuxième partie.

RÈGLEMENT ORGANIQUE DE 1830 ET SES RÉSULTATS.

Le régime des Phanariotes avait causé de trop grands maux aux Principautés pour ne pas réveiller le patriotisme de leurs habitants. En 1821, des plaintes amères, étouffées depuis plus d'un siècle, débordent de toutes parts contre ces fermiers du Phanar, et quatorze députés moldo-vallaques les vont porter aux pieds du sultan. En réponse à leurs plaintes, l'empereur Mahmoud choisit parmi eux deux princes, l'un indigène, l'autre indigéné ; *Jean Stourdza* et *Grégoire Ghyka* vont, au printemps de 1822, gérer, l'un les affaires de la *Moldavie*, et l'autre celles de la *Vallaquie*. En 1826, le traité d'Akermann rend aux Principautés le droit d'élire leur prince par l'assemblée générale des divans de chaque province, comme corps du pays, *avec l'accord général des habitants*, et fixe à sept années la durée de l'administration du hospodar. Par le traité d'Andrinople, du 2-14 septembre 1829, « les principautés de Moldavie et « de Vallaquie s'étaient, par une capitulation, placées sous la suzeraineté de la Sublime « Porte, et la Russie ayant *garanti* leur prospérité, » il est entendu qu'elles conservent *tous* les priviléges et immunités qui leur ont été accordés *en vertu de leur capitulation*. En conséquence, elles jouiront du libre exercice de leur religion, d'une *parfaite sécurité*, d'une administration nationale *indépendante*, et d'une *entière liberté* de commerce. Le droit de paix et de guerre, et celui de se faire représenter, sont oubliés. Ils viendront plus tard. Pour le moment, par l'acte additionnel audit traité, les hospadars sont élus *à vie*, avec défense expresse *de porter atteinte aux droits garantis aux deux pays par les traités et hatti-schérifs antérieurs*, et les Principautés jouissant de tous les priviléges d'une administration intérieure *indé-*

pendante, sont autorisées à établir un cordon sanitaire et des quarantaines, à entretenir une milice, et à travailler et à mettre à exécution leur règlement administratif, la Porte s'engageant d'avance à le confirmer, en tant qu'il exprimera le vœu des assemblées des plus notables du pays, et l'accord général des habitants.

En vertu de cette promesse, les Moldo-Vallaques se mettent à l'œuvre; mais, ignorants de l'histoire de leur patrie, ils croient remonter bien haut dans le passé en se reportant à 1730. Ils prennent ainsi les lois de Mavrocordato pour celles de Radu IV et d'Étienne le Grand, celles d'Ipsilanty pour celles de Basile le Loup et de Mathieu Basaraba, et prennent tous le vœu de l'aristocratie pour l'*accord général des habitants*. Quoi qu'il en soit, ils s'assemblent, discutent, statuent, et signent ce qui suit :

Le prince est élu *à vie* par l'assemblée générale extraordinaire, et, en cas de mort, d'abdication ou de *destitution*, le président du haut divan, les ministres de l'intérieur et de la justice, composent, sous le nom de caïmacamie, un triumvirat provisoire, qui, cinq jours après son entrée en exercice, doit publier les feuilles des candidats au trône, et procéder à l'élection des députés, en sorte que toutes les élections soient faites dans un délai de quarante jours, et le prince élu le soixantième.

Les députés électeurs se réunissent en assemblée générale, dite extraordinaire, à l'effet de choisir un prince entre eux, et cette assemblée se compose :

Vallaquie.		*Moldavie.*	
1° Du métropolitain de Bucuresci,	1	Du métropolitain de Yassi,	1
2° Des trois évêques de Buzèu,	1	Des deux évêques,	»
de Rômnic,	1	De Urs',	1
d'Argès',	1	De Romanu,	1
3° De boiers du 1er rang, c'est-à-dire du grand bano au grand camaras',	50	Du grand logothète au grand postelnic,	45
4° De boiers du 2e rang, c'est-à-dire du grand clucer au grand comis,	73	De l'aga au bano,	30
5° De députés nobles des districts du grand serdar au grand pitar,	36	Du comis au s'atrar,	32
6° De députés des corporations,	27	Des députés des corporations,	21
7°	»	Du député de l'Académie,	1
	190		132

Le métropolitain est président, et les évêques sont membres de droit de toute assemblée politique; mais ils peuvent être mis en jugement pour cause d'excitation aux troubles et à la révolte.

Les qualités requises pour faire partie de cette assemblée sont, pour ceux du premier rang, comme pour tous autres, d'avoir trente ans accomplis, d'être nés Romans, et domiciliés dans le pays. Pour ceux du second rang, d'être, en outre, propriétaires d'au moins 500 toises de terre habitée. Pour les députés des districts, d'être propriétaires dans le district de leur élection ; et pour ceux des corporations, de posséder un immeuble d'au moins 5,000 piastres. Ceux de la première et de la deuxième classe sont élus par leurs pairs; les députés des districts, par les boiers qui les habitent; et ceux des corporations par les corporations mêmes. Sont électeurs, tous boiers, tous fils de boiers, deux neamuri, deux postelnicei, et deux maziles par place, élus eux-mêmes par leurs corps.

Telle est l'assemblée qui doit élire le prince : tout y est noble, électeurs et députés, car le peuple, qui n'y entre que par le commerce pour $^{27}/_{190}$ et $^{21}/_{132}$, ne peut compter sur la valeur de ses représentants, en trop petit nombre pour ne pas être les créatures

des municipalités, influencées par le gouvernement provisoire. Néanmoins, ces députés du peuple portèrent tellement ombrage aux boiers que, sans attendre le traité de Saint-Pétersbourg, qui vint tout simplifier, ils statuèrent, par un amendement à l'article 26, que le prince serait simplement élu par les boiers du premier rang. Comme ils ont violé, par leur orgueil, la lettre du traité d'Akermann, qui exige l'*accord général des habitants*, la Russie se croit en droit de punir leur illibéralisme en leur imposant un prince de son choix. Qu'ont-ils à dire? Les Romans ne leur appartiennent pas plus qu'ils n'appartiennent eux-mêmes à la Russie.

Les qualités requises pour la candidature au trône sont, savoir : quarante ans accomplis, trois quartiers de noblesse, d'être de la haute classe et naturalisé au moins par son père. Ces candidats sont élus en Vallaquie par les grands boiers, y compris les troisième et quatrième vornics, par tous boiers ex-ministres, et le fils aîné de l'ex-prince, s'il a plus de trente ans.

L'assemblée générale ordinaire ou législative se compose :

Vallaquie.		*Moldavie.*	
1° Du métropolitain et des évêques,	4	Du métropolitain et des évêques,	3
2° De boiers du premier rang,	20		16
3° De députés des districts,	18		16
4° Du député de Craïova,	1		
	43		35

Ici le peuple n'est rien. Tous les députés sont nobles. Les premiers doivent être élus par leurs pairs dans les deux capitales, mais ils ne sont, de fait, que les élus du prince. Les seconds doivent être à la fois propriétaires, boiers, et fils de boiers, et ne sont en effet que les fils des grandes familles. On conçoit donc qu'il faut une certaine vertu aux membres d'une assemblée si aristocratique pour oser y poser la question des droits du peuple, et un certain courage pour se compromettre dans ses intérêts. Ce n'est pas qu'ils n'en aient le droit; au contraire, *ils sont libres, par l'article* 48, 1° de contrôler, débattre, admettre, rejeter ou amender les propositions du gouvernement; 2° par l'article 51, de peser l'utilité de toutes les mesures prises par le gouvernement pour la sûreté publique, et des dépenses qu'elles nécessitent; 3° enfin, par l'article 57, d'examiner tous les contrats passés par l'État, de veiller au maintien du bien public, d'encourager l'agriculture et les arts, d'aviser, de concert avec le prince, au développement du commerce, au règlement des poids et mesures, à la fondation des écoles, des hôpitaux et de tout établissement de fontaines, routes, prisons et quarantaines, de veiller à la milice et au bien du clergé, en un mot, d'être, *comme jadis, et suivant les lois fondamentales du pays*, les gardiens des droits et les fauteurs de la prospérité de leurs concitoyens. Mais la plupart de ces députés ne connaissent guère ni les droits de leur pays ni les leurs; la pusillanimité leur en montre l'usage comme une révolte contre la Russie. Et c'est en vain que l'un d'eux leur a dit : « Qui ne se sent point de courage, appuyé sur ces trois articles, est un lâche, et qui « s'offusque de ce courage est ou inhabile ou mauvais citoyen. » Ils lui ont répondu avec la peur feinte d'un exil impossible : « Imprudent! et la Sibérie! » Ces gens-là se croient Russes, et ont l'amour-propre d'avoir mérité les sympathies des peuples libres, et ils en veulent à la France de son indifférence, et ils ne veulent pas comprendre ces paroles : « Aide-toi, le ciel t'aidera! »

A la Chambre appartient, en outre, le droit d'élire le métropolitain et les évêques : mais, en cela comme en tout, l'influence étrangère domine, et la minorité des membres patriotes est toujours battue

Tout pouvoir émane du prince. Il est le seul pouvoir exécutif, et participe, avec l'assemblée, au pouvoir législatif. Il nomme à toutes les places, et choisit ses ministres, qui sont au nombre de cinq, savoir :

1° Ministre de l'intérieur, grand vornic en Vallaquie et grand logothète en Moldavie;
2° *id.* de la justice, grand logothète dans les deux pays;
3° *id.* du culte et de l'instruction publique, ou logothète ecclésiastique;
4° *id.* des finances, vestiaire ou vestiairnic;
5° Secrétaire d'État ou postelnic.

Le postelnic, le ministre des finances et celui de l'intérieur, composent le conseil dit administratif; le dernier en est président de droit; et tandis que tous les emplois civils et militaires sont à la nomination du prince, ce conseil a le droit de lui présenter, pour les juridictions, les recettes des juridictions et les directions des quarantaines, deux candidats entre lesquels il est tenu de se prononcer. La réunion des cinq ministres, à laquelle le spathar est appelé, prend le titre de conseil des ministres, et est présidé par le prince.

Le postelnic correspond avec les agents et consuls étrangers; il a sous son inspection la censure littéraire.

L'aga est chef de la police générale: c'est à lui que réfèrent les commissaires des chefs-lieux de juridictions.

L'armas' est inspecteur général des prisons.

La direction des quarantaines est confiée à un comité, sous la présidence d'un fonctionnaire nommé par la Russie. Cette forme quasi-constitutionnelle ne laisse pas que d'être assez embarrassante pour des hommes qui y sont peu faits, et la position du prince sera toujours pénible tant qu'il sera réduit à ne choisir ses ministres que dans la haute classe, et ne pourra nommer à tel ou tel emploi, non pas l'homme capable de le bien remplir, mais celui qui s'y croit des droits par sa supériorité dans la hiérarchie nobiliaire.

Municipalités.

Quatorze villes en Vallaquie, et six en Moldavie, sont constituées en municipalités. Elles ont chacune une caisse communale alimentée par les octrois, et dont les fonds sont réservés à leur entretien, et principalement affectés au pavage, à l'éclairage et à l'extinction de l'incendie.

VALLAQUIE.		MOLDAVIE	
Municipalités.	*Revenus.*	*Municipalités.*	*Revenus.*
Bucuresci,	486,729		
Focçani,	40,108	*Nota.* Les deux tiers environ de ces sommes sont employées annuellement à des améliorations.	
Bràila,	143,615		
Ploiesci,	127,939		
Tûrguvici,	141,347		
Câmpulungu,	112,911		
Pitesci,	126,719		
Slatina,	60,432	Jassi,	369,461
Caracala,	42,975	Focçani,	80,235
Ròmnic,	45,616	Galatsi,	231,359
Velocna,	23,948	Botochan,	116,310
Tûrgugilu,	62,795	Roman,	310,307
Cernetz,	35,741	Bûrlatu,	161,218
	1,450,855		1,268,899

Quarantaines.

Chaque principauté a un comité sanitaire chargé de veiller à la santé publique et au maintien des quarantaines. Il se compose d'un comité médical, dont nous parlerons plus bas, et d'un comité directeur. Ce dernier se compose comme il suit :

1° D'un inspecteur général pour les deux principautés, à la nomination de la Russie ;

2° Du ministre de l'intérieur ;

3° Du chef de la police ;

4° Du médecin en chef.

La Moldavie n'a qu'une quarantaine établie au port de Galatsi. La Vallaquie en a onze, savoir :

1re *Classe.*	2e *Classe.*	3e *Classe.*
Brâila,	Severin, Turnu,	Isvôrolo.
Georgeo,	Calafat, Zimnicea,	Beket.
Gâlâras,	Oltenica,	Gura Jalomiçi.

Chaque quarantaine a son directeur, son médecin, sa sage-femme et son interprète. Outre ces quarantaines, il est établi, de distance en distance, des piquets formant cordon sanitaire, et composés, en Vallaquie, de 6 paysans et de 2 soldats; en Moldavie, de 2 cavaliers et de 2 fantassins. La Vallaquie compte 217 piquets, et la Moldavie 15.

La quarantaine est graduellement de 4, 8, 16, 24 jours. Qu'il y ait eu, dans son établissement, un but politique, celui d'éloigner, autant que possible, les Principautés du territoire turc (c'est à n'en point douter), il est à croire cependant qu'elle les a garanties de la peste en 1838, alors que sur l'autre rive, à Rutchuk, par exemple, où je me trouvais, il mourait de 90 à 100 personnes par jour.

Les précautions que l'on prend à l'arrivée des passagers et des marchandises sont celles-ci :

Les passagers d'un même bord sont conduits dans un fumigatoire où ils se dépouillent de leurs vêtements, passent un caleçon, endossent une robe de chambre, et chaussent des mules que leur fournit l'administration, à moins qu'ils n'aient eu le temps et la précaution d'envoyer vingt-quatre heures d'avance des habits de rechange. Ils sont de là conduits dans les chambres qui leur sont destinées, et vingt-quatre heures après leurs vêtements leur sont rendus.

Quant aux marchandises, on se contente : 1° pour les huiles, les caviars, les olives, les poissons, et les fruits, de leur faire subir l'immersion dans l'eau ; 2° pour les étoffes, de les purifier par des fumigations d'acide muriatique ou de les exposer à l'air, la soie 8 jours, le coton 16, les laines 20 ; le coton et la laine bruts, 30 et 42. Les papiers sont fumigés au soufre pendant 6 heures, et les monnaies et bijoux passés au vinaigre.

Il résulte de ces mesures rigoureuses que l'Autriche, ayant réduit à vingt-quatre heures ses quarantaines des Butchedji, a obtenu, par là, une liberté entière et égale à celle de la Russie, d'importation et d'exportation, tandis que la France et l'Angleterre, gênées par tant d'entraves, ne peuvent établir un commerce direct d'importation avec les Principautés, celui qu'elles y font par terre étant grevé par les frais de transport, de douane, et les chicanes de l'Autriche.

Tribunaux.

Les tribunaux sont, à peu de chose près, établis sur le pied français. Il y a trois degrés judiciaires, de première instance, d'appel et de cassation. Il est, en outre, un

jury dans chaque village. Ce jury se compose de trois villageois élus annuellement par la commune, choisis en Moldavie parmi les fruntas'i (ou de front), les mijlocas'i (de milieu), et les codas'i (de queue), résumés par le nom de ràd'es'i (de rayons), c'est-à-dire propriétaires d'un rayon de terre au front, au centre, à l'extrémité d'une propriété seigneuriale, et dont les séances se tiennent le dimanche, au sortir de l'église, dans la maison et sous la présidence du curé. Ils sont appelés ales'i, ou élus en Vallaquie; pacènici ou de paix, en Moldavie, et jugent de tous différends, de 10 à 15 piastres. Cette institution, bonne en elle-même, devient mauvaise chaque jour par le fait même de l'administration qui ne rougit pas de descendre jusqu'à influencer ces innocentes élections, et s'embarrasse peu qu'elles aient lieu régulièrement chaque année; il en résulte que les jurés et le zapciu (bailli) s'entendent entre eux, suscitent des procès, et font composer les parties à leur avantage.

Chaque chef-lieu a son tribunal de première instance, à la fois civil, commercial et criminel. La Vallaquie en compte donc 18, et la Moldavie 13. Ils se composent d'un président, de deux juges ou assesseurs, d'un procureur et d'un greffier, qui tous doivent avoir au moins vingt-cinq ans. Ils jugent en Vallaquie sans appel, jusqu'à 500 piastres, en Moldavie jusqu'à 1500, ou valeur de 30 toises de terrain; avec appel, moyennant caution de 20 pour 100; le délai d'appel est de trois mois.

Il n'y a dans les Principautés que trois tribunaux purement de commerce, l'un à Craïova, l'autre à Galatsi, et le troisième à Bucuresci. Les villes de Jassi, Focçani et Botoschani adjoignent à leur tribunal de première instance le plus ancien staroste (prévôt) des marchands pour juger en affaire de commerce.

Le tribunal de commerce se compose, à Bucuresci et à Galatsi, d'un boier comme président, d'un négociant comme juge, nommés par le prince, et de trois autres juges élus par le commerce parmi les négociants.

A Craïova, le tribunal n'est composé que de trois membres, du président, nommé par le prince, et de deux juges élus par le commerce.

En Vallaquie, ces tribunaux jugent en première instance de toute affaire commerciale, et en appel de toutes sentences rendues en cette matière par les tribunaux civils de première instance. En Moldavie, on ne peut appeler des sentences du tribunal de Galatsi qu'au divan princier.

Chose remarquable, c'est que le boier, qui généralement ne s'entend à rien moins qu'au commerce, et qui, en Vallaquie surtout, fait fi du commerçant, use néanmoins de sa prérogative de boier pour briguer la présidence de ce tribunal.

Le divan d'appel, composé de douze membres, se divise en deux sections, civile et criminelle. Il y en a deux en Vallaquie, l'un à Bucuresci, l'autre à Craïova, et un seul en Moldavie. Les membres qui le composent doivent avoir au moins vingt-sept ans, et le président trente ans. En matière civile il se compose, en Vallaquie, de six juges, d'un procureur et d'un greffier, en Moldavie, d'un président et de quatre membres. Il juge sans appel jusqu'à 5,000 piastres de capital, et 500 piastres de revenus; en Moldavie, jusqu'à 20,000 piastres, avec appel pour plus forte somme, moyennant caution. Ce délai d'appel est de deux mois.

Le divan d'appel, en matière criminelle, se compose, en Vallaquie, du président, de cinq juges, d'un procureur et d'un greffier; en Moldavie, d'un président et de sept juges. *Il juge de tout délit, quelles qu'en soient l'importance et la gravité.* L'accusé, aux termes de l'article 280, doit lui être présenté dans les vingt-quatre heures de son arrestation et de son arrivée dans la capitale. Mais les lois ne protégent ici personne, l'arbitraire violente tout; on forme autant de tribunaux qu'il y a de faits partiels. Tout le monde se fait juge, le ministre, le chef de la police, le général de l'armée, le prince lui-même. On choisit les procureurs généraux parmi les aides de

camp du prince. La balance de la justice est brisée par le glaive du bourreau. On étire les ongles aux prévenus pour leur arracher des aveux (1), on les oblige à se tenir debout entre quatre baïonnettes jusqu'à ce que, affaissés par leur propre poids, ils tombent évanouis dans d'affreuses convulsions (2), et tout ceci en dépit des lois qui ont aboli la peine de mort et les tortures, et par une conséquence du gouvernement quasi-militaire que les Russes ont donné aux Moldo-Vallaques. Victimes de l'iniquité, je vous ai plaints; Bâlcesco, Téléjeco et Marine, je vous estime, et pleure avec vous le plus homme de cœur et le plus instruit d'entre vos concitoyens, Démétrius Philippesco. Il est mort en martyr, et la douleur publique vous a mieux réhabilités que la grâce du nouveau prince.

Au-dessus de ce divan est le haut divan judiciaire, troisième et dernière instance, qui juge irrévocablement de toute appellation de sentences du divan d'appel et des tribunaux de commerce. Pour en être membre, il faut avoir au moins vingt-cinq ans, et quarante ans pour en être président. Il se compose d'un président et de six juges. Le prince est tenu de sanctionner et de faire exécuter ses décisions si elles sont unanimes, et deux membres suffisent pour l'invalider. En ce cas, la partie lésée peut demander au prince la révision du procès, et ce, dans le délai d'un mois. En Moldavie, ce haut divan étant présidé par le prince, porte le nom de divan princier. Il se compose de quatre juges nommés par le prince, et de trois autres élus par l'assemblée.

Le nombre des procès pendants à ces cours était, en Vallaquie, de 21,807 en 1838, et il n'est guère réduit que d'un cinquième. En Moldavie, il diminue avec une rapidité qui fait craindre que l'arbitraire ne violente les parties. De 29,000 en 1834, ils sont tombés à 16,773 en 1836, à 4,000 en 1837, à 2,606 en 1839, à 1,591 en 1840. N'en pas vouloir est certes le témoignage d'un bon cœur, mais la chose est impossible, et il vaut mieux laisser les plaideurs poursuivre leur affaire, que de les amener à un arrangement forcé, qui ne profite souvent qu'aux juges dont la vénalité est proverbiale. En réfléchissant à cette vénalité, il est aisé d'en trouver la cause dans le petit nombre de juges qu'il est ainsi facile d'acheter. En somme, dans la magistrature comme dans la milice, le mérite ici n'est rien; Moroï, le plus savant professeur et légiste du pays, sera toujours noroï (boue), et on lui préférera toujours, soit un boier caduc, soit un jeune beyzadé, qui ne connaît d'autres règles de justice que celles de l'équitation.

Les principaux châtiments sont la prison, la privation du sommeil, les verges, les fers aux pieds, la cangue ou joug à porc, les mines, l'exposition. Il est une prison préventive dans chaque chef-lieu de district, une criminelle dans chaque capitale, une, en outre, à Snagove, près de Bucuresci, une dans chaque saline, et un bagne à Georgeo.

SENTENCES POUR CRIMES ET DÉLITS.

	Vallaquie.			*Moldavie.*		
	1838	1839	1840	1838	1839	1840
A mort,						
Aux salines,	33	38	47	18	23	29
Aux travaux forcés,	42	31	54	37	36	32
A la déportation,	4	11	7	7	3	4
A la réclusion,	3	11	2	6	4	12
Élargis sous caution,	109	96	62	»	»	17
Acquittés,	123	142	97	106	98	112
Décédés,	10	7	13	8	11	9

(1) Ceci eut lieu lors du vol par effraction commis chez le docteur Graunaur.
(2) Ceci eut lieu lors d'un vol commis chez M. Mimaut, consul de France.

On peut évaluer le nombre permanent des forçats à 190 pour la Valaquie, et à 200 pour la Moldavie.

Finances.

REVENUS.			DÉPENSES.		
Titres.	*Valaquie.*	*Moldavie.*	*Titres.*	*Valaquie.*	*Moldavie.*
Capitation des paysans, *Id.* des gens sans domicile, *Id.* des mazies, *Id.* des juifs patentés,	8,705,806	7,327,470	A la Porte Ottom.,	1,400,000	740,000
			Liste civile,	1.600,000	1,200,000
			Employés,	4,376,400	2,132,256
			Agent à Constant.,	120,000	80,000
			Loyers de bâtim.,	30,000	20,000
			Chauffage, éclair.,	80,000	60.000
Salines,	3,130,000	1,200,000	Slugitori ou trabantzi,	179,340	327,370
Troupeaux d'Ardialie,	100,000	5,000	Milice,	2,750,000	730,000
Ardialiens,	400,000		Quarantaines,	600,000	120,000
Étrangers,	640,000	20,000	Écoles, impr., bibliot.,	350,000	400,000
Bulgarés colonisés,	41,771		Séminaires,	150,000	96,000
Citadins roturiers,	494,490		Pavage,	48,000	125,000
Subvention de la métropole et des évêchés,	400,000	510,000	Service médical,		80,000
			Prisons et détenus,	70,000	36,000
			Eaux et fontaines,		75,000
			Postes,	1,107,408	412,200
$^1/_{10}$ du traitement de chaque empl. pour les écoles,		200,000	Frais de poste,	150,000	500,000
			Ermitages,	22,000	7,500
			Scutelnici,	1,500,000	500,000
Octrois,	2,030,000	1,026,415	Routes,	200,000	75,000
Vignes des étrangers,		5,000	Hôpital de Saint-Spiridion,		150,000
Passeports,	20,000	12,000	Aumônes,	60,000	72,000
Taxes des procès,	30,000		Établissement des mineurs et tutelle publique,	150,000	100,000
Id. des diplômes,	10,000				
Domaines de l'État,	515,405				
Pêche du Danube,	25,000		Recensement,	150,000	100,000
Id. du lac Brates,		55,005			
Export. du gros bétail,	277,200				
Id. des céréales,	300,000		Otez	14,493,158	7,718,126
Id. du suif,	155,083	7,843	de	16,544,755	9,368,763
	16,544,755	9,368,763	Reste	2,051,597	1,658,637

Contributions annuelles.

		Valaquie.	*Moldavie.*
Négociants patentés,	1re classe,	240 piastres.	240 piastres.
	2e classe,	120	120
	3e classe,	60	60

	Vallaquie.	*Moldavie.*
Marchands étrangers, 1re classe,	» piastres.	80 piastres.
2e classe,	»	42
3e classe,	»	23
Grands fabricants,	120	
Petits fabricants,	80	
Boutiquiers,	50	
Apprentis,	30	
Paysans cultivateurs,	36	36
Colons chrysobules,	18	18
Tsiganes colonisés,	36	»
Tsiganes de l'État,	»	50
Tout étranger pour 400 ceps de vigne,	»	10

Monnaies ayant cours.

	Vallaquie.		*Moldavie.*	
Ducat d'Autriche vaut,	32 p. change à	31 ½	36 p. change à	35 ½
Piastre d'Espagne,	13	13	16	15 ½
Rouble,	11	10 ½	12	41 ½
Svendsics ou sorocovetz,	2 p. 12 paras.	2 p. 10 paras.	3	2 ½

La piastre est, en Vallaquie, de 40 paras. On l'appelle *leu, lel* (lion), en souvenir d'une petite monnaie de Hongrie dont on se servait jadis. Le para se divise en 2 làscaïes ou 3 bans. Le ban était une petite monnaie que frappait jadis les bànos de la petite Vallaquie. Elle était en cuivre rouge, l'une d'un centime, l'autre de trente-trois centimes de France. Le làscaïe et le ban ne sont plus que des monnaies fictives, et c'est en bans que l'on évalue dans l'administration, comme autrefois chez nous en deniers.

Cours de change.

Les billets se négocient à Galatsi et à Jassi.

Sur Vienne,	à trois mois de date, et à		9 piastres	3 paras le florin.		
Trieste,	à	*id.*	à	9 *id.*	1	*id.*
Marseille,	à	*id.*	»		108 *id.*	le franc.
Gênes,	à 75 jours	*id.*			*id.*	*id.*
Odessa,	à 10 *id.*	de vue,	414 piastres les 100 roubles.			
Constantinople,	à 10 *id.*	*id.*	100 *id.*	les 122 piastres turq.		

Poids et mesures.

Le drachme = 319 grammes. 100 drachmes = 1 litre. 4 litres = 1 oka. L'oka = 1 kilogramme, 276 grammes de France ou 2 livres ½. Pour les liquides, il égale 2 litres de France, et 20 oka = 1 védro.

	Vallaquie.			*Moldavie.*	
Le mertic =	okas =	2		1 ½	okas.
Le baniça =	10 mertici =	20		15	*id.*
Le cantar =	1 quintal =	44	La merça = 10 B. =	150	*id.*
Le kilo =	20 baniça =	400	= 2 *id.* =	300	*id.*

Le pogon = 6 perches en largeur sur 24 en longueur. = 1296 t. carrées.

La falcie = 80 perches en longueur sur 4 en largeur. = 2880 t. carrées.

Le pogon = 400 ceps de vigne plantés carrément à distance d'un pas.

Pour les deux Principautés, la perche est de 3 t., la toise de 8 palmes = 6 pieds 1 pouce de France, et le cotu (coudée) ou pique, mesure des étoffes, est de 70 centimètres, divisé en 24 tsoles ou pouces.

Commerce.

Le commerce se fait dans les Principautés par les marchands en gros, les Leipsikains et les Marquitans, tous Allemands ou Ardialiens, Arméniens ou Grecs, Russes ou Juifs. Les marchands en gros exportent les céréales, les peaux, les bestiaux, les laines, le miel et le vin; ils importent le sucre anglais, le café, les vins des îles, la quincaillerie et les fers d'Allemagne; les Leipsikains importent de Leipsick toutes marchandises de France, d'Angleterre, d'Autriche et d'Allemagne, telles que drap, soierie, mousseline, toile, indienne, glaces, cristaux, bijoux, et généralement tous les articles de nouveauté et de luxe, argenterie et carrosserie de Vienne, parfumerie et ganterie de France, meubles de Pest, et thé anglais. Les Marquitans, à la fois papetiers, quincailliers, couteliers, chaudronniers, layetiers, importent de Russie des ustensiles de fonte ou de cuivre jaune, de la porcelaine commune, des valises, des fourrures, des cuirs, du thé, des articles de bureaux, des équipements militaires, le tout très-grossier, et aussi, cordages, chandelles, savon et voitures d'Odessa.

Les Arméniens et les Grecs, qui font généralement le commerce des denrées coloniales, cafés, sucre, rhum, encens, etc., importent: 1° les huiles, le riz, les olives, les fruits, les poissons salés, le cavier, et le tabac de Turquie; 2° les étoffes de l'Inde, de Perse et de Damas, les savons de Candie ou d'Andrinople, les chaussures orientales; 3° les métaux et les couleurs pour la teinture.

Bucuresci et Jassi sont les deux grands dépôts de ce commerce, et tous les produits leur arrivent par les ports de Galatsi et d'Ibraïl, les diverses échelles du Danube, et les passes de Vulcanu, Tour rouge, Cromstadt, Momornica et Presecana.

Le droit de douane est de 3 pour 100 pour les marchandises importées; mais dans le commerce intérieur il est quelquefois de 15 pour 100 sur les céréales qui passent de Vallaquie en Moldavie pour la distillation, ou de 60 pour 100 sur le tabac de Turquie.

En Vallaquie, les exportations se montent, année commune, à 16 millions de fr., et les importations de 13 à 14 millions. Elles sont à peu près de $^1/_5$ en moins pour la Moldavie. En 1840, ces deux provinces ont

	Vallaquie.	*Moldavie.*	
Exporté	53,112,213 piastres.	42,503,692 piastres	114 bans.
Importé	29,741,317	23,376,251	
Différence:	23,370,896	19,127,441	114 bans.

Les deux ports d'Ibraïl et de Galatsi, à 2 lieues de distance l'un de l'autre, à 60 milles de la mer Noire, à 65 milles de Jassi, et à 72 milles de Bucaresci, acquièrent de jour en jour une nouvelle importance. Déclarés ports francs, le premier, depuis le 28 août 1834, et le second, depuis le 2 mars 1836, ils entrent déjà pour $^1/_{12}$ dans le commerce général des Principautés. On peut se faire une idée de leur accroissement par leur mouvement pendant les six dernières années.

BATIMENTS ENTRÉS ET SORTIS.

	Ibraïl.						*Galatsi.*					
	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1837	1838	1839	1840	1841	1842
Russes,	20	13	29	27	24	25	50	58	73	113	97	121
Autrichiens,	25	17	19	28	26	23	48	60	70	87	80	69
Turcs,	179	181	175	168	181	157	176	180	160	137	143	152
Grecs,	165	141	174	187	198	227	145	153	266	356	309	341
Ioniens,	5	9	13	11	26	32	37	33	39	40	42	34
Sardes,	37	23	41	38	19	11	70	77	89	100	87	95
Belges,	1	»	»	1	»	»	1	»	»	2	»	»
Vallaques,	10	9	8	12	11	14	11	9	11	10	9	6
Moldaves,	»	»	»	»	»	»	1	2	»	5	2	1
Toscans,	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
Anglais,	2	4	4	»	»	7	2	3	3	2	2	8
Français,	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»
Mecklembourg.,	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»
De Jérusalem,	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Samiens,	3	»	2	»	9	9	3	13	11	17	8	5
	449	397	465	412	491	509	546	588	732	892	779	832

Ainsi, il est entré et sorti, pendant ces six dernières années :
à Galatsi, 4,369 bâtiments et barques,
à Ibraïl, 2,726

Différence : 1,643, laquelle semble ne provenir que de la difficulté d'y traiter les affaires, la place n'ayant pas un seul banquier. Quoi qu'il en soit, on voit que leur mouvement est progressif, et que, bien que moins considérable, celui d'Ibraïl se soutient mieux.

Ces progrès si rapides rendant nulle l'importance de ces deux ports de Bessarabie, Chéni et Ismaïl, que les pyroscophes autrichiens ne regardent pas même en passant, et menaçant sérieusement l'avenir d'Odessa, par l'amélioration des céréales dans les Principautés et la supériorité de leur suif sur celui de Russie, la Russie ne cesse, depuis 1836, de comprimer l'élan commercial qu'elle avait elle-même imprimé : elle exige un droit de péage à l'embouchure du Danube à Soulina ; elle réduit à 4 jours ses quarantaines de Sculéni, Chéni, Zéovo et Turgunou, et par la prohibition qu'elle fait de l'importation du sel en Circassie, elle sait fort bien qu'elle nuit moins aux Circassiens qui en ont déclaré l'usage *infâme*, qu'aux Moldo-Vallaques, qui perdent ainsi un immense débouché pour leurs riches salines.

Dans tous les cas, à en juger par cette extension commerciale, on peut prévoir la destinée des deux ports de Galatsi et d'Ibraïl. Leurs progrès ne sont pas moins rapides que ne le furent, à son origine, ceux d'Odessa, et il est certain qu'un jour, où les deux Principautés seront réunies sous un même chef, avec Focçani pour capitale, ils combleront eux-mêmes la distance de 4,000 toises qui les sépare, ne feront qu'une seule ville, et deviendront l'un des points les plus importants de ces parages. Ceci est mon rêve, c'est aussi celui des Moldo-Vallaques, assez intelligents pour le réaliser, pour peu que l'Autriche, l'Angleterre et la France leur prêtent leur appui. Il ne faut pas, néanmoins, s'abuser sur cette extension, car il est de fait qu'en Moldavie déjà la culture de la terre commence à ne plus défrayer le cultivateur. Les prix auxquels s'élèvent les produits dans les années stériles, les encouragements donnés à l'agriculture ont, en

effet, provoqué, depuis 1830, un mouvement progressif, mais ce ne fut que momentané. La réaction sur le cultivateur ne tarda pas à se faire sentir. Les produits restèrent entassés, et le pauvre paysan n'en resta pas moins pauvre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a aujourd'hui dix fois plus de terrain en culture, et peut-être dix fois plus de Branderies en activité qu'avant 1830, sans que le paysan en soit plus riche. On s'est assuré, en effet, que, lorsqu'il a satisfait à l'impôt, acheté ses bottes ou ses sandales, économisé ce qu'il lui faut de lin ou de laine pour tisser ses vêtements et son linge, et cassé sa tire-lire pour ajouter un pot de terre, un chandelier en fer-blanc ou une marmite de cuivre à son ménage, il ne lui reste absolument rien. Il y a sans doute quelques exceptions, mais il y en a peu, et moins en Moldavie qu'en Vallaquie, parce que là, malgré tous les efforts du gouvernement, le laboureur ne cesse d'être exploité par la cupidité des juifs.

Une autre cause de cette stagnation est l'indifférence de notre commerce, qui se contente généralement de prendre à Constantinople, comme provenance d'Odessa, le suif et les blés que les Autrichiens y apportent d'Ibraïl et de Galatsi. La France a cependant besoin de blé pour l'Algérie, et elle ne saurait l'avoir à meilleur compte que dans les Principautés. Elle pourrait, en outre, exporter la laine, la cire, les peaux de buffles, de bœufs, de chèvres, d'agneaux et de lièvres; des bois de construction et des douves, sûre qu'elle peut être d'y importer avec avantage tous articles de luxe et de toilette, soierie, broderie, parfumerie, habillement confectionnés, glaces de grande dimension. En se contentant d'un bénéfice net de 10 pour 100, notre papeterie l'emporterait sur celle de l'Autriche, et nos architectes feraient valoir nos beaux papiers de tenture. Quelques carrossiers habiles pourraient aussi lui enlever les 60,000 ducats qu'elle retire, année commune, des commandes qui lui sont faites; enfin les fermages y offrent généralement un bénéfice net de 20 pour 100, et peu de domaines se trouvant affermés au-dessus de 24,000 francs; il est certain que de bons fermiers pourraient, sans innovation, sans ces perfectionnements devenus chez nous nécessaires, avec un capital de 12 à 36,000 francs, être sûrs de réussir; il est certain, enfin, que plusieurs fabriques de sucre de betteraves y prospèreraient si elles étaient bien établies et soutenues par un capital suffisant pour résister pendant six mois aux importations de la fabrique montre d'Hermanstadt en Transylvanie. La seule difficulté qu'auraient à vaincre ces établissements serait la concurrence et l'intrigue jalouse de l'Autriche, mais ils en viendraient facilement à bout par la régularité de leurs contrats avec les propriétaires.

Je n'ai pas l'intention d'engager nos paysans à se rendre dans ces provinces pour s'y voir ravalés à l'état de Clàcas'i (corvéiceurs) et d'obaci (serfs), dont le moindre des maux est de payer la dîme; mais j'avoue que je ne verrais pas sans plaisir s'y diriger de bons fermiers, quelques spéculateurs en bois, laine, suif et céréales, quelques fabricants, et aussi quelques forts pacotilleurs.

Les frais de route et du transport des marchandises ne sont ni aussi longs ni aussi grands que peut-être on se l'imagine. Le voyage peut se faire en 21 ou 23 jours, et coûte, suivant la place, de 420 à 600 fr., y compris les nuits de halte et les faux frais dans les diverses stations.

Le coût du transport des marchandises de Strasbourg à Vienne *par terre* est de 5 fl. 30 kr. à 6 fl. 30 kr. pour 50 kilogr., et dure 41 jours; *par eau*, depuis Ratisbonne, il est de 4 fl. 15 kr. à 6 fl., et dure 30 jours. De Vienne à Georgéo, Ibraïl ou Galatsi par le Danube, le trajet est de 8 à 11 jours, suivant la hauteur des eaux, et le fret de 6 fl. ½ les 56 kilogr. De Vienne à Jassi et Bucuresci par le Sonat et l'Ardialie, il est de 6 semaines. L'assurance est de 45 kr. pour 100 florins.

VAILLANT, *de Bucharest.*

(*La suite au numéro prochain.*)

DÉCLARATION.

La responsabilité générale de tout ce qui est publié dans la *Revue de l'Orient* pèse *légalement* sur la rédaction de la *Revue*.

Mais, comme la plupart des articles portent les initiales des noms des auteurs ou leur signature, à eux seuls doit en appartenir la responsabilité morale.

Il est bien entendu que la Société orientale n'accepte de responsabilité que pour ce qui est inséré dans la *Revue* sous le titre collectif d'*Actes de la Société orientale*.

Le président et le vice-président de la Société orientale,
Rédacteurs en chef de la *Revue de l'Orient*.

A. Dénis. A. Hugo.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 février 1844. — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. A. Hugo, vice-président. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le président donne ensuite lecture d'une notice biographique sur M. le maréchal Drouet, comte d'Erlon, membre honoraire de la Société.

M. le président prévient la Société qu'aux termes du règlement, art. 27, elle ne devait procéder, dans cette séance, qu'au renouvellement d'une partie du bureau, c'est-à-dire à la réélection du président et des vice-présidents, mais que, par différentes considérations, le conseil d'administration pense que cette mesure doit s'étendre à tout le bureau. Parmi ces considérations, figurent surtout l'importance et le développement qu'a pris la Société durant l'année qui vient de s'écouler, qui ont rendu le nombre des dignitaires insuffisant, et ne leur permettent pas d'ailleurs de répondre à toutes les exigences de leur position.

«Le conseil d'administration, ajoute M. le président, a donc cru devoir «arrêter, dans les termes suivants, les bases d'une nouvelle organisation du «bureau, qui lui paraît répondre, quant à présent, à tous les besoins de la «Société.

«Il n'y aura toujours qu'*un seul* président, mais au lieu de deux vice-pré«sidents, on en nommerait *six*. Le nombre des secrétaires, qui n'est actuel«lement que de *deux*, serait également porté à *six*.»

La Société décide qu'elle prend en considération la proposition du conseil dans ses termes généraux, et arrête qu'il y aura successivement discussion

de chacune de ses parties, en même temps que nomination des fonctionnaires appelés à faire partie du nouveau bureau.

Le premier article de la proposition : «Il n'y aura qu'un seul président, » est adopté.

On procède, en conséquence, à l'élection du président.

Au premier tour de scrutin, M. Alphonse Denis, député du Var, est élu à l'unanimité.

Le second article de la proposition est le sujet d'une légère discussion, et la rédaction du conseil est modifiée ; au lieu de *six vice-présidents*, la Société croit suffisant d'en nommer *quatre*.

L'élection a ensuite lieu.

Au premier tour de scrutin, MM. le comte A. Hugo, le général comte de La Roche-Pouchin, le docteur Lagasquie, ayant obtenu plus que la majorité, sont élus vice-présidents de la Société. M. Hamont est élu au second tour de scrutin ; après lui, MM. Joly de Lotbinière, J. Cloquet et le colonel Brahaut, ont réuni le plus de suffrages.

On passe à la discussion du troisième article de la proposition, relatif au secrétariat.

M. le président rappelle que, depuis longtemps déjà, cette question du secrétariat avait fixé l'attention de quelques membres, que M. Aubert-Roche, entre autres, présenta à ce sujet une proposition par laquelle M. Lagasquie est chargé de faire un rapport.

M. le docteur Lagasquie. «Je n'avais pas l'intention de faire un rapport «écrit, mais un simple rapport verbal. J'ai, du reste, examiné à fond la «reconstitution du secrétariat, en comparant ce que présentent d'autres so«ciétés, et après avoir tout mûrement considéré, voici, sauf meilleur avis, «quelle doit être, je pense, la composition actuelle du secrétariat.

«Le secrétariat sera composé d'un *secrétaire général*, de quatre *secrétaires des procès-verbaux*, et d'un *secrétaire archiviste*.

«Le secrétaire général sera chargé de préparer l'ordre du jour des séances, de convoquer les commissions, et d'activer les rapports attendus ; de rendre un compte annuel des travaux en séance publique et de surveiller l'impression de ceux qui seraient publiés ; d'entretenir la correspondance avec le concours de la commission spéciale ; enfin, de signer ou contresigner tous les actes qui émanent de la Société.

«Les secrétaires des procès-verbaux seront chargés de la rédaction des procès-verbaux, en alternant par trimestre ; les convocations des membres de la Société sont aussi dans leurs attributions ; enfin, ils remplacent à tour de rôle le secrétaire général en cas d'absence.

«Le secrétaire archiviste reçoit et enregistre au fur et à mesure les lettres, manuscrits, imprimés, objets d'art ou de science, enfin, toutes choses dont la collection appartient à la Société. Il devra en outre présenter annuellement à la révision et à la signature du conseil d'administration la note ou catalogue des objets qu'il aurait reçus dans le courant de l'année. »

M. le docteur Aubert-Roche. «Il faudrait aussi s'occuper de la question de

«durée des fonctions, dont M. Lagasquie n'a rien dit. Mais auparavant, il «me semble indispensable que le secrétaire et le secrétaire archiviste, qui, «aux termes de l'art. 29 du règlement, ont été élus pour trois ans, aient «donné leur adhésion au nouvel ordre de choses qui se prépare.»

M. Mac Carthy. « Afin de laisser pleine liberté à la Société dans ce «qu'elle désire faire aujourd'hui, je suis tout disposé à résilier mes fonctions; «mais ce ne sera toutefois que lorsqu'elle aura manifesté, d'une manière po«sitive, son intention bien formelle de reconstituer le bureau sur les bases «proposées par M. le docteur Lagasquie. Telle est aussi l'intention de mon «collègue, M. le secrétaire archiviste, qui fait également la même réserve.»

La Société accueille le désir de ses deux secrétaires, et M. le président met aux voix la question suivante:

«La Société décide-t-elle qu'elle reconstituera le bureau sur les bases proposées par M. le docteur Lagasquie?»

La Société vote pour l'affirmative.

M. le président donne lecture des démissions de MM. le secrétaire et le secrétaire archiviste.

Ces démissions sont acceptées.

M. le président. « Nous allons, en conséquence, procéder à la réorganisa«tion du secrétariat.»

On passe à l'élection du secrétaire général.

Après deux tours de scrutin, M. Mac Carthy est élu secrétaire général de la Société.

La nomination du secrétaire archiviste a lieu au premier scrutin: M. Jouffroy d'Eschavannes est élu.

MM. d'Audiffred, Le Bron de Vexela, Aubert-Roche et Formiggini, sont ensuite élus secrétaires des procès-verbaux.

M. le trésorier déclare ne pas vouloir rester en arrière de ses deux collègues, MM. le secrétaire et le secrétaire archiviste, et désire courir les chances d'une nouvelle élection; il prie la Société d'accepter sa démission, et lui demande de vouloir bien étendre jusqu'au trésorier le bénéfice des changements apportés dans le secrétariat, en lui donnant un adjoint pour l'aider dans ses fonctions.

La Société, après avoir accepté la démission de M. le trésorier, prend en considération la proposition de créer un adjoint au trésorier avec le titre de *trésorier adjoint.*

On procède à l'élection des deux fonctionnaires.

Premier tour de scrutin, M. H. Horeau et M. A. de Kerveguen, sont élus: le premier, *trésorier;* le second, *trésorier adjoint.*

La Société devait également, dans la séance de ce jour, nommer les membres des différentes commissions de comptabilité, de publication et de correspondance.

MM. A. Bellet, Potonié et Montfort, sont élus membres de la commission de comptabilité.

Quant aux commissions de publication et de correspondance, la Société

demande, pour les composer, à être préalablement éclairée sur différents points qui lui paraissent essentiels à connaître pour que ces commissions aient toute leur utilité.

Sur la proposition de M. le docteur Lagasquie, il sera adressé à chacun des membres titulaires de la Société, par une lettre particulière, une série de questions, ainsi conçues :

1° Quelle est la profession du sociétaire?

2° Quelles sont les contrées qu'il a parcourues en Orient, ou bien quelle est la direction particulière de ses études sur cette région?

3° Dans quel but et avec quel caractère voyageait-il?

4° Quels sont les sujets qui, dans ses voyages, ont surtout fixé son attention, ou qui ont été de sa part l'objet d'un examen particulier?

5° A-t-il consigné, dans une publication quelconque, le résultat de ses travaux?

6° Quelle est l'époque exacte des explorations du voyageur, quelle a été leur durée?

Avec les renseignements servant de réponse à ces questions, il sera dressé un tableau d'après lequel la Société fera les nominations des membres des deux commissions.

M. le docteur Aubert-Roche demande qu'après avoir ainsi procédé à toutes les nominations qui pouvaient être faites, la Société veuille bien s'occuper de la question relative à la durée des fonctions auxquelles elle vient de nommer. Aux termes du règlement, celles du secrétaire, du secrétaire adjoint et du trésorier, étaient trisannuelles, toutes les autres annuelles. L'honorable membre voudrait qu'elles fussent toutes dans ce dernier cas.

Cette proposition donne lieu à une courte discussion, et il est arrêté que désormais les fonctions des membres du bureau et celles des membres des commissions permanentes seront toutes *annuelles*.

La séance est levée à onze heures.

Le secrétaire général,
O. Mac Carthy.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres titulaires :

MM. Bonnefond, D. M. P., médecin de l'armée d'Afrique.
Chenest (Alfred), voyageur en Chine.
Chenest (Ernest), voyageur en Orient.
Drubenouck (Gaston), orientaliste, géographe.
Didot (Firmin), imprimeur, voyageur en Orient.
Dupey (de l'Yonne), homme de lettres.
Fleury-Herard, agent des consuls.
Fouqueau de Pussy, voyageur en Algérie.

FAORBAVELLE (Eugène DE), membre de la Société de géographie.
LOEB-MONTGAZON, D. M., voyageur en Orient et en Afrique.
ONFROY (le vicomte), voyageur en Orient.
PIEYRE (le baron Albert), voyageur en Russie.
SOUTZO (le prince Jean), chargé d'affaires de Grèce à Paris.
TULASNES (J.), conseiller-correspondant de la Compagnie belge de colonisation.

Membres correspondants :

BRIZZI (le capitaine), voyageur en Orient,	à Arezzo.
LA ROCHE-POUCHIN (le colonel DE), voyageur en Orient,	à Lucques.
PAPSCH (J.), voy. en Orient, memb. du *Lloyd autrichien*,	à Trieste.
CARRARA (l'abbé F.), direct. du musée de Salone, prof. d'hist.,	à Spalatro.
PACAULT, prof. et lecteur à l'Université impériale,	à Moscou.
MONNOT-ARBILLEUR, gérant du consulat,	à Tiflis.
ROBERT (Louis), ancien directeur des quarantaines turques,	à Constantinople.
CHARPIN, médecin français,	à Candie.
TIPPEL, gérant du consulat de France,	à Damas.
MALIGNY, voyageur en Orient.	
GIRARD, négociant, voyageur en Orient.	
FRESART (Hippolyte), avocat, voyageur en Orient.	
CHANCEL (Ausone DE), voyageur en Afrique,	à Alger.
POTIER (Athanase), lieutenant d'artillerie,	*id.*
SUCHET (l'abbé), vicaire général,	*id.*
DELEGORGUE (A.), de Douai, naturaliste, voyageur	en Kafrerie,
JEHENNE, capitaine de corvette, voyageur	dans la mer Rouge.
CHARBONNAUX (A.), missionnaire apostolique, voyageur	dans l'Hindoustan.
LIAUTAUD, chirurgien de marine,	*id.*
LECONTE, capitaine de corvette, voyageur chez	les Birmans.
VERROLES (Emmanuel), évêque de Colombie, vicaire général,	en Mantchourie.
FERY (Eugène), voyageur en Algérie,	à Santo-Thomas.
DUBOUZET, capitaine de corvette,	(station de l'Océanie).
MALLET, capitaine de corvette,	*id.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. LE MARÉCHAL DROUET, COMTE D'ERLON,

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,

Lue à la séance du 2 février 1844.

Depuis notre dernière séance, la Société orientale a à déplorer la perte de M. le maréchal Drouet, comte d'Erlon, ancien gouverneur général de l'Algérie, qu'elle s'honorait de compter au rang de ses membres honoraires.

M. le maréchal Drouet d'Erlon était entré dans sa quatre-vingt-quatrième année, né en 1765; il est mort à Paris le 25 janvier 1844.

Raconter la vie militaire de cet illustre guerrier, a dit M. le maréchal Soult à la tribune de la Chambre des députés, ce serait refaire l'histoire de toutes nos guerres, et parcourir tous les champs de bataille pendant une période de vingt-trois ans, depuis 1792 jusqu'à 1815.

Caporal de volontaires en 1792, après être entré au service en 1782 comme simple soldat, et avoir été congédié en 1787, Drouet était capitaine en 1793, aide de camp du général Lefèvre en 1794, chef de bataillon en 1795, adjudant général à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1798.

C'est dans ce dernier grade qu'à Diersheim, au passage du Rhin, sous Moreau, il décida le succès en se rendant maître du point le plus important. Il marqua de son sang (ainsi que tant d'autres) la première étape de cette longue marche que les armées françaises, après avoir balayé leur territoire, allèrent exécuter hors de France.

Pour ne saisir que les points principaux, nous le trouvons, en 1800, général de brigade en Allemagne, à Hohenlinden; là, séparé de l'armée, il donne au général Richepanse, par sa fermeté dans le moment critique, le temps nécessaire pour décider et pour compléter la victoire.

En 1803, il prend part à la conquête de Hanovre, et est nommé général de division; en 1805, il commande la première division du premier camp à Austerlitz. 1806 le voit à Iéna, sous les murs de Magdebourg et à l'attaque de Lubeck. En 1807, chef d'état-major du premier camp, puis du corps de réserve, il dispose l'attaque de Dantzig, et a l'honneur de signer la capitulation de cette place avec le général Kalkreuth. De là il marche à Friedland, tombe blessé sur le champ de bataille, mais se relève grand officier de la Légion d'honneur et comte d'Erlon.

Chef d'état-major de ml'arée bavaroise en mars 1809, il prit en octobre le commandement du septième corps, et marcha sur le Tyrol; puis il quitte l'Allemagne, qu'il ne devait plus revoir.

Quand l'empereur laissa la conquête de l'Espagne entre les mains de ses lieutenants, Drouet d'Erlon fut envoyé pour y servir sous les ordres de Masséna. En 1810, il commanda la division d'arrière-garde; il rejoignit son général, recueillant les débris d'une division malheureuse, et repoussant partout les bandes qui s'opposaient à ses mouvements. Présent sur le champ de bataille de Fuentès de Onoro, le 5 mai, et le 16 à la journée d'Albuera, il arriva le 13 juin sous les murs de Fuentès de Maestro, pour se joindre à l'armée du Midi, et prit part à la réoccupation d'Olivenza; il remplaça le maréchal Mortier, appelé sur un autre théâtre.

Quand arrivèrent les mauvais jours de 1813, où deux armées d'Espagne ne formaient plus qu'une seule armée, d'Erlon en commanda le centre, et trouva de glorieux moments au col de Maya, sur les bords de l'Adour, à Orthez, enfin à Toulouse.

En 1815, lors du débarquement de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, Drouet d'Erlon fut un des généraux qui se prononcèrent les premiers en sa faveur.

En juin, à la tête du premier corps, il était à Fleurus, à Ligny, à Waterloo, et se trouvait encore sous Paris dans les premiers jours de juillet, appuyant le mouvement de Vandamme sur Versailles.

Après la chute de l'empereur, auquel il s'était montré si fidèlement dévoué, la réaction ne devait pas l'épargner. Le 24 juillet 1815, inscrit le second sur la liste des généraux qu'on devait juger, il parvint à se soustraire

aux rigueurs d'une sentence, et fut porté sur la liste des trente-huit voués à l'exil.

Quand les colères furent adoucies, le comte d'Erlon rentra dans sa patrie; mais il y rentra dépouillé. Il vécut dans une médiocrité voisine de la gêne, consacrant ses faibles ressources à l'éducation de ses enfants.

Sa famille se composait de deux fils et d'une fille, privés de leur mère depuis longtemps; l'un de ses fils, adopté par la Bavière, est mort en pays étranger; l'autre est capitaine dans les rangs de l'armée française.

Mademoiselle d'Erlon a répondu aux soins de son vénérable père, en consacrant exclusivement sa vie aux devoirs de la piété filiale; elle a dépassé, sans s'établir, l'âge où la loi lui aurait donné droit aux avantages accordés aux orphelins. C'est pour elle, et afin de reconnaître les glorieux services de son père, qu'une pension de 3,000 fr. vient d'être demandée aux Chambres à titre de récompense nationale.

La révolution de 1830 trouva le général Drouet d'Erlon dans la retraite; il reprit du service.

Le commandement de la douzième division militaire lui fut donné en 1832, et là, dans un temps de guerre civile, l'ancien proscrit se montra plein de mansuétude et de modération. Deux ans après, il partit pour l'Afrique, allant, malgré son âge, donner une preuve nouvelle de son dévouement au pays, et y acquérir de nouveaux titres de gloire.— C'est à son gouvernement de l'Algérie que nous avons dû de le compter parmi nous.

De retour en France, son commandement territorial lui fut rendu; il vint donc reprendre sa place au milieu de cette population nantaise qui savait l'honorer; il ne l'a quittée qu'il y a six mois, en recevant le bâton de maréchal de France.

Mais la vie militaire n'est pas une vie d'économie; Drouet d'Erlon est mort pauvre comme il était né. Des dons de l'empereur il ne lui était rien resté; les chances de la guerre les avaient amenés, les chances de la guerre les ont ravis.

Néanmoins, et comme tant d'autres, le maréchal aurait pu laisser une fortune à sa famille; mais Drouet d'Erlon était de cette ancienne école des généraux républicains des armées de la Sambre, de la Meuse et du Rhin, qui plaçaient au premier rang, parmi les qualités militaires, avec le courage et la patience, la probité et le désintéressement; ces généraux, après avoir commandé en chef des armées, dominé sans contrôle de riches provinces, sont rentrés en France purs de toute spoliation, de toute concussion, sans pouvoir léguer à leurs enfants d'autres richesses qu'une gloire noblement acquise, l'estime des peuples étrangers qu'ils ont gouvernés, et un nom respecté des amis ainsi que des ennemis du nom français.

L'hommage que je viens de rendre avec émotion aux vertus du comte Drouet d'Erlon lui était dû par moi, qui ai eu l'honneur, en 1812 et 1813, de servir sous ses ordres, et dont le père fut, à l'armée du Rhin, le camarade et l'ami du maréchal, à l'armée d'Espagne son subordonné et son collaborateur.

A. Hugo.

QUESTION DES QUARANTAINES.

RAPPORT

DE LA COMMISSION NOMMÉE

Pour vérifier l'exactitude des chiffres posés par M. le Dr Aubert-Roche.

Messieurs, notre confrère le docteur Aubert-Roche a soumis, en 1841, aux académies des sciences et de médecine et au ministre du commerce, en 1843 à la Chambre des députés, sous la forme de pétition, un mémoire où il signalait, à l'endroit des quarantaines, de la part de l'Angleterre et de l'Autriche, une conduite autre que du côté de la France, et le préjudice que cette différence pouvait d'abord faire éprouver à cette dernière, sous le rapport sanitaire, puis de celui qu'elle devait lui causer et lui a déjà porté, sous le double point de vue commercial et politique.

Vous avez lu, dans le premier cahier de votre *Revue*, la partie la plus importante de ce mémoire: vous en connaissez donc les moyens et les conclusions.

L'Académie de médecine, par l'organe d'une commission, a déclaré le travail de notre confrère digne non-seulement de son attention, mais encore de ses remercîments, et les lui a votés. Elle a déclaré que, si les faits avancés par lui étaient reconnus exacts, ses conclusions devaient être adoptées; mais qu'elle n'avait pas les moyens de contrôler les assertions et les chiffres du docteur, et qu'en conséquence elle croyait devoir se borner à renvoyer son mémoire au ministre. A la Chambre, où il a été question des mêmes documents dans la discussion du budget, M. Sénac, commissaire du roi, a seulement ajouté, pour calmer l'impatience de quelques députés, que les inconvénients signalés par notre confrère auraient bientôt disparu, par le double effet de la réduction des quarantaines et de l'amélioration de l'itinéraire de nos paquebots.

Le ministre avait adressé à l'Académie des sciences une lettre où il présentait quelques faits contraires à la thèse de M. Aubert; celui-ci, loin de les accepter de confiance, a réclamé, aux sources, des documents et les a obtenus après un long temps.

Sa persévérance a été couronnée de succès; il a pu redresser les renseignements fournis au ministre.

Non satisfait, et poursuivant son but, ainsi que doit faire tout bon citoyen, par les moyens honnêtes qui sont en son pouvoir, il a provoqué au milieu de nous l'examen des assertions et des chiffres avancés par lui dans le travail que la Société a publié; et, dans cette vue, votre président à formé une commission qui s'est réunie d'abord pour arrêter la manière dont elle procéderait à la vérification qui lui était confiée; et unanimement cette commission a décidé qu'elle ne se bornerait pas à consulter les annuaires, les tarifs et autres documents publics qui sont dans toutes les mains ou à la portée de tout le monde; mais qu'elle s'adresserait aux hommes sérieux, que chacun des membres de la commission connaîtrait, et qu'elle les prierait de l'éclairer sur les points en question. Ainsi, elle est convenue d'écrire en Angleterre, à Marseille, à Alexandrie, à Constantinople, à Trieste, et elle l'a fait sur-le-champ. Mais les réponses se sont fait attendre. Quelques-unes

même ne sont pas venues. Telle est, pour la justifier en passant, la cause du long retard et des ajournements successifs qu'elle a sollicités. Toutefois, les réponses qu'elle possède lui permettent, et votre volonté exprimée à la dernière séance, lui impose le devoir d'en finir.

De Londres, d'abord; elle tient une lettre signée par l'une des plus honorables maisons de banque, conçue en ces termes: «Londres, le 19 novembre «1843. M. Audiffred, à Paris. En réponse à la lettre que vous avez adressée «à notre sieur D....., en date du 3 courant, nous venons vous transmettre, «monsieur, les renseignements que nous avons obtenus pour vous au bu«reau des bateaux à vapeur d'Alexandrie. La traversée d'Alexandrie à «Southampton se fait en 17 jours. On touche à Malte et à Gibraltar; «à l'arrivée du navire à Southampton; s'il n'y a pas de malades à bord, les «passagers sont admis en libre pratique, par retour du courrier de Londres. «S'il y a des malades, on est soumis à une quarantaine; et on ne peut dé«barquer qu'après 21 jours du jour du départ d'Alexandrie.»

De Marseille, un armateur honorable, membre du conseil municipal, a écrit au même, à la date du 13 janvier, qu'il n'avait pu puiser, parmi les employés des administrations, des explications suffisantes pour lui donner des renseignements satisfaisants, et qu'il s'était vu forcé de recourir pour cela à une notice officielle, malgré tout le désir qu'il éprouvait de se conformer à la recommandation qui lui avait été faite par M. Audiffred. — (Suivent des extraits de la notice officielle, et des renseignements sur le service des paquebots autrichiens, puisés dans le Lloyd d'Austria, qui se publie à Trieste.)

Ces renseignements et ces extraits sont entièrement conformes aux tableaux de M. Aubert. On peut s'en convaincre en les rapprochant et en les comparant ensemble.

Nous nous sommes procuré, par d'autres voies, des renseignements étendus et complets touchant les quarantaines pratiquées par l'Autriche, sur le Danube et sur la mer Adriatique, pour les provenances de Constantinople, de Smyrne et d'Alexandrie. Cette source révèle aussi des chiffres et des assertions conformes aux chiffres et aux assertions de M. Aubert.

MM. Vaillant et Formiggini, membres de notre Société, ont écrit aussi à votre président, pour appuyer les dires de notre confrère. Le premier avance même que, quant aux quarantaines d'Orsova et de Butchedji, il est des cas où l'on peut s'exempter de toute quarantaine; que, par exemple, M. Vaillant est entré à Hermanstadt le 25 décembre 1842, sans faire une minute de quarantaine. Nous tenons aussi de M. Bouclier, arrivant tout récemment de Constantinople, en compagnie de M. Germain de Beauvais et de M. Lévêque, par le Danube, que ces messieurs sont entrés en quarantaine à Orsova à quatre heures du soir, et en sont sortis dès le lendemain matin à six heures, et qu'il n'y a pas eu de visite de médecin.

Enfin, à cet égard, le rapporteur peut donner en témoignage irrécusable sa propre expérience aussi.

En 1842, ayant à revenir d'Alexandrie en France, il a préféré la ligne des bateaux autrichiens, à celle des paquebots français, précisément pour éviter la mortelle quarantaine que les passagers de ceux-ci essuient à Malte. Embarqué le 17 mars, parvenu le 19 à Syra, M. Audiffred pouvait, ainsi que l'avance M. Aubert, n'y faire que 7 jours de quarantaine au moyen du *spoglio*. Mais il se rendit au Pyrée, où il resta 10 jours en quarantaine jusqu'au 1er avril, bien entendu sans *spoglio*. Admis alors en libre pratique, il s'embarqua sur le paquebot autrichien, qui, après 8 jours de navigation et 24 heures de station dans la rade de Trieste, le déposa aussi en libre pratique dans cette ville, d'où il se rendit le même jour, en quelques heures, à Venise. Il y avait à bord un garde, dit de la santé. Mais à Patras et à Corfou, durant le trajet, les passagers descendirent il-

brement, et purent, pendant la moitié du jour, visiter à leur aise ville et campagne.

Rien, comme on voit, de plus clair que ce qui est déclaré par le correspondant de Londres; le trajet se fait en 17 jours, et s'il n'y a pas de malades à bord, on l'écrit à l'amirauté, et par retour du courrier, on est admis en libre pratique. M. Aubert ne se serait trompé que d'un jour, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas trompé : car il est probable qu'on arrive quelquefois en 16 jours, et que la faculté de débarquer en libre pratique ne se fait pas plus attendre, si l'équipage est arrivé en état sain, que si la traversée avait duré 17 jours.

A l'égard de l'Autriche, même conclusion; nous avons reçu de divers correspondants, et nous savons par nous-mêmes que cette puissance, à l'exemple de la première, élude les quarantaines.

Ainsi, Messieurs, il est bien établi, pour votre commission, par les notices officielles, par les correspondances particulières, et par l'expérience de plusieurs d'entre nous, que l'Angleterre et l'Autriche entendent et appliquent les quarantaines autrement que ne fait la France; que les deux premières puissances ont non-seulement réduit leur durée, mais qu'elles ont fait compter le temps de la traversée pour temps de la quarantaine, pendant que la France a gardé ses anciens errements: qu'ainsi, on peut, en partant d'Alexandrie, arriver à Paris par Southampton en 20 jours sur les paquebots anglais, et n'y arriver par Marseille qu'en 36 jours sur les paquebots français; que l'Autriche, suivant l'exemple de l'Angleterre, a aussi réduit la durée de ses quarantaines, et compté pour telle le temps du trajet.

Tous les chiffres fournis par notre confrère sont exacts, incontestables : la conséquence à tirer est facile, elle est nécessaire; vous la connaissez.

Ou les modifications de l'Angleterre et de l'Autriche compromettent l'état sanitaire de l'Europe, et dans ce cas, la France doit provoquer un congrès européen pour contraindre ces puissances à observer les règles qu'elle-même conserve; ou elles ne le compromettent pas, et alors le gouvernement français doit se mettre en harmonie avec les autres gouvernements. Il doit, à leur instar, réduire aussi ses quarantaines. Son hésitation, son inaction sur ce point sont blâmables : en effet, pendant qu'il renvoie de session en session la réforme, nos rivaux mettent à profit ces délais, attirent à eux le courant commercial qui porte avec lui l'influence politique, et déshabituent les peuples de leur route directe, qui est tracée à travers la France. Ainsi, cette dernière puissance, que sa position géographique, ses ressources, le caractère, le goût de ses habitants et la libéralité de leurs institutions, feraient préférer à toute autre nation dans le mouvement de l'Orient vers l'Occident, est délaissée peu à peu, et tournée pour ainsi dire par les voyageurs. Ses longues quarantaines en font, en quelque sorte, un pays atteint de l'épidémie à cause de laquelle on les a maintenues. Chacun, en partant de Constantinople ou d'Alexandrie, prend, pour retourner en Europe, non la ligne la plus droite et la plus courte, qui serait celle de Marseille, mais la ligne brisée à droite et à gauche de celle-ci, la ligne de l'Angleterre ou de l'Autriche.

D'après ce résumé, notre devoir semble être de nous réunir à notre confrère, pour répéter et fortifier sa juste critique et sa réclamation, qui est d'un intérêt général et patriotique.

Notre Société s'est élevée pour faire connaître à l'Europe, et à la France en particulier, l'Orient, trop peu connu, ou trop mal exposé jusqu'ici, pour porter et répandre dans ce même Orient, par les voies légitimes et pacifiques, l'influence française et chrétienne, et pour appuyer enfin ceux de nos compatriotes qui solliciteront notre aide avant d'aller explorer ce berceau du monde. Eh bien! n'est-ce pas remplir notre tâche que de démontrer en corps, avec persévérance, au ministre trompé ou arrêté par la peur de

toute innovation, qu'il est temps, bien temps de prendre en considération ce qu'on lui soumet inutilement depuis trois ans?

Pour l'encourager, nous porterons à sa connaissance les paroles de notre correspondant de Marseille, membre, ainsi que nous l'avons dit, du conseil municipal de cette grande cité : les termes même dont il se sert font voir qu'il cède à l'évidence, que celle-ci lui fait violence; son conseil en est donc d'autant plus digne d'attention.

«Notre population,» écrit-il en répondant à certaine question qu'on avait faite, et qui se devinera par la réponse, «notre population s'occupe fort peu «des questions relatives à la quarantaine : il n'y a guère que les personnes «qui ont habité le Levant et qui ont été témoins des ravages qu'y cause la «peste, qui voient avec inquiétude les dispositions de tous les gouverne-«ments à se relâcher dans la sévérité des mesures sanitaires; toutefois, elles «reconnaissent que c'est un entraînement qu'il faut suivre, sous peine de «voir les autres nations, nos rivales, s'emparer exclusivement des affaires «dans le Levant; du reste, nous vous le redisons, les masses s'inquiètent «fort peu de ce relâchement dans les précautions sanitaires.»

Cet homme, qui reconnaît qu'il faut suivre l'entraînement, sous peine de voir les nations rivales s'emparer *exclusivement*, vous l'entendez, *exclusivement*, des affaires dans le Levant, est un homme mûr, modéré, prudent, père de famille, chef d'une des premières maisons de commerce, et magistrat dévoué à la conservation de ses concitoyens.

Que M. le ministre ne diffère donc pas plus longtemps la solution de la question que M. Aubert a signalée à son attention, sous peine, comme on l'a dit, de voir perdre tout à fait de ce côté les avantages auxquels la France a tant de raisons de prétendre.

Notre avis est donc, messieurs, et nous proposons que la Société confirme les chiffres et assertions, la question scientifique restant à part, de M. Aubert-Roche sur les quarantaines, qu'elle en recommande au ministre les conclusions; enfin qu'elle lui envoie copie de ce rapport ainsi que des lettres originales que la commission a reçues, et qui seront déposées aux archives de la Société.

AUDIFFRED, *rapporteur*, LE BRON DE VEXELA,
le comte DE LA ROCHEPOUCHIN.

NOTE.

La note suivante a été adressée à M. le général comte de La Rochepouchin par un officier de la marine royale; elle vient à l'appui des conclusions du rapport.

« L'établissement des paquebots à vapeur du Levant a augmenté, au profit de Marseille, les avantages généraux du transit; mais cette source de bénéfices ne tardera pas à lui échapper si on n'améliore pas le régime des quarantaines en même temps qu'on remédiera aux autres causes de pertes dont le commerce maritime est grevé dans ce port. Sans doute, les côtes de France offrent de grandes facilités pour faire communiquer le bassin de la Méditerranée avec l'Allemagne centrale et la mer du Nord. Mais que l'on suppose que les ports de Trieste et de Venise sont liés avec le Danube et le Rhin par des voies de fer ou des canaux, que les moyens matériels de chargement et de déchargement y sont faciles, que l'on y arrive en libre pratique, ou qu'on n'y subit qu'une courte quarantaine d'observation allégée encore par la pratique du *spoglio;* qu'on admette que le régime douanier, perfectionné par le grand fait de l'association allemande, rend faciles et promptes les expéditions en transit et en entrepôt : quelles raisons auront les hommes et les choses de préférer la voie de Marseille avec ses déchargements et ses quarantaines interminables, sa douane avec ses délais méticuleux et ses formalités inquisitoriales? Puis la voie du Rhône, incertaine et dangereuse en hiver, nos canaux, où le péage grève le transport de frais exorbitants, etc., etc.

« Eh bien! tous ces avantages et ces inconvénients, que nous avons admis hypothétiquement, sont au moment de se réaliser, et, si l'on n'y prend garde, le transit par

la France disparaîtra; et comme le commerce est nécessairement attaché à ses habitudes, dès que les intermédiaires sont connus et établis, on le ramènera difficilement à la route de France, lorsqu'il se sera lancé sur une autre voie. L'Autriche poursuit avec sagacité le but qui vient d'être indiqué. A Trieste, toutes les opérations de déchargement, d'amarrage, de douanes, sont simples et promptes, et on prend un soin particulier de n'apporter aucun empêchement au mouvement commercial; des voies de fer vont lier ce port avec le bassin du Danube et celui du Pô; mais c'est surtout pour les quarantaines qu'on travaille à lever tous les obstacles.

Les Turcs et les Grecs ayant admis et pratiquant depuis longtemps le régime et les précautions sanitaires de l'Europe, il est naturel de ne plus maintenir sur ce pays le régime sévère d'autrefois. C'est à cette pensée si simple qu'est due en ce moment la promptitude des communications entre Constantinople et l'Europe méridionale par le Danube; mais cet avantage, l'Autriche veut l'étendre à la voie de Trieste, tête de ligne de paquebots à vapeur; et dans peu de temps, en introduisant dans ses usages la pratique anglaise, qui fait entrer le temps de la traversée en déduction de la quarantaine, on arrivera du Levant à Trieste en libre pratique. Alors, qu'on en soit certain, personne ne voudra aller, avec le paquebot français, passer 12, 15, 20 jours sur les rochers de Malte ou de Pomègue, y purger une quarantaine inutile, ruineuse, et qu'on évitera, sans même augmenter sa dépense, en passant par Falmouth avec le paquebot anglais, ou par Trieste avec le paquebot autrichien. Qu'on juge, par l'exemple suivant, de ce que peut produire cette obstination du gouvernement français à ne rien améliorer à cet état des choses. Trois bâtiments sont partis, il y a quelques mois, le même jour d'Alexandrie: le paquebot anglais, un bateau à vapeur français, et un bâtiment à voiles remorqué hors des passes par le vapeur français. Le premier est allé à Falmouth en 13 jours, et a été admis en libre pratique, parce que la traversée, arrivée sans accident, a été comptée pour quarantaine. Le deuxième est arrivé à Marseille en 12 jours; le troisième, le 28e jour. Ces deux derniers, quoique la santé fût parfaite à bord, ont subi 20 jours de quarantaine... Ainsi, un voyageur, parti le 1er juin sur le paquebot anglais, pouvait être le 16 à Paris; celui du vapeur français ne pouvait y arriver que le 6 août (20 jours plus tard); un troisième, parti sur le bâtiment à voiles, n'y serait arrivé que le 22 août, c'est-à-dire 36 jours plus tard.

De deux choses l'une: ou il est nécessaire de rester 52 jours séparé du dernier lieu contaminé, et alors pourquoi admettre à Paris deux personnes qui n'en sont séparées, l'une que par 16 jours, et l'autre par 31? Ou cela n'est pas nécessaire, et alors pourquoi imposez-vous au commerce et à l'Etat la perte énorme de temps et d'argent que ce chiffre représente?

Au reste, tout tend à prouver que la contagion pestilentielle peut être rendue innocente sans les ruineuses précautions que la France conserve traditionnellement avec une ténacité digne du moyen âge.

1° Des expériences nombreuses prouvent que, dans les circonstances les plus favorables, le germe pestilentiel déposé à bord ne tarde pas plus de 8 jours à se développer; rarement l'incubation a duré 10 jours.

2° Une commission russe expérimentait au Caire, dans l'été de 1843, les faits de contagion sur des fellahs payés par elle: assurément c'est là la pratique la plus inhumaine de l'*experientia in anima vili*; mais quand il s'agit d'établir un fait qui peut lui être utile, la Russie n'y regarde pas de si près; donc, des médecins russes payent des fellahs pour se soumettre à toutes les conditions imaginées par la science pour l'étude de la contagion. Il paraît résulter clairement des faits étudiés que, lorsque les objets contaminés ont été soumis à une température élevée (je ne me rappelle pas la donnée thermométrique exacte), ces objets perdent, par cela seul, leur caractère contagieux, et le principe morbide du virus est détruit. A l'aide de ces deux faits capitaux, les lazarets deviennent désormais des établissements inutiles, et il suffira d'une vaste étuve où l'on chauffera les cotons et les lainages de l'Orient. Quant aux hommes, le spoglio, le bain de vapeur, la traversée, ne sont-ils pas des garanties suffisantes?

J'ai souvent fait, en Syrie et en Égypte, une réflexion que je rapporte ici. La peste de Marseille de 1720 a suggéré de méticuleuses précautions, et c'est le point de départ de l'absurde régime d'aujourd'hui; et pourtant ces mêmes Marseillais, si inspirés par la peur dans leur conseil sanitaire, vont individuellement sans frayeur dans cette Syrie et cette Égypte, y vivent, en temps de peste, sans appréhension, sans hésitation, ne prenant d'autres soins que d'éviter le contact immédiat des gens évidemment malades, ni plus ni moins que l'on ne fait en France vis-à-vis d'un galeux, et nous revenons tous bien portants. Pourquoi donc tant et de si onéreuses prescriptions dans notre pays, où la médecine a fait tant de progrès, et où les médecins sont à nos portes, hélas!

Conclusion.

1° Le temps de traversée qui sépare un bâtiment du dernier lieu contaminé doit être compté pour la quarantaine, et grevé tout au plus de quelques jours d'observation. Le *spoglio*, avec pratique immédiate, doit être toujours admis pour les individus.

2° Il faut répéter ou connaître les expériences de la commission russe, et en profiter dans la pratique.

3° Il faut faire entrer en ligne de compte la situation nouvelle du Levant, qui, ayant abandonné ses doctrines fatalistes en ce qui touche la peste, surveille la contagion comme nous et plus sévèrement que nous, et admettre ses provenances comme on admet celles des autres pays ayant lazarets, intendances, sanitaires et autres institutions.

4° Il faut, en tout état de choses, ne pas nous laisser primer partout et toujours par les étrangers dans les combinaisons favorables au commerce : il y va de notre prospérité commerciale, financière et maritime.

5° Il faut considérer l'établissement de la ligne des paquebots d'Orient comme un fait politique, financier, commercial, postal, d'une haute importance, désormais acquis à la France, mais dont les avantages, pressentis seulement au début, sont aujourd'hui compris de tous, et dont on nous disputera avec ardeur la jouissance. C'est en facilitant l'usage de cette voie de communication qu'on en conservera à la France le précieux monopole.

M. le comte de Saint-Céran, membre de la Société, donne les renseignements suivants :

« Les plus honorables négociants d'Odessa m'ont affirmé que les navires ayant chargé dans le port d'Odessa et *touché à Constantinople*, en arrivant en Angleterre ou en Belgique, débarquent immédiatement leurs grains et leurs laines. »

Le lendemain, par le chemin de fer belge, les laines peuvent être à Paris.

« Les navires ayant chargé à Odessa (*sans avoir touché à Constantinople*), sont, en arrivant au Hâvre, soumis à 20 jours de quarantaine. »

Immense avantage pour la Belgique (dont les droits de douane pour les laines sont de 22 %, tandis qu'en France, ils sont de 24 %), qui peut nous expédier les laines à Paris, 18 jours avant les négociants du Hâvre, et aux mêmes prix.

De Grèce, trois moyens se présentent pour revenir en France :

Marseille.	Par les paquebots français,	20 jours.
Trieste.	*Id.* . autrichiens,	2
Malte.	*Id.* . . . anglais,	3

Parti de Patras sur *le Prométhéus* le 16 mars 1843 à 12 heures ½.

Je suis arrivé à Malte le 18 à 9 heures du matin.

Et suis sorti de quarantaine le 21 à 7 heures du matin.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

ÉTATS MOLDO-VALLAQUES.

Ce que nous avions prédit le mois dernier commence à se réaliser. On nous mande de Bucharest que l'opposition combat avec amertume et irritation tous les actes du prince Bibesco. Nous en avons dit le sujet : les concessions d'exploitations de mines accordées aux Russes sont le prétexte apparent du mécontentement qui se manifeste ; mais le motif réel qui fait agir les boyards, c'est un sentiment profond de répulsion contre les envahissements présumés de la Russie. Les choses en sont venues à ce point, que le prince, si unanimement salué par les acclamations de la nation vallaque dès son début, n'ose pas en ce moment présenter aux chambres assemblées un projet de loi qui mettrait aux frais de l'État la dépense occasionnée par son dernier voyage à Constantinople ; il est vrai qu'il s'agit de plusieurs millions de piastres : mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on lui refuserait aujourd'hui ce qu'on n'eût fait aucune difficulté de lui accorder

dans les premiers mois de son règne. Les Juifs, toujours regardés comme étrangers, se remuent beaucoup dans les provinces transdanubiennes pour acquérir le droit de cité; mais le moment semble peu opportun pour faire valoir leurs prétentions. — On assure qu'un parti qui s'est formé dans l'ombre, mais qui a grandi depuis trois ou quatre ans, est tout prêt à se démasquer. Après avoir travaillé à faire disparaître les jalousies et rivalités qui ont longtemps séparé et tenu divisés les habitants de la Vallaquie, de la Moldavie, et même les Transylvains, les hommes discrets et habiles qui dirigent ce mouvement, croient avoir tout disposé pour rapprocher dans une unité forte et compacte les membres épars de cette grande famille chrétienne. Nous craignons fort que ce ne soit là une illusion dangereuse pour ceux qui l'auront adoptée en théorie, et qui voudront tenter de la réaliser, sans avoir une autorité et des forces suffisantes pour réussir dans un aussi vaste projet. D'ailleurs, il ne faut pas craindre de le dire en face aux peuples moldo-vallaques: tant que les rapports des classes de la société entre elles resteront établis sur le pied où nous les voyons aujourd'hui; tant que les droits politiques ne seront pas proportionnés à l'instruction et aux besoins moraux de la population; tant que l'agriculture et l'industrie seront négligés comme ils le sont encore à l'heure qu'il est; tant que le commerce s'en ira dépérissant ou demeurant aux seules mains des étrangers, il ne se constituera point un ordre social assez imposant pour remplacer convenablement le simulacre de gouvernement qui régit ce malheureux pays. Qu'on n'affaiblisse donc pas inutilement la Turquie en lui arrachant son lambeau d'autorité, pour le remettre en des mains avides et intéressées qui trouveront moyen d'en tirer parti au détriment de la nation moldo-vallaque, elle consent à rester sous un joug léger en comparaison de celui qui la menace. Et il y a sagesse à agir ainsi, c'est-à-dire à ne pas précipiter un dénoûment qu'on redoute.

C'est le 22 du mois de janvier qu'a eu lieu à Bucharest l'ouverture de l'assemblée générale de Vallaquie. Le secrétaire d'État, grand postelnick, a été chargé de lui communiquer le message suivant : « Messieurs, en ouvrant « aujourd'hui l'honorable assemblée générale, conformément à l'article 60 « du règlement organique, nous appelons son attention sur les budgets des « recettes et des dépenses, ainsi que sur les divers projets joints à nos offi- « ces, lesquels lui seront présentés par les chefs des départements respectifs. « Nous aimons à espérer que cette honorable assemblée s'attachera à main- « tenir le bon ordre désirable sans sortir des convenances pendant la durée « de ses délibérations, comme le seul moyen d'attirer sur elle aussi bien que « sur ses travaux l'approbation et l'estime générales qui, une fois acquises, « seront aussi un sujet de gloire pour le gouvernement. M. le grand pos- « telnick, secrétaire d'État, est chargé de donner lecture du présent mes- « sage. »

On le voit, ce langage se ressent de la crainte qu'inspirent les dernières nominations, et il se tient sur la réserve au sujet des frais de voyage à Constantinople : toute une situation grave est indiquée dans ce peu de paroles.

Depuis le jour d'ouverture de la session il ne s'est point passé une seule séance sans que l'opposition n'en ait tiré parti contre le gouvernement, et les attaques sont tout autant dirigées contre le prince Bibesco que contre les Russes. Ainsi, quand on en est venu, au sein des chambres, à parler de l'affaire de certains Bulgares, qui se sont trouvés compromis à Braïla, par suite des entreprises de la Russie, et qui n'ont pas manqué d'être sacrifiés à cette puissance, le grand logothète Chrysoscolco, dit Bouzoiano, se leva de son siége, et ne craignit point de prononcer ces paroles hardies : «Tout «ceci, messieurs, est l'œuvre de l'empereur Nicolas; c'est à celui qui a fait «le nœud de le défaire.» A la nouvelle de cette audace, l'hospodar, pressé par le consul russe, M. de Dashkoff, ne put faire autrement que de consen-

tir à faire mettre Bouzoiano en état d'accusation; mais les mauvaises dispositions des boyards les firent reculer l'un et l'autre devant le mécontentement populaire, et ajourner leurs déterminations.

A dater du 26, l'effervescence, naturelle à la nation, prit un caractère fort grave; on reprochait hautement à l'hospodar l'emploi de mesures arbitraires vis-à-vis les fonctionnaires publics, et cela au mépris des droits et priviléges de la noblesse. «Sous Ghika, se permettait-on d'ajouter, on eût « donné à l'homme le plus coupable le temps de s'habiller avant d'être con- « duit en prison; maintenant on nous fait enlever au saut du lit, et on nous « livre à la soldatesque sur un simple soupçon. »

En effet, un employé des finances, le serdar Grégoire Fetesco, avait été récemment arraché de son lit et conduit à pied, en robe de chambre et en pantoufle, dans la prison située à Tirgouderfar.

Le 30, l'exaspération était à son comble, à propos de l'affaire des mines. L'assemblée prétend demander la résiliation du marché passé avec la compagnie russe, par l'influence de M. Jean Mano, dont les exactions sont devenues intolérables.

L'église catholique de Bucharest, appelée Baratzi, du Barat obtenu de la Porte Ottomane, par les soins des Autrichiens, l'église catholique de cette ville, disons-nous, se trouve dans le besoin, et elle n'a recours, pour se tirer d'embarras, qu'à la protection efficace de l'ambassade d'Autriche. Ce monument porte les armes de cette puissance, mais il était décoré jadis de notre écusson, et l'on ne sait pas comment, et à propos de quoi, l'un a été substitué à l'autre. Quoi qu'il en soit, on se souvient encore, dans ce pays, de l'ancienne influence française, et elle date de loin, car elle se rapporte à la famille de Charles d'Anjou, qui a fourni à la Hongrie l'un de ses plus grands rois.

MOLDAVIE.

A Jassy, la tranquillité est aussi précaire qu'à Bucharest. Le 14 du mois dernier, l'évêque de Rouman, président par intérim de l'assemblée générale, a été élu archevêque métropolitain; l'archimandrite Rosetti l'a remplacé à l'évêché de Rouman. Cette élection a offert cela de particulier, qu'elle a eu lieu à l'aide de billets numérotés à l'avance. Aussitôt deux intrépides boyards, A. Ghika et Ch. Conaki, protestèrent contre cette disposition auprès du consul général, M. de Dashkoff. La motion ayant été jugée comme intempestive, treize autres boyards s'assemblèrent chez l'un d'eux, M. Cantacuzène. Celui-ci rédigea une protestation nouvelle, dans laquelle il est dit formellement: «Qu'on cesserait de s'adresser au consulat «russe si ce consulat n'était pas disposé à accueillir les plaintes formulées «par les Moldo-Vallaques.» L'un d'entre eux, M. Grégoire Consa, voulait même qu'on le menaçât dans ses espérances, en réclamant l'intervention des autres États de l'Europe, et de l'Autriche en particulier.

Cette motion, toute bien appuyée qu'elle fût par le grand boyard Bazile Ghika, ne passa point; ceux qui l'avaient mise en avant se retirèrent, et, en conséquence, l'évêque de Rouman se fit nommer métropolitain malgré les 27 voix accordées à l'évêque de Lisch, homme connu par son zèle pieux et par son dévouement aux intérêts politiques de son pays. Il paraît que l'assemblée ne s'est pas séparée sans avoir émis l'opinion qu'elle constituerait une Eglise indépendante dans le cas où le patriarche de Constantinople se refuserait à sanctionner l'élection. Nous devons ajouter qu'aucune feuille publique n'a encore donné ces paroles pour certaines, mais nous pensons qu'elles ont pu donner naissance à ces bruits de séparation des deux Eglises qui ont été mis en circulation depuis quelque temps, et dont nous avons été l'écho avec toutes réserves. Au reste, les événements marchent vite dans ce pays, et le mois prochain peut être fécond en faits étrangers et nouveaux.

SERBIE.

Le peuple serbe veut décidément rentrer dans le cercle des puissances européennes; il en recherche le contact plus qu'aucun autre, et cette tendance il la doit aux deux ministres exilés. L'impulsion ayant été puissante, le mouvement ne s'arrêtera plus, et les jeunes gens distingués qui vont commencer ou achever leur éducation à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin et à Paris, ne feront que l'accélerer quand ils seront de retour dans une patrie à laquelle ils doivent le tribut de leurs connaissances acquises à l'étranger. Pour notre part, nous pourrions en indiquer quelques-uns qui ne manqueront pas à leur noble mission; Belgrade est destinée peut-être à servir de point d'attache entre l'Europe et l'Orient: mais hâtons-nous d'ajouter que le gouvernement turc n'entre pour rien dans la manifestation que nous venons de signaler. Son action est presque nulle sur ce point; c'est à regret que nous le pensons et que nous le disons.

ALBANIE.

On assure que l'ordre est rétabli dans ce pays. Il est vrai que ce sont les organes officiels du gouvernement ottoman qui tiennent ce langage. Nous affirmons, nous qui sommes bien instruits des faits, qu'au moment où l'on parlait ainsi, les bandes d'Albanais continuaient leurs déprédations, et que, par leur indiscipline et leur goût effréné pour le pillage, ils jetaient le trouble et la consternation au sein de leur propre pays, où ils sont appelés plus qu'ailleurs à maintenir l'ordre et la sécurité. Nous eussions préféré qu'en avouant la vérité à cet égard S. E. Riza-Pacha eût fait connaître les moyens de répression mis par lui en usage pour rétablir la tranquillité.

La confiance publique semble se détacher du ministre qui veut faire croire à une énergie et à une capacité qui lui manquent et qu'il ne peut plus acquérir.

Nous savons bien que Bekir Pacha s'est mis en campagne avec un corps assez peu considérable de cavalerie et d'infanterie auquel on a adjoint un parc de six pièces d'artillerie; mais nous doutons fort que ce chef, parti d'Andrinople le 17 février, ait pu accomplir sa difficile mission, à l'époque où l'on se vantait à Constantinople d'avoir réprimé les actes coupables dont les Albanais s'étaient rendus fauteurs.

Nous ne nous en prendrons point au ministère de Riza-Pacha des désastres sans nombre qui sont venus affliger la ville d'Andrinople et ses environs, mais nous nous demandons avec chagrin comment on pourra les réparer. Il ne s'agit rien moins que de 2,500 maisons, boutiques, palais, submergés et écroulés par suite des débordements de la Maritza, de l'Arda et du Tongia; on évalue le dommage à plus de 12 millions de piastres, et ces calculs sont évidemment au-dessous de la vérité: le gouvernement n'est malheureusement pas assez riche pour venir au secours de tant d'infortunes particulières; mais ce qu'il y a de pire, c'est que les semailles sont perdues, les mûriers emportés par les eaux, et que les champs les plus fertiles sont aujourd'hui recouverts de sables et de graviers.

PACHALICK DE MOSSOUL.

Les journaux et les lettres particulières annoncent la mort de Méhémet, pacha de Mossoul : cet événement est grave sous plus d'un rapport. Ce chef redouté gouvernait depuis plus de douze ans une immense province habitée par des Arabes, des Kurdes, des Yezedis, des Afchars et des tribus entièrement nestoriennes. Sa sévérité excessive y avait étouffé ou comprimé pendant quelque temps les éléments de discorde et d'anarchie qui y étaient

en permanence. Le manque d'un lien commun, et surtout d'intérêts réciproques, y commença une désorganisation qui n'avait été que suspendue.

On peut donc prévoir un renouvellement d'attaques, de violences, d'irruptions, de pillages incessants, si le divan de Constantinople ne remplace pas Méhémet par un homme de sa trempe. Toutefois, si la mort du pacha de Mossoul est un mal pour la contrée où il s'était fait respecter et craindre, elle n'est pas fâcheuse pour la France, et pour son consul, dont il se montrait l'ennemi personnel. Il n'était sorte d'avanie qu'il n'essayât de faire subir à qui se présentait à lui paré du nom de Français, et M. Botta, en particulier, a eu plus d'une lance à rompre avec lui; notre ambassadeur, M. de Bourqueney, avait tenté inutilement d'obtenir son remplacement. Sa mort lui donne gain de cause de ce côté; mais le voici en lutte avec le gouverneur de Bagdad, Nedjib-Pacha.

Ce fonctionnaire ne s'est-il pas avisé de violer le droit de préséance à l'égard du consul de France, et son inconvenance n'a-t-elle pas outrepassé toutes les bornes? C'est là ce qu'il s'agit de faire constater. De pareils agents font à la Porte Ottomane plus de tort que de bien : non pas que nous approuvions toutes les susceptibilités de nos consuls, mais il est des cas et il est des hommes avec lesquels il ne convient jamais de faiblir ou de transiger.

Au reste, ce Nedjib-Pacha est si généralement détesté, à ce qui nous revient, que, si une armée persane, forte de 10 ou 12,000 hommes, se présentait devant Bagdad, elle y entrerait presque sans coup férir, bien que la ville soit entourée d'une haute muraille, et que le pacha croie pouvoir disposer de 4,000 hommes d'infanterie, de 800 cavaliers, 600 artilleurs, et de 400 Albanais, qui forment un corps d'infanterie irrégulière : joignez à ces forces médiocres 2 obusiers de 8 et 2 mortiers à bombe, et vous aurez le chiffre exact de l'armée active du pachalick; c'est même ici le cas ou jamais de revenir sur une erreur que nous avons commise involontairement dans notre récit du désastre du Kerbellah. Un nouveau dénombrement, fait avec une exactitude scrupuleuse, nous permet de rétablir le total des hommes en état de porter les armes parmi les tribus qui habitent le pachalick de Bagdad; on nous saura gré, nous l'espérons, de cette rectification, qui peut servir également aux géographes et aux amis des recherches statistiques.

Nous compterons donc d'abord :

1° Les Montefelch, qui habitent les bords de l'Euphrate, au sud de Coma, jusqu'à Bassorah :

1500 cavaliers, 20,000 fantassins.

2° Les Ben-Ilam, dont le pays est situé entre Coma et Cout-el-Hamarra :

6,000 cavaliers, 8,000 fantassins.

3° Les Chamars-Send'Han, depuis Cout-el-Hamarra jusqu'à Bagdad :

2,000 cavaliers, 2,000 fantassins.

4° Les Chamars-Taugha, demeurant dans la même contrée, et vivant presque mêlés aux Chamars-Send'Han :

2,000 cavaliers, 2,000 fantassins.

5° Les Al Henbed, habitant les terres comprises entre Bagdad et Kerkouk, sur les bords du Tigre et dans l'intérieur :

3,500 cavaliers, 4,000 hommes d'infanterie.

6° Les Maaden, Arabes qui se trouvent au milieu des immenses marais compris entre Hilla et Gomerek, et qui se prolongent à partir des ruines de l'ancienne Babylone jusqu'à la mer :

Point de cavalerie, 50,000 hommes d'infanterie.

7° Les Zeboued, entre le Tigre et l'Euphrate, depuis Babylone jusqu'à Bagdad :

4,000 cavaliers, 2,000 fantassins.

8° Les Zégorit, dans la plaine du Kerbelah et dans les environs:
500 cavaliers, 500 fantassins.
9° Les Delem, entre Bagdad et Hit:
4,000 hommes de cavalerie, 2,500 fantassins.

Tels sont les noms et les forces militaires des principales tribus; on pourrait y joindre quelques fractions de tribus séparées ou vivant à part dans une indépendance presque complète, et qu'on ne peut évaluer à moins de:
25,000 cavaliers, et 20.000 fantassins.

Ce qui donne un total de 62,000 cavaliers, et de 111,000 hommes d'infanterie.

La plupart de ces Musulmans appartiennent à la secte des schiites, et pratiquent exactement leur religion. Dans l'état actuel des choses, il est à croire que cette armée ne répondrait pas à l'appel du pacha, qui en serait réduit au corps que nous avons énuméré plus haut, et auquel il faut joindre 12 pièces de 8 et quelques canons de rempart qu'on voit gisants sur le sol près de leurs embrasures, d'où l'on peut conclure que la résistance ne serait ni longue ni redoutable.

PERSE.

Les affaires entre la Perse et la Turquie n'ont pas fait un pas depuis notre dernier *cahier;* comment les conférences d'Erzeroum avanceraient-elles? Le shah continue à réclamer avec un entêtement calculé de grosses sommes d'argent en compensation des dommages occasionnés par les invasions des Kurdes sur son territoire. Le sultan, opposant, de son côté, des prétentions qui semblent tout aussi légitimes, veut être dédommagé des désastres qui ne datent que de quinze à vingt ans, et qui ont été le résultat des expéditions d'Abbas et de Méhémet-Ali-Mirza dans le pachalick de Bagdad; ni l'un ni l'autre de ces deux souverains ne veut rabattre de ses prétentions; le shah surtout paraît intraitable, et, comme on le sait, il puise ses inspirations auprès des envoyés du czar, qui n'a point intérêt à voir se terminer le différend. Des nouvelles assez récentes de Téhéran annoncent positivement que le prince Maleck-Kasim-Mirza a été remplacé dans le gouvernement d'Ourmiah, et qu'il a accepté celui de Beroadjird. Nous doutons encore cependant de la certitude de ce dernier fait. Nous savons pertinemment que ce prince avait sollicité la faveur de se retirer en Russie, et qu'il avait fait appuyer sa demande en bons lieux. On ignore encore si elle lui sera accordée.

Nous croyons que nos lecteurs ne seront pas fâchés d'avoir quelques notions certaines sur ce prince, si distingué et si aimé des populations dont le gouvernement lui était confié. S'il effectue son dessein, la Perse sera privée certainement de l'un de ses hommes les plus dignes et les plus éminents.

Qu'est-ce donc que le prince Maleck-Kasim-Mirza?

Il faut avant tout que l'on sache que le plus remarquable des cent quatre fils laissés par Feth-Ali-Shah, était un prince nommé Abbas-Mirza, et que celui-ci portait à son plus jeune frère une prédilection tout à fait marquée. Son éducation fut remise à ses soins et à sa prévoyance. A l'école d'un homme tel qu'Abbas-Mirza, et avec son intelligence naturelle, le jeune Maleck-Kasim-Mirza ne pouvait devenir qu'un prince instruit, bienveillant et juste. C'est ce qu'il est aujourd'hui, et ce qui le met en butte aux attaques des lâches et des envieux. Studieux par-dessus tout, et porté vers les travaux de l'intelligence, il était difficile que sa carrière fût belliqueuse et qu'il vécût d'une manière opposée à ses études et à ses goûts.

Maleck-Mirza est donc un prince pacifique, doué d'une mémoire surprenante; il s'est attaché singulièrement à apprendre et à parler les langues de l'Europe, et tout le monde sait qu'il se sert, dans ses relations avec les étrangers, de la langue française préférablement à toutes autres. Aussi, nul

Asiatique n'a-t-il, plus que lui, le goût de nos arts, de nos habitudes et de nos mœurs.

Malheureusement pour son propre pays, il possède peu d'influence sur les affaires de l'État, et la modicité de sa fortune n'est point en rapport avec ses bonnes intentions. Ses manières sont tout à fait simples, et bien que sa parole soit bienveillante et polie, il ne manque pas de vivacité et de netteté dans sa parole. Sa jeunesse s'étant écoulée à la cour de son frère Abbas-Mirza, le shah actuel, qui n'est point âgé de plus de trente-sept ans, se trouve y avoir été son condisciple. L'intimité la plus grande régna donc longtemps entre ces deux jeunes gens, de telle sorte que, monté sur le trône, Méhémet-Shah crut ne pouvoir rien faire de mieux que de confier à son jeune oncle Maleck-Kasim le gouvernement de la province d'Ourmiah. Ce prince avait fait de cette province le jardin de la Perse : sous son habile et intelligente direction, l'agriculture a pris un essor prospère, les brigandages ont été réprimés, les perturbateurs punis, l'industrie a été améliorée. Des ouvriers étrangers arrivés à son appel, ont introduit dans le gouvernement d'Ourmiah la pratique de diverses professions jusqu'alors inconnues en Perse. Des constructions solides et commodes d'architecture européenne s'y élèvent encore en ce moment, et enfin le catholicisme, persécuté partout ailleurs par les missionnaires protestants, avait trouvé refuge et protection dans son gouvernement. Il est dommage d'ajouter que tant de grandeur et de qualités sont ternies par une imperfection qui, chez les grands, équivaut à un énorme défaut : nous voulons parler de son manque d'énergie, poussée jusqu'à la faiblesse. Les ennemis du prince Maleck-Kasim-Mirza en profitent pour le desservir près de la cour de Téhéran; mais le shah, qui depuis longtemps sait à quoi s'en tenir sur la nature des accusations dirigées contre son jeune oncle, et qui ne saurait redouter des sentiments ambitieux qu'il n'a pas, le shah est resté sourd et impassible à toutes ces suggestions; aussi ce prince est-il le seul dont le premier ministre ne se soit pas déclaré l'ennemi, parce qu'il a la conviction qu'il est incapable de se mêler aux menées et aux intrigues qui pourraient le faire tomber.

Le shah et son ministre ont parfaitement jugé que le prince Maleck-Kasim-Mirza était et resterait un prince inoffensif. Si la nouvelle de son exil volontaire en Russie se confirmait, nous regarderions ce fait comme fatal à la France et aux intérêts du catholicisme. Les missionnaires français qui résident tous à Ourmiah depuis que le général Ferrier a quitté Téhéran, où sa protection les maintenait, les lazaristes feront une grande perte en lui, et nous doutons qu'ils soient désormais en état de résister aux attaques multipliées dont ils sont devenus l'objet. Le général Simonneau a dû partir, il y a plus d'un mois, pour Bender-Buschir, pour y construire une forteresse. Depuis longtemps le shah en avait conçu le projet; la pénurie du trésor l'avait fait ajourner; mais il paraît qu'il ne peut plus y avoir de retard, car *les relations entre la Perse et l'Angleterre* semblent vouloir prendre une tournure fâcheuse. L'occupation d'Hérat est toujours le motif de ce refroidissement. On sait qu'après la mort de Kam-Ram-Shah, empoisonné par son visir, Yar-Mohamed-Khan, celui-ci s'empara du pouvoir et se rapprocha de la Perse, qui saisit cette occasion de le lier à ses intérêts, en lui faisant contracter un mariage politique : ces projets furent approuvés par la Russie, et reçurent une exécution immédiate. La reconnaissance de la suzeraineté de la Perse était le prix de cette union de la fille de Yar-Mohamed avec l'oncle du shah. Déjà même quelques bataillons se disposaient à quitter Téhéran pour aller tenir garnison à Hérat, lorsque M. Schill, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, représenta que cette occupation était tout à fait contraire à ce qui avait été stipulé dans les derniers traités, et il a insisté dans sa protestation jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions de son gouvernement. Pendant ces négociations, les Anglais

cherchent à prendre pied dans le golfe Persique sur un point quelconque, d'où ils pourraient effectuer une descente à jour fixe, si les circonstances venaient à exiger une manifestation énergique; d'ailleurs, l'occupation d'Asterabad, au nord, par le gouvernement russe, semble à l'Angleterre un motif suffisant pour autoriser sa conduite. Si, d'un côté, l'île de Kareck avait été été évacuée par les troupes de la Compagnie, la population du littoral, avec laquelle les Anglais s'étaient créé des rapports profitables et bienveillants, est restée dévouée aux Anglais, et les recevra à bras ouverts quand ils se présenteront. L'occupation de Caratchi aux bouches de l'Indus a été, depuis 1840 et 1841, le point de départ de la marche ascendante de l'Angleterre. Du côté du golfe, elle commença, avec la permission de l'iman de Mascate, à s'établir sur quelques points de la côte de Mekran : or, le Mekran appartient à la Perse; mais elle a fait depuis longtemps l'abandon de cette province à l'iman de Mascate, qui reconnaît sa suzeraineté, et qui lui paye, en conséquence, une redevance annuelle de 4,000 tomans (environ 50,000 francs); puis, insensiblement, les agents de la Compagnie se sont étendus jusqu'à l'entrée du golfe, et se sont établis à Bassador, petite ville de l'île de Kischer, qui commande le passage, car elle se trouve vis-à-vis de Bender-Abbas. Les Anglais n'ont pas manqué d'y construire ensuite un établissement permanent, et d'y jeter quelques troupes sous le commandement d'un lieutenant colonel. Plusieurs bâtiments de guerre y croisent ou y stationnent en tout temps : c'est de ce point, où ils se trouvent aujourd'hui solidement assis, qu'ils se sont occupés d'établir leur influence dans l'intérieur du golfe. Bahrein devait fixer leur attention; un vieux cheik, qui s'était toujours montré opposé à leurs desseins, qu'il avait devinés, était gouverneur de cette place; on sait qu'ils ont favorisé les projets de révolte de deux des neveux de ce chef, qui a été dépossédé et remplacé par ceux-ci. Dans toute cette affaire, la Compagnie s'est bien gardée d'agir ouvertement: elle ne s'est point hâtée de reconnaître les agresseurs, qui n'ont que des promesses, et s'ils s'avisaient un jour de contrarier ses vues, on la verrait prêter appui au vieux cheik, qui est devenu son pensionnaire. Ainsi, partout où il existera un cheik indépendant, l'Angleterre l'achètera, ou le fera remplacer s'il se montre hostile à sa politique.

Nous ne croyons pas qu'il existe aujourd'hui d'opposants sur toute l'étendue du golfe: on pourrait aller plus loin, et dire que les Arabes désirent même le jour de sa domination. En effet, la marine anglaise ne leur a pas rendu un médiocre service en les débarrassant des pirates wahabites qui infestaient leur littoral tout aussi bien que la côte persane : en prenant cette énergique mesure, les Anglais ont déployé beaucoup d'adresse et de mesure, et ils se sont créés, chez les Arabes et les Persans qui se livrent au commerce, des partisans complétement dévoués.

Ils reprendront Kareck quand la fantaisie leur en viendra, mais il est un point qui pourrait un jour servir au développement de leur politique: c'est la petite ville de Konit, située sur la rive gauche de l'embouchure du Chat-el-Arab. Maintes fois des propositions généreuses ont été adressées au cheik de cette localité, qui n'a jamais voulu consentir à traiter avec eux de son occupation. Sur le refus du personnage, ils ont porté leurs regards de convoitise sur les deux petites îles de Teludjé et d'Omah, situées devant Konit, et il paraît que la compagnie des Indes ne tardera pas à y jeter les bases d'un établissement, qui deviendra d'autant plus important qu'il se trouve à l'issue d'une des routes les plus fréquentées du désert, et que, comme poste d'observation, il commande l'embouchure d'un fleuve parfaitement navigable dans la plus grande portion de son étendue. Les habitants de cette contrée passent pour être tous d'excellents marins; ceux de Konit sont pour la plupart des négociants intelligents, ils trafiquent avec Bombay; on les y voit transporter des chevaux et des mules, et ils rapportent des étoffes qu'ils

envoient à Bagdad, et qui de ce point remontent vers la Turquie et la Perse septentrionale. Nous sommes, avec peine, forcés d'ajouter qu'il est un autre commerce, auquel on ne craint pas de se livrer sous le pavillon anglais, et que nous ne ferions pas connaître au public, si nous n'étions certains qu'il suffira de le signaler à l'Europe pour amener des représentations qui le feront cesser.

Oui, il nous a été affirmé par gens dignes de foi, et pour notre compte, nous le croyons, oui, il est positif que, sur cinquante bâtiments négriers qui sortent annuellement des ports appartenant à l'iman de Mascate, dans le but de transporter des esclaves noirs à Bassorah, les deux tiers au moins naviguent sous pavillon anglais. — Nous donnons moins de créance à un autre fait, dont nous avons eu connaissance assez récemment. Les bateaux à vapeur qui ont fait si longtemps les voyages de Bombay à Bagdad auraient, selon quelques personnes, déposé chaque fois dans cette dernière ville un matériel assez considérable en artillerie et en approvisionnements de guerre: les pièces en partie démontées, auraient été renfermées dans des caisses, et déposées au passage, soit à l'embouchure du Tigre, soit à Bassorah, soit à Bagdad: elles sont là à la disposition des résidents anglais, et propres à servir selon les événements.

Le gouvernement turc ne s'en inquiète pas, dit-on, parce qu'il les croit destinées à le servir dans quelques collisions contre la Perse; mais nous croyons notre gouvernement assez peu informé à cet égard, car nous ne possédons aucun agent dans toute l'étendue du golfe Persique. Il serait à désirer, et nous émettons cet avis avec confiance, que le voyage de M. de Sartiges à la cour de Téhéran eût pour but la manifestation et l'accomplissement de cette pensée. Nous errons à ce sujet dans un cercle éminemment vicieux, et dont il est temps de sortir. C'est qu'il ne faut pas envoyer d'agents politiques et commerciaux dans les lieux qui ne sont point fréquentés par nos commerçants, tandis que ceux-ci assurent qu'ils ne fréquentent pas ces mêmes localités, parce qu'ils n'y trouvent point d'agents en état de protéger leurs personnes et leurs opérations. Notre opinion est que, dans tous les cas, c'est au gouvernement à prendre l'initiative, car c'est à lui à chercher les débouchés et à offrir les ressources.

INDE.

Une de nos feuilles françaises les plus estimées ayant donné l'historique de l'affaire de Gwalior, qui vient de porter le dernier soup à la puissance mahratte, nous nous abstiendrons de relater aujourd'hui des événements qui sont connus de tout le monde; mais comme nous attendons, le mois prochain, le récit de ces événements racontés par un témoin oculaire, et fournissant des détails peu connus, nous remettons au prochain numéro la publication des documents intéressants que nous possédons déjà, et qui s'augmenteront, d'ici là, de quelques faits nouveaux qu'il sera bon de porter à la connaissance du public.

Nous avons mis toute la réserve possible, dans le temps, dans la manière dont nous nous sommes exprimés sur le compte de notre consul en Chine, et cependant nous étions trop bien au courant de ce qui s'est passé avant son arrivée, pour ne pas déplorer amèrement tout ce que sa conduite pouvait nous faire perdre d'avantages réels. Nous ne craignons pas d'affirmer que M. de Ratti-Menton en est arrivé aujourd'hui à ce point de regretter, de toutes les forces de sa pensée, d'avoir pu si longtemps prêter l'oreille à de mauvaises suggestions. Il est aujourd'hui brouillé complétement avec l'homme dont les conseils parfois l'ont égaré; il ne voit pas davantage les missionnaires, qui se gardent contre ses imprudences; il n'est rien moins qu'en bonne intelligence avec son chancelier et son interprète. Il vit au

plus mal avec le commandant de *l'Érigone*, ce qui ne nous étonne guère. Et voilà le spectacle qu'offre en Chine notre agence commerciale, militaire et diplomatique, et qu'elle continuera à offrir jusqu'à l'arrivée de M. de Lagrenée, que nous hâtons de tous nos vœux. Cependant, nous ne nous prononçons pas encore ; MM. de Jancigny, Chonski et Challaye, sont sur le point d'arriver ; M. de Ratti-Menton ne tardera peut-être pas à les suivre : alors, devant la vérité qui se manifestera au grand jour, nous déverserons l'éloge ou le blâme sur qui de droit.

En attendant, nous espérons que M. le consul de France à Canton restera dans son rôle, et qu'il ne compromettra pas davantage la dignité de la France par des demandes inconsidérées, telles, par exemple, *que celle d'un territoire*, ou toute autre rêverie sans but et sans portée.

Un violent incendie vient de détruire à Macao près de 200 maisons. Les quartiers les plus maltraités sont le New-China-Street, les factoreries hollandaises, espagnoles et anglaises. — On craint que, les moyens lui manquant, M. Callery, notre savant interprète, ne soit forcé d'interrompre la publication de son admirable Dictionnaire. Nous espérons que le ministre de l'instruction publique et celui des affaires étrangères sauront y pourvoir, et que ce précieux monument fera autant d'honneur à la France qu'à son auteur lui-même. — On voit que notre chronique met en circulation beaucoup de faits qui sans elle demeureraient ignorés, et qu'il importe, au contraire, de faire connaître le plus possible. Nos correspondances s'étendent tellement aujourd'hui, que nous serions en état de paraître plus fréquemment si le besoin s'en faisait sentir. Nous sommes disposés à remplir notre tâche dans toute son étendue, et quels que soient les sacrifices de temps et d'argent qu'elle nous impose.

P. S. — Sur la demande du prince Stourdza, l'assemblée générale, qui siége à Jassi, a décrété la liberté des serfs appartenant aux couvents et aux domaines ecclésiastiques, ainsi que celle des serfs de l'État. Il ne resterait donc plus qu'à faire participer à cet avantage les serfs dépendant des boyards, et qui à coup sûr sont les plus nombreux et les plus malheureux ; mais les liens despotiques de l'habitude et des anciennes mœurs s'opposent encore à cette émancipation. Toutefois, il paraît difficile que les boyards résistent longtemps à l'impulsion qui vient d'en haut. Malgré eux, ils seront contraints de songer à l'affranchissement des esclaves, ce sera un pas de plus vers la civilisation.

Le gouvernement russe pense sérieusement à établir un service direct de bateaux à vapeur entre Galatz et Odessa. L'industrie et le commerce des provinces moldo-vallaques trouveront un grand avantage dans ces communications régulières entre la mer Noire et le Danube ; on prétend que la ligne s'étendra jusqu'à Orsowa, de manière à embrasser toute la Vallaquie. — On pense, en outre, à établir un service de messageries entre Braïla et Constantinople. C'est une compagnie russe qui se chargerait de cette entreprise.

Trente-deux jeunes gens, dirigés par quatre officiers, s'apprêtent à quitter la Vallaquie pour se rendre à Saint-Pétersbourg où ils passeront deux années aux frais de l'empereur Nicolas. On veut qu'ils se familiarisent avec la tactique russe pour l'introduire ensuite dans l'armée vallaque. C'est toujours le même système d'absorption morale : dominer le clergé et l'armée, n'est-ce pas s'emparer des forces militantes de la population ?

On n'attend pas sans appréhension la confirmation du métropolitain de Moldavie par le patriarche de Constantinople. Quelques-uns prétendent qu'elle sera refusée, et on se prépare, dans ce cas, à une séparation, qui serait funeste à la Turquie, et qu'elle doit empêcher de tout son pouvoir. On pense bien que la Russie regarde faire, puisqu'elle doit profiter du coup. Nous espérons que la situation sera appréciée à Constantinople comme elle doit l'être, et que le patriarche n'oubliera pas qu'il est des circonstances où un acte de faiblesse peut ressembler à un tour de force.

A. D.

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

MISSION FRANÇAISE EN CHINE.

DOCUMENT OFFICIEL.

La note suivante, relative aux relations commerciales que la France peut espérer d'établir avec la Chine et les pays de l'Inde et de l'Océanie, résume, dans ce qu'elles ont de plus général, les *instructions* que le département de l'agriculture et du commerce a fournies à MM. les délégués du commerce dans la mission de Chine.

Ces instructions, indépendamment des informations spéciales qui les accompagnaient, étaient appuyées de tableaux et pièces annexes, qui, pour la plupart, ont pris place dans les *Documents sur le commerce intérieur*, publiés, d'avril 1843 à février 1844, par le ministère de l'agriculture et du commerce.

Instructions générales.

En décidant l'envoi d'une ambassade en Chine, le gouvernement du roi, vivement préoccupé des relations d'échanges à ouvrir avec cet empire, a jugé nécessaire d'adjoindre à l'expédition un certain nombre de délégués versés dans les connaissances pratiques de la fabrication et des manufactures, et chargés d'étudier et de représenter, dans cette mission, les intérêts du commerce et de l'industrie de France.

Confiant dans le zèle et les lumières spéciales des hommes que nos principales chambres de commerce et villes manufacturières ont présentés au choix du gouvernement, et qui, dans cette lointaine et importante expédition, se trouveront placés sous la direction et l'autorité de M. l'ambassadeur, le département de l'agriculture et du commerce, pour aider à leurs investigations et leur indiquer la sphère dans laquelle elles doivent plus spécialement s'exercer, a cru devoir préparer les instructions suivantes :

Le traité de Ning-Po, entre la Grande-Bretagne et la Chine, dont le texte a été publié en novembre dernier, déclare ouverts au commerce étranger cinq ports (1) du littoral chinois, et admet indistinctement toutes les nations au traitement et aux facilités commerciales qu'il garantit au commerce et à la navigation de la Grande-Bretagne.

Un tarif général, en outre, modéré dans ses dispositions, également applicable à tous les pays, a été substitué par le gouvernement chinois aux règlements arbitraires, restrictifs, onéreux pour la navigation, qui régissaient en Chine les transactions extérieures.

Afin d'arriver à recueillir les bénéfices auxquels cette situation nouvelle nous donne droit de prétendre pour nos échanges avec la Chine, il conviendra que MM. les délégués étudient attentivement l'état des marchés de cet empire, et recueillent, dans les divers ports ouverts au commerce, aussi

(1) Ces ports sont ceux d'*Amoy*, *Fuh-choo-Foo*, *Ning-Po*, *Shang-Hai* et *Canton*.

bien qu'à l'intérieur, si cela devient possible, les renseignements les plus complets, les plus spéciaux, sur les moyens d'engager avec la Chine des relations commerciales avantageuses.

Il sera nécessaire, dans ce but, de s'enquérir :

1° De l'importance des mouvements commerciaux qu'effectuent dans chacun de ces ports les diverses puissances ;

2° Des nombre, tonnage, équipage et chargement des navires venus ou sortis sous les divers pavillons ;

3° De la nature des produits et denrées qu'ils y importent et en exportent avec le plus d'avantages ;

4° Des quantités, espèces, qualités, prix de revient et prix vénal, provenances et destinations, des marchandises échangées ;

5° De l'état du travail industriel, des procédés de fabrication, de teinture et d'apprêt, des salaires et prix de main-d'œuvre, et, autant que les relations avec l'intérieur permettront de le connaître, des ressources agricoles, forestières et minérales du sol, de la nature des produits indigènes; des conditions enfin de production, d'achat et de vente;

6° Des prix dans les divers ports du fret tant de long cours que du cabotage; des assurances maritimes; du taux habituel et des variations ordinaires des changes; des valeurs monétaires ayant cours, etc.;

7° Des époques des récoltes, comme de celles qui sont les plus favorables aux arrivages, aux livraisons, aux achats, ventes et chargements;

8° Des usances et coutumes particulières aux ports, places et localités; des règlements de police sanitaire, etc.;

9° Des *métrage*, *façon*, *coupes*, *couleurs*, *dessins*, *modes de pliage*, *d'emballage*, *d'expédition*, et en général du conditionnement des articles tant exportés du pays qu'importés d'Europe ou des autres parties du monde.

Et, pour obtenir avec plus de certitude ces dernières données, qui sont de la plus haute importance, il conviendra de se procurer, pour être transmis aux chambres de commerce, aux manufacturiers et armateurs, par les soins du ministre du commerce, de nombreux échantillons des divers *tissus* soit manufacturés en Chine, soit de fabrication étrangère, vendus en ce pays; des échantillons de *substances minérales*, *matières tinctoriales*, etc., et le spécimen ou les dessins des *objets industriels* et *produits ouvrés* plus ou moins susceptibles ou de trouver placement chez nous, ou d'être imités par notre fabrication, en vue de nos exportations aux mers des Indes et de la Chine.

Comme aussi il conviendra que MM. les délégués du commerce soient munis, chacun selon la spécialité industrielle qu'il représentera, des échantillons et modèles des principaux articles manufacturés ou fabriqués de France; échantillons qui, fournis par les chambres de commerce ou consultatives, ou par nos principaux centres de fabrication, devront être emballés, aménagés et disposés à bord du navire affecté à l'expédition, de façon à pouvoir être conservés, et produits sur les marchés étrangers, dans le plus grand état de fraîcheur possible.

Les relations du commerce étranger avec la Chine ont été jusqu'à ce jour presque exclusivement aux mains de l'Angleterre et des États-Unis. Il faut y ajouter celles de la Russie, qui ont lieu principalement du côté de la terre; et si, par l'intermédiaire des navires britanniques et américains, comme des entrepôts des Indes anglaises, hollandaises, espagnoles, nos marchandises ont trouvé quelque débouché en Chine, on doit reconnaître que notre commerce *propre et direct* avec le céleste empire, c'est-à-dire celui que nous avons pu faire par nos navires, a été jusqu'ici à peu près nul.

Tout dès lors, en cette contrée, est pour nous sujet nouveau d'études et d'explorations. Dans le grand essai commercial qu'il s'agit de tenter, il importe donc de procéder avec prudence, en apportant toutefois, dans ces premiers efforts, une persévérance soutenue.

L'Angleterre, l'Union-Américaine et la Russie ayant fait avec ce pays, même alors qu'il leur était presque entièrement fermé, un commerce qui n'allait pas à moins, pour l'une, de 200 millions de francs, et pour chacune des deux autres puissances, de 60 à 80, il paraît légitime d'espérer, actuellement que la Chine a ouvert ses principaux ports aux nations de l'Europe, et, comme on l'a déjà dit, modifié libéralement ses tarifs et règlements de commerce et de navigation, qu'il nous sera possible de prendre place avec avantage dans le mouvement général des échanges.

Nous sommes loin, il est vrai, de pouvoir maintenant nous présenter dans les mers de l'Inde et de la Chine sous des conditions aussi favorables que l'Angleterre. Cette puissance, qui possède dans ses nombreux comptoirs des Indes, de la Malaisie et de l'Australie, d'importants entrepôts en relation habituelle avec les pays de l'Inde extrême, avec l'État Birman, avec Siam, la Cochinchine, les Philippines, la Corée et la Chine, est en possession de fournir à ce dernier pays, outre ses cotonnades d'Europe et ses cotons de l'Inde, d'immenses quantités d'*opium*, tirées du Bengale ou de la Malaisie, et peut, en retour, lui acheter des quantités non moins considérables de *thé*, que réclame la consommation habituelle du Royaume-Uni.

L'Angleterre, on le sait, achète chaque année à la Chine 18 à 20 millions de kilogrammes de thé, ce qui, pour ce seul article, suppose un chargement de retour de 50 à 60 navires (1).

Pour nous, d'un côté, nous n'avons pas d'*opium* à vendre à la Chine, et, de l'autre, producteurs de *vin*, nous n'achèterons vraisemblablement pas de longtemps de fortes quantités de *thé* à ce pays. (En 1842, nous n'en consommions que 232,000 kilogrammes.)

Le développement de nos opérations avec le céleste empire se trouvera donc dès l'abord, on doit s'y attendre, entouré de certains obstacles. S'il est

(1) On sait que le chargement d'un navire ne se compose jamais exclusivement de thés; on y ajoute, pour le lestage, des articles de poids, des sucres, des bois, etc.

sage de ne pas les exagérer, puisqu'il existe fort heureusement, entre la Chine et nous, d'autres éléments d'affaires que celles que peuvent constituer l'opium et le thé, on ne saurait néanmoins les passer sous silence.

Ce n'est pas tout : après le *thé*, les articles qui forment le gros des exportations de Chine en Angleterre sont les *soies* et principalement les *soieries*.

Or, ce dernier article est l'un des meilleurs produits de notre manufacture, celui que nous fabriquons avec le plus de succès pour notre consommation, comme pour nos exportations.

Une telle similitude de production paraît, au premier aperçu, un fait regrettable. Toutefois, à considérer les choses d'un point de vue élevé, et d'après l'expérience des faits qui se produisent journellement entre les grands États manufacturiers, la similitude des produits, toujours limitée d'ailleurs par les goûts et les procédés de travail particuliers à chaque peuple, n'exclut nullement la possibilité des échanges ; et l'on sait qu'en ce qui concerne les *soieries*, nos fabrications de Nîmes, de Lyon et de Saint-Étienne diffèrent notablement de celles de la Chine. Il y a donc là, pour MM. les délégués du commerce, une question importante à étudier. Leurs investigations devront, dans ce but, se porter attentivement sur l'état, en Chine, de l'*industrie sétifère*, de la *culture des mûriers*, de l'*élève des vers à soie*, de l'*aménagement des magnaneries*, des procédés usités pour le *dévidage des cocons*, pour les *moulinage*, *filage* et *tissage* des diverses natures et espèces de soies, etc.

En retour des *thés* et *soieries* de Chine, les articles que la manufacture anglaise place le plus abondamment en ce pays sont les *cotonnades* (1) et les *draps*, articles qu'y importent aussi avec succès la Russie et les États-Unis.

Pour ces tissus, la concurrence sera grande. Elle doit néanmoins être abordée avec résolution, surtout pour ce qui concerne la *draperie*, où notre fabrication a d'importantes spécialités. Il sera fourni à MM. les délégués des renseignements spéciaux touchant les tissus de *coton* et de *laine* importés d'Angleterre et de Russie en Chine, ainsi que sur les *soieries* exportées de ce dernier pays.

Quant aux *tissus de lin*, la Chine, où la soie est employée, en quelques provinces, comme linge de corps, paraît n'en acheter que fort peu à l'étranger. Une sorte de toile fabriquée dans le pays, dite *grass-cloth* (tissu végétal), et appropriée à son climat et aux habitudes de ses populations, y tiendrait lieu, assure-t-on, de nos tissus de lin et de chanvre. Il conviendra néanmoins d'examiner jusqu'à quel point nos toiles et batistes pourraient trouver chance de placement sur les marchés de la Chine.

Après les *tissus*, l'article qui occupe le premier rang dans nos ventes à l'étranger est le *vin*. Devons-nous espérer d'en effectuer avec succès des expéditions aux ports de la Chine?

---

(1) L'Angleterre a placé en Chine, pendant le premier semestre de 1843, 364 millions de mètres de cotonnades de toutes sortes; quantité qui, durant le semestre correspondant de 1842, n'avait été que de 253 millions.

La Chine, où règne l'usage général des boissons chaudes (1), n'a fait jusqu'à présent qu'une consommation très-restreinte des boissons vineuses. Sauf quelques faibles parties de Champagne, nous n'avons pas fait directement d'expéditions de vins à la Chine. Mais, bien que le peuple chinois soit resté jusqu'ici le plus coutumier, le plus immuable des peuples, il n'est pas impossible qu'avec le temps ses goûts se modifient. Déjà de riches marchands hongs ont subi, sur ce point, l'influence de leur contact journalier avec les Européens des factoreries, et le commerce anglais, qu'on doit croire bien informé de la situation, a fait, en 1843, à Canton, des envois assez considérables de vins, parmi lesquels figurent quelques-uns de nos crus (2).

Ce contact, désormais, ne se limitera sans doute pas à l'enceinte du quartier réservé de Canton, et l'extension des rapports directs entre les Chinois et nos marins et armateurs, dans les divers ports déclarés accessibles au commerce étranger, tournera sans doute au profit de nos débouchés.

Outre les tissus et les vins, il est dans nos exportations une nature d'articles qui y occupe un rang fort important, c'est celle des objets dits d'INDUSTRIE PARISIENNE, à savoir : nos *bronzes*, *plaqués*, *horlogerie*, *bijouterie*, *tabletterie*, *miroiterie*, *objets d'ameublement*, *mercerie*, *peaux ouvrées*, et aussi *papiers*, *porcelaines*, *verreries*, etc.

Si l'on consulte les documents anglais et américains, on voit que l'importation en Chine de cette nature d'articles a été jusqu'ici très-minime.

On se l'explique aisément : tous les articles qui vont aux usages généraux de la vie, les objets d'ameublement, de toilette, d'habillement, d'outillage, etc., diffèrent essentiellement, en Chine, par le goût, la forme, les couleurs, par la matière même, des articles plus ou moins analogues dont nous nous servons en Europe.

Sous de telles conditions, doit-on penser que nous trouverons placement en Chine pour nos *articles de Paris?*

Immédiatement, cela sera peut-être difficile; mais, plus tard, il n'en saurait vraisemblablement être de même. L'observation que l'on produisait tout à l'heure pour les boissons s'applique à plus forte raison aux articles manufacturés qu'on vient d'énumérer. Le besoin de placer chez nous leurs propres marchandises, leurs *thés*, *soies*, *soieries*, *nankins*, *laques*, *porcelaines*, *vernis* et *vermillons*, *toutenague* et *pak-fong* (alliages métalliques), et aussi leurs épices et autres produits végétaux, tels que *gingembre*, *rhubarbe* et *salsepareille*, *cannelle* et *casse*, *gommes-gutes* et *aloès*, *camphre*, *musc* et *ambre gris*, etc.; ce besoin, disons-nous, sollicitera certainement les Chinois à faire achat de nos marchandises et à se lier d'affaires avec nous. Mais, outre cette cause toute matérielle, il en est une autre, non moins déterminante, qui prend sa source dans la nature intime des hommes et des

(1) La principale est le *sam-tchou*, faite de riz fermenté.

(2) Le ministère du commerce a reçu communication de nombreux connaissements de marchandises anglaises expédiées, dans le cours de 1843, pour la Chine; traduction en a été faite pour MM. les délégués.

choses, dans cette force virtuelle, ou plutôt providentielle, qui, poussant les nations les unes vers les autres, les rapprochant, les mêlant peu à peu, les amène insensiblement, soit par nécessité politique, soit par l'effet de naissantes sympathies, soit encore par l'attrait ou l'influence de la curiosité, du changement, de la vanité même, à s'assimiler réciproquement leurs goûts, leurs usages, leurs produits. De nouvelles habitudes se créent, des besoins s'établissent; les échanges, d'abord difficiles, deviennent ensuite nécessaires, obligés, indispensables, et la fusion des intérêts consolide enfin des relations internationales qui d'abord semblaient ne pouvoir jamais exister.

Les négociations de la diplomatie ont ouvert aux nations chrétiennes les ports de la Chine. Si étroite qu'en soit encore l'ouverture, avec nous, avec nos produits, s'introduiront chez ce peuple nos idées, nos coutumes, et, plus ou moins, nos croyances elles-mêmes, qui l'arracheront un jour à sa vieille immobilité. Inévitablement, il en viendra, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à se conformer, dans une certaine mesure, aux habitudes de notre existence; et cela d'autant plus facilement peut-être que la civilisation chinoise, fort antique, sinon fort avancée selon nos idées, a rendu ses populations très-sensibles aux jouissances du bien-être, aux besoins, aux nécessités du *comfort*.

Nous sommes donc fondés à espérer qu'avec nos spécialités de tissus, tels que *toiles peintes*, *mérinos*, *casimirs*, *étoffes légères de laine*, et *aussi certaines qualités de soieries et rubaneries*, avec nos articles de *parfumerie* et *savonnerie*, *confiseries*, *fruits secs* du Midi et *conserves alimentaires*; avec nos *miroirs*, que la Chine ne fabrique pas, la *quincaillerie fine*, qu'elle fait mal; les *verreries* et *cristaux*, pour lesquels elle paraît également peu habile; l'*horlogerie* d'Europe, qui y est excessivement chère et recherchée; nos *papiers de tenture*, s'ils sont assimilés à ses dessins; certains *outils* et *mécaniques*, dont elle adoptera sans doute l'usage; les *armes*, enfin, dont les rudes expériences de la guerre viennent d'apprendre aux Chinois tout le prix, et une foule d'autres produits fabriqués de cette nature, y trouveront d'autant plus de débit que, particuliers pour la plupart à notre industrie nationale, ils auront généralement assez peu à redouter, sur les marchés chinois et indo-chinois, de la concurrence de nos rivaux; surtout si notre commerce, jaloux de conquérir, en ce pays nouveau, une réputation de loyauté qui a été quelquefois contestée à certains expéditeurs, envoie en Chine non des articles de rebut et de pacotille, mais de *bonnes et loyales marchandises*, dont le placement assure à nos commerçants sinon d'énormes bénéfices rapidement acquis, du moins, ce qui vaut mieux, des débouchés constants, assurés, et avec eux ce précieux *renom de probité* qui contribue si puissamment à la fortune commerciale des nations!

Les observations qu'on vient de produire concernent plus spécialement nos rapports directs avec la Chine; mais ce n'est pas seulement sur ce point que devra se porter l'attention de la mission.

Dans le vaste parcours qu'embrassera l'expédition, dont les escales seront

nécessairement multipliées, il conviendra aussi de rechercher s'il n'y aurait pas possibilité et profit, pour le commerce et la marine marchande de France, de lier des transactions avec les diverses populations indigènes qui pourront être visitées. Il conviendra d'étudier les besoins, les ressources de celles-ci, de signaler les facilités d'échanges résultant soit de la position avantageuse des ports abordés, soit de l'existence, dans leur voisinage, de gîtes carbonifères propres à faciliter la navigation à vapeur, soit enfin de la nature, de l'abondance et de la variété des productions.

Celles que les contrées de l'Inde orientale ont jusqu'ici envoyées à l'Europe se composant en général de denrées que la France tire, par quantités déjà considérables, soit de ses colonies, soit d'autres pays intertropicaux avec lesquels elle fait depuis longtemps d'importantes affaires, il sera nécessaire d'examiner si les pays de l'Océan indien et des mers de la Chine n'offrent pas, outre les *indigo*, *thé*, *sucre*, *café*, *poivre* et autres *épices* que nous allons ou pourrions y aller chercher, d'autres produits et matières premières, qui, offrant un bon fret aux retours de notre navigation, seraient susceptibles d'entrer dans notre consommation alimentaire ou industrielle.

Le monde oriental et le littoral ouest des Amériques en présentent plusieurs qui déjà constituent ou complètent les chargements des marines anglaise ou américaine. Sans vouloir les énumérer toutes ici, on peut citer, parmi ces marchandises, le *coton*, dont la production s'accroît rapidement dans l'Inde (1), l'*abaca* (chanvre de Manille); l'*écaille* et les carapaces de tortue et la *nacre* des îles de l'Océanie; les *laines* de l'Australie; le *phormium-tenax* (lin) de la Nouvelle-Zélande; le *huano* ou *guano* (engrais), ainsi que le *cuivre* des côtes du Pérou et du Chili, ou encore le *nitre* et le *salpêtre* de l'Inde, les *bois* d'*ébénisterie*, de *teinture* ou de *mâture*, *santal*, *sapan*, *teck*, *bois de fer*, etc., dont abondent les parages de la Malaisie, du Pégou, de la Sonde, de Siam ou de la Cochinchine.

Il conviendra d'examiner jusqu'à quel point, dans leurs trajets entre le littoral américain et nos nouveaux établissements de l'Océanie, entre ceux-ci et les parages de la Chine ou de la Sonde, nos navires pourraient, comme ceux de l'Angleterre ou de l'Union, entrer en partage dans les transports de produits peu répandus encore dans notre consommation, mais qui sont de nature à s'y faire place, ou de marchandises encore inconnues peut-être à celle de l'Europe.

---

(1) Le *Shipping and commercial list* du 9 décembre 1843 s'exprimait ainsi au sujet du coton de l'Inde :

« Les Anglais apportent les plus grands soins au perfectionnement de la culture du coton dans leurs possessions de l'Inde. Les autorités britanniques y font venir à cet effet des semences d'Amérique, des machines à éplucher le coton (*gins*), ainsi que des cultivateurs américains expérimentés. Les récoltes et les exportations augmentent rapidement en quantités. La récolte de 1842 a dépassé celle de l'année précédente de 37 millions 638,203 livres (17,049,000 kilog.); *elle est aujourd'hui déjà plus considérable que ne l'était celle des États-Unis en 1826.* »

Il n'importera pas moins de s'assurer de l'accueil et des dispositions que nos expéditeurs, nos armateurs, nos marchandises ont trouvés ou paraîtraient devoir trouver dans le caractère, les goûts, coutumes, habitudes et usages des habitants des divers pays parcourus; il y aura lieu de s'informer de la concurrence que notre commerce doit s'attendre à y rencontrer, ou peut y essayer avec chance de succès; des causes qui peuvent aider ou ont pu jusqu'à ce jour faire obstacle à nos affaires commerciales; du caractère des relations et rapports des indigènes avec les établissements et comptoirs européens ou américains qui les avoisinent, ou auxquels ils se trouvent soumis; et enfin de l'importance des échanges et des mouvements de navigation qui s'y effectuent.

Après cet examen général, il reste à produire les renseignements spéciaux qu'a recueillis le département du commerce sur les *tissus* de toute sorte ou autres articles importés habituellement en Chine, comme sur les *thés*, *soieries* et autres marchandises exportées directement de ce pays. Il reste, en outre, à signaler à MM. les délégués une série d'informations et de recherches auxquelles ils auront à se livrer, sur divers procédés d'art, d'industrie et de fabrication.

C'est l'objet de six cahiers d'*instructions spéciales* qui accompagnent la présente note (1) et auxquels sont également annexés les extraits ou résumés des lettres, notes et tableaux fournis, en même temps que les échantillons des marchandises, par les diverses chambres de commerce, chambres consultatives ou principaux centres manufacturiers du royaume.

COTES DE LA MER ROUGE.

TATJIURA ET LES ANGLAIS. — DÉCADENCE DE MOKA. — DÉTAILS SUR LE COMMERCE ACTUEL DE CETTE VILLE (2).

Dans une vaste baie, à 45 milles au N. O. de Zeyla, est situé Tatjiura (Takoura), que les cartes placent à 7 milles dans l'O. N.-O. de cette ville. Sa latitude N. est 11° 46', et sa longitude E. 40° 36'. — Ce n'est qu'un fort village, dont la population ne s'élève pas à plus de 1,000 à 1,200 âmes. Les cases sont toutes en mauvais morceaux de branches de bois recouvertes de joncs et de nattes grossières : la mosquée seule est bâtie en pierres blanchies à la chaux. L'aspect général du pays est fort triste; les montagnes sont arides, et les vallons présentent pour toute verdure l'acacia épineux qui

(1) Ces cahiers ont été remis, le 15 décembre 1843, à MM. les délégués du commerce. On a pensé qu'il n'y avait pas lieu de les publier quant à présent.

(2) Extrait d'un rapport adressé à M. le gouverneur de l'île Bourbon.

fournit la gomme, et dont les feuilles, extrêmement petites, ont une couleur grisâtre. Cependant de nombreux troupeaux de cabris et chèvres paissent sur cette terre rocailleuse, et le sobre chameau y trouve aussi sa nourriture, car il y en avait beaucoup à l'entour du village, ainsi que quelques vaches maigres et de petite espèce.

La vaste baie dans une petite anse de laquelle se trouve Tatjiura a un aspect imposant, et l'œil peut à peine en mesurer la profondeur du côté N.-O. Elle se nomme *Gubet-el-Karab*, et il y a, m'a-t-on dit, au fond une ville appelé *Ambaba*, jusqu'auprès de laquelle des navires pourraient remonter.

Le mouillage de Tatjiura est sur un plateau de sable vaseux, très-près de terre, entre deux récifs, au large desquels la profondeur de l'eau augmente rapidement. A moins d'un demi-mille du village, on ne trouve pas fond à 40 brasses. Trois bâtiments de 400 tonneaux seraient gênés à ce mouillage; mais il peut recevoir facilement 15 ou 20 *bagalas* arabes, attendu que, calant très-peu, ils peuvent s'amarrer tout près du rivage.

Les habitants de Tatjiura sont des *Danakélis*: ils ne sont pas, comme les *Soumalis* de Zeyla, sous la domination de Moka, ni d'aucun prince arabe. Ils reconnaissent, pour la forme, le *grand sultan de Turquie*, comme leur souverain spirituel, en sa qualité de chef de la religion musulmane, mais ils ne lui payent aucun tribut : il m'a semblé qu'ils ignoraient même son nom, car ils le désignent toujours par celui de Mahmoud, que portait son père.

Le chef de Tatjiura est un vieillard qui m'a paru plein de prudence. Notre arrivée jeta d'abord un peu d'inquiétude dans la population, et ce ne fut qu'après de longs pourparlers, et l'assurance que nous venions en amis, qu'on nous permit de faire notre eau à l'unique puits qui est un peu en dehors du village, à l'entrée d'un bois d'acacias. Je me servis de ce prétexte pour justifier notre relâche, qui avait pour but réel de m'enquérir de ce que les Anglais faisaient dans ce pays: car, d'après ce qu'on m'avait dit à Bombay, je m'attendais à y voir flotter le pavillon de cette nation, et à y trouver une petite colonie déjà en voie de prospérité. Point du tout, j'ai su qu'une petite expédition venue d'Aden il y a plus d'un an avait fait des propositions pour obtenir le passage, par Tatjiura, des bestiaux et des marchandises que la Compagnie comptait faire venir d'Abyssinie, et aussi pour avoir le droit d'arborer le pavillon sur le petit établissement ou magasin de dépôt qu'elle se proposait de faire construire sur le port. La première partie de cette double proposition fut acceptée, moyennant force cadeaux et argent donné au chef qui commandait alors dans le village; mais la seconde fut rejetée à l'unanimité par les principaux habitants, qui avaient été consultés. Bien mieux, lorsque le peuple eut connaissance de l'arrangement pris avec les Anglais pour le passage des bestiaux, il se souleva, assaillit la maison du chef qui avait fait le traité, et le força à quitter le pays. Les Anglais, un peu déconcertés, voyant qu'ils ne seraient pas bien avec les naturels, sont repartis, les uns pour Aden, les autres pour l'intérieur de l'Abyssinie, d'où on ne les a pas encore vus revenir: on nous a dit que trois de ceux-ci avaient

été assassinés dans les montagnes. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas un seul Anglais en ce moment à Tatjiura (je veux dire à la fin de décembre 1841); mais la convention pour le passage n'est pas rompue de fait, même de l'aveu des Danakélis, qui paraissent ne pas aimer cette nation, mais qui la craignent.

Si je n'étais pas allé à Tatjiura, je serais resté convaincu que cette petite ville avait été achetée par la Compagnie des Indes, que le pavillon anglais y flottait depuis un an, et que les produits de l'Abyssinie arrivaient sur ce point, d'où ils étaient transportés à Aden, et de là dans les diverses présidences de l'Inde. Ce n'est qu'en voyant les choses de près, et mieux encore en les touchant du doigt, qu'on peut connaître la vérité. Si je m'en étais tenu aux renseignements pris à Zeyla même, j'aurais été très-mal informé.

En résumé, je pense que, bien que les Anglais ne soient pas encore établis à Tatjiura, ils poursuivront tôt ou tard leur entreprise. Cet ajournement pourrait bien provenir de ce que Zeyla ferait mieux leur affaire, et que leur querelle avec Moka leur servirait de prétexte pour s'en emparer. Zeyla offre l'avantage d'avoir déjà des chemins de communication avec l'intérieur de l'Abyssinie, et en outre d'être bâtie sur une presqu'île facile à défendre.

Inutile de dire que notre pavillon était tout à fait inconnu à Tatjiura; mais ce qui me surprit beaucoup, ce fut d'entendre un des principaux chefs établir une comparaison très-judicieuse entre notre nation et la nation anglaise; il nous dit, en propres termes, que les Français avaient en Europe un beau pays qui leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin; qu'ils y étaient riches et puissants, tandis que les Anglais n'ayant qu'un petit territoire composé de trois îles, ils le quittaient volontiers pour aller prendre les pays des peuples nés sous de plus beaux climats, et que, pour arriver à leur but, tous les moyens leur étaient bons.

On le dit depuis longtemps, et la chose me paraît bien avérée, Moka est en décadence. Autrefois, principale ville commerçante de la mer Rouge, elle recevait sur sa rade beaucoup de navires européens, parmi lesquels le pavillon français se montrait en majorité. Aujourd'hui, cette rade est déserte, et si les habitants aperçoivent encore bon nombre de voiles franchissant le détroit, ils ont bientôt la douleur de les voir se diriger toutes, vers le fond de la mer Rouge, sur cette heureuse Djedda qui paraît avoir accaparé tout le commerce.

Lorsque quelques-uns de ces navires vont par hasard jeter l'ancre devant Moka, c'est qu'ils ont des besoins en vivres ou en eau, besoins bientôt satisfaits, et trois jours s'écoulent rarement sans que ces mêmes navires aient remis à la voile, se dirigeant vers le nord. C'est surtout en mars et en avril que les arrivages ont lieu, et cependant, dès la fin de février, nous comptions sept ou huit bâtiments de 300 à 400 tonneaux que nous avions déjà vus passer.

Tous ces bâtiments étaient sous pavillon anglais ou arabe : les équipages sont composés de gens de couleur, Indiens ou Arabes. : les capitaines seuls sont blancs sur les navires anglais; mais encore ce n'est pas une règle sans

exception ; car j'ai vu le contraire à bord d'un navire anglais qui avait mouillé près de *la Prévoyante*. Ils viennent généralement du Bengale, des îles Java et Sumatra, de la côte du Malabar, de Surate, du golfe Persique, etc. Ils apportent, en outre des marchandises de l'Inde et de la Perse, quantité de pèlerins qui font le voyage de la Mecque ; mais c'est surtout à bord des grands bagalas, venant du Guzurate, des bouches de l'Indus et de Bander-Abassy, que se trouvent ces pèlerins banians, qui, cumulant le soin de leur salut avec celui de leurs intérêts du moment, viennent chaque année se prosterner devant le tombeau de Mahomet, déposer l'offrande qui absout toutes leurs fautes ; et, après avoir vendu leur pacotille, sur laquelle le chérif de la Mecque perçoit un droit de 8 p. 100, s'en retournent dans leur pays à la fin de la mousson du nord, pour recommencer le même voyage l'année suivante.

Je ne sache pas qu'un seul navire français, depuis longues années, ait paru sur la rade de Moka, pour y opérer un chargement de café en échange des marchandises provenant de nos manufactures, ou de produits de nos colonies. Quelques américains y apparaissent encore de loin en loin, un tous les deux ans peut-être, mais jamais de navires anglais armés en Europe.

En effet, qu'iraient faire nos vaisseaux à Moka? y prendre du café, seule denrée dont ils pourraient se procurer un chargement complet, et dont il faudrait peut-être payer les neuf dixièmes en piastres d'Espagne! Car, ne pouvant apporter ni nos vins, ni nos eaux-de-vie, dont on ne trouverait point à se défaire, ni nos tissus de coton, qui ne peuvent lutter pour le prix avec ceux des comptoirs anglais de l'Inde, la spéculation pour les objets d'importation ne pourrait donc rouler que sur des draps légers et de qualité inférieure, des fers plats, des feuilles de cuivre, de l'acier, de la vaisselle, verrerie, miroiterie, etc., objets sur lesquels les bénéfices seraient bien peu élevés, et qui ne donneraient tout au plus en numéraire que le dixième de la somme nécessaire pour l'achat de la cargaison. Bourbon aurait pu envoyer, au commencement de la paix, ses sucres et ses girofles, qu'on plaçait alors avantageusement ; mais qu'auraient pris les navires en retour? Ces denrées ont depuis lors considérablement baissé. Le sucre vient maintenant du Bengale, et le girofle se tire de diverses parties de l'Inde, même de Zanzibar, où l'imam de Mascate a de très-belles girofleries. Pour donner une idée des changements survenus depuis un demi-siècle dans la valeur du girofle à Moka, je dirai qu'il se vendait 60 piastres fortes le faracella (15 kilogrammes) en 1780 ; qu'il valait encore 35 piastres en 1823, et qu'aujourd'hui il n'en vaut plus que 6.

Le prix du café a peu varié depuis un siècle ; toutefois, il est en ce moment à meilleur compte qu'il n'a jamais été, car on peut en avoir de belle qualité à 70 piastres le babar, qui est de 225 kilogrammes. J'entends par piastre le tatari d'Autriche à l'effigie de Marie-Thérèse, ou la piastre d'Espagne à colonnes, qui sont les seules qui aient cours à Moka. Celles du Mexique, ainsi que nos pièces de 5 francs, ne sont prises par les chan-

geurs qu'avec une grande perte. Les comptes ne s'établissent plus, comme autrefois, en piastres de Moka, monnaie fictive dont il fallait 121 pour faire 100 piastres courantes. La piastre du pays est à présent une petite pièce de cuivre légèrement argentée, dont il faut 20 pour faire la piastre forte. Chacune de ces petites pièces en vaut 20 très-petites, nommées *kabirs*, d'où il suit qu'il y a 400 de ces dernières à la piastre forte ou talari; mais ce taux varie fréquemment.

Pour en revenir au commerce de la mer Rouge, je crois donc pouvoir affirmer que la France n'y figure plus pour rien, du moins directement. Tout ce commerce est entre les mains des Anglo-Indiens, des Arabes, des Parsis et Arméniens établis dans les divers comptoirs anglais de l'Inde, et associés à des négociants de cette nation. Avec le produit des épices ou des marchandises venant de l'Inde, mais pour la plupart fabriquées en Angleterre, sur lesquelles les navires font, à Djedda, un bénéfice net de 30 pour 100, ces mêmes navires achètent une partie de leur cargaison de retour, qui consiste principalement en sel pour ceux qui vont dans l'Inde, et en café de qualité inférieure pour ceux qui vont dans le golfe Persique. En définitive, c'est donc l'Angleterre qui profite le plus des avantages commerciaux que peut offrir la mer Rouge, et c'est Djedda qui, dans cette partie, est l'entrepôt général de toutes les marchandises de l'Inde et de l'Arabie.

Moka n'est plus, en quelque sorte, qu'un port de cabotage pour les bateaux qui font la navigation de la côte d'Abyssinie, et pour ceux qui, venant de la côte d'Arabie, depuis Mascate jusqu'à Aden, remontent la mer Rouge en fréquentant les petits ports de Hodeïda, Loheïda, etc. C'est par cette dernière voie qu'une grande partie du café s'écoule. Une des raisons qui ont le plus contribué à éloigner les grands navires de Moka, c'est le taux exorbitant du droit d'ancrage; il est de 250 piastres fortes pour un brick, et de 350 à 400 pour un trois-mâts.

En parlant d'Aden, je dirai les raisons qui tendent aussi à éloigner maintenant de Moka les bateaux de la côte d'Afrique et de celle d'Arabie, en dehors du détroit, qui naguère allaient porter les produits de leurs localités dans cette dernière ville. Une nouvelle voie plus commode leur ayant été ouverte, ils en profitent.

A ces causes de décadence, ajoutons encore que si le chérif est assez rude dans ses rapports avec les étrangers, son despotisme à l'égard de ses administrés est intolérable; il les pressure autant qu'il le peut, si bien que les marchands, se voyant presque ruinés, quittent Moka pour aller s'établir ailleurs. Il y a la moitié des maisons sans habitants, et la population, qu'on portait autrefois à 10,000 âmes, est tout au plus aujourd'hui de 3 à 4,000.

Notre ancienne factorerie à Moka, que les habitants appellent toujours la *Maison française*, est entièrement délabrée, sauf les magasins, qui étaient fort beaux, et qui sont encore en assez bon état. Nous n'en payons plus le loyer, depuis quelques années seulement. Des soldats de Méhémet-Ali, qui s'y étaient établis en 1837, ayant fait bouillir leur marmite avec le mât de

pavillon, ce dernier signe de nos anciennes relations avec ce pays n'a pas été rétabli depuis.

JERENNE.

RACES DU LITTORAL DE LA MER ROUGE.

Les Arabes, les Indiens et les Éthiopiens, que l'on trouve sur les bords de la mer Rouge, ont été rangés dans la race caucasique par différents auteurs, tandis que d'autres en ont fait des races à part. Je ne chercherai point à mettre ces auteurs d'accord; je viens seulement dire, sans préoccupation des diverses théories qui ont été émises, ce que j'ai pu constater sur les lieux mêmes.

Les Arabes, les Indiens, les Pasteurs, les Abyssiniens et les Gallas que j'ai rencontrés sur le littoral de la mer Rouge, sont tous de même race, et cette race ne peut être assimilée à la race blanche ou caucasienne, ni à la race européenne. Ils sont noirs, et nous sommes blancs : c'est là ce qui frappe d'abord. Si l'on objecte que, parmi les Européens, il y en a qui sont presque aussi noirs et même plus noirs que des Arabes ou des Indiens, nous répondrons pour ces prétendus Européens : savez-vous quelle est leur origine ? Leur sang n'est-il pas mêlé ? D'ailleurs, ce ne serait qu'une exception, peut-être une anomalie. Or, qu'est-ce que cela prouve ? Les ethnologistes auront beau chercher des caractères de divisions de races : le premier, et Cuvier l'a bien reconnu, sera d'abord la couleur; le bon sens n'admettra jamais, comme sortis d'une même souche, un individu blanc et un individu noir.

On a dit que la couleur importait fort peu, comme caractère, dans la classification des races, parce qu'elle dépend de la chaleur du climat. C'est une idée fausse : l'intérieur de l'Afrique n'est pas aussi chaud qu'on le croit généralement : les plateaux et les montagnes qui règnent entre les tropiques, et d'où sortent tous les grands fleuves de ce continent, sont ou tempérés ou froids; dans la province du Samen en Abyssinie, pays de plateaux et de montagnes, il y fait excessivement froid : rarement la température monte à plus de 20 degrés centigrades, et, selon les hauteurs, elle approche de zéro et descend au-dessous. Dans les villages situés sur les plateaux de Tsona, d'Intehercaub, de Darrasgué et de Devil, etc., il y gèle, et il y tombe de la neige; je l'ai vu, et surtout senti. Sur quelques-uns de ces points, à Devil, par exemple, l'orge met onze mois à croître et à mûrir. Cependant les populations de ces montagnes sont noires; ce sont les Abyssiniens, qui toujours ont habité ces plateaux et ces villages. Le climat n'est pas assez agréable, et les productions assez abondantes pour y attirer des individus des pays inférieurs, et que le soleil aurait noircis; de plus, les Abyssiniens savent fort bien que quand ils vont habiter ces hauteurs, ils y contractent des catarrhes, et souvent y meurent par suite d'affections de poitrine.

Lors de mon séjour dans le Samen, étonné de trouver une population aussi noire dans un climat tempéré et froid, j'ai consulté les savants, les prêtres de l'église sacrée de Darrasgué, annales de l'Abyssinie : il résulte des renseignements que j'ai recueillis que cette province est celle qui a été le moins exposée aux coups de la guerre et aux invasions, que jamais il n'y avait eu d'immigrations étrangères et provenant des bas pays : aujourd'hui encore, elle est une barrière contre les Gallas. J'ai vu des habitants du Lasta, du Naréa, du Begember et du Schoa, où il fait un peu moins froid que dans le Samen; il y gèle quelquefois. Tous sont noirs, depuis le noir foncé jusqu'à la couleur marron clair.

Parmi les femmes d'Abyssinie, il y en a dont la peau est tout à fait de couleur café au lait; ce sont les moins noires que j'ai rencontrées de cette couleur à Gondar, et, chose remarquable, cette ville est sous une température assez élevée pour que le bananier y vienne en plein vent.

On peut donc nier que la chaleur du climat soit cause première de la coloration de la peau ; c'est évidemment un caractère de race qui ne permet pas de confondre un blanc avec un noir.

Si l'on examine les traits et le visage des peuples que j'ai cités, à part la couleur, il est vrai que l'on trouve une grande analogie et une grande ressemblance avec les Européens ; cependant vous ne rencontrerez jamais de cheveux blonds ou châtains, jamais d'iris bleus ou gris, jamais de coloration aux pommettes : toujours des cheveux noirs, des yeux noirs et le teint mat sans coloration aux pommettes, même chez les individus les plus blancs. J'ai vu des femmes arabes aussi blanches que des Européennes, et toujours des yeux noirs, un teint mat.

Plusieurs observations viennent encore confirmer notre opinion; ainsi, la race blanche n'a jamais pu s'acclimater sur la mer Rouge, et quand elle est parvenue à y séjourner un certain temps, elle a toujours fini par disparaître, ou se perdre par le croisement avec la race noire.

Un autre fait qu'il ne faut pas oublier, et que nous devons surtout considérer au point de vue de la colonisation, c'est ce qui s'est passé, pendant plusieurs siècles en Égypte, parmi les mamelouks. On sait qu'ils ne pouvaient se perpétuer par eux-mêmes, c'est-à-dire que leurs enfants ne vivaient pas; ils étaient obligés de se recruter par des achats d'esclaves circassiens. Leurs femmes étaient des Circassiennes, achetées comme eux, et les enfants qu'elles procréaient périssaient de bonne heure. Cette expérience, répétée ainsi sur une grande échelle, a prouvé pour l'Égypte, pays d'Arabes et de race noire, que la race caucasienne blanche ne pouvait s'y perpétuer, même acclimatée.

Si les Arabes d'Égypte, qui sont de même race que ceux de la mer Rouge, étaient de même souche que la race caucasienne, pourquoi les enfants de cette race acclimatée n'auraient-ils pas vécu comme les autres? Pourquoi la race blanche se perpétue-t-elle si difficilement dans les pays situés entre les tropiques, à moins qu'elle ne se mêle à la race noire qui habite ces régions, où elle jouit d'une excellente santé? Ne doit-on pas en rechercher la

cause dans la différence de race, et n'est-ce pas la preuve convaincante d'une origine toute dissemblable?

En résumé, nous croyons que les Indiens, les Arabes, les Abyssiniens, les Gallas, les Pasteurs et les Égyptiens, doivent être classés à part et ensemble, que le nom de race éthiopienne ou indo-éthiopienne peut leur être spécialement attribué.

On ne peut confondre ces peuples avec les Européens, comme rameau de la branche caucasique; mes observations sur les lieux me portent à repousser cette théorie de cabinet. La race indo-éthiopienne diffère autant de la race européenne caucasique que de la race nègre; encore ne s'écarte-t-elle de cette dernière que par la structure anatomique et les traits.

AUBERT-ROCHE.

ABYSSINIE.

ARRESTATION A ADDI-HHOALA. — UNE NOCE A GONDET.

Situation du Tigré après la défaite d'Oubié.—Arrivée à Addi-Lagace. — On veut nous dévaliser. — Fuite matinale. — Passage à Addi-Hhoala. — On nous arrête. — Le choum Ato-Fesaye donne l'ordre de nous attaquer. — Nous nous mettons sur la défensive. — Dépêche au choum de Gondet. — Nous donnons un fusil à Ato-Fesaye. — Il nous le rend. — Arrivée à Gondet. — Une noce. — Description du festin. — Introduction du fiancé. — Le garçon d'honneur. — La mariée. — Les jeux. — Cérémonie du petit doigt. — Mariage. — Départ pour Béeza. — Encore le garçon d'honneur. — La fumée.

Le moment que nous choisîmes pour effectuer notre retour à Adoa, de Massoah où nous avions été faire quelques recherches d'histoire naturelle pendant la saison des pluies, n'était pas propice à un pareil trajet. La nouvelle venait de se répandre qu'*Oubié*, chef du Tigré, avait été vaincu à *Debra-Tabor* dans sa lutte avec *Ras-Ali*, le chef de l'Amarah. Divers bruits circulaient au sujet des résultats de la bataille : on prétendait généralement qu'Oubié et Ras-Ali étaient morts tous les deux, et on disait que Marso, frère d'Oubié, allait s'emparer du gouvernement des deux pays. De là grand désordre dans tout le Tigré : chaque chef disposé à prendre parti pour un homme de sa nation, et à secouer le joug des Amarah, songeait à augmenter son importance, en attendant de se ranger sous un chef commun assez puissant ou assez habile pour saisir le commandement; le plus petit choum ou chef de district, pour peu qu'il eût quelques fusils à sa disposition, en armait les siens et en faisait autant de bandits qui dévastaient les routes et pillaient les paysans.

Ce fut dans ces fâcheuses circonstances que nous vînmes camper, le soir du mercredi 22 février 1843, au village d'*Addi-Legace*, dans la province du Séraé. Au moment d'entrer dans l'enceinte d'une cour qui nous avait été donnée par un des habitants pour y planter notre tente et y décharger nos bagages, nous vîmes sortir d'un grand hangar une troupe de cavaliers qui s'élancèrent au galop et que nous eûmes bientôt perdus de vue. Ce hangar avait déjà attiré notre attention par le bruit insolite qui s'y faisait : c'étaient des chants, des cris joyeux de fête; nous sûmes qu'on y célébrait une noce. Des piétons armés de lances et de boucliers suivirent les cavaliers; mais, plus curieux, ils vinrent se rassembler en grand nombre autour de nous, et comme ils ne se gênaient pas dans leurs discours, ne supposant pas que nous connussions leur langage, nous comprîmes que notre position allait devenir critique et qu'il nous serait difficile de partir le lendemain. Tous nos effets leur paraissaient précieux, et nous les entendions agiter la question de savoir s'il ne convenait pas de nous dévaliser sur-le-champ. Les cavaliers repassèrent quelque temps après, de retour des jeux auxquels ils étaient allés se livrer dans la plaine, au bas du village. Cette fois, ils nous accordèrent une attention sérieuse : tous s'arrêtèrent à nous considérer. Ils rentrèrent néanmoins dans la salle de noce pour continuer leur festin; mais nous apprîmes que l'amour de notre bien ne les préoccupait pas moins que les piétons, et nous ne dûmes probablement notre salut, pour ce jour-là, qu'à la concurrence des uns et des autres, tous pensant qu'il serait facile de nous rattraper le lendemain dans notre route, ce qui aurait l'avantage de diminuer le nombre des ayants part.

Les principaux chefs envoyèrent à cet effet des émissaires dans les villages voisins près desquels nous devions passer. Malgré cette disposition hostile, on ne laissa pas de nous fournir à souper, et nos domestiques ne manquèrent pas d'aller se repaître au gala de la noce.

Le lendemain, de grand matin, profitant de ce que tout le monde dormait encore, fatigué de la veille, nous fîmes charger les mules au plus vite et délogeâmes sans trompette. Aucun accident ne vint nous troubler jusqu'à la ville d'*Addi-Hhoala*. Nous passions à côté sans tourner la tête, très-peu soucieux d'y faire halte, lorsqu'une troupe d'hommes armés vint à notre rencontre pour nous enjoindre de nous arrêter et d'attendre que le chef de la ville, un certain *Ato-Fesaye*, vînt nous saluer et nous présenter ses respects. Nous répondîmes que c'était nous faire beaucoup trop d'honneur; qu'arrivés à notre destination, dans notre domicile, nous recevrions les respects du choum avec infiniment de plaisir, s'il lui plaisait de venir nous les témoigner, mais que, pour le moment, nous n'étions nullement disposés à l'attendre au milieu des champs; et je donnai l'ordre de pousser en avant. Mais la foule s'était accrue : à chaque instant de nouveaux venus rendaient les démonstrations plus menaçantes; bref, toute la ville semblait être accourue pour s'opposer à notre passage. Nous fîmes ce que l'urgence commandait: nous ordonnâmes de décharger les bêtes de transport et d'accumuler les bagages devant nous entre plusieurs blocs de roche dont la

disposition naturelle pourrait nous servir de retranchement. Je fis aussi recharger les douze fusils que nous avions alors, et je m'apprêtai à vendre chèrement nos dépouilles à la rapacité de cette tourbe. J'étais accompagné de MM. Petit et Vignaud, et nous avions avec nous vingt-quatre hommes armés. Je dépêchai l'un d'eux vers *Ato-Akilas*, choum de Gondet, avec qui j'avais fait, un mois auparavant, serment d'amitié (lequel consiste à se prêter mutuellement assistance en toute occasion) : je mandais à ce chef, conformément à notre traité, de m'envoyer immédiatement un secours. Cependant la foule n'avait cessé de grossir et de nous entourer, quoiqu'à distance respectueuse; pour lui en imposer, je fis tirer sur deux milans qui vinrent justement planer au-dessus nous, et notre chasseur, qui était fort adroit, les fit tomber tous deux; quelques-uns de nos domestiques auxquels j'en donnai l'avis tout bas, se mêlèrent aux groupes, et leur dirent négligemment qu'outre nos fusils, nous avions chacun douze pistolets dans notre ceinture : eux-mêmes en avaient deux chargés jusqu'à la gueule, et qu'ils déchargèrent à la stupéfaction des Abyssins, s'étonnant de voir une si petite arme faire un aussi grand bruit. Ils revinrent donc du mépris que nos pistolets leur avaient d'abord inspiré, et l'ordre trois fois répété de nous attaquer ne put les émouvoir. *Ato-Fesaye*, qui le donnait, se tenait prudemment à l'écart, attendant l'issue du combat.

Plusieurs fois dans la journée, il nous fit proposer de lui faire cadeau d'un fusil, moyennant quoi il nous laisserait passer en liberté, et nous donnerait même une escorte. Il nous restait encore trop de chemin à faire pour nous mettre sur le pied de pareilles concessions : nous répondîmes que nous faisions des cadeaux à nos amis, et non à ceux qui mettaient obstacle à notre route; que, s'il voulait nos effets, il eût à les venir prendre. Pendant ces pourparlers, le jour baissait, et je voyais clairement qu'on se disposait à nous attaquer pendant la nuit. D'ailleurs, le plateau sur lequel nous nous trouvions était couvert de villages auxquels l'éveil avait été donné : songer à fuir nous était donc interdit, d'autant plus que le plateau se terminait à une lieue au delà, par un précipice qu'on ne peut descendre qu'avec les plus grandes précautions, même pendant le jour. Je fus donc obligé de faire mine de composer, et dis à un des envoyés d'Ato-Fesaye que je désirais avoir une maison pour passer la nuit; et qu'alors je réfléchirais, suivant la manière dont nous serions traités, sur la question de savoir s'il y avait lieu de lui donner un cadeau : enveloppant ainsi ma concession de toutes les restrictions propres à dissimuler notre véritable inquiétude. Sur-le-champ, il envoya l'ordre de nous laisser choisir une maison à notre convenance, et nous fit porter à souper : il pensait ainsi pouvoir mieux nous surveiller; mais nous considérions que la défense serait plus facile en cas d'attaque. A peine étions-nous établis que mon envoyé auprès du choum de Gondet revint avec un de ses principaux cavaliers, lequel avait mission d'engager Ato-Fesaye à nous traiter suivant les lois de l'hospitalité, et à ne rien exiger de nous. Nous ne sûmes pas tout de suite quel avait été l'effet de cette pacifique exhortation sur notre hôte, car il ne vint pas dans la soirée; mais

il vint dans la matinée, protestant du vif désir qu'il avait d'être notre ami ; nous répondîmes par une parfaite réciprocité du souhait, et nous ajoutâmes que s'il voulait bien nous faire l'honneur de venir à notre demeure, nous ne manquerions pas de lui faire un cadeau. Il insista pour que nous lui laissassions au moins un souvenir quelque léger qu'il fût ; nous refusâmes net, et fîmes charger les mules pour partir. Mais il n'était pas d'humeur à lâcher prise, et vint encore une fois, accompagné d'une troupe, s'opposer à notre départ. Il n'y avait pas moyen de l'éviter ; je lui fis donner immédiatement un fusil, mais j'eus soin de dire en secret au cavalier d'*Ato-Akilas* que j'avais destiné cette arme à son maître. Nous nous mîmes en route. Je savais bien que mon cadeau ne tarderait pas à brûler les mains de notre hôte ; en effet, à peine descendus du plateau, étions-nous engagés dans les vallées qui conduisent à Gondet, que nous vîmes accourir un de ses serviteurs, suant sang et eau pour nous rattraper : il nous rapportait notre fusil, disant que son maître avait réfléchi, et qu'il préférait notre amitié seule à un cadeau qui n'était pas fait de bonne grâce ; qu'il ne doutait pas que nous apprécierions sa conduite, et qu'une fois arrivés à notre destination, nous récompenserions dignement l'hospitalité dont il nous avait gratifiés. Nous donnâmes à ce domestique une tabatière et un rasoir pour lui, et le chargeâmes de dire à *Ato-Fesay* que s'il voulait venir nous voir, il rencontrerait chez nous une hospitalité égale à la sienne.

En arrivant chez *Ato-Akilas*, nous y trouvâmes tout le monde grandement occupé des apprêts d'une noce : le choum mariait sa fille au fils d'*Ato-Ouelda*, *Rafael*, choum de Béeza. A chaque instant, nous voyions circuler des serviteurs pliant sous le poids d'énormes jarres d'hydromel ou de bière ; puis, de tous côtés, c'étaient des vassaux d'*Ato-Akilas* qui venaient apporter leurs présents à la fiancée, et contribuer à l'éclat de la fête, tel par une vache, un autre par du miel, un troisième par du grain, etc. Déjà les hangars étaient élevés, les tables dressées, et la foule des conviés, accourus de tous les villages à la ronde, se préparaient par des danses prolongées fort avant dans la nuit, aux festins du lendemain. En conséquence de ce remue-ménage, notre hôtre s'excusa de ne pouvoir nous offrir un logement dans sa maison, et nous pria d'en accepter un chez son *belatingueta*, ou major-dome, dont l'habitation assez voisine était située sur une colline escarpée qui en faisait une véritable forteresse. Le son des cornemuses et des clarinettes, qui arrivait jusqu'à nous, ne nous donna aucune tentation d'aller voir les gambades de messieurs les Abyssins ; harassés comme nous l'étions des fatigues de la journée, nous n'avions qu'un seul désir, celui d'aller nous coucher. Nous fûmes d'ailleurs traités avec largesse, et nous n'eûmes qu'à nous louer d'être tombés au milieu d'une pareille abondance.

Le lendemain matin, nous allâmes rendre visite à *Ato-Akilas*. Il nous retint à déjeuner, et fit apporter plusieurs pots de bière pour nos hommes, qui étaient libres, en outre, de se mêler au festin général. Commencé dès la pointe du jour, avec accompagnement de violons, trompettes et chants de baladins, depuis lors ce festin était en permanence et ouvert à tout venant :

on y voyait affluer tous les gueux de la province. Bientôt la foule des convives devint si grande, que les tables n'y purent plus suffire, et qu'on fut obligé de faire manger par fournées : ceux qui étaient rassasiés se levaient pour faire place à de nouveaux affamés, et allaient s'accroupir le long de la muraille, où on leur servait à boire (pendant le repas on ne boit jamais en Abyssinie). Là, je remarquai qu'ils ne cédaient jamais leur place, et s'y tenaient, au contraire, comme cloués. J'étais d'abord fort intrigué de savoir comment des individus qui absorbaient la bière et l'hydromel avec cette effrayante avidité ne finissaient pas par s'emplir jusqu'aux bords, ou tout au moins n'étaient pas forcés de s'absenter de temps à autre : je m'aperçus bientôt que chaque convive, s'abritant de sa toge, pratiquait adroitement un trou dans le sol, et le tonneau des Danaïdes me fut expliqué. Quand la foule fut devenue trop compacte, de manière à empêcher la circulation des femmes de service, il fallut l'intervention d'un huissier, précédé d'un bâtonnier, lequel ouvrait le passage, en ayant soin, toutefois, de faire une distinction entre les épaules plus ou moins nobles.

Sur le soir, le fiancé fut introduit, entouré d'un grand nombre de cavaliers et de serviteurs à pied, tous armés de pied en cap. Les trompettes et les autres musiciens redoublèrent alors leur tintamare; joignez-y les acclamations des jeunes gens, les cris des guerriers, le piétinement des chevaux, les bonds des piétons, et vous aurez l'image d'un véritable jugement dernier.

Lorsque le fiancé fut entré dans la salle ou *aderache*, on le fit asseoir sur un *alga*, et on lui servit à boire et à manger; puis son garçon d'honneur alla prendre la future chez sa mère, et la conduisit au bas de la colline, dans une plaine où les cavaliers pouvaient déployer leur adresse. La laissant à la garde de ses serviteurs, il revint chercher le fiancé, avec qui toute l'assemblée se leva et se porta au-devant de la jeune fille : celle-ci était assise et regardait les jeux. Les cavaliers arrivèrent au galop devant elle, et commencèrent aussitôt quelques passes d'une grâce toute particulière, que les *Arabes* connaissent sous le nom de *djerid*, et qui consiste à se jeter une baguette en se poursuivant : un cavalier adroit doit parer avec son bouclier, et ne laisser jamais atteindre ni lui, ni son cheval. Les danses vinrent ensuite; des troupes de jeunes garçons et de jeunes filles exécutèrent des pas d'ensemble qui, pour n'avoir pas la régularité de nos ballets d'opéra, n'en étaient pas moins agréables.

Après une demi-heure de ces exercices, la fiancée fut reconduite auprès de sa mère, et nous rentrâmes, avec le futur époux, dans la salle des festins : le voyant s'asseoir, je crus que les cérémonies étaient finies ce jour-là, et j'allais me retirer, quand une rumeur attira mon attention; je vis les groupes s'ouvrir et donner passage à un homme portant une femme sur son dos; je trouvai ce nouveau divertissement assez singulier; mais quel fut mon étonnement de reconnaître, dans cette femme, la fiancée à califourchon sur l'échine d'un domestique ! c'était sans doute l'usage, car tout le monde garda la plus imperturbable gravité. Le futur descendit de son *alga* pour recevoir sa femme, qui fut déposée devant lui; puis il croisa son petit doigt

avec le sien, et tous deux, devant l'assemblée silencieuse, se firent serment mutuel de fidélité. Ils s'assirent ensuite à côté l'un de l'autre, sur un cuir étendu à terre, et, au bout de quelques instants, la jeune fille s'en alla comme elle était venue, sur le même dos qui l'avait apportée.

Ne voulant perdre aucun de ces étranges spectacles, je m'informai si tout était terminé là; on me répondit que c'était la fin de la journée, que le mariage aurait lieu le lendemain, mais qu'on n'allait pas moins continuer de se réjouir; et en effet, le charivari musical recommença de plus belle. A voir les forces nouvelles qu'il puisait sans cesse dans de copieuses libations, je jugeai qu'il y en avait pour toute la nuit et me retirai au plus vite, bénissant en mon âme la précaution qu'avait eue notre hôte de nous loger loin de chez lui.

Le lendemain, je fus exact à me trouver de bon matin dans la salle de réception. Les témoins, à jeun, y étaient déjà rassemblés; bientôt entrèrent les grands parents accompagnant les conjoints; le père de la fiancée tenait en une main une bougie allumée, dans l'autre une bouteille pleine d'hydromel; les proches et les principaux domestiques étaient munis d'une manière analogue. Au milieu du silence général, il s'adressa au fiancé, et lui demanda solennellement s'il promettait d'être fidèle à la femme qu'il prenait pour épouse, s'il jurait de ne pas la battre et de ne pas dissiper sa dot. A quoi le fiancé répondit : « Je le jure. » Puis le père continuant : « Si tu ne tiens pas à ta parole, que ta famille et ta postérité s'éteignent comme cette lumière »; il souffla la bougie, et tous les siens l'imitèrent. « Que ta fortune se disperse comme cette liqueur, » et tous d'accord répandirent à terre leur fiole d'hydromel.

Il prit ensuite une toile et la donna à un témoin, qui se rendit garant du serment du jeune homme; une toile fut donnée également au témoin qui s'était porté caution de la jeune fille. Cette cérémonie achevée, les parents et amis offrirent chacun leur présent pour former la dot de la mariée; son père fournit une certaine quantité de vaches et de fusils, dont pareil nombre devait être donné par le marié.

Suivant la coutume, les conjoints devaient se rendre au domicile du père de l'époux, où une habitation leur avait été préparée. Chacun se disposait à les accompagner, et, comme Béeza se trouvait sur notre route, nous nous mêlâmes à l'escorte : c'était une véritable émigration; plus de 2,000 personnes marchaient ensemble, en grande partie alléchées par les fêtes qui devaient recommencer, sur nouveaux frais, à la maison d'Ato-Ouelda-Rafael. Il faisait une chaleur étouffante, et cette affluence était peu propre à la rendre supportable; mais ce qui servait à la combattre d'une manière efficace, c'était la multitude de pots de bière et d'hydromel, dont nous étions suivis, et qui, à chaque temps de halte, essuyaient de copieuses accolades : sans cette sage précaution, c'eût été à périr de soif.

Durant cette marche, le rôle du garçon d'honneur brillait de tous les avantages : assis à mule, avec des étriers où le gros orteil seul pouvait entrer, il avait la mariée sur les genoux, et supportait stoïquement tout le

poids de son honneur. Comme il ne pouvait ni se reposer ni se rafraîchir, le pauvre diable me sembla avoir la mariée surajoutée au supplice de Tantale.

Celle-ci était réellement très-jolie; et moi l'époux j'eusse difficilement consenti à mettre la discrétion de mon garçon d'honneur à d'aussi rudes épreuves.

Arrivés à Béeza, les nouveaux mariés se renfermèrent dans un tête-à-tête, qui dure plus ou moins, suivant le rang, et qui varie de quinze jours à trois mois. Pendant ce temps, les parents et quelques amis favorisés ont seuls le droit d'entrée dans la chambre nuptiale; au dehors, les danses et les festins continuent, et le public d'Abyssinie est si enclin à ce genre de réjouissances, qu'il faut littéralement le mettre à la porte pour s'en débarrasser. Comme nous en avions déjà assez vu à Gondet, nous laissâmes ces braves gens se gaudir, et nous continuâmes notre route.

Le mariage que nous venons de décrire n'est que temporel et admet le divorce; au bout d'un certain temps, si les époux n'ont reconnu entre eux aucun genre d'incompatibilité, ils songent à s'unir de liens indissolubles, et c'est l'église qui les noue par la communion.

Cette époque est variable; elle arrive ordinairement après que la mariée est sortie de la fumée. — Ceci a trait à une autre coutume singulière des femmes d'Abyssinie : après ce premier moment d'intimité conjugale dont nous avons parlé, l'épouse retourne dans la maison de son père, et reste trois mois sans avoir de communication avec son mari. Durant tout ce temps, elle se tient dans un appartement écarté, recouverte d'une étoffe de laine, à laquelle une seule ouverture est pratiquée pour la tête; dessous cette couverture sont allumées un grand nombre de branches vertes d'un bois odorant; la fumée attaque l'épiderme et le détruit, et les trois mois expirés, la jeune femme sort avec une peau neuve, plus blanche et plus douce que la première. Cette opération épuise beaucoup, et la mère ainsi que les sœurs d'une femme mise dans la fumée n'ont d'autre occupation que de lui préparer des petites boulettes des mets les plus succulents, qu'elles lui fourent dans la bouche, absolument comme on fait en Gascogne pour engraisser les volailles. L'opération de la fumée est l'héroïsme de la coquetterie féminine; il n'y a pas de petite-maîtresse en Europe qui se résignerait à rester trois mois sans bouger, pour avoir la peau un peu plus blanche.

C. T. Lefebvre.

ESQUISSE

DE LA

CIVILISATION ÉGYPTIENNE.

(Deuxième article.)

Le message du ministre de Méhémet-Ali n'avait pas une très-grande importance, cependant mon devoir était de me rendre sans retard auprès de Kourchid-Pacha : c'est ce que je fis.

Mon séjour se prolongea au Caire, et j'eus tout le temps d'étudier, sous ses divers aspects, la civilisation du pays ; ce n'est pas ma faute si cette civilisation se représente encore à mes souvenirs sous des traits la plupart repoussants. En ceci, je me rencontre avec M. Hamont, qui l'a dit avec un cachet de vérité dont l'expression ne peut guère varier.

Les idiots pullulent en Égypte, où on les honore comme des saints. La vénération des indigènes va pour eux jusqu'à dire que leur esprit est au ciel ; on les voit parcourir les rues dans un état de nudité complet. Quelquefois ils se tiennent à la porte des mosquées constamment entourés d'hommes, d'enfants et surtout de femmes. Le peuple leur baise les mains, les pieds, la tête, souvent couverte de teigne et de vermine. Les idiots vivent d'aumône, et donnent du matin au soir des consultations. Il serait fort étrange que la spéculation eût fait une branche d'industrie de l'état le plus déplorable où puisse tomber l'humanité ; cependant la tolérance du gouvernement est telle, qu'il doit avoir intérêt à maintenir un semblable désordre. La femme que son mari a répudiée vient se jeter aux pieds du prétendu saint, le couvre de baisers, recueille sa salive et s'en frotte le visage, puis elle lui demande si elle peut espérer un nouveau mariage ; la jeune fille le supplie de lui faire connaître l'époque de son hymen ; le jeune homme veut savoir s'il obtiendra l'emploi qu'il sollicite ; la vieille femme est inquiète d'apprendre si elle aura encore des enfants. Les idiots, évidemment, ne sont pas toujours ceux qu'on paraît prendre pour tels.

Les fous sont enfermés au Caire, dans un lieu nommé *Mauristan*. Ces malheureux sont exposés dans de petites cages de fer, accroupis sur des haillons. Ils ne reçoivent aucun soin médical ; un espace de 4 pieds carrés dans lequel ils sont enfermés jusqu'au terme de leur existence, est un lieu de supplice où la mort n'attend pas longtemps. Une chose digne de remarque, c'est que l'intelligence de ces malheureux est rarement éteinte au point de leur faire oublier les habitudes les moins en rapport avec les besoins de la vie animale. La plupart ont leur pipe : le soin de la charger, de la nettoyer et de conserver tous les ustensiles nécessaires à la satisfaction de ce goût répandu sur la surface entière du globe, est pour eux une distraction puissante. Qu'un étranger vienne les visiter, ils étendent les bras au travers

des barreaux de leurs cages, demandant à grand cris des *paras* pour acheter du tabac.

L'état de folie, si digne de pitié, ne laisse pas l'homme absolument dépourvu de sensibilité; le retour à la raison est un résultat dont la science médicale peut depuis longtemps s'énorgueillir; quel jugement porter sur la civilisation d'un pays où le traitement des fous paraît tendre uniquement à les faire arriver plus vite au terme de leur existence?

Tout voyageur en Orient éprouve le désir de connaître l'intérieur d'un harem. L'impossibilié de satisfaire une semblable curiosité est la première impression que vous manifestent les personnes auxquelles vous osez confier cet avantureux projet. L'Égyptien qui me servait m'était fort attaché, il avait surtout une grande passion pour l'eau-de-vie. Passablement familier avec la langue française, il me servait d'interprète; je lui promis de mettre à sa discrétion une bonne provision de la séduisante liqueur, s'il parvenait à m'introduire dans le prétendu lieu de délices des Égyptiens. C'était, je le croyais d'avance, un nouveau mécompte qui m'attendait en Égypte. La perspective de ladite bouteille produisit son effet sur mon interprète, malgré la difficulté immense qu'il persistait à trouver dans l'exécution de notre dessein. Un jour, il me dit : « Si vous étiez médecin, je vous conduirais près «de la femme d'un colonel turc. Le mari fait partie de l'expédition de Syrie, «il est attaché à l'état-major de l'armée que commande Ibrahim-Pacha. — «Mon brave ivrogne, lui dis-je, tout Européen est médecin; hâte-toi d'exécu«ter ta promesse, sinon, dis adieu aux rations d'eau-de-vie, et compte sur les «coups de ma courbache.» Le lendemain, j'avais obtenu un résultat favorable.

Les circonstances les plus futiles font naître quelquefois des réflexions sérieuses; ma conversation avec mon interprète me fit penser que si les gouvernements, dans l'intérêt de la civilisation et du commerce, possédaient des corps de médecins attachés aux consulats, cette institution donnerait aux nations européennes une action puissante sur les peuples orientaux. Le médecin a toutes les sympathies en Orient; la vie intérieure lui est ouverte; les services qu'il rend à l'humanité souffrante commandent impérieusement l'attachement et la confiance. Le médecin peut devenir, dans ces contrées, l'un des agents les plus puissants de la civilisation, et rendre de grands services à son pays.

Le projet d'organisation d'une société de médecins, proposé à la Société orientale par M. Aubert-Roche, projet accueilli avec tant de faveur par les membres de cette Société, a réveillé dans mon esprit l'impression sur laquelle je reviens aujourd'hui. Les idées de l'auteur, si clairement exprimées, si nettement formulées, sont venues donner une nouvelle force à une inspiration passagère; elles m'ont paru dignes de la plus vive sympathie.

Je ne sais, après ces réflexions, s'il est bien utile de conduire le lecteur auprès de la femme de mon colonel égyptien : je dois dire que mon digne interprète mérita la spiritueuse gratification dont nous étions convenus. Il me conduisit au harem, en me faisant traverser une grande quantité de rues fort sales et fort étroites. Lorsque nous fûmes arrivés devant une maison

dont la porte était surmontée d'une petite lucarne grillée, qui permettait aux habitants de l'intérieur d'examiner les visiteurs avant de leur donner entrée, on vint nous ouvrir au premier coup de marteau. Nous traversâmes une grande cour d'une saleté excessive, qui ne pouvait guère me donner une bonne opinion de ce que j'allais voir. Une négresse nous précédait, elle m'introduisit dans une grande salle, entourée d'un large divan; au milieu, un bassin de marbre blanc répandait la fraîcheur; deux croisées garnies d'un grillage en bois éclairaient la pièce et donnaient sur la cour que je viens de décrire; deux portières baissées indiquaient l'entrée des autres pièces des appartements. L'esclave me quitta, et revint un instant après, une longue pipe à la bouche; elle me la présenta sans l'avoir essuyée, en me disant que sa maîtresse allait bientôt paraître.

Au bout d'un quart d'heure, l'une des portières se soulève: une femme grande et belle se montre à moi. Je la salue avec respect; elle vient s'asseoir, et je prends place à ses côtés. Cette femme avait environ vingt-huit ans; sa pâleur était presque livide; une expression de tristesse que j'ai retrouvée partout comme le fonds de la physionomie des femmes privées de liberté, une maigreur extrême, n'avaient pu faire disparaître les traces d'une grande beauté. Les cheveux de ma malade pendaient sur ses épaules; une petite calotte en velours brodé d'or lui couvrait le sommet de la tête; un spencer en velours vert, également brodé d'or, serrait sa taille; un large pantalon de soie rayée, et de riches babouches renfermant ses pieds nus, complétaient son costume; elle tenait à la main une pipe d'environ un mètre de long, en soie rouge et or, ayant à l'extrémité un gros bout d'ambre.

Je lui demandai quelles étaient les souffrances que j'aurais voulu pouvoir soulager. Ma science médicale me permit de juger à sa physionomie, plus encore qu'à ses réponses, que cette belle femme était atteinte d'une phthisie pulmonaire. Son médecin improvisé lui prescrivit le lait d'ânesse, l'abstinence de la pipe et du café, et défendit toute cohabitation avec le mari, s'il revenait de l'armée. Cette défense provoqua une grimace plus vive encore que l'interdiction de la pipe et du café, et fut suivie d'une interrogation. « Combien de temps? — Six mois au plus, lui dis-je. Observez « exactement mon ordonnance, et vous vous rétablirez. » Ma malade devint fort sérieuse, et parut réfléchir sur son état.

Une esclave servit du café; sa maîtresse éloigna la tasse qui lui était présentée; j'eus la certitude que mon ordonnance serait suivie avec ponctualité; l'absence du mari rendait l'autre partie de mes prescriptions d'une exécution non moins certaine, et je sus à quoi m'en tenir sur le désir que je partageai d'une prompte guérison.

La conversation s'anima; ce que je lui disais des femmes d'Europe, de leur toilette, de leur liberté, excitait vivement sa curiosité. Quelques colifichets, triste ornement de sa solitude, faisaient tous ses plaisirs; le divan où elle reposait, le nuage de fumée dans lequel elle se plongeait, condamnée à un repos éternel, formaient tout son horizon. L'enfant était devenue jeune fille, et finissait d'être femme, ayant toujours appartenue à un homme qu'elle

n'avait possédé que rarement; pourquoi le cours de ses années se serait-il prolongé longtemps ?

Ma visite se prolongeait; une jeune et jolie personne, dont je remarquai la ressemblance avec ma malade, vint, après un salut gracieux, s'asseoir auprès de nous, et me présenta son bras en me priant, par un geste, de lui tâter le pouls. Cette jeune femme souriait à sa mère; elle pouvait avoir quinze à seize ans, et la rotondité de sa taille ne laissait pas le moindre doute sur son état. Son mari était parti depuis quelques mois seulement pour rejoindre Ibrahim-Pacha. Je lui donnai une consultation qui la fit beaucoup rire. Le médecin improvisé, heureux comme un pacha, goûtait les douceurs du harem entre deux femmes fort belles, dont les questions naïves étaient pleines de charmes.

Mon interprète, assis auprès du bassin de marbre, me fit apercevoir que le jour commençait à baisser, et qu'il était temps de songer à la retraite : «Nous n'avons pas de lanterne ; si nous sortons trop tard, nous serons arrê«tés.» Cette raison, le lecteur le verra bientôt, était sans réplique. Je pris congé de ma malade, après lui avoir renouvelé mes recommandations. Le médecin ne fut plus consulté; il est douteux que ses ordonnances aient été suivies.

Je trouvai un jour un de mes compagnons de voyage, le financier, fumant le narguilhé et prenant force café moka dans un des cafés du Caire. Un de mes amis entra, et, après une séance assez longue, nous emmena visiter l'intérieur de la ville : la fin du jour nous surprit, et nous oubliâmes complétement la lanterne de rigueur. Au bout de quelque temps, une patrouille arriva à pas de loups et nous entoura. Les molles chaussures rouges des soldats égyptiens n'ont aucun retentissement, et le silence est fidèlement observé dans les rangs des gardes de Mehemet-Ali : une patrouille vous arrête avant que vous ayez pu vous apercevoir de sa présence.

Notre guide, employé supérieur du gouvernement égyptien, voulut excuser notre contravention au règlement des lanternes, et attendrir le chef des soldats; ses explications et ses prières furent vaines, il en fut pour ses frais d'éloquence; il fallut se laisser conduire au poste, bivouac à ciel découvert.

«Nous allons passer la nuit à la belle étoile, me dit mon ami, et demain «matin nous serons conduits chez nos consuls sous une escorte de baïon«nettes; ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux jouer des jambes? Ces «lambeaux de cuir rouge qui entravent les pieds de nos gardiens ne sau«raient mettre à notre fuite un obstacle bien sérieux. — Mais notre petit «financier va mourir de peur si nous l'abandonnons : je ne crois pas qu'il «veuille nous suivre.» Pendant ce dialogue, une lumière apparaît dans le lointain ; elle se dirigeait de notre côté. Des naufragés qui voient flotter une planche ne reprennent pas plus vite l'espérance lorsqu'un coup de vent la dirige vers eux ; la lanterne nous semble une voile qui s'approche de nous. L'homme qui la porte, Copte d'origine, se charge d'avertir le commandant de la place, renégat italien; il ira l'avertir que M. *** vient d'être arrêté, sans lanterne, avec deux de ses amis.

Une demi-heure après, le chef du poste recevait l'ordre de nous faire conduire à l'état-major de la place; les soldats, rigoureux observateurs de la consigne, ne voulurent nous laisser libres qu'après nous avoir mis entre les mains du commandant lui-même.

Depuis cette aventure je portai ma lanterne jour et nuit; une véritable lanterne de poche : elle était en papier et facile à plier. Si quelquefois je m'amusais, comme Diogène, à chercher un homme, il m'arrivait quelquefois de rencontrer mon vieux Fellah.

Avant de raconter ce que ce bon vieillard a bien voulu m'apprendre de sa vie, je dois, pour suivre un ordre chronologique, faire le récit d'une étourderie qui m'a laissé le souvenir ineffaçable des bains turcs.

Voici la description d'un de ces établissements :

Le vestibule des bains est une grande salle entourée d'une galerie sans divisions, soutenue par de petites colonnes. Un bassin à jet d'eau en décore le milieu; le linge de service est étendu et sèche sur des perches fixées transversalement à une hauteur convenable. Des nattes, des tapis sont étendus sur l'emplacement qui constitue la galerie; les baigneurs quittent leurs vêtements, et les posent sur une toile; un homme de service les plie et les prend sous sa garde. On s'habitue à la température du lieu en fumant et en prenant du café. Le serviteur vous jette un manteau de bain sur les épaules, et vous donne deux autres toiles pour tenir lieu de la coiffure et du vêtement nécessaire; il vous met aux pieds une chaussure de bois, puis il vous conduit dans une petite stalle, dont la température est encore plus élevée que celle du vestiaire. Vous y trouvez un lit de repos tout prêt à vous recevoir; de là vous passez dans une vaste rotonde, dont le bassin lance un jet d'eau très-chaude; toute la salle est remplie d'une vapeur ardente; autour du jet d'eau règne un entablement de marbre, où les baigneurs peuvent s'asseoir : le serviteur du bain étend une toile à la place que vous choisissez pour vous étendre, et ses opérations commencent. Il masse d'abord, puis, avec un gant de drap, il frotte toutes les parties du corps, il vous tourne et vous retourne; de la rotonde vous passez dans une cellule, où l'on se plonge dans un bassin d'eau très-chaude; une cellule voisine, où vous entrez seul, renferme un bassin qui reçoit à volonté de l'eau chaude et de l'eau froide : un rideau ferme l'entrée de la cellule, et vous permet de prendre le bain comme il vous plaît. Au premier signal, le serviteur vous apporte des vêtements secs, et vous reconduit au lit de repos de la petite stalle. Les différentes personnes de service viennent, chacune selon son office, vous rogner les ongles, vous masser, vous présenter le café et le narguilhé. Le sommeil s'empare des sens, et, après un repos suffisant, chaque baigneur reprend le chemin du vestiaire, où on lui remet ses vêtements. Au moment du départ, un essaim d'hommes de service vient l'assaillir et réclamer le *bakchis* (pourboire).

Certains jours de la semaine, ces bains sont réservés aux femmes; une toile attachée à la porte d'entrée est la seule indication qui enjoigne aux hommes de passer outre. J'avais l'habitude de me rendre au même bain;

un jour réservé aux femmes, j'entrai par distraction dans la salle du vestiaire, sans remarquer la toile qui devait m'en interdire l'entrée. Les baigneuses, stupéfaites de l'apparition d'un homme, surtout d'un Européen, restent d'abord sans voix, comme pétrifiées; mais, revenues de leur stupeur, des cris partent de tous côtés; l'alarme est donnée; je sors de ma rêverie sans me rendre compte de ma position; à peine suis-je parvenu à me reconnaître, le sentiment de pudeur naturel à l'homme, quoique moins vif que chez la femme, s'empare de moi, et me voile le spectacle de ce bain de femmes, dans lequel je me sens comme plongé. Je m'éveille, et m'enfuis avec tant de violence, que je renverse sur mon passage deux Arabes accourus aux cris des femmes. On jure, on crie; mais je m'éclipse en quelques secondes. Un instant plus tard, j'apprenais de la foule émue et irritée qu'un Européen venait de s'échapper des mains des baigneuses, auprès desquelles il avait eu l'insolence de s'introduire; qu'il avait disparu en frappant et en renversant tout sur son passage.

Les bains turcs ne changent pas d'aspect les jours réservés aux femmes, sauf que les masseuses remplacent naturellement les masseurs. Ces réunions orientales sont de véritables fêtes, surtout pour les femmes, qui ne trouvent que là quelques moments de liberté. Elles se confient leurs secrets domestiques, et peuvent nouer des intrigues amoureuses. Les matrones, chargées de galants messages, décident souvent leurs compagnes les plus jeunes et les plus jolies à déjouer la surveillance conjugale. Les caquetages et les commérages y sont d'une grande activité; on y débite toutes les nouvelles. Pendant mon séjour au Caire, je faisais souvent des excursions dans les divers quartiers de la ville. Un jeune voyageur dont j'étais presque toujours accompagné était très-familier avec les mœurs turques. « Les femmes «sont gardées avec tant de soins, lui disais-je, qu'elles ne peuvent jamais «tromper leurs maris.» Je ne croyais pouvoir excepter que celles dont les maris étaient absents.

« Vous êtes dans l'erreur, me dit-il; les loisirs que je prends au Caire, bien au delà du terme que j'avais d'abord fixé, viennent de ce que je ne puis renoncer au bonheur que je goûte ici avec plus de sécurité encore que je ne le ferais à Paris: quelques piastres m'ont suffi pour assurer le succès de cette intrigue, qui n'offre aucun danger et qui ne m'a pas causé le moindre souci.

«J'ai fait louer dans la ville une petite bicoque dont le mobilier se réduit aux objets suivants: un divan, une cruche à eau, un fourneau, quelques provisions de braise, un narguilhé, une pipe, deux tasses, et du café. C'est à cela que se réduit l'ordonnance; chacun peut se la procurer au plus juste prix. L'usage est de guetter l'esclave qui vient d'accompagner sa maîtresse au bain, de lui mettre dans la main quelques piastres, en lui promettant de se montrer généreux, si elle parvient à vous faire admettre auprès de la femme dont vous avez entendu vanter la beauté. Le prochain jour du bain, vous savez si vous êtes agréé: l'esclave et la maîtresse passent auprès de vous, voilées, à quelques pas de l'établissement. Après une heure d'attente, l'une des deux sort: heureux mortel, dirigez vos pas vers votre pe-

tite maison, laissez-la entr'ouverte, on suit vos pas; on entre après vous: c'est la maîtresse qui, sous l'habit de l'esclave échangé au bain contre ses propres vêtements, se présente à votre vue. Voilà l'inconnue que vous brûlez de connaître, et qui, sous son voile, examen fait de votre personne à l'heure du rendez-vous, a daigné agréer votre demande. Soyez flatté de la préférence qu'on vous accorde, et répondez au choix qu'on a fait de vous.

« Si vous n'aviez pas su plaire, votre petite maison restait vide; vous perdiez votre temps et vos piastres. Que l'amour-propre satisfait vous rende, s'il le faut, indulgent pour votre conquête.»

Mon jeune conquérant de hasard mettait ses rendez-vous bien au-dessus des entretiens que m'accordait mon vieux Fellah: beaucoup de lecteurs seront de son avis; cependant j'ai promis de faire connaître ce respectable vieillard. Je le voyais de temps en temps au Caire, mais le plus souvent il parcourait les villages voisins, et les habitants l'avaient en grande vénération. Voici en quelques mots l'histoire de sa vie, telle qu'il me l'a racontée.

Histoire du vieux Fellah.

Les Fellahs sont mes frères; j'appartiens à l'Égypte, cependant je suis né en France, il y a bientôt soixante-dix ans. S'il vous importait de savoir sous quel numéro je suis inscrit au registre des enfants trouvés de la ville de Paris, je ne saurais vous le dire, car je l'ai oublié; je ne vous dirai pas davantage à quel saint je fus voué; mon père et ma mère, mon parrain et ma marraine, s'en étaient reposé sur mon bienheureux patron du soin de nourrir mon enfance et d'élever ma jeunesse; mais lui-même, à cet égard, crut devoir s'en rapporter sur ce point à la charité publique, et toute ma reconnaissance s'est reportée depuis sur la Providence.

Quand la stérile pitié de l'hospice crut avoir accompli sa tâche envers l'enfant trouvé, l'État, au lieu de faire de moi un citoyen utile, suivit l'exemple de ma famille au moment de ma naissance; je fus de nouveau abandonné.

Une des sociétés populaires qui florissaient alors sous le nom de clubs me recueillit dans son sein; je crus, un instant, y trouver des frères: l'illusion ne fut pas longue. Cependant, j'ai puisé à cette source l'éducation incomplète dont vous avez quelquefois paru surpris; on m'y donna une idée des devoirs de l'homme envers la famille, envers la patrie et envers la Divinité, mais on ne m'y donna ni famille, ni patrie, ni religion. Nous étions d'ailleurs beaucoup trop préoccupés de nos droits pour songer sérieusement à remplir nos devoirs.

Dans les préludes enfantins des baptêmes révolutionnaires, on me permit de prendre le nom de Lycurgue, que je fis serment de porter dignement.

Une réquisition du ministre de la guerre, en m'appelant sous les drapeaux, substitua l'accomplissement des devoirs militaires à l'étude assez peu sérieuse des devoirs civiques. Les membres de mon club, dans notre banquet d'adieu, me firent jurer d'aller mourir pour la patrie, et ils jurèrent de rester fidèles à la constitution jusqu'à mon retour. Je n'avais pas en-

core dépassé la frontière, que plusieurs constitutions s'étaient déjà succédé, et je sus bientôt à quoi m'en tenir sur les hommes et sur les choses qui avaient excité mon enthousiasme.

L'une des fluctuations de la fortune napoléonienne me lança sur les bords du Nil. Depuis la bataille des Pyramides, je n'ai jamais quitté l'Égypte.

Lorsque l'armée française se retira de ce pays, mes blessures me retinrent, avec quelques-uns de mes compagnons d'armes, dans un des hôpitaux du Caire. Les beys qui se succédèrent nous prirent à leur service; et, lorsque Mehemet-Ali arriva au pouvoir, nous autres Français, nous fûmes un instant entourés de sa faveur. Vous en serez peu étonné. Après le massacre des Mameluks, nous fûmes recueillis à la citadelle pour former le noyau de la garde du vice-roi. J'ai sauvé la vie de Mehemet-Ali dans les troubles qui eurent lieu à cette époque; je me suis souvent demandé si je ne devais pas en demander pardon à Dieu, d'avoir sauvé l'homme qui a confisqué l'Égypte. J'ai reçu, en récompense de mes services, une pension un peu plus forte que celle de mes compagnons d'armes; mais, comme je ne puis, par une faveur spéciale, en toucher exactement les quartiers, il me faut, comme tous les créanciers du gouvernement, abandonner le tiers de ce qui me revient aux corsaires, qui sont censés nous en faire l'avance, et qui partagent impunément notre dépouille avec les agents du pacha. La civilisation égyptienne que vous êtes venu étudier a été le rêve de toute ma vie et l'objet constant de mes efforts. De longue date, je connais les princes et les pachas qui veulent conquérir, pacifier ou civiliser. Ce n'est pas dans ce milieu dévorant que naissent les idées sur lesquelles il faut compter pour l'amélioration du sort de l'humanité. Leur joug doit-il peser encore longtemps sur les nations qu'ils oppriment, je l'ignore, et je ne puis les empêcher de remplir leur mission, après tout, providentielle; mais il n'en est pas moins vrai de dire que l'humanité marche à son émancipation sur tous les points du monde. Par les efforts incessants d'ouvriers obscurs, mais laborieux et dévoués, une œuvre religieuse s'accomplit. Notre lot n'est pas de profiter des améliorations sociales, mais de les rendre inévitables, et de les préparer. D'ici, nous voyons la terre promise, et il ne nous est pas donné d'y entrer. L'homme qui a dit cela, il y a des milliers d'années, est un digne exemple à suivre: il m'est arrivé souvent de l'invoquer.

Les fils de l'Europe qui viennent visiter des contrées aujourd'hui moins favorisées que celles où ils ont reçu le jour sont, pour la plupart, des citoyens dévoués à une patrie ingrate, à des frères malheureux; ce n'est pas pour eux un motif suffisant pour avoir une confiance bien vive dans l'expérience du vieux Fellah. Les travaux de sa vie leur paraîtraient à eux-mêmes peu dignes de fixer l'attention du monde; sa mission est restreinte aux consolations fraternelles, qu'il répand dans le cercle étroit où sa voix et sa main peuvent s'étendre. Son ancienne patrie n'a pas besoin d'un docteur de plus; il a jadis combattu pour elle: à ce titre seul, il lui demande un souvenir.

LE BRON DE VEXELA.

AFRIQUE SEPTENTRIONALE.

VOYAGE DANS LE DJERRID (SAHARAH TUNISIEN) ET LE WAD-REAG.

La montagne et la ville de Zowan. — Kairouan. — La tribu des Drytes. — Hospitalité arabe. — Capsa. — Sources d'eau chaude; poissons qui y vivent. — Le datier du Djerrid. — Le choléra. — Médecine des Arabes. — Différentes chasses aux gazelles. — Histoire d'Aly, scheik d'El-Hamma et ancien mamelouk de la garde impériale. — Ville de Tozera. — Le double lac. — Ville de Nefta. — Le henné, son usage. — Habitants du Djerrid. — Départ pour le Wad-Reag. — Culture et emploi du tabac par les hommes et par les femmes. — Plaines du Wad-Reag. — Lac Melgigg. — L'Oued Jidiff (rivière du chevreau). — Ville de Tuggurth (Jugurtha). — Hamet-Bey. — Séjour dans le Wad-Reag, archipel d'oasis dans le désert, à vingt-deux journées de Biscara. — Retour à Tunis.

Dans le courant de janvier 1836, une nouvelle sinistre se répandit tout à coup à Tunis. Un courrier, expédié du *Djerrid*, venait annoncer au bey qu'une maladie cruelle, et jusqu'alors inconnue, exerçait d'affreux ravages dans cette province. Le choléra-morbus était alors à Constantine, et tout portait à croire qu'il avait pénétré dans le Djerrid.

Les consuls européens se rassemblèrent aussitôt, et se rendirent auprès du bey pour l'engager à prendre, de concert avec eux, vu les relations journalières de cette province avec la capitale, les mesures sanitaires commandées par les circonstances, afin d'empêcher, s'il était possible, le fléau d'arriver jusqu'à Tunis. Mais, avant tout, il fut décidé qu'un médecin serait envoyé sur les lieux pour étudier et reconnaître la nature de la maladie. Le bey me fit demander dans la même journée, et j'acceptai avec plaisir la proposition qu'il me fit de me rendre au Djerrid, enchanté de trouver l'occasion de visiter une contrée si curieuse et si peu connue.

Je passai la nuit à faire mes préparatifs de voyage, et le lendemain, 17 janvier, je pus me mettre en route à neuf heures du matin. Ma suite se composait d'un mamelouk, de deux *ambas* (gendarmes à cheval), de deux domestiques, et de quelques mules de charge. J'étais moi-même monté sur une excellente mule, choisie dans les écuries du bey. Dans les longs voyages, l'on préfère généralement, en Barbarie, les mules aux chevaux, d'abord parce que leur allure est plus douce et plus accélérée, et ensuite parce qu'elles sont plus fortes et qu'elles résistent mieux à la fatigue. Elles ont encore cet avantage immense, dans ces pays arides, où l'on manque souvent de tout, de supporter plus longtemps que les chevaux la privation d'eau et de nourriture. Mon mamelouk était porteur d'un *amrha* du bey, qui recommandait à tous les *caïds* et *scheiks* des provinces que nous allions

parcourir, d'avoir pour moi les plus grands égards, de me fournir tout ce qui m'était nécessaire, tant pour ma nourriture que pour celle de mon escorte, et enfin, de mettre à ma disposition les chevaux et les mulets dont je pourrais avoir besoin, pour remplacer les miens s'ils étaient trop fatigués pour continuer leur route.

Notre première journée fut courte : après avoir traversé deux plaines fertiles et plusieurs districts montagneux, nous arrivâmes à trois heures de l'après-midi aux Zowan, où nous devions passer la nuit.

La ville des *Zowan* est située sur le versant sud-ouest de la fameuse montagne du même nom. Sa population est de trois à quatre mille habitants. Elle fut construite sur les débris de l'ancienne ville romaine, dont il ne reste plus que la porte, qui sert encore à la ville moderne, et les ruines d'un temple consacré à Jupiter Ammon. La route, pour monter à la ville, est pavée depuis le pied de la montagne, et bordée de chaque côté par deux torrents qui descendent avec fracas, tantôt en cascade, tantôt renfermés dans leurs lits, ou bien se répandant en nappe jusque sur la route, portant dans les plaines voisines la richesse et la fécondité. Aussi, dans aucune partie de la Régence, la végétation n'est-elle aussi puissante et aussi variée qu'aux Zowan. Là, vous retrouvez le chêne, le peuplier, l'orme, le noyer, le cerisier, et presque tous les grands arbres fruitiers de l'Europe. Mille arbustes, mille plantes grimpantes viennent recouvrir de leur riche verdure les troncs séculaires des arbres et les vieux pans de mur. Au milieu d'une nature si forte et si puissante, l'on oublie que l'on est en Afrique. C'est ce qui a fait dire, avec justesse, au prince Puckler Muskau, que la province des Zowan était la Suisse de la régence de Tunis.

Je fus reçu avec beaucoup de cordialité par le cheik, qui me fit immédiatement préparer un logement dans sa maison. Comme j'avais encore une heure de jour, je voulus en profiter pour visiter les environs de la ville, et les ruines du temple qui se trouvent en dehors de son enceinte.

Ce temple, dont les murs sont encore dans un assez bon état de conservation, était un espèce de château d'eau contenant dans son intérieur un vaste bassin pour recevoir les eaux de la montagne, et les verser dans un immense aqueduc, qui, après vingt lieues de circuit, les déposait à Carthage. Construction gigantesque que M. Dureau de la Malle attribue à l'empereur Adrien.

Les parois intérieures du temple sont garnies de niches qui contenaient des statues que l'on voyait encore lors du voyage de Schaw. Sur la porte est une inscription mutilée, qui a été donnée par Falbe, sir Grenville Temple, et presque tous les voyageurs qui ont visité les Zowan. Cette inscription indique que ce temple était dédié à Jupiter Ammon.

L'eau des Zowan, excellente pour boire, possède encore une propriété fort estimée dans la Régence : elle sert à fixer la teinture des *schecias* ou *fez*, qui servent de coiffure à presque tous les peuples de l'Orient. Les fabricants de Tunis ont presque tous des établissements aux Zowan, où ils envoient leurs bonnets qui sortent de la teinture pour être lavés dans une source par-

ticulière qui coule de la montagne. Cette opération leur donne une solidité et un éclat de couleur que ne peuvent acquérir les bonnets sortant des fabriques rivales établies soit à Trieste, soit à Constantinople, soit à Marseille; aussi le bonnet tunisien a-t-il conservé dans le Levant une réputation de supériorité qui le fait préférer. La fabrication des *schecias* emploie journellement à Tunis plus de quarante mille personnes.

Après avoir visité le temple de Jupiter, j'employai près d'une demi-heure à gravir les pentes rapides de la montagne. A mesure que je m'élevais, un panorama magnifique se déroulait devant moi: au nord, le cap Carthage, Tunis et les immenses plaines d'oliviers qui l'entourent; au sud, Sousse, l'ancienne Hadrumentum, d'après l'opinion de Dureau de la Malle, puis le *Kairouan*, la ville sainte, située au milieu d'une vaste plaine stérile, comme une oasis au milieu du désert; devant moi des montagnes sur la cime desquelles le soleil couchant reflétait alors ses rayons d'or et de pourpre. Je n'étais cependant pas à moitié de la montagne, car pour arriver à son sommet, j'aurais eu encore plus d'une heure de marche pénible, et souvent tres-difficile. Le pic des Zowan est le point le plus élevé de la régence de Tunis. C'est de là, selon Diodore de Sicile, qu'Agathocle contempla à la fois le pays des Adrumètes et celui des Carthaginois.

La montagne des Zowan, appelée autrefois *Zeugis*, et qui a probablement donné son nom à la Zeugitanie, était la limite qui séparait cette province du Byzacium.

La nuit qui approchait me força de regagner mon gîte: un splendide souper m'y attendait. Vingt plats, au moins, de viandes, de légumes, apprêtés d'une manière variée, de pâtisseries et de sucreries, passèrent successivement sur la table. J'étais seul, sur un tapis étendu par terre, et appuyé sur un coussin. Mon hôte, malgré mes instances réitérées, n'avait pas voulu, par respect pour moi, prendre part au festin. Il était assis, les jambes croisées sur un tapis, à quelques pas de moi, me demandant mon avis sur chaque mets que je goûtais. Sa figure exprimait un vif sentiment de satisfaction intérieure, lorsque je louais sa cuisine. On m'avait servi pour boisson une énorme carafe pleine d'une espèce de limonade à l'eau de rose, qui n'était pas trop de mon goût. J'avais heureusement de quoi y suppléer; je me fis apporter une bouteille de vin qui rendit mon repas tout à fait comfortable. Comme je savais que la manne ne tombe pas dans le désert, et qu'il n'y avait que de l'eau à boire pendant tout le cours de mon voyage, j'avais eu la précaution d'emporter avec moi quelques provisions de bouche, et entre autres cent bouteilles de vin que j'avais fait charger sur deux mules; j'en offris un verre à mon hôte, qui me refusa, me faisant signe que Mahomet le défendait, tout en y jetant cependant un regard de convoitise. Tous les Maures de la Régence, même les plus scrupuleux en fait de religion, boivent du vin avec beaucoup de plaisir, mais seulement quand ils sont seuls; aussi ne manqua-t-il pas de m'en demander, le lendemain matin avant mon départ, une bouteille, pour en faire, disait-il, un remède, mais bien plutôt pour la boire en cachette.

Après le souper, on me servit le café et l'inévitable *schibouk* (pipe turque). Les Maures et les Arabes sont curieux et bavards; ils aiment à entendre parler de nos merveilles de l'Europe. Mon hôte me fit mille questions, auxquelles je fus bientôt fatigué de répondre, et comme je n'avais pas dormi la nuit précédente, et que je devais partir le lendemain avant le jour, je lui souhaitai le bonsoir, et je fus me coucher, à son grand regret, car il aurait volontiers passé la nuit à causer avec moi.

Le lendemain, à trois heures du matin, mon domestique vint me réveiller: nos chevaux étaient déjà sellés, nos mules chargées, tout était près pour le départ; je pris congé de mon hôte, et nous nous mîmes immédiatement en route. Le froid était vif, l'obscurité profonde, et nous avions à descendre la pente mal pavée, rapide et difficile, qui la veille nous avait conduits à la ville. Heureusement les chevaux et les mulets arabes ont le pied si solide et la marche si sûre, que le meilleur moyen d'éviter tout accident est de leur lâcher la bride et de les abandonner à eux-mêmes. Trois quarts d'heure après, nous étions sur un terrain plat, où nos montures prirent une allure plus accélérée.

Lorsque le crépuscule vint à paraître, nous étions dans une vaste plaine marécageuse couverte de plantes que l'on voit au bord de la mer, comme la *scille*, plusieurs espèces de joncs, des *salsola*, des *limonium*. Derrière nous, et déjà dans le lointain, les flancs noirâtres des Zowan se dessinaient dans l'ombre.

A dix heures, le soleil brillait au-dessus de l'horizon comme dans un beau jour d'été. L'air froid de la matinée avait été remplacé par une chaleur bienfaisante qui nous ranimait. Nous avions quitté les marécages, nous étions dans une partie plus élevée de la plaine, sur un terrain sec, mais triste et désolé : quelques arbustes rabougris, quelques plantes aromatiques, voilà tout ce que la nature produit dans ces vastes solitudes qui entourent le *Kairouan*. Aly (c'est le nom du mamelouck qui m'accompagnait) me prévint qu'il était temps de faire halte pour déjeuner et faire reposer les animaux. A l'instant même la petite caravane mit pied à terre; nos montures furent déchargées, puis on leur suspendit un petit sac d'orge à la tête, et on les abandonna à elles-mêmes. Pendant ce temps, Aly faisait les apprêts du déjeuner, déroulait un tapis par terre, sur lequel il étendait un mouton rôti et deux volailles, qu'en homme de précaution, il avait commandé la veille au cheik des Zowan. A onze heures et demie, nous continuâmes notre route, et à quatre heures nous étions aux portes du Kairouan.

Le *Kairouan*, le *Vicus Augusti*, d'après Schaw, seconde ville de la régence de Tunis, a 60,000 habitants; elle fut bâtie, dit-on, par *Hueba*, général des armées d'*Hatmen*, kalife de Damas. Ce fut le premier établissement des Arabes en Afrique : c'est de là qu'ils partirent pour aller conquérir l'Espagne. Les musulmans la nomment la ville sainte, parce qu'elle possède une mosquée célèbre, où reposent, dit-on, les restes du barbier de Mahomet, et plusieurs kalifas descendants du prophète. L'entrée de la ville était sévèrement interdite aux infidèles : tout juif ou chrétien qui aurait osé y

pénétrer était mis à mort, ou devait se faire musulman. Cependant, depuis un demi-siècle environ, on s'est relâché de cette sévérité en faveur des médecins chrétiens seulement, qui peuvent y entrer avec la permission du bey, mais il leur est défendu d'y séjourner plus de huit jours.

Quand nous nous présentâmes à la porte de la ville, Aly présenta le *amrha* du bey qui m'en permettait l'entrée; mais le gardien n'osa pas me laisser passer avant d'avoir fait prévenir le caïd. Après un quart d'heure d'attente, je vis arriver ce haut fonctionnaire, qui reçut le amrha des mains d'Aly, le baisa, le porta sur sa tête, en signe de respect et de soumission, puis me souhaita la bienvenue, après en avoir pris lecture, et me conduisit à son palais, où un logement me fut préparé. Mes deux domestiques, qui étaient juifs, restèrent dans un *fondouk* en dehors de la ville.

Le Kairouan est entouré d'un mur très-bien entretenu. La ville est mieux bâtie que Tunis; ses rues sont plus larges et plus propres; les bazars sont élégants, riches et bien fournis en toutes sortes de marchandises. Les habitants du Kairouan jouissent d'une certaine aisance; ils sont exempts d'impôts, à cause de la sainteté de leur mosquée. Leur principale industrie consiste dans la fabrication des *babouches*, et des bottes jaunes et rouges, chaussure ordinaire des Maures aisés; dans la confection des brides, des selles, et de tous les articles de harnachement. La ville sert aussi de station et d'entrepôt à toutes les caravanes qui viennent du Djerrid. Du reste, à l'exception de sa grande mosquée, qui renferme, dit-on, d'immenses richesses (1), et qui lui attire de nombreux pèlerins de toutes les parties de la Régence, la ville par elle-même n'offre rien de remarquable.

Pour éviter les répétitions, je ne parlerai pas de la réception que me fit le caïd du Kairouan, qui fut à peu près la même que celle du cheik des Zowan; seulement il me fut beaucoup plus difficile de me débarrasser de lui. Après mon dîner, qui fut servi encore avec un plus grand luxe dans le nombre des plats, je vis arriver, à la suite les unes des autres, introduites par mon hôte, plus de cinquante personnes, qui toutes venaient me consulter, soit pour leur propre compte, soit pour celui de leurs femmes ou de leurs enfants. Il était onze heures, que j'étais encore occupé à donner des consultations et à écrire des ordonnances; j'aurais ainsi, je crois, passé toute la nuit, car la

(1) Desfontaines, qui est entré au Kairouan en 1783, à la suite du bey de Tunis, dont il était le médecin, a fait visiter cette mosquée par un renégat qui était attaché à son service. D'après son récit, l'édifice intérieur serait supporté par cinq cent deux colonnes de marbre, dont quatre violettes, douze d'un beau vert antique, et les autres blanches, veinées de rouge. Cet homme lui rapporta aussi deux inscriptions latines copiées dans la mosquée, d'où il conclut qu'elle fut construite par les Romains. Mais cette conclusion est fausse; l'architecture de cet édifice est arabe. La présence de ces inscriptions s'explique facilement : on sait que les Arabes s'emparèrent de tous les matériaux précieux des villes romaines qu'ils détruisirent lors de leur invasion, pour les faire servir à la construction de leurs cités nouvelles et de leurs monuments. C'est ainsi que l'on trouve quelquefois dans les murs des maisons de simples particuliers des pierres portant des inscriptions précieuses.

procession des visiteurs ne finissait pas, si je n'eusse pas fait observer au caïd que, devant partir avant le jour, j'avais besoin de repos.

Le lendemain, à trois heures du matin, nous sortîmes du Kairouan. Mes deux domestiques m'attendaient à la porte. Le thermomètre marquait deux degrés au-dessous de zéro, à dix heures il s'était élevé à dix-sept. Nous étions encore dans une plaine, mais plus accidentée que le jour précédent. La terre, de ce côté, est chargée d'une quantité si considérable de sel de nitre, qu'elle rend vingt-deux livres de salpêtre par quintal; pour l'obtenir, les Arabes construisent deux bassins circulaires en briques ou en pierres, dont l'un plus grand et plus élevé, l'autre plus petit et au-dessous. Ces deux bassins communiquent au moyen d'une ouverture latérale pratiquée à la base du bassin supérieur. On place au fond de ce dernier des pierres sur lesquelles l'on forme un lit de branches d'arbres et de feuilles, et on le remplit de terre à salpêtre mêlée de paille hachée; puis ils y versent de l'eau à plusieurs reprises et plusieurs jours de suite : l'eau dissout le sel de nitre, et l'entraîne dans le bassin inférieur.

Cette eau est recueillie dans de grandes chaudières pour la débarrasser par l'ébullition des corps étrangers qu'elle contient. Après, on la transvase et on la laisse refroidir; alors le salpêtre se cristallise, et s'attache aux parois du vase : si le salpêtre n'est pas bien pur, on recommence cette dernière opération. Ainsi obtenu, il est aussi blanc et aussi bien cristallisé qu'en France. Le bey s'en sert pour fabriquer sa poudre à canon, mais il y aurait de quoi en fournir à toute l'Europe.

Après le Kairouan, l'on ne trouve plus ni ville, ni village, jusqu'à l'entrée du Djerrid. Nous n'avions, pour passer la nuit, que la tente des Bédouins que l'on rencontre sur la route. Pendant les deux premiers jours, nous nous dirigeâmes vers le sud-ouest, à travers des coteaux et des plaines assez fertiles, où l'on trouve parfois de petits ruisseaux qui se tarissent en été. Dans certains endroits, la vue se reposait avec plaisir sur de petits tapis de verdure émaillés de fleurs. Dans d'autres, le myrthe, le lentisque, le laurier-rose, la mauve en arbre, l'arbousier, la bruyère, formaient çà et là de jolis massifs. Souvent aussi l'on rencontre des parties boisées d'une assez grande étendue.

Ce pays est habité par les *Drytes*, nation riche et puissante, qui a conservé le souvenir de son antique origine. Ptolomée, dans sa géographie, donne la position du pays des Drytes, qui est encore la même aujourd'hui. Ces peuples fiers, robustes et guerriers, qui formaient les meilleures troupes de l'armée de Jugurtha, ont transmis à leurs descendants leurs goûts pour la vie libre et indépendante. Longtemps insoumis, les Drytes n'ont consenti à devenir tributaires du bey qu'à des conditions qui dénotent la fierté de leur caractère. Ainsi, ils ont conservé le droit d'élire leurs chefs, sans même soumettre leur élection à la sanction du bey. Ils s'administrent eux-mêmes, rendent la justice sans que le bey ait le droit d'intervenir. Ils se contentent de lui payer un tribut qui ne peut jamais être augmenté. Quand un Dryte vient à Tunis, le bey est obligé de le recevoir dans son palais, et

de le nourrir pendant tout le temps de son séjour. Les Drytes vivent sous la tente; ils sont pasteurs et agriculteurs, mais ils abandonnent la culture de leurs champs et la garde de leurs troupeaux à des esclaves (1), pour se livrer aux plaisirs de la chasse, et aux exercices des armes et de l'équitation, qu'ils aiment passionnément. Pendant les deux jours que nous passâmes dans les douairs de cette grande tribu, nous fûmes reçus avec peut-être plus encore d'ostentation que de bienveillance. L'on déploya devant nous un luxe que l'on rencontre rarement chez les Arabes. A notre arrivée, le cheik s'empressait de me donner la plus belle tente, que l'on garnissait de rideaux, de tapis et de peaux de lion ou de panthère, tandis que les femmes s'occupaient de notre dîner. C'étaient d'énormes plats de *couscoussou*, un ou deux moutons rôtis, des volailles, du beurre, des œufs, du laitage; enfin, tout ce que possédait le douair nous était servi avec une profusion qui annonçait autant de vanité que de désintéressement. Le premier jour, l'on nous offrit une gazelle rôtie. Je n'avais jamais mangé une chair aussi fine et aussi délicate. Nos gastronomes la placeraient bien certainement au-dessus de celle de notre chevreuil.

En quittant le pays des Drytes, nous arrivâmes dans une immense plaine sèche et stérile qui se prolonge, entre deux chaînes de montagnes, jusqu'au delà de Capsa. Le sol, sablonneux, mêlé d'un peu de terre végétale, n'y produit que des plantes aromatiques, des bruyères, des genêts épineux et des arbustes du genre lentisque. Quelques bouquets de pins, de cyprès, de cade, que l'on rencontre çà et là, consolent un peu de l'aridité de la plaine. Ces vastes solitudes ne sont habitées que par quelques misérables douairs qui campent près d'anciens puits romains qui leur fournissent une eau saine et abondante. Leurs tentes basses sont souvent invisibles : pendant les trois jours de marche que nous avions à faire pour arriver à Capsa, nous fûmes toujours obligés d'attendre la nuit pour trouver un gîte. Les feux que les Arabes ne manquent jamais d'allumer le soir devant leurs tentes nous servaient de guide pour trouver le douair, qui le jour avait échappé à nos recherches. Mais ce n'était plus la fastueuse hospitalité des Drytes, il fallait se résigner à coucher sous de mauvaises tentes, et à manger du couscoussou détestable. Dans un douair, cependant, l'on nous servit un chevreau rôti. Du reste, ces pauvres gens ne pouvaient donner que ce qu'ils avaient.

Rien n'est plus triste et plus monotone que l'aspect de cette plaine. Les trois premières journées que nous mîmes à la traverser me parurent d'une longueur mortelle. Quelquefois, cependant, nous trouvions des troupeaux de deux ou trois cents gazelles, qui, par leur course rapide et leurs bonds gracieux, nous donnaient quelques instants de distraction.

Le quatrième jour au matin, nous étions devant les ruines de *Ferrianah*, ancienne ville romaine dont il reste encore quelques monuments délabrés, que je n'eus pas le temps de visiter, ayant encore une longue course à faire pour arriver à Capsa. Là, la nature paraît un peu moins désolée, on y trouve

(1) C'est la seule tribu arabe de la Régence qui ait des esclaves.

une assez grande quantité de beaux arbres, parmi lesquels se fait surtout remarquer le mastic, dont les Arabes recueillent le suc pour le mâcher.

A une demi-lieue de Ferrianah, la plaine reprend sa sécheresse et sa nudité. Enfin, à la nuit tombante, nous arrivâmes à Capsa, huit jours après notre départ de Tunis. Nous avions franchi un espace de 80 lieues. Le camp qui part tous les ans de Tunis pour aller dans le Djerrid lever les impôts met ordinairement dix-sept jours pour se rendre à Capsa.

Cette ancienne ville forte du royaume de Jugurtha (1) a conservé sans altération son nom numide. Prise et détruite par Marius, elle fut reconstruite et embellie par les empereurs Antonin, Trajan et Adrien, dont on retrouve encore les noms dans des fragments d'inscriptions que l'on voit à la citadelle. Prise et saccagée de nouveau par les Arabes sous la conduite de Hucba, qui en fit abattre les murailles, elle est restée ce que nous la voyons aujourd'hui.

Cette ville, d'une population d'environ 5,000 âmes, est construite sur une éminence entourée presque de tous côtés de montagnes calcaires; ses rues sont larges et propres. La plupart des maisons des gens aisés sont en pierres, tirées des anciennes ruines: celles des pauvres sont en boue sèche et en bois de dattier. La citadelle, dont il ne reste plus qu'une grande muraille encore debout, est remarquable par une source d'eau chaude, décrite par Edrisi, et nommée *Al-Tarmid* (2). Elle était autrefois couverte d'un dôme aujourd'hui en ruines. Une autre source dont parle Salluste (3) existe aussi dans l'intérieur de la ville. Elles se déchargent toutes deux dans un grand bassin, qui sert de bains aux habitants du pays. Ces eaux, qui ont 30 degrés, sont limpides et bonnes à boire. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'une grande quantité de poissons noirs, qui ont la forme et la grosseur d'une petite tanche, vivent dans ce bassin à une température aussi élevée, et meurent lorsqu'on les transporte dans l'eau froide.

En sortant de la ville, ces deux sources réunies forment un gros ruisseau, qui, par la quantité de son eau et la rapidité de son courant, étendrait son cours fort loin si les habitants ne l'arrêtaient pour arroser leurs plantages.

Les environs de la ville sont riants, quoique l'aspect des montagnes sombres et dénudées leur donne une teinte mélancolique. On y voit des oliviers, des dattiers, des jujubiers, des carroubiers, dont les Arabes mangent la

---

(1) « Erat inter ingentes solitudines oppidum magnum atque valens, nomine Capsa, « cujus conditor Hercules Libyis memorabatur. Ejus cives apud Jugurtham immunes, « levi imperio, et ob ea fidelissumi habebantur, muniti adversum hostes non mœnibus « modo, et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate. Nam « præter oppida propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpen- « tibus, quorum vis, sicuti omnium ferarum, inopia cibi acrior. »

(Salluste, *Bell. Jug.*, cap. 196.)

(2) « Urbs Capsa pulchra est, habet mœnia et fluvium excurrentem, habet etiam in- « tra se fontem qui vocatur *Al Tarmid.* » (*Géographie de Nubie*, p. 86.)

(3) « Capsenses una modo, atque ea intra oppidum jugi aqua, cætera fluvia ute- « bantur. » (Salluste, *Bell. Jug.*, cap. 94.)

sitique sucrée, et en nourrissent aussi leurs animaux ; des pistachiers, des amandiers, des citroniers, des orangers, des grenadiers, des figuiers, et une foule d'autres arbres fruitiers dont la variété réjouit l'âme attristée par l'uniformité des plaines que l'on a parcourues pour arriver à cet Eden du désert. Des vignes grimpantes s'entrelacent partout aux troncs des arbres, et les transforment en colonnes de verdure s'élançant dans les airs. Les jardins sont très-bien cultivés. On y récolte d'excellents melons, des pastèques et plusieurs espèces de cucurbitacées. On y trouve aussi des plantations de tabac et de blé de Turquie. Sur la fin du mois de janvier, les orges étaient déjà en épis, et la récolte se fait fin mars ou dans les premiers jours d'avril. Malheureusement, ce paradis terrestre ne s'étend qu'à une lieue tout autour de Capsa. Après, c'est la stérilité et le désert !

Parmi les arbres qui croissent autour de Capsa, le dattier, qui fait la richesse du Djerrid ; cette providence des habitants du désert, ce présent, que Dieu, dans sa munificence, fit à ces tristes contrées pour les consoler de tout ce qu'une nature ingrate leur refusait, mérite une mention particulière.

Toutes les parties de cet arbre sont employées par les Arabes, soit à leur nourriture, soit à divers usages d'économie domestique.

Le fruit, qui, dans un lieu sec, peut se conserver deux ou trois ans, fournit seul et sans préparation, une nourriture saine et fortifiante. Séché au soleil, on le réduit en farine, que l'on mêle à de la farine d'orge ou de froment délayée dans un peu d'eau ; ce mélange forme une pâte excellente, dont se nourrissent les caravanes qui traversent le désert. Les dattes, dont la pulpe est la plus molle sont mises dans une grande jarre percée à sa base de plusieurs petits trous, puis on les comprime en les surchargeant d'un poids, et il en sort ce qu'on appelle le miel de dattes. Son goût est très-agréable, et on l'emploie au lieu de sucre.

Les feuilles tendres du dattier se mangent en salade ; les feuilles anciennes et sèches servent à faire des cabas, des tapis, des nattes, et autres ouvrage de sparterie, dont on fait un grand commerce dans l'intérieur.

Les Arabes mangent aussi la moelle, qui est placée au centre des jeunes dattiers, sous l'écorce fibreuse. Cette moelle est molle, blanche, et d'un goût sucré.

Le bois du dattier, quoique d'un tissu assez lâche, est cependant très-dur et ne s'altère jamais. On l'emploie pour faire des solives, des poutres, des meubles, des instruments de labourage, etc. Il brûle lentement, jette peu de flamme, mais produit des charbons ardents, et donne beaucoup de chaleur.

L'on détache des côtés des pétioles des feuilles une grande quantité de filaments déliés, dont on fait des cordes et des sacs de grosse toile.

Enfin, la séve du dattier fournit une boisson légère, rafraîchissante, et très-agréable, que l'on nomme vin de palmier, et qui ressemble pour le goût à notre cidre de Normandie, lorsqu'il est nouveau. Ce vin ne se conserve pas : au bout de vingt-quatre heures, il passe à la fermentation

acide, et fait alors un vinaigre très-fort. Par la distillation, on en retire une espèce d'eau-de-vie, dont les Arabes font un grand usage, et qui est fort agréable à boire.

Pour obtenir le vin de palmier, l'on coupe toutes les feuilles du dattier, et l'on pratique des incisions que l'on a soin de recouvrir avec des feuilles pour empêcher qu'elles ne sèchent. La séve alors monte et coule dans une rainure que l'on pratique autour de l'arbre, et à laquelle on adapte un vase pour la recevoir. Les quinze premiers jours qui suivent cette opération, le dattier peut fournir de 8 à 10 litres de vin par jour; mais ensuite la quantité diminue graduellement, et cesse tout à fait au bout d'un mois. L'on choisit ordinairement les plus vieux dattiers, car cette opération les épuise et les fait périr.

Les dattiers, dans le Djerrid, s'élèvent à une hauteur de 40 à 50 pieds. Les plus gros n'ont guère que 2 mètres de circonférence. Ils se terminent par un bouquet de quarante à quarante-cinq feuilles. Cet arbre est unisexuel. Sa floraison a lieu dans les mois d'avril et de mai. Pour féconder les femelles, on coupe les rameaux mâles, et l'on en attache un bouquet sur chaque grappe femelle. Dans quelques endroits, on secoue seulement le pollen des étamines sur les pistils. Un dattier mâle peut féconder vingt femelles. Aussi élève-t-on bien moins de dattiers mâles que de dattiers femelles. Les Arabes ont encore l'habitude de manger les fleurs du dattier mâle avec du jus de citron. On leur attribue des propriétés aphrodisiaques.

Chaque dattier donne de vingt à vingt-cinq grappes de fruits; mais pour que les dattes viennent plus belles, on en coupe ordinairement la moitié, et l'on ne laisse guère que douze à quinze grappes. La récolte se fait à la fin de novembre. Chaque grappe pèse ordinairement de 20 à 30 livres, il y en a même qui vont jusqu'à 36 livres.

Lorsque l'on veut exporter ou faire cadeau d'une grappe de choix, on la coud, sur l'arbre, dans une peau de mouton, au moment où les fruits commencent à entrer en maturité, c'est-à-dire un mois avant la récolte. De cette manière, les dattes se conservent mieux et restent attachées à la grappe.

Les nouvelles plantations de dattiers se font en hiver, par rejetons ou par semis; mais les dattiers semés ne produisent jamais d'aussi bons fruits que ceux qui sont provignés. Au bout de cinq ou six ans, s'ils sont bien soignés, ils commencent à donner des fruits, mais secs et peu sucrés; ce n'est qu'après dix-huit ou vingt ans qu'il atteignent leur degré de perfection.

Tous les ans l'on coupe les feuilles inférieures du dattier, en laissant quelques pouces du pétiole; ce qui forme des marche-pieds qui facilitent beaucoup pour grimper à son sommet.

Le dattier n'exige d'autres soins que d'être arrosé souvent. Pour cet effet, les Arabes enlèvent tout autour du pied de l'arbre quelques pouces de terre, afin de retenir plus longtemps et de concentrer les eaux qui lui arrivent par de petites rigoles.

Le dattier vit très-longtemps: lorsqu'il a atteint son plus grand développement, ce qui arrive à l'âge de quarante-cinq à cinquante ans, les Arabes disent qu'il se passe trois générations d'homme sans qu'il y ait aucun changement dans sa constitution, et sans que sa fécondité en soit diminuée. Ce n'est qu'à la quatrième génération qu'il laisse apercevoir des signes de vétusté.

Je me suis laissé entraîner à une digression peut-être trop longue sur le dattier; mais on me le pardonnera en faveur de ce noble et précieux végétal, pour lequel les rois numides avaient une si grande vénération, qu'on le trouve reproduit sur presque toutes leurs pièces de monnaie. Je reviens à la ville de Capsa.

Les Maures, comme les Arabes de la Régence, sont très-hospitaliers, même envers l'étranger qui se présente seul et sans recommandation. Mais si cet étranger est porteur d'un *amrha* du bey, si surtout il est médecin et qu'on ait besoin de son ministère, alors le respect dû aux ordres du prince et l'intérêt personnel venant se joindre à ce sentiment de bienveillante hospitalité qui est dans les mœurs de ces peuples, il est reçu, fêté, choyé comme le serait le Prophète lui-même, comme un envoyé de Dieu.

Le caïd de Capsa s'était empressé de m'offrir la plus belle chambre de son palais. Tout ce que le pays fournit de plus rare et de plus délicat en fruits, légumes, volailles, gibier, fut mis en réquisition pour ma table. Il fit même tuer un bœuf et plusieurs moutons, ce qui n'arrive guère que dans les jours de noces et de grand gala, dans un pays où les habitants sont si sobres, et mangent si peu de viande. Enfin, on avait coupé et incisé deux dattiers pour me fournir tous les jours du vin de palmier.

La cause principale d'une réception si désintéressée, la voici: depuis cinquante jours, le choléra-morbus était à Capsa. Il y avait été importé, d'après le dire des habitants, par une caravane venue de Constantine. Cette maladie, qui avait fait beaucoup de victimes, était alors sur son déclin. Cependant, le jour même de mon arrivée, le fils du caïd, jeune homme de vingt-trois ans, en avait été atteint.

Là, comme en Europe, le choléra présentait les mêmes symptômes: figure cadavéreuse, yeux enfoncés dans leurs orbites, douleur brûlante à l'épigastre, vomissements et déjections alvines de matières d'une couleur cendrée, absence d'urine, cyanose, algidité. Et tous ces symptômes, plus ou moins marqués, plus ou moins prédominants selon les individus, se développaient avec une effrayante rapidité. Le malade était souvent enlevé dans les vingt-quatre heures, et dépassait rarement trois jours.

La médecine, dans le Djerrid, comme dans tous les pays de la Régence où les Européens n'ont point pénétré, est exercée par des barbiers maures et juifs, qui sont à la fois chirurgiens, dentistes et médecins. La chirurgie, chez eux, ne consiste qu'en trois opérations: la saignée, les ventouses scarifiées, et le cautère actuel, ou fer rouge, qu'ils appliquent très-fréquemment contre toutes espèces de douleurs. Quant à leurs connaissances en médecine, elles se bornent, en général, à la possession de quelques recettes qu'ils se transmettent par héritage de père en fils.

La médecine est toujours très-facile à exercer chez les Arabes : s'ils guérissent, ils en attribuent l'honneur au médecin ; s'ils succombent, c'est le *mactoub* (le destin), c'est Dieu qui l'a voulu.

Lors de l'apparition du choléra, les médecins de Capsa ne se laissèrent pas déconcerter par la violence des symptômes de ce cruel fléau : ils l'attaquèrent de front avec cette assurance que donne le savoir, et cette confiance dans le destin qui laisse la conscience libre, et repousse toute responsabilité. «Si nous n'avons pas guéri tous nos malades, me dirent-ils, ce n'est «pas notre faute, nous avons fait tout ce qu'il fallait faire, mais c'est le «*mactoub* qui ne l'a pas voulu.»

Du reste, leur traitement, quoique simple, était assez rationnel : ils commençaient par appliquer le fer rouge sur l'épigastre à plusieurs reprises; ensuite ils enveloppaient le malade dans des couvertures de laine bien chaudes, et enfin ils lui faisaient boire souvent une infusion chaude de fleurs d'une espèce de vipérine bâtarde, plante de la famille des boraginées, qui croît en abondance dans le pays.

Je dois avouer que les cautérisations sur l'épigastre produisirent devant moi de si heureux effets, que j'en continuai souvent l'usage. L'application de ce puissant dérivatif arrêtait les vomissements presque instantanément, et palliait d'une manière sensible les douleurs épigastriques.

Mon intention n'est pas de faire ici un cours de thérapeutique, ni de décrire tous les moyens que j'employai pour combattre le choléra. Je dirai seulement, pour ne plus y revenir, que, pendant les trois mois que je passai dans le *Djerrid* et le *Wad-Reag*, mes guérisons furent à peu près dans la proportion de six sur dix malades.

Capsa est une ville commerçante et industrielle. Presque toutes les maisons européennes de Tunis y ont un facteur indigène chargé de leurs achats. Il s'y fait un grand commerce de dattes, de peaux d'autruches, d'huile, qui est la meilleure de la Régence, et peut rivaliser avec celle d'Aix, et de laines, qui sont presque aussi belles et aussi estimées que celles d'Espagne. Leur procédé pour les blanchir consiste à les laver d'abord, et à les exposer ensuite pendant quelques jours au soleil, saupoudrées d'un sable très-fin, qui, devenant brûlant par l'action du soleil, absorbe promptement les parties grasses de la laine; on les lave une seconde fois, et elles deviennent blanches comme la neige. On y fabrique des objets de sparterie, des baracans, des burnous blancs, et des couvertures d'une finesse extraordinaire, et d'une grandeur telle que, pliées en quatre, elles recouvrent facilement ces énormes lits dont les Maures font usage. Les habitants du pays se couchent entre les plis de ces couvertures, qui leur servent en même temps de draps. Ils prétendent se préserver ainsi des douleurs rhumatismales, qui seraient très-communes dans un climat où les jours sont très-chauds et les nuits très-fraîches.

Les habitants de Capsa sont très-sobres, et ne se nourrissent guère que de dattes. Cependant, ils mangent quelquefois de la chair de chameau et de celle de chien, qu'ils préfèrent à toutes les autres. Il est très-rare qu'ils tuent

un mouton, ils aiment mieux le garder pour avoir la laine. Ils aiment passionnément les sauterelles, qu'ils font frire dans l'huile. On me servit un plat de ce mets national, et comme il faut goûter de tout, j'en mangeai quelques-unes, non pas sans répugnance, mais je ne leur trouvai aucun mauvais goût, et je crois que je m'y serais facilement habitué.

Quinze jours après mon arrivée à Capsa, je quittais cette ville, comblé de remercîments et de bénédictions par le caïd, dont le fils était guéri.

En sortant de Capsa, se dirigeant vers le sud, pour aller dans le Djerrid, on marche pendant une heure au milieu des bois touffus et des vertes campagnes qui entourent cette ville, et l'on trouve ensuite la plaine que l'on avait quittée pour y arriver, ayant toujours à droite et à gauche les mêmes chaînes de montagnes. Là, même stérilité, même nudité: ces immenses solitudes ne sont troublées que par quelques douairs, épars çà et là, et des troupeaux de gazelles encore plus nombreux que ceux que nous avions déjà rencontrés.

Les Arabes font quelquefois la chasse à ces jolis animaux. Ils se réunissent à cet effet quarante à cinquante cavaliers: chacun conduit en laisse un lévrier. Lorsqu'un troupeau de gazelles est signalé, ils se divisent en plusieurs bandes qui vont s'échelonner à environ un mille de distance sur la route qu'ils présument que le troupeau prendra dans sa fuite. Pendant ce temps, une autre bande fait un circuit pour aller attaquer les gazelles et les faire fuir dans la direction désirée. Lorsqu'elle s'est rapprochée le plus possible du troupeau, les lévriers sont lâchés, et les Arabes les suivent au galop. Quand la chasse arrive à sa hauteur, le premier poste fait feu, et lâche ses chiens : la même manœuvre est exécutée par le second poste, et ainsi de suite jusqu'au dernier.

Cette chasse, quoique assez bien distribuée, est cependant peu meurtrière ; car, quoique les gazelles soient poursuivies pendant près d'une lieue et demie par d'excellents lévriers qui se relayent de distance en distance, il est rare qu'elles soient forcées. Les lévriers n'atteignent guère que les petites gazelles, ou les femelles qui se trouvent dans un état de gestation avancé. De leur côté, les Arabes en tuent très-peu, les gazelles passant toujours hors de la portée de leur fusil. Aussi, cette chasse n'est considérée par eux que comme une partie de plaisir.

Ils ont une autre manière de chasser la gazelle, qui est beaucoup plus productive que celle que je viens de décrire, mais qui demande aussi beaucoup plus de monde et plus de travail. Pour cette chasse, tout un douair se rassemble : l'on creuse, dans le voisinage d'un troupeau, un fossé de cent à cent cinquante pas de longueur, sur 3 mètres environ de largeur, et 2 de profondeur; quand ce travail est terminé, hommes, femmes, enfants, armés de fusils et de longs bâtons, se rangent sur deux lignes qui partent de chaque extrémité du fossé, et s'étendent, en formant l'entonnoir, dans la direction des gazelles, que les chasseurs vont attaquer. Ces pauvres animaux, poursuivis par les chiens, bloqués entre deux remparts humains, arrivent, dans leur fuite, jusqu'au fossé qu'ils veulent franchir; mais la

distance est trop grande, ils culbutent tous dedans. Il est bien rare qu'un ou deux puissent atteindre le côté opposé. Alors c'est une véritable boucherie, le troupeau entier est détruit. Ce qui échappe à la dent meurtrière des chiens est tué à coups de fusil. Les Arabes en mangent la chair, et emploient les cornes et la peau à différents usages.

Quelques Arabes leur font aussi une chasse à l'affût, qui est assez singulière: ils placent sur un chameau deux paniers d'osier, fabriqués exprès et assez grands pour loger chacun un homme assis. Le chameau, abandonné à lui-même, et dressé à cette chasse, se dirige, tout en cherchant sa pâture, vers les gazelles qui se laissent approcher sans défiance. Quand les chasseurs, qui se sont ménagés des jours à travers le panier, jugent la distance convenable, ils se lèvent tout d'un coup et lâchent leur coup de fusil. Il y a des Arabes qui font métier de cette chasse, et qui en tuent tous les jours deux ou trois.

Nous passâmes notre première nuit dans un petit douair campé près d'un puits d'eau légèrement saumâtre, où je trouvai un Arabe fort habile dans ce genre de chasse, et qui nous offrit deux gazelles qu'il avait tuées dans la matinée.

Le lendemain, nous partîmes de bonne heure: sur les dix heures, la chaleur était déjà insupportable, quoique nous ne fussions encore que dans la première quinzaine de février. Le surlendemain, les deux chaînes de montagnes entre lesquelles nous marchions depuis le pays des Drytès disparurent pour se rejoindre à deux autres, qui s'allongent, l'une vers l'ouest et l'autre vers l'est: ce sont les bornes du désert. Sur les quatre heures de l'après-midi, nous n'étions plus qu'à une faible distance d'*El-Hamma*, petit village du Djerrid, entouré, comme Câpsa, de nombreuses plantations de dattiers et autres arbres fruitiers.

A une centaine de pas du village, nous fûmes abordés par un groupe de cinq ou six cavaliers arabes qui était sorti du village pour venir à notre rencontre. L'un d'eux, qui portait sur son burnous blanc une croix de chevalier de la Légion d'honneur à l'effigie de l'empereur, m'adressa la parole en arabe: *Ach alek tebib, kef enti, mandek sau;* (bonjour, monsieur le médecin, comment êtes-vous? Comment vous portez-vous?) Je répondis dans la même langue. Puis, se reprenant aussitôt, il me dit en très-bon français, et presque sans accent: «Bonjour, monsieur le docteur, soyez le bienvenu dans nos pays.» L'apparition inattendue de cet homme, le lieu de la rencontre, la décoration qu'il portait, la facilité avec laquelle il s'exprimait dans notre langue, tout redoublait mon étonnement: mille pensées rapides, mille conjectures se présentèrent à mon imagination; je cherchais à deviner quel pouvait être ce personnage mystérieux. Je le crus d'abord Français, mais il me répondit qu'il était Arabe, et du Djerrid. «Je suis, me dit-il, le cheik «d'El-Hamma; j'espère que vous voudrez bien accepter l'hospitalité chez «moi, et là je me ferai un plaisir de satisfaire votre curiosité, et de vous «conter mon histoire.»

La maison de mon nouvel hôte, quoique bâtie en pisé, comme toutes les

habitations du village, était assez commodément distribuée. Un bon dîner, dont quelques plats apprêtés dans le goût européen, m'y attendait. *Sidi-Aly*, c'est le nom de mon hôte, avait appris dans la matinée, par un Arabe du dernier douair où nous avions couché, que j'étais en route pour El-Hamma; et avait fait ses dispositions pour nous recevoir. Après le dîner, pendant que je prenais le café et fumais le *schibouk*, Sidi-Aly me raconta l'histoire de sa vie, dont voici l'analyse.

Lorsque l'armée expéditionnaire d'Égypte s'empara de l'île de Malte, le général Bonaparte fit demander des vivres au bey de Tunis, qui était alors Hammouda-Pacha. Deux corvettes chargées de bœufs et de moutons lui furent aussitôt expédiées. Aly était sur une de ces corvettes. La vue de l'armée française fit une profonde impression sur l'imagination enthousiaste de cet enfant du désert. Poussé par cet invincible désir qui nous entraîne vers l'accomplissement de notre destinée, il prit aussitôt la résolution de suivre l'armée en Égypte. Le jour que les corvettes retournèrent à Tunis, après avoir opéré leur déchargement, il resta caché à Malte. Le lendemain, il se présentait sur un vaisseau français, où l'on consentit à le recevoir comme domestique. Aly connaissait la langue franque, espèce d'italien bâtard mêlé de français, que l'on parle communément sur les côtes de Barbarie, et qui se rapproche assez du provençal. Il put donc facilement se faire comprendre des Provençaux qui formaient la majorité de l'équipage du vaisseau sur lequel il était embarqué. Doué d'une grande mémoire et d'une facilité prodigieuse pour apprendre les langues, Aly savait déjà assez de français, en arrivant en Égypte, pour rendre des services comme interprète. Le général Menou le prit à son service, et le conduisit en France après sa capitulation. Aly vint à Paris, et resta quelque temps encore au service du général. Mais, lorsque ce dernier fut nommé gouverneur général du Piémont, Aly ne voulut pas le suivre à Turin. L'état de domesticité lui était insupportable : il lui fallait de fortes émotions, la vie agitée des camps. Par la protection de son ancien maître, il obtint la faveur qu'il ambitionnait depuis longtemps, d'être incorporé dans un régiment de cavalerie. Plus tard, il entra dans l'escadron des mameloucks des chasseurs de la garde impériale. Aly fit presque toutes les guerres de l'Empire, assista à toutes les grandes batailles de cette mémorable époque. Après les désastres de Waterloo, l'escadron de mameloucks fut envoyé à Marseille. On connaît les scènes sanglantes de réaction royaliste qui eurent lieu dans le midi de la France, en 1815. Aly n'échappa que par miracle aux massacres de ses compagnons d'armes. Il se réfugia à la nage sur un bâtiment qui était en rade. Par un hasard providentiel, ce bâtiment était en partance pour Tunis. Aly revit son pays, qu'il avait abandonné depuis dix-huit ans. Il retourna au Djerrid, sa terre natale, et là, par l'influence de ses voyages, par la supériorité de ses connaissances, il devint le chef de ses compatriotes. Ainsi, cet enfant du Sahara, qui s'était donné à la France avec tant de dévouement, qui avait plusieurs fois versé son sang pour elle, fut forcé, après une longue carrière de périls et de gloire, de fuir sa patrie adop-

tive, devant l'aveugle fureur des passions politiques et le poignard des assassins. Cependant cet homme conservait pour la France un tendre souvenir. Il portait un culte religieux à la mémoire de l'Empereur. Très-souvent les Arabes se rassemblaient en grand nombre dans son jardin, et là, assis sous des palmiers, il leur racontait, dans son langage si harmonieux, si riche en allégories ingénieuses et en brillantes métaphores, les gloires de l'Empire. Lorsqu'il parlait de ces combats de géants où il avait assisté, ses yeux brillaient d'un feu extraordinaire; s'il retraçait le triste tableau de nos revers, des larmes venaient baigner ses paupières.

Aly avait alors cinquante-huit ans, mais il avait conservé toute la vigueur de la jeunesse. C'était un homme fort et bien constitué; sa figure était belle et très-expressive, son regard plein de franchise et de bienveillance. Ses manières, quoique simples, ne manquaient pas de noblesse; son âme énergique cachait un grand fond de sensibilité qui perçait à chaque instant dans ses paroles; sa conversation était vive, animée, et pleine d'intérêt. Il me donna des détails très-curieux sur l'origine et les mœurs des diverses peuplades qui habitent les montagnes du Djerrid. La rencontre de cet excellent homme fut pour moi l'épisode le plus agréable de mon voyage.

Je passai huit jours avec lui, et quand je partis pour Tozera, il voulut absolument m'accompagner jusqu'à cette ville.

Tozera est l'ancienne Tisurus des Romains, mais cette ville, tant de fois pillée et détruite, ne conserve plus aucun vestige d'antiquité. Elle est entièrement bâtie en pisé; sa population peut être de 2 à 3,000 habitants. Il s'y tient un marché considérable de dattes; celles produites par le pays sont les plus estimées de la Régence. Les eaux y sont très-abondantes, mais elles ont un goût amer et désagréable. Les habitants du pays, qui y sont habitués, n'y font pas attention.

Cette ville est située sur le bord ouest de cet immense lac salé qui s'étend du nord-est au sud-ouest, dans une longueur de près de 25 lieues. Il est divisé en deux parties par une langue de terre guéable: l'une, nord-est est, le lac Triton, *Tritonis lacus*, de l'antiquité; l'autre, sud-ouest, est nommée *Shibkah-el-Low-Dead*, ou lac des Marques, *Libya palus*, de l'ancienne géographie.

Ce lac est remarquable par une quantité considérable de petites îles, qui lui ont donné son nom de lac des Marques, parce que les Arabes disent qu'elles sont aussi nombreuses que les taches noires de la peau d'un léopard. On voit, sur quelques-unes de ces îles, d'assez beaux palmiers, qui, selon les habitants du pays, dateraient du temps d'une expédition égyptienne dont parle Hérodote. Ils seraient le produit des noyaux de dattes que mangèrent les soldats égyptiens qui y étaient campés.

A quelques lieues de Tozera, vers le sud, est la province de *Nif-Zowah*, ainsi nommée à cause d'un grand nombre de troncs de palmiers plantés de distance en distance dans une longueur de 4 à 5 lieues, pour servir de direction aux caravanes qui la traversent. Ce passage est très-dangereux, à cause des sables mouvants et des trous qui s'y rencontrent.

La nature paraît morte dans cette triste contrée: aucune trace de végéta-

tion, aucune habitation humaine. L'horizon est aussi à découvert que si l'on était en mer. Pendant l'été, l'on n'y voyage que de nuit; la chaleur brûlante du soleil, réfléchie par les sables, suffoquerait infailliblement ceux qui seraient assez imprudents pour s'y exposer. Les vents y sont très-fréquents, et lorsqu'ils soufflent avec violence, ils soulèvent des masses de sables qui obscurcissent l'atmosphère, et ne laissent entrevoir le soleil que comme à travers un nuage épais. Les voyageurs sont obligés de s'arrêter et de s'abriter sous leurs tentes, jusqu'à ce que le calme soit rétabli.

De Tozera, je me rendis à *El-Loudian*, petite ville située à 3 lieues Est de Tozera. Elle est également bâtie en pisé; sa population est de 1500 âmes. Les eaux y sont aussi très-abondantes, mais d'une qualité bien supérieure à celles de Tozera. On voit aux environs de la ville des débris d'antiquités que l'on dit être romaines. On y remarque surtout une grande tour carrée qui existe encore presque dans son entier.

Je ne m'arrêtai que deux jours dans cette petite ville, pour me rendre à Nefta, à 5 lieues sud de Tozera.

Nefta, l'ancienne *Negeta* des Romains, est la ville la plus riche et la plus industrielle du Djerrid. Sa population est de 3,000 âmes. Ses maisons sont bâties quelques-unes en pierres et en briques, les autres en pisé. Les beys de Tunis y ont un palais de plaisance, où ils allaient autrefois passer les mois d'hiver. Les eaux y sont excellentes à boire. Là, comme à Tozera, comme à El-Loudian, la ville est entourée de plantations qui se prolongent dans un rayon de 2 lieues. Les arbres fruitiers y sont les mêmes que dans tout le reste du Djerrid; mais les fruits y sont d'une qualité supérieure. L'huile de Nefta est préférée à celle de Capsa. Ses dates l'emportent encore sur celles de Tozera. Ses grenades ont une réputation bien méritée sur toute la côte de Barbarie. Ses jardins, qui produisent d'excellents melons, sont partagés en petits carrés qui communiquent avec des rigoles où l'on conduit les eaux.

On trouve en abondance à Nefta le henné, *lawsonia inermis*, dont les feuilles sont l'objet d'un si grand commerce. Ce joli arbrisseau s'élève à la hauteur d'environ 3 à 4 mètres. Ses feuilles se cueillent dans le mois de juillet. Elles sont d'un beau vert luisant, opposées, elliptiques, aiguës aux extrémités, larges de 4 à 5 lignes, sur 8 à 10 de longueur. Après la récolte, on les fait sécher au soleil, puis on les réduit en poudre très-fine. Les femmes s'en servent pour se teindre les ongles, la paume de la main et la plante des pieds. Elles la délayent dans une quantité d'eau suffisante pour faire une pâte qu'elles fixent pendant cinq ou six heures sur la partie qu'elles veulent teindre. La couleur s'imprime sur la peau et s'y conserve pendant plusieurs mois; mais elle s'attache plus particulièrement aux ongles, qu'elle pénètre entièrement, et elle ne s'efface qu'après plusieurs années. Les maures s'en servent aussi pour teindre la crinière, le dos, et les extrémités inférieures de leurs chevaux.

Nefta, qui avait autrefois trois châteaux forts et d'épaisses murailles, ne conserve plus aucune trace d'antiquité. Son histoire est fort obscure. On

sait seulement qu'elle fut le dernier boulevard des chrétiens chassés du littoral par les Arabes conquérants. Conquise par les rois de Tunis, elle secoua souvent leur joug oppresseur, et elle ne fut tout à fait soumise que lorsque ses murailles furent rasées.

Cette ville fabrique une grande quantité d'étoffes de soie et de laine, des châles, des ceintures, des couvertures et des burnous blancs d'une grande finesse.

Le Djerrid se prolonge dans le sud jusqu'à la frontière de Tripoli. Mais, comme j'appris à Nefta que le choléra n'avait pas dépassé cette ville, je crus inutile de continuer mon voyage. Ma mission était terminée, et je fis mes préparatifs de départ pour retourner à Tunis.

D'après Ptolomée, Hérodote, et les anciens géographes, le Djerrid était habité autrefois par différents peuples numides, nommés les *Cinethiens*, les *Machlyes*, les *Auses*, et les *Maxyes*. Aujourd'hui, outre ces peuples primitifs, les Arabes et les Turcs, qui habitent les villes et les plaines les plus fertiles, on retrouve encore dans les montagnes des débris de toutes ces races conquérantes qui ont paru sur le sol de Carthage, et qui, vaincues et refoulées à leur tour par de nouveaux envahisseurs, furent chercher dans ces contrées lointaines un refuge contre l'esclavage et la persécution. Plusieurs de ces races ont formé des tribus considérables, qui conservent encore aujourd'hui par tradition le souvenir de leur origine. D'autres, par leurs alliances avec les anciens peuples numides, ont perdu peu à peu leur caractère primitif. Les signes distinctifs de leur nationalité se sont effacés. Cependant, en puisant dans leurs mœurs, leurs usages, leurs croyances, en étudiant leur langue, leur constitution physique, il serait peut-être possible de réunir assez d'éléments pour déterminer d'une manière positive les secrets de leur généalogie, et soulever le voile qui cache leur origine.

Prochainement, je publierai tous les matériaux que j'ai pu réunir à ce sujet, et peut-être reconnaîtra-t-on dans ces peuples les descendants des Vandales, des Goths, des Suéves, des Huns, qui vinrent, sous la conduite de Genséric, inonder le sol africain.

On trouve aussi dans les montagnes, au sud de Nefta, plusieurs tribus de Dgitanos, émigrées d'Égypte. Ils sont voleurs et pillards. Leurs douairs descendent quelquefois dans la plaine, et leurs femmes parcourent les tribus arabes pour dire la bonne aventure.

Toutes ces tribus des montagnes sont libres, indépendantes, et ne reconnaissent d'autre autorité que celle de leurs chefs. Elles font souvent des irruptions dans la plaine, dont elles enlèvent les troupeaux. Les beys de Tunis n'ont jamais pu les soumettre.

Les habitants du Djerrid seraient heureux et riches, s'ils n'étaient dépouillés par le bey. Tous les ans, au mois de novembre, un camp de 15 à 1800 hommes part de Tunis pour aller lever les impôts dans le pays. Ces impôts, qui devraient être, d'après la loi, de 10 pour 100, sont toujours portés arbitrairement à 25 et 30 pour 100, et encore les malheureux Djerridiens sont exposés aux vexations et aux rapines de cette soldatesque in-

disciplinée que le bey du camp traîne après lui. Ces bandits, encouragés par l'impunité, se livrent à tous les excès possibles, et ne mettent aucun frein à leurs vols et à leur insolence. L'arrivée du camp est regardée comme une calamité; chacun s'empresse de cacher et d'enterrer ce qu'il a de plus précieux. Aussi les habitants du Djerrid se livrent à l'indolence et à l'inaction, auxquelles ils sont déjà portés naturellement par la chaleur du climat. Quelle énergie pourraient avoir ces malheureux esclaves, dont la vie et les biens sont à la merci de la cupidité et du caprice du despote qui les gouverne? Chacun se hâte de jouir du présent et s'occupe peu de l'avenir.

En été, ils quittent leurs maisons pour aller respirer le frais sur les tapis de verdure et sous les ombrages de leurs jardins. Malheureusement, ces lieux, où il est si agréable de se reposer, sont infestés de reptiles venimeux qui en rendent le séjour dangereux. Les environs de Capsa, surtout, comme au temps de Salluste, fourmillent de serpents. Celui que les Arabes appellent *leffah*, et une espèce de vipère à corne, qui est très-commune, sont les plus venimeux. On y trouve aussi un gros scorpion noir, dont la piqûre est souvent mortelle.

Les femmes, en général, sont très-belles; elles jouissent de beaucoup plus de liberté dans le Djerrid que dans les autres provinces de la Régence. Elles ont le teint animé et délicat, les yeux pleins d'expression, de vie et de sentiment. Leurs longs cheveux noirs pendent en tresses sur leurs épaules, ou sont relevés sur la tête et maintenus par un petit mouchoir de soie de couleur claire. Elles se teignent les ongles avec le henné, et se noircissent les sourcils et le bord des paupières avec la mine de plomb, ce qui ajoute encore à l'expression de leur regard. Elles se tatouent une légère mouche entre les deux sourcils, quelquefois sur la fossette du menton; beaucoup en portent une sur chaque joue. Leurs boucles d'oreilles ont jusqu'à 4 pouces de diamètre; elles sont en or, en argent ou en cuivre, selon leur fortune. Elles portent aussi de gros bracelets aux bras et aux jambes. Les fiancés peuvent se voir avant leur mariage. Lorsque un amant veut prouver son amour à sa maîtresse, il s'applique sur le bras un charbon rouge, et le laisse jusqu'à ce qu'il s'éteigne naturellement. Presque tous les hommes, dans le Djerrid, ont les bras couverts de brûlures et de cicatrices.

J'avais définitivement arrêté mon départ pour le 8 mars au matin, lorsque, dans la journée du 7, arrivèrent à Nefta deux envoyés de Tuggurt, qui me remirent, de la part du bey, une lettre et un superbe cheval richement harnaché, dont il me faisait présent. Ce prince, ayant appris qu'un *rumi tebib kebir* (chrétien, grand médecin) était dans le Djerrid pour traiter le choléra, me priait de venir à Tuggurt, où cette maladie faisait de grands ravages. Je fus longtemps indécis: je ne savais trop si je devais faire ce voyage; les chaleurs étaient déjà insupportables, et il y avait huit grands jours de marche pour arriver à Tuggurt; puis le mamelouck et les *ambas* qui formaient mon escorte refusaient de me suivre. Ils ne pouvaient, disaient-ils, sortir de la Régence, et aller dans un pays étranger sans l'autorisation du bey; et, pour me dégoûter du voyage, ils me faisaient entrevoir

les dangers auxquels j'allais m'exposer. D'abord, il fallait traverser des montagnes peuplées de tribus insoumises, où je serais infailliblement volé et assassiné; et, en supposant que j'eusse assez de bonheur pour arriver à Tuggurt, qui sait si le bey, qu'ils me dépeignaient comme un homme perfide et de mauvaise foi, permettrait mon retour? De leur côté, les envoyés de Tuggurt, intéressés à réussir dans leur mission, me vantaient la générosité et la bonté de leur prince, m'assuraient qu'il n'y avait pas le moindre danger à courir, et qu'ils répondaient de moi sur leur tête. Au milieu de ces versions contradictoires et exagérées, les unes pour m'effrayer, les autres pour me rassurer, le désir de pénétrer plus avant dans le désert, et de visiter un pays presque inconnu, fit cesser mon indécision, et j'arrêtai mon départ pour le lendemain matin, remettant ma destinée entre les mains de la Providence.

De mes deux domestiques, un seul consentit à me suivre; mais il fut convenu que mon escorte tunisienne attendrait mon retour à Nefta.

Nous nous mîmes en route à deux heures du matin, nous dirigeant dans l'ouest; un magnifique clair de lune éclairait notre marche: cet astre brille dans ces contrées d'un éclat beaucoup plus vif qu'en Europe, et projette assez de lumière, dans les belles nuits d'été, pour permettre de lire très-facilement.

A trois heures de l'après-midi, nous commencions à entrer dans le *Djebel Usaletus;* à six heures, nous nous arrêtâmes pour passer la nuit chez un douair qui avait établi ses tentes dans un charmant vallon, couvert de verdure et d'arbres fruitiers, et entouré presque de tous côtés de rochers nus et escarpés. Je remarquai aux environs du douair de grandes et belles plantations de tabac. Les Arabes, en général, ne fument pas, mais ils prisent tous avec passion; chaque famille prépare son tabac; ils le pilent, et le réduisent en une poudre très-fine, à laquelle ils ajoutent deux onces de natron par livre, pour lui donner plus de piquant; souvent ils le parfument, soit avec de l'essence de rose, soit avec de la poudre de castoréum ou d'ambre: un morceau de roseau leur sert de tabatière. Ils ne prennent jamais leur prise avec le pouce et l'index; ils la versent dans la fosse qui se forme entre les deux tendons extenseurs du pouce lorsqu'on le renverse sur le poignet, et ils l'aspirent avec délices.

Nous fûmes très-bien reçus par ces montagnards, que les Tunisiens m'avaient représentés comme voleurs et féroces: le cheik me céda sa tente, et fit tuer un mouton pour notre souper. Le soir, les hommes et les femmes vinrent faire cercle dans ma tente, accroupis autour de moi, les jambes croisées comme des tailleurs sur leurs établis. Les Arabes sont très-curieux: ils aiment beaucoup à voir tous ces petits objets que le luxe et la civilisation enfantent pour nos besoins. J'avais atteint mon nécessaire de voyage pour faire du café; chaque pièce passa successivement dans toutes les mains, chacun admirait et cherchait à deviner quel pouvait être son usage; mais ce qui excita le plus leur étonnement, ce qui dépassa toutes les bornes de leur intelligence, fut un briquet phosphorique: chaque fois que l'allumette suroxygénée, plongée dans l'acide sulfurique, ressortait enflammée de la bou-

teille, c'étaient des cris de joie et d'admiration. Le briquet fit le tour du cercle, et chaque Arabe brûla une allumette. Je fis cadeau d'un pareil briquet au cheik, qui fut enchanté de mon présent.

Je vis dans ce douair un usage singulier que les femmes font du tabac. Le fait me parut si extraordinaire que je n'en aurais peut-être pas cru mes yeux, s'il ne m'eût été confirmé par mes guides, à qui j'en demandai l'explication. Presque toutes les femmes ont du tabac, non pas, comme les hommes, dans une tabatière de roseau, mais dans un petit sac de cuir; elles prennent leur prise avec l'index et le pouce, mais au lieu de la porter au nez, *cum hoc pulvere sibi clitoridem leniter lacessunt, et libidinosam afferunt delectationem*. Cet usage est généralement répandu chez toutes les femmes de ces montagnes.

Le lendemain, nous partîmes à la même heure que le jour précédent. A deux heures de l'après-midi, nous commencions à descendre le versant ouest des montagnes; à cinq heures, nous nous arrêtâmes dans une tribu pour passer la nuit. Les plaines du *Wad-Reag* se déroulaient devant nous. Le 10, à huit heures du matin, nous étions dans la plaine, qui, dans cette partie de la province de Tuggurt, offre à peu près le même aspect et la même nature de terrain que celle de Capsa; la végétation y est cependant un peu plus forte. De temps en temps, nous trouvions d'immenses makis d'arbustes assez élevés, parmi lesquels dominaient le lentisque et le genêt épineux.

Nous passâmes les nuits des 10, 11 et 12, chez des tribus qui habitent cette plaine, campées près des puits, ou des sources d'eaux douces très-bonnes à boire, et assez abondantes pour arroser les bouquets d'arbres fruitiers que l'on voit généralement autour de leurs tentes, et quelques plantations de tabac.

Le 13, à trois heures, nous étions arrivés sur les bords est du lac *Melgigg*, que nous contournâmes au nord. A 6 heures, nous traversions le *Jiddi*, ou rivière du Chevreau, à un quart de lieue de son embouchure avec le lac. Elle peut avoir environ 60 mètres de largeur dans cet endroit. Ses bords sont garnis de lauriers-roses et de palma-christi. Nos chevaux avaient de l'eau jusqu'à moitié ventre. Cette rivière ne tarit jamais, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été. La nuit était déjà arrivée lorsque nous entrâmes à Magyre, petit village entouré, comme ceux du Djerrid, de très-belles plantations de toutes sortes d'arbres fruitiers.

Le lendemain 14, comme nos montures étaient fatiguées de la forte marche de la veille, et que d'ailleurs nous n'avions qu'une petite journée pour arriver à *Tummarnah*, où nous devions coucher, nous ne partîmes de Magyre qu'à neuf heures du matin, et nous arrivâmes à trois heures du soir. Ce village est plus grand que Magyre, et ses plantations, plus étendues, se prolongent dans un rayon de près de 2 lieues. Plusieurs sources y fournissent une eau saine et abondante. Le choléra était dans le village, et j'eus le temps, avant la nuit, de voir une vingtaine de malades.

Enfin, le 15, à quatre heures du matin, nous quittâmes Tummarnah, et à trois heures de l'après-midi nous étions aux portes de Tuggurt, dont

nous apercevions déjà depuis longtemps la citadelle et les maisons blanches de la partie haute de la ville, qui dominent la cime des arbres d'une forêt de dattiers qui lui sert d'avenue.

Tuggurt est une ancienne ville numide, bâtie sur une éminence et entourée de murailles en assez mauvais état. Elle est couronnée par la *Casba*, forteresse également délabrée, et garnie de quelques canons sans affût. Ses maisons sont construites en pierres et en briques; le palais du bey, qui est assez beau, est tout en pierres de taille. Sa population, autant qu'on peut en juger par son étendue, est d'environ 30 à 40,000 âmes. Elle est la capitale d'une vaste contrée, nommée *Wad-Reag*, séparée du Zaab ou Ziban par le *Jiddi*, ou rivière du Chevreau. Ces provinces réunies, bornées au nord par les monts Aurasiens, à l'est par les monts Usaletus, à l'ouest et au sud par le grand désert de Sahara, formaient la Gétulie des anciens géographes.

Il est probable que Tuggurt fut fondée par Jugurtha : la synonymie qui existe entre ces deux noms semble favoriser cette hypothèse, qui est encore corroborée par le grand nombre de médailles de ce roi numide, qu'on trouve aux environs de la ville. Tuggurt peut très-bien n'être qu'une corruption de Jugurt. Le temps et la différence des langues des peuples qui ont succédé aux Numides, expliqueraient très-bien le changement du J en T. L'obscurité qui enveloppe l'histoire de ce pays ne permet aucune affirmation à cet égard. Tout ce que l'on sait, c'est que Jugurtha, après la prise de Thala par le consul Metellus, se réfugia en Gétulie, et qu'il put y recruter une armée formidable (1).

Les rues de Tuggurt sont étroites et tortueuses. L'architecture des maisons ressemble à celle de toutes les villes de Barbarie. Tous les ans on les blanchit à la chaux. On y voit plusieurs mosquées, dont deux sont assez belles, et trois grands *foudoucks* pour loger les caravanes qui viennent du Soudan, de Fez, et plusieurs autres points de l'intérieur.

Les eaux y sont excellentes; plusieurs sources abondantes alimentent la ville, et se réunissent ensuite pour former une petite rivière qui se perd dans le lac Melgigg, après un cours de 20 lieues.

Les habitants du pays creusent encore des puits jusqu'à 60 et 80 mètres de profondeur. Après plusieurs couches de gravier, l'on arrive à une espèce de pierre grise assez semblable à de l'ardoise, et très-facile à percer. C'est ordinairement sous ces couches de pierres que l'on trouve l'eau, qui sort quelquefois en jaillissant. Il est probable que les puits artésiens réussiraient très-bien dans ce pays.

Cette ville fut longtemps sous la domination des empereurs de Maroc,

---

(1) « Jugurtha, postquam, amissa Thala, nihil satis firmum contra Metellum putat, « per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Getulos, genus hominum « ferum inculumque, et eo tempore ignarum nominis Romani. Eorum multitudinem « in unum cogit, ac paullatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium ob- « servare, item alia militaria facere. » (Salluste, 170)

puis sous celle des rois de Tlemcen, et enfin elle fut conquise plus tard par les beys de Tunis. Lors du voyage de J. Léon, en 1552, elle faisait partie de cette régence. On ne sait pas au juste quand elle s'en sépara; mais déjà, lors du voyage de Schaw, il y a cent trente ans, elle avait recouvré son indépendance, qu'elle a su conserver depuis.

En arrivant à Tuggurt, je fus conduit directement au palais du bey. Ce prince, en me voyant, manifesta d'autant plus de plaisir qu'il comptait peu sur moi. Il me remercia beaucoup de m'être rendu à son invitation; il espérait que ma présence et mon savoir, comme médecin, dont il avait entendu faire l'éloge, mettrait un terme au fléau qui dépeuplait ses États.

Hamet-Bey avait alors vingt-huit ans; depuis deux ans seulement il avait succédé à son père, mort dans un âge assez avancé. Ce jeune prince, d'un caractère doux et affable, joignait à de l'esprit naturel plus d'instruction que n'en ont ordinairement les habitants de ces contrées. Sa conversation annonçait un esprit mûr et beaucoup de jugement : il suivait avec intérêt tous les événements politiques de l'Algérie, il en appréciait la portée, en calculait les chances, et en tirait des conséquences pour l'avenir. L'élévation d'Abd-el-Kader lui donnait de mortelles inquiétudes; il prévoyait que l'émir, alors à l'apogée de sa puissance, deviendrait un jour le tyran du désert. Dans les longues soirées que nous passions ensemble après avoir employé toute ma journée à visiter des malades, il me parlait souvent de Napoléon, dont il connaissait l'histoire par *Sidi-Aly*, l'ancien ami de son père; il me faisait mille questions sur la France, son gouvernement, sa politique, son administration : il saisissait avec une admirable facilité les développements des questions les plus difficiles, et répondait par des observations pleines de justesse et de sagacité. Il n'avait pas cet orgueil des musulmans qui les porte à se croire d'une nature supérieure; il reconnaissait, au contraire, la supériorité morale, politique et industrielle des Européens. Il regrettait de ne pouvoir visiter la France; il aurait voulu s'instruire à nos écoles, étudier nos lois, nos mœurs, voir les produits merveilleux de nos arts et de notre industrie. En un mot, Sidi-Hamet était un homme capable d'apprécier les bienfaits de la civilisation, dont il avait le goût et les instincts.

Abd-el-Kader, à cette époque, était occupé au siége d'*Aïn-Madi*, et Sidi-Hamet craignait que, après la prise de cette ville, l'émir ne vînt soumettre à sa domination les provinces qu'il gouvernait; il faisait tous ses efforts pour organiser des moyens de défense, quoique bien convaincu qu'il lui serait difficile de résister aux forces dont l'émir disposait. Malgré cette pensée, il avait cependant envoyé à Tunis un de ses ministres avec mission d'enrôler à son service des officiers pour instruire et organiser ses troupes, et des hommes spéciaux pour établir une fabrique de poudre et une fonderie de canons. Il eût alors volontiers accepté la protection française si elle eût été assez forte pour le mettre à l'abri des tentatives de l'émir; mais nous étions trop loin, et notre domination en Algérie n'était pas aussi solidement établie qu'aujourd'hui.

La province de Tuggurt, ou le Wad-Reag, est un immense archipel d'oasis que les anciens ont comparées à des îles vertes et fertiles au milieu d'une mer de sable. Ces oasis, très-rapprochées les unes des autres, et dont quelques-unes ont jusqu'à 8 lieues de circonférence, renferment toutes, selon leur importance, une ville ou un village. Plusieurs de ces villes sont assez peuplées, mais l'on doit citer particulièrement *Wurglah*, la seconde ville du Wad-Reag, dont les fortifications sont assez bien conservées. L'on retrouve partout les arbres fruitiers dont j'ai parlé dans la description du Djerrid, et de plus le bananier, qui croît en abondance dans les lieux les plus humides, et fournit d'excellents fruits. On y voit des champs de blé de Turquie et d'orge d'une assez grande étendue; cependant, le pays n'en récolte pas assez pour ses besoins, et est obligé d'en tirer du *tell*. Les habitants du Wad-Reag sont riches par leur industrie et leur commerce; ils fabriquent des étoffes de laine, des objets de sellerie et de sparterie, qu'ils vendent aux caravanes du Soudan, qui viennent tous les ans chargées de dents d'éléphants, de pelleteries, de peaux d'autruches et de poudre d'or. Ces caravanes arrivent à Tuggurt, et se dirigent de là sur Tunis, Tripoli, ou Constantine. Mais depuis l'occupation de l'Algérie par les Français, elles ont cessé d'arriver à Constantine, parce que le Zaab qu'elles devaient traverser était occupé par les troupes d'Abd-el-Kader, qui les auraient empêché de passer.

Aujourd'hui, la prise de Biskara, qui nous rend maîtres du Zaab, doit rétablir les relations de Constantine avec le désert. C'est là évidemment la pensée politique qui a déterminé l'expédition, car il n'est pas présumable qu'on ait dépensé beaucoup d'argent pour le seul plaisir d'aller, à quinze journées de marche, s'emparer d'une bicoque comme Biskara.

Mais le but qu'on se proposait n'est pas tout à fait atteint. Nous n'avons qu'un pied dans le désert, et nous n'en sommes pas maîtres. Le Wad-Reag nous sépare encore de lui. Irons-nous porter nos armes victorieuses dans cette province? Irons-nous nous emparer de Tuggurt, qui est à vingt-deux journées de marche (1) de Biskara? Nos intérêts politiques et l'avenir commercial de notre colonie semblent l'exiger. Mais, pour faire cette conquête, il faut un motif. En nous emparant du Zaab, nous étions dans notre droit, c'était une province algérienne qui nous appartenait, tandis que le Wad-Reag est indépendant, et n'a jamais fait partie de l'Algérie. Irons-nous, sans cause légitime, dépouiller un prince qui ne nous a jamais donné aucun sujet de plainte? Ce serait un acte de spoliation, et la France est trop généreuse pour en avoir la pensée. Il serait donc plus simple et plus juste à la fois de chercher à faire une alliance avec le bey de Tuggurt. D'après ce que j'ai dit de son caractère et de ses bonnes dispositions pour la France, je crois qu'il serait facile de le faire consentir à accepter notre protectorat, à recevoir

(1) Des rapports plus récents n'admettent que huit ou dix journées de marche entre Biskara et Tuggurt; n'ayant pas fait ce trajet, je ne puis affirmer si cette distance est plus exacte que celle que je donne sur des renseignements pris dans le pays.

des officiers français pour organiser ses troupes, et enfin à faire diriger sur Constantine les caravanes de l'intérieur.

Notre but se trouverait ainsi atteint, sans nouvelle expédition, dont le succès pourrait être incertain, et qui, dans tous les cas, nous entraînerait dans de grandes dépenses. Et je suis persuadé que le bey Hamet serait pour nous ce que Massinissa fut pour les Romains, un ami sincère et fidèle.

Les avantages de cette alliance sont immenses : sans sacrifices, sans fatigues, sans dépenses, nous devenons maîtres du désert; nous fermons pour toujours à Abd-el-Kader l'entrée d'un pays dont il pourrait s'emparer, et qui lui fournirait des ressources pour prolonger sa résistance. Enfin, nous transportons à Constantine tout le commerce de l'intérieur.

Après un mois de séjour à Tuggurt, le choléra avait disparu, ma présence dans cette ville n'était plus nécessaire, et j'annonçai mon départ au bey. Hamet l'apprit avec peine, il me fit les propositions les plus avantageuses pour m'engager à rester auprès de lui; mais je ne pouvais accepter. Voyant que ma résolution était inébranlable, il n'insista plus. Il me fit de beaux présents, et me donna une escorte qui me reconduisit jusqu'à Nefta, où je trouvai mes Tunisiens, qui, tout en m'attendant encore, ne croyaient plus me revoir.

Le lendemain, je partis pour Tunis, et le 6 mai j'étais dans cette ville, après une absence de trois mois et dix-neuf jours.

LOIR-MONTGAZON.

MÉLANGES.

FABLE VALLAQUE (1).

LE JARDINIER, LA RONCE, LA TRAÎNASSE ET LES FLEURS.

Une ronce épineuse et sauvage,— galeuse, venue je ne sais d'où,—arrachée par l'aquilon,—et jetée dans un jardin riche et fertile, prétendait y prendre racine parmi les fleurs odorantes. — Elle traînait après elle certaine herbe maudite, — qui s'étend, s'allonge en mille bras, — s'attache, se cramponne, prend racine en terre, — la dessèche, la rend stérile, — absorbe le suc des plantes, — rend vaine la sueur du jardinier, — et dont le nom est *traînasse*. Nous savons ce que vaut la ronce, — pas grand'chose; — ici pourtant, —

(1) La fable est originaire d'Orient, où le despotisme force les peuples opprimés à couvrir la vérité du voile de l'allégorie. La pièce dont on va lire la traduction, et qui

elle prétend — être de la famille des roses. — Réjouissez-vous, amantes; jeunes garçons, faites vos bouquets. —

Enorgueillie de sa longueur, — qu'elle prend pour mesure de sa noblesse, — elle sourit à sa queue, — qu'en guise de pompon elle a décorée d'un *of* — qu'elle fait sautiller çà et là, — *of* par ci, *ef* par là, — *of* dans tout le jardin. C'est charmant!

Les fleurs curieuses se disent l'une à l'autre: — Mais, ma sœur, est-ce donc une rose? — Rose! non, ma mie, mais une ronce. — Pauvres fleurs! qu'allons-nous devenir? — Mauvais augure que la ronce! — Elle enlace, étouffe et nous fera mourir. —

Charmantes sœurs, reprend la ronce, — qui les entend ainsi discourir, — ne craignez rien, j'ai le même Dieu que vous, — comme vous je porte des fleurs et je vous invite à fleurir. —

Là! là! disent les fleurs, ronce, tais-toi, — tu n'as pas de Dieu, menteuse, — va donc, tire ta queue et déguerpis, — tu ne traînes après toi que malheur — avec ta sœur — la traînasse, qui s'insinue, perce la terre, — se faufile, se fait place en haut, en bas, dessus, dessous, — dedans, dehors et partout. — Va donc, menteuse, tire ta queue et déguerpis. —

La rumeur alors était grande; — soudain, entre le jardinier, — il veut planter la ronce parmi les fleurs. —

Père jardinier, bon père, — sais-tu donc bien ce que tu vas faire? — bouche ce trou, tu feras bien; — arrose-nous, tu feras mieux; — et si tu nous en crois, bon père, à l'instant, nous t'en prions, chasse et la ronce et la traînasse.

Vraiment! répond le jardinier, mais non! — non! cent fois non! et taisez-vous, mes belles, — vous n'entendez rien à l'affaire. — Chasser la ronce quand j'en peux faire — un églantier? — y pensez-vous! Boucher le trou? chasser ces plantes? — De tous mes soins prouvez-moi donc — que vous êtes reconnaissantes. — Permettez-moi de travailler au bien public, à sa richesse. — Un peu plus de confiance en moi, et je promets — que la ronce portera comme vous des fleurs odorantes. — Je l'enterai d'un rosier franc, — vous en deviendrez toutes jalouses. —

Bon jardinier, lui répliquent les fleurs, — rosier sauvage s'adoucirait; — mais ceci n'est qu'une ronce, — dont la queue, terminée en *of*, nous enlace déjà de ses plis. — Qui sème mieux qu'un villageois? — qui fane mieux qu'un *ottean?* — qui conduit mieux qu'un paysan, — mieux qu'un pâtre

---

nous est envoyée de Vallaquie, a trait aux derniers événements dont cette principauté vient d'etre le théâtre.

Le *jardinier* est l'hospodar; la *ronce*, la politique russe; la *traînasse*, ses agents; et les *fleurs* sont les Vallaques.

L'auteur de la lettre par laquelle cette pièce nous est parvenue regrette amèrement que le colonel Tuzel, Allemand au service de Vallaquie, et qui a combattu contre les Français pour l'indépendance de son pays, ait joué le rôle d'inquisiteur pour enlever de son régiment toutes les copies de cette allégorie politique que le patriotisme y faisait courir.

qui fait le fromage? — mieux que toi, jardinier, qui peut — voir ce que promet la traînasse.—Travaille moins à notre richesse,—songe un peu plus à notre santé. — Prends l'arrosoir, laisse ton greffoir. — Ronce est ronce, herbe épineuse et rapace, — et, non plus que la traînasse, — le proverbe le dit, — ne la laisse jamais monter dans ta maison. — Nous connaissons ton zèle, ton savoir, tes fatigues; — mais lance par-dessus la haie, de grâce, — et la ronce et la traînasse. Elles ne peuvent que jeter parmi nous— non la discorde et l'anarchie, mais le désespoir et la mort. — Gare à ta gloire, je t'en prie. Ainsi lui dit chaque fleur. —

N'avez-vous pas fini, fleurettes?—Taisez-vous! ou je vous assène—sur la tête un coup de plantoir. — Le trou est fait, mon honneur veut—que j'y plante la ronce.—

Ce disant, en dépit des fleurs,—il plante et ronce et traînasse. —

Mais tout à coup un vent venu de l'ouest—souffle, siffle, tourbillonne,— arrache la ronce, l'enlève, la fait pirouetter,—la brise en mille pièces et la disperse. — Une heure après, dans le jardin,—toutes les roses dansaient en se donnant la main,—et chantant : « Jardinier, prends garde à la traînasse « dont chaque bras a mille nœuds—et dont chaque nœud est un *of*.—*Of* par- « ci, *ef* par-là ;—gare les *of!* gare les *ef!* c'est une grêle,—jardinier, qui te « ruinerait en nous donnant la mort. »

LE BEY DE TUNIS.

Une lettre de Tunis lue, le 5 avril, à la Société orientale et publiée depuis (dans *le Constitutionnel* du 7), a donné lieu, au sein de la Société, à une discussion vive et approfondie, de laquelle il semblerait résulter qu'on veut tenter de faire encore en France, en faveur du bey de Tunis, ce qui y a déjà été fait pendant quinze années au profit du pacha d'Égypte.

A l'aide de correspondances complaisantes, ou dont les auteurs, *enguirlandés* par les prévenances intéressées du prince tunisien, seraient même de bonne foi dans leurs éloges, on chercherait à représenter Sidi-Ahmet comme un homme éclairé, progressif, ami de la France; luttant avec énergie contre le mauvais vouloir, l'ignorance et le fanatisme de son peuple; marchant à la conquête de la civilisation par des réformes sages, des institutions libérales; illustrant son règne par des travaux utiles, par la fondation de grands établissements industriels, et enfin travaillant sans relâche à améliorer la condition morale et matérielle de ses sujets.

Le devoir de la Société orientale est, en proclamant la vérité, d'empêcher l'opinion publique d'être trompée sur de pareilles questions. Nous regrettons que l'espace nous manque aujourd'hui pour analyser avec étendue la discussion qui a dissipé le nuage d'éloges dont on voulait faire une auréole au bey de Tunis. Dans le prochain cahier de la *Revue*, nous reviendrons sur cette discussion, et nous ferons connaître ce prince pour ce qu'il est réellement.

On nous annonce qu'un article louangeur doit aussi bientôt paraître dans un recueil orné de gravures sur bois; notre rectification servira donc à la fois au *Constitutionnel* et à *l'Illustration*.

D. et H.

ÉTUDES SUR LE LIBAN.

Populations de la Syrie. — Intolérance des musulmans, montagnards du Liban. — Indifférence religieuse des Druses. — Agents russes. — Maronites chrétiens occupant seuls le Kasraouan, mélangés ailleurs avec les Druses, les Mutualis, etc. — Dévouement des Maronites au catholicisme et à la France. — Leur caractère. — Leur organisation féodale. — Clergé maronite. — Le patriarche Youssef Obeïch. — Organisation sociale, religion et caractère des Druses. — Sommaire intéressant des événements à retracer.

Sortie de l'état d'isolement que lui commandaient sa dignité offensée et les intérêts momentanés de sa politique en Orient, la France dut se mêler, en une certaine mesure, aux événements dont la Syrie, et le Liban en particulier, sont devenus le théâtre, depuis le fatal traité du 15 juillet 1840; elle l'a fait avec calme, avec persévérance, avec générosité; mais pas toujours, peut-être, avec l'activité et le degré d'énergie que tout le monde, à l'étranger aussi bien qu'en France, eût voulu lui voir montrer.

Nous examinerons, après avoir raconté les faits, et même pendant le cours de notre récit, si l'impatience des esprits avancés était raisonnable, et si, aujourd'hui encore, il ne serait pas préjudiciable à notre crédit renaissant d'agir en Syrie *de proprio motu*, et seuls, en nous laissant entraîner par les suggestions d'une philanthropie dont nous n'avons jamais tiré même le tribut de gratitude et de bienveillance que nous étions en droit d'attendre de nos efforts, de nos sacrifices et de notre désintéressement; ou bien nous jugerons s'il n'est pas temps, après un appel sonore adressé aux autres puissances protectrices de la Turquie, de nous décider à une généreuse et prompte initiative, qui rétablirait peut-être notre ancien crédit, et nous assurerait à jamais la reconnaissance de la plus importante des populations syriennes. Le résultat probable vaut bien la peine d'être établi, pesé, calculé avec sagesse, prudence et maturité d'esprit.

Notre intention, nous le disons une fois pour toutes, n'est point de revenir d'une manière agressive sur les faits accomplis : s'il n'est pas sage de les oublier tout à fait, il est d'une bonne politique de les rappeler le moins possible. Avouer ses fautes à tous propos, c'est laisser croire qu'elles sont irrémissibles; et, en vérité, les puissances rivales ou voisines en ont trop bien profité, pour leur laisser plus longtemps entre les mains un avantage qui n'y reste point stérile; en un mot, nous avançons qu'à dater du 13 juillet 1841, époque où nous sommes rentrés dans le concert européen, de notre mouvement spontané, et par des considérations appartenant à notre intérêt propre, nous admettons, et nous prouverons par des documents irrécusables, qu'aucun fait considérable ne s'est accompli dans le Liban, par exemple, dernier foyer d'intrigues et de dissensions, au sein d'un pays où le sol était partout embrasé, où les habitants imprévoyants, enthousiastes, crédules,

rentrer plus sûrement dans le sein du schisme grec, représenté en Syrie par des agents riches et bien payés, qui affectent un double caractère religieux et politique. Ce sont là en grande partie ces chrétiens d'Orient, que nous appelons nos frères, et qui ont recours à l'intervention de la France, dont l'appui ne leur a jamais fait faute, quand tous les autres peuples européens les affaiblissent ou les abandonnent.

On comprend qu'il n'en est point ainsi des Grecs et des Arméniens schismatiques; l'or et la protection de la Russie ne manquent point à ceux-là, qui se recommandent d'ailleurs par le sentiment très-distinct d'une situation plus avantageuse. Intelligents, riches et instruits, habituellement leur influence prédomine à Jérusalem. Mais ce n'est point une influence politique et empreinte de l'esprit de nationalité qu'ils y ont acquise: celle-là ne se rencontre qu'au sein des deux populations qui font le sujet principal de cette étude; comme dans le Liban, elles maîtrisent toutes les autres races plus ou moins absorbées par elles. Nous entrerons donc dans plus de détails sur le compte des Maronites et des Druses.

Quoique les habitants du Liban aient été bien observés et souvent jugés d'une manière juste et impartiale par plusieurs voyageurs, et notamment par notre illustre collègue et ami M. de Lamartine; comme leur esprit, leur caractère, leurs tendances, tendent à se modifier tous les jours, peut-être ne sera-t-on point fâché de connaître notre appréciation particulière, basée sur nos relations continuelles avec tous les hommes de quelque capacité qui reviennent à l'heure qu'il est de visiter ces contrées, ou qui s'y sont créé des intérêts permanents.

Les chrétiens maronites, en faveur desquels nous prétendons réveiller surtout les sympathies de notre gouvernement, parce qu'en ce moment ils se trouvent persécutés et malheureux, se rencontrent presque sans mélange dans la province de Kasraouan, que bornent à l'est le versant oriental du Liban et la plaine de Baalbek, et à l'ouest la mer. Ses limites au nord et au sud sont les provinces de Djurd et de Chouf.

Partout ailleurs, ils se partagent le sol avec les Druses, et on les trouve en nombre presque égal dans les districts de la montagne qui avoisinent Beyrouth, vers l'est et le sud-est. El-Kata, Soleïma, El-Gharb, dépendant aussi de la province du Chouf, la ville importante surtout de Déir-el-Kamar, sont occupés aussi par des Maronites, aussi bien que par la population druse, qui n'y domine nulle part exclusivement. Quelques villages de Maronites, ou mélangés, se rencontrent encore dans la montagne du Carmel, aussi bien qu'au milieu des provinces d'El-Ruffah, d'El-Shoumar, de Bescharra. Les Mutualis vivent avec eux au Fetuh. Dans l'Ackoura, ce sont les Grecs catholiques. Enfin, on peut assurer qu'ils sont même plus nombreux que les Musulmans dans la Denniée, à Canobin, séjour du patriarche, à Eden, à Bescharra, et qu'il n'est pas de grande ville en Syrie dont ils ne composent au moins le tiers de la population chrétienne.

Si nous sommes entré dans ces détails fastidieux pour beaucoup de personnes, c'est uniquement pour redresser cette erreur accréditée chez les

gens du monde, que les Maronites se trouvent uniquement confinés ou parqués au sein des montagnes du Liban, et que partout ailleurs ils n'apparaissent que comme individus isolés, sans consistance et sans liens.

De ces liens, les plus puissants sont, sans contredit, ceux qui les tiennent attachés au saint siége, qui leur a toléré ou concédé, à titre d'anciens priviléges, la faculté d'admission à la prêtrise des hommes mariés, l'élection des évêques et du patriarche, dont le pape s'est réservé seulement la confirmation. En retour, on peut affirmer que leur zèle et leur ferveur pour le catholicisme n'est comparable qu'à l'affection et au dévouement qu'ils témoignent à la France. C'est vers le roi très-chrétien, dit un voyageur qui a longtemps vécu parmi eux, qu'ils placent toutes leurs espérances et qu'ils tournent leurs regards dans les jours de détresse. Plusieurs familles ont conservé cette tradition, précieuse pour eux comme pour nous, que leurs ancêtres combattirent autrefois avec les croisés français pour la délivrance des lieux saints. Quelques-uns montrent des titres réels à notre reconnaissance. Ce sont des lettres patentes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, qui constatent de nombreux services rendus à la France dans des moments difficiles, et qui leur confèrent en retour des récompenses honorifiques. En rapportant ces faits, nous sommes loin d'avoir dit sur leur compte tout ce qu'il y a d'honorable, de généreux, de frappant à en raconter. Cependant, quel que soit le juste intérêt que ce peuple nous inspire, il nous paraît important de ne rien taire des défauts qui ternissent ses brillantes qualités. Étudier scrupuleusement le caractère d'un peuple, c'est posséder les secrets de sa conduite passée et des jours que lui prépare l'avenir; et quand ce peuple se trouve parfaitement lié avec nous par des traits de ressemblance incontestables, par des intérêts moraux et religieux presque identiques, c'est faire alors sur soi-même, par ce travail, un retour qui ne peut être que profitable à l'une et l'autre nation. D'ailleurs, dans cette juste appréciation, se trouve toute l'explication de la situation actuelle: plus de persévérance dans le courage des Maronites, plus de lumières dans leur catholicisme si bien éprouvé, plus de raison dans leurs antipathies actuelles contre leurs anciens alliés et leurs voisins, plus de confiance dans leurs forces numériques, eussent neutralisé tous les maux qui sont venus fondre sur leur tête, et que nous devons travailler laborieusement, efficacement, à en écarter aujourd'hui.

Quelques lignes ont suffi pour laisser entrevoir qu'il y avait du caractère français dans celui des Maronites. D'une bravoure qui va jusqu'à la témérité, ils se découragent facilement devant la résistance. Le revers les abat aussi vite que le succès les exalte. Sans prudence au sein de la sécurité, ils s'exagèrent le danger qui vient à surgir; ardents à la discussion verbale, légers et inconsidérés, ils se montrent quelquefois cruels et impitoyables dans l'action. L'esprit de nationalité existe bien chez eux, mais ils le bornent à leurs bourgades, à leur quartier, à leur district. C'est alors qu'au lieu d'embrasser un plan général de défense ou d'attaque, ils se battent courageusement, sans résultats utiles, contre ceux de leurs adversaires qui viennent à s'engager dans leurs retraites inaccessibles. Mais quant à profiter d'une défaite, manœu-

vrer après une victoire, négocier, temporiser, se relever, s'unir après un échec, ils en sont incapables.

Sobres, infatigables, robustes, excitables à un haut degré, c'est-à-dire possédant les plus solides et les plus brillantes qualités de l'homme de guerre, ils la font et la feront toujours mal, car ils se montrent craintifs, égoïstes et avides, selon que la fortune les menace ou les caresse. Ces torts ou ces travers de cœur et d'esprit tiennent essentiellement à la forme de gouvernement qu'ils ont adoptée, ou plutôt qu'ils se sont laissé imposer. Ainsi, là encore, comme dans toutes les contrées montagneuses de l'Orient, les principes de la féodalité se trouvent conservés et sont mis journellement en pratique. Dans chaque canton du Liban commande un chef héréditaire qui régit d'une manière directe, incontestable, absolue, non pas la fortune, mais l'individualité passive du paysan ou du pasteur attaché au sol. En temps de paix, on lui paye redevance; en temps de guerre, on se rend à son appel, et on suit les chances de sa bonne ou de sa mauvaise fortune, jusqu'au jour où il lui plaît de regagner son foyer.

Or, ces émirs ou ces cheiks étant fort souvent, comme tout ce qui possède une ombre de puissance, ambitieux, jaloux et querelleurs, il en résulte qu'ils entretiennent parmi ces fractions d'une population ardente des sentiments d'inimitié ou de sourde hostilité qui s'éternisent en se ravivant sans cesse par des torts réciproques, des représailles sanglantes, des trahisons honteuses; témoin ce qui s'est passé dans la montagne en octobre 1841, où quelques chefs maronites traitèrent secrètement avec les Druses, au grand détriment de leur propre cause, et ne craignirent pas de leur livrer Deir-el-Kamar et toute la contrée qui environne cette ville, ce qui porta pour longtemps un coup funeste à la prépondérance chrétienne alors incontestée au milieu du Liban. On sait que, dans cette contrée, dominait naguère un homme d'origine douteuse, et qui, sous le titre de grand prince, imprimait au gouvernement une certaine apparence d'unité administrative, au moins en ce qui regarde l'impôt et sa répartition. L'émir Béchir concentrait en effet dans son trésor les revenus du pays; mais les émirs et les cheiks, qui les percevaient en son nom, ne se livraient que trop souvent à la rapine et aux concussions, et l'on ne peut attribuer qu'à leurs méfaits en tous genres le soulèvement des haines populaires qui l'a accompagné dans sa chute et dans son exil.

En compensation aux maux intolérables qu'enfante un pareil état de choses et une nationalité si mal comprise, on ne peut opposer que deux qualités: la patiente industrie du cultivateur, et l'excellent esprit qui caractérise le clergé. L'un, par ses travaux, ne cesse de rendre productif un sol stérile, ou difficile à cultiver, qui finit cependant par le payer avec usure de ses peines et de ses fatigues; l'autre, le prêtre maronite, sorti indistinctement de tous les rangs sociaux, puise dans son intelligence et sa foi profonde, plutôt que dans son instruction, les éléments d'une influence qui se retrouve partout la même dans sa cause comme dans ses effets; riche du fruit de ses travaux agricoles, il est charitable, humain, hospitalier. On prétend qu'il faut lui reprocher un peu d'intolérance, et il est vrai que

les missionnaires protestants ont eu à se plaindre de l'accueil fait à leurs personnes et leurs Bibles. Ce ne serait pas trop à nous à blâmer ce zèle religieux qui les a tenus en garde contre les moyens d'introduction et d'empiétement mis en œuvre par nos rivaux; nous savons cependant que les prédicants anglais ont trouvé dans le haut clergé de la Syrie libanaise des hommes non pas mieux disposés à adopter leurs doctrines, mais d'une piété plus calme et plus éclairée. L'ascendant que ce clergé a pris sur la population, aussi bien que sur les émirs et sur les cheiks, il le doit à sa prudence et à son dévouement, aussi bien qu'à une rare expérience de ses moyens d'action auprès uns et des les autres. Si cet esprit de nationalité que nous trouvons restreint dans des limites trop étroites, peut jamais prendre une certaine extension et porter un jour d'heureux fruits, c'est aux membres du haut clergé que le peuple maronite devra cet avantage; comprenant parfaitement combien de puissance et de force ils trouveraient dans l'agrégation, ou plutôt dans l'union compacte des fractions de tant de peuplades disséminées au sein de la Montagne, ils ont tenté, dernièrement encore, de rapprocher ces membres épars d'une grande famille, et on le leur a reproché comme un fait d'ambition sacerdotale; c'est à tort, selon nous, et nous aimons à croire au désintéressement de la pensée qu'ils ont essayé inutilement de réaliser. Des individus qui échouent avec la conscience bien arrêtée du bien qu'ils ont prétendu faire, en mettant un terme à cette anarchie dans laquelle s'épuisent et se perdent les forces d'une nation généreuse, finissent par arriver à leur but. Dans sa vive sagacité, dans sa juste appréciation des temps, dans sa sollicitude pour ses ouailles, le haut clergé maronite trouvera un jour, nous en sommes sûrs, les moyens de conjurer les maux qu'il a prévus, et de faire triompher ses idées de régénération sociale. Nous n'hésitons pas à le dire, il s'agissait, dans sa tentative avortée, d'une révolution complète; et si, d'une part, il fallait toucher à la vieille forme féodale et l'anéantir, malgré la résistance prévue des hommes intéressés à la maintenir, de l'autre, il fallait préparer la nation à l'accomplissement des nouveaux devoirs qui découlaient naturellement des droits qu'on voulait lui accorder. La tâche était difficile; mais elle n'était point au-dessous de la volonté forte et intelligente du patriarche Yousef Obeïch, qui l'a entreprise; il l'eût accomplie, sans les circonstances imprévues et tout à fait accidentelles qui sont venues embarrasser sa marche et entraver son action. Le patriarche dévoué à la France, et il ne s'en cache pas, comptait trop, en retour, sur les prompts effets de notre appui; cet appui ne devait ni ne pouvait lui manquer; mais, pour qu'il fût efficace, il fallait attendre une occasion favorable, que nous pouvions convoiter comme lui, mais dont mieux que lui nous pouvions juger l'opportunité. Le noble et digne vieillard a voulu jouir de son œuvre dès son vivant; il s'est trop hâté, toutefois il a moins à se repentir qu'il ne le croit lui-même de la non-réalisation immédiate de ses plans; la pensée reste en germe au cœur des Maronites; l'échafaudage élevé par leurs mains est encore debout, il est indestructible comme ces arbres séculaires et robustes qui ombragent la cime du Liban.

Nous n'avons encore accompli qu'une portion de la tâche que nous

nous sommes imposée, et nous aurions tort d'entrer dans la narration des événements sans parler avec quelque étendue d'une portion non moins importante de la population de ces montagnes, dont le nom se trouve mêlé sans cesse au récit des faits qui ont signalé ces dernières années. On comprendra, de reste, que nous voulons indiquer ici les Druses, anciens dominateurs de la contrée, et dont le contact avec les Maronites avait jadis amené un ordre de gouvernement longtemps vivace, au grand étonnement des Européens qui ne pouvaient comprendre l'alliance intime de deux peuples si profondément séparés de croyances religieuses et de principes moraux. Nous donnerons en temps et lieu notre opinion sur cette grande singularité sociale; en attendant, nous allons tâcher de bien faire ressortir aux yeux du lecteur le caractère distinctif de la nation druse, si l'on peut décorer du nom pompeux et significatif de nation une réunion d'hommes qui nient la religion et la morale, bases de toute société. A quoi bon nous préoccuper de leurs doctrines secrètes, qui ne sont plus un mystère pour personne depuis les travaux de M. de Sacy sur ce qu'il veut bien appeler la religion des Druses; elles n'influent que médiocrement sur leur organisation individuelle, et c'est de celle-là que nous allons parler.

Nous avons dit un peu plus haut que dans la grande province du Chouf se trouvaient à peu près égaux en nombre les Druses et les Maronites; ce qu'il convient d'expliquer, c'est la prédominance des premiers, due particulièrement à l'influence que procurent toujours la richesse et la possession presque exclusive du sol. En effet, la situation des individus y est ainsi établie, que les propriétaires druses exploitent leurs immenses terrains couverts d'oliviers, ayant pour serviteurs et gens de peine les Maronites, qui rencontrent dans la plupart d'entre eux des maîtres désintéressés et bienveillants; car dans la vie privée, on ne peut nier qu'ils n'apportent un tribut heureux de bonnes qualités. On convient donc généralement qu'ils sont laborieux, hospitaliers, généreux; que leurs mœurs domestiques sont pures, que leur vie est presque patriarcale, au sein de la famille, et tellement qu'on serait tenté de croire à un accord quelquefois possible entre une doctrine impie et la pratique des plus saintes vertus.

Quant à l'existence politique des Druses, leur caractère se développe dans un sens diamétralement opposé; l'impulsion est donnée par les hauts initiés ou Akkals, qui joignent à une profonde dissimulation le mépris de tout ce qui a quelque valeur de moralité ou de simple probité aux yeux du monde. Mais ils ont compris de bonne heure ce que les Maronites n'ont pas encore conçu, que plus leur nombre est réduit, plus ils ont besoin d'union, d'ensemble, de cohésion : de là, un esprit de nationalité prononcé, véhément, orgueilleux, indomptable, et que n'a pu leur faire perdre la scission qui s'est opérée dans leurs relations amicales avec leurs voisins. La date de ce changement remonte au temps de la mort malheureuse du cheik Béchir, leur chef secret et ministre redouté de l'émir Béchir, qui s'en débarrassa par un meurtre, et qui, lui, se fit chrétien par nécessité politique.

Les mœurs et le caractère des Druses ont subi peu d'altération du com-

merce des étrangers, et au rapport des plus anciens voyageurs, ce sont des hommes positifs et sérieux, capables de ces passions énergiques qui demandent à être satisfaites à tout prix, et cependant sachant les réfréner et attendre. Si leur courage est moins brillant que celui des Maronites, ils se laissent moins abattre par les revers; plus habiles, plus rusés que ceux-ci, ils ne dédaignent pas, pour arriver à leurs fins, les intrigues, les menées de toute espèce, les ressources de la fourberie la plus déliée; on les a vus même se plier aux moyens honteux d'une apparente apostasie, alors que l'intérêt le leur commande, et qu'il doit en résulter un avantage incontestable en leur faveur. Attachés fortement au culte bizarre de leurs ancêtres, si l'on peut appeler culte une doctrine, négation la plus complète du vice et de la vertu, la glorification de la matière, l'anéantissement de la forme et du principe de l'existence, espèce de magisme, ou plutôt de manichéisme brutal, auquel conduisent neuf degrés d'initiation habilement calculés et communiqués dans l'ombre et le mystère : telsé taient jadis les sujets du Vieux de la montagne; tels sont les Druses, leurs descendants les plus directs.

Leur intérêt particulier est le seul mobile de leur politique: sans entraînement, sans expansion, sans aucune sympathie pour les peuples qui les choisissent pour alliés, ils ne voient dans ces relations de bonne amitié, qu'un moyen d'arriver à la domination et de la conserver. Habiles à ménager les agents européens qui ont été envoyés dans le Liban pour traiter avec eux, ils ne se sont jamais livrés à eux complétement, et nul ne peut dire qu'il ait été l'objet d'une prédilection particulière. Toutefois, l'ancienneté des bons rapports a peut-être établi une exception légère en faveur de la France, elle se trouve basée sur une tradition qui donne à de nombreuses familles du pays une origine française, et qui date de l'époque reculée des croisades.

Une haine invétérée contre les Turcs, vieux persécuteurs de leur race et de leur secte, des liaisons commerciales sincères et avantageuses, le souvenir d'une gloire militaire acquise sous les murs de Jérusalem, et perpétuée jusqu'à l'expédition d'Égypte, et qui s'est ravivée par elle, a développé chez eux des tendances réelles en faveur des Français. Ils les considèrent, les aiment et les respectent, malgré le protectorat religieux dont les Maronites ont toujours été l'objet de notre part. D'ailleurs, ce qui nous a valu cette espèce de prédilection, personne ne peut nous le contester, et nous en ravir la palme, c'est une loyauté, un désintéressement qui ne se sont jamais démentis à leurs yeux, et sur lesquels ils se plaisent à nous rendre justice.

Certes, nous ne devons pas avoir la prétention d'exiger de leur part le dévouement des montagnards ackariotes, ou la vénération des Maronites; mais cependant nous pouvons nous flatter d'avoir conquis sur leur indifférence une place qui n'est occupée par aucun autre. Or, ce n'est pas que l'on n'ait rien tenté pour nous aliéner le cœur des Druses; mais, dans leur sagacité habituelle, il ne se sont pas trompés sur les desseins secrets de ceux qui les flattent ou qui les aident aujourd'hui; ils acceptent

leurs services sans doute, mais ils feront bon marché des motifs qui poussent et font agir ceux qui prétendent les protéger.

Il est impossible que l'on ne comprenne pas, après cette exposition du caractère et de la situation des peuples qui se partagent le Liban, et qui ne sont plus réunis sous un chef unique, combien doit être délicate la conduite des agents français, pour qu'elle ne froisse ni ne blesse l'amour-propre et les intérêts de deux populations si longtemps amies de notre pays, et si favorablement disposées toutes deux à accepter notre médiation et notre influence modératrice.

La création des deux kaïmakans, ou gouverneurs particuliers, est une idée fâcheuse, issue du malheur des temps aussi bien que des conseils qui pénètrent dans le Divan par une porte dont la Russie connaît seule le secret; cette création, nous l'avons déjà dit ailleurs, au lieu de faire cesser dans le Liban les troubles et les dissensions qui l'agitent, ne fera que les éterniser. Au reste, c'est peut-être là le but qu'on voulait atteindre, et l'on craint sans doute le retour d'un nouveau *Fakr-Eddin*, qui, ralliant d'une main ferme et habile des hommes jadis unis par des intérêts communs, se rendrait redoutable au gouvernement ottoman, lequel, il faut le dire, n'a jamais su gagner le cœur de personne, ni diriger l'esprit des peuples de la Syrie et du Liban. Revenant rapidement sur tout ce que nous venons de rapporter, et que nous avons puisé dans les ouvrages anciens et modernes dont nous pourrions faire une longue énumération, qui commencerait à Eusèbe, et comprendrait Adamnanus, Béda, Brocard, Burchardt, Ludolphe, Aboulfeda, Reland, Spanheim, Jehuda, Dandini, Puget, etc., et qui s'arrêterait à Chateaubriand et Lamartine, deux noms illustres et chers à nos souvenirs de lecteur; revenant, dis-je, sur ce que nous avons tracé, il est facile de s'expliquer le problème de la bonne intelligence qui a régné si longtemps entre les Druses et les Maronites; elle tenait au caractère distinctif des deux peuples, qui trouvait chez l'un ce qui manquait à l'autre; qu'on y ajoute cette tolérance, ou plutôt cette indifférence calculée des sectaires de Hamdan quand il s'agit des religions vraies ou fausses qui les enveloppent sans les embrasser, et l'on ne s'étonnera plus de leur trouver une histoire commune, qui renferme des pages brillantes et glorieuses pour les deux nations.

En individualisant, pour ainsi dire, les populations qui prennent part à la lutte, voilà que nous venons de poser les personnages du grand drame politique qui se joue en Syrie; et quel drame, et quels acteurs! D'abord, trois grandes influences cherchant à s'absorber ou à se détruire, celle des Musulmans, celle des Maronites, en y joignant celle des Druses qui font effort pour arriver à un rôle important dans ce conflit, et ce choc perpétuel des éléments de trois civilisations différentes. Que de complications et de ressorts cachés! D'abord deux centres d'action: celui de l'habitant des villes, et l'autre dans lequel se meuvent les gens de la campagne. Divisions d'intérêts bien nettes et bien tranchées, d'où surgit, sous une faible autorité, et par la turbulence des populations, une anarchie que rien ne réprime et n'arrête, et qui menace

d'emporter les gouvernants ; puis viennent ces rares intervalles de tranquillité qu'on voit toujours poindre à la suite des changements de gouvernement. Ce sont les partis qui se reposent ou reprennent haleine avant d'entrer dans la voie des réactions, source d'un affaiblissement réciproque, auquel on doit des prépondérances nouvelles. Telle est, en peu de mots, et dessinée à grands traits, l'histoire générale de la contrée. Ainsi, quoique nous soyons convenu de ne toucher que légèrement aux faits antérieurs à la conquête égyptienne, encore faudra-t-il qu'on nous permette de dire quelle était la situation de la Syrie et du Liban en particulier avant le départ de l'armée d'invasion, commandée par Ibrahim, ce fils de prédilection du pacha d'Égypte; encore, et à plus forte raison, faudra-t-il que nous retracions la conduite du grand prince du Liban à cette époque et pendant l'occupation ; car, comment comprendre la série des faits actuels, si nous nous taisions sur l'unité administrative introduite dans le Liban par le vice-roi; sur ses résultats, sur la nouvelle situation des peuples, sur les trames de l'émir Beckir, ourdies de concert avec le vieux prince égyptien; comment ne pas parler de la révolte des Naplousains, de la conscription, de l'augmentation des impôts, des soulèvements dont elle fut cause, du monopole, de la politique anglaise à ce sujet, des intrigues de ses agents dont nous tenons le fil, des tentatives de la Russie pour prendre pied en Syrie, tous événements préparatoires à la grande insurrection de 1840.

Pour donner l'idée des investigations auxquelles nous nous sommes livré, nous avons bien envie de retracer sommairement les sujets importants que nous prétendons aborder. Nous exposerons donc avec toute liberté d'esprit, et en nous appuyant sur l'autorité de faits peu connus, mais vrais, les déplorables circonstances qui accompagnèrent la restauration du gouvernement turc, entravée par la coopération des alliés que lui avait suscitée le traité du 15 juillet. Nous dévoilerons les embarras et le jeu secret des politiques anglaise, russe et autrichienne, nous suivrons les premiers pas du divan, rentrant dans ses droits sur la Syrie, et ses tentatives dans le Liban, soumis momentanément à l'émir Bechir-Yaghir, de la famille Shehad ; nous ferons voir la Porte s'étudiant à désorganiser la centralisation administrative créée par Mehemet-Ali; l'action de ses pachas sur la montagne, l'omnipotence de l'Angleterre s'exerçant à l'aise, jusqu'aux jours où renaît notre influence, la marche opposée suivie par nos agents et les missionnaires anglicans. Nous ferons assister nos lecteurs à cette assemblée de Beyrouth, où les chefs du Liban manifestèrent le vœu relatif au rétablissement de la dignité de cheik des cheiks ; nous raconterons l'arrestation des trois chefs druses, et les démarches qui en furent la suite, la déconsidération qui s'attacha au nouvel émir, et, en regard, la conduite noble, généreuse, active, du patriarche des Maronites Yousef Obeïch, ses intentions, ses fautes; la persécution qui s'acharne sur la population catholique du Liban, et à laquelle prennent part les Turcs et les Druses, et derrière eux, les Anglais ; il nous sera impossible, impartial et véridique que doit être l'historien, sous peine de perdre tout crédit, de ne pas parler des hésitations de notre gouvernement

dans toutes ces affaires; seulement nous essaierons de les expliquer dans leur sens le plus favorable, parce que nous sommes certain qu'il s'est ému profondément à la nouvelle de la prise de Deir-el-Kamar, de l'attaque du Chefouat, du pillage de Babda. Quelques conséquences importantes résultèrent de l'évacuation de la Syrie par les troupes de l'Angleterre, et nous les indiquerons aussi bien que les instructions laissées à ses agents, dont nous donnerons le nom et le rôle dans le récit des faits anciens et des troubles récents. Nous comptons en parler sans violence, sans haine, sans déclamations; car nous tenons pour chose naturelle que, dans la conquête des avantages matériels, les nations productrices et commerciales cherchent à se surprendre, à se supplanter, à étendre leur crédit, leur puissance, leur domination; si nous avons à formuler une plainte, un regret, un reproche, c'est que telle ne soit pas la politique de notre pays, et encore aimons nous à croire que nous entrons aussi dans cette voie, la seule qui ne rende pas dupe de ses bons sentiments; si donc nous cherchons à frapper de compassion, à émouvoir, à intéresser nos hommes d'État en faveur des populations d'une contrée étrangère et lointaine, par le récit détaillé des guerres intestines, dont elle est le théâtre, et qui ne s'étouffent ni dans le sang versé aux combats ni dans la fumée des incendies, c'est que nous sommes persuadé qu'en outre des satisfactions que procure une véritable association à un grand acte d'humanité, il y a pour nous à attendre, en nous mêlant directement des affaires de la Syrie, une part très-large d'avantages positifs et le rétablissement de notre prépondérance légitime en Orient.

Alph. Denis, *député.*

(*La suite au prochain cahier.*)

STATISTIQUE GÉNÉRALE SYNOPTIQUE

DES PRINCIPAUTÉS

DE VALLAQUIE ET DE MOLDAVIE.

Deuxième partie (suite et fin).

RÈGLEMENT ORGANIQUE DE 1830 ET SES RÉSULTATS.

Agriculture.

Droits du paysan.

Tout paysan román a droit en superficie,		*Vallaquie.*	*Moldav.*
1° Pour maison, cour et jardin, en plaine, 400 t. dans la montagne, 300	ter. moyen,	350 t.	360
2° Pour terre de labour,		3,888	sans distinction.
3° Pour saintres par tête de gros bétail, ou 10 chèvres, ou brebis,		618	
4° *Id.* foin d'hiver,		777 $^{5}/_{5}$	
		5,663 $^{5}/_{5}$	

S'il a 4 bœufs ou une vache, les deux derniers articles doivent être multipliés par quatre, en sorte, qu'en ajoutant au total ci-dessus, 5,700

ou a pour maximum de son droit, 11,363 5/8

à laquelle il faut ajouter, pour magasins de réserve,

dans la montagne, 259 t. } ter. moyen, 323
en plaine, 388 }

Total général, 11,686 5/8

S'il a plus de 4 bœufs, il doit s'entendre avec le propriétaire.

Devoirs du paysan.

	Vallaq.	*Moldav.*
Tout paysan doit annuellement au propriétaire,		
1° En jours de travail de la terre avec ses bœufs,	12	12
Id. S'il n'a pas de bœufs,	36	36
2° Labour remboursable en espèces, à son gré,	1	
3° Transport avec deux bœufs à 6 heures de distance,	1	
Id. *id.* de 8 à 16 heures,	»	1
Id. *id.* de 1 à 8 heures, ou remboursable en espèces, au gré du propriétaire,	»	2
4° Coupe et transport de bois,	1	2
Ou jours de travail remboursables à son gré,	4	4
5° De toutes ses récoltes;	1/10	1/10
6° De la vigne,	1/20	1/10
7° Sur 100 familles, serviteurs, appelés obaci, serfs, ou entravés,	4	
Sur 10 familles, serviteurs appelés volnici-slujbas'i, ou serviteurs volontaires, si le propriétaire a plus de 200 familles,		1
S'il en a moins de 200,		2

D'où il suit, tout compte fait, que le paysan donne au propriétaire le 1/8 de son temps, et qu'en Moldavie le propriétaire s'arrange toujours de façon à prendre 2 volnici-slujbas'i sur 10 familles, ce qui rend cette injustice cinq fois plus criante qu'en Vallaquie, où d'ailleurs on les appelle plus franchement ce qu'ils sont, obaci, serfs; car, en effet, pendant leur année de service ils ne s'appartiennent plus, ils n'appartiennent plus même à l'État, ils sont tout à leur maître.

On le voit donc, pour ne pas être absolument attaché à la glèbe, le paysan n'en est guère plus libre, car, d'une part, il est corvéable en masse du gouvernement, et de l'autre, serf, à tour de rôle, du propriétaire; ici pour 1/20, là pour 1/4 de la population. Il a bien le droit de s'absenter et de changer de résidence; mais, d'une part, si l'absence se prolonge au delà d'une année, tout ce qu'il a, sa maison, son jardin, ses plantations, retournent de droit au propriétaire; et, de l'autre, il ne peut changer de domicile avant d'avoir déposé à la caisse du village le montant de sa capitation pour toutes les années à courir jusqu'au prochain recensement, lequel n'a lieu que de sept en sept ans, et de donner au propriétaire le prix de toutes ses redevances de l'année courante. Or, comme il résulte de l'article 144 que le propriétaire a droit de l'expulser, sans autre indemnité que de l'en prévenir une année d'avance, on conçoit facilement comment le paysan ne plante ordinairement rien, pas un arbre, pas une haie vive, sur une terre qui n'est pas à lui; comment il se contente de semer et de vivre au jour le jour. De là, dit-on, il est paresseux. Je le crois bien, et lui fais un mérite de sa paresse; elle n'est que le résultat de ses prévisions. Tel est l'état du paysan dans les deux Principautés, et l'on assure qu'il est au comble du bonheur; dérision amère! peut-il même y prétendre avec de telles lois? Et l'on feint de croire qu'il est libre, quand on a tout fait, par le règlement de 1830, pour le rendre plus esclave qu'il ne l'était! Il est pourtant un moyen bien simple de lui donner le bonheur et la liberté. Abolissez l'article 144, abolissez les numéros 4, 5, 6, 7 des redevances, abolissez les droits féodeaux de pêche dans les étangs, de construction de moulins sur les rivières, de vinade, d'étale, et il sera bientôt heureux et libre. Ne soyez plus pour lui des frélons, et il cessera d'être paresseux; car sa paresse n'est qu'un sage calcul, comme votre cupide activité n'est que rapine. Cessez donc, boiers, d'être si hypocritement égoïstes, songez à l'avenir; voyez où en sont venus les Bessarabins, vos frères: aujourd'hui, parmi eux, plus d'un fils de grand boier conduit les bœufs et la charrue; ayez pitié de vos enfants, et soyez sûrs que la liberté que vous aurez rendue à vos concitoyens garantira un jour vos fils de la servitude!

Magasins de réserve.

Les magasins de réserve sont établis dans chaque village, et alimentés annuellement par le produit de 259 t. données à cette fin à chaque famille. Tout paysan doit à ces magasins :

	Vallaquie.	*Moldavie.*
Celui des montagnes,	5 baniça.	
Id. du centre,	7 *id.*	½ merça.
Id. du bas pays,	10 *id.*	

Cette réserve, faite pour trois années, doit être répartie, si les années ont été bonnes, entre les déposants; mais il n'arrive que trop souvent que le propriétaire et l'administrateur de la juridiction s'en emparent et l'exportent à leur profit.

Milice.

La milice române, formée pour le service des quarantaines, des douanes, et la police intérieure, est composée de troupes réglées, de trabantsi et de gardes civiques. La première est de 4,665 pour la Vallaquie, et de 2,280 pour la Moldavie, tant infanterie que cavalerie.

Elle se subdivise ici en 3, et là en 2 régiments. Chaque régiment se compose, en Vallaquie, de 2 bataillons de 586 hommes × 2 = 1,172, et de 2 escadrons de 190 *id.* × 2 = 380

776 × 2 = 1,552 × 3 = 4,656

Officiers supérieurs, 9

Total, 4,665

En Moldavie, chacun des deux régiments doit être de 1280 hommes; mais l'infanterie a été portée à 1711 hommes, et la cavalerie réduite à 559 hommes, ce qui fait, sur le tout, une diminution de 130 hommes, dont on a créé un corps de pompiers.

Cadre de la milice.

	VALLAQUIE.		MOLDAVIE.	
Militaires.	*Infanterie.*	*Cavalerie.*	*Infanterie.*	*Cavalerie.*
Spathar, ou Hetman,	»	1	»	1
Adjudant,	»	1	»	1
Aides de camp,	»	3	»	2
Chef d'état-major,	»	1	»	1
Colonels,	2	1	1	1
Majors,	4	2	2	1
Capitaines,	24	6	7	3
Lieutenants,	48	12	24	6
Sous-lieutenants,	48	24	24	6
Cadets,	96	24	»	»
Sergents,	288	84	144	42
Musiciens,	48	12	24	6
Soldats,	2,880	960	1,440	480
Médecins,	6	»	3	»
Soldats écrivains,	72	18	36	9
	3,516	1,149	1,711	559
	1,149		559	
Total :	4,665		2,270	
Troupes réglées,			4,665	2,270
Trabantsi des villes,	280 infanterie 400 cavalerie		680	934
Id. des campagnes,			3,808	»
Garde civique et de frontière,			36,000	12,730
			45,153	15,904

Ces 4,488 trabantsi sont divisés en 3 compagnies, qui se relèvent de dix en dix jours. Il y a donc en activité permanente 1340 soldats, 149 caporaux, 66 capitaines, dont auprès de chaque administrateur 30, du sous-administrateur 10, du maître de police 3, du commissaire 20; au service des prisons 64, et de l'adgie 50.

D'où l'on voit que la force armée de ces provinces est loin d'être en proportion et entre elles et avec leur population. La Moldavie, moins peuplée de moitié que la Vallaquie, a ⅔ moins de troupes; elle pourrait entretenir facilement 12,000 hommes de troupes réglées, et la Vallaquie de 22 à 24,000.

Tel est, suivant le règlement organique, le cadre de la milice des Principautés. Mais les abus l'ont refait. En Vallaquie, sans augmenter le nombre des soldats, on l'a subdivisé en 4 régiments, dont 2 seulement sont commandés par des colonels vallaques; bien mieux, pour suffire au traitement des officiers d'antichambre, on a diminué le nombre des soldats: ainsi, l'on ne compte plus aujourd'hui que 4,264 hommes d'infanterie, mais, en revanche, 10 colonels, 18 majors, 43 capitaines, et 523 sous-officiers, car tout le monde veut vivre, et il faut faire vivre tout le monde. En Moldavie, la milice a subi un décroissement plus sensible encore, mais il est attribué à une sage économie, et n'a pas engendré les mêmes abus.

En général, les Moldo-Vallaques, pour descendre d'un peuple essentiellement guerrier, entendent fort mal la dignité militaire. Les chefs font de chaque soldat un valet, un laquais, un goujat, bien que le nombre en soit fixé à 49. Son congé expiré, il ne le reçoit que six mois après, et à condition qu'il ira s'installer sur le domaine du colonel tel ou tel. Cette domesticité dans laquelle on le maintient, cette obligation qu'on lui impose de renoncer aux lieux qui l'ont vu naître, ne tendent à rien moins qu'à démoraliser le caractère national, qui n'est pourtant pas sans fierté, et à légitimer l'instabilité des hommes dans un pays qui n'a déjà que trop souffert de l'instabilité des choses. Il est donc à désirer que le gouvernement ouvre les yeux sur ces abus, et comprenne qu'il est juste de rendre à chaque village les enfants qu'il en a tirés, comme il est un devoir pour ceux-ci d'y rapporter les germes de la civilisation qu'ils ont puisée dans la milice.

De la noblesse.

La noblesse ne fut réellement instituée dans les Principautés que vers la fin du XVe siècle, en Vallaquie par Radu IV, en Moldavie par Étienne IV, l'un et l'autre surnommés le Grand. Avant eux, tout homme d'armes portait le titre de boier, vieux titre des colons romains aux VIIIe et IXe siècles, alors qu'ils conduisaient encore à la guerre des chars armés de faux et attelés de bœufs. Tout maître de char armé en guerre s'appelait boier, comme tout maître de cheval équipé s'appelait cavalier (*cavali, bovium herus*); ce ne fut qu'après la prise de Constantinople, alors que les Grecs vinrent chercher un refuge dans les Principautés, que Radu et Étienne conçurent l'idée d'instituer une noblesse sur le pied de la noblesse byzantine, en convertissant en titres les emplois de cour. Ils la firent personnelle et viagère, afin qu'elle fût vraie; mais l'avarice des princes qui l'ont vendue, la cupidité des Phanariotes qui l'ont délayée à l'infini, les intrigues et les bassesses qui l'ont achetée et payée, l'ont rendue aujourd'hui absurde, et en ont fait une échelle dont la tête est dans le vide et le pied dans la boue, d'où je doute qu'elle puisse jamais sortir, si l'on ne se décide à la couper en deux. Pour s'en rendre maître, Nicolas Mavrocordato ajouta, en 1716, cette loi au code de Mathieu Bassaraba: « L'indigénat s'acquiert par le mariage avec une « indigène. » Il en résulta que tous les regrattiers de Constantinople vinrent chercher femmes dans les Principautés; qu'une fois alliés aux familles indigènes, ils s'emparèrent de leurs titres, demeurèrent les maîtres du pays; et les Stroïesci, les Calofiresci, les Leordeni, etc., dont les ancêtres ont combattu avec Huniad et Michel le Brave, sont aujourd'hui corvéieurs. Cependant la noblesse consiste moins aujourd'hui en des titres qu'en des rangs; c'est même sous ce dernier point de vue que le règlement organique la met en rapport avec la hiérarchie militaire dans le tableau suivant.

Rapport des rangs civils aux grades militaires.

	RANGS CIVILS. *Vallaquie.*	*Moldavie.*	SENS PRIMITIF.	GRADES MILITAIRES.
1re Classe.	Bano,	Logothète de l'intérieur,		Composant le triumvirat provisoire, et ne s'assimilant à aucun grade.
	Vornik de l'intérieur,	Logothète de la justice,		
	Logothète de la justice,	Vornik,	Chambellan,	
	Spathar,	Hetman,	Chef de cosaques,	Général.
	Hetman,	Postelnic,	Direct. des postes,	Colonel.
	2e Vornik,	Vornik,	»	
	Postelnic,	»	»	
	Aga,	»	»	
	Camaras',	»	Camérier,	
2e Classe.	Clucer,	»		Major et capitaine.
	Caminar,	Aga,	Capitaine,	
	Paharnic,	Spathar,		
	Stolnic,	Bano,	Marquis,	
	Comis,	»	»	
3e Classe.	Serdar,	Comis,	Écuyer,	Lieutenant.
	Medelnicer,	Caminar,	Inspecteur des feux,	
	Sluger,	Paharnic,	Échanson,	
		Serdar,	Général,	
		Stolnic,	Pourvoyeur,	
		Medelnicer,		
		Clucer,	Chambellan,	Sous-lieutenant.
	Pitar,	Sluger,	Aide,	
	Armas',	Pitar,	Pitancier,	
	S'atrar (1),	Jikniçar,	Granger,	
	Clucer de arie,	S'atrar,	Dresseur de tentes,	

De tous ces rangs, un seul peut faire titre, celui de bano en Vallaquie, comme appartenant de droit au gouverneur du banat de Craiova, car on sait que les banats ne sont autres que les marches ou marquisats de la Hongrie. Du reste, ce rapport en dit assez pour apprécier la noblesse à sa juste valeur. En outre, deux faits notoires, c'est que d'abord, pour gagner cette noblesse, bien des gens ont ciré les bottes, fait le café, empli les pipes, monté derrière l'équipage, servi à table, ce qui leur a valu le titre de clucer de arie ou de s'atrar : c'est là le premier pas ; puis ils ont tenu les papiers de leur patron, sont devenus ses *grammatici* (clercs), et ils ont été nommés pitars : c'est là le second. Dès lors, ils ont pu obtenir un emploi lucratif, et les ducats et les plocons (présents en nature) faisant le reste, quelques-uns sont ainsi parvenus aux premiers rangs de cette bizarre hiérarchie; c'est qu'ensuite, si le grand dit tout haut au petit : « Tchokoï (1) » (chien), le petit le lui dit tout bas; c'est que si tous deux ils disent au peuple : « Mojic, » le peuple leur dit à tous deux : « Tchokoï. » Ce mépris des grands pour les petits, des petits pour les grands, de tous pour le peuple, du peuple pour la noblesse, est certainement le signal de la ruine de cette noblesse, si sagement instituée et si grossièrement avilie. Aussi les gens sensés commencent-ils, en Vallaquie surtout, à n'en faire aucun cas, et y renonceraient-ils à jamais sans les priviléges qui y sont attachés. Il ne faut donc pas dire aux Moldo-Vallaques : « Renoncez à vos titres, » mais, « Renoncez à vos priviléges. » Les titres s'en iront avec eux, et si vous voulez relever votre noblesse, abolissez cette loi honteuse qui fait que l'homme est soumis à la femme, en tenant d'elle sa position.

(1) Mot tsigan.
(1) Mot tsigan.

Établissements de bienfaisance.

Comité médical.

Le comité médical établi dans les deux capitales se compose :

	Bucuresci.	*Jassi.*
1° Du médecin en chef,	1	1
2° Des médecins de quartiers,	5	4
3° Du chirurgien,	1	1
4° De l'accoucheur,	1	1
	8	7
On compte en outre :		
1° Médecins de juridictions,	17	13
2° Médecins particuliers,	20	9
3° Chirurgiens et accoucheurs,	31	5
4° Dentistes,	2	1
Total :	78	34

Tout médecin employé et rétribué par le gouvernement est tenu de vacciner les enfants et de traiter gratis les pauvres de son quartier. Or, comme leurs visites chez les grands ne leur sont généralement payées qu'en protection, il résulte que c'est la classe moyenne qui les enrichit.

Les principales maladies sont : 1° l'apoplexie, l'hydropisie, la syphilis, la manie, l'épilepsie, et la folie, que l'on traite à peu près encore, comme au moyen âge, par des prières, des jeûnes, des imprécations, des sortiléges, l'exorcisme enfin ; la gibbosité et la rage sont rares, et malgré les grandes chaleurs qui dessèchent les ruisseaux, et les grands froids qui les congèlent, les chiens mêmes sont rarement atteints de cette dernière maladie ;

2° Les fièvres, qui sont :

Gastriques, et très-fréquentes au printemps, à la fin du carême ;
Rhumatismales *id.* aux environs de Jassi ;
Nerveuses *id.* dans tout le bas pays ;
Bilieuses *id.* à Bucuresci et à Jassi en juin ;

3° Les hémorrhoïdes, qui sont très-fréquentes, même chez les enfants ; la hernie, qui est presque populaire, et donne la mesure de la misère du peuple ; et enfin le rachitisme et la scrofule, rares dans le peuple, mais fréquents dans la haute classe des villes, où les femmes sont aussi très-sujettes à l'hystérie.

Hôpitaux.

VALLAQUIE.

QUATRE CIVILS.

Noms.	*Lits.*	*Revenus.*	*Fondés en*
La Philanthropie,	80	124,850 pi.	1815
Pantéleimon,	44	192,603	1759
Brancovan,	60	115,200	1838
Colïza,	120	143,110	1837
	304	575,763	

SEPT MILITAIRES.

Bucuresci,	200	131,250	1830
Craiova,	40		
Braila,	20		
Cäläras',	10		
Georgéo,	10		
Cernetz,	10		
Zimnicea,	10		
	300	707,013	
	304		
	604		

MOLDAVIE.

HUIT CIVILS.

Noms.	*Lits.*	*Revenus.*	*Fondés en*
Saint-Spiridion,	200	600,000 piast	1837
Galatsi,	16		
Golia,	30		
Niamtzi,			
Botos'han,	18		1839
Roman,	20		1834
Bûrlatu,	20		1838
	304		

DEUX MILITAIRES.

Jassi,	60	56,500	1830
Galatsi,	14		
	74	656,500	
	304		
	378		

La Philanthropie a été fondée par souscription. 14 lits des 44 de Pantéleimon sont destinés aux femmes enceintes. Cette dernière fondation, due au prince A. Ghyka, est bonne, mais mal placée, car Pantéleimon est l'hôpital des vénériens incurables. Le revenu des hôpitaux militaires est formé par le prélèvement de 1 para $^{5}/_{4}$ par piastre sur la solde des militaires de tous grades : l'entretien d'un lit est d'environ 450 piastres.

Le nombre des malades dans les hôpitaux est, année commune, en Vallaquie, de 6,292, et en Moldavie de 3,828, dont :

	Vallaquie.	*Moldavie.*
Guéris,	5,008 = 80 $^{1}/_{4}$ p. %	3,148 = 81 $^{2}/_{5}$ p. %
Morts,	382 = 5 $^{1}/_{2}$ p. %	185 = 5 $^{1}/_{5}$ p. %
En cure,	902 = 14 $^{1}/_{4}$ p. %	503 = 13 p. %
Total :	6,292	3,828

Il n'y a rien à conclure de cette proportion pour la salubrité des deux pays. La Vallaquie, ayant à peu près le double de lits dans ses hôpitaux, y reçoit naturellement le double des malades. On pourrait croire, cependant, que le bas pays de Vallaquie, plus plat et plus marécageux que la basse Moldavie, doit être aussi plus insalubre.

Caisse des aumônes.

La caisse des aumônes ou des grâces répand ses bienfaits trois fois l'an, à Pâques, à Noël, à l'Assomption, et distribue en Vallaquie et Moldavie

	Vallaquie.	*Moldavie.*
A 700 familles pauvres,	34,030 piastres.	
A 101 *id.* de mendiants,	75,000	
A 380 nourrices, à raison de 20 piast. mensuelles pour les enfants trouvés,	91,200	
Pour funérailles,	10,000	
Total :	210,230	

De ces 101 familles de mendiants, 41 résident à Bucuresci, et reçoivent annuellement, à condition de ne pas mendier, 15 piast. par mois et un habillement à Pâques ; les 60 autres sont entretenues au couvent de Malamuc, juridiction d'Ilfove. Aussi, grâce à cette charitable précaution, due au prince A. Ghyka, voit-on peu de mendiants en Vallaquie, et peut-on affirmer que ceux que l'on y rencontre sont ou russes ou allemands.

Écoles.

La Vallaquie et la Moldavie surtout possédaient depuis longtemps des écoles dont quelques-unes avaient joui de quelque célébrité en Orient. Jacques le Despote avait fondé l'Académie de Cotnar, Basile le Loup avait reformé l'université de Hotin, l'École de droit de Suciava, instituées par Alexandre le Bon, et fondé le collége qui porte son nom à Jassi ; Constantin Duca avait aussi établi des écoles primaires dans toutes les paroisses des chefs-lieux de juridiction ; mais tout ceci était tombé. Le collége Basilien, échappé seul au naufrage, avait été transformé en école grecque par les Phanariotes, et le collége de Saint-Sava, fondé à Bucuresci par C. Ipsilanty, ne fut pas autre chose à son origine. Ce ne fut donc qu'après tout un siècle, en 1816, que les Romans virent se rouvrir leurs écoles nationales, et c'est au professeur Lazar, Roman d'Ardialie, et au grand ban Balacéano, qu'ils en sont redevables. L'insurrection des Grecs vint tout arrêter en 1821, mais l'année suivante, Grégoire Ghyka s'occupe déjà de les réorganiser, et fait bâtir en 1825 le collége actuel de Saint-Sava à Bucuresci. Les études, arrêtées de nouveau par la guerre et la peste de 1828 et par le choléra de 1831, reprennent enfin leur cours en 1832, et, bien qu'élémentaires, elles ont déjà porté d'heureux fruits. Une pépinière de jeunes professeurs répandent aujourd'hui l'instruction dans les campagnes, et font espérer qu'avant dix ans il se trouvera peu de Moldo-Vallaques qui ne sachent au moins lire, écrire et compter.

TABLEAU GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

ÉTABLISSEMENTS.	VALLAQUIE. NOMBRE.	ÉLÈVES internes.	ÉLÈVES externes.	PROFESSEURS.	FONDS.	MOLDAVIE. NOMBRE.	ÉLÈVES internes.	ÉLÈVES externes.	PROFESSEURS.	FONDS.
Établissements du gouvernement.										
Écoles communales,	1,990		40,995	1,990		1,800		27,547	1,800	
Id. de chefs-lieux,	22		2,441	22	138,240	8		2,020	8	
Collége de St.-Sava,	1	38	200	16	148,360					
Id. Basilien,						1	76	179	6	400,000
Id. de Craïova,	1		88	8	63,400					
Id. Michaélien,						1	65	80	15	
Id. de demoiselles,						1	4	77	4	
	2,014	38	43,724	2,036	350,000	1,811	145	29,903	1,833	400,000
Séminaires.										
de Bucuresci,	1	40		1	40,000					
Id. Rômnic Valcea,	1	30		1	30,000					
Id. Buzèu,	1	60		2	60,000					
Id. Argès,	1	20		1	30,000					
Id. Socola,						1	60		3	96,000
	4	150		5	160,000	1	60		3	96,000
Établissements particuliers.										
Écoles de paroisses.										
à Bucuresci. Des juridictions,	32		876	32		à Jassi. 18		530	18	
à Bucuresci. vallaques,	52		1,195	52						
à Bucuresci. grecques,	13		259	13						
à Bucuresci. allemandes,	2		136	2						
à Bucuresci. arméniennes,	1		80	1		1		75	1	
à Bucuresci. juives,	13		232	13		12		653	12	
	113		2,778	113		31		1,258	34	
Pensions.										
Françaises de garçons, tenues par des Allemands,	2	68		8						
Id. tenues par des Français,						3	119		12	
françaises de filles, tenues par des Françaises,	1	48		6		3	92		11	
École gratuite annexée,	1		150	3						
	4	116	150	17		6	211		23	
Résumé.										
Au gouvernement,	2,014	38	43,724	2,036	350,000	1,811	145	29,903	1,833	400,000
Au clergé,	4	150		5	160,000	1	60		3	96,000
Aux paroisses,	113		2,778	113		31		1,258	31	
Pensions,	4	116	150	17		6	211		23	
	2,135	304	46,652	2,171	510,000	1,849	416	31,161	1,890	496,000

Synoptique des traitements.

	Vallaq.	Mold.		Vallaq.	Mold.
Maîtres d'école,	4,200	2,400	Professeurs de rhétorique,	3,000	4,000
Id. de grammaire,	3,000	2,400	*Id.* de droit,	3,600	6,000
Id. de géographie,	4,800	2,400	*Id.* de hautes sciences,	4,800	6,000

De ce tableau, l'on peut conclure qu'abstraction faite des écoles communales, qui ne font que de naître, le nombre des élèves en Moldavie est en proportion de sa population double de celui de Vallaquie; que les séminaires y sont entre eux dans le rapport de 1 à 3, et le nombre de leurs élèves dans le rapport de 2 à 5; que les pensions y sont, avec celles de Vallaquie, comme 5 est à 7, et les écoles de paroisses comme 10 est à 27. On voit aussi que les traitements y sont mieux répartis, et que le clergé des deux provinces, comprenant mieux l'importance de l'instruction que le gouvernement, dépense pour 210 élèves le tiers de ce que le gouvernement dépense pour près de 6000.

Enseignement.

Écoles communales. — Lecture, écriture, calcul, catéchisme (méthode lancastrienne)
Id. de paroisses. — De même que ci-dessus (ancienne méthode).
Id. de juridictions. — De même que ci-dessus (méthode lancastrienne), et pour complément, principes de géométrie, de géographie, de dessin, histoire sainte, et grammaire.
Colléges et pensions. — Langues vallaque, française, latine, grecque, allemande; chronologie, géographie, histoire, dessin, rhétorique et mathématiques.
Cours spéciaux. — Littérature des langues susdites, mathématiques, droit, principes de physique et de chimie.

En somme, les études latines se bornent au rudiment. Point ou peu de livres classiques. Point de philosophie; elle est proscrite par ordre de la Russie, jusqu'à ce qu'elle puisse envoyer un philosophe de son école. Point de hiérarchie pour le professeur et nulle ressource pour l'homme de lettres, dont la pensée doit mourir sous l'éteignoir de la censure.

Bucuresci.

Bucuresci est située sous le 44° 27' latitude nord, et le 23° 48' longitude est, dans une vaste plaine, dont quelques parties descendent, par une pente peu sensible, jusqu'au bord de la D'Ambovitsa, qui traverse la ville, et dont on dit : *D'Ambovitsa, apà dulce!* D'Ambovitsa, eau douce! *Quine o bea nu se mai duce*, qui la boit ne s'en va plus. On la croit l'ancienne Thyanus, et l'on suppose qu'elle devint plus tard la Bu-Curia Dominicalis des princes vallaques. Son nom est l'adjectif pluriel du substantif *bucurie*, qui signifie plaisance, joie.

Jassi.

Jassi est située sous le 47° 8' latitude nord et le 25° 10' longitude est, sur la pente d'un haut côteau, du haut duquel elle semble glisser jusqu'aux bords du Bachlui, qui coule à ses pieds. On la croit l'ancien Municipium Jassiorium, fondé par les Jassiens, lesquels, en effet, trouvèrent place, en récompense de leurs services, parmi les colonies que Trajan établit en Dacie.

Jassi depuis 1529, et Bucuresci depuis 1635, sont devenues la résidence du prince et de la noblesse, et le siége du gouvernement. Elles sont divisées, l'une en 4, l'autre en 5 quartiers, suivant ses 5 grandes rues, qui s'allongent indéfiniment, comme d'immenses pattes d'araignée. L'espace renfermé entre ces rues s'appelle *mahala* (faubourg). Ces mahalas ou faubourgs ne sont pas encore pavés et ne le seront de longtemps; ils se subdivisent en 86 paroisses, portant chacune le nom d'une église.

Chaque quartier a son commissaire, ses sous-commissaires, ses épistates (inspecteurs) et ses vatas'ei (gardiens). La ville est éclairée au centre, quartier du commerce, et dans les principales rues. Jassi par 550 réverbères à l'huile, Bucuresci par 722 lanternes, où brûle une chandelle toujours terne, et des veilleurs de nuit assurent aux citoyens un paisible repos. Ces veilleurs se composent de 40 à 50 gardes aux frais de la ville, et de gens aux frais des particuliers. Tout maître de maison fournit deux hommes, et tout boutiquier un par mois, ce qui fait environ, à Jassi 325, à Bucuresci 700 par nuit. Ils sont sous la direction des épistates, et portent le nom de *quine acolo* (qui là?)

Les vatas'ei des quartiers sont tenus de s'informer chaque matin de l'état sanitaire de

chaque maison, afin de donner avis au commissariat des cas graves qui peuvent se présenter. Bucuresci a deux tours élevées, appelées *fuis'or*, où veillent la nuit des gardiens afin d'avertir en cas d'incendie. Pour éteindre le feu, l'adgie et les commissariats des deux villes ont le personnel et le matériel suivants :

	Bucuresci.	*Jassi.*		*Bucuresci.*	*Jassi.*
Pompiers,	17	24	Pompes,	16	12
Sapeurs,	60	130	Tonneaux,	16	24
Porteurs d'eau,	16	24	Chevaux,	36	40
	93	188			

On compte à

	Bucuresci.	*Jassi.*		*Bucuresci.*	*Jassi.*
Boiers,	12,690	5,300	Étrangers européens,	4,800	1,256
Leurs gens,	9,804	3,250	Ungureni,	3,600	600
Prêtres,	1,280	819	Juifs,	4,800	12,740
Moines,	137	334	Tsigans,	8,777	2,739
Peuple,	60,000	26,203		21,977 =	17,335
	83,911	35,906		83,911	35,906
Total :				105,888	53,241

On compte, en outre, à

	Bucuresci.	*Jassi.*		*Bucuresci.*	*Jassi.*
Maisons,	10,050	4,300	Colléges,	1	2
Hôtels,	20	80	Pensions,	3	6
Monastères,	26	13	Écoles,	80	13
Églises grecques,	130	70	Imprimeries,	4	3
Id. catholiques,	1	1	Lithographie,	1	1
Églises arméniennes,	1	1	Équipages,	1,775	1,247
Id. réformées,	2	1	Caruça,	7,502	4,715
Synagogues,	5	2	Chevaux,	18,930	11,728
Kans,	10	7	Fiacres,	70	42
Séminaires,	1	1	Théâtre,	1	1

Poste.

Pour voyager en poste il faut être muni d'une *podarojna*, feuille qui tient lieu de passeport. Elle est délivrée à Bucuresci et à Jassi par la postelnicie, sur un permis de la police; et dans les chefs-lieux par les ispravniks. L'étranger qui entre dans le pays l'obtient sur la présentation de son passeport. Arrivé à Bucuresci, il la remet au commis de la barrière, et ne présente son passeport qu'au consulat.

La poste ne délivre jamais moins de quatre chevaux pour la petite caruça, dite de poste, et six pour la grande caruça, dite *bras'ovanca*, et de huit pour une caleche ou coupé. Le prix est de 75 cent. par cheval pour chaque relai, dont la distance varie de 1 heure ¼ à 1 heure ½ en plaine, et de 1 heure ½ à 2 heures dans les montagnes.

La plupart des maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée; les hôtels n'ont qu'un premier étage. En général, à l'exception de quelques belles églises, les édifices ne sont que des masses informes de briques sans autre art que l'aplomb.

Sans forum malgré leur principe électif, pleines d'esclaves malgré leur amour de l'indépendance, avides des libertés constitutionnelles malgré les profits de leurs droits féodaux, Bucuresci et Jassi portent peintes sur leurs murailles à l'intérieur les mœurs asiatiques, à l'extérieur les modes européennes. Il y retentit un concert incessant de jeux, de fêtes, de voix harmonieuses, de hennissements, et de pleurs d'esclaves; l'intrigue y a remplacé la politique, et les partis la nationalité. En somme, elles sont l'une et l'autre d'immenses villages aux limites indéfinies, aux rues sans noms, aux mahalas mystérieux, l'une de 4 lieues, l'autre de 2 lieues et demie de tour. On y voit des marais où coassent la grenouille et le crapaud, des meïdans où le tsigan vient poser ses tentes, des quartiers bas submergés à chaque printemps; un pavé défoncé et recouvert d'un pied de boue, des chemins intérieurs où l'on marche mollement sur le fumier jusqu'à ce que l'on se trouve arrêté par un abîme; quelques beaux hôtels,

d'assez jolies maisons, des métairies plutôt que des demeures seigneuriales; et au milieu de tout cela des équipages magnifiques traînés par des chevaux superbes; dedans, des femmes élégantes, des dandys, des lions, de la coquetterie et de la grâce, quelque peu de fatuité et beaucoup trop d'inutile importance; derrière, des laquais galonnés, des unguréni en jaquette, des Albanais drapés de la toge romaine; partout des chariots de bois et de foin, des bœufs amaigris de besoin et de travail, partout des paysans vêtus de toisons de brebis, des Tsigans demi-nus ou couverts de haillons; partout enfin le contraste incessant de la misère et du luxe; des bouges près des palais, les riches en carrosse, les pauvres dans la boue; mais en revanche, tous, l'été, dans la poussière qui enveloppe ces deux villes, comme le symbole de leur vanité.

VAILLANT, *de Bucharest.*

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 1er MARS 1844. — La séance, qui a eu lieu dans la salle rue Duphot, n° 10, est ouverte à 8 heures et quart, sous la présidence de M. A. Hugo.

M. Mac-Carthy lit le procès-verbal de la séance précédente.

Après son adoption, le président donne lecture de la correspondance.

M. le comte de La Rochepouchin offre à la Société un exemplaire du *Règlement des commissions des établissements sanitaires de la Turquie.* MM. Aubert-Roche, Lagasquie, Morpurgo, baron Michel et Warnier, sont désignés, par M. le président, pour former une commission, et présenter un rapport à la Société sur ce règlement.

L'assemblée décide ensuite que des séances supplémentaires auront lieu, de quinzaine en quinzaine, pour reprendre la discussion de la question depuis longtemps mise à l'ordre du jour, et relative à l'*influence de la religion musulmane sur la civilisation des pays de l'Orient où domine l'islamisme.*

M. Mac-Carthy rend compte de l'état du travail relatif aux :

Itinéraires de l'Orient, ou *Guides pratiques du voyageur en Orient*, rédigés et publiés par la *Société orientale.*

Ces Itinéraires, divisés en quatre parties, qui paraîtront successivement, seront ainsi composés :

1re *partie.* — Algérie, Maroc; Régences Barbaresques : Tunis, Tripoli, etc.; Navigation et lignes de bateaux à vapeur dans la Méditerranée; Routes de l'intérieur de l'Afrique.

2e *partie.* — Egypte, Arabie, Côtes de la mer Rouge, Terre Sainte (Jérusalem); Syrie, Perse; Routes de l'Europe dans l'Inde.

3e *partie.* — Grèce, Archipel, Asie Mineure, Turquie d'Europe, pays Slaves, Russie méridionale et asiatique, Côtes de la mer Noire.

4e *partie.* — Hygiène, médication, habillement, alimentation et acclimatement du voyageur en Orient.

Les deux premières parties sont pour ainsi dire achevées, la troisième est fort avancée.

M. Fortin d'Ivry offre, à cette occasion, à la Société, sa *Carte rectifiée de l'Asie Mineure;* l'itinéraire qu'il y a suivi est marqué sur cette carte.

La commission chargée de faire un rapport sur les chiffres posés par M. Aubert-Roche, touchant les quarantaines de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, présente le résultat de son examen. Ses conclusions sont que les chiffres de M. Aubert-Roche et ses assertions sont exacts; en conséquence la commission propose à la Société d'envoyer à M. le ministre du commerce copie du rapport et des pièces à l'appui.

M. de Saint-Céran ajoute un fait important à l'appui de ceux qui ont été cités par M. Audiffred, le rapporteur. La Société invite, par l'organe de son président, M. de Saint-Céran, à rédiger ce fait par écrit, et elle décide que le rapport et l'article de M. de Saint-Céran seront imprimés dans la *Revue* (voir page 274).

MM. Hamont et de La Rochepouchin rendent compte de la remise qu'ils ont faite, à monseigneur l'archevêque maronite de Laodicée, du diplôme de membre honoraire de la Société, et transmettent à la Société les remercîments de ce prélat. Ils exposent en quelques mots la situation horrible où se trouvent les populations chrétiennes du Liban, livrées aux violences des Druses appuyés par les Albanais.

La séance est suspendue pendant quelques minutes. A sa reprise, M. Hugo cède le fauteuil de la présidence à M. A. Denis, président de la Société.

M. Lagasquie lit à la Société quelques considérations sur l'utilité et l'importance du comité de correspondance, ainsi que sur les attributions qu'il convient de lui donner.

MM. Morpurgo, Fortin d'Ivry, et de Saint-Céran, sont nommés membres de ce comité, et chargés de proposer, dans une prochaine séance, les membres adjoints qui devront le compléter, et dont l'élection définitive sera faite par la Société.

On termine la séance par la lecture d'un mémoire de M. Hamont sur l'*Agriculture des Égyptiens* (voir page 235). Ce mémoire donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Denis, de Saint-Céran, Hugo, Horeau, Vaillant, Fortin d'Ivry, etc.

La séance est levée à 11 heures et quart.

Séance du 15 mars. — Cette séance, commencée à 8 heures sous la présidence de M. A. Hugo, vice-président, a été, suivant l'usage, suspendue pendant un quart d'heure, à 9 heures et demie, et reprise sous la présidence de M. A. Denis; elle s'est terminée à 11 heures et demie.

L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, l'admission et la présentation de nouveaux membres, ont lieu successivement, puis commence la lecture de la correspondance.

M. le président fait connaître à la Société que deux pièces importantes lui sont parvenues, l'une est un *Rapport* (en date du 23 mars 1843) *adressé par les délégués européens auprès du Conseil supérieur de santé de l'empire turc, à leurs légations respectives*, lorsque la Porte a supprimé la direction générale des quarantaines, et l'autre une *protestation par ces délégués des principales puissances européennes* (en date du 2 novembre). M. Hugo lit quelques extraits du rapport et de la protestation, et propose ensuite leur renvoi à la commission qui a pour objet de faire un rapport sur les règlements du Conseil de santé. M. Morpurgo appuie ce renvoi. A cette occasion, il fait l'éloge de M. Louis Robert (notre compatriote), ex-directeur général des quarantaines ottomanes, remplacé à tort, selon lui, dans ce poste im-

portant, non-seulement pour la Porte, mais pour l'Europe et l'humanité entière.

M. de Saint-Céran ajoute quelques détails des plus honorables pour M. L. Robert. Puis M. le président met aux voix le renvoi proposé, qui est adopté sans opposition.

Ensuite a lieu le rapport d'une commission chargée de rédiger une série de questions dont la solution est confiée par la Société orientale à un de ses membres, chargé d'une mission dans une contrée lointaine, peu connue, et qu'il serait même imprudent d'indiquer dans ce procès-verbal. Le président invite ceux des membres de la Société qui voudraient aux questions officielles en ajouter d'autres particulières, à les transmettre au secrétaire général, qui les remettra au voyageur.

La suspension habituelle de la séance a lieu. — A la reprise, M. Denis, président de la Société, occupe le fauteuil.

M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre, fort importante en raison des renseignements qu'elle transmet, et qui émane d'un membre de la Société. Cette lecture, toute confidentielle, ne recevra de publicité (ainsi le décide l'assemblée) qu'avec une grande réserve, afin de ne pas nuire à son auteur, et mettre obstacle aux détails utiles pour les intérêts du pays qu'il serait dans le cas de transmettre par la suite.

La parole est ensuite accordée à un membre, qui désire que son nom ne soit pas publié. Cette communication se rapporte aux événements qui viennent de se passer en Syrie, dans les montagnes du Liban. Les Druses se sont rués de nouveau sur les Maronites, et ont mis à feu et à sang leurs villages. La France aurait dû protéger efficacement ces malheureuses populations chrétiennes, elle ne l'a pas fait. Les Maronites se plaignent et commencent à douter d'elle. A quoi bon le prétendu concert européen? Le gouvernement français suit en Orient une voie funeste, dit M ***. Qu'il considère la politique de l'autocrate russe, le voit-on consulter les autres puissances avant de soutenir les chrétiens grecs et ses intérêts particuliers? Non vraiment, et il a raison. — Les Turcs, comme les chrétiens, commencent à croire que les Russes seuls sont forts: aussi, qu'on pénètre dans les villages de religion grecque, on trouvera devant chaque porte l'image de la *Panagia* (Vierge mère) et celle de l'empereur Nicolas. — Que si on entre dans les maisons des catholiques d'Orient, on verra bien aussi l'image religieuse de Marie, mère de Dieu, celle des anciens rois de France, saint Louis et Louis XIV, mais non celle du roi des Français.

M. Denis répond à l'orateur, en faisant observer que les temps sont changés, qu'ils ont amené des éléments nouveaux, d'autres forces, là où la France seule régnait et pesait dans la balance; qu'on ne saurait détruire les faits accomplis, que la France aujourd'hui ne pourrait rien seule, sans nuire même à ses propres intérêts, les nations rivales étant prêtes à saisir l'influence que pourraient lui faire perdre des instances accompagnées de menaces adressées au divan: qu'elle est donc obligée de s'entendre avec les grandes puissances, mais qu'elle n'a jamais fait défaut aux populations chrétiennes qui ont invoqué sa protection.

D'autres membres (MM. Vaillant et de La Rochepouchin) prennent la parole pour se plaindre de ce qu'on laisse échapper et même de ce qu'on repousse les occasions de regagner ou de conserver l'influence française dans les provinces danubiennes. Ainsi, à Belgrade, les autorités serbes étaient dis-

posées à permettre l'ouverture d'une chapelle catholique française; le consul français n'a pas profité de ces dispositions. Et il ne s'agit pas seulement de quelques familles à qui l'ouverture de ces chapelles donnerait du relief, on compte 120,000 catholiques en Serbie, et 150,000 dans les principautés de Moldavie et de Vallaquie, où la France, ainsi qu'en Serbie, n'a le patronage d'aucune chapelle catholique.

Après quelques paroles de M. Denis, tendant à établir que le gouvernement français est toujours disposé à favoriser l'exercice légitime des libertés religieuses des populations chrétiennes de l'Orient, la séance est levée en raison de l'heure avancée.

Séance du 29 mars. — La séance s'ouvre à 8 heures trois quarts, sous la présidence de M. de La Rochepouchin, vice-président.

Après l'adoption du procès-verbal et la présentation de nouveaux membres, M. Mac Carthy donne lecture d'une notice biographique sur M. Eugène Cassin, membre titulaire de la Société orientale, décédé le 15 février dernier.

M. Dufey (de l'Yonne) communique ensuite à la Société quelques extraits de la traduction d'un manuscrit arménien du XIIe siècle, contenant des *Détails historiques sur la première expédition des chrétiens dans la Palestine sous l'empereur Zimiscès*, et à laquelle il donne le nom de *première croisade*. — Ces extraits d'un livre que M. Dufey croit devenu fort rare (1) offrent de l'intérêt et donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part quelques membres de la Société. M. Vaillant, de Bucharest, ne pense pas qu'on puisse appeler *croisade* la guerre faite aux Turcs par Zimiscès, plutôt pour la défense de son empire que pour la délivrance des saints lieux. Les Grecs, déjà schismatiques, étaient, par leur position naturelle en Orient, forcés de combattre les mahométans; il n'y eut de croisade réelle que parmi les catholiques qui se réunirent pour aller délivrer le tombeau du Christ. — M. Dufey persiste dans son opinon. Durant cette expédition, qui eut lieu vers 974, Zimiscès chassa les Turcs de la Syrie et de la Palestine, et mit une garnison chrétienne dans Jérusalem.

La séance est levée à 10 heures un quart.

Audiffred, *secrétaire des procès-verbaux.*

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres honoraires :

M. Bonsia (le comte Alexandre), grand trésorier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, à Rome.

---

(1) Nous ne pouvons croire que les détails tirés du manuscrit de Mathieu d'Édesse, qui ont été traduits par F. Martin, avec des annotations de Chaban de Cirbied, soient devenus aussi rares que le pense M. Dufey. Ils ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique* (septembre 1811), et tirés à part à 1500 exemplaires. Ils forment un volume in-8° de quatre feuilles trois quarts. A. H.

Membres titulaires :

MM. Bursio (Jean), homme de lettres, voyageur dans l'Amérique méridionale.
Colson (Félix), homme de lettres, voyageur en Orient.
Corcelle (de), député, voyageur en Algérie.
Favre (Léon), négociant, membre du bureau de la réunion *Chino-Parisienne*.
Lefebvre (C.-T.), lieutenant de vaisseau, voyageur en Abyssinie.
Linche (de), Vallaque.
Rochet (Louis), statuaire, orientaliste.

Membres correspondants :

MM. Bertrand (J.), missionnaire apostolique S. J., en Chine.
Bernard (C.-A.), directeur de l'École de médecine, à Constantinople.
D'Abbadie (Antoine), voyageur en Abyssinie, au Caire.
Mingori (le chev. François), orientaliste, prof. à l'Univers. de Lucques.
Guinigé (le maj. marq. de), orient., chamb. de S. A. le duc de Lucques.
Cosimo Basi (le chan.), oriental., secrét. perp. de l'Inst. ital., à Florence.
Marigny (le chev. F. de), ingénieur des mines, en mission en Algérie.
Taitbout de Marigny (le chev.), voy. en Circassie, cons. gén. de Holl. à Odéssa.
Rolland (Emmanuel), chirurgien de marine, voyageur dans l'Océanie.
Hombron (le docteur J.-B.), chir. de marine de 1re classe, voyag. autour du monde.
De La Motte-Piquet (le comte A.-F.), lieut. de vaisseau, voyag. autour du monde.
Favin-Lévêque, capitaine de corvette, voyageur dans l'Indo-Chine.
Maizan (Eugène), enseigne de vaiss., voyag. en Orient et dans l'Afrique méridionale.

SUR LE COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

(Note lue dans la séance du 1er mars.)

Il me semble que l'élection du comité de correspondance est digne de toute votre attention, et j'en dirai bientôt les motifs.

Avec les éléments de vie et de prospérité que possède aujourd'hui la Société orientale, il ne lui faudrait que du zèle, de la confiance dans ses destinées, et le sentiment de ses forces, pour entreprendre et accomplir d'importants travaux. Fortement constituée par le nombre et la distinction de ses membres titulaires, qui représentent le centre d'action; riche de membres correspondants, tous heureusement situés pour recueillir et lui adresser des observations et des vues intéressantes; rehaussée par les mérites éminents des membres honoraires, qui lui prêtent un bienveillant appui; possédant, avec la *Revue de l'Orient*, un organe d'honorable publicité; la *Société orientale* me paraît en situation de concentrer et de répandre des connaissances étendues et positives sur toutes les grandes questions qui concernent les pays devenus l'objet de ses prédilections. Rappelez-vous sa composition, messieurs : notre Société réunit des savants, des littérateurs, des artistes, des commerçants, des industriels, des agriculteurs. La plupart ont séjourné dans la Turquie d'Europe, en Afrique, en Asie, et ont rapporté des notions exactes des hommes et des choses de ces pays. Ceux qui n'ont pas voyagé se sont acquis des titres par des études spéciales qui leur permettent de nous apporter un précieux tribut de lumières. Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage l'Orient, soit sous le rapport scientifique, politique, religieux, littéraire, commercial, industriel, agricole, notre Société compte

plusieurs hommes compétents pour résoudre les questions qui lui sont soumises; il ne lui manque rien pour s'occuper de l'Orient avec intelligence et succès.

Ces réflexions, messieurs, trouvent leur à propos dans l'élection qui doit avoir lieu prochainement du *comité de correspondance*. Pénétré de l'importance de ses fonctions, ce comité peut devenir un moteur bien précieux de nos travaux. En effet, messieurs, ou vous supposez que l'Orient est suffisamment connu, ou vous éprouvez le besoin de le connaître davantage, et pour cela il appartient au comité de correspondance de provoquer des recherches, de demander des informations. Je ne pense pas, messieurs, qu'en fondant notre association nous n'ayons eu d'autre but que de nous éclairer réciproquement sur l'histoire ou la statistique de pays qui nous intéressaient par des souvenirs que des voyages ou des lectures avaient laissés dans nos esprits. Je ne crois pas non plus qu'il puisse nous suffire de recevoir, de discuter, de fixer la valeur des nouvelles qui nous parviennent, sans appel, des diverses contrées du Levant. Notre Société doit faire mieux que cela. En même temps qu'elle deviendra le point de mire des voyageurs et des hommes de cabinet qui voudront bien lui soumettre leurs remarques et leurs réflexions, il faut aussi qu'elle devienne un centre d'impulsion qui rayonne à son tour après avoir concentré la lumière. C'est au comité de correspondance à communiquer cette impulsion lointaine dont nous ferons tous notre profit. L'organisation actuelle de la Société lui offre assurément de grandes ressources. Elle compte des membres correspondants par centaines disséminés dans les quatre parties du monde. Les confrères qui nous ont proposé leur admission sont à même de juger sainement et leurs connaissances et leurs aptitudes. Pour ajouter à l'abondance et à la variété de nos travaux, ne conviendrait-il pas d'adresser à tous les membres correspondants une circulaire rédigée en termes très-généraux, et dans laquelle la Société orientale réclamerait de nouveau leur concours pour l'accomplissement de son œuvre? Cette invitation générale n'empêcherait pas d'écrire aux divers membres, particulièrement quand on aurait besoin d'être renseigné par eux sur des objets qu'on leur désignerait. Pour mon compte, messieurs, je pourrais signaler des pays intéressants que je suppose complétement ignorés sous des rapports qu'il me serait facile d'indiquer si je croyais qu'un membre correspondant, voyageant ou fixé sur les lieux, eût les connaissances spéciales pour me comprendre et me répondre. Eh bien! ce que je dis ici de certaines localités, plusieurs d'entre vous peuvent le penser de certaines autres; de telle sorte que, en somme, nous comprenons l'avantage qu'il y aurait, pour la Société, à solliciter le concours de nos membres correspondants. La commission de correspondance, d'ailleurs, aurait assez de réserve et de discernement pour ne pas donner à ses missives une fréquence indiscrète et inintelligente; contenue, au contraire, dans les limites de la discrétion et de nos besoins, cette correspondance entretiendrait des relations avantageuses de part et d'autre avec nos collègues éloignés. Après avoir sollicité ou agréé le titre qui les lie à la Société orientale, ils penseraient plus assidûment à elle en voyant qu'ils ne sont pas oubliés. Enfin, la *Revue de l'Orient*, en donnant une publicité honorable aux travaux qu'ils nous adresseraient, serait un stimulant pour leur zèle.

Si je ne me trompe, messieurs, notre Société a fait un heureux choix en prenant l'Orient pour objet de ses études et de ses méditations. De tout temps, en-

tourées des plus brillants prestiges, ces contrées, toujours chères aux poëtes et aux romanciers, fixent aujourd'hui l'attention des hommes sérieux. Il n'est pas besoin d'inspirations prophétiques pour prédire que ce siècle sera témoin d'un plus grand nombre de révolutions et de réformes en Orient que n'en ont vues plusieurs siècles écoulés. Par la double puissance de ses armes et de ses idées, l'Europe pèse, de nos jours, d'un poids énorme sur le reste de l'ancien continent. Vainement les peuplades de l'Afrique et de l'Asie, dans leur fanatisme stupide, affichent encore du mépris pour les nations d'Occident, la supériorité de celles-ci brille aux yeux de ces barbares comme l'astre qui les éclaire, et ils restent frappés d'admiration, d'étonnement ou de crainte. La civilisation européenne déborde sur l'Orient, impuissant désormais pour cette bienfaisante invasion. Voyez la Grèce, naguères courbée sous le despotisme musulman, s'ériger maintenant en monarchie constitutionnelle, et toute la chrétienté dans l'attente d'une destinée nouvelle, depuis l'isthme de Suez, jusqu'aux bords du Danube. N'est-ce pas une merveille politique que de voir le Grand Turc octroyer à ses peuples une constitution tout empreinte des principes de nos deux grandes révolutions? De la régence d'Alger, la civilisation pénétrera au sein de l'Afrique, nonobstant les déserts qui retarderont ses progrès, en isolant les populations. Déjà des souverains de la Perse et de l'Inde ont demandé des instituteurs à l'Europe; et qui sait les changements que nous sommes destinés à voir survenir en Chine, depuis que les batteries flottantes de l'Angleterre, tonnant aux portes de Péking, ont ébranlé dans ses fondements la séculaire immobilité du céleste empire! Ainsi, vous le voyez, messieurs, de graves intérêts s'agitent, de grands événements se préparent dans cet Orient auquel nous avons voué une attention toute spéciale. Placée en sentinelle vigilante de ces réformes qu'il lui est plus facile de prévoir que de diriger, la Société orientale appréciera toujours la cause de la justice, de l'humanité, de la civilisation et les intérêts de la France.

Revenant au comité de correspondance, dont j'ai cherché à faire ressortir les attributions et l'utilité, vous jugerez sans doute, comme moi, qu'il importe de le composer, de manière à pouvoir remplir sa destination, par la réunion d'hommes qui s'occupent les uns de science, les autres de littérature, les autres de beaux-arts, enfin d'industrie et de commerce. C'est afin de mieux apprécier l'aptitude de chaque membre et le concours qu'il peut prêter à la Société, qu'une lettre nous a été nouvellement adressée. Avec les réponses qu'obtiendra cette lettre, il serait facile d'établir ultérieurement des sections ou catégories qui éclaireraient beaucoup sur le choix des commissions.

Je n'ajoute qu'un mot. Dans le cas où quelqu'un de nos bienveillants collègues m'aurait destiné son suffrage pour le comité de correspondance, j'ai besoin de déclarer que les fonctions auxquelles vous m'avez fait l'honneur de m'appeler dans la dernière séance sont plus que suffisantes pour moi, et me donnent d'ailleurs un libre accès dans ce comité.

A. Lagasquie, D. M. P.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

TURQUIE. — RÉFLEXIONS GÉNÉRALES.

Nous avions bien raison d'avancer, dans l'un de nos derniers cahiers, qu'une contrée qui renferme tant d'éléments imprévus de troubles et d'agitations nous fournirait toujours une ample moisson de nouvelles et la matière incessante de réflexions tristes et amères. Nous en sommes arrivés à déplorer hautement aujourd'hui les tendances rétrogrades d'un gouvernement qui n'a semblé un moment vouloir sortir de l'ornière que pour y rentrer et s'y enfoncer plus profondément.

Il nous paraît certain que l'esprit de Rizza-Pacha, que nous avions jugé à son début avec toute l'impartialité possible, n'est pas à la hauteur de la mission presque providentielle qui lui est imposée : il est plus sûr encore que ses mains sont trop faibles pour empêcher la désagrégation des provinces qui constituent l'empire ottoman. Et cependant, quelle admirable tâche pour un ministre éclairé et bien pénétré des vrais intérêts de son pays! quelle facilité pour amener la réalisation de ses idées de progrès, si le premier ministre de Sa Hautesse les avait eues lui-même en germe dans une tête puissante et bien organisée! Avoir à conduire dans la route des améliorations sociales son jeune et noble souverain, impressionnable à tous les bons et vertueux sentiments dont une heureuse nature est susceptible, et dont Abdul-Medjid a donné si souvent la preuve dans ses paroles et dans sa conduite, quand par hasard il s'est trouvé abandonné à ses propres inspirations! Ce n'est pas que nous voulions, comme certains utopistes de notre connaissance, aider l'Orient à calquer exactement l'Europe dans ses institutions; nous nous sommes élevés trop souvent contre cette manie pour ne pas craindre d'y tomber nous-mêmes, et nous nous tenons toujours en garde contre les suggestions et les tendances de notre amour-propre européen, toujours disposé à prendre ou bien à accepter le rôle de réformateur partout où nous possédons quelque influence. Nous maintenons que la vieille foi des musulmans n'est point incompatible avec un développement nouveau d'institutions plus harmoniques avec les sociétés avancées. Nous ne voulons pour la Turquie, nous l'avons dit cent fois, qu'une réforme lente, graduée, mesurée, appropriée aux vieilles formes de l'islamisme, basée sur les principes de charité, de probité, de vénération, de respect humain qu'on rencontre dans chacune des pages du livre sacré pour les Orientaux, légué par Mahomet, et dont il a d'ailleurs puisé les meilleures doctrines dans nos livres saints. Mais, nous ne prétendons pas qu'on abuse de certains textes de ce code religieux et civil auxquels on donne un tour et une interprétation erronés pour stationner et croupir dans l'ignorance et le besoin; pour persécuter, torturer des consciences; pour jeter du mépris ou du blâme sur les croyances qui diffèrent et qui ne réclament qu'une tolérance dont elles n'abuseraient pas, car si elles sortaient de leurs voies, en obéissant à leurs tendances au prosélytisme, nous sommes de cet avis qu'il faudrait les arrêter court. Mais, en l'état actuel, il faut que le divan, non-seulement s'il veut bien mériter des peuples placés sous sa dépendance, mais encore s'il veut vivre de sa vie propre, il faut, disons-nous, qu'il allége le sort des

populations chrétiennes qui veulent bien encore reconnaître et subir ses lois politiques. Ces pensées, dont la manifestation n'est pas nouvelle dans notre bouche, nous sont suggérées par les documents qui nous arrivent de tous côtés, aussi bien que par la grande affaire de l'abolition de la peine de mort, infligée jadis aux renégats, à ces hommes faibles et timorés qui, après avoir embrassé l'islamisme, le quittaient, poursuivis par les troubles de leur conscience, pour rentrer dans le giron de l'Eglise chrétienne, qui pleurait leur abandon et aspirait à leur retour.

S'il existait au sein de la Turquie une indifférence religieuse aussi prononcée qu'on voulait bien l'exprimer naguère dans une des réunions de la Société orientale, la diplomatie européenne eût éprouvé moins de peine dans la solution de cette question, qui, d'ailleurs, et qu'on le remarque bien, ne pourrait être complète et radicale, c'est-à-dire assise sur une disposition législative nouvelle. Sachons donc nous contenter de la satisfaction obtenue, sans avoir et sans manifester la prétention de régenter et de réglementer à notre guise, et à tous propos, les peuples dont l'existence politique repose sur un ordre d'idées tout à fait différent de celui qui nous régit ; oublierons-nous que les doctrines du christianisme épuré, tel que nous le concevons aujourd'hui, n'ont pas toujours été, dans notre Europe, appliquées à la législation et au droit public mieux et plus généreusement que les prescriptions étroites et sévères de l'islamisme ne se sont incorporées à la loi civile des mahométans. Il faut savoir habilement aider les premiers pas des Ottomans vers un meilleur ordre de choses, sans avoir la prétention de les y contraindre. On doit les convaincre plutôt que les forcer. Pour arriver à ce résultat, un des moyens irrésistibles, selon nous, c'est de faire voir aux Turcs qu'on s'occupe d'eux, c'est de donner de la publicité et de l'importance aux faits blâmables et répréhensibles qui parviennent jusqu'à nous, aussi bien que nous devrons rendre pleine et entière justice aux dispositions émanées de la sublime Porte, quand elle aura prévu et empêché des excès dont tous les esprits graves à Constantinople déplorent le renouvellement. C'est là une tâche immense à laquelle nous nous livrerons volontiers, en nous efforçant de donner à la chronique des États orientaux un retentissement qu'elle n'a pas encore eu jusqu'ici : nous ne voulons plus nous borner à enregistrer simplement des faits; leur récit sera toujours accompagné, désormais, d'une appréciation que nous chercherons à rendre le plus équitable possible, aussi bien dans la sévérité que dans les éloges.

BULGARIE.

S'il faut en croire toutes les lettres qui nous parviennent de cette province la déprédation et les violences commises par les bandes d'Albanais se multiplient ou se renouvellent sans qu'on puisse y apporter un terme.

La Mœsie et la Macédoine sont parcourues et ravagées en tous sens, et depuis six mois, le gouvernement turc, qui a eu connaissance de l'état fâcheux où se trouvent ces provinces, n'a employé aucuns moyens sérieux et efficaces pour arrêter la marche de ces soldats farouches et indisciplinés. Réunis en compagnie de 150 à 200 hommes, les Albanais se livrent aux excès les plus révoltants. Nous avons sous les yeux le récit de faits si odieux qu'il est impossible que la diplomatie européenne ne s'en émeuve pas, et n'adresse point en masse des conseils d'humanité au gouvernement de la Porte. Ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit des chrétiens

molestés, pillés et ruinés, que nous élevons notre voix pour signaler ce déplorable état de choses, mais parce que cette faiblesse des autorités turques jette du discrédit sur les vues d'amélioration qu'on suppose au sultan, et de la défaveur sur les hommes chargés d'en assurer l'exécution. Qu'en résulte-t-il? c'est qu'à les voir si impuissants à l'œuvre de la régénération sociale, on les trouve incapables de rien entreprendre et de terminer quoi que ce soit de grand, d'utile et d'avantageux pour les populations soumises à leurs lois. Pourquoi ne pas dire tout de suite que le blâme rejaillit même sur les hommes d'État européens, qui, s'étant déclarés les tuteurs du gouvernement turc, doivent nécessairement, aux yeux de l'Europe, paraître responsables des méfaits que nous signalons, et que nous continuerons à exposer dans toute leur nudité.

Les indécisions du gouvernement de la Porte rendent les Albanais plus audacieux de jour en jour. Nous savons bien, et l'on a fait valoir que des troupes avaient été dirigées contre ces bandits ; mais il n'en est rien: au lieu de se porter sur les provinces ravagées, elles ont dirigé leur marche vers le sud, du côté de Monastir et de Salonique. Le mécontentement que témoignent les populations froissées pourrait bien se manifester en actes d'hostilité ou de rébellion contre un gouvernement qui s'occupe si peu de la tranquillité publique; car, après avoir porté plainte aux pachas de Niché, d'Uranie, de Lescova, et de Skoplié, après s'être donné la peine de transporter jusque sous leurs yeux les blessés et les morts, et s'être convaincu de l'inutilité d'un appel qu'on s'obstinait à ne pas vouloir entendre, l'exaspération du peuple a pris un caractère tout à fait dangereux.

En effet, le peuple s'est armé, et il s'en est suivi des collisions sanglantes qu'on ne saurait trop déplorer. Mais ce qui indigne, c'est que les autorités turques, qui devraient s'occuper activement de la répression des délits commis journellement par les Albanais, sont les premières à fermer les yeux sur leurs violences. Ces derniers vont et viennent, parcourant la contrée dans tous les sens, se vengeant ouvertement de ceux qui osent élever la voix contre leurs déprédations, sans que les pachas veuillent intervenir. Il y a plus, c'est qu'en certains endroits, les uns et les autres vivent en parfaite intelligence; l'abus alors est poussé si loin, que ces bandits interceptent tous les chemins. Sur la route qui conduit d'Ozania à Skoplié une troupe s'est organisée militairement, elle a nommé son chef, et ce chef, auquel on sait qu'elle obéit sans hésitation, est un individu désigné sous le nom de Dervich Tzar de Jetero. De ceux-là, l'audace s'est augmentée au point qu'ils ont décidé de faire une incursion jusque dans la Serbie, dont les habitants passent pour être opulents ou aisés, et promettent par conséquent un riche butin. La Serbie ne se trouvant plus sous la protection directe de la Porte, les pachas turcs se soucient fort peu du danger qui la menace et des excès qui s'y commettent. Dieu nous garde de vouloir servir d'écho à des bruits calomnieux, mais les faits parlent malgré nous et plus haut que nous, ils crient pitié et vengeance: qu'on se décide à lire la longue série des histoires lamentables qui circulent depuis une quinzaine de jours; nous citons les lieux où mille cruautés se sont commises.

A Custendol, on a enlevé cent vingt femmes après avoir égorgé leurs maris et livré leurs enfants aux passions brutales du soldat albanais. A Tetova, quatre belles jeunes filles ont éprouvé le même sort. Il en a été de même à Caponova ; au village de Drachevo, les Albanais ont dépouillé des

femmes jusqu'à la ceinture, se sont fait servir à table par elles, et encore dégoûtants d'ivresse, ils les ont violées. Ailleurs, s'adressant encore à des femmes allaitant leurs enfants, ils leur ont coupé les mamelles qu'ils ont eu l'audace d'offrir dans un panier au pacha de Scoplié. A Cattanova, ils ont tué deux marchands grecs et en ont déshonoré un troisième qui s'appelle Lyota. Ce n'est pas tout : le 26 février, les Albanais n'ont pas craint d'attaquer une ville importante, Bodovis, qu'ils ont pillée entièrement, ainsi que les villages environnants. A Madjar, gros bourg qui s'était rendu à discrétion, ils imaginèrent de faire cuire à petit feu deux hommes et une pauvre femme dont les yeux furent desséchés dans leurs cavités, transportés à Scoplié et mis en présence du pacha : celui-ci ne laissa pas même échapper un mot de compassion. A Janzicovo, ces barbares brûlèrent également une mère et ses deux fils.

Dans un autre village qu'on appelle Belembegovo-Zelo, ce fut un père ainsi que ses filles, appartenant à la famille Pascovitch, qui succombèrent victimes des atrocités dont on se rendit coupable envers eux. A Dutchenato et à Dolnié-Suchicé, la rage des Albanais s'exerça sur plusieurs chrétiens; et qu'on ne croie pas que nous ayons fini de tracer cette longue et sanglante page : nous la terminerons par le récit d'un fait que nous rencontrons dans notre correspondance privée. C'est à Rovna que s'est passée la triste scène qu'il nous reste à décrire. Un jeune Bulgare venait de se marier : ses parents, ses amis, étaient invités; les tables étaient dressées; la fiancée était prête et parée; partout et dans tous les cœurs la joie était grande, le bonheur bruyant, lorsqu'une vingtaine de Turcs pénètrent dans la salle, se ruent sur les convives, et déclarent, en apercevant la jeune épouse, qu'ils ne souffriront pas qu'une aussi belle personne devienne la proie d'un klassir giaour, c'est-à-dire d'un chien de chrétien ; et aussitôt, malgré les efforts des assistants, ils se jettent sur elle et l'enlèvent à leurs yeux. Le jeune homme, aidé de ses parents, se précipite sur les ravisseurs, et il tombe frappé de larges blessures. Nous taisons, par pitié, le sort et le nom de la pauvre fille; il suffira de savoir qu'elle appartient à une famille aisée qui ne sait plus même où la retrouver. Qu'on ne croie pas que nous nous soyons complus à retracer ces anecdotes si hideuses qu'on les croirait enfantées par une mauvaise imagination. Quand on rapporte de telles choses, c'est en affaiblir l'effet que de les accompagner d'un commentaire; seulement, nous livrons à nos lecteurs les dernières lignes de la lettre qui nous est adressée et dans laquelle nous avons puisé ces détails. « Ici, il n'existe plus aucune sûreté; la « religion, cette égide sacrée, ce bouclier protecteur, la religion a perdu sa « puissance, elle n'arrête rien. Le gouvernement a donné toute liberté aux « Albanais pour nous réduire, par des violences inouïes, à embrasser l'isla- « misme. Tous les jours ce sont des perquisitions nouvelles; on fouille nos « demeures de la cave au grenier ; miséricorde ! miséricorde ! si l'on trouve « des instruments de défense, hache, couteau, barre de fer (car, des armes « il n'en existe pas), toute la famille et le voisinage sont impitoyablement « punis. Le gouvernement turc reste spectateur impassible et froid devant « ces cruautés !... Que pouvons-nous espérer de mieux, qu'une prompte et « entière extermination ? à quelle puissance assez généreuse devons-nous « avoir recours dans notre détresse ? dites-le nous, pour l'amour du Ciel ! « nous vous en conjurons ! Mais en France, on est humain, on est pitoyable, « on est chrétien ; n'y trouvera-t-on pas des voix qui parleront pour nous,

« qui s'élèveront en faveur des pauvres Bulgares? Nous avons foi en « Jésus-Christ et à la France! »

Nous ne craignons pas de l'avouer, nous nous sommes pris à pleurer en lisant ces exclamations touchantes, et nous ne savons pas de termes assez forts, assez énergiques, pour apostropher les cabinets européens et les engager à faire cesser une situation aussi déplorable. Nous souhaitons d'être lus et entendus au loin, car, de quelque côté que vienne le secours, nous y applaudirons.

VALLAQUIE.

Nous avons appris, déjà depuis la fin de mars, le retour de M. Dashkof à Bucharest. Il venait de quitter Yassi, fort peu satisfait de ce que les Moldaves avaient pris plusieurs déterminations complétement en dehors de son avis. On dit qu'avant de partir, il a cru devoir reprocher au gouvernement de cet État la vénalité et les exactions dont on prétend qu'il est souvent coupable. Les boyards et le prince lui-même n'ont pas hésité à rejeter cette inculpation sur les juifs, contre lesquels ils s'apprêtent à prendre des mesures de répression et de sévérité. Ils veulent les empêcher de se répandre dans les campagnes, pour profiter de la détresse des paysans et des cultivateurs, en leur prêtant de l'argent à gros intérêt, et sur bonnes garanties. Il est possible qu'à cet égard les choses se passent ainsi; mais, en ce cas, les juifs seront moins coupables encore que certains boyards qui ne craignent pas d'affermer leurs terres le double et quelquefois le triple de la valeur qui leur avait été assignée jusqu'ici. On adresse généralement le même reproche aux seigneurs vallaques; et, pour n'en citer qu'un exemple, on le puise dans ce qui s'est passé relativement à la terre de *Commarni*. Cette propriété considérable fait partie du domaine appartenant au prince Bibesco. Jusqu'en 1830, elle s'était affermée 6,000 piastres seulement; on en exige et l'on en tire effectivement aujourd'hui plus de 30,000. De pareils faits, selon nous, n'auraient rien de bien significatif; nous connaissons en France et ailleurs des biens ruraux dont le prix de fermage s'est élevé dans ces proportions. On ne pourrait en tirer aucune induction fâcheuse contre le prince, si ses malheureux fermiers, loin de pouvoir acquitter leurs créances, n'étaient point sortis de chez lui complétement ruinés et spoliés de tout ce qu'ils possédaient auparavant. Toutefois, comme des causes indépendantes de la volonté du prince ont pu amener un aussi triste résultat, nous nous garderons bien, avant d'être mieux informés, d'en déverser le blâme sur sa personne.

L'opposition contre les tendances russes manifestées par le prince Bibesco s'accroît de jour en jour. Un des derniers actes de l'assemblée qui vient d'être dissoute par le prince, d'après son droit, a été le rejet, à une forte majorité, du projet de loi relatif à l'augmentation de la milice. Vingt-quatre voix contre seize se sont prononcées défavorablement aux prétentions du souverain; il en a été de même des priviléges de concessions de mines, dont on voulait gratifier une compagnie industrielle russe. Styrbey, ce frère remuant et ambitieux du prince, s'étant écrié, pendant le débat: *Croyez-vous donc, Messieurs, que le prince soit capable de trahir son pays?* l'assemblée ne crut pas devoir lui répondre autrement que par les deux actes significatifs que nous venons de citer. On doit ajouter que l'adoption des deux projets a trouvé d'autant plus d'opposants qu'ils étaient défendus par Styrbey lui-même, comme ministre de son frère, et que MM. de Villara, Jean Phi-

lippesco, Bahano et Storesco, s'étaient bien gardés de prendre la parole pour les soutenir.

Abandonné par ses ministres dans deux questions importantes, en lutte avec une chambre qui invoque les droits concédés par la constitution, et demande appui aux consulats de France, d'Angleterre et d'Autriche (usant en cela des prérogatives que lui donne l'article 53 du règlement organique), le prince Bibesco a pris sur lui de suspendre les travaux législatifs, et il s'est adressé aux cabinets de Constantinople et de Saint-Pétersbourg pour en obtenir la permission de procéder à de nouvelles élections. Nous ne voyons pas trop, il faut l'avouer, ce que gagnera le prince à l'adoption de cette mesure violente. L'opposition, si nous sommes bien informés, rentrera dans la chambre plus forte que jamais, et surtout plus hostile; on se proposerait d'entraver son projet de concessions de mines, auquel il n'a pas renoncé, par la présentation d'un autre plan, qui substituerait une compagnie anglo-française à la compagnie russe. Nous ne pensions pas que nos capitaux allassent se hasarder si loin; mais nous ne verrions pas sans une certaine satisfaction quelques-uns de nos compatriotes s'engager dans une spéculation qui ne manquerait pas de nous donner, à Bucharest et sur d'autres points de la Vallaquie, une influence dont le peuple de ces contrées ressentirait de bons effets: si nous ne devons ou ne pouvons avoir la prétention de lutter contre la prépondérance du czar, du moins nous sera-t-il permis de donner une plus juste idée de notre caractère et de la force de notre pays.

Le procès des insurgés d'Ibraïl pendant à Bucharest vient d'y être jugé, et se termine par la condamnation de vingt-six d'entre eux. On sait que la plus grande partie des accusés étaient Bulgares; parmi ceux qui sont déclarés coupables, se trouve le boyard André Desch, qui subira, comme ses compagnons d'infortune, la peine de quinze années de travaux forcés dans les salines de l'État. Dans ce procès solennel, la cour criminelle s'était réunie au divan suprême, sous la présidence du grand logothète Alexandre Villara; les individus arrêtés en dernier lieu sont les seuls qui aient été acquittés.

L'importance est grande de connaître les motifs qui ont déterminé le tribunal à traiter les accusés d'Ibraïl d'une façon aussi rigoureuse: on se permet de supposer que la Russie n'a point été étrangère à ce qui s'est passé en cette occasion; en effet, on se rappelle qu'elle avait été accusée assez hautement de vouloir soustraire les coupables à leurs juges naturels; l'issue du procès est destinée à changer la nature des idées qu'on paraissait s'être faites d'avance à cet égard. Il est difficile qu'il en soit autrement, car M. Argyropoulo, président du divan, et M. de Villara, ministre de la justice, passent, à juste titre, pour être trop fermes et trop humains pour avoir consenti à entrer si étroitement dans les vues du cabinet de Saint-Pétersbourg. On est donc forcé d'en arriver à cette réflexion que, dans le pays dont nous parlons, les gens de bien se trouvent dans la cruelle alternative ou de participer à l'iniquité, pour en affaiblir les effets, ou de se retirer devant ses empiétements. Selon nous, le choix ne peut pas être douteux; il faut qu'ils restent à leur poste pour neutraliser le mal.

L'adresse du prince Bibesco, qui a précédé la mesure de dissolution de la chambre, ne contenait que ces mots: « L'assemblée générale est close « pour cette année, et ses travaux vont cesser aussitôt. Le secrétaire général « est chargé d'instruire l'assemblée de cette disposition. » En effet, le jour

même, la chambre a été close, et chacun de ses membres est rentré dans la vie privée. Il y a certainement là plus qu'une de ces luttes d'amour-propre, fréquentes au commencement de la vie parlementaire des peuples soumis à une constitution. Nous voulons trop de bien au prince Bibesco, dont nous apprécions les hautes qualités, aussi bien que l'instruction et les lumières, pour ne pas lui donner le conseil de s'identifier davantage avec son peuple, et de ne pas croire, en toute occasion, que les représentants légaux méconnaissent ses intérêts. On parle d'ailleurs de quelques rapprochements entre lui et certains boyards, auprès desquels il se serait montré disposé à faire quelques concessions: nous voudrions que ces nouvelles pussent se réaliser; mais, comme il s'agit du sacrifice de ses affections pour le gouvernement russe, auquel on est forcé de convenir qu'il doit beaucoup, nous ne croyons pas à une conversion que nous appelons cependant de tous nos vœux.

SYRIE.

Les pachaliks d'Alep et d'Orfa jouissent, dit-on, d'une tranquillité inaccoutumée; les bachi-bozouks, cavaliers irréguliers, chargés de la police du pachalick, ont été renvoyés ou ont suivi les Arabes dans la Syrie méridionale. C'est une garantie de plus donnée à la sûreté publique. Ces soldats étaient devenus pour la contrée un sujet de troubles et d'appréhensions continuelles; car, n'ayant plus à protéger la population contre les vexations des Bédouins, ils ne trouvaient rien de mieux à faire, dans leur inoccupation, que de commettre des rapines de toute espèce, sur les gens de la campagne qu'ils sont chargés de défendre. Vedjih-Pacha doit prendre, dit-on, des mesures efficaces contre ces milices indisciplinées: sa conduite en Bosnie, où, pendant six ans, il a eu la haute direction des affaires, se maintenant à un poste délicat et difficile, à la satisfaction des habitants, offre aux habitants d'Alep l'espoir qu'il réussira dans ses projets de réforme. C'est du moins là ce que dit un article tout à fait louangeur, que nous lisons dans l'*Écho d'Orient*, journal imprimé à Smyrne. Nous aimons à croire que la lettre en question a été dictée sous la seule influence de la vérité, et que l'usage de la réclame n'a point encore pénétré jusqu'aux rives du Bosphore. Mais nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur le calme qui règne dans le pachalick d'Alep, car nous avons un correspondant dans cette ville importante, qui, chaque mois, nous tiendra au courant des événements qui s'y passent, aussi bien que de la conduite des fonctionnaires envoyés par la Porte.

Depuis les lenteurs apportées à la conclusion de l'affaire Bernier, nous sommes sur nos gardes relativement aux bonnes dispositions du pacha à notre égard. Nous ne nions pas qu'il n'ait donné, dans une occasion récente, prompte et entière satisfaction à un protégé du consul d'Angleterre; mais nous eussions voulu lui voir apporter autant d'activité à l'examen et à la solution des affaires qui regardent les Français et qui sont soumises à sa décision. Quant au Liban, les mesures prises pour assurer la tranquillité de cette contrée sont complétement inefficaces; les deux puissantes familles Habaïschi et Dahdah s'y trouvent en état d'hostilité perpétuelle, et ne marchent que les armes à la main. Déjà quatre individus, appartenant à la première, ont péri assassinés. Des représailles sanglantes ont été effectuées sur un membre de la famille Dahdah, que ses adversaires ont juré de détruire entièrement.

La création des kaimakans n'oppose aucun obstacle aux violences et aux désordres dont la population se plaint si justement ; il n'y a pas jusqu'au mode de payement de ces fonctionnaires qui ne soit mal établi. On sait qu'après les traités de 1841, les montagnards du Liban devaient payer, à titre de tribut, douze cents bourses à la Porte et deux mille trois cents à son gouvernement particulier ; cet argent devait servir à solder tous les employés, cadis et autres membres des tribunaux, dont les appointements sont réglés par la loi. Le pacha a cru devoir mettre la main sur toutes ces sommes, et il les distribue selon son bon plaisir ; par là ces kaimakans, qui devaient fonctionner d'une manière indépendante, sont devenus les très-humbles serviteurs du pacha, qui les menace à tout propos ou de destitution, ou du retranchement des honoraires. Il y a un fait plus énorme, c'est que ce même pacha, qui ne connaît pas de contrepoids à son pouvoir, ni de contrôle à ses actes, même les plus iniques, s'est emparé des rentes qui servaient aux dépenses d'intérêt général, et qu'il a forcé le kaimakan maronite à payer 180,000 piastres, prélevées sur la population, pour remplacer le revenu communal dans son emploi.

Un mot encore sur cette question des Albanais, qui se trouve sans cesse reproduite dans nos journaux.

Au nombre des arrangements conclus à Constantinople, le 7 décembre 1842, il avait été stipulé en première ligne que les troupes albanaises seraient immédiatement retirées de la Syrie. L'évacuation des corps organisés a eu lieu, la correspondance de nos consuls en fait foi. Mais des bandes sans chefs et peu nombreuses n'ont pas exécuté les ordres reçus ; et puis, tous les jours on voit arriver à Beyrout de ces soldats isolés qui se présentent à titre de voyageurs, et ils se sont reconstitués en troupe sous le commandement d'un certain Abbas, qui jouit dans cette dernière ville d'une autorité et d'une influence égales à celle du pacha. C'est le 8 février dernier, qu'au mépris des traités existants, ils sont entrés dans la montagne à la suite des troupes turques qui y avaient été envoyées pour rétablir le bon ordre un instant troublé, et ils s'y permirent les excès révoltants dont tout le monde a entendu parler et qui correspondent parfaitement à ce qui se passe en Bulgarie, de telle sorte qu'on pourrait croire ce qui n'est pas, c'est-à-dire qu'ils agissent sur l'un et l'autre point en vertu d'ordres transmis en secret et trop fidèlement exécutés. Les kaimakans se trouvent sans force et sans autorité. La division des pouvoirs administratifs dans chaque localité, confiés à un chef druse et à un Maronite, en lutte perpétuelle l'un contre l'autre, produit un effet désastreux. Ainsi, on ne doit pas craindre d'affirmer que la protection mal entendue de l'Europe aura été funeste aux populations du mont Liban qu'on croyait protéger.

C'est bien là une preuve de l'importance qu'on doit mettre à bien étudier les mœurs, les habitudes, les traditions d'un peuple, avant de lui imposer, même avec bonnes intentions, un mode de gouvernement nouveau. Ce que veut le mont Liban chrétien, c'est son vieil émir, le descendant de la famille Shaad. Il est à croire que son âge, les vicissitudes qu'il a éprouvées, la désaffection momentanée dont il a été entouré au moment de sa chute, l'auront fait réfléchir sur la conduite qu'il lui conviendrait de tenir désormais et sur les satisfactions qu'il doit à une population encore pleine de confiance en lui, malgré ses écarts et ses fautes.

MÉSOPOTAMIE.

Bassora devient insensiblement une possession anglaise; le gouvernement turc paraît peu soucieux de la lui disputer, car il n'a presque plus d'action sur cette partie de son territoire, habité par les Arabes-Montefichs, les peuples les plus insoumis et les plus redoutables de toute l'Arabie.

La manière dont les Anglais ont établi leur influence à Bassora est assez curieuse pour que nous en donnions le récit à nos lecteurs.

Bekir-Aga, l'ancien et dernier gouverneur envoyé par la Porte ottomane, avait cru devoir signaler au pacha de Bagdad, son supérieur, les nombreuses infractions commises par des Anglais aux règlements de la douane. Les bateaux à vapeur descendaient l'Euphrate au-dessous de Bassora, où ils se trouvaient en station; là, ils prenaient en remorque plusieurs bâtiments de commerce chargés de marchandises, puis ils remontaient le fleuve, passant devant la ville sans s'y arrêter, frustrant ainsi la douane des droits qui lui reviennent et qu'on est obligé d'acquitter pour tous ballots venant du dehors. Arrivés à quelques lieues de Bagdad, ils s'y arrêtaient, débarquaient leur chargement, qui n'y payait pas plus de droits qu'à Bassora. Que firent dans cette occurrence les agents de la compagnie des Indes, pour se débarrasser d'un surveillant exigeant et incommode? Ils ne trouvèrent rien de mieux que de profiter d'une maladie qui l'obligea à garder le lit pendant quelques jours, et, dépêchant en hâte le colonel Taylor à Bagdad, ils firent passer pour mort Bakir-Aga déjà en voie de guérison.

Sur la demande du colonel, et séance tenante, le pacha, croyant bien faire, remit entre ses mains le firman d'investiture du gouvernement de Bassora, qu'il l'accordait à un certain Mehemet-Aga, créature des Anglais, et s'occupant d'autant moins des affaires de sa charge, que M. Parsek, agent britannique, l'a complétement débarrassé de toute obligation à cet égard. C'est ce dernier qui tient le divan chaque matin, traite de toutes choses, paye les dépenses, encaisse les recettes, transcrit les ordonnances, etc. etc. De cette situation à la possession complète et définitive, il n'y a qu'un pas, ou plutôt c'est désormais matière à simple transaction pécuniaire. Les Anglais, au premier jour, affermeront Bassora, comme ils viennent de faire pour l'île de Bahrin, dans le golfe Persique. Mais, avant de mettre le public au courant de cette histoire, nous ne quitterons pas Bassora sans signaler à la philanthropie anglaise un fait qui n'est sans doute pas parvenu à sa connaissance. Un voyageur, à la véracité duquel nous pouvons nous fier, et qui a pu compulser les registres de la douane et de l'inscription des arrivages, nous adresse, comme document certain, un chiffre de 3,231 nègres esclaves, entrés en Turquie pendant l'année 1842 : or, sur ce nombre, 1180 ont été déposés à Bassora par des navires de la compagnie, se présentant couverts du pavillon britannique. Si l'on veut bien se rappeler la lettre de M. Rochet d'Héricourt, insérée dans ce recueil, on acquiert de plus en plus la certitude que la traite n'est abolie que pour le service des colonies. Il est à regretter que l'on n'ait pas étendu la zone des croisières jusqu'à la mer Rouge, la côte nord-est de l'Afrique et le golfe Persique. Les captures eussent été sans doute nombreuses et convaincantes.

Le pacha de Bagdad continue à se montrer l'ennemi du nom français; notre consul général est en droit de se plaindre, et M. de Bourqueney a besoin d'agir avec énergie auprès de Rizza-Pacha, afin qu'il fasse cesser ces

fâcheux conflits. Une affaire de préséance est souvent plus grave qu'on ne se l'imagine, car de sa solution peut dépendre le crédit et la considération dont jouissent nos nationaux à l'étranger, et notamment dans les États orientaux. Telle fut d'abord la cause première du différend. Ce même Nedjib, pacha de Bagdad, occupait précédemment le poste de Damas, et l'on peut se rappeler ses démêlés avec M. le comte de Ratti-Menton, qui n'avait pas tout à fait tort dans sa querelle avec lui. Espérons que M. de Loëve-Weimar n'en sera pas réduit à céder la place devant son mauvais vouloir et sa mauvaise foi.

Les négociants français à Bagdad se plaignent de nombreux denis de justice. Nedjib-Pacha leur achète des marchandises pour son compte et ne les paye pas; il leur emprunte de l'argent et ne le rend pas davantage, ou refuse de rembourser celui qui leur est dû par des rayas avec lesquels ils sont en relations d'affaires, et auxquels il l'a extorqué en promettant de payer à leur place. Ce fonctionnaire a déclaré ne pas vouloir payer un sou des dettes contractées envers les Français, dût-on faire tomber sa tête. En ce moment il tient injustement sous les verroux un protégé de la France et son fils, et il prétend exiger d'eux le prix de leur élargissement que réclame notre consul général. Voilà l'homme qui est maintenu au pouvoir par Rizza-Pacha, et dont M. de Loëve-Weimar est bien fondé à demander l'éloignement. Au reste, les Français établis à Bagdad ont suspendu toutes leurs opérations commerciales jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la satisfaction qu'ils sont en droit d'attendre de leur gouvernement; à ce sujet ils ont adressé un mémoire détaillé à la chambre de commerce de Marseille, qui doit le faire parvenir au ministre des affaires étrangères avec recommandation. On attend là-bas un heureux effet de cette intervention.

Nedjib-Pacha ne paraît pas se douter du danger qui le menace, et il vit dans la sécurité la plus complète, continuant, comme par le passé, son système de cruautés et d'exactions. Les Arabes se sont soulevés contre lui; la tribu des Maaden refuse de lui payer l'impôt, et il a fait marcher contre elle des troupes qui n'ont pas encore effectué leur retour. Quiconque connaît les localités pourrait prévoir l'issue de cette expédition mal ordonnée et plus mal conduite. Les digues qui encaissent l'Euphrate dans la partie inférieure de son cours se sont rompues sur divers points, et, comme le pacha, dans son apathie administrative, se gardait bien de les faire rétablir, le fleuve a débordé sur ses rives, et il a tout envahi. Le pays bas et plat qui se trouve depuis Babylone jusqu'à la mer est entièrement coupé par des masses d'eau, sur lesquelles naviguent de grosses barques qui vont porter leurs cargaisons jusqu'à Kerbellah. La tribu des Maaden est maîtresse des îlots formés sur certains points par l'élévation du sol ou le retrait des eaux, et il n'est pas facile de les en déloger; car les abords, embarrassés de végétaux aquatiques et de plantes grimpantes, en sont impraticables. Les Maaden, à l'abri de ces barrières naturelles, continueront donc à refuser le tribut, et toute agression de la part du pacha sera sans résultat.

PACHALICK DE MOSSOUL.

La mort de Mehemet-Pacha n'a point été suivie des troubles qu'on avait semblé craindre un moment. Le kaimakan kurde Mehemet-Pacha a pris immédiatement la direction des affaires, et tout est resté dans l'ordre. La question des Nestoriens n'est pas encore entièrement vidée; la Porte, ainsi que nous l'a-

vons déjà annoncé, a dépêché sur Mossoul un commissaire extraordinaire, chargé de faire une enquête, et qui doit être assisté, dans cette opération, par un commissaire anglais. M. Stevens, consul de Sa Majesté britannique à Samsoun, a été désigné par sir Strafford-Canning, comme un homme capable d'arriver à la connaissance parfaite de la vérité. S'apercevra-t-il que Baldar-Khan-Bey, s'étant assuré par avance de l'assentiment de ses maîtres, n'a fait que se prêter au massacre des Nestoriens. Voilà ce qui se dit hautement et ce que nous révoquerions en doute, s'il ne nous était pas revenu d'une manière à peu près sûre que les instructions à lui transmises par Kiamil, pacha d'Erzeroum, l'engageaient à se hâter dans son expédition. Baldar-Khan-Bey paraît tout à fait tranquille sur le résultat des investigations auxquelles se livrent Kiamil-Effendi, aussi bien que M. Stevens, et qui touchent à leur fin. Qu'on le remarque bien, nous ne disons pas qu'il y a un plan odieux arrêté d'avance; mais, comment expliquer que, dans quelques mois, toute la population chrétienne souffre sur trois points différents, que les Bulgares, les Maronites, les Nestoriens, aient été persécutés et massacrés en même temps, si une pensée fatale et unique ne présidait pas à ces sanglantes exécutions?

PERSE.

Les affaires traînent toujours en longueur; en attendant, et pour être prêt à tout événement, les troupes de Manoutcher-Khan se rapprochent de Moamara. Une partie de la ville de Recht est devenue la proie des flammes; sept caravansérails et presque tous les bazars ont été détruits. Ce qu'ils renfermaient de marchandises de toute espèce, et surtout de ballots de soierie, est incalculable. Recht est la capitale de la province de Ghilan, et l'une des villes où il s'opère en Perse le plus grand nombre de transactions commerciales. Nous attendons des détails sur ce funeste événement qui atteint quelques négociants de Marseille en relation avec cette contrée. Si nous n'étions certains qu'elle commence déjà à se répandre dans le public, nous hésiterions à donner la nouvelle que l'on va lire et qui peut donner une juste idée de l'esprit envahisseur des Anglais, en même temps qu'il est un bon enseignement des formes à suivre en pareil cas.

Nous avions déjà touché quelque chose, dans nos deux derniers numéros, sur l'occupation de Banador, dans l'île de Kischm. Il paraît que le golfe Persique excite la convoitise de nos voisins, qui ont trouvé dans l'île de Bahrin un lieu convenable à l'exécution de leurs desseins. La population en est nombreuse et intelligente, et elle est d'ailleurs bien connue par la célébrité de ses pêcheurs de perles; quoique administrée par des cheiks particuliers, elle n'en reconnaissait pas moins la suzeraineté de la Perse, qui la soumettait à un léger impôt. Aussi est-ce à ce souverain nominal que s'est adressé le gouvernement britannique, qui en a obtenu la concession à titre de fermage et au moyen d'une redevance annuelle assez modique. Trois bricks de guerre anglais stationnent déjà devant l'île et viennent d'y débarquer quelques compagnies et du canon. Nous croyons qu'il y a nécessité absolue pour la France d'obtenir enfin du gouvernement persan la concession d'un consul dans le golfe d'Ormus, oublié par les nations européennes depuis trop longtemps. Nous le rappellerons en temps et lieu. Si, en effet, la Perse avait attiré plus réellement notre attention, nous aurions le droit, comme l'Angleterre et la Russie, en qualité de puissance protectrice, d'a-

voir aussi un commissaire français aux conférences d'Erzeroum. N'oublions pas qu'on y traite d'un morcellement à imposer à l'empire ottoman, dont nous voulons maintenir l'intégrité; voilà ce que nous disent quelques personnes. Nous reviendrons sur ce fait, qui étonne les Orientaux eux-mêmes et qui a été longtemps l'objet de leurs remarques et de leurs conversations. Le sujet nous semble assez important pour être traité à part et d'une manière toute spéciale. Nous espérons qu'on nous saura gré de donner quelques éclaircissements sur cette question.

A. D.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons à l'instant des bords du Danube une lettre écrite en français, et qui confirme et corrobore les horribles détails que nous avons donnés sur les atrocités commises en Bulgarie par les Albanais; nous la publions dans toute son énergique originalité, sans chercher à en faire disparaître quelques incorrections, traces d'une autre langue dont le caractère pittoresque et la naïve vérité ne peuvent être méconnus.

A M. A. DENIS, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

«Monsieur,

«Persuadé d'avance que la Société orientale ne refusera pas sa bienveillance à la cause d'un peuple qui est en ce moment exposé à des persécutions et à des malheurs vraiment non mérités, je prends la liberté, monsieur, de vous adresser quelques détails sur les excès que les Albanais commettent depuis quelque temps en certaines parties de la Bulgarie.

«Le nom d'Albanais est trop connu à toutes les personnes qui s'occupent de la politique générale de l'Europe, pour qu'il soit nécessaire de décrire ici le caractère et la manière de vivre de ces hordes nomades. La férocité qu'ils exercent impunément au milieu d'un des plus beaux pays de l'Europe est la plus triste preuve de l'existence encore assez forte de cette barbarie asiatique que les puissances chrétiennes s'efforcent de faire disparaître du sein des nations.

«Il suffira de vous dire, monsieur, que, depuis plus d'un mois, les districts de Oranja et de Prokouplié, et les autres contrées environnantes, sont le théâtre des atrocités les plus sauvages. L'on raconte beaucoup d'histoires déchirantes, mais je me bornerai à vous exposer ici ce que j'ai pu apprendre d'un témoin occulaire digne de confiance.

«1° Dans le village de Madjar, non loin de Skoplié, deux hommes ont été torturés sur un feu vivant (1), et ensuite transportés devant le pacha de Skoplié.

«2° Dans le village de Jantzikovo, une femme avec un de ses fils a été également torturée sur un feu vivant, et sa mort a été instantanée.

«3° Dans le village de *Béto-Bégovo*, un vieillard et ses deux fils, connus sous le nom de Paokovtzi, ont été rôtis sur le feu, et ensuite décapités tous les trois.

«4° Dans le village de Boutizinze, trois chrétiens ont été tués.

«5° A *Dolné-Lissitzé*, deux hommes et une vieille femme ont été tués.

---

(1) *Vif* et flamboyant.

«6° Sur la rivière Vardare, un commerçant a été tué, et sa fortune, consistant en 50,000 piastres, lui a été enlevée.

«7° Dans le village de Dratchova, les Albanais ont déshabillé deux jeunes filles jusqu'à la ceinture, ensuite les ont forcées de faire ainsi nues le service de la table, puis les ont violées, et, à la fin, leur ont coupé les tétons, qui dans un panier ont été apportés au pacha de Skoplié.

«8° Dans le village de Kotzanovo, ils ont tué deux hommes et ont violé un certain Liota, âgé de plus de cinquante ans.

«9° Ils ont fait brûler un village auprès de Véléza, nommé Bachino-Sélo, où vingt maisons ont été réduites en cendres, et où un grand nombre de chrétiens ont été tués.

«10° Près de Koumanovo, ils ont tué deux commerçants de Oranja.

«11° Dans le village de Kortchévisté, trois hommes de la famille de Stankovitch ont été tués.

«Voilà, monsieur, les faits tels que j'ai pu les apprendre d'une source digne de foi; j'y ajouterai encore que tous ces Albanais ont un nommé Dervich pour chef, et qu'ils appellent cet homme *czar Dervich*.

«Ce court récit pourra faire voir au public français quelle est la triste position de nos frères de Bulgarie. La chrétienté y sera-t-elle sourde, je ne le sais pas. Mais, en réfléchissant aux efforts honorables que les puissances font pour prévenir toute effusion de sang dans les pays les plus lointains du globe, pour mettre un terme à un trafic honteux, et pour faire prévaloir partout les intérêts de la justice et de l'humanité, je dois espérer, monsieur, que les cinq grandes puissances joindront leur bons offices à la disposition excellente dont la Porte Ottomane se montre animée pour délivrer à jamais les paisibles habitants de la Bulgarie de ces invasions des Albanais. La Porte a déjà fait un pas contre les Albanais : elle a fait expédier de Constantinople quelques détachements de l'armée, et elle a chargé le général en chef de l'armée de Romélie de se porter sur les lieux des désordres; mais je ne puis pas savoir si cette menace produira un résultat satisfaisant. Ce n'est pas la première fois que les Albanais se livrent à des scènes pareilles, et ce n'est pas la première fois non plus que la Porte envoie des troupes contre eux; et partout les chétiens ne cessent pas de souffrir, plus ou moins. Il serait donc désirable de penser à des moyens beaucoup plus efficaces, ce qui me paraît bien praticable, puisque, d'un côté, la Porte se montre disposée à donner toute la protection légitime à ses sujets persécutés, et que, de l'autre côté, toutes les grandes puissances doivent avoir à cœur de soulager les souffrances de leurs frères malheureux.

«Veuillez bien agréer, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon respect profond.

S. Marinovitch, *secrétaire du sénat serbe.*

Belgrade, ce 12 avril 1844.

Nous annonçons avec plaisir aux lecteurs de la *Revue de l'Orient* un fait qui ne leur causera pas moins de satisfaction qu'à nous-mêmes. L'*ambassadeur de France à Constantinople a reçu l'ordre d'intervenir avec la plus grande énergie en faveur des populations chrétiennes de la Bulgarie.* Il est impossible que cette intervention ne soit pas efficace. A. D.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Revue.

Océanie.—Archipel de Tonga ou des Amis.—Groupe d'Ouvea (Iles Wallis).—État de ces îles avant leur conversion au christianisme. (BATAILLON.) 1
État actuel et mœurs des habitants depuis leur conversion. (MALLET.) 15
Iles Foutouna et Allofa. —Un roi qui mange son peuple. (E. DUBOUZET.) 18
Archipel de Mangareva (Iles Gambier).—Théogonie ancienne.—Conservation des idoles. — Fêtes funèbres. — Prêtres. — Gouvernement. — Famille royale.— Éducation de l'héritier du trône. —Constitution physique et caractère des Mangaréviens.—Cannibalisme.— Changements heureux survenus depuis leur conversion au christianisme. — Activité actuelle des Mangaréviens. — Production des îles Gambier. — Végétaux. — Pêche. — Amusements des Mangaréviens. (CARET.) 21
De la religion des Cambogiens. (MICHE.) 33
Inde anglaise. — Fabrication de l'opium. — Culture du pavot somnifère. (LIAUTAUD.) 37
Législation et coutumes des Indiens.—Devoirs des femmes mariées. — Extrait du *Padma-Pourana.* (J.-A. DUBOIS.) 43
Algérie. — Constitution ancienne et moderne de la propriété d'après les lois et les idées musulmanes. —Terres d'Aschour et terres de Karadj. — Domaine de l'État. — Domaine du prince. — Propriété collective. — Biens melks et biens habous. — Les Djelsas et les Mekias. — Propriété privée. — Propriété publique.— Concessions ou apanages: terres en friche, terres cultivées, mines. (A. HUGO, *extraits de documents recueillis par le ministère de la guerre.*) 47
Correspondance. — Lettre de Taïti. — Lettre de Constantinople. — Lettre de Fiume. (Louis MEYNIER.) — Lettre du Caire. (GIRAULT DE PRANGEY.) 56
Chine. — Vers à soie du chêne. (J. BERTRAND.) 68
Perse. — Quelques mots sur l'état religieux actuel de la Perse. (A. SEPSIS.) 97
Australie (Nouvelle-Hollande). — Productions singulières du pays. — Animaux. — Végétaux. — Aspect général. — Indigènes; leur constitution physique, leur caractère moral. (W. ULLATHORNE.) 115
Empire des Birmans. — Visite à Rangoun, capitale du royaume de Pégou.— Entrevue avec le gouverneur de Rangoun. — Révolutions modernes de l'empire birman. — Tharawadi, prince de Siraoudy, et roi actuel des Birmans. — Déclin de l'influence anglaise. — La nouvelle ville de Rangoun. — Famille royale. — Fertilité de l'empire birman. — Thé birman. — Population. — Culte. — Climat. — Marine, etc. (LECONTE.) 121
Esquisse de la civilisation égyptienne, 1er art. (LE BRON DE VEXELA.) 130, 317
Turquie. — Régime des prisons. — Extrait d'un rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur. (BLANQUI.) 136
Correspondance. — Lettre adressée au rédacteur en chef de la *Revue de l'Orient*, par M. HAMONT. 140
Institution des médecins envoyés en Orient. — Articles réglementaires. — Du développement de l'Institution. — Du commencement et de l'organisation

de l'Institution. — Des intérêts généraux et des fonds. — Intérêts de la France et du gouvernement. — Intérêts du christianisme ou de la civilisation. — Intérêts du catholicisme au point de vue français. — Intérêts de la science. — Des fonds. — Des intérêts particuliers des médecins envoyés et de l'Institution. (Aubert-Roche.) 147

Rapport sur le mémoire de M. Aubert-Roche, *Institution des médecins envoyés en Orient.* (Lagasquie.) 162

Statistique générale synoptique des principautés de Vallaquie et de Moldavie. — 1re partie. — Territoire, production, population. (Vaillant, de Bucharest.) 167

2e partie. — Règlement organique de 1830 et ses résultats. (Vaillant, de Bucharest.) 255, 356

Empire chinois. — Notes sur la Mantchourie. — Étendue et divisions. — Forêts. — Cerfs nombreux. — Chasse impériale. — Le condor. — Fleuves. Le Jensen. — Rigueur du climat. — Froid excessif. — Misère des chrétiens. — Les ichthyophages shagaliens. — Organisation militaire des Mantchoux. (E.-J.-F. Verroles.) 193

Commerce des Hollandais avec le Japon. — Conditions et importance actuelle de ce commerce. — Établissement de Kécima près de Nangasaki. (Favin-Lévêque.) 197

Océanie anglaise. — Adélaïde, colonie nouvelle de l'Australie. — Baie d'Akaroa à la Nouvelle-Zélande. (E. Rolland.) 200

Malaisie hollandaise. — Batavia et Samarang. — La vieille et la nouvelle Batavia. — Population. — Édifices publics. — Commerce, etc. — Environs de Samarang. — La ville. — Ses divers quartiers. — Population chinoise. — Ses mœurs. — Les Arabes et les Javanais. (C. M. et C. D.) 204

Afrique méridionale. — Excursion dans la Kafrerie. — Visite au roi Panda, chef des Kafres-Zoulas. — Un meeting de sauvages. — Justice sommaire et populaire. — Danses kafres. — Marché avec un mari zoula. — Départ subit. (A. Delegorgue.) 217

Nubie. — Une noce à Dongolah. — Population de Dongolah. — Les Dongolaouy et les Arabes. — Caractères distinctifs des deux races. — Costume des deux sexes. — Beauté des femmes. — Scarifications, tatouage. — Civilité des Dongolaouy. — Pratique de l'infibulation. — Cérémonies nuptiales. — Festin. — Danses nubiennes. — Danses égyptiennes. — Almés. — La scène de l'*abeille*. — Arrivée de la fiancée. — Contrat. — Sacrifice d'une chamelle. — Promenade par la ville. — Lutteurs. — Mariage. (E. de Cadalvène et J. de Breuvery.) 221

Agriculture des Égyptiens. (Hamont.) 235

Mélanges. — Gisement et exploitation des mines de turquoises du Khorassan. (A. Chodzko.) — Les Karapapaks. (Girard.) 249

Mission française en Chine. — Document officiel. — Instructions générales données aux délégués du commerce. 289

Côtes de la mer Rouge. — Tatjiura et les Anglais. — Décadence de Moka. — Détails sur le commerce actuel de cette ville. (Jehenne.) 296

Races du littoral de la mer Rouge. (Aubert-Roche.) 301

Abyssinie. — Arrestation à Addi-Hhoala. — Une noce à Gondet. — Situation du Tigré après la défaite d'Oubié. — Arrivée à Addi-Lagace. — On veut nous dévaliser. — Fuite matinale. — Passage à Addi-Hhoala. — On nous arrête. — Le choum Ato-Fesaye donne l'ordre de nous attaquer. —

Nous nous mettons sur la défensive. — Dépêche au chioun de Gondet. — Nous donnons un fusil à Ato-Fesaye. — Il nous le rend. — Arrivée à Gondet. — Une noce. — Description du festin. — Introduction du fiancé. — Le garçon d'honneur. — La mariée. — Les jeux. — Cérémonie du petit doigt. — Mariage. — Départ pour Bêeza. — Encore le garçon d'honneur. — La fumée. (C.-T. Lefebvre.) 309

Afrique septentrionale. — Voyage dans le Djerrid (Saharah tunisien) et le Wad-Reag. — La montagne et la ville de Zowan. — Kairouan. — La tribu des Drytes. — Hospitalité arabe. — Capsa. — Sources d'eau chaude; poissons qui y vivent. — Le dattier du Djerrid. — Le choléra. — Médecine des Arabes. — Différentes chasses aux gazelles. — Histoire d'Aly, cheik d'El-Hamma et ancien mamelouk de la garde impériale. — Ville de Tozera. — Le double lac. — Ville de Nefta. — Le henné, son usage. — Habitants du Djerrid. — Départ pour le Wad-Reag. — Culture et emploi du tabac par les hommes et par les femmes. — Plaines du Wad-Reag. — Lac Melgigg. — L'Oued-Jiddi (rivière du chevreau). — Ville de Tuggurth (Jugurtha). — Hamet-Bey. — Séjour dans le Wad-Reag, archipel d'oasis dans le désert, à vingt-deux journées de Biscara. — Retour à Tunis. (Loir-Montgazon.) 318

Mélanges. — Fable vallaque. — Le jardinier, la ronce, la traînasse et les fleurs. 342

Le bey de Tunis. (D. et H.) 344

Études sur le Liban. — Populations de la Syrie. — Intolérance des musulmans, montagnards du Liban. — Indifférence religieuse des Druses. — Agents russes. — Maronites chrétiens occupant seuls le Kasraouan, mélangés ailleurs avec les Druses, les Mutualis, etc. — Dévouement des Maronites au catholicisme et à la France. — Leur caractère. — Leur organisation féodale. — Clergé maronite. — Le patriarche Yousef Obeïch — Organisation sociale, religion et caractère des Druses. — Sommaire intéressant des événements à retracer. (Alph. Denis, *député*.) 345

Actes de la Société orientale.

Séances. — Extraits des procès-verbaux. (O. Mac Carthy.) 72, 183, 267

Nouveaux membres admis. 73, 184, 270, 369

Rapport sur le *Compte rendu des travaux de l'École de médecine du Caire.* *id.*

Complément du rapport. (A. Lacasquie.) 83

Déclaration. (A. Denis et A. Hugo.) 267

Notice sur le maréchal Drouet d'Erlon. (A. Hugo.) 271

Question des quarantaines. — Rapport de la commission nommée pour vérifier l'exactitude des chiffres posés par M. Aubert-Roche. 274

Séances. — Extraits des procès-verbaux. (Audiffred.) 366

Sur le comité de correspondance. (A. Lacasquie.) 370

Chronique des États orientaux.

Turquie, Moldo-Vallaquie, etc. (A. D.) 87, 184, 279. 372

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

SOCIÉTÉ ORIENTALE

Fondée à Paris en 1841,

CONSTITUÉE ET AUTORISÉE EN 1842, CONFORMÉMENT A LA LOI.

But de la Société orientale.

Il existe à Paris deux sociétés qui, tout en ayant de l'analogie avec la *Société orientale*, n'ont pourtant pas le même but. Ainsi, la *Société de géographie* s'occupe plus particulièrement de l'examen et de l'analyse des voyages entrepris dans toutes les parties du globe; la *Société asiatique*, bornée aux recherches sur l'Asie, s'occupe plus spécialement d'études sur les langues et les antiquités: le passé est son domaine.

La *Société orientale*, en s'occupant surtout du présent, tâche que ses travaux soient utiles à l'avenir. Elle étend ses investigations sur l'Orient tout entier, dans sa plus large acception. A l'étude de la géographie, de l'histoire naturelle, de l'ethnographie, elle joint l'examen de l'histoire orientale contemporaine, celui des religions, des lois et des institutions, l'observation des mœurs et des coutumes, l'appréciation des littératures et des sciences, et enfin l'exposé des industries et du commerce de l'Orient. Elle cherche à mettre en évidence tout ce qui dans les pays orientaux peut être utile aux progrès généraux de la civilisation et aux intérêts particuliers de la France.

La *Société orientale* est une société scientifique; mais, comme on vient de le voir, elle ne se borne pas à la *science pure et abstraite*, elle veut la *science appliquée*, car elle a été fondée dans le but: — d'explorer l'Orient moderne et d'en faciliter l'exploration, de défendre les intérêts français et les populations chrétiennes en Orient.

Ce but est vraiment national.

En effet, la Russie représente et protége l'Église grecque schismatique; l'Angleterre prépare et appuie ses progrès par le développement des communions protestantes; la France représente et doit soutenir le principe catholique et les populations chrétiennes, qui, depuis François Ier, sont habitués à compter sur la protection du Roi Très-Chrétien. L'intérêt catholique et l'intérêt français ne forment qu'un en Orient. Un des hommes les plus éminents de notre époque, M. Guizot, ministre des affaires étrangères, bien que professant la religion protestante, a reconnu positivement ce devoir de la France: « Nous avons, dit-il dans une dépêche adressée, le 16 « juin 1842, à l'ambassade française à Constantinople, à nous préoccuper de conserver « notre position, comme *protecteurs du catholicisme en Orient.* »

Cette protection n'est pas seulement un *devoir* (nous vivons dans un temps où l'on ne transige que trop facilement avec ses obligations), mais elle est encore un *droit;* « c'est à la France, dit le *budget* de 1843 (chapitre des *affaires étrangères*), c'est à « la France qu'est dévolu le DROIT *de protéger la religion catholique en Orient;* « la France ne doit négliger aucun moyen de remplir cette mission. » Le *budget* a raison: on néglige un *devoir*, mais qui voudrait abandonner un *droit?*

Droits et devoirs des membres de la Société.

Pour être admis à faire partie de la *Société orientale*, on doit justifier: soit d'un voyage en Orient, soit d'études spéciales sur cette contrée, soit de publications artistiques, littéraires, scientifiques et commerciales sur les questions orientales.

Cette justification peut avoir lieu: 1° par un mémoire lu, ou par une communication faite à la *Société orientale;* 2° par un article inséré dans la *Revue de l'Orient, bulletin de la Société.*

La proposition d'admission est faite à la Société par le conseil d'administration, d'après la demande directe du candidat ou la présentation de deux membres titulaires.

Les membres *titulaires* concourent aux dépenses de la Société par le payement d'une cotisation annuelle de 30 francs, en échange de laquelle ils reçoivent la *Revue de l'Orient.*

Le droit de diplôme est de 10 francs une fois payés.

Les membres *honoraires* et *correspondants* reçoivent la *Revue de l'Orient*, moyennant le payement d'une somme de 30 francs par an, quoique le prix d'abonnement annuel (pour les personnes étrangères à la Société) soit fixé à 36 fr., et à 50 fr., suivant les pays.

Les membres *titulaires* et *correspondants* contractent l'obligation de concourir, par leurs efforts, leurs travaux et leurs publications, au but de la Société orientale.

Les membres *correspondants* ne peuvent être choisis que parmi les personnes habitant hors de Paris. (*Voir ci-après les Statuts.*)

STATUTS.

Composition de la Société et mode d'admission.

Article 1er. — Toute personne, pour faire partie de la Société, doit justifier :
Soit d'un voyage en Orient;
Soit d'études spéciales sur cette contrée;
Soit de publications artistiques, littéraires, scientifiques ou commerciales sur les questions orientales

Art. 2. — Les membres sont distingués en titulaires, honoraires et correspondants.
Le nombre des membres titulaires est limité à 300.

Art. 3. — Toute personne qui veut faire partie de la Société comme membre titulaire doit adresser sa demande au conseil d'administration.

Art. 4. — Les membres honoraires doivent être présentés par deux membres titulaires. Cette proposition peut être adressée directement au conseil d'administration, qui la communique, avec son avis, à la prochaine séance publique de la Société : elle peut être faite également en séance publique; la Société, dans ce cas, la renvoie à l'examen, soit du conseil d'administration, soit d'une commission spéciale.

Art. 5. — Les membres correspondants ne peuvent être pris que parmi les personnes qui n'habitent point Paris. Ils sont proposés par deux membres titulaires au moins. La proposition est renvoyée à l'examen, soit du conseil d'administration, soit d'une commission spéciale.

Art. 6. — Le conseil d'administration, ou la commission, après examen des titres du candidat, choisit dans son sein un rapporteur chargé de faire connaître à la Société, dans la séance la plus rapprochée, le résultat de cet examen préliminaire.
Lecture faite du rapport, il est procédé, au scrutin secret, au jugement de la proposition.

Art. 7. — La personne admise en qualité de membre titulaire en est informée par lettre du secrétaire, qui l'invite à retirer son diplôme des mains du trésorier.
Les membres honoraires et correspondants nouvellement élus en sont informés par le secrétaire, qui leur transmet, en même temps, le diplôme de leur titre.
Tout diplôme est signé des membres du bureau.

Art. 8. — Les membres titulaires seuls sont éligibles aux fonctions actives de la Société, et font partie des commissions.
Les membres honoraires et correspondants ont droit de séance et voix consultative aux réunions publiques.
En ce qui concerne les correspondants, le droit de séance expire après six mois de domicile ou de séjour à Paris.

Conseil d'administration.

Art. 9. — Le conseil d'administration est composé du bureau et des commissions permanentes.

Art. 10. — Le conseil se réunit une fois tous les mois au moins. La convocation a lieu par lettre spéciale. Le président, ou, à son défaut, l'un des vice-présidents, dirige la délibération.

Art. 11. — Le conseil ordonne et contrôle les dépenses, établit le budget annuel, distribue le travail aux commissions permanentes, et reçoit les rapports pour les communiquer à la Société.
Il prend les mesures d'urgence commandées par l'intérêt général, sauf à les soumettre à la Société dans la séance publique qui suit immédiatement.

Art. 12. — Les commissions permanentes sont au nombre de trois :
La première est chargée des publications ordonnées par la Société;
La deuxième, de la correspondance;
La troisième, de la comptabilité.

Art. 13. La commission de publication se compose de trois membres désignés par la Société en séance publique, ou choisis par le président, si la Société n'use pas de son droit : le secrétaire et le secrétaire adjoint complètent, avec les membres désignés, la commission de publication.
La commission choisit son président parmi les trois membres désignés. Elle est chargée de la rédaction du Bulletin et des autres publications ordonnées par la Société. Elle rend compte en séance publique, tous les trois mois, de l'état de ses travaux.

Art. 14. — La commission de correspondance est composée comme celle de publication. Elle correspond avec les sociétés savantes, les voyageurs, les savants, les artistes, tant nationaux qu'étrangers.

Art. 15. — La commission de comptabilité se compose de trois membres désignés par la Société, du président et du trésorier. Les délibérations sont conduites par le

membre présent de la présidence. Elle surveille la rentrée comme la sortie des fonds, sous le contrôle spécial du conseil d'administration. Elle présente en séance générale, tous les trois mois, le mouvement de la caisse pendant le trimestre échu.

Art. 16. — Les membres des commissions permanentes se renouvellent par tiers chaque année. Les membres sortant sont rééligibles.

Bureau.

Art. 17. — Le bureau se compose du président, des deux vice-présidents, du trésorier, du secrétaire et du secrétaire adjoint (1).

Art. 18. — Le président fixe l'ordre du jour et dirige les délibérations de la Société.

Art. 19. — Le trésorier tient la comptabilité, perçoit les cotisations et droits de diplôme, règle et solde les dépenses sur le visa du conseil d'administration. Il rend ses comptes au conseil tous les trois mois. Il présente à la Société, chaque année, le premier vendredi du mois de février, un compte général.

Art. 20. — Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances : ce travail, préalablement soumis à la commission de publication, est signé du président et du secrétaire. Le secrétaire prépare le travail des séances; il signe les lettres écrites au nom de la Société, les délibérations, tous les actes, enfin, qui en émanent.

Art. 21. — Le secrétaire adjoint seconde le secrétaire dans toutes ses fonctions.

Il est chargé spécialement des archives, de la bibliothèque et des collections.

Séances générales.

Art. 22. — Les séances générales ont lieu, par lettres de convocation, les premier et troisième vendredis de chaque mois.

Art. 23. — Nul mémoire ne peut être lu en séance générale sans avoir été préalablement communiqué à la commission de publication. Si la commission est d'avis de n'en pas permettre la lecture, il en sera référé à la Société, qui prononcera.

Les mémoires lus sont déposés sur le bureau et restent aux archives.

Art. 24. — Tout rapport peut être discuté séance tenante : toutefois, la Société peut en renvoyer la discussion à une séance ultérieure.

Art. 25. — Il est fait, tous les trois mois, rappel des rapports arriérés et du nom des commissaires qui en sont chargés.

Art. 26. — Toute décision, tant dans les séances de la Société que dans celles du conseil d'administration et des commissions permanentes ou spéciales, est prise à la majorité des voix. Cependant le scrutin est secret, s'il est réclamé par trois membres dans les séances de la Société, par trois dans le conseil d'administration, et par un dans les commissions.

Élections.

Art. 27. — Tous les ans, au mois de janvier, les membres de la Société orientale sont convoqués, par lettre spéciale, pour l'élection des membres du bureau et des membres sortants des commissions permanentes.

Art. 28. — Le président et les vice-présidents titulaires sont nommés pour un an, et indéfiniment rééligibles. Le renouvellement n'atteint pas les membres honoraires de la présidence.

Art. 29. — Le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 30. — Toute élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des voix.

Publications.

Art. 31. — La Société publie un Bulletin périodique.

Art. 32. — Les mémoires, ouvrages, manuscrits et autres documents envoyés à la Société, ne peuvent être insérés au Bulletin qu'après avoir été soumis à l'examen de la commission de publication. Le rapport de cette commission est lu en séance générale de la Société, qui prononce. Les mémoires lus en séance publique peuvent être insérés au Bulletin sur l'ordre de la Société. Toute publication portera le nom de l'auteur, s'il en exprime le désir.

---

(1) Par suite d'une décision de la Société, en date du 2 février 1844, le bureau se composera à l'avenir : d'*un* président ; de *quatre* vice-présidents ; d'*un* secrétaire général ; d'*un* secrétaire archiviste ; de *quatre* secrétaires des procès verbaux ; d'*un* trésorier et d'*un* trésorier adjoint. — Les fonctions des membres du bureau et des membres des commissions permanentes SONT TOUTES ANNUELLES.

Art. 33. — La Société se réserve le droit d'envoyer un exemplaire de chaque Bulletin aux personnes et aux journaux que lui signalera le conseil d'administration.

Art. 34. — L'original de tout écrit imprimé par ordre de la Société reste aux archives. Il en est de même des manuscrits sur lesquels il est fait lecture d'un rapport. Copie de ces écrits et mémoires peut être prise par leurs auteurs et par les membres qui le désirent. La Société ne rend que les manuscrits sur lesquels il n'est point fait de rapport.

Cotisations.

Art. 35. — Le diplôme de membre titulaire est délivré par le trésorier, qui reçoit en échange la somme de 10 fr. Le membre élu doit retirer son diplôme dans le courant du mois qui suit sa nomination.

Art. 36. — Tout membre titulaire paye une cotisation annuelle de 30 fr.

Il reçoit en échange le Bulletin de la Société.

Art. 37. — La cotisation est payée par moitié, et d'avance.

Le trésorier doit prévenir, par lettre, que la cotisation est échue.

Art. 38. — Le membre titulaire qui n'a pas acquitté sa cotisation dans les trois mois qui suivent la lettre d'avis du trésorier cesse de recevoir le Bulletin, et, après une année, cesse de faire partie de la Société.

Séance publique annuelle.

Art. 39. — La Société tient une séance publique annuelle.

Toute discussion en est bannie.

Art. 40. — Une commission de trois membres sera choisie, trois mois à l'avance, pour recueillir et préparer les matériaux de la séance.

Art. 41. — Les discours et mémoires destinés à être lus à la séance annuelle seront communiqués d'avance au conseil d'administration, qui déterminera l'ordre des travaux et la durée des lectures.

Bibliothèque. — Musée. — Archives.

Art. 42. — La Société dépose dans sa bibliothèque et dans son musée les objets d'art ou de curiosité, les manuscrits et les ouvrages dont il lui est fait hommage. Le nom du donateur sera inscrit au procès-verbal, et sur l'objet par lui offert à la Société.

Art. 43. — Les pièces présentées sont envoyées au secrétariat, et sont paraphées par le secrétaire le jour même de leur arrivée.

Quand on les place au musée, à la bibliothèque ou dans le local destiné aux collections, elles sont de nouveau paraphées par le secrétaire archiviste.

Dissolution.

Art. 44. — Dans le cas où les ressources pécuniaires de la Société ne suffiraient pas à couvrir ses dépenses, il y aura lieu à dissolution.

Cette dissolution sera prononcée à la majorité des deux tiers des voix des membres présents dans une séance, où la dissolution de la Société aura été préalablement annoncée et mise à l'ordre du jour.

Dans ce cas, et après le solde de toutes les dépenses, les livres, cartes et objets scientifiques appartenant à la Société seront donnés à un établissement public français, bibliothèque ou musée, dont le choix sera fait, sur la proposition du bureau, par l'assemblée qui prononcera la dissolution de la Société.

La Société orientale tient ses séances les 1er et 3e vendredis de chaque mois, rue Duphot, n° 10, à sept heures et demie du soir.

Les lettres relatives à la Société doivent être adressées chez M. Horeau, trésorier, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 97.

SOCIÉTÉ ORIENTALE.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avril 1844.

Bureau.

Président. — M. Alphonse Denis, orientaliste, député.
Vice-présidents. — MM. le comte A. Hugo, homme de lettres;
le général comte de La Roche-Pouchin, voyag. en Orient;
A. Lagasquie, D. M. P., voyageur en Orient;
Hamont, memb. de l'Acad. roy. de méd., voyag. en Orient.
Trésorier. — M. H. Horeau, architecte, voyageur en Orient.
Trésorier adjoint. — M. A. de Kervegueu, voyageur en Orient.
Secrétaire général. — M. O. Mac Carthy, géographe.
Secrét. archiviste. — M. Jouffroy d'Eschavannes, voyageur en Orient.
Secrétaires des procès-verbaux. — MM. Audiffred, voyageur en Orient.
Le Bron de Vexela, *id.*
Aubert-Roche, *id.*
C. Formiggini, *id.*
MM. Estancelin, député. — *Président honoraire.*
Levincent, D. M. P., voyageur dans l'Hindoustan. — *Vice-présid. honor.*

Commission de comptabilité.

MM. Potonié, Bellet, Montfort.

Commission de correspondance.

MM. Fortin d'Ivry, Morpurgo, comte de Saint-Céran.

Membres honoraires.

Français.

L. Napoléon Bonaparte, Cte de St.-Leu (le prince), anc. officier de l'armée d'Orient.
MM. Arrighi, duc de Padoue (le lieutenant général), officier de l'armée d'Orient.
Aube (le comte d'), ancien ordonnateur de l'armée d'Orient.
Bataillon, évêque et vicaire apostolique de l'Océanie centrale.
Bertherzène (le lieutenant général baron), ancien gouverneur général de l'Algérie.
Bonamie, archevêque de Calcédoine, sup. général des missions de l'Océanie orientale.
Bourqueney (le baron de), ministre plénipotentiaire à Constantinople.
Bruat, capit. de vaisseau, gouverneur des établissements français dans l'Océanie.
Bugeaud de la Piconnerie (le maréchal), gouverneur général de l'Algérie.
Burignot de Varennes (le baron), voy. en Orient, ministre plénipotent. à Lisbonne.
Cerisy (de), ex-ingénieur en chef de la marine du pacha d'Égypte.
Chateaubriand (le vicomte de), membre de l'Institut (Académie française).
Cochelet, ancien consul général à Alexandrie.
Colin (le R. Père), supérieur général de la *Société de Marie* (missions de l'Océanie).
David, ancien consul général à Smyrne, député.
Dejean de la Batie, délégué de l'île Bourbon.
Delaporte, ancien consul à Mogador.
Desaix (le général), commandant le départ. de l'Yonne, officier de l'armée d'Orient.
Douarre, évêque d'Amatha, vic. apostol. de l'Océanie centrale, Nouvelle-Calédonie.
Drouyn de l'Huys, député, directeur des affair. comm. au min. des affair. étrangères.
Dubois (le R. Père), directeur des Missions étrangères, voyageur en Orient.
Duperré (l'amiral baron), pair, ancien ministre, voyageur en Orient.
Dupuch, évêque d'Alger.
Durrieu (le lieut. général baron), ancien chef d'état-major de l'armée de Morée.
Etienne (le R. Père), supérieur général de l'ordre des lazaristes, voyageur en Orient.
Eyragues (le marquis d'), ministre plénipotentiaire à Carlsruhe, voyageur en Orient.
Fabvier (le baron), lieutenant général, voyageur en Orient.
Faudoas (le lieutenant général, marquis de), ayant commandé en Morée.
Forbin-Janson (de), évêque de Nancy, voyageur en Orient.
Garnier (le R. Père), sup. général de la congrégation de Saint-Sulpice, orientaliste.
Gerams (le R. P. de), procureur général de l'ordre des trappistes, voyag. en Orient.
Guigne (de), orientaliste.

Higonet (le général baron), ayant commandé en Morée.
Hugo (Victor), membre de l'Institut (Académie française).
Jaubert (A.), pair, membre de l'Institut (Académie des inscript. et belles-lettres).
Jouffroy (le marquis A. de), président de la *Société maritime*, voyag. en Orient.
Jouy (de), membre de l'Institut (Académie française).
Julien (Stanislas), membre de l'Institut (Académie des inscrip. et belles-lettres).
Lagrenée (de), ministre plénipotentiaire en Chine.
Lajard (J.-B. Félix), memb. de l'Institut (Acad. des inscriptions et belles-lettres).
Lalande (le vice-amiral), député, voyageur en Orient.
Lamartine (Alphonse de), député, membre de l'Institut (Académie française).
Langlois (le R. Père), supérieur des Missions étrangères, voyageur en Orient.
Lavallée (Paul), dir. du commerce extérieur au min. du comm., voyag. en Orient.
Lebrun, pair, membre de l'Institut (Académie française).
Letronne, directeur des archives du royaume, membre de l'Institut (Ac. des Ins.)
Lurde (le comte de), voyageur en Orient, ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres.
Marcel, orientaliste, ancien directeur de l'imprimerie impériale.
Marcellus (le comte de), ancien chargé d'affaires à Constantinople.
Melcion d'Arc, intendant militaire, ayant servi en Algérie.
Miot (le général Jacques), ancien commissaire des guerres à l'armée d'Orient.
Moreau de Jonnès, chef des travaux de la *Statistique générale de France*.
Noé (le comte de), pair, voyageur en Orient.
Pelet (le lieutenant général baron), pair, directeur du dépôt de la guerre.
Piscatory, ancien député, ministre plénipotentiaire en Grèce.
Plaisance (le lieutenant général Lebrun, duc de), pair, officier de l'armée d'Orient.
Pompalier, évêq. de Maronée, vic. apost. de l'Océanie occidentale, Nouvelle-Zélande.
Pontois (le comte de), ancien ambassadeur à Constantinople.
Ragusa (le maréchal duc de), membre de l'Institut (Académie des sciences).
Reinaud, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).
Richemont (le général baron de), voyageur en Orient.
Rouchouze, évêque de Nilopolis, vicaire apost. de l'Océanie orientale, îles Hawaii.
Roussin (l'amiral baron), m. de l'Inst. (Ac. des sc.), anc. ambass. à Constantinople.
Saint-Simon (le marquis de), pair, anc. gouverneur des établiss. français dans l'Inde.
Schneider (le général), député, ancien chef d'état-major de l'armée de Morée.
Schramm (le lieutenant général vicomte), ancien gouverneur général en Algérie.
Sebastiani (le maréchal comte), ancien ambassadeur à Constantinople.
Sebastiani (le lieut. général vicomte Tiburce), pair, ayant commandé en Morée.
Sercey (le comte de), ancien ambassadeur en Perse.
Taylor (le baron), voyageur en Orient.
Valée (le maréchal comte), ancien gouverneur général de l'Algérie.
Vauchelle, intend. milit., directeur des aff. de l'Algérie au ministère de la guerre.
Vernet (Horace), membre de l'Institut (Académie des beaux-arts).
Villemain, pair, membre de l'Institut (Académie française).
Voisin (le R. Père), directeur des Missions étrangères, voyageur en Orient.
Walckenaer (le baron), membre de l'Instit. (Acad. des inscript. et belles-lettres).

Étrangers.

S. M. Kamehameha III, roi des îles Hawaii (Sandwich).
Aycinena (le marquis d'), ministre des affaires étrangères de l'État de Guatemala.
Bonola (le comte A.), grand trésorier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem.
Fraehn, correspondant de l'Institut, memb. de l'Acad. imp., à Saint-Pétersbourg.
Fransoni (le cardinal J.-P.), préfet de la Propagande, à Rome.
Hompesch (le comte de), président du comité direct. de la Comp. belge de colonisation.
Humboldt (le baron Alex. de), correspondant de l'Institut, à Berlin.
Krusenstern (le baron de), correspondant de l'Institut, à Saint-Pétersbourg.
Lane (W.), orientaliste, à Londres.
Lassen, correspondant de l'Institut, à Bonn.
Lepsius, orientaliste, membre de l'Institut archéologique de Rome.
Mérode (le comte Félix de), présid. du conseil gén. de la Comp. belge de colonisation.
Mezzofanti (le cardinal J.), orientaliste, à Rome.
Mourad (Nicolas), archevêque maronite de Laodicée.
Ritter (Carl), professeur de géographie à l'Université de Berlin.
Roothan (le R. P.), général de la compagnie de Jésus, à Rome.
Ruppell, orientaliste, à Francfort.
Soukias Samal, archevêque et abbé général des *Mékitaristes*, à Venise.
Vitry y Unco (Georges de), légat apostolique, évêque de San-Salvador.
Wilkinson, orientaliste, à Londres.
Wilson, président de la Société asiatique de Londres.

Membres titulaires.

MM. Ampère (J.-J.), homme de lettres, orientaliste.
Angrand, ancien consul à Malte.
Aubert-Roche, D. M. P., ex-méd. en chef au service d'Égypte, *secrét. de la Société.*
Audiffred, avocat, voyageur en Orient, *secrétaire de la Société.*
Badin (Charles), avocat, voyageur en Orient.
Bavoux (Évariste), avocat, voyageur en Algérie.
Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales.
Bellemare (Alexandre de), orientaliste.
Bellet (Auguste), négociant, voyageur à Maurice et au cap de Bonne-Espérance.
Billioux (J.-V.), ancien officier, prisonnier de guerre dans la Russie méridionale.
Bonnefond, D. M. P., ancien médecin à l'armée d'Afrique.
Borely de la Sapie, voyageur en Algérie.
Borget, peintre, voyageur en Chine.
Brahaut, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique.
Brahaut (le colonel), chef de division au ministère de la guerre.
Breton (Alain-Marie), sous-commissaire de marine, ayant servi en Orient.
Bucherz, homme de lettres, économiste.
Buchon, homme de lettres.
Bursio (Jean), homme de lettres, voyageur dans l'Amérique méridionale.
Bussières (le baron Théodore de), voyageur en Orient.
Caretta, capitaine du génie, membre de la commission scientifique d'Algérie.
Carles (Jules), avocat, auteur de travaux sur l'Algérie.
Cassas, ancien consul général en Orient.
Chazelles (le comte A. de), délégué de la Guadeloupe.
Cherubini (Salvador), voyageur en Orient.
Chennest (Alfred), voyageur en Chine.
Chennest (Ernest), voyageur en Orient.
Chodsko (Alexandre de), membre de la Société asiatique de Londres.
Chuard (Michel), professeur de sciences naturelles.
Cloquet (Jules), professeur à la Faculté de médecine de Paris, voyageur en Algérie.
Colson (Félix), voyageur en Orient.
Corcelle (de), député, voyageur en Algérie.
Coste, auteur des *Monuments du Caire* et de la carte de la basse Égypte.
Cournault, peintre, voyageur en Orient.
Daru (le vicomte Paul), député, voyageur en Orient.
Decamps, peintre, voyageur en Orient.
Delard (Auguste), capitaine de cavalerie, ayant servi en Algérie.
Denis (Alphonse), orientaliste, député, *président de la Société.*
Destappe, membre de la Société asiatique de Paris.
Deurbroucq (Gaston), voyageur en Orient.
Didot (Firmin), voyageur en Orient.
Drouin de Bouville (de), voyageur en Orient.
Dufey (de l'Yonne), homme de lettres.
Dulaurier (Ed.), professeur de langues malaise et javanaise à la Bibliothèque royale.
Durand de Villers (Paul), capitaine du génie, ayant servi en Algérie.
Durfort-Civrac (le comte Henri de), voyageur en Orient.
Estancelin, député, *président honoraire de la Société.*
Eyriès, membre de l'Institut (Ac. des inscriptions et belles-lettres).
Favre (Léon), négociant, membre du bureau de la réunion *Chino-Parisienne.*
Fayet (le baron N. de), ancien député.
Ferret (A.), capitaine d'état-major, voyageur en Abyssinie.
Flandin (E.), peintre, voyageur en Perse.
Florent (F.), membre de la Société asiatique de Paris.
Flury-Herard, agent des consuls à Paris.
Fonfride (de), voyageur en Orient.
Formiggini (B.-C.), voyageur en Orient, *secrétaire de la Société.*
Fortin d'Ivry, voyageur en Orient.
Fouqueau de Pussy, voyageur en Algérie.
Fouquet (L.-V.), peintre, voyageur en Orient.
Froberville (Eugène de), membre de la Société de géographie.
Gaimard (J.-P.), chirurgien de 1re cl. de la marine royale, voyag. autour du monde.
Galibert (Léon), homme de lettres.
Galinier, capitaine d'état-major, voyageur en Abyssinie.
Girardin (É. de), député.
Giraut de Prangey, voyageur en Orient.

Gontaut-Saint-Blancard (le marquis de), voyageur en Orient.
Goupil-Fesquet (Frédéric), peintre, voyageur en Orient.
Gracia (le père Mathias), missionnaire apostolique de l'Océanie orientale.
Granal (Pierre), littérateur, voyageur en Orient.
Granier de Cassagnac, publiciste, homme de lettres.
Hamont, anc. direct. des haras et des établis. vét. d'Égypte, *vice-présid. de la Soc.*
Hommaire de Hell, ingénieur civil des mines, voyageur en Orient.
Horeau, architecte, voyageur en Orient, *trésorier de la Société.*
Houry (C.-B.), homme de lettres, orientaliste.
Hugo (le comte Abel), publiciste, homme de lettres, *vice-président de la Société.*
Jaurès, lieutenant de vaisseau, voyageur dans les cinq parties du monde.
Joly de Lotbinière, voyageur en Orient.
Jouffroy d'Eschavannes, ancien officier de marine, *secrét. archiviste de la Société.*
Kerveguen (Aimé de), voyageur en Orient, *trésorier adjoint de la Société.*
Laborde (le comte Léon de), membre de l'Institut, voyageur en Orient.
Labouère, peintre, voyageur en Orient.
Labourdonnaye (le comte de), voyageur en Orient.
Lagasquie, D. M. P., voyageur en Orient, *vice-président de la Société.*
Lalaubie (Henri de), avocat.
La Rochepouchin (le gén. comte de), voy. en Orient, *vice-président de la Société.*
Lebas, ingénieur de la marine, chargé de la translation de l'obélisque du Louqsor.
Le Bron de Vexela, ancien officier au service d'Égypte, *secrétaire de la Société.*
Lefebvre, lieutenant de vaisseau, voyageur en Abyssinie.
Lefueur, architecte, archéologue orientaliste.
Leuret, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre.
Levincent, D. M. P., voyag. dans l'Hindoustan, *vice-présid. hon. de la Société.*
Linche (de), Vallaque.
Loir-Montcazon, D. M., voyageur en Afrique et en Orient.
Louis, membre de l'Académie de médecine, voyageur sur les bords de la mer Noire.
Mac Carthy (O.), géographe, *secrétaire général de la Société.*
Marey-Monge (Alphonse), voyageur en Chine.
Massol, homme de lettres, voyageur en Orient.
Merle (le baron J.), économiste, auteur de travaux sur l'Inde anglaise.
Michel de Tretaigne (le baron), inspecteur adjoint du Conseil de santé.
Montalembert (le comte de), pair, voyageur en Orient.
Montfort, peintre, voyageur en Orient.
Moreau (de Tours), D. M. P., voyageur en Orient.
Morey, architecte, voyageur en Orient.
Morot, voyageur en Orient.
Morpurgo, D. M., ancien membre du conseil supérieur de santé de l'empire turc.
Obert, agent général de la Compagnie belge de colonisation.
Olloba d'Ochoa (Charles), voyageur en Orient.
Onffroy (le vicomte), voyageur en Orient, ex-commandant des Maronites.
Pagès (Léon), bibliothécaire de la Société asiatique.
Pauthier (G.), homme de lettres, orientaliste.
Pieyre (le baron Albert), voyageur en Russie.
Potonié (D.), négociant, président de la réunion *Chino-parisienne.*
Poujade (Élisée), voyageur en Orient.
Pouzin, D. M. P., voyageur en Orient.
Roberts (G.), D. M., voyageur dans l'Hindoustan.
Rochet (Louis), statuaire, orientaliste.
Rochet d'Héricourt, voyageur dans le royaume de Choa (Abyssinie).
Rodier, correspondant de la Compagnie belge de colonisation.
Roland-Gosselin (Gustave), avocat, voyageur en Orient.
Ronzières (Alfred de), homme de lettres, économiste.
Rousseau (Joachim), géographe attaché au dépôt de la guerre.
Saint-Céran (le comte de), voyageur en Orient.
Sainte-Croix-Pajot, voyageur en Orient.
Soutzo (le prince Jean), chargé d'affaires de Grèce à Paris.
Taconet (Eugène), directeur du journal *l'Univers.*
Tamisier (Maurice), voyageur en Abyssinie.
Tulasnes (J.), conseiller-correspondant de la Compagnie belge de colonisation.
Urbain (Ismaël), interprète à l'armée d'Afrique, orientaliste.
Vaillant, de Bucharest, voyageur en Orient.
Valon (le vicomte Alexis de), voyageur en Orient.
Warnier (A.), D. M., chirurgien militaire, ayant servi en Algérie.

Membres correspondants.

France.

MM. VARAGNAT, ord. du service des paquebots du Levant, à Marseille.
MIÈGE, consul général et agent du min. des aff. étrangères, *id.*
LESSON (R.-P.), pharm. en ch. de la mar., V. autour du monde, à Rochefort.
LAPÈNE (É.), l.-col. au 5e rég. d'art., ayant servi en Algérie, à Metz.
BILLING (le baron), ancien consul général à Alexandrie, à Paris.
MAZAS (Alex.), anc. officier d'état-major, voyag. en Orient, à Tours.
POUJOULAT, homme de lettres, voyageur en Orient, à Ecouen.
BREUVERY (J. DE), voyageur en Orient, à S.-Germain-en-Laye.
BENONI-DARONDEAU, ing. de marine, voyageur en Orient, à S.-Germain-en-Laye.
GARABED (l'abbé), prêtre arménien, (en ce moment) à Paris.
RIGAULT DE GENOUILLY, anc. ing. de la mar. à l'arm. d'Or., à Versailles.
BIANCHI, ancien secrétaire interprète du roi, à Chatillon.
ROTALIER (Charles DE), anc. officier ayant servi en Algérie, à Besançon.
JOYAU (F.) conseill. hon. à la cour royale de Pondichéry, à Lille.
MOIGNO (le R. P.), orientaliste, corresp. de l'Observ. de Rome auprès de l'Ob. de Paris.

Angleterre, Hollande, Belgique.

WASHINGTON (le cap.), secrét. de la Société de géographie, de Londres.
MIMAUT (A.), ancien vice-consul à Yassy, consul, à Rotterdam.
SAUVEUR DE LA CHAPELLE, ancien consul à Tifflis, consul, à Ostende.
PUYDT (Remy DE), colonel du génie, à Bruxelles.
VANDENBERCHE DE BINCKUM (le chev.), conseill. provincial, *id.*
FRANCKEVILLE (le R. P. Ch.), provinc. de la comp. de Jésus, à Gand.
BONE (le R. P.), supérieur du collége de Saint-Michel, à Bruxelles.

Savoie, Italie.

DAVAT, médecin, voyageur en Orient, à Aix (en Savoie).
VECCHI (Félix DE), voyageur en Orient, à Milan.
BRENIER (le baron), consul général, à Livourne.
LA ROCHEPOUCHIN (le colonel comte J. DE), voy. en Orient, à Lucques.
MORTEMART DE BOISSE (le baron DE), à Pietra-Santa (Toscane).
SERRISTORI (le gén. comte DE), voyag. en Orient, gouvern. à Sienne.
RONCHIVECCHI, orientaliste et économiste, à Florence.
GRABERG DE HEMSO (le comte DE), correspond. de l'Institut, *id.*
BRIZZI (le capitaine), voyageur en Orient, à Arezzo.
GHERARDI DRAGOMANNI (Fr.), orientaliste, à Borgo-S.-Sepolcro.
SECCHI (le Père), orientaliste, à Rome.
BLONDEL, ancien consul général de Belgique à Alexandrie, *id.*

Espagne.

LESSEPS (Ferdinand DE), ancien consul à Alexandrie, consul, à Barcelone.
CASTELLANOS (Sébastien), ancien consul en Orient, à Madrid.
ESTÈVE (Louis), voyageur en Vallaquie et en Moldavie, *id.*
NAVARRETE (M. F.), directeur du Depôt hydrographique, *id.*
ANGRAND (Léonce), consul, à Cadix.

Méditerranée et Adriatique.

SONTAG (DE), consul, à Malte.
RYLLO (le Père), missionnaire, voyageur en Orient, *id.*
DESPRÉAUX DE SAINT-SAUVEUR, consul, à Corfou.
HERSANT, consul, à Palma (Iles Baléares).
FRANQUEVILLE (DE), consul, à Venise.
MEYNIER (Louis), docteur ès sciences, à Fiume.
MEYNIER (Charles), négociant, *id.*
BLANCHET, consul, à Trieste.
PAPSCH (J.), voyag. en Orient, memb. du *Lloyd autrichien*, *id.*
CARRARA (l'abbé F.), direct. du musée de Salone, prof. d'hist., à Spalatro.

Grèce.

GUILLOIS, chancelier de légation, à Athènes.
BOUROS, directeur de l'instruction médicale, *id.*
BREST (L.), vice-consul, à Milo.
DUCLOS, vice-consul, à Patras.
ROUJOUX, consul, à Syra.

Russie d'Europe et Russie d'Asie.

Brossset, membre de l'Académie impériale,	à Saint-Pétersbourg.
Roux de Rochelle (Jules), consul,	à Moscou.
Pacault, professeur et lecteur de l'Université impériale,	*id.*
Challaye (Adolphe), consul,	à Odessa.
Millanta (Lucien de), consul général de N. S. P. le Pape,	*id.*
Castillon (le vicomte de), consul,	à Tiflis.
Erdman, professeur à l'Université impériale,	à Kasan.

Turquie d'Europe.

Cadalvène, directeur de la poste,	à Constantinople.
Cor, premier drogman de l'ambassade française,	*id.*
A. Dantan, drogman *id.* *id.*	*id.*
Vérolot, médecin attaché à l'hôpital franc de Péra,	*id.*
Castagne, consul honoraire, chancelier de l'ambassade,	*id.*
Leleu (l'abbé), supérieur de la mission des Lazaristes,	*id.*
Robert (Louis), ancien directeur des quarantaines turques,	*id.*
Bernard (C. A.), directeur de l'Ecole de médecine,	*id.*
Gillet, consul,	à Salonique.
Vattier de Bourville, chancelier du consulat,	*id.*
Billecocq (Adolphe), consul général,	à Bucharest.
Codrika (de), consul,	à Belgrade.
Marey-Monge (Alfred), élève consul,	*id.*
Hubert, consul,	à Yassi.

Turquie d'Asie.

Hilier, consul,	à La Canée.
Charpin, médecin français,	à Candie.
Fourcade, consul,	à Larnaca (Chypre).
Ségur-Montaigne (le vicomte de), consul général,	à Smyrne.
Nerciat (le baron de), secrétaire interprète du roi,	*id.*
Soulange-Bodin fils, vice-consul,	*id.*
Bargigli (Joseph), négociant, consul général de Toscane,	*id.*
Outrey, consul,	à Trébisonde.
Poujade, consul,	à Tarsous.
Devoize (Antoine), consul,	à Damas.
Tippel (Edouard), consul, gérant du consulat,	*id.*
Rousseau, correspondant de l'Institut,	à Alep.
Guys (Henri), consul,	*id.*
Bandini de Pitti (le chev.), délégué en France du couvent	de Jérusalem.
Lantivy (le comte de), consul,	à Jérusalem.
Bourée, consul,	à Beyrouth.
Lautour, médecin au lazaret,	*id.*
Lorve-Veimars, consul général,	à Bagdad.
Riccadonna (le Père), missionnaire S. J.,	à Mossoul.
Botta (Paul), naturaliste, consul,	*id.*
Geoffroy (Lucien), vice-consul,	à Latakié.
Goepp (T.-C.-E.), consul,	à Erzeroum.
Crespin, consul,	à Brousse.
Gerolamo (le R. Père), supérieur du couvent	du Mont-Carmel.
D'Ognisanti (le frère Charles), délégué du couvent	du Mont-Carmel.

Perse.

Sepsis, négociant,	à Recht (Ghilan).
Ferrier, général au service de Perse,	en Perse.
Semineau (le général), command. le génie et l'artillerie,	en Perse.

Hindoustan et Indo-Chine.

Roussac, négociant, agent consulaire,	à Bombay.
Colons (de), négociant,	à Pondichéry.
Dupuis (l'abbé), missionnaire apostolique,	*id.*
Hostein, capitaine du port,	*id.*
Jourdain, capitaine de frégate, chef du comptoir de	Yanaon (Inde).
A. Mottet, capitaine au service du Nizam,	à Hyderabad (Inde).
Deschambeaux (Georges), négociant,	à Madras.
Testa (François), négociant,	à Tranquebar.
Dumaine (Charles), consul,	à Calcutta.

CHARBONNAUX, missionnaire apostolique,	dans l'Hindoustan.
MICHE (l'abbé), directeur du collége chinois	de Poulo-Pinang.
CHAIGNEAU (E.), consul,	à Singapour.

Chine.

DUBOIS DE JANCIGNY (le colonel), chargé d'une mission	en Chine.
RATTI-MENTON (le comte DE), consul général,	*id.*
CHONSKI, orientaliste polonais,	à Macao.
CHALLAYE, vice-consul,	à Canton.
CALLY, voyageur en Orient,	*id.*
TASTÉ, négociant,	*id.*
DURAND junior, négociant,	*id.*
BERTRAND (J.), missionnaire apostolique,	en Chine.
VERROLES (Emmanuel), év. de Colombie, vic. apostolique de	Mantchourie.

Algérie.

GUYOT (le comte), directeur de l'intérieur,	à Alger.
DUSSEL, secrétaire général de la direction de l'intérieur,	*id.*
VESINS (le comte DE), maire de la ville,	*id.*
SUCHET (l'abbé), vicaire général,	*id.*
ANTONINI, médecin en chef de l'armée d'Afrique,	*id.*
GUYON, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique,	*id.*
HOREAU, pharmacien en chef de l'armée d'Afrique,	*id.*
DAUMAS, chef d'escadron, directeur des affaires arabes,	*id.*
PELISSIER (le colonel), sous-chef d'état-major gén. de l'armée,	*id.*
DUROC (Ferdinand), peintre et orientaliste,	*id.*
BERBRUGGER, correspondant de l'Institut, bibliothécaire,	*id.*
BLONDEL, directeur des finances,	*id.*
MARCOTTE, inspecteur des finances,	*id.*
BOUTELIER, conseiller à la cour royale,	*id.*
SAINT-GENIS (Henri Flour DE), inspecteur de l'enregistrement,	*id.*
LEPESCHEUX, inspecteur de l'instruction publique,	*id.*
DUPLAN, directeur des poids et mesures,	*id.*
LAURAS, docteur en médecine, pharmacien aide-major,	*id.*
LAVOLLÉE, notaire,	*id.*
AUBER (Auguste), architecte du gouvernement,	*id.*
GOMOT (F.), auteur de l'Annuaire de l'Algérie, propriétaire,	*id.*
LEBLANC DE PRÉBOIS, capitaine d'état-major,	*id.*
PHARAON (Joanny), interprète,	*id.*
ROLAND DE BUSSY, directeur de l'imprim. du gouvernement,	*id.*
POTIER (Athanase), lieutenant d'artillerie,	*id.*
CHANCEL (Ausone DE), voyageur en Algérie,	*id.*
LAMORICIÈRE (le gén. DUCHAUT DE), comm. la province,	à Oran.
BERTIER DE SAUVIGNY, sous-directeur de la province,	*id.*
LESSEPS, maire de la ville,	*id.*
SOUBEYRAN, sous-directeur de la province,	à Bone.
PÉPIN, maire de la ville,	*id.*
VIRTE (le chevalier Léopold DE), officier d'état-major,	*id.*
TOUSSENEL, commissaire civil,	à Bougie.
DESVAUX, capitaine au 3e régiment de chasseurs d'Afrique,	à Constantine.
DU TEIL (le baron Charles), commissaire civil,	à Boufferik.
MAREY (le général), commandant la province,	à Tittery.
NEVEU (E. DE), cap. d'état-maj., memb. de la comm. scientif.,	en Algérie.
DUVIVIER (le général),	*id.*
CAVAIGNAC (le colonel),	*id.*
VIALAR (le baron), propriétaire,	*id.*
BOUTET, officier à la légion étrangère,	*id.*

Maroc et Régences barbaresques.

NION (DE), consul général et chargé d'affaires,	à Tanger.
PÉLISSIER (Edmond), consul,	à Mogador.
ROUSSEAU (Alphonse), chancelier interprète du consulat,	*id.*
CORNILLE, voyageur en Orient,	*id.*
LAGAU, consul général et chargé d'affaires,	à Tunis.
VAN GAVER, négociant,	*id*
DELAPORTE, élève consul,	*id.*

MERIEL, D. M., ex-médecin du bey,	à Tunis.
LAVELAINE (le colonel), chargé de l'instruction des troupes,	*id.*
HELOUIS-JORESSE, consul,	à Sousse.
BOURBOULON, consul général et chargé d'affaires,	à Tripoli de Barbarie.

Égypte et mer Rouge.

CLOT-Bey, inspecteur en chef du service médical,	en Égypte.
LINANT-Bey, ingénieur chargé des travaux du Nil,	*id.*
LAMBERT, directeur des mines,	*id.*
REFFAT-Éffendi (le cheyk), chef de l'école des langues,	à Alexandrie.
DANTAN (Scipion), premier interprète du consulat général,	*id.*
RUISNARES, négociant,	*id.*
ROUFFIO, négociant, voyageur en Orient,	*id.*
ABD-EL-RAHMAN-ZEKI-Éffendi, poëte et littérateur,	*id.*
GIRARDIN, directeur de la poste française,	*id.*
JOUANNIN fils, chancelier interprète du consulat général,	*id.*
VATTIER DE BOURVILLE, consul,	au Caire.
VARIN-Bey, directeur de l'École de cavalerie,	*id.*
VERDOT, médecin, vaccinateur en chef,	*id.*
PRUNNER, médecin bavarois,	*id.*
PERRON, médecin, directeur de l'École de médecine,	*id.*
CHERDUFAU, médecin en chef au service du pacha,	*id.*
COSTA, agent consulaire,	à Suez.
FRESNEL, consul,	à Djeddah (mer Rouge).

Iles de l'Afrique et Afrique méridionale.

DARVOY, consul,	à l'île Maurice.
TOCHÉ (Jules), négociant,	*id.*
MAS DE SAINT-MAURICE, capitaine de port à Saint-Denis,	île Bourbon.
DELASTELLE, négociant français et planteur,	à Madagascar.
RANC, capitaine de corvette, commandant,	à Mayotte.
DELEGORGUE (A), de Douai, naturaliste, voyageur,	en Kafrerie.

Amérique.

MOLLIEN, consul général,	à La Havane.
JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, anc. consul à Tarsous, consul,	à Santo-Domingo.
GUILLAUMOT (le lieut. colonel), directeur colonial à Santo-Thomas de Guatemala.	
FÉRY (E.), voyageur en Algérie, (en ce moment)	à Santo-Thomas.
DUBOIS DE SALIGNY, chargé d'affaires,	au Texas.
JACQUEMONT, consul,	à Panama.
E. DAVID, consul général et chargé d'affaires,	à Caracas.
LEMOYNE, consul général et chargé d'affaires,	à Lima.
VILLAMUS, consul,	à Arequipa.
DOUMER (l'abbé), supérieur de la maison des pères français,	à Valparaiso.
HUET (Albert), consul,	*id.*
CAZOTTE (DE), consul général et chargé d'affaires,	à Sant-Yago de Chili.
MARCESCHEAU, consul général,	à Chuquisaca (Bolivie).
RAYBAUD (Max.), voyageur en Orient, consul,	à Bahia.
PIKERING (John), de Boston, président de la *Société orientale américaine.*	
JENKS (William), de Boston, vice-président,	*id.*
STUART (Moses), d'Andover, *id.*	*id.*
ROBINSON (Edward), de New-York, *id.*	*id.*
GREENOUGH (William), de Boston, secrétaire,	*id.*
GARDNER (Francis), de Boston, *id.*	*id*
SUMNER (Georges), de Boston, statisticien, voyageur en Orient.	

Océanie.

BARROT (Adolphe), consul général,	à Manille (Philippines).
FARAMOND, consul,	à Sydney.
ULLATHORNE (le docteur W.), vicaire général,	*id.*
HAALILIO (Timoteo), secrét. privé du roi Kamehameha III,	à Honoloulou (I. Hawaii).
RICHARDS (William), interprète du roi Kamehameha III,	à Lahaina (*id.*).
BRINSMADE (Pierre-A.), consul des États-Unis,	à Oahou (*id.*).
DUDOIT (Jules), consul,	aux îles Hawaii.
GIRAUD junior, peintre attaché à l'expédition française,	aux îles Marquises.
LESSON (P.-A.), chirurgien de 1re classe,	*id.*
CARET (François d'Assise), missionnaire apostolique,	à Mangareva.

MORENHOUT, consul, à Taïti.
DUBOUZET (J.-F.-E.), capitaine de corvette, en station, dans l'Océanie.
MALLET (St.-L.), capitaine de corvette, *id.* *id.*

En voyage.

MONNOT-ARBILLEUR, ancien gérant du consulat de France à Tifflis (Géorgie).
VAILLANT (P.-L.), voyageur en Orient.
MONTIGNY (DE), voyageur en Orient.
BORÉ (Eugène), voyageur en Orient.
LAURENT (Achille), homme de lettres, voyageur en Orient.
SIERAWSKI (le général), voyageur en Orient.
BÉRAL DE SÉDAIGES (Amand), lieut. de vaiss., voyag. dans les cinq parties du monde.
KERVEGUEN (Édouard DE), *id.* *id.*
LEMOYNE DE MARCON (le comte), *id.* *id.*
BOSIAS, Moldo-Vallaque, voyageur en Orient.
MALIGNT, voyageur en Orient.
LIAUTAUD (A.-P.-J.-L.), chirurgien de marine, voyageur dans l'Hindoustan.
JEMENNE (A.-C.), capitaine de corvette, voyageur dans la mer Rouge.
LECONTE (François), capitaine de corvette, voyageur dans l'Indo-Chine.
GIRARD, négociant, voyageur en Orient.
FAVIN-LEVÊQUE, capitaine de corvette, voyageur dans l'Indo-Chine.
ROLLAND (Emmanuel), chirurgien de marine, voyageur dans l'Océanie.
D'ARBADIE (Antoine), voyageur en Egypte et en Abyssinie.
HOMBRON, D. M., chirurgien de marine, voyageur autour du monde.
DE LAMOTTE-PIQUET (le comte), lieutenant de vaisseau, voyageur autour du monde.
FESSART (Hipp.), avocat, voyageur en Orient.

MEMBRES DÉCÉDÉS

DEPUIS LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

Membres honoraires.

MM. Le comte DE CHABROL-VOLVIC, pair, ancien préfet de la Seine.
ROSELLINI, orientaliste, professeur d'archéologie, à Florence.
Le marquis DE FORTIA D'URBAN, membre de l'Institut.
Le maréchal DROUET comte D'ERLON, ancien gouverneur général de l'Algérie.

Membres titulaires.

MM. Nestor L'HÔTE, voyageur en Orient.
CASSIN, membre de plusieurs sociétés savantes.

Membres correspondants.

MM. GAUTHIER D'ARC, orientaliste, consul général à Alexandrie.
FABREGUETTES, consul à Malte.
DE BERRUYER, ancien officier de l'armée d'Afrique.
URIOSTE DE LAHERAN, secrétaire de légation à Guatemala.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

Chez DELAVIGNE, libraire de la Société orientale, rue des Beaux-Arts, 8.

En vente :

DE DELHI A BOMBAY, *Fragment d'un Voyage dans les provinces intérieures de l'Inde*, en 1841; par M. le docteur G. ROBERTS, membre de la Société orientale de Paris, chargé par M. le ministre de l'Instruction publique d'une mission dans l'Asie centrale, publié par la *Société orientale*. — Paris, in-8°, 1843; typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 36. — Prix : 3 fr. 50 c.

Sous presse :

ITINÉRAIRES DE L'ORIENT, ou GUIDES PRATIQUES DU VOYAGEUR EN ORIENT.

Ces Itinéraires, divisés en quatre parties, qui paraîtront successivement, formeront un fort volume de 600 pages (grand in-12 compacte).

1re PARTIE. — Algérie, Maroc; Régences Barbaresques : Tunis, Tripoli, etc.; Navigation à vapeur dans la Méditerranée; Routes de l'intérieur de l'Afrique.

2e PARTIE. — Egypte, Arabie, Côtes de la mer Rouge, Terre Sainte (Jérusalem); Syrie, Perse; Routes de l'Europe dans l'Inde.

3e PARTIE. — Grèce, Archipel, Asie Mineure, Turquie d'Europe, pays Slaves, Russie méridionale et asiatique; côtes de la mer Noire.

4e PARTIE. — Hygiène, médication, habillement, alimentation et acclimatement du voyageur en Orient.

REVUE DE L'ORIENT.

Bulletin de la Société orientale.

La REVUE DE L'ORIENT paraît du 15 au 20 de chaque mois, par cahier de 4 à 8 feuilles grand in-8°.

M. A. Denis, député, président de la Société, est le Rédacteur en chef de la REVUE DE L'ORIENT.

M. A. Hugo, vice-président, en est le Rédacteur en chef adjoint. Il est spécialement chargé de l'administration de la REVUE DE L'ORIENT. Tout ce qui a rapport à la Revue doit lui être adressé (*franco*) rue Sainte-Anne, 67.

L'ORIENT. — *Extrait du 1er cahier de la* Revue de l'Orient.

A nos yeux, l'Orient n'est pas circonscrit dans cette limite idéale où les géographes du siècle dernier comprenaient seulement les contrées dites du *Levant*, c'est-à-dire les possessions de l'empire turc situées sur le littoral de la Méditerranée. Il commence à la ligne que trace, d'un pôle à l'autre, le méridien de Paris, et s'étend, en remontant le cours du soleil, jusque dans la mer Pacifique, aux derniers groupes des îles de l'Océanie, au delà desquelles on trouve l'Amérique, qui, pour nous, forme la région occidentale du globe.

Notre Orient comprend toutes les contrées européennes du bassin de la Méditerranée qui sont en rapport avec les contrées africaines et asiatiques situées sur les bords de cette mer : la Grèce et ses îles; la Turquie d'Europe et ses annexes; la Valachie, la Serbie, la Moldavie; les possessions autrichiennes sur l'Adriatique; les possessions anglaises, Malte et les îles ioniennes;

Tout ce qui vit, enfin, ou fonde des espérances sur ce qu'on appelle encore aujourd'hui le commerce de l'Orient;

L'Algérie, qui, pour la France, a un intérêt particulier;

L'Egypte, qui a vraiment une importance orientale;

La Russie méridionale d'Europe, qui domine le bassin de la mer Noire;

L'Asie tout entière, du nord au sud; de la mer Glaciale à la mer des Indes, de la Méditerranée à la mer du Japon;

Le Japon et son archipel;

L'Arabie et la mer Rouge, devenue importante depuis qu'elle est sillonnée par des lignes de bateaux à vapeur;

Le bassin du golfe Persique, où se jette l'Euphrate, autre route de l'Inde;

L'Afrique orientale, centrale et méridionale, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au cap Gardafui, depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'au port de Suez;

Les îles de Madagascar, de Bourbon, et cette île Maurice que nous voudrions encore appeler l'île de France;

L'Océanie entière; les îles de la Sonde, Java, Bornéo, Sumatra, où sont les possessions hollandaises; les îles Célèbes et Moluques; les Philippines, que possèdent les Espagnols; la Nouvelle-Guinée et les îles de la Papouasie; l'immense Australie, cette île continentale encore inexplorée, où les Anglais ont fondé des établissements pénitentiaires; la terre de Van-Diemen et la Nouvelle-Zélande, qui renferment déjà d'importantes colonies pastorales et agricoles; enfin les îles nombreuses de la Polynésie, où flotte aujourd'hui, à côté de la croix sainte des chrétiens, le drapeau tricolore des Français...